This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 38.1.5

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

REVUE

DU LYONNAIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS.

TOME XIVe—VIIe ANNÉE.

LYON.
IMPRIMERIE DE L. BOITEL,
QUAI ST-ANTOINE, 36.
1841.

Digitized by Google

Fr 38.1.5

HARVARD COLLEGE
JUL 28 1914
LIBRARY.

F. C. LOWELL FUND

Digitized by Google

REVUE
DU LYONNAIS.

Poésie.

PROLOGUE DE PSYCHÉ,

POÈME (1).

Il est une vallée où l'harmonie habite,
Un Dieu veille à sa porte à nos pas interdite ;
L'esprit seul dans son vol emporté loin du temps
Aux clartés de l'amour l'entrevoit par instants ;
Quel que soit le doux nom dont chaque âge la nomme,
Sa pensée est vivante au fond du cœur de l'homme,

(1) Une bienveillante communication de M. Victor de Laprade, notre compatriote, nous permet d'offrir à nos lecteurs un fragment inédit de son poème de *Psyché*. Les vers que nous publions aujourd'hui, en forment l'introduction. Cette nouvelle œuvre de l'auteur des *Parfums de Magdeleine* et de la *Colère de Jésus*, révèle une nouvelle phase où entre un talent qui acquiert tous les jours plus de maturité et d'élévation. Le poète, dont la muse vit habituellement dans l'inspiration chrétienne, se retourne vers l'antiquité qu'il étudie de son point de vue personnel et de la hauteur de la science moderne. Derrière les fables grecques, dont les esprits superficiels ne saisissent que la partie extérieure, se cachent un sens profond, une pensée mystérieuse, quelque chose de la vérité permanente, qui seule donna la vie à cette mythologie qui fut la foi religieuse de toute une civilisation.

Digitized by Google

Mais, à la contempler, nul ne peut définir
Si c'est une espérance ou bien un souvenir,
Tant l'ame balancée en sa plainte secrète
Flotte entre ces deux mots : j'attends et je regrette.
Chaque peuple a rêvé ce merveilleux jardin,
Soit qu'avec Jéhovah il ait connu l'Eden,
Soit qu'aux pieds de l'Olympe une lyre sacrée
Lui chante l'âge d'or de Saturne et de Rhée,
Ou qu'enfant sous la tente il aime à s'endormir
Bercé par les Péris des songes de Cashmir.

Là, dans son unité, sur l'arbre de science,
Du bien, du vrai, du beau fleurit la triple essence ;
Et dans l'or du feuillage, aux Grâces réunis,
Là des blanches Vertus les essaims font leurs nids,
Avant d'aller chanter leur mélodie auguste
Sur le front de la vierge et dans l'ame du juste.
C'est là qu'avant le jour de leurs aveux charmants
S'étaient choisis déjà les couples des amants,
C'est de là qu'à la voix du poète ou du sage
Descendent dans nos nuits et l'idée et l'image,
Là que tout chant sublime a résonné d'abord,
Avant qu'un luth mortel en répétât l'accord.

Les germes de nos fleurs sont tombés de ce monde,
L'art est un rameau né de sa sève féconde ;

Plus que tout autre, M. Victor de Laprade nous paraît appelé à mettre en œuvre ces richesses de l'antiquité ; car à l'esprit qui pénètre et dévoile les symboles, il joint un sentiment exquis de la beauté et de la simplicité grecques, témoin le poème d'*Eleusis*, dont la *Revue des Deux-Mondes* vient de publier une partie, et qui seul suffirait pour mériter à son auteur d'entrer dès à présent dans la pléiade brillante, mais peu nombreuse, des poètes dont la France s'honore.

Digitized by Google

Là-haut furent cueillis sur les prés en émail
Le mystique rosier qui flamboie au vitrail,
L'acanthe et le lotus qu'en légères couronnes
L'Ionie a tressés au faîte des colonnes.
Avant qu'un ciseau grec et qu'un pinceau romain
Les fixât pour toujours sous l'œil du genre humain,
Les vierges au long voile et les nymphes rivales
Là-haut menaient en chœurs les danses idéales,
Et, suspendant leurs jeux, là, ces filles du ciel
Ont posé devant vous, Phidias, Raphaël!
Là, sur ton aile d'or vers l'infini guidée,
Tu montais, ô Platon, au séjour de l'idée.
C'est là qu'à son amant Béatrice a souri,
Et là son regard d'aigle, ô Dante Alighieri,
T'emportant dans sa flamme à travers les dix sphères,
T'a du monde divin révélé les mystères.

C'est là qu'enfin Psyché vécut son premier jour,
Tant qu'avec l'innocence elle garda l'amour ;
Comme en un joyeux nid de fleurs et de rosée,
Par un souffle divin l'ame y fut déposée;
Et, près d'elle éveillés dans l'herbe de ce sol,
Du bord de son berceau mes chants prendront leur vol.

Mais au seuil de ton œuvre inscris donc la prière,
Et dis en commençant d'où te vient la lumière,
O poète; malheur aux hymnes qui naîtront
Sans que le nom de Dieu soit gravé sur leur front !

Je sais au ciel trois sœurs qui, les mains enlacées,
Font jaillir sous leurs pas l'or des bonnes pensées;
La Grèce en adora les corps chastes et nus,

Digitized by Google

Beaux vases qui cachaient des parfums inconnus.
C'est vous, entre vos mains je m'abandonne, ô Grâces,
C'est vous qui jusqu'au but portez les ames lasses,
Vous par qui les présents de Dieu nous sont comptés,
Vous qu'on appelle mieux du nom de Charités !
Par vous, de l'homme au ciel et du ciel à la terre
Se fait du double amour l'échange salutaire ;
Le cœur vous doit son aile, et l'esprit son flambeau ;
Sans vous tout homme reste incapable du beau,
La sagesse avec vous n'a jamais le front triste,
L'œuvre abonde et sourit sous les doigts de l'artiste.
Grâces, en qui j'ai foi, blanches filles de Dieu,
Touchez, touchez mon front de vos lèvres de feu.

Ah ! l'inspiration n'appartient à personne,
Pas plus qu'à ce rameau dont la feuille résonne,
Le vent qui le caresse et qui le fait chanter,
Et le Dieu qui la donne est libre de l'ôter ;
Nul ne peut devancer l'heure entre vous choisie,
O Grâces, pour verser dans lui la poésie;
Mais l'artiste pieux, au cœur pur et sans fiel,
Peut à force d'amour vous arracher du ciel.
Venez donc, vous savez si l'art m'est chose sainte,
Si j'ai touché jamais à la lyre sans crainte,
Si j'attends rien de moi, si l'orgueil me nourrit,
Et dans quel tremblement j'invoque ici l'esprit!
O Grâces, descendez, belles vierges antiques,
Formez autour de moi vos cadences mystiques,
Et qu'en un même accord, sur trois modes divers,
La douceur de vos voix coule à flots dans mes vers !

Victor de Laprade.

Digitized by Google

UNE LARME DE FIANCÉE.

Un jour Dieu, d'une voix plus tendre et plus austère,
Parle à la femme en rêve, et lui dit d'être mère.
Sur votre route alors, femmes, vous rencontrez
Un étrange horizon qui s'ouvre et vous dévoile
Un ciel où chaque vœu resplendit en étoile,
Un nouveau monde enfin où l'on vous dit : Entrez.

Alors nous vous faisons rayonnantes et belles,
Nous vous donnons joyaux, écharpes et dentelles,
Nous parons vos cheveux de l'oranger en fleur;
Le monde autour de vous tourne en formant des danses,
Le poète s'émeut et vous chante ses stances,
Les mères à l'autel vont prier le Seigneur.

Et vous qui dans ce jour prenez une autre vie,
Vous que l'on émancipe, et qui faites envie
A vos plus jeunes sœurs qui vous suivent de loin,
Vous qui ceignez, en reine, un nouveau diadème,
Qui possédez alors la royauté qu'on aime,
Royauté du foyer dont la femme a besoin ;

Quand se dressent pour vous les couches embaumées,
Lorsque l'anneau s'échange entre les mains charmées,
Devant le ciel témoin de vos serments jurés ;
Ce jour, où, comme aux pieds d'une sainte madone,
L'homme implore à genoux l'amour que Dieu vous donne
Pour en ceindre son front ;—ce jour-là, vous pleurez !

Digitized by Google

C'est que votre être entier, femmes, est un mystère ;
C'est que si vous semblez le roseau solitaire
Qui tremble aux bords des lacs effleurés des zéphirs,
Comme lui vous rendez pour première harmonie,
Quand un vent tiède ou froid vous caresse ou vous plie,
Des bruits pleins de tristesse et de vagues soupirs ;

C'est que vous, jusqu'ici, vous qui n'aviez su dire
Que de folles chansons à livrer au zéphire,
Que des mots dont l'écho jouait quelques instants,
Vous dont les pas étaient légers et pleins de grâce,
Comme si cette vie était un bal qui passe,
Où les heureux sont ceux qui s'y mêlent longtemps ;

Vous allez tout-à-coup dire sur l'Evangile
Un mot qui ne doit pas se perdre en bruit stérile,
Un mot puissant que Dieu pèsera dans le ciel;
Faire un pas dont l'empreinte à jamais doit paraître,
Un pas comme celui que fait le jeune prêtre,
Quand il avance un pied dans le cercle éternel.

C'est de penser aussi que la femme abandonne
A l'homme dans ce jour sa plus blanche couronne,
Son âge de candeur et de limpidité,
Sa ceinture qu'au ciel prendrait un ange même,
Sa robe de douze ans, sa robe de baptême,
Son être tout entier dans sa virginité.

C'est qu'aujourd'hui vos pas gravissent une cime,
Entre vos plus grands jours, remarquable et sublime,
Où nul ne peut jamais monter sans réfléchir :
Borne qui scinde en deux grandes parts l'existence,
Elevée aux confins de notre adolescence,
Où l'on s'assied pour voir ce qu'il reste à franchir.

Digitized by Google

Oh ! voir de ce sommet, voir d'un côté la plaine
Toute baignée encor d'une vapeur sereine,
Où le long des ruisseaux on jouait tout le jour ;
Voir les prés que le soir, avec les jeunes filles,
Souvent vous choisissiez pour former vos quadrilles
Sous un ciel étoilé qui vous parlait d'amour ;

Reconnaître au penchant de la verte colline
L'humble toit paternel caché dans l'aubépine,
Ainsi qu'un nid muet d'où la couvée a fui ;
Regretter, mais en vain, cette douce demeure
Où votre place est vide, où votre père pleure
De voir son grand foyer solitaire aujourd'hui;

Voir vos illusions, jeunes filles voilées,
En vêtements flottants passer dans les allées,
Blanche procession qu'on suivait autrefois,
Et dont vous entendez les voix et les cantiques
Vous arriver si purs et si mélancoliques,
Que vous voudriez encore y mêler votre voix ;

Puis à la fin ne plus regarder en arrière,
Se tourner du côté d'où viendra la lumière,
Vers la plaine où le temps nous entraîne à grand pas,
Sentir alors qu'un vent vous vient contre la face,
Un vent mâle et plus vif qui surprend et qui glace,
Venu de l'horizon que vous voyez là-bas ;

Ainsi qu'un océan, qu'ignore notre sonde,
Trouver que cette plaine est vaste et trop profonde,
Craindre que les soleils y soient pâles, changeants,
Chercher aux bords du ciel nos dernières années,
Les voir blanchir au loin de neige couronnées,
Et ne plus croire alors aux éternels printemps ;

Digitized by Google

Oh ! voilà ce qui rend la pensée inquiète,
O vierges, ce qui fait que vous penchez la tête,
Que vous mouillez de pleurs le voile virginal !
Voilà pourquoi, mon Dieu, les mères alarmées
Ont beau presser le front de leurs filles aimées,
Quand le flambeau s'allume à l'autel nuptial !

Ainsi je me souviens qu'à vos noces, Madame,
Votre œil ému laissa déborder de votre ame
Une larme d'argent que vous vouliez cacher ;
Larme dont s'embellit la candeur des fiancées,
Qui filtrait à travers vos paupières baissées,
Comme l'eau qui scintille aux mousses du rocher,

Larme ! source secrète au dehors épanchée,
Sève qui monte et bout dans les rameaux cachée,
Et ruisselle au printemps des arbres et du cœur,
Rosée intérieure, et qui fait que la vie
A seize ans est humide et que l'ame est fleurie !
Seize ans ! l'aube du jour, l'heure de la fraîcheur !

Jean Strusie.

Digitized by Google

TRISTESSE [1],

Ode imitée de Félix Romani,

*à Mme ***.*

I.

Un jour ! — Oh ! je la vois encore,
Ce jour vit dans mon souvenir !
De son front que l'ennui dévore
L'ombre semblait s'évanouir ;
Pâle, les yeux au ciel, des larmes
Voilaient son regard plein de charmes
Et tremblaient prêtes à couler,
Tandis qu'un soupir de tristesse
Trahissait le mal qui l'oppresse
Et qu'elle n'osait révéler.

On eût dit que c'était un ange
Ici-bas, des siens séparé,
Qui vers la céleste phalange
Tourne son visagé éploré ;
Dans les champs brillants de l'espace
Demande à Dieu comme une place
Où ses jours puissent s'abriter,
Et qui vers la voûte éternelle,
Radieux, déployant son aile,
Soudain s'apprête à remonter.

(1) On se rappelle que l'auteur de cette imitation nons a déjà donné une pièce de Romani, l'un des meilleurs poètes de la jeune Italie, et auteur de plusieurs libretti, entr'autres de celui de *Norma*.

Digitized by Google

II.

Non ! — Dans la foule qui l'admire
Et va se pressant sur ses pas,
Nul n'a compris que son sourire
De bonheur ne rayonnait pas ;
Nul, sur ses lèvres gracieuses
N'aura pu voir silencieuses
Flotter les peines de son cœur ;
Qui pourrait parmi tant de roses
Sur son chemin partout écloses
Hélas ! soupçonner la douleur ?

Eh ! bien, sous sa brune paupière
Et ses cils noirs j'ai vu courir
Une larme.... une larme amère !
Que seul j'aurai su découvrir ;
Moi seul ! — Qui sait quelle acre écume
Au fond de sa coupe qui fume
Le sort amasse chaque jour !
Moi qui sais, moi, pauvre victime,
Combien de fleurs couvrent l'abîme
Et quel fiel se mêle à l'amour !

III.

Lorsque rêveur et solitaire
Je suis assis auprès de toi,
Belle ame, oh ! les pleurs de mystère
Laisse-les couler devant moi ;
Laisse tes beaux yeux les répandre,
Va, car je ne veux point surprendre
Le secret caché de ton deuil,

Digitized by Google

Chercher le trait qui te déchire,
Ni de ta douleur qui soupire
Essayer de franchir le seuil.

Il est des tourments qu'en notre ame
En silence il nous faut nourrir,
Flots grondants, chagrins sans dictame
Que rien, hélas ! ne peut guérir ;
Il est des cœurs que la souffrance
Semble frapper de préférence
Et dont le sort est de gémir
Au souffle brûlant de la vie,
Comme ces harpes d'Eolie
Que l'aile du vent fait frémir.

IV.

Peut-être en ce monde plein d'ombre
Pour toi le jour est sans clarté,
La terre est une lande sombre
Où tout n'offre qu'aridité,
Et par delà l'air qu'on respire
Tu vois une aube te sourire
Plus pure en un climat plus beau,
Comme sur un lointain rivage
L'oiseau rêve à travers l'orage
Le pays où fut son berceau.

Ou vois-tu, d'une aile légère,
L'essaim des beaux jours s'envol...,
Ou quelque image douce et chère
Dont tu ne peux te consoler ;
Et dans ces heures où tu pries,

Digitized by Google

Lorsqu'en tes nuits les rêveries
Jettent des songes de bonheur,
Alors demandes-tu peut-être
Au ciel, qui pour toi l'a fait naître,
Le cœur où tressaillait ton cœur.

V.

Tu m'aimerais ! — Vœu téméraire !
Oh ! si tel était mon destin,
Si mon cœur souffrant, sur la terre,
Trouvait un écho dans le tien,
Ange, oh ! pour te dire : Je t'aime !
J'inventerais un mot suprême ;
Comme le jour s'unit au jour,
Confondus dans la même extase,
Au sein du feu qui nous embrase,
Palpitants d'un égal amour,

Aux plus hauts sommets des montagnes
Je t'emporterais tout joyeux ;
Et dans les célestes campagnes,
Parmi les astres radieux,
Montrant à ta vue enivrée
La planète la plus dorée,
Tous deux ensemble, loin du sol
Où languit ton ame flétrie,
Vers les bords divins, ô chérie,
Là haut, — nous prendrions notre vol !

L. Mollet.

Digitized by Google

ÉTUDES

SUR LES

HISTORIENS DU LYONNAIS.

VII.

(*Nouvelle série*).

DEVILLE ET PAILLEU.

« Deville (. . . . .) docteur de Sorbonne, custode et sacristain de Saint-Etienne à Lyon, vice-gérant de l'officialité, etc., vers le milieu du XVIIIe siècle, auteur de divers essais sur l'histoire du clergé de l'église cathédrale de Lyon, etc., restés inédits, et dont le manuscrit, portant la date de 1753, est à la bibliothèque d'Aix en Provence. »

Cette note du *Supplément au Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, par MM. Péricaud et Breghot, résume tout ce que nous savions, jusqu'en 1841, sur le sacristain Deville. Pernetti est le seul des auteurs Lyonnais, à notre connaissance du moins, qui en ait parlé avant eux, encore se borne-t-il à une simple citation : « Un autre Deville, leur frère, (frère des imprimeurs du même nom) est sacristain de Saint-Etienne (1757) : c'est la première dignité de cette église. »

Digitized by Google

Etant allé, dans les premiers mois de 1841, consulter à la bibliothèque d'Aix le manuscrit de Deville, au lieu d'un seul volume de peu d'intérêt que nous espérions analyser en quelques heures, nous y trouvâmes non pas un ouvrage complet, mais des matériaux précieux et en grand nombre, des documents inédits, des dissertations faites avec goût et critique, différents projets d'histoires du clergé de la primatiale de Lyon, ainsi que des églises de Saint-Nizier, Saint-Paul, Saint-Etienne, Sainte-Croix, Saint-Just et Saint-Irénée; enfin des essais ou plutôt des portions d'histoires complètes et mises au net, que la mort de l'auteur paraissait avoir interrompues.

Nous acceptâmes avec plaisir la nécessité de prolonger d'un mois au moins notre séjour en Provence, et nous commençâmes aussitôt à lire tous les ouvrages de Deville que possède la riche bibliothèque d'Aix. Une quinzaine de gros volumes passa ainsi successivement sous nos yeux, et nous trouvâmes dans leur étude de vives jouissances. Etonné du grand nombre de faits nouveaux qui s'y rencontrent, charmé de la logique du sacristain, de son courage, de sa conscience et de son imposante érudition, nous aurions vivement désiré de présenter aux lecteurs de la *Revue* quelques renseignements biographiques sur un personnage si recommandable, dont peu de personnes cependant soupçonnaient l'existence. Mais toutes nos tentatives de découvertes furent vaines, et le nom de Deville resta pour nous, comme par le passé, entouré de nuages et d'obscurité.

Sa demeure, il est vrai, ne nous est pas inconnue; un projet de lettre qui fait partie de ses volumineux documents, nous apprend que le 25 janvier 1760, il habitait à Lyon, place Saint-Jean, près de la poste. Il signait : *Deville, sacristain et custode de Saint-Etienne.* Pernetti le dit frère des deux Deville qui étaient libraires à Lyon au milieu du XVIIIe

Digitized by Google

siècle ; il ajoute qu'après les troubles qui ont agité si longtemps cette ville, on voit une famille de Deville qui a eu des sujets distingués dans l'état ecclésiastique et dans l'état séculier, et s'est attachée successivement aux arts ; que cinq de ses générations ont exercé la chirurgie ou la médecine, et que les trois suivantes se sont succédé pendant un siècle dans la librairie (1).

A défaut d'une biographie du sacristain et custode Deville, nous citerons quelques lignes prises dans l'une de ses préfaces, et relatives à un fait qui lui est personnel.

« M. Thurigny, scholastique, aidé de MM. les Perpétuels intervenants, jeta un dévolut en 1751 sur le bénéfice de M. Deville, sacristain de Saint-Etienne. Il croyait son dévolut fondé sur une prétendue affectation des quatre custoderies de l'église de Lyon aux enfants de chœur de cette même église. Après trois années de contestation, M. Thurigny perdit son procès avec dépens par sentence de la Sénéchaussée de Lyon du 14 mai 1753. Comme MM. les Perpétuels, dans dans leurs mémoires, présentaient un tableau de l'Eglise de Lyon qui ne paraissait pas conforme à la vérité, M. Deville crut devoir faire des recherches plus exactes pour donner une idée de cette Eglise fondée sur les titres les plus authentiques;..... il essaya de composer l'histoire du clergé de l'église cathédrale de Lyon, et fit, sur ce sujet, divers projet que l'on trouvera ci-après. »

C'est donc à un procès contre l'Eglise de Lyon que Deville

(1) On trouve, au milieu du XVIIe siècle, un Deville, chanoine et prévot de l'église de Saint-Jean, et vicaire-général substitué du cardinal-archevêque, Alph. de Richelieu (*Hist. consulaire de Lyon,* par le P. Menestrier, p. 219). Nous pensons que c'est le même que le Jean-Claude Deville cité dans Pernetti, comme Custode de Ste-Croix, lieutenant en l'officialité, vicaire-général, substitut de l'archevêque, etc., mort en 1650 (Pernetti II., p. 37. Sa famille paraît être la même que celle de notre sacristain.

Digitized by Google

dut l'idée d'en écrire l'histoire. Il ne nous reste plus qu'à donner une note succincte des différents ouvrages qu'il composa et qu'il n'eut pas le temps de terminer, ni de publier.

I° — *Recueil de tout ce qui concerne l'affaire du règlement fait par le Chapitre de l'Eglise de Lyon, le* 9 *avril* 1750, « où se trouve l'histoire de cette affaire et de toutes ses suites, avec copie des principaux mémoires, actes de procédure et autres pièces qui y ont rapport..... Ce recueil, divisé en deux tomes, a été écrit par un sacristain et custode de Saint-Etienne pour passer au profit de ses successeurs dans la sacristie de Saint-Etienne, et leur servir d'instruction ; il a été achevé en 1757.... Ledit sacristain prie ceux entre les mains de qui se trouvera ce recueil, après sa mort, de le remettre en main propre à ses successeurs, ainsi que les autres papiers de son bénéfice.... Néanmoins, si le successeur dudit sacristain était tel qu'il y eût de l'inconvénient à lui remettre cet ouvrage, on en fera le meilleur usage qu'on pourra, à l'avantage des quatre custodes.... Le règlement en question, dit-il plus loin, n'allait à rien moins qu'à changer tout l'ordre et l'état de leurs bénéfices, et il a eu beaucoup de suites fâcheuses. »

2 gros vol. in-4°, entièrement écrits de la main de Deville ; son écriture est large, nette et très lisible. N°s 289 et 290 des M^ss^. de la bibliothèque d'Aix.

II° — *Divers projets sur l'histoire du clergé de l'Eglise cathédrale de Lyon, par Deville sacristain et custode de Saint-Etienne.* Gros vol. in-4° de la main de Deville. Le recto est consacré aux faits ou texte proprement dit, et le verso en regard aux notes nombreuses qui, en général, sont en plus petits caractères. On y trouve :

1° L'avis que nous avons rapporté plus haut.
2° Table.
3° Projet d'histoire de l'Eglise cathédrale de Lyon.
4° Préface.

Digitized by Google

5° Origine du clergé de Lyon sous Leidrade.

6° Histoire de la basilique de Saint-Etienne.

7° Histoire de la basilique de Saint-Jean.

8° Histoire de la basilique de Sainte-Croix.

9° De la vie en commun.

10° Supplément aux Mémoires ci-dessus, fait en 1757.

11° Nouvelles réparations faites à Saint-Jean en 1755 et 1756.

12° Les fonts baptismaux de Saint-Etienne.

13° Deuxième projet de l'histoire du clergé de l'église cathédrale de Lyon.

14° Préface renfermant les sources où il faudrait puiser.

15° Dessein de ce 2e projet.

16° Histoire de la basilique des Apôtres ou de Saint-Nizier.

17° Histoire de la basilique de Saint-Irénée.

18° Histoire de la basilique des Machabées ou de Saint-Just.

19° Ebauche d'une histoire du Chapitre.

20° Noms des ouvrages traitant de l'Eglise de Lyon.

21° Notes pour découvrir l'origine de la procession des dixmes.

22° Copies de titres, fragments, lettres.

23° Note sur le mémoire de M. de la Forest en 1762 (ce mémoire paraît avoir eu trait à l'histoire du Chapitre).

24° Note sur les palettes, livraisons et présences de droit. 1762.

25° Note sur la grand'messe de Saint-Etienne.

26° Extrait de l'histoire de France de Mezeray, sur les maires d'Austrasie, Neustrie, Bourgogne, etc.

27° Suite chronologique des souverains de Lyon, depuis son origine jusqu'en 1760. Rois francs, rois bourguignons, (non terminée).

28° Note sur 29 Mss. de la bibliothèque du roi à Paris,

Digitized by Google

relatifs à l'Eglise et à la ville de Lyon. (Il paraît que Deville alla voir ces Mss. à Paris, lui-même, car il ajouta en 1762 des notes où il dit qu'il les a vus). Ce sont des recueils de privilèges, d'actes, parfois transcrits dans Menestrier. Deville les analyse, les commente, etc.

29° Suite des évêques de Lyon, Chalon, Mâcon, Autun et Langres, avec le lieu de leur sépulture.

30° Suite de la liste des souverains de Lyon.

31° Noms et époques des écrivains sacrés. Ce volume renferme un grand nombre de documents qui ne sont que de simples essais, couverts de corrections et d'additions. Il porte le n° 286.

III° — *Extraits de divers auteurs qui peuvent servir à l'histoire du clergé de l'Eglise de Lyon, et de cinq registres de l'église de Sainte-Croix :* in-4°, de la main de Deville ; n° 294. A la fin de ce volume est un recueil *des choses les plus extraordinaires de l'Eglise de Lyon pendant les XVIe, XVIIe. et XVIIIe siècles ;* précieuse compilation d'une écriture de copiste fine et serrée. Elle paraît être l'ébauche du n° 296.

IV° — *Recueil des premiers statuts de l'église de Lyon et autres principaux titres qui la concernent, avec une dissertation préliminaire.* Ce morceau est de la main de Deville. Le reste semble une écriture de copiste, avec de nombreuses annotations par Deville. A la fin, se trouvent environ 150 pages de la main de celui-ci *sur les statuts, personnes et choses de l'Eglise de Lyon*, par lettre alphabétique ; in-4°. Mss. n° 293.

V° — *Extraits de divers auteurs qui peuvent servir à l'histoire de l'Eglise de Lyon :*

Severt.

Rubys.

Menestrier.

Le Laboureur.

Digitized by Google

Bezian Arroy.

Histoire de Liège par le P. Foullon.

Extraits d'autres auteurs tant imprimés que manuscrits, titres, citations, factums, pièces de procédure, etc.

N° 291. Petit in-4°, de la main de Deville. La moitié est d'une écriture posée, le reste d'une écriture plus menue et moins soignée.

VI° — *Recueil abrégé des livres des actes capitulaires depuis* 1361, *liv.* 1, *jusqu'à* 1619, *liv.* 72. Copie faite sans doute par les ordres de Deville, « sur deux deux cahiers qui sont dans les archives des custodes de Sainte-Croix. Le 1er contient les 7 premiers livres capitulaires. Il a été fait par M. Hector de Crémeaux, doyen de l'Eglise de Lyon en 1621. Le 2e contient un extrait beaucoup moins détaillé, depuis le 1er livre jusqu'au 72e. On ignore l'auteur de ce second recueil. »

Gros in-4°, n° 297, par divers copistes, avec des notes, avis, et tables de la main de Deville. Il renferme, en outre, un « *ancien et nouveau recueil des prébendes des trois églises de Saint-Jean, Saint-Etienne, et Sainte-Croix. L'ancien commence vers* 1670, *et le nouveau vers* 1749. » Ce volume est terminé par une copie *fac simile* de l'acte de la fondation de la chapelle du St-Sépulcre en l'Eglise de Lyon. L'original est de 1401, et la copie de 1673.

VII° — *Recueil par ordre chronologique des principaux actes qui peuvent servir à composer l'histoire du clergé de l'Eglise primatiale de Lyon, avec des notes pour en faciliter l'intelligence* : n° 298. Gros in-4°, presque en entier de la main de Deville, le reste par des copistes. Texte au recto, notes au verso. Il commence par un projet de préface; viennent ensuite les actes depuis l'an 800 environ jusqu'en 1192.

N° 299. 2e vol. de l'ouvrage précédent, commençant à l'an 1204. Il renferme un très grand nombre d'imprimés : copies d'actes anciens, réimpressions, bulles, mémoires,

Digitized by Google

procès, affiches, ordonnances émanées du chapitre des comtes. Parmi les pièces manuscrites, le plus grand nombre est d'une écriture de copiste. L'ouvrage finit en 1762. Très précieux recueil, quoique plusieurs des actes soient tirés d'ouvrages déjà imprimés.

VIII° — *Règles et cérémonies de l'Eglise primatiale de Lyon, par M. Pailleu, sous-maître de l'Eglise de Lyon.* 2 gros vol. in-4°, n°s 295 et 296. Nous ne citons ici cet ouvrage que parce que Deville, à qui il appartenait, en avait fait la préface et les tables. Voir à l'article Pailleu, ci-après.

IX° — *Histoire de l'église de Saint-Nizier de Lyon.* Gros in-4° de la main de Deville, et portant le n° 288. La première moitié de ce précieux volume renferme l'histoire de Saint-Nizier proprement dite ; la seconde contient des essais, titres, mémoires, copies d'actes, statuts et fragments de correspondance relatifs à Saint-Nizier.

X° — *Les usages des églises de Saint-Paul et de Saint-Nizier de Lyon.* Gros in-4°, n° 292. Ouvrage divisé en deux parties ; la première est intitulée : *Ordo seu usus officii secundum morem et consuetudinem ecclesiæ Sancti Pauli Lugdunensis*; 389 pages d'une rapide et lisible écriture de copiste ; texte latin : on y trouve la liste complète des bénéfices du diocèse de Lyon avec leurs collateurs. Cette 1re partie est précédée d'une dissertation préliminaire sur les anciens livres d'usage de l'Eglise de Lyon, par Deville, et écrite de sa main ; il y est longuement question des *barbets*, ou *livres d'usage enchaînés*, des anciennes églises de notre ville. On y trouve encore : 1° une lettre de Deville à M. Charvet, curé de Saint-André-le-Bas à Vienne, et archidiacre de la cathédrale de Vienne, lettre dans laquelle il lui demande des renseignements sur les livres enchaînés de son diocèse; 2° réponse autographe de M. Charvet datée de Vienne, 31 décembre 1763.

Digitized by Google

2me Partie intitulée : *Incipit proœmium ordinationum et statutorum venerabilis Sancti Nicetii lugd. collegiatæ ecclesiæ*, 136 pages de la même main que la première partie, d'abord en latin, ensuite en français. Le tout est terminé par une table des statuts de Saint-Paul et de Saint-Nizier, par Deville ; les dernières pages de ceux-ci ont été écrites par le premier copiste.

Nous devons ajouter ici quelques mots sur la manière dont ces manuscrits sont parvenus à la bibliothèque d'Aix.

Deville avait recommandé, ainsi que nous l'avons vu plus haut, de transmettre le premier de ses ouvrages à son successeur ; il espérait sans doute encore que sa famille, ses amis, ou du moins des personnes compétentes de la localité recueilleraient les nombreux travaux qu'il laissait inachevés; mais aucune de ses prescriptions ne devait s'accomplir. Le marquis de Méjanes, riche habitant d'Aix, qui consacrait toute sa fortune à la formation de sa bibliothèque, passa par Lyon sur la fin du siècle dernier; les manuscrits de Deville étaient en vente ; il les acheta avec d'autres ouvrages concernant la ville de Lyon, et légua par testament son immense collection à la capitale de la Provence. Il y ajouta une clause qu'on a jugée de différentes manières, mais qui, dans le cas présent, doit paraître aux Lyonnais d'une rigueur étrange: c'est que nul ouvrage faisant partie de sa bibliothèque ne pourrait, dans aucune circonstance, être vendu, donné, échangé, ni même prêté hors du local consacré. Il résulte de cette condition que la ville d'Aix est propriétaire pour toujours d'une vingtaine de manuscrits, entre autres, qui lui sont parfaitement inutiles, tandisque leur valeur deviendrait réelle et positive seulement dans la bibliothèque de Lyon. Peu de Lyonnais se soucient de faire 180 lieues pour consulter un texte inédit ; il est vrai qu'on pourrait envoyer à Aix des copistes chargés de transcrire les ouvrages que nous

Digitized by Google

venons de citer ; mais la ville de Lyon, malgré ses quatre millions de budget, reculera sans doute devant la misérable somme qu'elle devrait consacrer à cette belle œuvre, et notre voix sera longtemps encore

Vox clamantis in deserto.

Nous ajouterons que l'on ne connaît pas d'autres copies de ces manuscrits, et que l'un d'eux est en double à la Bibliothèque d'Aix.

Outre les ouvrages de Deville, cette Bibliothèque renferme d'autres manuscrits utiles à la ville de Lyon. Nous y avons vu d'abord :

Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon, durant le temps de la Ligue ; par le sieur Thomas, ancien bibliothécaire de la ville de Lyon ; 1772, n° 287, in-4° de 128 pages, écriture rapide, très lisible (1). Au milieu de la préface, pages 4-5, se trouve inséré un M^ss^. de onze pages, de la même main, en latin, intitulé : *Fundatio conventus Celestinorum in urbe Lugdunensi facta ab Amedæo, comite Sabaudiæ, anno* 1407, *die vigesima quinta mensis februarii.*

A la suite de ce manuscrit intercalé, il s'en trouve un second en français : *Institution des nouveaux recteurs de l'hôpital du pont du Rhône*, commençant ainsi : *Par les actes consulaires du* 11 *janvier* 1585, *il appert*, etc., et finissant à la page 8, par ces mots : *Claude Scarron, Passard, Claude Rive, du Troncy.*

2 — *Armorial consulaire de la ville de Lyon contenant les noms, surnoms, qualités, et armoiries blasonnées de MM. les prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon, depuis l'année* 1595, *qui ont été nommés et annoblis par Henri IV,*

(1) Ces *Mémoires* ont été publiés par M. Péricaud, dans la *Revue du Lyonnais*, tom. II, pag. 1—64. Ils ne sont pas sans importance, et renferment quelques détails vraiment utiles.

Digitized by Google

à un prévôt des marchands et quatre échevins, un procureur-général et un secrétaire de la ville, présenté à noble François Clapasson de Vallière, avocat en parlement et ès cours de Lyon. Par votre très humble, obéissant serviteur P. F. Chaussonet, armorialiste et cronologiste de la ville (1).

N° 285, in-4° de 85 feuillets, dont le recto est occupé par les cinq écussons gravés en bois et coloriés du prévôt des marchands et des échevins jusqu'en 1758-59. La couverture porte sur les deux côtés le timbre doré des armes de Lyon. Il faut supposer que la langue héraldique était plus familière à l'*armorialiste* Chaussonet que la langue française.

(1) « Il existe, dans la Bibliothèque de l'Académie de Lyon, un *Armorial chronologique des gouverneurs et lieutenants-généraux de Lyonnois, Forez et Beaujolois*, M^ss^. in-fol., de 16 feuillets, présenté au Consulat, en 1727, par J.-B. Chaussonnet, archiviste et chronologiste de la ville de Lyon. Ce livre ne nous a rien appris; outre les lacunes qui se trouvent dans la série des gouverneurs, qui ne sont pas même classés chronologiquement, il offre plusieurs dates fautives dans les courtes notices qui sont au bas de chacune des armoiries. » Ant. Péricaud, *les Gouverneurs de Lyon*, pag. 23.

Ce Chaussonnet, qui n'a pas les mêmes initiales que le précédent, devait être son fils, ou un de ses proches.

Digitized by Google

VIII.

PAILLEU.

Nous avons cité plus haut, parmi les œuvres de Deville, un ouvrage qui était non pas de lui, mais réellement de M. Pailleu, *sous-maître* de l'Eglise de Lyon; il est vrai que Deville y avait ajouté des tables et une préface. Cet auteur nous était, jusqu'à ce jour, parfaitement inconnu, quoique son nom soit encore celui de quelques familles lyonnaises ou du littoral de la Saône ; aussi serions-nous complètement dépourvus de détails biographiques sur son compte, si Deville, qui avait possédé le manuscrit de Pailleu que nous avons vu à la bibliothèque d'Aix, n'y avait ajouté, outre les deux tables mentionnées plus haut, un avis dans lequel nous trouvons des données intéressantes sur ce nouveau personnage.

M. Pailleu, dit-il, sous-maître de l'Eglise de Lyon, est l'auteur de cet ouvrage. Il a rempli la place de sous-maître

Digitized by Google

pendant vingt-huit années, depuis le mois de juin 1726, où M. Ollier, son prédécesseur immédiat, mourut, jusqu'au 12 mars 1754, où ledit M. Pailleu est mort âgé de 82 ans. On rend à sa mémoire ce témoignage honorable, qu'il a été pendant sa vie un des prêtres les plus édifiants de cette Eglise par la régularité de ses mœurs et la ponctualité avec laquelle il s'est acquitté de tous les devoirs de son office, qu'il entendait parfaitement. Il a même eu ce mérite singulier entre tous ses prédécesseurs, et qui suffirait pour rendre son souvenir très précieux à cette Eglise, d'avoir entrepris le premier de rassembler en un corps de volume tous les principaux papiers, procès-verbaux et documents des divers sous-maîtres et autres, auxquels il a joint un extrait des anciens registres de Sainte-Croix, avec plusieurs instructions fort détaillées, dont il est l'auteur. Le tout forme un très curieux recueil sur les usages et cérémonies propres à cette Eglise, depuis près de deux siècles, ce qui est d'autant plus intéressant qu'on ne trouve presque rien par écrit dans cette église sur ses anciens usages ; la tradition verbale apprend peu de choses, les archives et actes capitulaires sont invisibles, et la plupart de ses premiers titres sont perdus ou n'ont pas été produits dans le public, etc.

Il nous dit plus loin que l'autre copie du livre de Pailleu fut saisie par le Chapitre qui la tint secrète ; celle que Deville avait fait faire échappa seule à l'opiniâtre rigueur que les comtes ont presque toujours mise à céler leurs titres. Severt et Menestrier sont les seuls historiens auxquels le Chapitre ait jamais permis d'en prendre connaissance. Deville dit avoir essuyé pour sa part des refus difficiles à interpréter.

L'ouvrage dont nous voulons parler ici consiste en deux gros volumes in-4°. Le 1er, n° 295, est intitulé : *Règles et cérémonies de l'Eglise primatiale, 2e et 3e parties ; (la 1re n'a pas été composée). Par M. Pailleu sous-maître de l'Eglise de Lyon.*

Digitized by Google

Celui-ci a signé chacun des chapitres de son livre, lequel a été transcrit par un copiste. Au commencement, se trouve l'avis de Deville dont nous avons extrait quelques lignes; puis vient une série des fêtes fixes et une des fêtes mobiles. Ce volume se termine par deux relations des jubilés de 1666 et de 1734. Il a 443 pages, sans compter l'avis.

Le tome 2 porte le n° 296. Il est de la même main : sa pagination fait suite à celle du tome premier ; elle finit à la page 832, où commencent les deux tables dues à Deville, l'une par ordre de matière, l'autre par ordre de pagination et de dates. Notre custode et sacristain prétend avoir remanié tout ce 2e volume avant de l'avoir fait copier. On y trouve un *Recueil des choses qui arrivent extraordinairement dans l'Eglise de Lyon, depuis* 1563 *jusqu'à* 1754. Ce sont des relations de fêtes des grands personnages, sacres d'évêques, passages de princes, de légats, canonisations, procès, enterrements singuliers, etc. Cette dernière partie offre le plus grand intérêt, et nous ne doutons pas qu'il ne s'y trouve beaucoup de faits nouveaux ou mal connus.

H. Leymarie.

Digitized by Google

DES
PRINCIPES FONDAMENTAUX
DE
L'HYGIÈNE,
CONTENUS
DANS L'ANCIEN TESTAMENT ET LES ANTIQUES TRADITIONS ORIENTALES (1);

L'hygiène, prise dans son acception la plus générale, mais en même temps la plus vraie, est une science qui a pour but la conservation et l'amélioration du système organique humain. Elle conserve, en signalant les modificateurs nuisibles dont l'homme serait porté à faire un emploi, en lui défendant tous les actes irréguliers qui portent le trouble dans le cours de son évolution ou abrégent la durée des phases normales de son existence ; elle améliore, en éternisant ses préceptes, c'est-à-dire en exerçant assez d'empire sur les hommes pour les contraindre à renouveler, par de salutaires coutumes, la

(1) Ce fragment est extrait du manuscrit d'un ouvrage que doit publier l'auteur, pour faire suite à celui intitulé : *De la physiologie humaine dans ses rapports avec la religion chrétienne, la morale, etc.*

Digitized by Google

source corrompue de leurs humeurs, à fortifier tous les ressorts de leur machine, à briser la chaîne des maladies les plus meurtrières, enfin à perpétuer dans l'espèce humaine la beauté, la force et la santé. Telle est l'idée fondamentale que nous devons nous faire de l'hygiène, science vaste, profonde, intimément unie à la sagesse selon saint Clément d'Alexandrie. Elle embrasse, dit ce savant organisateur, la somme des choses divines et humaines, afin d'en extraire des instituts propres à conduire au bonheur d'ici bas le troupeau des humains, leur fournir les moyens de vivre conformément aux lois de la nature et de la raison (1). Cette définition est la plus belle et la plus exacte qui ait jamais été donnée et décèle la supériorité du génie de cet homme, qui nous a légué, lui-même, un beau monument d'hygiène, dans un livre dont nous parlerons plus tard.

Plus d'un rapport existe entre l'hygiène et la tradition. Un peuple ne peut vivre sans celle-ci; car toute tradition a pour but de formuler, avec plus ou moins de bonheur, il est vrai, *la science de la vie*. Cette science de la vie comporte trois divisions principales ou trois motifs d'enseignements : 1° Enseignement des rapports qui lient l'homme à Dieu (religion) ; 2° enseignement des rapports qui unissent les hommes entre eux (politique) ; 3° enseignement des rapports qui existent entre l'homme et les choses, entre l'homme considéré comme animal et les *agents modificatifs* (diététique, hygiène, etc.). L'hygiène est, dès lors, une partie intégrante de cette science universelle que toute tradition a pour mission d'inculquer à un peuple primitif pour l'abriter des dangers du monde physique et le guider dans ses premières explorations. La tradition mère la tradition chrétienne, a fait une large part à l'hygiène dans ses institutions, et les tradi-

(1) Op. om. *Pedagog.* p. 33. 1556.

Digitized by Google

tions qui en dérivent, celles de Zoroastre, de Confucius et de Mahomet l'ont imitée sous ce rapport, et elles ont, comme on le sait, imprimé, sur le sol de l'univers, des traces bien profondes; mais il nous sera facile de nous convaincre que les instituts hygiéniques de ces dernières sont aussi loin d'égaler les préceptes contenus dans la Bible, que la pureté de leur morale s'écarte de la morale biblique.

Ainsi, c'est un des plus beaux spectacles offerts à la pensée humaine que d'entrevoir, au sein de la tradition primitive, un dépôt de lois et d'institutions conservatrices de la santé des peuples, un code prévoyant tous les besoins du corps, s'adaptant merveilleusement aux lois de la vie, et faisant marcher de front l'intégrité morale et physique de l'individu et de l'espèce. Le plus savant, sans contredit, des médecins modernes, Frédéric Hoffmann, qui a laissé sur toutes les parties de l'art de guérir, indistinctement, de volumineux traités, était frappé de la haute valeur des préceptes hygiéniques de nos livres sacrés ; c'est une fontaine de miséricorde divine, disait-il, d'où coulent par deux points opposés des eaux salutaires, les unes à notre ame, les autres à notre corps (1).

Il y a dans le génie de la tradition chrétienne quelque chose qui ne se trouve pas dans les autres traditions, et qui donne une singulière autorité à l'hygiène. Celle-ci, avant tout, repose sur le sentiment profond de la dignité de l'individualité humaine, sur le cas que l'on fait de ses organes, des instruments qui nous servent à remplir notre carrière ici-bas. L'homme se conserve parce qu'il s'estime et qu'il a conçu une haute idée de sa valeur. Plus les peuples dégénèrent, plus ils perdent de ce sentiment conservateur, et se livrent à des coutumes malfaisantes, où s'oublient tout-

(1) Op. om. *De diætetica sacræ scripturæ medicina*. t. V. p. 270.

Digitized by Google

à-fait les notions les plus simples de l'hygiène. C'est le cas des sauvages de la Nouvelle-Guinée ou de la Nouvelle-Hollande, peuples les plus abrutis entre tous. Nous avons, d'ailleurs, au milieu de nos grandes cités, l'image de pareils écarts dans l'incurie de nos misérables qui ne font point le plus petit effort pour mettre leurs demeures à l'abri d'un air empoisonné. On peut dire, en thèse générale, que dès que l'humanité cesse d'avoir des idées arrêtées sur sa destinée absolue, elle tombe dans l'imprévoyance et par conséquent dans l'oubli de l'hygiène. Elle pourra bien encore éviter, par un mouvement purement instinctif, un danger subit, instantané, la pierre qui va broyer ses organes, la flamme qui va les dévorer ; mais elle demeurera dans une mortelle apathie lorsqu'il s'agira de se soustraire à des influences mauvaises dont l'action mine lentement l'organisme. A plus forte raison oubliera-t-elle les intérêts de l'espèce représentés par les générations à venir, auxquelles elle transmettra le double héritage du mal moral et du mal physique. C'est en ce sens que l'hygiène est indissolublement unie à la morale, que plus celle-ci est pure, plus celle-là est salutaire ; et l'auteur qui a dit que l'hygiène était une vertu, a dit une parole profonde.

Un premier élément de supériorité de la tradition chrétienne, dans ce qui a trait aux fondements de l'hygiène, c'est d'avoir revêtu cette dernière d'un caractère sacré en l'associant aux devoirs. Le premier des devoirs de l'homme considéré comme être physique ou animal, est renfermé dans la sentence suivante : Vis conformément à la nature (*naturæ convenienter vive*). Le second principe est ainsi conçu : Rends-toi plus parfait que la simple nature ne t'a fait (*perfice te ut finem, perfice te ut medium*). Nous verrons combien le dogme chrétien a favorisé l'être humain pour atteindre ce but. En second lieu, la tradition chrétienne a fondé l'*hygiène politique* ou l'*hygiène de l'espèce*, en attachant un prix im-

Digitized by Google

mense à l'homme considéré d'une manière intrinsèque. Elle le garantit des atteintes volontaires de la destruction lorsqu'il est encore à l'état de germe, où elle apprend à vénérer le principe humain qui doit subir une si magnifique évolution. Chez presque tous les peuples de la Grèce, chez les Perses, les Babyloniens, à l'*exception des Israélites*, on trouve des traces d'exposition et d'infanticide (1). La philosophie même la plus pure, celle de Platon et d'Aristote, a refusé de reconnaître à l'embryon des droits imprescritibles à la vie. L'on sait que ces hommes ont déclaré, dans leurs républiques idéales, que la provocation à l'avortement était un moyen convenable pour prévenir l'excès de la population ; et les Stoïciens justifiaient cette pratique en soutenant que l'enfant n'acquiert une ame qu'au moment où il commence à respirer, de sorte que l'embryon n'étant point animé, le détruire n'est point commettre un meurtre. En général, l'antiquité païenne faisait peu de cas de la vie considérée d'une manière absolue, et respectait peu l'organisation qui est le théâtre de ses développements ; ses combats de gladiateurs l'attestent suffisamment. On ne comprenait pas, à Sparte, sous le dur régime des lois de Lycurgue, que l'individu, né dans l'infirmité de la chair, fût digne de conservation : cette république sans entrailles, oubliant l'excellence primordiale du type humain, jetait dans les gorges glacées du Taygète les enfants débiles de qui elle n'attendait ni vigueur ni réaction pour l'âge mûr. On voit encore, chez les peuples non chrétiens, la perversion humaine s'exprimer par des formes d'éducation physique absurdes, dégradantes. Cela se rencontre, entre autres, chez les Caraïbes, qui attachent beaucoup d'importance à corriger la forme des mollets ; pour cela ils enveloppent les jambes de leurs enfants de liens si serrés que les chairs ressortent entre les tours de

(1) Burdach, physiol. t. V. p. 85.

Digitized by Google

bandes. Les sauvages du Brésil écrasent le nez de leurs enfants; les Yamaos du Pérou, pour arriver à plus de perfection encore, sous ce rapport, leur enlèvent la cloison cartilagineuse (1). Enfin, il n'est pas de peuple sauvage chez lequel on ne trouve d'absurdes coutumes qui mutilent l'organisation, ou l'arrêtent dans ses développements; il en est peu qui ne fassent subir à l'enveloppe osseuse de l'organe de l'intelligence des compressions difformes. Ainsi, lorsqu'on avance que le christianisme a régénéré le monde, on énonce une vérité au dessus de toute contestation, mais qu'il ne faut point restreindre au point de vue moral ; il l'a régénéré doublement dans son esprit et dans sa chair. Il a fondé l'hygiène privée ou individuelle, il a fondé l'hygiène de l'espèce ou l'hygiène sociale. Je dis qu'il les a fondées, car il a donné, à cet égard, des préceptes que les développements de la science ont confirmés plus tard, et qui participent en quelque sorte de la perpétuité de la tradition chrétienne. Nous allons nous en convaincre, en jetant les yeux sur les instituts hygiéniques des Hébreux.

HYGIÈNE TIRÉE DES LIVRES BIBLIQUES.

Ces livres doivent être considérés comme renfermant un système complet d'organisation sociale appliqué à un peuple passionné, enclin aux vices qui dégradent la chair, vivant au milieu des ardeurs d'un climat qui favorisait tous les écarts de la sensualité ; ils doivent donc exprimer la pensée du législateur sur l'accomplissement des besoins corporels que sa prévoyance avait embrassés. Mais comme, de toute éternité, de grandes destinées reposaient sur le peuple hébreu, la législation devait gravement s'intéresser au salut de l'espèce.

C'est surtout, grâce à ses institutions hygiéniques, que Moïse

(1) Humboldt. *Voyages aux terres équinoxiales*. t. III. p. 402.

Digitized by Google

fit des Israélites une nation à part. Quand on compare, dit un écrivain, les mœurs des Israélites avec celles des Romains, des Grecs, des Egyptiens et des autres peuples de l'antiquité, et les peuples que nous estimons le plus, on voit qu'ils étaient meilleurs. On voit qu'il y a chez eux une simplicité meilleure que tous les raffinements ; que les Israélites avaient tout ce qui était bon dans les mœurs des autres peuples de leur temps, qu'ils étaient exempts de la plupart de leurs défauts, et qu'ils avaient sur eux l'avantage indispensable de savoir où doit se rapporter toute la conduite de la vie (1). On ne peut douter, après avoir approfondi un code si vaste dans l'ensemble, si minutieux dans ses détails, si complet de tous points, que le peuple, auquel il était adressé, ne fût sous la surveillance immédiate de Dieu. On reconnaît même, à l'autorité de certains préceptes, la pensée intime de celui qui parla sur le mont Sinaï. Les nations contemporaines de la race d'Abraham vivaient dans l'indigence de salutaires coutumes. Les Assyriens, les Caldéens, les Babyloniens étaient plongés dans des désordres devant amener la décadence des corps. Aussi, malgré leur puissance apparente, ont-ils disparu comme un tourbillon de fumée, selon le Psalmiste, tandis que la nation Israélite posait, à la faveur d'institutions robustes, les fondements de sa longévité. « La loi judaïque, a dit Rousseau, « toujours subsistante, annonce le grand homme qui l'a dictée; « et tandis que l'orgueilleuse philosophie de l'aveugle esprit « de parti ne voit en lui qu'un heureux imposteur, le vrai po- « litique admire dans ces institutions le grand et puissant « génie qui préside aux institutions durables (2). »

Il est facile de reconnaître, dans l'Ancien Testament, deux sortes d'enseignements hygiéniques ; l'un, renfermé dans les

(1) Fleury. *Mœurs des Israélites.* — 1681.

(2) Contrat social, liv. 2, chap. 7.

Digitized by Google

livres de Moïse, le *Deutéronome* et le *Lévitique* en particulier, règle la conduite d'un peuple nouveau et plongé dans l'ignorance; il lui indique de quelles viandes doivent se composer ses aliments, quels soins il doit apporter à la netteté de son corps, les exercices dans lesquels il peut maintenir la souplesse de ce dernier, etc., etc. C'est une hygiène qu'on peut appeler grossière, en harmonie avec les premiers développements de la nation hébraïque. Le second enseignement hygiénique s'adresse, par l'organe de Salomon, à un peuple dont les mœurs sont plus raffinées, chez lequel une civilisation énervante a déposé de nouvelles chances défavorables à la santé et à la longévité de l'individu; il revêt aussi un caractère plus moral. Quoique tous deux aient pareillement voulu traiter des modificateurs physiques et moraux, cependant l'avantage touchant ces derniers reste à Salomon. Moïse parle plus en maître inflexible dont la loi veut rompre impérieusement des volontés rebelles; Salomon est plus insinuant, il sait mieux inspirer aux esprits l'amour de cette loi, en la leur montrant comme la sauve-garde du corps. Ces deux législateurs se complètent l'un l'autre, et de la réunion de leurs instituts résulte un tout parfait de doctrine hygiénique, digne de l'ensemble de cette tradition utile de tant de manières, puisqu'elle servait à la fois à accoutumer le peuple à l'obéissance, à l'éloigner de la superstition, à régler les mœurs, à conserver la santé. Moïse nous présente la longueur de la vie diminuant à mesure que l'homme s'est fait de nouveaux besoins, et la nécessité de chercher son soutien, dans l'un ou l'autre règne, et dans un plus grand nombre de substances différentes, devenant plus urgentes à mesure que sa vitalité diminue. Il part de là pour embrasser dans des paroles prophétiques les temps de luxe et de sensualité, où la vie de l'homme, devenue fragile, sera semée d'infirmités nouvelles (1). Pour lui, la simplicité de la

(1) V. *Deuter.* chap. 17, 14, 21 etc. *Levit.* chap. 19, 30, 26, 27 etc.

Digitized by Google

matière alimentaire est le soutien de la santé, le calme des passions, le moyen de borner les désirs de la sensualité (1). La trop grande quantité des viandes dégoûte bientôt, et comme la diversité est infinie, le désir est insatiable. C'est une vérité physiologique sur laquelle la diétetique de Moïse s'est fondée. Cette diétetique proscrivait l'usage de certaines viandes nuisibles à l'état de susceptibilité morale et physique de la nation hébraïque. Ainsi, en défendant l'usage des *viandes suffoquées*, renfermant une grande quantité de fibrine, il fit preuve d'une connaissance précise des effets d'une pareille alimentation sur l'économie animale. Les aliments fibrineux, pris en grande quantité, peuvent devenir pernicieux et causer des congestions irritatives de toute espèce. La soustraction de l'alimentation fibrineuse diminue au contraire la force des organes et l'énergie de leurs fonctions. C'est par cette seule diminution d'énergie qui s'opère à la fois dans toutes nos facultés, qu'on doit concevoir la diminution des passions par la soustraction de l'alimentation fibrineuse, remplacée par une alimentation moins excitante, moins nourrissante (2). Moïse nous montre, à différentes reprises, qu'il a voulu atteindre ce dernier but, et traiter par un régime moral et physiologique cette irritabilité extrême des Israélites. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Les purifications ordonnées par la loi avaient les mêmes fondements que la distinction des viandes; elles étaient utiles pour la santé et pour les mœurs. « La saleté, dit formellement le Lévitique, vient d'ordinaire de paresse, de mépris des autres, et de bassesse de cœur (3). » Moïse a fait de la pro-

(1) Id. ibid. *Passim.*

(2) Londe *Éléments d'Hygiène*. t. II. p. 48. 2e édition.

(3) II - 3.

Digitized by Google

preté un précepte de religion, et a mieux aimé la porter jusqu'au scrupule le plus minutieux, que de risquer de la laisser négliger dans les circonstances importantes. Il est bien singulier, selon l'observation de Hallé (1), que le peuple qui a pu conserver tant de traces physiques des premiers caractères distinctifs de ses ancêtres, soit remarquable presque partout par une excessive malpropreté toutes les fois que les individus se trouvent réunis dans une même enceinte, comme on le voit à Rome, dans quelques villes d'Allemagne, et dans tous les lieux où il y a un quartier particulier affecté à cette nation. Si l'on peut supposer que ce caractère soit héréditaire, il rend encore mieux raison du soin que le législateur a pris de rendre la propreté obligatoire pour un peuple dont il connaissait le peu d'inclination à cette vertu domestique. Par là encore il restreignait les ravages de certaines maladies cutanées et surtout de la lèpre, affection que ses livres dépeignent avec une fidélité remarquable. On y trouve, parmi les signes pathognomoniques qui la distinguent, cet état de stupeur et d'insensibilité absolue qui gagne successivement tout l'organe dermoïde, la décoloration et la chûte des cheveux qu'on n'observe guère dans les autre maladies. La tête se dépouille, dit le législateur des Hébreux, et l'homme n'offre alors qu'un spectacle digne de commisération.

Les Israélites formaient leur corps par le travail et les exercices, et faisaient grand cas de la force corporelle, et c'est la louange la plus ordinaire que l'Ecriture donne aux braves de David (2). Moïse avait organisé le travail de manière que toutes les classes, tous les sexes fussent occupés, et nous verrons plus loin que l'oisiveté où sont tenues les femmes qui peuplent les harems, est une des causes les plus puis-

(1) Encyclopédie méthod. art. *hygiène*. t. 7.
(2) *Rois* 2, 23.

Digitized by Google

santes de ruine qui attaquent le monde oriental. L'activité dans les mouvements corporels est désignée comme un des fondements de la santé. « Sois prompt dans toutes tes actions et la maladie ne viendra pas t'assaillir (1). »

Moïse a su, à diverses reprises, s'appuyer du dogme de l'hérédité morbide pour donner plus de poids à ses préceptes, le Très-Haut menace le vice du père d'une expiation terrible, retentissant jusqu'au sein des générations à venir. « Je suis le Dieu fort et jaloux qui venge l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération dans tous ceux qui me haïssent, et qui fait miséricorde dans la suite de mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes préceptes (2). »

Nous verrons plus loin l'Ecclésiaste insister plus formellement encore sur cette suite inévitable de l'égoïste volupté, et le christianisme en faire la base d'un de ses plus profonds enseignements. . . . . .

. . . . . .

Les livres de Salomon, les Proverbes, la Sagesse et l'Ecclésiaste renferment, sur l'ensemble de la vie humaine, les préceptes les plus beaux et les plus profonds qui aient jamais été donnés. On y trouve ce qu'aucune autre tradition ne donne : 1° Une appréciation exacte de ce qu'on nomme la matière de l'hygiène, c'est-à-dire des choses dont l'ensemble bien ménagé concourt à la conservation de la santé; 2° de la mesure de l'hygiène, c'est-à-dire de l'étendue que nous donnons à l'usage que nous faisons des choses en proportion de leur utilité; 3° enfin, de la manière de l'hygiène, c'est-à-dire de l'usage convenable des choses en harmonie avec la disposition de nos organes. Toutes ces conditions qui constituent l'hy-

(1) *Eccles.* 25.

(2) *Exod.* chap 20, 5 et 6 et suiv.

Digitized by Google

giène sont implicitement prévues dans ces livres admirables. On y rencontre encore les bases de la doctrine hygiénique à laquelle saint Paul et les Pères de l'Église ont apporté de si beaux perfectionnements. Cette doctrine, qui double la valeur de l'hygiène, consiste à démontrer la génération de la plaie physique par la plaie morale; enseignement terrible et si oublié de nos jours! La science de la conservation du corps doit s'asseoir sur les fondements impérissables de la morale, et celle-ci doit revêtir en se combinant avec l'hygiéne un caractère pratique. Telle est l'idée mère des institutions hygiéniques de celui qui a été appelé le plus sage des hommes, et que nous allons retrouver en parcourant les détails de son code sacré.

L'Ecclésiaste s'étend à différentes reprises sur la félicité intime attachée à la santé du corps, maintenue par un régime qui n'excède pas les véritables besoins et l'étendue des facultés.

« Un pauvre qui est sain et qui a des forces vaut mieux qu'un riche languissant et affligé de maladies.

« Il n'y a point de richesses plus grandes que celles de la santé du corps, ni plaisir égal à la joie du cœur. Un corps qui a de la vigueur vaut mieux que des biens immenses.

« Des biens cachés dans une bouche fermée sont comme un grand festin autour d'un sépulcre.

« Que sert à l'idole l'oblation qu'on lui fait, puisqu'elle ne peut manger, ni en sentir l'odeur.

« *Tel est celui que Dieu chasse de devant sa face et qui porte la peine de son iniquité*, qui voit les viandes de ses yeux et qui gémit comme un eunuque qui embrasse une vierge et qui soupire (1). »

Le rhythme et la bonne harmonie de nos fonctions embellissent notre vie terrestre, puisque nous éprouvons, dans l'exer-

(1) *Ecclés.* chap. 30. v. 14-21.

Digitized by Google

cice et le jeu de notre machine organique, des jouissances précieuses dont la source se tarit aussitôt que le mal physique vient fondre sur nous. Salomon nous le montre naissant au sein de l'abus du plaisir naturel. Après cela, avec quelle sombre couleur l'écrivain inspiré nous dépeint la vie de l'homme qui a cédé aux jouissances immodérées de l'appétence de la chair ? Pour lui l'existence est déflorée, la sensibilité pervertie, toute joie sereine à jamais perdue ; son ame languit dans la mélancolie, comme son corps dans l'infirmité. C'est la première fois que cette vérité hygiénique, base fondamentale de nos traités dogmatiques, a été proclamée. De plus, l'auteur sacré manace d'un pareil châtiment corporel, de l'affliction de la chair, le prévaricateur, *celui que Dieu chasse de devant sa face*, qui porte la peine de son iniquité.

Dans le même livre, sont encore consignées les paroles qui disent ce que l'hygiène répète chaque jour, que l'homme est le dispensateur de sa santé, que la maladie s'allume le plus souvent au foyer des passions, et se multiplie par la débauche.

« Toute chair est sujette à des accidents, depuis les hommes jusqu'aux bêtes, *et les pêcheurs sept fois encore plus que les autres* (1).

L'homme qui pêche aux yeux de celui qui l'a créé *tombera entre les mains du médecin* (2).

Il faut avoir, comme ce dernier, scruté avec le flambeau de l'analyse, les profonds replis des causes génératrices de nos infirmités, pour connaître toute la portée de ces anathèmes. La pratique de la médecine offre l'exemple journalier d'organisations frêles et délicates puisant les forces primitivement refusées par la nature, dans une vie vertueuse, véritable gymnastique morale, selon le langage de Kant, tandis que

(1) *Ecclés.* chap. 50. v. 8.
(2) *Ecclés.* chap. 38. v. 15.

Digitized by Google

le corps le plus robuste va se briser prématurément contre l'écueil de la sensualité. C'est pour cette raison encore que, dans les mêmes livres sacrés, *les préceptes* sont considérés comme conservateurs de la vie du corps. « Que mes paroles ne sortent point de devant vos yeux, conservez-les au milieu de votre cœur, car elles sont la *vie* de tous ceux qui les trouvent et *la santé de toute chair*. Les proverbes, ainsi que les livres mosaïques, signalent la longévité comme une couronne d'honneur, ornant le front de celui qui s'est astreint à la pratique des devoirs. « La crainte du Seigneur prolonge les jours, les années des méchants seront abrégées (1). » L'expérience a, depuis longtemps, vérifié cette proposition (2).

La philosophie profonde qui règne dans les œuvres du sage ne devait point passer sous silence cette vérité, qui, de nos jours, a reçu une si intéressante sanction, savoir, que le perfectionnement du corps, sa validité, exerce sur le développement et la bonne harmonie des facultés de l'ame une influence efficace. « Le corps qui se corrompt appesantit l'ame, et cette demeure terrestre abat l'esprit dans la multiplicité des soins qui l'agitent (3). » On trouve là le principe de cette belle pensée de Cicéron : « *Si quid corpus animi gubernaculo, animus autem, ministerio corporis indiget. At neque animus æger bene gubernabit, nec affectum corpus rectò parabit imperio* (4). »

Les livres de Salomon n'embrassent point seulement les sommités de l'hygiène, mais ils pénètrent encore profondément dans les détails. Ainsi l'action des passions *(percepta)*,

(1) Chap. 10. v. 27.

(2) Voir les détails que nous avons donnés, à cet égard, dans la *Physiol. hum. etc.* p. 26 et suiv.

(3) *Sagesse.*

(4) *Cic. consol.* 16.

Digitized by Google

des aliments et des boissons (*ingesta*), du libertinage, etc., est parfaitement appréciée. On y trouve sur l'usage général des modificateurs externes, l'admission d'un principe dont on a fait honneur à la philosophie hippocratique. L'Ecclésiaste recommande de s'observer à cet égard, de savoir ce qui est nuisible et ce qui est utile, de rapporter en un mot au sens vital, intérieur, individuel, à la disposition idiosyncrasique, l'action des modificateurs. Hippocrate n'a fait que commenter ce précepte, l'une des bases de toute saine doctrine hygiénique. Mieux que ne l'avait fait Moïse peut-être, l'Ecclésiaste loue la tempérance sous une forme aphoristique offrant beaucoup d'analogie avec les célèbres propositions du médecin cité plus haut. On en jugera par les versets suivants qui ne sont, à le tout prendre, que des sentences de l'école de Salerne :

« L'insomnie, la colique et les tranchées sont le partage de l'homme intempérant (1). »

« Celui qui mange peu aura un sommeil de santé, et son ame se réjouira en lui-même (2). »

Même concision dans les préceptes touchant les boissons :

« La tempérance dans le boire est la santé de l'ame et du corps (3). »

Les effets de l'ivrognerie, tant sur la vie du corps que sur le mode de manifestation de l'ame, sont dépeints de la manière la plus large ; et il est facile d'acquérir la conviction que les livres modernes de diététique ne disent rien de plus. Salomon pose en principe que le vin, pris en quantité modérée, est un corroborant salutaire à l'organisation, *qu'il est une seconde vie*, il a été créé la première fois, pour être

(1) Chap. 31. v. 23.
(2) Chap. 24.
(3) Chap. 31. v. 3-7.

Digitized by Google

la joie de l'homme et non l'enivrer (1). L'auteur sacré parcourt tous les ravages causés par l'ivrognerie, il la voit engendrer dans l'être humain un état de folie passagère que les médecins légistes modernes ont désignée sous le nom de *dipsomanie,* et porter aux plus grands excès.

« Le vin bu en abondance produit la colère et l'emportement, et attire de grandes ruines. L'ivrognerie inspire l'audace, elle fait tomber l'insensé, et elle cause la blessure de plusieurs (2). »

Voici la peinture la plus saisissante de l'état de stupeur organique et morale où sont plongés les vieux buveurs :

« Pour qui la rougeur et l'obscurcissement des yeux, si non pour ceux qui passent le temps à boire du vin et qui mettent leur plaisir à vider des coupes?... Le vin entre agréablement, mais il mord à la fin comme un serpent, et il répand son venin comme un basilic ; vos yeux regarderont les étrangers, et votre cœur dira des paroles déréglées. Et vous serez comme un homme endormi au milieu de la mer, comme un pilote assoupi qui a perdu le gouvernail (3). »

Cette dernière image, incomparable pour la sublimité, dépeint à merveille la somnolence habituelle des ivrognes, leur indifférence pour les actes journaliers de la vie pratique. La nature est encore prise sur le fait.

L'influence des mouvements passionnels sur l'économie animale est également fort bien saisie. On trouve dans Salomon la division pratique des passions, en *excitantes* et *dépressives.* « L'envie et la colère abrègent les jours et font venir la vieillesse avant le temps (4). » « La tristesse conduit

(1) *Eccles.* 31-35.
(2) Chap. 31. v. 39-40.
(3) *Prov.* chap. 23. v. 29-34.
(4) *Eccles.* chap. 8. v. 22.

Digitized by Google

à la mort, elle accable toute la vigueur, et l'abattement du cœur fait baisser la tête (1). » Le philosophe Spinosa qui a le mieux étudié sous tous les rapports le mode de réaction des passions sur l'organisme, n'a point signalé d'autres effets de la tristesse lorsqu'il dit : « *Tristitia est effectus quo corporis agendi potentia minuitur vel coercetur* (2). . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

On pense bien que dans ces livres marqués au sceau de l'expérience la plus consommée, où rien de ce qui peut rendre l'existence humaine plus fixe et plus stable, n'est oublié, l'influence du libertinage ne pouvait être passée sous silence. Salomon flétrit au nom de la santé du corps tout amour qui naît de la concupiscence de la chair, et que ni le devoir, ni un sentiment moral profond ne sanctifient. Il laisse tomber sur la courtisane impudique dont les charmes provoquent un éréthisme sensuel, aussi fugace dans sa durée qu'il est dangereux dans ses suites, des paroles flétrissantes et pleines d'amertume auxquelles le langage figuré prête une nouvelle force. Il annonce que les suites du libertinage conduisent, à travers une existence pleine de dégoûts et d'infirmités, à une mort précoce, et que ceux qui en sont les victimes ont eu le pauvre esprit d'échanger la somme de leur vitalité contre une joie éphémère .

« Car les lèvres de la prostituée sont comme le rayon d'où coule le miel, et son gosier est plus doux que l'huile, mais la fin est amère comme l'absynthe et perçante comme une épée à deux tranchants.... ses pieds descendent dans la mort et ses pas s'enfoncent jusqu'aux enfers (3). »

Il est impossible de présenter une image plus saisissante des

(1) *Eccles.* chap. 38. v. 19.
(2) Op. posthuma, p. 197.
(3) *Prov.* chap. 5. v. 3, 45.

Digitized by Google

misères physiques individuelles qu'entraîne à sa suite la volupté vénérienne. Ailleurs, il trace, en termes non moins énergiques, les ravages que cette dernière accumule sur l'espèce. Les recherches précises des staticiens modernes, celles de Süsmilch entre autres, et que nous avons fait connaître ailleurs (1), ont pleinement confirmé la rigueur de cet anathème : « Les rejetons bâtards ne jetteront point de profondes racines, et leur tige ne s'affermira point. Que, si avant le temps, ils possèdent quelques branches en haut, comme ils ne sont point fermes, ils seront ébranlés par les vents, et la violence de la tempête les arrachera jusqu'à la racine. Leurs branches seront brisées avant que d'avoir pris de l'accroissement ; leurs fruits seront inutiles et âpres au goût (2). » « Les enfants des adultères n'auront point une vie heureuse, et la race de la couche criminelle sera exterminée (3)..... »

Tel est le fond de la doctrine hygiénique enseignée dans les livres saints, où l'on trouve encore une foule de salutaires préceptes sur lesquels les bornes prescrites à ce présent opuscule ne m'ont pas permis de m'arrêter. La science de la vie sous son triple aspect physique, morale et sociale, y est déposée en germe. Maintenant nous allons considérer les développements que la loi nouvelle du christianisme lui a fait subir ; car, à toutes les époques, il a surveillé avec amour la santé du corps. Mais avant, reconnaissons que c'est grâce à des emprunts faits aux institutions bibliques, que Zoroastre, Confucius et Mahomet ont imprimé aux leurs propres ce caractère de durée qui cause notre étonnement.

Docteur Francis Devay.

(1) Ouvr. cit. p. 198.
(2) *Sages.* chap. 4. p. 3, 5.
(3) *Ecclés.* chap. 3.

(La 2e et dernière partie au prochain numéro).

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LES CAPÉTIENS.

On donne le nom de Capétiens aux rois de cette troisième race, qui occupa, pendant plus de huit siècles, le trône de France. *Capet* vient du latin *Caput*, *Capito*, grosse tête. Quelques auteurs font dériver cette étymologie d'une espèce de chaperon que porta le premier Hugues Capet, fondateur de

Digitized by Google

la troisième dynastie, dite des Capétiens. C'est bien de leur maison que les derniers Capétiens auraient pu dire :

Le nom de nos aïeux touche au berceau du monde!

Qui ne s'est souvent rappelé cette naïveté proverbiale d'un auteur allemand : « *Nulle généalogie ne remonte aussi haut que celle du Christ, pas même celle des Capétiens, la plus longue et la plus incontestablement prouvée que l'on connaisse ici-bas !* » Le peuple y mêle du divin, du merveilleux. Une superstition traditionnelle nous montre saint Valeri apparaissant, en 981, à Hugues Capet, alors simple comte de Paris, en lui disant : « *En récompense de ce que tu as fait transférer mes reliques, toi et tes descendants, vous régnerez jusqu'à la septième génération, c'est-à-dire à perpétuité....* » L'oracle du saint homme, ou plutôt la légende populaire a été fidèlement reproduite par tous les chroniqueurs, même par ceux qui accusent Hugues Capet d'usurpation. C'est donc à tort qu'une opinion commune et longtemps conservée avec respect, fait sortir la race des Capétiens de la classe plébéienne : cette opinion est consignée dans les chroniques de Raoul Glaber, moine de Cluny, et dans le Purgatoire du Dante, chap. 20, vers 49. Ce grand poète avance, que les Capets descendaient d'un boucher de Paris.... origine peu flatteuse, et qui prête à la satire et aux plus désobligeantes allusions! ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que des écrivains assurent gravement que cette opinion, longtemps en faveur, fut loin de nuire à la cause des Capétiens.

Nous oserons penser tout différemment. Des chronologistes dévoués au parti de Charles III de Lorraine, ce malheureux compétiteur de Hugues Capet, purent seuls avoir intérêt à faire prévaloir la version qu'il est si facile de réfuter. Prétendre que le chef de la dynastie des Capétiens était d'une basse extraction, c'est ignorer entièrement l'esprit

Digitized by Google

d'un siècle où les grands vassaux marchaient de pair avec les rois. Hugues Capet fut moins roi des Français, que chef des ducs, ses égaux... *Primus inter pares*. On le préféra, dans l'assemblée de Noyon, où assistaient aussi les chefs du clergé, moins comme le plus capable de relever l'éclat du trône, qu'à cause de sa position personnelle qui le rendait entièrement désintéressé dans le rétablissement de la monarchie, telle que l'avaient faite Clovis et Charlemagne. Ce fut là le véritable motif de l'exclusion de Charles de Lorraine, frère de Louis d'Outremer, et qui devait naturellement succéder à son neveu Louis V, si l'on eût consacré, sous la deuxième race, l'ordre de succession au trône. Issu de Charlemagne, Charles de Lorraine pouvait s'autoriser à croire qu'il ne régnait qu'en vertu de sa naissance.... Dès lors, les grands du royaume décidèrent sa perte. Leur politique avait besoin d'un prince en quelque sorte complice du morcellement de la France, et qui n'eût aucun prétexte plausible d'essayer de revenir sur le passé. Or, Hugues Capet comptait dans sa famille deux rois élus par le suffrage des seigneurs. Ce prétendu descendant d'un boucher de Paris sortait d'une maison depuis longtemps à la tête du parti opposé au pouvoir royal des Carlovingiens. Il reçut la royauté telle que l'avaient préparée ses ancêtres. Il fut élu, non parce qu'il était fils de Hugues-le-Grand, et petit-fils de Robert-le-Fort, lequel, si l'on en croit certains auteurs, descendait de Charlemagne : il fut élu, non parce qu'il tirait son origine de Pépin par le comte Childebrand, et même de Clovis par les femmes.... Qu'importe même encore, comme l'assure Mézerai, que la race des Capétiens descende de Charlemagne, par les femmes! L'essentiel est qu'il reste démontré que les grands firent choix de Hugues Capet par intérêt, par nécessité politique. Son autorité n'était point supérieure à celle des grands vassaux dont il avait été l'égal. Ses immen-

Digitized by Google

ses domaines fortifiaient le trône. Sa position le forçait de ménager les esprits, d'improviser des alliances plus solides que brillantes, et d'acquérir une connaissance profonde de tous les intérêts respectifs des divers monarques de l'Europe. C'est le besoin des princes *nouveau-parvenus*, si l'on peut risquer cette expression ; c'est la simple histoire des dynasties et des différentes branches qui se succèdent sur le trône.

La couronne, jusqu'alors élective, devient héréditaire sous les Capétiens. Chez le fondateur de la nouvelle dynastie, la couronne se confondait avec les grands fiefs dont il était déjà seigneur et maître. Les fiefs étant alors incontestablement héréditaires, le choix de Hugues Capet consacra l'usurpation des fiefs, déjà sanctionnée par une longue possession. Ce fut ainsi que, d'une mesure prise contre le pouvoir royal, devaient sortir, avec le temps, l'hérédité, l'indivisibilité de la couronne, cette double base fondamentale et indestructible sur laquelle repose la fixité de toute véritable monarchie.

Et voyez quelle augmentation de force gouvernementale dut tirer le pouvoir de l'avènement des Capétiens ! Les derniers Carlovingiens, ces successeurs dégénérés de Charlemagne, ne luttaient qu'avec peine contre les moindres barons. Mais de puissants seigneurs, comme les Capétiens, se trouvaient en état de tenir tête, par leurs propres forces, aux comtes d'Anjou, de Poitiers et d'autres provinces considérables. Plus les Capétiens réunissent de fiefs dans leurs mains, plus, à chaque avènement, ils acquièrent de titres à la courronne qu'ils veulent bien encore ne pas s'adjuger tout-à-fait. Chaque nouvelle investiture est comme une rançon de cette royauté, un dédommagement de ce trône qui ne peut leur échapper, une garantie positive de cette autorité toute puissante qui finira par leur échoir naturellement. Sous les derniers Carlovingiens, la dignité du sceptre n'est

Digitized by Google

plus qu'une ombre vaine, un souvenir presque éteint. Cette dignité ressuscite avec les Capétiens; c'est un espoir, un droit renaissant. Il sommeille encore ce droit; mais on saura saisir l'à-propos, l'opportunité politique du réveil. La royauté recommence insensiblement avec la troisième race. Elle reprend vie et pouls, jusqu'à ce que Louis XI la *mette hors de page*, et que le despotisme de Richelieu, perfectionnant Louis XI, prépare la grandeur de Louis XIV, de ce siècle de merveilles où tous les intérêts individuels viendront se confondre dans la gloire du monarqne unique et absolu. En attendant, déjà sous Hugues Capet, la royauté reprenait et continuait cette famille de grands propriétaires amis de l'église; glorieux anneau de la chaîne unitaire des peuples, commencé par Charlemagne, et interrompu par l'absence d'énergie de ses successeurs. L'église et la propriété! Dieu et la terre! L'intérêt des Capétiens était de reconstruire, sur ces bases profondes, l'édifice de la monarchie française.

Ainsi l'avènement de la troisième race fut, pour la fixité du pouvoir, d'une tout autre importance que celui de la seconde. La domination des Franks finit, à proprement parler, aux Capétiens. Des Capétiens, date l'ère d'une royauté nationale substituée au gouvernement de la conquête. C'est toujours le même peuple: mais les progrès des mœurs et de la civilisation en ont modifié le caractère. Cette identité nationale sera le fondement sur lequel va reposer, pendant une longue série de siècles, l'unité dynastique. Des fautes immenses, amenées par l'abus d'un pouvoir sans bornes, devaient entraîner la destruction de l'arbre séculaire des Capets et des S. Louis, comme, dans l'origine, les rejetons vermoulus de la tige carlovingienne avaient dû céder aux rameaux réparateurs du tronc naissant des Capets.

Malgré la sage politique de Hugues Capet, les vertus privées de son fils Robert et la fermeté de quelques-uns de

Digitized by Google

leurs successeurs, il était difficile que, sous la troisième race, l'indépendance des grands vassaux ne fût pas longtemps un principe de guerre entr'eux et le chef qu'ils avaient couronné. On en trouvera, dans les chroniqueurs de l'époque, la pénible et fatigante histoire. Joignez-y l'excès de puissance des moines, qui fut la suite de l'excès d'avilissement du clergé, les empiètements, les prétentions monstrueuses de l'autorité spirituelle sous les Boniface et les Grégoire VII; et l'on concevra tout ce que les premiers rois capétiens durent déployer de force et d'énergie pour se maintenir. Sans l'intrépidité inébranlable d'un Philippe-le-Bel, sous les foudres du Vatican, c'en était fait peut-être et de l'accroissement de l'autorité royale en France, et de la domination même de la troisième race. Le démembrement et l'invasion étrangère l'emportaient.

Lorsqu'une loi constitutionnelle eut déféré la couronne à l'aîné des fils, ses frères ne furent plus que ses premiers sujets. On cessa de voir, comme sous les deux précédentes dynasties, cette complication de crimes, de trahisons, d'assassinats domestiques et de guerres civiles. Mais combien fallut-il traverser de malheurs, avant de prévenir, par une loi de saine politique, les sanglantes conséquences de ces funestes partages entre frères ! Les conspirations de palais et de famille royale ne disparurent pas entièrement avec le siècle barbare des Chilpéric et des Clotaire, des Frédégonde et des Brunehaut, des Lothaire et des Louis de Bavière. Louis XI était encore soupçonné d'avoir abrégé les jours de son père : Charles-Le-Mauvais empoisonnait réellement le Dauphin, depuis Charles V. Toutefois la maison royale n'était plus inondée du sang d'un frère versé par la main d'un frère. Le raffinement des mœurs avait substitué au poignard de l'assassin les intrigues et les complots du brouillon politique. Le faible Gaston conspirait bien encore sous le faible Louis

Digitized by Google

XIII, il levait secrètement des troupes; mais il abandonnait lâchement ses créatures sur l'échafaud, et le terrible Richelieu était là, qui lui en renvoyait les têtes l'une après l'autre. Enfin sous Louis XIV, ou Louis-le-Superbe, les progrès de la civilisation courtisanesque ne pouvaient aller plus loin. Ces grands seigneurs, ces frères de rois, autrefois si fiers de leur naissance qui les rapprochait du trône, s'étudiaient à copier les regards du maître où venaient aboutir tous les genres de gloire. Longtemps avant que Napoléon eût, par droit de conquête, un parterre de souverains, Louis XIV, trentième roi des Capétiens, élevait son parterre de princes du sang et de grands seigneurs, sur les vastes ruines du gouvernement féodal.

Le fanatisme et l'ambition, les croisades sous Louis-le-Jeune et saint Louis, les conquêtes d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François 1er, précipitèrent les deux premières crises de la troisième race, mais sans mettre cependant le trône en péril. Sous Henri III, l'intolérance faillit le renverser. Raffermi par le despotisme de Richelieu, après avoir jeté le plus grand éclat sous Louis XIV, il devait, sous Louis XV, tomber dans le mépris pour s'abîmer, presque sans espoir de retour, sous l'infortuné Louis XVI, au fond du gouffre révolutionnaire.

Chose remarquable et qu'on ne saurait trop signaler comme observation morale et politique ! tant que les Capétiens n'eurent à combattre que leurs grands vassaux, animés du noble sentiment de l'indépendance et de la souveraineté, ils sortirent triomphants d'une lutte, qui s'est prolongée jusqu'à la fin du règne de Louis XI; tandis que cette même dynastie s'écroula sous Louis XVI, du moment où les princes du sang, les grands officiers de la couronne, le haut clergé, les talons rouges, la magistrature, la robe, tous les corps de l'Etat, se parant du titre de citoyen, affectèrent de rivaliser

Digitized by Google

d'égalité démocratique avec les plus humbles sujets.. . .

. . . . . .

. . . . . .

La troisième race, dite des Capétiens, a non seulement régné en France, mais encore en Espagne.

Capétien (*Capetingus*) ne se dit que des rois, et non des branches des familles royales qui n'ont pas régné, bien que descendant aussi de Hugues Capet. (*Voir, au sujet des différentes branches appartenant à la dynastie capétienne, le savant Du Tillet, les chroniques des rois de France,* etc.....)

Hugues Capet fut le premier roi de la première race des Gaulois; les deux autres races étaient des Franks. L'origine de la famille des Capets se perd dans la nuit des temps. D'anciens généalogistes font descendre Hugues Capet de saint Arnoul, et même d'une fille de Clotaire, fils de Clovis-le-Grand; d'autres le font arrière-petit-fils du saxon Wittikind. Helgald, dans sa *Vie de Robert*, père de Hugues-le-Grand et aïeul de Hugues Capet, lui fait tirer son origine des rois de Lombardie. C'est l'opinion du savant Legendre de St-Aubin. Mais une autorité non moins imposante, M. de Foncemagne, combat ces divers systèmes dans ses *Mémoires*

Digitized by Google

de l'Académie des inscriptions. Résumons-nous d'après les données historiques les plus certaines, ou les plus présumables. Hugues-le-Grand, père de Hugues Capet, descendait de Robert-le-Fort, comte d'Anjou et allié à la famille impériale, sous Charles-le-Chauve. C'est par ce Robert que les grands fiefs des Capétiens entrèrent dans leur maison, et préparèrent l'ascendant de Hugues-le-Grand sur les seigneurs de France. Hugues-le-Grand, ou le Blanc, ou l'Abbé, était fils de roi (Robert ayant disputé le trône au faible Charles-le-Simple); il était de plus oncle de roi, et beau-frère de trois rois, ayant épousé successivement une sœur de Louis-le-Bègue, une fille d'Edouard d'Angleterre, et une sœur d'Othon, roi de Germanie, fille de l'empereur Othon 1er. Bien que père de roi, Hugues-le-Grand n'en porta jamais le titre, mais il en eut la puissance jusqu'à sa mort. On a dit de ce puissant seigneur qu'*il régna vingt ans, sans être roi.* De sa femme Hadvige, sœur de l'empereur Othon, il eut trois fils, entre autres le célèbre Hugues Capet, tige de la troisième race des Capétiens. Hugues Capet, comme on le voit, était donc allemand d'origine, du côté maternel. Aussi, ses partisans avaient-ils mauvaise grâce à reprocher son origine germanique au compétiteur de Hugues, au malheureux Charles, duc de la Basse Lorraine.

Sous Louis VI, dit *le Gros,* un des premiers rois Capétiens, on fit pour la première fois mention de l'oriflamme, bannière de l'abbaye de St-Denis, et qui devint celle des rois de France. On s'élançait au combat, en criant : « *Saint-Denis! Montjoie!* » Du règne de ce même prince, date l'affranchissement des communes, que l'on attribue à son ministre, le sage abbé Suger.

Sous Philippe-Auguste, on mit un maréchal de France à la tête des armées : il y en eut deux sous saint Louis, trois sous François 1er, quatre sous Henri II : nombre ainsi limité

Digitized by Google

jusqu'au règne de Louis XIII. L'Université fut aussi très florissante sous Philippe-Auguste.

On connaît les lois, les sages institutions, l'héroïsme chrétien et la justice de saint Louis.

La plus grande gloire de Philippe-le-Bel fut sa noble résistance au despotisme du Saint-Siége. Il réunit la ville de Lyon à la couronne, convoqua les états-généraux, accrut la puissance royale, et abolit l'ordre des Templiers.

Le règne de Philippe-le-Long fut pacifique ; il désarma les bourgeois, et ordonna que leurs armes, déposées dans un arsenal public, ne leur fussent rendues que pour le service du roi. Mably fait, à ce sujet, les plus judicieuses réflexions.

Philippe de Valois, descendant de saint Louis, fut le chef de la première tige des Valois ; il augmenta l'impôt sur le sel. La supériorité de son rival Edouard III l'écrasa ; mais le dévouement des bourgeois de Calais fait l'éloge de la nation. On peut consulter, sur ce fait célèbre, le vieux Froissart, M. de Brecquigny et les curieuses recherches du poète *de Belloy*, auteur du *Siége de Calais*.

Jean créa l'ordre de l'Etoile. Sa défaite et sa captivité furent une source de maux pour la France. Les compagnies des Malandrins et la révolte des paysans (*la Jacquerie*), fléaux de guerres civiles, nés du malheur de nos armes, ont récemment inspiré la verve romantique de l'école moderne.

Sous Charles V, surnommé le *Sage*, l'usage du sceau à trois fleurs de lys prévalut. L'éloge de ce grand roi est dans les belles actions de son règne, plus que dans le froid panégyrique de La Harpe. Charles V fut le véritable fondateur de la Bibliothèque royale.

Sous Charles VI, on inventa, ou plutôt on commença, en France, à se servir des *jeux de cartes*, et l'on vit s'organiser les premières troupes de comédiens. Singulier con-

Digitized by Google

traste d'amusements futiles, avec le règne le plus désastreux de la troisième dynastie !

Charles VII opéra une réforme militaire, et forma des compagnies d'ordonnance. Dans un excellent *Discours* de M. Villemain *sur l'histoire*, ce prince est réhabilité des jugements sévères du président Hénault et de plusieurs autres chronologistes abréviateurs.

Louis XI établit la poste aux lettres, institua l'ordre de Saint-Michel, prit le premier le titre de roi très chrétien, qui devint la qualification des monarques français. Les mémoires du célèbre contemporain Philippe de Comines donnent des détails sur ce règne de cauteleuse politique. La *Vie de Louis XI*, par Duclos, est très estimée. On regrette d'avoir perdu le manuscrit de l'illustre Montesquieu. La plume qui traça le dialogue de Sylla et d'Eucrate avait sans doute peint dignement le Tibère bourgeois de la troisième race.... Un étranger, un Anglais, sir Walter Scott, dans l'admirable *Quentin Durward*, est celui de tous les auteurs anciens et modernes qui a le mieux saisi les traits du bizarre et grand roi. Son roman est plus vrai que l'histoire.

Charles VIII fut *le meilleur des hommes,* dit encore M. Villemain. Sous ce règne, Christophe Colomb découvrit le Nouveau-Monde.... Le titre de *Madame*, du temps de Charles VIII, commençait à être donné à la fille aînée du roi.... Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, puis de Louis XII, fut la première reine qui porta le deuil en noir, à la mort de Charles VIII.

Louis XII, d'abord duc d'Orléans, surnommé *le père du peuple*, dispute à Henri IV les honneurs du partage de ce vers si connu :

> Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire !

On peut consulter, sur le règne de François 1er, l'*Histoire*

Digitized by Google

de la rivalité de l'Espagne et de la France, par Gaillard; les ouvrages de Garnier, de Velly, de Méhégan; l'espagnol Mariana, Paul Jove et Guicchardin. La renaissance des lettres et l'union de la Bretagne à la couronne datent du règne de François Ier.

Sous Henri II commencèrent les progrès de l'hérésie. Puis les sources des guerres de religion se développèrent sous François II. Bientôt vinrent les supplices des protestants, la lutte acharnée de leurs chefs contre les catholiques. Ici apparaissent les Guise, les Condé, les Coligny, la fameuse Catherine de Médicis, le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency. La guerre civile épuise les flancs de la France. L'exécrable Charles IX commande la Saint-Barthélemy, et tire sur son peuple. Le méprisable Henri III met le royaume à deux doigts de sa perte. Les Jésuites et la Ligue, les cabaleurs mitrés et les Seize, le fanatisme d'opinion politique et religieuse; tous les fléaux déchirent à la fois notre malheureuse patrie. Deux figures consolantes dominent ce tableau d'horreurs; le chancelier de l'Hospital et le roi de Navarre, Henri IV.

La branche des Valois s'éteint avec Henri III assassiné par Jacques Clément. La branche des Bourbons lui succède au trône. Henri de Bourbon, surnommé Henri-le-Grand, descendait par son père, Antoine de Bourbon, de Robert de Clermont, cinquième fils de saint Louis.

La mort prématurée de Henri IV pouvait replonger la France des Capets, dans tous les désastres de la guerre civile, sous un prince aussi faible que Louis XIII. Mais ce régne fut moins celui du fils de Henri IV que celui du cardinal de Richelieu. Ce grand ministre, prêtre et guerrier, écrasa, par la prise de la Rochelle, la dernière tête de l'hydre protestante. Il abaissa la maison d'Autriche, et poussa l'un après l'autre, sur l'échafaud, les seigneurs rebelles. Ce

Digitized by Google

fut ainsi qu'il préludait au règne d'absolutisme glorieux de Louis XIV.

Dès ce moment, la politique des Capétiens prend une hauteur de vues ambitieuses, un ascendant de gloire conquérante, qui devaient finir par soulever l'Europe contre elle. On ne se contente plus de guerroyer pour quelques provinces voisines. A l'exemple de Rome envahissante, on étend au loin ses armes victorieuses. Autrefois, les guerres de palais et de famille occupaient la vie tout entière d'un roi de France. On craignait, on ménageait les orgueilleuses prétentions d'un vassal. Mais Louis XIV ne déguise plus ses projets de monarchie universelle : il froisse avec intention les intérêts de l'Autriche, de l'Angleterre et des plus puissants états. Les Bourbons de France imposent des rois à l'Espagne, à l'Italie, à Naples. Un petit-fils de Louis XIV, le duc d'Anjou, triomphe de l'archiduc son compétiteur; Philippe V saisit le sceptre de Charles-Quint et de Philippe II; les victoires de Vendôme lui frayent le chemin au trône, et lui en donnent l'investiture. D'effroyables revers devaient suivre de si éclatants succès. Louis XIV meurt après avoir signé une paix honorable. Mais ses derniers efforts pour soutenir des guerres malheureuses, ont épuisé la France d'hommes et d'argent. Les saturnales et les prodigalités de la Régence mettent le comble à la misère du peuple. Le mécontentement général, je ne sais quel besoin de changement et de déplacement, quelle soif d'innovations sociales et politiques se manifestent dans toutes les classes d'Etat. Longtemps le volcan révolutionnaire fermente et couve sous Louis XV; il éclate sous Louis XVI.

De cette grande ère d'écroulement monarchique commencent les longues infortunes des derniers Bourbons de la troisième race, infortunes qui rappellent celles des Stuarts. Après bien des vicissitudes politiques dont nous avons été

Digitized by Google

témoins, la branche cadette a remplacé la branche aînée.

N. A. DUBOIS,

Professeur de Seconde au Collége Royal de Lyon.

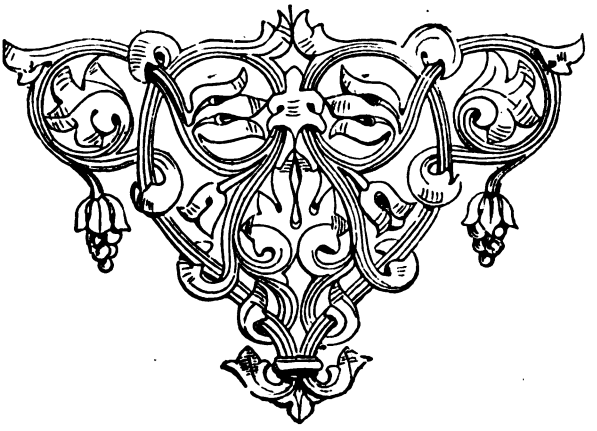

Digitized by Google

Littérature étrangère.

HORATIO SPARKINS.[1]

I.

En vérité, mon amour, — dit mistress Malderton à son époux qui, vêtu d'une robe de chambre à ramages, la tête entourée d'un foulard, assis dans un moelleux fauteuil, et les pieds appuyés sur le garde-feu, se délassait, après son retour la cité, des fatigues d'une journée affairée en savourant un verre de Porto ; — en vérité, il s'est occupé avec une très grande attention de Thérésa au dernier bal. Je le répète, il faut encourager les dispositions qu'il manifeste, et il est indispensablement utile que vous l'invitiez à dîner.

(1) Cette petite nouvelle est traduite de Charles Dickens, que ses compatriotes ont surnommé le Paul de Kock de l'Angleterre.

Digitized by Google

— Qui, LUI.... ? demanda M. Malderton.

— Quoi ! pouvez-vous me demander de qui je parle, mon cher ? et de qui parlerais-je, si non de ce jeune homme aux noires moustaches et à la cravate blanche, qui était au dernier bal du cercle et dont toutes les jeunes filles avaient l'air de raffoler ? De qui parlerais-je, si non du jeune.... du jeune..... — mon cher, rappelez-moi son nom.... — Marianne, quel est le nom de ce jeune homme ? continua mistress Malderton, s'adressant à sa plus jeune fille qui s'occupait à tresser une bourse.

— M. Horatio Sparkins, maman, répondit Marianne en accompagnant ces mots d'un pittoresque soupir.

— Oui, parfaitement, c'est cela, Horatio Sparkins, dit mistress Malderton. Eh bien ! je déclare que je n'ai jamais vu personne qui eût un aspect plus distingué que ce jeune homme. L'habit admirablement bien coupé qu'il portait à la dernière réunion lui allait à ravir, et lui donnait une grande ressemblance avec.... avec....

— Avec le prince Albert, maman, avec le noble époux de notre reine. Il avait l'air aussi gracieux et si sentimental, dit miss Marianne avec une enthousiaste admiration.

— Vous devez vous rappeler, mon cher, reprit mistress Malderton, que Thérésa a maintenant vingt-huit ans bien sonnés, et qu'il est vraiment important que nous nous occupions de fixer son sort.

Miss Thérésa Malderton était une très petite personne, ronde et grassette, dont les joues étaient naturellement colorées d'un brillant vermillon, et dont le caractère était excellent et jovial. Elle était encore fille, et, à vrai dire, ce n'était pas sa faute ; car elle ni ses parents n'avaient négligé aucune des petites manœuvres qui peuvent réussir à pourvoir une demoiselle d'un mari. Mais c'était en vain que miss Thérésa oubliait, avec une naïve facilité, une dizaine d'années quand elle parlait de son âge, c'était en vain que mistress et monsieur Malderton avaient affectueusement ouvert leur maison à tous les jeunes

Digitized by Google

gens à marier de Camberwell, et même de Wandsworth (1), sans compter ceux qui, chaque dimanche, pouvaient venir de Londres ; Miss Malderton était aussi connue que le lion de marbre qui décore la façade de l'hôtel Northumberland, et il semblait, hélas ! que sa position fût aussi invariablement fixée.

— Je suis persuadée qu'il doit vous plaire, continua mistress Malderton; il a de si belles manières !

— Il est si remarquable, dit miss Marianne !

— Il a un langage si pur et si fleuri, ajouta miss Thérésa !

— Il professe le plus grand respect pour vous, mon cher, dit mistress Malderton à son mari d'un ton de confidence.

Monsieur Malderton toussa, et se mit à tisonner le feu.

— Oh ! je suis sûre qu'il apprécie vivement l'aimable société de papa, dit miss Marianne.

— Il serait impossible d'en douter, s'écria miss Thérésa.

— Certainement ! et d'ailleurs il me l'a dit confidemment, ajouta mistress Malderton.

— C'est bien ! c'est bien ! dit M. Malderton dont l'orgueil était agréablement chatouillé ; si je rencontre ce *Mossieu* Sparkins demain au cercle, je verrai s'il convient que je l'invite. Je pense, ma chère, qu'il sait que nous habitons Oak-Lodge à Camberwell ?

— Sans doute, il le sait. Et il sait aussi que chaque jour vous vous servez, pour vos excursions à la cité, de votre beau cabriolet si somptueusement attelé.

— Je verrai, dit M. Malderton, se levant pour aller se coucher, je penserai à cette affaire.

M. Malderton était un homme dont toute l'occupation et toutes les pensées étaient resserrées entre la Bourse, le Lloyd, l'hôtel du gouvernement des Indes et la Banque. Quelques heureuses spéculations l'avaient élevé d'une obscurité voisine de la pauvreté à une aisance brillante. Comme cela arrive

(1) Villages près de Londres, contenant une grande quantité de jolies maisons de campagne.

Digitized by Google

fréquemment en pareil cas, ses idées et celles de sa famille avaient subi une altération extraordinaire à mesure que sa fortune s'était augmentée. Lui et les siens affectaient d'imiter la mode, les goûts et les manières qui, d'ordinaire, sont le propre des classes supérieures de la société ; et ils manifestaient dans toutes les occasions une aversion prononcée, et qui leur paraissait bienséante, contre tout ce qui pouvait avoir quelque apparence de vulgaire ou de commun.

En véritable parvenu, M. Malderton était plein d'ostentation, d'ignorance, de préjugés et d'entêtement. Cédant à la fois à l'influence d'une sensualité égoïste et à un vain désir d'étalage, il recevait très souvent; et comme sa table était somptueuse et bonne, les parasites ne lui manquaient pas. Cependant il admettait avec une préférence marquée les personnes qui étaient, ou qu'il croyait être, d'un rang distingué ; et il dédaignait les autres qu'il appelait en masse des *pique-assiette*. Il s'était appliqué à inspirer à ses deux fils des sentiments semblables aux siens ; il avait parfaitement réussi. Toute la famille était animée de l'ambition de s'introduire, et de s'établir, dans une sphère sociale supérieure à celle dans laquelle jusqu'alors elle avait vécu. Il résultait de ce désir insensé des Malderton, et de leur ignorance complète de ce monde si étranger à leur petit cercle ordinaire, qu'il suffisait d'appartenir de quelque manière aux classes nobles ou titrées pour être facilement admis à la table du maître d'Oak-Lodge à Camberwell.

L'apparition de M. Horatio Sparkins au bal avait excité à un vif degré la surprise et la curiosité de tous les habitués du cercle. On se demandait quel était ce jeune homme si modeste, si mélancolique. Il dansait trop bien pour appartenir à l'église; il ne faisait pas partie du barreau, puisqu'il n'en portait pas les titres distinctifs ; il parlait beaucoup, mais il parlait bien. Peut-être était-ce un étranger de distinction venu en Angleterre dans le dessein d'observer et de dépeindre ce pays ainsi que les usages et les mœurs de ses habitants, et fréquentant les bals et les assemblées afin de connaître l'éti-

Digitized by Google

quette, les habitudes et les manières de la haute société; mais cela ne pouvait être, car il n'avait aucun accent étranger. Etait-ce donc un chirurgien, un négociant, un romancier, ou un artiste? non, chacune de ces suppositions était détruite par des objections naissant de l'examen même dont il était l'objet. Cependant, disait-on, il faut bien, en définitive, qu'il soit quelque chose! — Oui, sans doute, il doit être *quelque chose*, pensait M. Malderton, et j'en trouve la preuve dans l'attention qu'il a pour nous, et dans le tact avec lequel il a découvert notre supériorité!!!

II.

Il devait y avoir un nouveau bal le lendemain de la soirée pendant laquelle avait eu lieu la conversation qui vient d'être rapportée. La voiture avait reçu l'ordre d'être à la porte d'Oak-Lodge à neuf heures précises du soir. Toute la famille partit pour la fête.

Les miss Malderton avaient des robes de satin bleu de ciel chamarrées de fleurs. Mistress Malderton, aussi petite et au moins deux fois aussi grosse que sa fille aînée, portait une robe semblable. M. Frédéric Malderton, l'aîné des fils, en grande tenue, était le beau idéal d'un magnifique gentleman; et M. Thomas Malderton, le plus jeune des deux frères, avec son col de chemise exubérant, son habit bleu barbeau à boutons d'or, son rouge ruban de montre et ses bas blancs, rappelait le portrait de l'intéressant mais quelque peu ridicule Werther.

Chaque membre de la famille avait formé le projet de lier conversation avec M. Horatio Sparkins. Miss Thérésa se proposait d'être aussi aimable que peut et que doit l'être une demoiselle de vingt-huit ans qui guette un mari; mistress Malderton serait toute souriante et pleine de grâces; miss Marianne requerrait la faveur de quelques vers pour son album; M. Malderton prendrait sous son haut patronage cet inconnu

Digitized by Google

distingué, et l'honorerait d'une invitation à dîner; et Thomas Malderton lui demanderait son avis sur l'intéressante question de savoir quel était le meilleur tabac et quels étaient les meilleurs cigares. Enfin, M. Frédéric Malderton, cet oracle régulateur de la famille pour le choix des étoffes, pour le bon goût des parures et pour l'interprétation des futiles arrêts de la mode, ce fashionable qui avait un logement dans West-end, qui avait ses libres entrées au théâtre de Covent Garden, qui était toujours vêtu selon la mode de la dernière semaine, qui fréquentait assidument les Eaux, et qui même, en ce moment, avait un intime ami connaissant un gentleman autrefois admis aux bals d'Almack, M. Frédéric Malderton, lui-même, avait l'intention de faire à l'inconnu l'honneur de lui proposer une partie de billard.

Horatio fut le premier objet que découvrirent les regards empressés de la famille en entrant dans la salle de bal. Le mystérieux jeune homme était nonchalamment assis sur un fauteuil, et son regard méditatif se perdait dans les frises qui ornaient le plafond.

— Le voici, mon cher, murmura d'une voix émue mistress Malderton à l'oreille de son mari.

— Combien il ressemble à lord Byron, dit tout bas Miss Thérésa.

— Ou plutôt à Montgoméry, répondit Marianne.

— Ou mieux encore au portrait du superbe capitaine Ross dont l'aspect fait miauler les chats ! ajouta Tom.

— Taisez-vous Tom, et réfléchissez si vous-même ne ressemblez pas à un âne, dit brusquement le père qui réprimandait le jeune homme à tout moment, dans l'intention, sans doute, de comprimer ses dispositions à la malice, précaution, soit dit en passant, qui n'était pas inutile.

L'élégant Sparkins conserva son attitude pittoresque jusqu'à ce que toute la famille se fût avancée dans la salle de bal. Paraissant seulement alors l'apercevoir tout-à-coup, il tressaillit, et jouant avec beaucoup de naturel la surprise et le

Digitized by Google

plaisir, il s'approcha avec un grand empressement, salua les jeunes miss de la manière la plus gracieuse, s'inclina devant M. Malderton avec une affectation de respect allant presque jusqu'à la vénération, et rendit aux deux jeunes gens leur salut d'un air à moitié reconnaissant et à moitié protecteur, qui leur inspira la conviction que leur nouvelle connaissance était à la fois un personnage important et plein de bienveillance.

— Miss Malderton, dit Horatio après s'être profondément incliné pour les salutations d'usage, me serait-il permis de concevoir l'espérance que vous daignerez m'accorder le plaisir....?

— Je ne sais si je ne suis pas engagée, dit miss Thérésa avec une majestueuse affectation d'indifférence; car, en vérité, un si grand nombre....

Pendant cet exorde dubitatif, Horatio se para d'un air admirablement malheureux.

..... Mais cependant je crois pouvoir..... oui.... je serai infiniment flattée, murmura enfin avec un doux sourire l'intéressante Thérésa.

Ce gracieux consentement fit briller les traits d'Horatio, comme si tout-à-coup ils avaient été illuminés par un rayon de soleil.

— Ce jeune homme est véritablement fort aimable ! dit M. Malderton d'un air satisfait, au moment où l'empressé Sparkins et sa partenaire prenaient place dans le quadrille qui se formait.

— Il a des manières parfaites, dit Frédéric.

— C'est un admirable jeune homme, ajouta Tom, qui toujours épiait le moment de placer son mot ; on dirait presque un commissaire-priseur !

— Tom, vous finirez par devenir idiot, je le crains fort, dit le père d'un ton irrité au jeune Tom qui paraissait heureux de sa malice.

— Combien il est délicieux, dit l'intéressant Horatio à sa

Digitized by Google

partenaire pendant qu'il la reconduisait à sa place après la contredanse finie, combien il est délicieux, combien il est doux de pouvoir se retirer des nuages orageux de la vie, de pouvoir se soustraire aux vicissitudes et aux ennuis du monde, ne fût-ce que pour de rapides et courts moments ! mais combien n'est-il pas plus doux encore pour un homme au cœur aimant de passer ces moments, quelques fugitifs qu'ils puissent être, auprès d'une personne dont il redoute l'indifférence plus qu'il ne redouterait de perdre la vie, dont la froideur lui paraîtrait le malheur le plus cruel, dont il ambitionnerait la bienveillance comme le plus grand des biens, et dont enfin l'affection et la constance seraient pour lui la plus belle récompense et le plus magnifique bonheur qu'un homme loyal et dévoué puisse obtenir du ciel !

— Quelle délicatesse de sentiments ! pensa miss Thérésa, en s'appuyant avec un doux abandon sur le bras de son cavalier.

— Mais pardon ! pardon !..... continua l'élégant Sparkins d'un air dramatique, qu'ai-je dit ? pourquoi me laissai-je aller à exprimer de tels sentiments ! miss Malderton..... Ces mots furent suivis d'une pause assez longue après laquelle M. Sparkins ajouta : — Puis-je espérer qu'il me sera permis de vous offrir l'humble hommage de....

— Réellement, M. Sparkins, répondit miss Thérésa ravie et rougissant de plaisir et de confusion en entendant cette demande que son imagination prévenue para d'une importance extrême, il faut parler de cela à papa. Je ne me hasarderais jamais sans son consentement à.... à....

— Certainement il ne voudra pas s'opposer....

— Oh ! probablement. Mais, en vérité, vous ne le connaissez pas bien, interrompit miss Thérésa, qui savait que son père était tout-à-fait bien disposé, mais qui désirait donner à cette affaire la tournure intéressante d'un incident romanesque.

— Quoi ! votre père trouverait-il mauvais que je vous offrisse... un verre d'orgeat ?

Digitized by Google

— Dieu ! était-ce donc seulement cela qu'il voulait dire, pensa miss Thérésa ! pourquoi prenait-il alors tant de détours pour si peu de chose !

— Vous me ferez le plus grand plaisir, *Mossieu*, si, à défaut d'autre engagement, vous voulez bien venir dîner dimanche prochain chez moi, à Oak-Lodge, à Cambervell ; nous nous mettrons à table à cinq heures, dit M. Malderton à la fin de la soirée à Horatio Sparkins avec lequel lui et ses fils avaient engagé conversation.

Horatio, s'inclinant en signe de remercîment, accepta cette flatteuse invitation.

— Je dois avouer, ajouta diplomatiquement l'insidieux père de miss Thérésa en offrant une prise de tabac à son nouveau commensal, je dois avouer qu'on ne trouve pas ici la moitié du luxe, je dirai même la moitié du comfort qui abondent à Oak-Lodge. Cette réunion, d'ailleurs, n'est pas fort attrayante pour un homme de ma sorte.

— Après tout, monsieur, qu'est-ce que l'homme, dit le profond métaphysicien Sparkins ? je demande ce qu'est l'homme ?

— C'est très vrai, dit Malderton, c'est très vrai, Mossieu !

— Nous savons que nous vivons et que nous respirons, continua Horatio, nous savons que nous avons des besoins, des désirs et des appétits.....

— Certainement, dit Malderton d'un air pénétré, certainement.

— Je dis : nous savons que nous sommes au monde, répéta Horatio élevant la voix; mais nous ne savons rien de plus. Là s'arrête notre science. Nous ne pouvons dépasser cette limite fatale. C'est la fin des fins. Et, d'ailleurs, que pourrions-nous savoir de plus ! ! !

— Rien, répondit Frédéric, rien, c'est évident.

M. Malderton avait distrait son attention de la conversation pour observer Tom, qui tentait une espiéglerie. Heureusement pour sa réputation, le jeune étourdi fut arrêté dans l'exécution

Digitized by Google

de sa malice par le regard courroucé de son père devant lequel il prit la fuite, honteux comme un roquet surpris commettant un larcin.

— Sur ma parole, dit Frédéric Malderton, pendant que la famille reprenait en voiture le chemin de Oak-Lodge, M. Sparkins est un admirable jeune homme. Quelle étonnante instruction, quelle brillante élocution il possède !

— Je pense que c'est quelque grand personnage déguisé, dit miss Marianne ; cela serait d'un romantique charmant.

— Il parle beaucoup et fort bien, fit observer timidement le malin Tom : il n'y a qu'un dommage, c'est qu'il n'est pas toujours intelligible !

— Je commence à désespérer que votre *intelligence* puisse jamais valoir quelque chose, Tom, dit sévèrement le père qui, au fond, avait été ébloui par la conversation de Sparkins.

— Quant à moi, ajouta miss Thérésa, j'ignore quelle sera jamais l'étendue de votre *intelligence*, Tom; mais ce que je sais parfaitement, c'est que, ce soir, vous avez été souverainement ridicule.

— Cela est très vrai, s'écria d'une voix unanime toute la famille.

Tom désappointé se fit tout petit dans un coin, et n'ouvrit plus la bouche.

Ce même soir, mistress et monsieur Malderton eurent une longue conversation sur la position actuelle et sur l'avenir de leur fille. Miss Thérésa se coucha en calculant si, en présence de la probabilité de mariage qui lui était offerte, elle devait continuer à bien accueillir ceux qui antérieurement lui faisaient la cour; et pendant son sommeil elle rêva princes déguisés, bals splendides, magnifiques parures, fêtes nuptiales et Horatio Sparkins.

Digitized by Google

III.

Plusieurs suppositions furent faites le dimanche matin sur le mode de transport que choisirait, pour venir à Camberwell, cet Horatio Sparkins si impatiemment attendu. Prendrait-il un gig, ou viendrait-il à cheval, ou daignerait-il honorer de sa présence la voiture publique ? Ces conjectures, et beaucoup d'autres encore, qui, toutes, avaient Sparkins pour objet, occupèrent l'attention de la famille pendant cette matinée.

— Sur ma parole, ma chère, il est fort désagréable que votre frère, dont les manières sont si triviales, se soit invité à dîner aujourd'hui à Oak-Lodge, dit M. Malderton à sa femme. J'avais l'intention, eu égard à ce que Mossieu Sparkins doit venir s'asseoir à ma table, d'inviter seulement Flamwell ; et voici que votre frère vient sans façon se constituer notre convive. Cela est vraiment insupportable. Je déclare que je donnerais volontiers mille livres pour éviter le désagrément d'entendre ce petit détaillant parler de son négoce et de sa boutique. Et du diable s'il prend jamais le soin d'agir avec discrétion sur ce point ! Il est tellement incarné avec sa mélasse et sa canelle, qu'il se croit obligé d'en parler à tout venant.

M. Jacob Baxton, beau-frère de M. Malderton, était un gros épicier, plein de bon sens, mais vulgaire et dépourvu de sentiments délicats. Il ne négligeait aucune occasion de parler de son commerce ; « car, disait-il, mon commerce me fait riche, je serais un ingrat de l'oublier. »

— Ah ! Flamwell, mon cher ami, comment vous portez-vous ? dit M. Malderton à un gros petit homme à lunettes vertes, qui entrait dans le salon. Vous avez reçu mon billet ?

— Oui, je l'ai reçu ; et en conséquence de son contenu, me voici.

— Eh bien ! vous qui connaissez tout le monde pourrez-

Digitized by Google

vous nous dire quel est ce jeune homme qui se fait appeler Sparkins ?

M. Flamwell était un de ces gentlemen qui se posent en répertoire général de la société, prétendant connaître tout le monde et ne connaissant en réalité presque personne. A Oak-Lodge, où les chroniques relatives au grand monde étaient toujours curieusement recherchées et avidement écoutées, Flamwell était traité en favori, parce que, connaissant cette ridicule passion des Malderton, il la flattait sans réserve par une profusion de récits apocryphes sur ce sujet de prédilection.

— Hum ! certainement il serait extraordinaire que je ne pusse satisfaire à votre demande, répondit Flamwell d'un ton grave et d'un air d'extrême importance. Je ne connais pas ce jeune homme sous le nom obscur que vous me citez ; mais sans aucun doute je le connais. Il est grand.

— De moyenne taille, dit mis Thérésa.

— Oui, de taille moyenne, mais plutôt grand que petit. Il a de beaux cheveux noirs, ajouta Flamwell, hasardant hardiment ce signalement hypothétique.

— Oui, répondit vivement misss Thérésa.

— Il a un nez retroussé ?

— Non, dit miss Thérésa désappointée, il a un beau nez aquilin.

— Hum ! mais c'est bien aussi un nez aquilin que j'ai voulu dire, répliqua Flamwell. En résumé, c'est un élégant jeune homme.

— Oh ! bien certainement.

— Possédant les manières les plus distinguées.

— Oui, c'est tout-à-fait cela, je vois que vous le connaissez parfaitement, s'écria d'un air triomphant M. Malderton. Dites-nous donc qui vous pensez il peut être ?

— Hum ! d'après tout cela, dit Flamwell d'un air réfléchi et rabaissant la voix jusqu'au ton le plus bas, votre M. Sparkins a une singulière ressemblance avec le très honorable Augustus-Fitz-Edward-Fitz-John-Fitz-Osborne, jeune lord du plus grand

Digitized by Google

mérite, et d'une remarquable excentricité. Il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il eût temporairement changé de nom pour accomplir quelque secret dessein.

En entendant les paroles prononcées par Flamwell, miss Thérésa sentit son cœur agité de battements précipités. Etait-il vrai que M. Sparkins fût le très honorable Augustus-Fitz-Edward-Fitz-John-Fitz-Osborne! Quel beau nom! combien devait être jolie et flatteuse une carte de visite ornée de ces mots : Le très honorable Augustus-Fitz-Edward-Fitz-John-Fitz-Osborne! !.... Miss Thérésa était transportée de ravissement.

— Il est cinq heures et cinq minutes, dit M. Malderton, consultant sa montre, j'espère que notre convive ne nous manquera pas de parole.

— Le voilà sans doute, s'écria miss Thérésa au moment où un double coup de heurtoir retentit fortement sur la porte.

A ce bruit, et ainsi que cela arrive souvent quand vient pour la première fois un visiteur impatiemment attendu, chacun prit une attitude d'indifférence, comme si l'approche de l'arrivant était complètement ignorée.

La porte du salon s'ouvrit.

M. Baxton! annonça le domestique.

—Le ciel le confonde! murmura M. Malderton.... Ah! mon cher mossieu, comment vous portez-vous, quelles bonnes nouvelles?

— Fort bien, répondit l'épicier, avec son air honnête mais commun. Quant aux nouvelles, je n'en sais point, d'où je conclus qu'il n'y en a point d'importantes. Et comment vont les jeunes filles et les jeunes garçons? Ah! M. Flamwell!.... monsieur, charmé de vous voir.

— Voici M. Sparkins, dit Tom qui s'était placé en permanente observation contre la fenêtre, voici M. Sparkins monté sur un cheval noir.

Horatio arrivait, en effet, à cheval, faisant accomplir à sa monture force courbettes et caracoles. Après un grand déve-

Digitized by Google

loppement de ruades, de pointes, de piaffements, de soubresauts et de passades, le cavalier s'arrêta sous les fenêtres du salon, mit pied à terre, et remit son cheval aux soins du groom de M. Malderton.

IV.

La cérémonie de l'introduction fut exécutée avec toutes les formalités voulues. La conversation générale s'établit en attendant le moment de dîner. Flamwell regardait Horatio par dessus ses lunettes vertes et d'un air d'importance mystérieuse, tandis que le galant jeune homme débitait une foule de fadaises à miss Thérésa qui s'efforçait d'élever son esprit au niveau de celui de son brillant interlocuteur.

— Eh bien! demanda Malderton à Flamwell pendant qu'on passait du salon dans la salle à manger, le soi-disant Horatio est-il le très honorable Augustus?

— Hum! je n'en suis pas sûr.... je ne le crois pas, répondit Flamwell d'un ton mystérieux, je ne le crois pas.

— Qui donc est-il, alors?

— Hum! brrum!..... fit Flamwell, hochant la tête d'un air grave, et donnant ainsi à penser qu'il connaissait parfaitement le personnage, mais qu'il avait des raisons majeures pour cacher ce secret important.

— Mossieu Sparkins, dit Malderton enchanté, veuillez vous asseoir entre miss Thérésa et miss Marianne. John, donnez une chaise à Mossieu Sparkins.

L'ordre d'apporter une chaise était donné à un homme remplissant, selon les occasions, les fonctions de groom ou celles de jardinier. Dans ce grand jour, afin de compléter l'impression favorable qu'on désirait produire sur Sparkins, John avait été appelé à servir à table, et il avait été paré d'une cravate blanche, d'une sorte de livrée quelque peu discordante, et d'une paire de souliers.

Digitized by Google

Le dîner était excellent. Horatio avait les attentions les plus empressées pour miss Thérésa. Chacun s'appliquait à développer les richesses de son esprit. M. Malderton seul était absorbé dans une sorte d'angoisse continue par la crainte où il était que son beau-frère ne lançât quelqu'une de ces saillies qu'il regardait comme si ridiculement triviales.

— Y a-t-il longtemps, Flamwell, que vous n'avez vu votre ami sir Thomas Noland, demanda Malderton, jetant un regard de côté sur Horatio, pour observer quel effet produirait le grand nom qu'il venait de citer.

— Hum ! non; je l'ai vu récemment. J'ai vu aussi lord Habbleton avant-hier.

— J'espère que sa seigneurie se porte bien, dit Malderton d'un ton exprimant le plus vif intérêt, quoique ce fût en vérité pour la première fois de sa vie qu'il entendît parler de lord Habbleton.

— Très bien ! en vérité, et il est toujours charmant en diable. Je l'ai rencontré dans la cité, et nous avons eu ensemble un long entretien. Notre intimité se resserre de plus en plus. Je n'ai pu m'arrêter cependant avec lui aussi longtemps que je l'aurais désiré, parce que j'étais pressé de me rendre chez un banquier, homme excessivement riche et membre du parlement, avec lequel je suis lié, je peux le dire, d'une manière très intime.

— Je sais de qui vous parlez, dit Malderton d'un air important, malgré qu'il ne connût pas plus le banquier qu'il ne connaissait lord Habbleton, êtres imaginaires inventés par l'imperturbable Flamwell. Ce milord de la finance fait toujours de grandes affaires ?

Ce mot *affaires*, imprudemment prononcé, attira l'attention de l'épicier assis au bout de la table.

— Parlant d'affaires, s'écria-t-il, je vous dirai Malderton, que j'ai reçu l'autre jour, dans ma boutique, la visite d'une personne que vous connaissez parfaitement, et qui vous a suggéré autrefois l'idée de certaines spéculations qui vous ont si bien réussi.

Digitized by Google

— Baxton, permettez que je vous offre de ce plat, interrompit le maître de la maison irrité, et désirant couper court, dès le début, à la conversation entamée.

— Volontiers, répondit l'épicier sans comprendre l'intention de son beau-frère. L'homme dont je vous parlais me dit en entrant dans ma....

— Buvez donc, Baxton, je vous prie, interrompit encore Malderton, s'efforçant d'arrêter au passage ce mot *boutique*, dont ses oreilles et son amour-propre étaient toujours si désagréablement frappés.

Mais le torrent était lâché.

— Il dit, continua l'obstiné personnage après avoir absorbé un verre de Bordeaux, il dit: Comment vont les affaires ? Je lui répondis : Vous savez comment je marche et ce que je pense; je ne suis jamais brouillé avec les affaires, et j'espère que les affaires seront toujours bien avec moi. Ha, ha, ha, ha, ha.

—Mossieu Sparkins, dit l'amphitryon, dissimulant mal son dépit, boirons-nous un verre de vin ?

— Avec le plus grand plaisir, monsieur.

— Au plaisir de vous voir, Mossieu !

— Je vous remercie vivement !

— Nous parlions l'autre jour, dit Malderton s'adressant à Horatio dans l'intention d'attirer la conversation sur un sujet capable de faire briller son esprit, et surtout dans l'espérance d'interrompre les histoires de l'épicier, nous parlions de la nature de l'homme ; votre argumentation a vivement impressionné mon ame.

— Et la mienne aussi, dit Frédéric.

Horatio remercia par un gracieux mouvement de tête.

— Je serais curieux maintenant, Mossieu, de connaître votre opinion sur les hommes, ajouta M. Malderton.

Cette question fit sourire les dames, et leur attention fut vivement excitée.

— L'homme, répondit Horatio, l'homme, soit qu'il se promène dans les jardins fleuris, gais et brillants d'un nouvel

Digitized by Google

Eden, soit qu'il erre dans de sauvages et stériles régions, et sur cette terre, j'ose le dire, ce dernier sort est plus commun que l'autre, l'homme, dis-je, dans toute circonstance et partout, soit qu'il courbe la tête sous les glaciales tempêtes du pôle arctique, soit qu'il se traîne haletant sous la brûlante influence du soleil vertical de l'équateur, l'homme sans la femme qu'est-il, si non un être seul et isolé !!!

— Je suis vraiment heureux, Mossieu Sparkins, dit Malderton, d'apprendre que vous ayez de si justes et de si raisonnables opinions.

— Et moi, je pense comme mon père, ajouta miss Thérésa.

Horatio remercia par un doux regard la jeune miss qui rougit comme une pivoine épanouie.

— Eh bien, moi, voici mon opinion, dit Baxton....

— Je sais ce que vous allez dire, interrompit Malderton décidé à faire tous ses efforts pour empêcher son beau-frère de reprendre la parole, et je diffère totalement de votre opinion.

—Comment ! dit l'épicier stupéfait, son bras levé arrêtant en moitié route une cueillerée de crême qu'il acheminait vers sa large bouche....

— Je suis vraiment fâché de n'être pas d'accord avec vous, Baxton, dit l'amphitryon, comme si réellement il contredisait une assertion exprimée par son beau-frère ; mais je ne saurais approuver une proposition que je regarde comme monstrueuse.

— Mais je n'ai pas encore dit ce que je pense !....

— Vous ne me convaincrez jamais, s'écria Malderton d'un air d'obstination déterminée, non, jamais.

— Quant à moi, dit Frédéric comprenant l'attaque dirigée par son père, et la secondant par une diversion calculée, je ne saurais adhérer d'une manière absolue à l'argument de M. Sparkins.

— Quoi ! dit Horatio, qui devenait de plus en plus emphatique et sententieux, à mesure qu'il remarquait l'expression d'admiration et de plaisir que sa conversation appelait sur les

Digitized by Google

traits de tous les convives, quoi ! l'effet n'est-il donc plus la conséquence de la cause ? la cause n'est-elle donc plus le précurseur de l'effet ?

— Hum ! c'est là le point véritable, dit Flamwell d'un ton approbateur.

— C'est parfaitement cela, dit Malderton.

— Eh bien, si l'effet est la conséquence de la cause, si la cause précède l'effet, je crois que vous avez complétement tort, M. Frédéric, ajouta Horatio.

— Cela me paraît prouvé, dit l'adulateur Flamwell.

— Il me semble que cette déduction est conforme à la plus exacte logique, dit Sparkins d'un air interrogateur.

— Sans aucun doute, fit encore Flamwell, cela décide la question.

— Fort bien, cela peut-être, dit Frédéric. Je n'avais pas considéré la question sous ce point de vue.

— Je ne comprends pas trop comment la question est décidée, dit l'épicier la bouche pleine ; mais, puisque tout le monde est satisfait, je suppose que je dois l'être aussi.

— Oh ! il est tout-à-fait amoureux ! se dirent entre elles les deux jeunes miss au moment où elles passèrent dans le salon, laissant, suivant l'usage, les hommes à table. Quelle amabilité parfaite, quelle conversation à la fois charmante et intéressante !

V.

Après le départ des dames, les hommes restés seuls gardèrent un instant le silence. Chacun paraissait se recueillir comme pour méditer sur la savante et profonde discussion qui venait d'avoir lieu. Flamwell, qui désirait découvrir la véritable position sociale de Sparkins, rompit le silence le premier.

— Hum ! brrum ! brrum ! pardon, monsieur, dit le distingué

Digitized by Google

personnage, je présume que vous avez étudié pour le barreau ? J'avais eu moi-même autrefois l'intention d'entrer dans cette carrière que je regarde en vérité comme une des plus nobles et des plus honorables.

— Non.... non, monsieur, répondit Horatio avec quelque hésitation, non.... pas précisément.

— Mais vous avez vécu longtemps au milieu des robes de soie, ou je me tromperais fort, demanda Flamwell d'un air de déférence.

— Pendant à peu près toute ma vie, répondit Sparkins.

Cette réponse donna la conviction à Flamwell que l'inconnu était un gentlemen de haute volée. Mais « quel était son vrai nom ? »

— Je n'aimerais pas la carrière du barreau, dit Tom, prenant part à la conversation pour la première fois, et regardant successivement les convives pour obtenir un signe d'approbation sur sa remarque.

Tout le monde resta impassible et muet.

— Je ne pourrais me résoudre à porter cette ridicule perruque qui fait partie du costume obligé de nos avocats, ajouta Tom, hasardant une autre observation.

— Tom, vous êtes déjà passablement ridicule vous-même, s'écria Malderton, prenez garde de le devenir davantage. Je vous invite à écouter la conversation, mossieu, et à nous épargner vos absurdes remarques.

— Oui, mon père, répondit l'infortuné Tom qui depuis qu'on s'était mis à table jusqu'à ce moment, c'est-à-dire depuis cinq heures et quart jusqu'à huit heures, avait ouvert la bouche seulement pour y engouffrer de copieuses provisions, et n'avait parlé que pour demander une deuxième édition de beef-steaks ou de plum-pudding.

— Eh bien, Tom, s'écria Baxton, je pense comme vous. Du diable si je voudrais porter une perruque d'avocat; j'aime bien mieux le tablier d'épicier.

Malderton, à cette nouvelle saillie de son beau-frère, se prit à

Digitized by Google

tousser avec une grande force. Mais Baxton n'en continua pas moins à manifester son opinion ; et il ajouta : Car il n'y a rien pour l'homme au dessus du négoce; et quand je suis dans ma...

A ces mots, la toux de Malderton redoubla de violence au point que l'épicier, véritablement alarmé, suspendit son discours pour demander à son beau-frère s'il était indisposé.

— M. Sparkins, dit Flamwell revenant à la charge, connaissez-vous M. de Lafontaine de Bedford-Squarre ?

— J'ai échangé ma carte avec la sienne ; et ,depuis lors, j'ai eu de fréquentes occasions de lui rendre service, répondit Horatio, dont le visage se couvrit d'une légère rougeur causée sans doute par la nécessité où il se trouvait de révéler cette connaissance.

— Vous êtes fort heureux d'avoir pu obliger un homme de cette importance, dit Flamwel avec un air de profond respect.

— Je ne peux découvrir quel il est, murmura confidentiellement Flamwell à l'oreille de Malderton au moment où ils suivaient Horatio passant au salon; il est clair cependant qu'il a étudié les lois, et que c'est un personnage de distinction répandu dans la plus haute société.

— Sans doute, sans doute, répondit Malderton.

Le restant de cette soirée se passa fort agréablement. Malderton, délivré de toute inquiétude au sujet de l'épicier qui s'était endormi dans un coin, put librement déployer son affabilité et son esprit. Miss Thérésa joua sur son piano le grand air de « *la Prise de Troie* », et reçut de M. Sparkins le flatteur compliment qu'elle possédait un talent de maître. Puis Horatio, miss Thérésa et Frédéric ayant fait l'agréable découverte que leurs voix s'accordaient parfaitement ensemble, chantèrent plusieurs romances et trios à leur mutuelle satisfaction et aux applaudissements de leur auditoire complaisant. A vrai dire, ils chantèrent à peu près tous la même partie, et encore, comment la chantèrent-ils ! car non seulement la voix de Sparkins manquait un peu de justesse, mais encore

Digitized by Google

il était évident que cet élégant jeune homme n'avait pas la moindre notion de l'art musical.

Le temps s'écoula de la sorte fort agréablement, et il était plus de minuit quand M. Sparkins demanda qu'on lui fît amener son cheval. On voulut céder à sa demande seulement lorsqu'il eut promis de renouveller sa visite le dimanche suivant.

— Mais, peut-être, suggéra mistress Malderton, M. Sparkins accepterait-il de venir demain avec nous au théâtre, où M. Malderton a le projet de conduire ses filles pour assister à la représentation de : « *Saint-Georges et le Dragon* ».

Sparkins s'inclina et promit de rejoindre la famille dans la loge n° 48, pendant la soirée suivante.

— Nous ne voulons pas disposer de votre matinée, dit miss Thérésa d'un air de syrène. Maman a le projet de nous conduire dans plusieurs magasins pour faire des emplettes, et nous savons que les gentlemen se soucient peu d'accompagner les dames en de telles excursions.

Sparkins s'inclina de nouveau, et déclara qu'il serait heureux de pouvoir accompagner ces dames en quelque circonstance que ce fût ; mais qu'il ne pourrait avoir ce plaisir demain dans la matinée, parce que des affaires importantes devaient prendre son temps.

VI.

A midi, le jour suivant, la voiture attendait devant la porte d'Oak-Lodge pour conduire mistress Malderton et ses filles à la Cité. Les jeunes miss charmèrent l'ennui du trajet en parlant avec d'emphatiques éloges de M. Horatio Sparkins, et de l'impatience où elles étaient de se retrouver avec lui.

Après avoir successivement conduit les dames Malderton dans plusieurs magasins de premier ordre, l'équipage s'arrêta devant une mesquine boutique dont la devanture sale et né-

Digitized by Google

gligée étalait un grand nombre d'étiquettes de toutes couleurs, de toutes dimensions et de toutes formes, annonçant les objets offerts au public. On vendait là des figures grotesques, des boas pour dames, des souliers de chevreau de fabrique française, des ombrelles vertes, cramoisies, jaunes et bleues, du calicot de Manchester, des fourchettes de bois sculpté, des étoffes de soie, des cafetières de nouveau métal, des habits tout confectionnés, des plumeaux de salon, des confitures, des écrans de cheminée, et, enfin, comme le disait le maître de ce muséum de bas étage, un assortiment complet de toutes sortes de belles et bonnes choses offertes A CINQUANTE POUR CENT AU DESSOUS DU PRIX COUTANT ! ! !

— Mon Dieu, maman, allons-nous entrer dans cette ignoble boutique ! s'écria miss Thérésa. Que penserait M. Sparkins s'il nous voyait dans un tel lieu !

— Ah ! certes, que penserait-il, en effet, dit miss Marianne, frémissant d'horreur à cette seule idée.

— Veuillez vous asseoir, mesdames. Ma première affaire doit être de vous offrir respectueusement des siéges, dit l'obséquieux maître de l'établissement. Ce personnage, le menton enseveli dans une énorme cravate, la poitrine parée d'un jabot d'une blancheur douteuse, couvert de chaînes de chrysocale et de bijoux apocryphes, et vêtu avec une ridicule affectation de déférence pour la mode, ressemblait à une véritable caricature vivante.

— Nous voudrions voir des étoffes de soie, dit mistress Malderton.

— De suite, madame. M. Blagg ! où est M. Blagg ?

— Ici, monsieur, cria une voix au fond de la boutique.

— Veuillez vous hâter, je vous prie, monsieur Blagg. Vous n'êtes jamais là quand j'ai besoin de vous, monsieur.

Monsieur Blagg, ainsi sommé de venir au plus vite, accourut avec la plus grande agilité, et se plaça derrière la banque en face des acheteurs qu'il fallait servir.

Mais à la vue du nouveau venu mistress Malderton poussa

Digitized by Google

un cri de stupéfaction. Miss Thérésa, qui causait avec sa sœur, se retourna vivement pour connaître quel motif pouvait exciter ainsi l'émotion de sa mère. Tout son sang afflua vers son cœur.... elle se crut sous l'influence d'un épouvantable cauchemar.... là... derrière la banque.... en face d'elle... commis de boutique.... Horatio !..... M. Sparkins et M. Blagg ne faisaient qu'un ! !

Tirons le voile sur cette scène, comme disent les écrivains de notre époque ! le mystérieux philosophe, le romantique métaphysicien, l'élégant parleur Sparkins, celui qui dominait sur l'imagination de l'intéressante Thérésa comme la personnification des gentlemen les plus aimables et les plus poétiques, celui qui occupait ses pensées pendant le sommeil et pendant la veille, cet être supérieur qu'elle avait entouré d'une auréole.... c'était M. Blagg, commis dans une boutique *au prix fixe* ! ! !

La nouvelle de cette découverte foudroyante causa un dramatique évanouissement au maître d'Oak-Lodge. Toutes ses espérances brillantes disparaissaient comme une fumée chassée par l'orage. Almack restait aussi lointain que les glaces polaires pour lui et sa famille ; et miss Thérésa avait autant de chances de trouver un mari, que le capitaine Ross de parvenir au sommet de l'axe du monde ! ! !

Les années se sont écoulées depuis cette matinée fatale; trois fois les marguerites ont fleuri à Camberwell, trois fois les moineaux ont recommencé leurs printanières amours : miss Malderton est toujours fille, sa position semble plus invariablement fixée que jamais.

Un profond secret a été gardé sur cette mésaventure. Flamwell lui-même n'en a rien su. Il est encore le favori de la famille, que cette cuisante épreuve n'a pas corrigé de sa ridicule prévention en faveur de la société aristocratique, et de son aversion toujours croissante contre tout ce qui lui paraît bas et commun.

B.

(*Traduit de l'anglais.*)

Digitized by Google

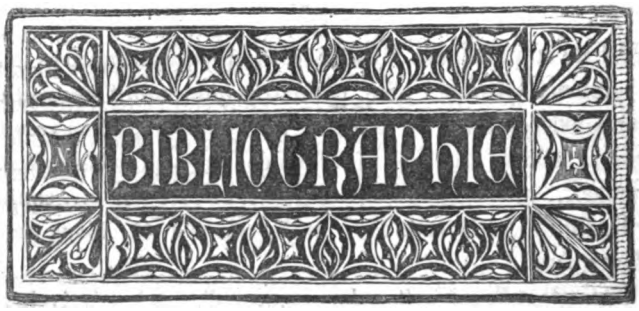

DISSERTATION SUR TROIS FRAGMENTS EN BRONZE, trouvés à Lyon à diverses époques, et en particulier sur une portion de jambe de cheval, un pied d'homme en bronze, un avant-bras de statue, etc., par M. A. Comarmond.

A la fin de l'année 1840, M. le docteur Comarmond a fait paraître une intéressante dissertation sur trois fragments en bronze trouvés à Lyon à diverses époque et spécialement sur une portion de jambe de cheval, un pied d'homme, un avant-bras de statue, tous objets en bronze, des fragments d'architecture et d'autres morceaux antiques découverts en mai 1840 dans la tranchée des fondations du quai Fulchiron.

Grâce aux actives recherches et aux nouveaux renseignements fournis sur l'emplacement où fut trouvé en 1766 la première jambe de cheval, l'auteur contribuera peut-être un jour à faire retrouver le complément d'un magnifique morceau de sculpture.

Espérons que l'administration municipale, éclairée et excitée par l'œuvre de M. Comarmond, comprendra qu'il est de son devoir de profiter des premières basses eaux pour entreprendre des fouilles qui, cette fois, avec les indications nouvelles, pourraient bien être couronnées du succès le plus complet. Les travaux qui furent entrepris dans le mois de novembre 1809, sous l'administration si libérale de M. Fay de Sathonay, le furent au moyen de bâtardeaux que l'on ne put mettre à sec entièrement. Nous pensons que le forage serait peut être cette fois le moyen le plus sûr et le plus économique à employer pour les travaux préparatoires, là où la rivière est recouverte de pierres. Le dommage causé par la sonde au cheval ou au cavalier enfouis peut-être sous les pans de muraille qui les soutenaient jadis, ne seraient rien en comparaison des avantages de ce nouveau mode de recherche, lequel permettrait de fouiller sans trop de frais une surface infiniment plus grande que par la voie des bâtardeaux. — Un second moyen plus simple et plus facile que le premier, pour les parties de la Saône où l'on ne rencontrerait pas de trop

Digitized by Google

grosses pierres, amenerait sûrement des trouvailles précieuses, particulièrement du côté de la rive droite, le long du quai Fulchiron, où ont été faites les dernières découvertes qui ne sont pas les moins importantes.

Les remblais qui seront nécessaires pour l'exhaussement du nouveau quai se feront, sans nul doute, au moyen de dragues ou pelles recourbées en fer qui, mises en jeu par une machine à vapeur ou par des chevaux, vont chercher la terre au fond de la rivière, il s'agirait de substituer, à quelques-unes de ces pelles, des fourchettes ou griffes de plus grandes dimensions. Ces fourchettes seraient composées de cinq dents ou barres de fer recourbées se terminant en pointe et espacées de cinq centimètres. Trois de ces branches seraient plus longues que les autres et iraient labourer le fond à une plus grande profondeur.

On promènerait d'abord le bateau supportant la drague le plus près possible des pilotis et l'on s'avancerait ensuite à plusieurs mètres de ces mêmes pilotis en formant de cette manière nombre de sillons qui entreraient à la profondeur de 50 à 70 centimètres dans le lit de la rivière. On accrocherait sans nul doute toutes les pierres et tous les fragments de statues et d'antiquités qui peuvent être tombés sur les bords de la Saône, ou y avoir été jetés. Par la disposition des griffes évidées on n'enleverait pas le sable qui chausse les pilotis ou les fondations du quai. En quelques semaines passées à draguer, l'on serait bien certain de repêcher tous les objets intéressants cachés sous le limon de la rivière, et dans la suite on n'accuserait pas avec justice l'administration d'être restée si indifférente, lorsqu'il s'agissait de recouvrer par une faible dépense, des objets antiques si curieux sous le rapport artistique et historique.

M. Comarmond passe en revue plusieurs autres fragments de statue en bronze. Il nous apprend qu'une portion d'un pied d'homme d'une statue en bronze fut encore trouvée dans les fondations du même quai, ainsi que des morceaux d'architraves et de frises ornementées de rinceaux, de perles, et une portion de colonne cannelée avec sa base engagée. Tous ces fragments d'architecture en pierre de Choin de Fay, déposés à présent sous les portiques du palais Saint-Pierre, nous font croire que sur la rive droite de la Saône, où ont été faites ces découvertes, il existait jadis un temple, et que devant ce temple avait été élevée la statue équestre à laquelle se rapportent les deux morceaux de bronze dont M. Comarmond a donné une lucide description.

Cet ouvrage renferme encore l'historique d'un troisième fragment de jambe de cheval en bronze, trouvé près de la place

Digitized by Google

de la Gare de Perrache, et d'un quatrième fragment de même métal, mais de proportions beaucoup plus grandes, et recueilli dans le clos des Bernardines.

Il se pourrait que le cheval auquel a appartenu ce fragment, et dont la hauteur devait être de trois mètres, fût placé devant une des entrées de l'amphithéâtre ; mais ce n'est qu'une hypothèse que nous hasardons.

M. Comarmond rétablit avec clarté la manière et les procédés employés par les Romains pour couler le bronze de leurs statues. D'après le rapport fait par Adamoli, Delorme et de la Tourette sur la première jambe de cheval trouvée en 1766, le travail des anciens sur le bronze qu'ils employaient dans la statuaire était tellement difficile et compliqué que l'élévation d'une statue de ce métal aurait été une œuvre presqu'impossible. La dissertation toute entière de notre compatriote est remplie de faits intéressants qui perdraient à être analysés.

Al. Flachéron.

GERBE LITTÉRAIRE, par M. Ed. Servan de Sugny (1).

Toute œuvre de l'intelligence est le reflet de l'individu modifié par son époque, et parmi ces œuvres, les recueils de poésies peignent le mieux une existence psycologique. N'est-ce pas en eux que viennent se concentrer tous les rayons du foyer personnel ? Libre dans l'essor de son imagination, le poète suit son cœur et sa tête, et suivant que la nature l'y porte, il chante ou gémit, applaudit ou crie anathème. « Laissez-le faire, dit quelquefois le monde, c'est un poète ! » Et ce mot résume sa complète indépendance, ses priviléges et son cachet propre.

Pour juger un poète, il y a donc deux marches à suivre : l'étudier et le comprendre en procédant à la lecture de son livre, ou bien voir sa personne avant d'arriver à son œuvre. Le premier moyen est souvent le seul possible ; mais, toutes les fois qu'il est facile, le second semble devoir être préféré. C'est un soin préparatoire agréable et utile, c'est l'initiation aux pensées de l'écrivain. Essayons en vis à-vis de l'auteur qui nous occupe.

(1) On souscrit, à Lyon, chez Giberton et Brun, libraires, petite rue Mercière, 7.

La livraison envoyée *franco* à domicile est de 2 fr. Leur nombre s'élèvera à douze.

Digitized by Google

M. Ed. Servan de Sugny appartient à notre ville, et dès le principe, nous reconnaissons en lui le caractère d'un esprit lyonnais que n'ont point altéré les habitudes du commerce. Simplicité, goût de la forme correcte, bonté du cœur, douce ironie, tranquille gaîté, sentiment de justice et contemplation religieuse, peu d'enthousiasme et beaucoup de sagesse, de esprit, de la logique et de la sensibilité, tels sont les traits saillants du talent de notre compatriote.

Avant que le poète puisse pousser des cris inattendus, sublimes, il faut qu'il ait passé par les épreuves de la douleur ou que sa vie ait été sillonnée par de grands événements. M. de Sugny n'a rien connu d'extrême ; jusqu'ici son existence s'est écoulée à l'abri de toute vicissitude. Trop jeune pour avoir subi la tourmente révolutionnaire ou même pour se rappeler les glorieuses émotions de l'Empire, il n'a pleinement vécu que durant nos vingt-cinq dernières années de calme plat, et toujours, je le répète, sa position personnelle est restée tranquille.

S'inspirant des leçons et de l'amitié de M. de Larochefoucaud de Liancourt, comme il nous l'apprend lui-même, l'auteur de la *Gerbe littéraire* s'attacha dès lors à l'école railleuse mais innocente et peu sérieuse du libéralisme de la Restauration, et la littérature de cette époque, si égale, si timide en général, lui sembla la seule possible. Par là s'expliquent la teinte et le genre des œuvres de M. de Sugny.

Lorsque le romantisme afficha la fausse prétention de fonder une école nouvelle, notre compatriote fut l'un des premiers à décocher contre lui railleries pour railleries. Le romantisme, en effet, renversait de prime abord les idées reçues, secouait toute règle, s'affranchissait de toute bienséance, et, dans sa vaniteuse étourderie, il insultait à la fois au fond et à la forme de la saine littérature. M. de Sugny avait un goût trop sûr pour ne point saisir le côté faible de l'attaque, et ce fut à force d'esprit qu'il pensa terrasser l'ennemi sous le ridicule. Mais une réforme nécessaire ne pouvait être compromise par la maladresse de quelques-uns des réformateurs. Ce que l'on nommait improprement le romantisme, n'était rien moins que la prise de possession du noble héritage des Corneille et des Bossuet : Châteaubriand et Lamartine s'efforcèrent les premiers, en ce temps, de vulgariser la hardiesse de langage de ces grands écrivains ; et si la témérité de jeunes disciples poussa trop loin la réaction contre le méticuleux classicisme, il n'est pas moins vrai que, sans se confondre avec la licence du mauvais goût, la liberté littéraire s'est établie, jusqu'au sein de l'Académie.

Aussi, pour expliquer la lutte que M. de Sugny soutient

Digitized by Google

encore contre un *fait accompli*, nous devons dire que ce spirituel écrivain s'est depuis trop longtemps tenu à l'écart. C'est en quelque sorte aux portes de la Suisse que notre compatriote a dicté ses œuvres, c'est au milieu du magnifique pays de Gex, ou dans la gorge si pittoresque des montagnes de Nantua qu'il a réuni ses souvenirs et poétisé ses émotions. Là, chaque fois que la difficile magistrature qu'il exerce, lui permettait quelque loisir, l'écrivain se retirait dans la solitude de son cœur.

Sur la montagne, les bruits journaliers du monde parviennent confus, indécis, et la voix de Dieu parle souvent seule. C'est pour cela, sans doute, que la *Gerbe littéraire* est destinée à contenir des méditations religieuses et le poème de *Cent ans au désert*. Mais n'allez pas croire que ce recueil offre seulement des pièces graves et sévères; à Nantua, M. de Sugny voit se presser autour de lui quelques hommes d'un esprit satyrique incontestable, et de joyeuses causeries aiguisent plus d'une fois sa verve mordante et caustique. Alors le poète invoque *Juvénal* et flagelle les nombreux travers du siècle. Peut-être même cette littérature légère, incisive, est-elle le genre le plus favorable au talent de notre auteur. Voyez, par exemple, tout ce qu'il y a de gracieuse simplicité et de fine raillerie dans ces fragments de l'*Epître à mon chien* que nous regrettons de ne pouvoir citer tout entière.

Assez d'autres, flattant la richesse et les titres,
Aux puissances du jour adressent des épîtres;
Je prétends avec toi converser dans ces vers,
O mon chien! . . . . . .
. . . . . .
Tu ne dois pas, Neigeau, te faire aimer, mais craindre,
Il faut que, dépouillant ta native bonté,
Tu sois de mon manoir le gardien redouté,
Observe bien nos mœurs, regarde qui nous sommes.....
Deviens méchant enfin, te voilà chez les hommes!

Mais, ne connaissant pas ton seigneur actuel,
Peut-être le crois-tu tyrannique, cruel,
Foulant aux pieds les droits de la race canine,
Rassure-toi! chez lui l'indulgence domine;
Il sait que tout le monde est sujet aux défauts,
Et que bêtes et gens sur ce point sont égaux.

Digitized by Google

Il te passera donc quelques torts de conduite;
Ce qu'il ne peut souffrir, c'est qu'on soit hypocrite,
Qu'on ait de beaux dehors et d'odieux desseins,
Et qu'on morde son maître en lui léchant les mains.
Mais cette perfidie en toi n'est point entrée,
Neigeau; ton œil est fier, ta démarche assurée,
Et tout ce que tu sens, peine, plaisir, amour,
Par des signes certains se révèle au grand jour.
J'approuve cette allure et la trouve honorable.
Il me fâcherait trop que tu fusses semblable
A ces ambitieux, chiens-couchants du pouvoir,
Qui d'être bas et vils s'imposent le devoir,
Et qui dans l'antichambre étalant leurs grimaces,
Se mettent en arrêt devant toutes les places.
Oui, tu vaux cent fois mieux que ces beaux courtisans,
Animaux affamés, fourbes et malfaisants;
Tu rends service à l'homme, eux ne font que lui nuire.
. . . . . .

Ailleurs, l'écrivain veut peindre notre compatriote, M. Sauzet, et voici comment il s'exprime :

M. SAUZET.

Mon honorable condisciple
Dont la gloire connaît le nom
Est-il facile à peindre? oh non!
C'est un personnage multiple.
Dans un salon, il verse à flots
Plus pressés que l'Oise ou la Nièvre.
Les calembourgs, les jeux de mots :
Vous diriez le marquis de Bièvre.
Au palais, il a de Gerbier
Le feu, la rondeur, l'abondance;
A la tribune de la France,
De Cazalès c'est l'héritier.
Or, m'est avis que la nature
Mit ces trois hommes au creuset,
Souffla dessus outre mesure,
Et pour produit donna Sauzet.

Digitized by Google

Nous voudrions également pouvoir transcrire ici les pièces suivantes : *A ma Mère*, *Quarante ans*, *La Mort du général Foy*, et bien d'autres qui, bien qu'en des genres différents, laissent deviner l'exquise tendresse, la résignation philosophique, et presque sous tous les rapports, la rectitude du jugement de l'auteur.

M. de Sugny s'est encore exercé avec bonheur dans le genre de la fable et du poème comique; mais nous croyons qu'il eût bien fait de s'abstenir d'essayer la comédie, avant d'avoir suffisamment étudié le théâtre. *Stainville, ou les deux Alchimistes*, repose sur une intrigue invraisemblable et manque d'arrangement scénique. Notre compatriote mérite trop pour que nous lui taisions ce que nous pensons être la vérité de la critique.

En résumé le talent de M. de Sugny est simple, gracieux et très correct, mais à raison peut-être de cette correction excessive, il n'a pas la hardiese qui crée l'originalité. Son travail est facile et trop facile, de telle sorte que l'auteur n'a pas même le temps d'apercevoir qu'à côté de fort beaux vers, quelques autres moins heureux marchent avec l'allure de la prose versifiée. Tous les poètes ont plus ou moins encouru ce reproche, mais ce ne saurait être une excuse surtout dans ce qui touche à l'ode : la poésie, cette fille aînée de la langue humaine, ce type de l'harmonie et du beau dans la parole, la poésie doit, autant que possible, se rapprocher de l'invariable perfection de la forme.

Quoiqu'il en soit, la *Gerbe littéraire* sera certainement accueillie avec empressement par tout ce que notre ville compte de littérateurs. Les moissons poétiques sont trop rares chez les Lyonnais proprement dits pour qu'on laisse au vent de l'indifférence le soin d'en dissiper les riches épis.

F. La S.

Digitized by Google

BULLETIN ARTISTIQUE.

Le groupe de M. Carle Elschoëct. — Le tableau retrouvé de la *Maîtresse du Titien*. — Fresques d'Ainay. — Conservation dans nos églises des inscriptions tumulaires.—Avis à M. Dardel, au sujet du tombeau de Françoise de Clermont-Tonnerre, abbesse de Saint-Pierre.

La sculpture en France est une langue que peu de personnes se soucient d'apprendre, et que toutes, à peu près, parlent différemment ; le seul point sur lequel on s'entende, est celui de la forme prise abstractivement comme imitation pure et simple de la nature. Quant à la composition, à part certains rapports géométriques sur le balancement des membres, il serait difficile de dire en quoi consiste la poétique des écoles modernes. Cependant, soit que l'étude des sculptures du Parthénon ait révélé aux artistes le sens véritable de l'antique; soit que l'opinion, protestant contre l'idéal en peinture, se soit fait jour dans l'atelier des statuaires, des morceaux d'une sculpture large et accentuée, ont, depuis dix ou quinze ans, signalé presque toutes les expositions. MM. Roman, Nauteuil, Cortot, Pradier ont, les premiers, voulu donner à la sculpture un caractère actuel et la placer dans nos mœurs. M. Pradier surtout s'est fait, dans cette route, une belle réputation d'école. Un homme qu'ils reconnaissent pour leur émule, a porté plus loin son ambition ; il a voulu révolutionner la composition en même temps que l'exécution ; on a nommé M. David. Excepté ces maîtres et petit nombre d'autres, la plupart des sculpteurs de nos jours cavant au plus bas, n'élèvent guère l'art au dessus de la manière de la statuette, et exécutent les grands travaux dans le même sentiment ; de ce parti pris résulte cette mesquinerie de forme et de caractère, ce manque d'accentuation qu'on remarque dans la plupart des ouvrages contemporains. M. Carle Elschoëct, que l'administration des hôpitaux a choisi pour achever l'œuvre de Soufflot, obéit un peu à cette pratique facile, qui se contente d'un à peu près. Son groupe du Rhône et de la Saône manque complétement de cet aspect monumental dont Coustou nous a laissé de si beaux modèles, précisément dans le même sujet ; la hauteur à laquelle le groupe de M. Elschoëct sera placé, exigeait impérieusement une autre facture ; le Rhône surtout nous paraît faiblement attaqué ; il fallait une pose naturelle et noble, un dessin

Digitized by Google

d'un style large, une facture facile et puissante, au lieu de ces formes mesquinement indiquées, de cette petite tête allongée, de ces membres grêles, modelés négligemment, de ces pectoraux effacés, qui lui donnent une apparence faible et chétive ; c'est un modèle d'atelier cherchant à dissimuler la pauvreté de ses formes sous la prétention de la pose, et luttant de tout le pouvoir de sa nullité contre l'intention de l'artiste, plutôt que la personnification mythologique du fleuve impétueux et puissant. La figure qui représente la Saône est dans un mouvement plus maniéré qu'expressif ; la tête est très jolie, et l'un des bras est charmant ; n'en déplaise à M. Elschoëct, nous restons convaincus que les biceps de celui qu'elle porte à sa tête, ne sont pas du tout dans la nature féminine ; dans l'intérêt de cette figure (incontestablement préférable à l'autre), l'auteur aurait bien fait peut-être de plier un peu le genou gauche ; telle qu'elle est, la jambe a trop de cette raideur qui ôte la grâce et n'ajoute rien à la force. Les mains d'un joli modèle sont bien traitées, mais les pieds sont d'une nature assez peu élégante.

Nous ne parlerons pas de la prétendue pensée humanitaire que l'artiste a cherché à rendre dans l'attitude qu'il a donnée au Rhône et à la Saône, cette pensée est à la fois puérile et peu saisissable.

Le Titien disait un jour à un homme qui jugeait ses productions avec sévérité : « Je vous estime, parce que vous me dites la vérité, « ou ce que vous croyez l'être. » M. Elschoëct pourra nous tenir le même langage, car si jamais nous manquons d'équité dans nos jugements, on pourra accuser notre ignorance, mais jamais notre volonté ou notre bienveillance.

—M. le conservateur du Musée, répondant à la question que nous lui avions faite relativement à la *maîtresse du Titien*, dit que des détériorations causées par la température de la salle ont nécessité son déplacement en attendant sa restauration ; M. le conservateur sait mieux que nous combien la *restauration*, et surtout celle qu'exige ce tableau est difficile ; il n'a pas besoin que nous lui énumérions les chef-d'œuvres qui ont été détruits par cette opération scabreuse, mais nous croyons devoir l'avertir, avec une certitude acquise à nos propres dépens, que personne à Lyon n'est en état d'accomplir une telle entreprise.

—Au moment où l'on s'occupe sérieusement de la restauration de nos églises, il n'est peut-être pas hors de propos d'arrêter l'attention de nos architectes sur les nombreuses inscriptions tumulaires qui s'usent sous les pieds des fidèles dans la plupart de nos anciennes basiliques. Ces pierres sont les archives du temple ; elles ont une valeur et un intérêt historiques. Pourquoi ne pas les relever avec soin et ne pas les enchasser dans les murs debout à la suite les unes des autres, ainsi que cela se pratique dans les églises du nord.

Nous recommandons à M. Dardel, dans l'intelligente restauration qu'il fait aujourd'hui du palais Saint-Pierre, de dégager la belle

Digitized by Google

pierre tumulaire de l'une des abbesses (1). Elle se trouve en partie masquée par un fragment d'inscription qu'on y a déposé sans respect ni pudeur. Cette pierre ornée du trait en pied de Françoise de Clermont-Tonnerre mérite bien d'être conservée comme souvenir. Cette abbesse fit, en 1582, ouvrir la rue qui porte son nom, sur des terrains dépendants de son monastère. Nous conseillons donc de relever cette pierre tumulaire, et de la placer dans la muraille au dessus de sa dépouille, si elle est là. Il en est temps encore, et il suffit de le signaler ici à M. Dardel pour l'obtenir.

— Un mot sur les peintures de la nef et des bas côtés de l'église d'Ainay. Ces fresques ont été exécutées sur des dessins que M. Pollet avait rapportés d'Italie; il avait copié les belles mosaïques d'une des plus merveilleuses églises de la Sicile (San Moreale, si nous ne nous trompons pas). Séduit tout d'abord par l'éclat et la richesse de ton de toutes ces pierres précieuses, de tous ces marbres rares, s'harmonisant entre eux par leur propre puissance, M. Pollet ne pensa pas que, chez nous, hélas ! il faudrait remplacer le lapis-lazuli par le bleu Guimet, l'or par l'ocre, la nacre de perle par le plâtre, etc. ; de là, cette crudité de ton, ce charivari de couleurs qu'on a tant reproché à ces pauvres fresques. L'humidité a commencé leur destruction ; espérons qu'elles disparaîtront tout-à-fait dans les travaux qui doivent nous conserver ce précieux monument.

—Décidément nos monuments publics deviennent des édifices herculéens. Ils se disputent à qui absorbera le plus de pierres. Notre théâtre a l'air d'une prison, et le Palais-de Justice ressemblerait assez à une forteresse si l'on s'avisait de découper en créneaux l'attique si lourd et si informe sous lequel on l'a écrasé.

(1) Cette pierre se trouve dans la galerie nord, près de la porte du grand escalier. Voici l'inscription qu'on y lit:

CI GIST FRANÇOISE DE CLERMONT LAQUELLE FUST MISE ABBESSE A L'AGE DE TRENTE-TROIS ANS ET FUST ABBESSE QUARANTE HUIT ANS ET AUSSI GIST MARGUERITE DE CLERMONT SA SOEUR RELIGIEUSE DE CÉANS QUI DÉCÉDA LE 3 SEPTEMBRE 1593

REQUIESCANT IN PACE AMEN.

Digitized by Google

NOUVELLES.

Mardi 6 juillet, à quatre heures du soir, dans l'amphithéâtre des cours, à l'Hôtel-Dieu, a eu lieu la séance d'installation de la nouvelle École secondaire de Médecine et de Pharmacie.

M. Soulacroix, recteur de l'Académie, a ouvert la séance par un discours dans lequel, après avoir traité historiquement de l'enseignement médical à Lyon, il a exprimé l'espérance de voir un jour la nouvelle École s'élever au titre supérieur de Faculté.

M. Marboz, secrétaire de l'Université, a lu ensuite l'ordonnance constitutive de l'École et l'arrêté concernant les professeurs qui y sont attachés. Après quoi, M. le directeur et MM. les professeurs de l'École ont prêté le serment d'usage entre les mains de M. le recteur de l'Académie.

La séance a été terminée par un discours de M. Sénac, directeur de l'École, qui a traité de l'utilité des cours spéciaux de pharmacie, branche jusqu'ici trop négligée de la science médicale, et a émis en terminant, ainsi que M. le recteur de l'Académie, l'espérance et le vœu de voir la nouvelle École, placée sous sa direction, arriver au rang de Faculté.

De nombreux applaudissements ont accueilli les discours prononcés.

— L'église de la Magdeleine à Paris s'est enrichie de l'œuvre de l'un de nos compatriotes, M. Arthur Guillot, qui, par cette nouvelle production, vient de se placer très haut dans l'estime des connaisseurs. Cette œuvre est la statue de la reine Jeanne de Valois, où la profondeur de la pensée s'allie merveilleusement à la pureté du dessin; ces qualités avaient été remarquées déjà, dans sa Danaé, son Sixte-Quint, et son Bayart qui décorait l'esplanade des Invalides, le jour des obsèques de l'empereur, mais jamais au même degré que dans sa Jeanne de Valois.

—On répare en ce moment les fissures qui se sont déclarées dans quelques parties de la statue équestre de Louis XIV, et que nous avions, dans notre dernier numéro, signalées à l'attention de l'autorité.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE MONUMENT FUNÈBRE

D'UN

ESCLAVE *LIBRARIUS*.

En commentant une lettre de Pline le jeune dans laquelle il est question des *bibliopolæ* que possédait, à son époque, la ville de *Lugdunum* (1), j'ai eu occasion de dire quelque chose de ces hommes adonnés à l'art d'écrire, en prenant ce mot dans le sens le plus matériel, que les anciens appelaient *librarii*. Mais je n'ai parlé de ces derniers que d'une manière très accessoire, me bornant aux relations établies naturellement entre ceux qui écrivaient les livres, et les marchands qui les vendaient. Pour cette raison, je n'ai pas cru de-

(1) *Sup.*, p. 67-87.

Digitized by Google

voir rappeler alors une antique inscription de notre ville qui appartient à un *librarius* d'une classe fort différente, autant que nous pouvons en juger. Mais ce monument n'est pas sans intérêt; de plus, il est peu connu, même des personnes, trop peu nombreuses parmi nous, qui étudient avec soin les antiquités de leur patrie; et je ne crois pas inutile de lui donner ici quelques lignes.

C'est un cippe funéraire un peu mutilé, qui est du fort petit nombre de monuments lapidaires conservés encore aujourd'hui dans quelques maisons des quartiers de Saint-Just et de Saint-Irenée, lesquels formaient la partie principale de la cité lyonnaise à l'époque romaine : il existe dans l'enclos du pensionnat distingué que dirigent Mlles Reynaud (1), et occupe l'angle sud-est de la petite maison à la gauche de la grille d'entrée, scellé dans le mur dont il fait partie. Un académicien de Lyon, plein de zèle pour tout ce qui tient à l'histoire ancienne de cette ville, feu M. Cochard, est le seul auteur que je sache en avoir fait mention dans un écrit peu répandu (2). Mais sa copie n'a pas toute l'exactitude qu'on pourrait désirer, et, de plus, elle est incomplète de la dernière ligne, recouverte, lorsqu'il la transcrivait, par le mortier qui lie cette pierre avec le mur. Voici la copie que j'en ai relevé moi-même : j'ai cru pouvoir suppléer en caractères italiques quelques lettres frustes, ou peu apparentes, mais qui sont évidemment indiquées d'ailleurs, soit par le sens naturel, soit par des usages constants et familiers aux archéologues.

D. M.

RVFI. CAES. N.
SER. VERN
LIBRARI. IN. TAB
MAIORI. QUI. VIXIT
ANNIS. XV. M. II
*d*IEBUS. XXII
*op*TIMI. PIISSIMI
*p*ARENTEs

(1) Rue des Farges, n° 87,

(2) *Notice sur le Bourg de Saint-Just*, p.

Digitized by Google

Les *librarii* dont j'ai parlé ailleurs, ceux qui exerçant leur profession pour les *bibliopolæ*, et multipliant les exemplaires des livres dont ceux-ci faisaient le commerce, tenaient lieu alors des typographes de notre époque, ces *librarii*, dis-je, ne formaient pas à eux seuls la classe nombreuse des écrivains de profession, si souvent mentionnés chez les anciens. Sans parler de ceux qui remplissaient des offices publics fort divers, et liés aux diverses branches des administrations, nous en voyons un bien plus grand nombre encore dans les maisons des particuliers, désignés par les dénominations génériques de *Scribæ*, ou *Scriptores*, et par celles de *Servi a manu*, *Amanuenses*, *Antiquarii*, *Notarii*, *Librarii*, etc., lesquelles se présentent fréquemment chez les auteurs ou dans les inscriptions, et quoique différentes dans leur origine, avaient cependant entr'elles plus ou moins d'affinité ou de synonymie dans l'usage commun (1). Ceux-ci étaient esclaves, condition commune de tout ce qui était employé alors aux services domestiques; car le christianisme n'était pas venu encore effacer ce grand outrage à l'humanité, qu'avaient sanctionné les institutions de tous les peuples, mais qui, nulle part, n'était aussi monstrueux qu'à Rome.

Ces scribes étaient occupés fort diversement; et, outre les dénominations que je viens de mentionner, ils étaient encore distingués entr'eux par des appellations plus spéciales, empruntées à la nature même de leurs fonctions, suivant qu'ils étaient chargés de registres ou de notes de comptabilité, de la correspondance de leurs maîtres, d'écritures relatives à des études littéraires, ou bien de journaux, destinés peut-être à des mémoires historiques. Ainsi, sur les marbres antiques, plus encore que chez les auteurs, on trouve ces esclaves désignés par des expressions comme celles-ci : A RATIONIBVS (2);

(1) J'ai donné une dissertation *sur les* LIBRARII *et les* NOTARII *chez les Romains, et dans l'antiquité ecclésiastique* : on peut la voir dans le tome VII de *Œuvres choisies de saint Jérôme*, traduites par MM. Grégoire et Collombet, ou pp. 188-246 du tirage à part intitulé : *Notes historiques, biographiques, archéologiques et littéraires concernant les premiers siècles chrétiens. Lyon*, 1841, in 8°.

(2) Muratori, *Nov. thes.*, tom. II, p. CM, 8. — Fabretti, *Inscript. domest.*, p. 248, 8. — Maffei, *Mus. Veron.*, p. LXXXII. 2. Colonia a aussi mentionné

Digitized by Google

A RATIONIBVS PATRIMO*nii*(1); A RATION*ibus* VOLVPTAT*um*(2); SCRIBA COCORVM (3); A COMMENTAR*iis* (4); LIBR*arius* COM-*Mentariensis* (5); SCRIBA. LIBEL*larius* (6); AB EPISTVLIS (7); AB EPISTVLIS GRAECIS (8); AB EPISTVLIS LATINIS (9); A STVDIIS (10); AB EPHEMERIDE (11).

C'est surtout dans la maison des empereurs, et dans celles des princes et princesses de leur famille qu'on observe cette variété étonnante d'esclaves employés à écrire pour des objets si différents. On sait, d'ailleurs, par la découverte des *columbaria*, ou lieux de sépultures de leurs esclaves et de leurs affranchis, jusqu'à quel point était porté chez eux le luxe de serviteurs dans tous les genres (12). C'est aussi à la maison d'un empereur qu'appartenait le jeune *Rufus* auquel ses parents érigèrent le monument funèbre qui nous occupe. Non seulement il en faisait partie comme esclave; mais il y était né, ainsi que nous l'apprenons de son épitaphe, lorsqu'elle le qualifie de CAES*aris* N*ostri* SERV*i* VERN*æ* (13); car, c'est par cette dénomina-

(*Hist. litt.*, 1re part., p. 69) une inscription trouvée à Lyon, où on lisait A RATIONIBVS AGRIPPAE.

(1) Olivieri, *Marm. Pisaur.*, p. 62, CLII.—Gori, *Columbar. libert. et serv. Liviæ*, p. 161, CXXXI.

(2) Muratori, *Nov. thes.*, tom. II, pp. DCCCXCVIII, 7; CMXXI, 10.

(3) *Ibid.*, DCCCXCVIII, 1.

(4) Marini, *Monum. dei frat. Arv.*, tom. II, pp. 499.

(5) *Ibid.*

(6) Gruter, *Inscript. antiq.*, p. DLXXXII, I.

(7) Muratori, *Nov. thes.*, tom. II, pp. CMI, 2; CMVI, 6; CMXI, 1, etc.

(8) Gruter, *Inscript. antiq.*, pp. DLXXVIII, 6; DLXXXVII, 1.

(9) Gruter, *Inscript. antiq.*, p. DLXXXVII,8 .—Fabretti, *Inscript. domest.*, p. 296, 256.—Maffei, *Mus. Veron.*, p. CXVI, 1.

(10) Spon, *Miscellan. erud. antiquit.*, p. 211.

(11) Gruter, *Inscript. antiq.*, p. CCCCLXXXII, 1.

(12) On peut voir : Gori, *Monumrntum, sive Columbarium libertorum et servorum Liviæ Augustæ et Cæsarum* : Bianchini, *Camere ed Iscrizioni sepolcrali de' liberti, servi, ed ufficiali della casa di Augusto.*—Vulpi, *Tabula antiatina e ruinis veteris Antii nuper effosa;* monument illustré aussi dans l'ouvrage cité de Bianchini.

(13) Dans une inscription rapportée par Menestrier (*H. de Lyon*, p. 52), mais qui n'existe plus dans notre ville, on trouve un FELICIANVS AVG*usti* N*ostri* VERNA.

Digitized by Google

tion, ainsi que par celles de *Vernaculus*, *vernacula*, que les esclaves nés ainsi dans la famille étaient distingués de ceux qui avaient été achetés (1). Cette circonstance peut nous aider à expliquer comment un jeune homme, achevant à peine sa quinzième année, pouvait exercer des fonctions qui devaient avoir de l'importance : sans doute, dans le palais de son patron, son instruction avait été assez soignée pour qu'il fut en état de les remplir convenablement.

Il est bien plus difficile de reconnaître avec quelque probabilité le prince auquel appartenait ce jeune esclave, et dont notre monument a tu le nom : la simple qualification de CAES*aris* N*ostri* est une donnée bien vague. S'agirait-il ici de Septime Sévère, ou d'Albin son compétiteur. Cela est fort incertain; mais, s'il fallait adopter une opinion sur cette question, on pourrait regarder celle-ci comme la plus vraisemblable. L'addition du pronom N*ostri* au titre de César ne peut guère, en effet, être antérieure à l'âge de ces princes, autant qu'il nous est possible d'en juger au milieu de l'obscurité qui enveloppe encore tant de détails historiques. Ce sont, d'ailleurs, les princes qui firent le plus long séjour dans notre ville ; une grande partie de nos monuments lapidaires appartiennent fort probablement à leur époque, et plusieurs font mention de Sévère et de sa famille.

Cette autre qualification de LIBRARI*i* IN TABV*la* (ou TAB*ella*) MAIORI se présente ici pour la première fois; du moins je ne sache pas qu'on la trouve ailleurs, soit chez les écrivains de l'antiquité, soit sur les marbres : et ceci ne permet guère de déterminer avec quelque précision la nature des fonctions qu'elle indique. Mais nous connaissons du moins, par un usage assez fréquent chez les anciens, des expressions qui demandent ici quelques détails, celles de *tabula tabella*, et de *tabularius* ou *tabellarius*.

Parmi les diverses significations de la première, plus ou moins éloignées de son acception propre et rigoureuse (une planche) on doit remarquer celles de tablettes à écrire, et, par suite, et figurément d'un écrit quelconque. On connaît l'expression A TABVLIS sur quelques épitaphes d'esclaves ou d'affranchis. Comme on trouve

(1) On faisait déjà cette distinction au temps des patriarches ; nous lisons dans la Genèse (XVII, 12 et 17) : *Tam vernaculus quam emptitius.*

Digitized by Google

ailleurs une qualification analogue, A STATVIS, dont l'acception n'est pas douteuse, on pourrait penser assez naturellement que, dans la première, le mot TABVLIS désigne les tableaux dont un serviteur avait la garde. Mais Gori (1) et Bianchini (2) jugent qu'il s'agit ici de registres ou d'écritures; et cette opinion est loin d'être invraisemblable. Elle peut s'appuyer, d'ailleurs, sur l'analogie de cette expression avec celles de *Tabularius* et *Tabellarius*, que l'on rencontre fréquemment.

Ces dénominations étaient données, parfois avec l'addition de quelques mots qui les spécialisaient davantage, à divers officiers publics, notamment à ceux qui portaient aussi le nom de *Tabelliones*, profession assez honorable qui répondait en partie à celle des notaires chez les modernes, bien différente, au reste, de celle des *notarii* de cette époque. Mais on les trouve appliquées aussi dans le service domestique à des esclaves ou affranchis, dont les fonctions devaient être ou de conserver certaines écritures, ou plutôt de les exécuter eux-mêmes ; les exemples en sont des plus fréquents sur les monuments épigraphiques (3). Ici cette dernière attribution ne saurait être douteuse ; la dénomination de LIBRARII la rend assez précise. Ainsi le jeune Rufus était chargé de tenir, dans la maison d'un César, des registres ou des écritures auxquels l'épithète de MAIORI donne lieu de supposer de l'importance, mais dont il me parait impossible de spécifier la nature.

Voici du moins une inscription que Menestrier a rapportée, apparemment comme existant alors à Lyon, quoiqu'il ne le dise pas for-

(1) *Columbar. libert. et serv. Liviæ*, etc., p. 105, XLV.

(2) *Camere ed Iscrizioni sep.* etc., p. 45, n° III.

(3) Muratori, *Nov. thes.*, tom. II, pp. DCCCXCVIII, 8; DCCCCIX, 5; CMV, 9; CMXI, 7.—Guasco, *Mus. Capitol. ant. inscript.*, pp. 116, 278; 125, 295; 131, 315; etc., etc.

Digitized by Google

mellement (1) ; elle a trop de rapport avec celle qui précède pour que j'aie pensé pouvoir l'omettre :

D. M.

ET. QVIETI. AETERNAE
AVR. HERMETIS
LIB. AVGG. NN. DD (2)
TAB. OMINI. DVL
CISSIMI. Q. VALERIA
MARTINA. CONIVGI
KARISSIMO. DE. SE
B. M. P. C. ET (3)
POSTERISQVE SVIS
ET. S. D.

A la quatrième ligne, l'abréviation TAB doit être suppléée par TAB*ularius*, ou TAB*ellarius* s'il s'agit, ce que nous ne pouvons savoir, de fonctions exercées dans la maison impériale ; et encore indifféremment par TAB*ellio*, si l'on avait lieu de penser que cet affranchi des empereurs fût entré dans les emplois publics en sortant de la servitude. Il n'est pas plus facile que pour l'inscription précédente de reconnaître les princes désignés par les mots AVGG. NN. DD (4).

Je saisis volontiers l'occasion, que me fournit ce monument, de rappeler à mes lecteurs une autre inscription lyonnaise, relative aussi à un *librarius*, quoique les attributions de celui-ci fussent

(1) *Hist. de Lyon*, p. 126.

(2) LIB*erti* AVG*ustorum* N*ostrorum* D*ominorum*.

(3) B*ene* M*erenti* P*onendum* C*uravit*.

(4) C'est qu'il est assez difficile de préciser l'époque où furent introduites ces formules, malgré les savantes recherches de Cancellieri sur ce sujet dans son ouvrage intitulé : *Lettera s. l'origine delle parole* DOMINUS *e* DOMNUS.

Digitized by Google

d'une nature fort différente. La voici, telle qu'on peut la voir au Musée Saint-Pierre (1).

D. M.
AEMILI . VENVSTI . MIL
LEG. XXX. V. P. F. INTERFE
CTI. AEMILI. CAIVS. ET
VENVSTA. FIL. ET. AEMI
LIA . APHRODISIA . LI
BERTA . MATER . EOR
VM. INFELICISSIM.
PONENDVM . CVRAVE....
ET SIBI. VIVI. FECER. ET. SVB
ASCIA. DEDICAVER. ADI
TVS. LIBER. EXCEPTVS. EST
LIBRARIVS. EIVSD. LEG.

Æmilius Venustus, qui servait dans la XXXe légion, et qui fut tué en combattant, ainsi que semble l'indiquer le mot INTERFECTI, peut-être à l'époque de la guerre entre Sévère et Albin (2), était employé

(2) Sous le n° XLIV.

(1) Outre que notre inscription peut se donner fort vraisemblablement à la fin du Ier siècle, cette conjecture paraît confirmée par quelques particularités qu'il est bon d'observer. Elles sont relatives à la XXXe légion, appelée ici *Victrix*, *Pia*, *Fidelis*, et souvent mentionnée ailleurs sur les marbres et les médailles, depuis le triumvir Marc-Antoine jusqu'à Carausius, avec les surnoms et qualifications d'VLPIA; VLP*ia*. *Victrix*; VLPIA. PIA. *Fidelis*; VLP*ia* VICT*trix*. P*ia*. *Fidelis*. Son séjour à *Lugdunum* me paraît assez indiqué par les épitaphes de ses soldats dont plusieurs ont été découvertes dans notre ville, notamment deux que l'on voit au Musée, sous les nn. XIX et XXVIII. Nous savons aussi qu'elle fut une de celles à qui Septime Sévère voulut consacrer des médailles: le revers d'un denier à l'effigie de ce prince a pour type, comme plusieurs autres, l'aigle légionnaire entre deux enseignes, mais avec la légende LEG.

Digitized by Google

dans son corps comme *librarius*. C'est ce que nous apprend la dernière ligne de son épitaphe, oubliée, sans doute, par le *quadratarius* qui la grava, et mise après coup hors de sa place naturelle, et en plus petits caractères : LIBRARIVS. EIVSD*em* LEG*ionis*. Nous avons bien peu de données sur la nature de cet emploi militaire, dont notre inscription est à peu près la seule qui fasse mention d'une manière précise (1). Nous ne possédons sur cet objet, chez les auteurs anciens, d'autre notion que celle fournie par Végèce, lorsqu'il dit fort laconiquement : *Librarii, quod in libros referant rationes ad milites pertinentes* (1).

Cette explication, comme on voit, est peu satisfaisante, et nous laisse encore dans le vague. En nous apprenant que ces *librarii* tenaient des registres concernant les soldats, elle ne nous fait point connaître, si ces écritures n'avaient pour objet que la comptabilité, ou s'ils s'étendaient aussi à des détails personnels, aux gardes, et, en général, à tout ce qui regardait le service. Nous ignorons également ce que les *librarii* pouvaient avoir de commun avec les *commentarienses* dont on trouve la dénomination dans les auteurs et sur les monuments épigraphiques, toutefois sans qu'il en résulte pour nous de grandes lumières, mais qui certainement tenaient des écritures relatives aux soldats ; il en est de même d'autres employés

XXX. VLP. V. Le savant Eckhel (*Doctr. num. vet.*, tom. VII, p. 168) regarde ces monnaies comme une démonstration de ses forces, faite par Sévère lorsqu'il marcha contre Pescennius Niger; et cette explication, pour la date du moins, convient parfaitement aux autres médailles où on lit l'indication du premier consulat et de la première puissance tribunitienne, TR. P. COS. Mais il n'y a rien de semblable sur la médaille de la XXXe légion : le champ est donc plus ouvert aux conjectures; et l'on peut, sans invraisemblance, mettre l'époque de cette médaille après la défaite d'Albin, et y voir une récompense accordée à un corps dont la valeur, dans cette lutte, avait servi utilement le concurrent qui resta vainqueur. Ajoutons qu'il serait difficile de trouver vers ces temps là une autre guerre dont nos contrées auraient été le théâtre, ce que paraît supposer la mort de Venustus et sa sépulture à *Lugdunum*.

(1) Une inscription du recueil de Gruter (p. DLXIII, 1) paraît appartenir aussi à un *librarius* de la VIIe légion.

(2) *Institut. rei militaris*, II, 7.

Digitized by Google

militaires, exerçant des fonctions qui sembleraient assez analogues. Parmi ceux-ci, je compterais celui que je vois désigné par la qualification de TAB*ularius* CASTR*ensis*, si je ne remarquais que c'était un esclave attaché à la maison de l'empereur (1). Il paraît que chaque manipule avait aussi son *librarius*; du moins on a cru le voir indiqué dans cette inscription donnée par Reinesius (2) :

M. VALERIVS. DEXTER. LIB
NEPTVNIO. MANIPVLARIS

Je ferai remarquer, en finissant, que ces fonctions ne mettaient pas toujours à l'abri des périls du combat : le genre de mort de notre Venustus semblerait nous en donner la preuve.

H. GREPPO.

(1) Muratori, *Nov. thes.*, tom. II, p. DCCCXCIX, 6.
(2) *Syntag. inscript.*, p. 527, XLIV.

Digitized by Google

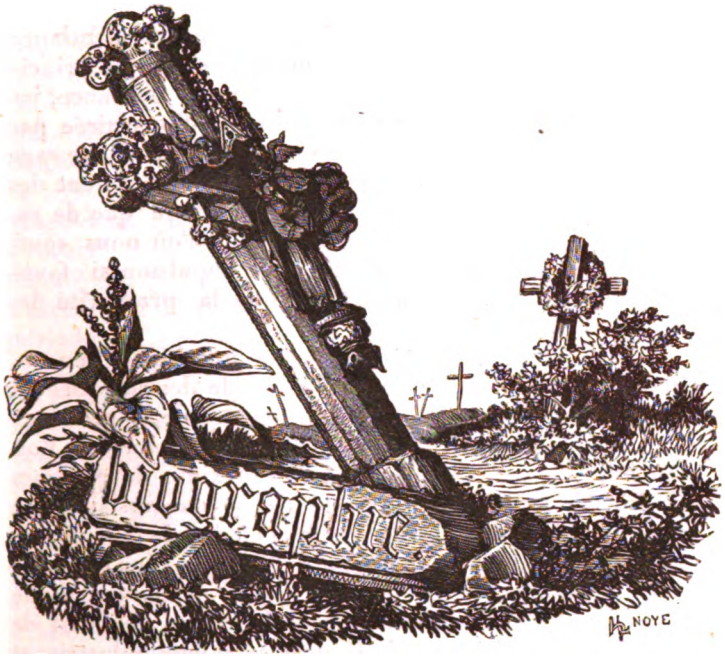

J.-B. SAY.

HORACE SAY. — LOUIS SAY.

I.

La science de l'économie politique est nouvelle encore, mais elle n'est plus jeune : la marche des circonstances, l'entraînement du siècle, la gravité des questions sociales qui s'y rattachent, lui ont fait faire de rapides progrès et accru son importance. Aujourd'hui que l'An-

Digitized by Google

gleterre, revenue de ce chimérique système de la balance du commerce, modèle ses lois économiques sur les principes dont la science proclame la vérité ; que la France, jalouse des succès de sa rivale, semble enfin éclairée par l'expérience, et disposée à entrer dans les voies d'une sage réforme commerciale, et que notre industrie obtient des résultats si prospères, c'est un acte de justice que de ramener nos regards en arrière pour voir d'où nous sommes partis, et à qui nous devons cette impulsion si favorable à la puissance, à la richesse et à la prospérité des nations.

Deux hommes ont créé l'économie politique : l'un rechercha le premier le principe véritable des richesses ; il éclaira d'un jour tout nouveau les causes de la grandeur et de la décadence des peuples, et à une époque où l'on était loin d'avoir oublié les naïves réflexions de quelques écrivains du XVIIIe siècle sur le luxe et ses dangers, ainsi que les considérations de Locke; ce fut l'auteur de la *Richesse des nations*, l'anglais Adam Smith. Nous pouvons réclamer l'autre comme notre compatriote, car il descendait d'une de ces nombreuses familles que la révocation de l'édit de Nantes avaient bannies de France avec leur industrie et leur patriotisme ; je veux parler de Jean-Baptiste Say.

Né à Lyon, le 5 janvier 1767, Say se trouvait dès son enfance jeté au milieu de cette société vieillie, chancelante, ébranlée de toutes parts, et que les faibles et malheureux efforts de la royauté ne devaient point raffermir. Ses premières études furent comme le prélude de celles de toute sa vie ; sciences naturelles : il suivit les cours de physique expérimentale du P. Lefebvre, chez les oratoriens ; intérêts nationaux : les relations commerciales l'avaient transporté au milieu de la population industrieuse et des ardents citoyens de l'Angleterre. C'était une belle école pour le futur rédacteur de *la Décade*, que cette tribune pleine des souvenirs de Burke, de Fox, de Shéridan, et où retentissait maintes fois encore la voix si grave et si puissante du noble comte de Chatam. Mêmes leçons l'attendaient en France ; la révolution commençait. Au milieu de tant de questions nouvelles, soulevées par la convocation des états-généraux, une bien importante éveilla le talent politique de J.-B. Say : c'é-

Digitized by Google

tait la liberté de la presse, naguère étouffée sous les lettres de cachet, maintenant hardie, pressante, impérieuse depuis Voltaire et Beaumarchais. Entraîné par sa fougue ambitieuse, Mirabeau voulait alors s'emparer de ces deux leviers qui soulèvent les nations, le journalisme et la tribune ; il pressentit le talent de ce jeune auteur de vingt-deux ans, et l'associa à la rédaction du *Courrier de Provence*, où brillait avec tant d'éclat l'éloquence du député *effrayant de laideur et de génie*. Au fort de la Terreur, en 1794, paraît la *Décade philosophique*, revue périodique, profonde comme le *Rambler* de Johnson, et brillante comme le *Spectator* de Steelle. Say en était le rédacteur en chef; Chamfort, Ginguené, Amaury Duval et le spirituel Andrieux lui avaient assuré le concours de leurs talents pour propager les lumières et défendre la morale et la liberté. *La Décade* fut supprimée en l'an XII. La Terreur disparut : c'était l'époque où se révélait dans nos armées cet homme extraordinaire que les exploits fabuleux d'Italie, d'Egypte, que les noms à jamais célèbres d'Arcole et des Pyramides, de Rivoli et d'Aboukir avaient fait grand comme le monde. « La France était folle de cet homme-là, pour ne pas dire amoureuse. » Say partagea l'enthousiasme général ; on oubliait le 18 brumaire ; le consulat paraissait ouvrir une ère de grandeur et de prospérité, et il ajoutait foi aux promesses du vainqueur, alors que celui-ci lui disait : « Pensez-vous que je sois assez fou pour recommencer, au dix-neuvième siècle, le rôle de César ou celui de Cromvell ! » Nommé tribun (novembre 1799,) il remplit sa mission avec une noble fermeté, et son intégrité lui mérita l'estime de ses collègues. L'armée d'Orient venait de triompher à Héliopolis ; le tribunat chargea J.-B. Say d'appuyer, auprès du corps législatif, le projet de loi tendant à déclarer que les vainqueurs des Pyramides avaient bien mérité de la patrie. Lui imposer cette belle tâche, c'était lui confier aussi le soin d'honorer la mémoire des braves qui avaient succombé. Et le jeune tribun avait perdu son frère sous les murs de Saint-Jean d'Acre, frappé à la fois par l'ennemi et par la peste. Cet ami d'enfance auquel il avait révélé ses pensées de libéralisme, ses idées-mères d'économie politique, c'était le

Digitized by Google

frère d'arme des Cafarelli, Horace Say, cet officier supérieur du génie qui, à l'École Polytechnique, avait fondé le cours de géométrie descriptive appliqué à la fortification ; à qui Metz devait l'organisation de son école d'artillerie, et qui, à l'attaque d'Alexandrie, mérita les éloges du général Bonaparte. Aujourd'hui la gloire de ce nom d'Horace Say, déjà illustré par le savant de l'Institut d'Egypte, dont les généraux républicains appréciaient les talents et le courage, est dignement soutenue par son neveu, le judicieux auteur de l'*Histoire des relations commerciales entre la France et le Brésil.*

Cependant, la volonté despotique de Napoléon se faisait sentir. Say resta fidèle à ses convictions politiques, il vota contre l'empire, et le coup d'état de 1804 l'élimina du tribunat avec Carnot, Andrieux, Chénier et Benjamin Constant. Alors il rentra dans la vie privée et se consacra tout entier à la science dont il est, en quelque sorte, le second créateur. Le succès de ses ouvrages fixa sur lui l'attention générale : l'Athénée de Paris le pria de professer l'économie politique, et ses leçons orales furent aussi favorablement accueillies que ses écrits. Deux ans plus tard, une chaire est créée pour lui au Conservatoire des Arts-et-Métiers, et il voit se presser à ses leçons une jeunesse éclairée et studieuse, et une foule d'étrangers attirés par sa célébrité. Certes, à une époque si brillante pour les études littéraires et scientifiques, ce n'est pas un médiocre titre d'honneur pour J.-B. Say que d'avoir su s'entourer de si nombreux auditeurs, et populariser une science alors si nouvelle. Les craintes du gouvernement lui fermaient seules les portes du collége de France ; on redoutait l'influence d'un professeur franc et libéral sur la jeunesse de nos écoles, car il *disait des vérités austères aux peuples et aux rois, avec l'impartialité stoïque d'un philosophe uniquement occupé des intérêts de la science et de l'humanité* (Blanqui). L'Institut lui fut aussi fermé ; était-ce une exception déshonorante pour le savant que toutes les académies de l'Europe s'étaient empressées d'associer à leurs travaux ? Professeur au collége de France, après la révolution de 1830, il ne devait pas jouir longtemps de cette flatteuse distinction ; la mort l'enleva, le 15 novembre 1832, à sa famille, qu'il laissait pleine de douleur

Digitized by Google

à la science, qu'il eût encore enrichie de nouvelles vérités. Puissent les regrets du public s'attacher à une si honorable mémoire et récompenser ainsi ce beau caractère, dont toutes les vertus étaient des mouvements du cœur, et dont le talent nous a légué ce *Traité d'économie politique*, véritable code commercial des nations civilisées !

II.

Le rôle littéraire de J.-B. Say n'a pas été moins important que son rôle politique ; il cultiva les lettres et la poésie dans sa jeunesse, et acquit ainsi l'art de rendre sa pensée dans toutes ses nuances avec simplicité. Chose qui n'est pas sans exemple chez nos meilleurs littérateurs, il débuta par des revers. La classe des sciences morales et politiques avait mis au concours cette grande question : *Des moyens de fonder la morale chez un peuple.* Trois concours successifs furent sans résultat; mais on distingua un mémoire de Say où brillaient une foule d'idées neuves et justes (1). C'était son *Olbie* ou *Essai sur les moyens de réformer les mœurs.* Il semble que l'auteur se soit souvenu et inspiré de cette ingénieuse histoire des Troglodytes, piquante esquisse, qui n'occupe pas la dernière place dans les *Lettres persannes*, quand il nous montre les Olbiens, peuple imaginaire, secouant le joug d'une longue servitude pour s'occuper de la réforme des mœurs. Il était déjà plein des idées qui l'occupèrent toute sa vie ; le premier livre de morale des Olbiens est un traité d'é-

(1) Dans cet opuscule, l'auteur propose et recommande les caisses de prévoyance ou d'épargne en faveur de la classe ouvrière ; il s'élève avec force contre l'immoralité de la loterie. « *Si les loteries nous rapportent un million*, fait-il dire au sénat des Olbiens, *la portion de mœurs qu'elle nous ravissent en vaut plus de dix.* » Cet abus fut un de ceux qu'il reprochait à Napoléon ; aussi, je le vois écrire à M. Prinsep, économiste anglais : « Il a ré-« tabli le droit d'entrée à la porte des villes, les droits-réunis et une foule « d'autres, parmi lesquels figure cette ignoble loterie impériale et royale, « qui soutire l'argent du pauvre par une combinaison infernale, et occa-« sionne chaque année, en communauté avec les maisons de jeux, deux « cents suicides, à Paris seulement. »

Digitized by Google

conomie politique. C'était faire pressentir son traité classique, qui parut en effet trois années après (1803). Pour la première fois, la science d'Adam Smith, mise à la portée de toutes les intelligences, se trouvait exposée dans un ordre logique ; aussi est-ce de la publication de cet ouvrage que date réellement en Europe la création d'une méthode simple, sévère et savante pour l'étude de l'économie politique. C'est dans ces pages écrites avec cette rare clarté d'un esprit qui saisit sans confusion l'ensemble des choses, que sont établis les principes essentiels à la vraie liberté des personnes et des biens, qu'il démontre qu'une nation n'achète les produits étrangers qu'avec ses propres produits, et qu'elle est d'autant plus sûre de vendre qu'elle a plus de liberté d'acheter ; enfin, en y considérant les gouvernements dans leurs rapports avec l'utilité des citoyens, il y prouve que les peuples devraient chercher, dans leur intérêt, à s'entr'aider réciproquement. C'était s'écarter des doctrines de Quesnay, ce savant médecin, dont Louis XV imprimait de sa royale main les théories économiques ; c'était dépasser Adam Smith que présenter de nouvelles idées sur le commerce, la distribution et la consommation des richesses. Dupont de Nemours lui en fit un reproche ; mais il n'entrait pas dans le caractère indépendant de Say de s'asservir aux opinions de qui que ce fût, quand elles étaient en contradiction avec la vérité. On en eut plus tard une autre preuve, quand il resserra dans le *Catéchisme d'économie politique* les principes émis dans le *Traité* (1815). En même temps paraissaient des opuscules sur des questions d'utilité présente, savantes monogrophies, qui présentaient des applications saillantes d'économie politique. Je ne citerai que quelques titres : *De l'importance du port de la Villette, des Canaux de navigation, de la Souveraineté des Anglais aux Indes*, etc. La Restauration avait envoyé M. Say en Angleterre, pour y étudier les progrès qu'y avait faits l'industrie pendant une douzaine d'années que le blocus continental l'avait séparée de la France ; nous devons à ce voyage des observations assez intéressantes sur les Anglais et les sources de leur richesse ; mais toutes ces productions s'effacent devant une conception bien plus remarquable. Son plus beau comme son plus durable titre de gloire, c'est le *Cours complet d'économie politique*

Digitized by Google

pratique, cette grande collection des savantes leçons du Conservatoire, si digne du prix que lui décerna l'Académie française en 1830. Il n'était pas possible de traiter les sujets les plus importants d'une manière plus nette et plus attrayante. Dans cette série de théories distinctes, tout s'enchaîne; les ressorts de la société se découvrent graduellement aux yeux du lecteur; les vérités s'éclaircissent par leur rapprochement; c'est l'expérience qui parle, c'est le simple bon sens qui s'adresse au simple bon sens, et l'on arrive à la connaissance des parties les plus cachées du mécanisme social sans la moindre fatigue. Et ce n'est pas seulement en publiciste qu'y parle J.-B. Bay ; mais en homme qui connait les manufactures, qui sait apprécier les positions commerciales, et qui, durant quarante années, a suivi la marche des évènements. Il y insiste sur la liberté du commerce et v attaque notre système douanier et colonial; les raisonnements invincibles dont il appuie son opinion, ont souvent éclairé nos commissions législatives appelées à discuter ces points importants. La théorie des débouchés, cette savante création de notre économiste, qui porte le dernier coup au système exclusif, y est exposée avee une clarté singulière, et de nombreuses applications, présentées avec simplicité, viennent justifier les principes et les prévisions de l'auteur. Aussi, cet œuvre de science et de style, résultat de huit années de professorat, est-elle devenue populaire dans la plupart des états de l'Europe et de l'Amérique, et sert-elle de base à l'enseignement dans les universités étrangères.

L'économie sociale n'était pas le seul but des méditations de J.-B. Say. Un petit écrit qu'il nous a laissé, prouve qu'il abordait à la fois les plus hautes questions de politique et de morale. Son *Petit Volume, contenant quelques aperçus des hommes et de la société* (1817) s'adresse à toutes les classes, à tous les esprits. C'est un recueil de pensées à la manière de La Rochefoucauld, fragments détachés de quelque traité dont nous ont privés les travaux de l'auteur; l'histoire s'y mêle agréablement à l'allégorie ; rempli d'aperçus qui décèlent un génie pénétrant et méditatif, de points de vue, tour-à-tour profonds et spirituels, graves et familiers, parsemé de fine et mordante satire, son succès a répondu à son mérite. Aussi,

Digitized by Google

les premières éditions de ce charmant volume, qu'un publiciste américain a si gracieusement appelé *the Gem*, ont-elles été enlevées rapidement, et la nouvelle réimpression que son fils en a donnée, d'après ses manuscrits, jouit-elle d'une vogue soutenue (1).

Veut-on suivre l'économiste dans ses causeries intimes, on peut retrouver l'expression de ses principes dans les lettres que M. Ch. Comte, son gendre, a extraites de sa correspondance ; mais qu'on le surprenne dans ses entretiens amicaux avec l'ami de Turgot, Dupont de Nemours ou dans ses discussions explicatives avec David Ricardo, membre du parlement anglais et digne successeur de Smith, on le revoit toujours tel que nous le présentent ses écrits, ami de la vérité et de l'indépendance. Il suivait avec attention les progrès de la science chez les nations les plus civilisées de l'Europe, et analysait les ouvrages des écrivains les plus distingués de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie. Aussi le vit-on se mesurer successivement avec Storch, Daniel Ricardo, Sismondi, et surtout avec Malthus, le célèbre auteur du *Traité de la Population ;* par ses polémiques savantes instruire l'Europe, et jeter un nouveau jour sur les causes obscures qui déterminent, pendant les temps, la prospérité ou la détresse des états.

Peut-être pourrait-on reprocher à J.-B. Say quelques jugements sévères sur Napoléon, qu'il n'aimait pas, et dont il n'a peut-être vu que les fautes ; sur les opinions religieuses, que trop souvent il regarde comme inutiles et tournant à la faiblesse (2); sur une école de jeunes philosophes, pleins de talent et d'avenir, mais que les principes de l'école allemande avaient peut-être emportés un peu trop loin contre la philosophie de Condillac et du XVIIIe siècle.

Cependant, malgré de telles préventions que l'on doit excuser dans l'ami de Sismondi, protestant et girondin, on reconnaît, sans cesse, chez lui cette sage habitude d'observer les phénomènes de la nature et cette méthode analytique qui l'éloignaient de tout esprit de coterie. Avant lui, le funeste et chimérique système de la balance du com-

(1) 1839, 1 vol. grand in-32, Pagnerre.

(2) Ce défaut est sensible dans le *Petit Volume*.

Digitized by Google

merce était en faveur; on ne faisait consister les richesses sociales que dans les métaux précieux, et les questions commerciales étaient obscurcies par ces vieilles erreurs. Grâce à ces leçons, la génération actuelle commence à devenir étrangère aux préjugés de celle qui la quitte ; et soigneux des intérêts de leurs peuples, les gouvernements s'attachent à maintenir une paix favorable au travail et à la production. Sa justesse rigoureuse de déduction, ce mérite si rare a été bien vivement senti par les hommes les plus éminents de notre époque; et toute la presse française se pénétrait de ses doctrines sans le connaître , car il vivait à l'écart, entouré de sa famille et d'un petit cercle d'amis ; c'étaient Charles Comte, l'incorruptible publiciste, qui, fidèle à son mandat, défendit avec tant de fermeté, les interêts libéraux; le vénérable Jérémie Bentham, Andrieux, Biot, de Candolle, Ad. Blanqui, etc., et souvent les jeunes savants de la société philomathique venaient se rallier autour du modeste économiste. Nos plus célèbres littérateurs, nos premiers savants, nos grands politiques témoignèrent de leur estime et de leur amitié pour J.-B. Say. Condorcet, Monge, Berzélius, Thénard, ces hommes qui caractérisent si glorieusement les périodes des sciences chimiques; de Humboldt, Georges Cuvier, Lacépède, Guizot, Châteaubriand, Carnot, C. Delavigne, Benjamin Constant, Lafayette, Talleyrand, Orloff, Jefferson, Charles-Jean de Suède, Alexandre de Russie, tels sont les principaux noms que je trouve en relation avec lui. Certes, celui que, par la bouche de Smith, le vieux Dupont de Nemours proclamait petit-fils de Quesnay et neveu du grand Turgot, mérite bien l'attention de ses contemporains et le souvenir de la postérité. Je ne puis mieux terminer cette imparfaite notice qu'en laissant parler le général Foy ; » Vous avez popularisé et « agrandi la belle science qu'a créée Adam Smith pour « l'amélioration du genre humain, écrit-il à J.-B. Say, « le 29 avril 1823 ; par vous, on commence à savoir en « France que le travail est le principe de toute jouissance « et de toute vertu sociale, et qu'il n'y a de légitime au « monde que ce qui repose sur l'utilité publique. »

N. Rondot.

Digitized by Google

HORACE SAY (1).

J'ai perdu mon frère, mon ami, le compagnon de mon enfance, et cependant si ces titres bien chers étaient le seul motif de mes regrets, je n'y associerais point le public: je dévorerais mes larmes en silence. Tandis que tant de fléaux cruels pèsent sur des contrées entières, quelle pitié les malheurs particuliers peuvent-ils exciter ? Le fracas des évènements politiques, l'éclat des triomphes militaires couvrent les gémissements de la douleur.

Mais faut-il que les talents et la vertu tombent inapperçus dans la foule ? et la patrie n'a-t-elle plus une larme à donner à qui sut l'honorer et la servir ? Je ne puis le croire. Je dois donc parler de mon frère, et faire connaître ce que la chose publique perd en lui ; je le dois à sa mémoire digne de ne point mourir avec lui ; je le dois à la patrie qui sentira ce que méritent d'égards les talents qui survivent, en comptant la foule de ceux que son service ou ses erreurs ont consommés.

Mon frère dut à son mérite personnel le rang qu'il obtint dans la société et l'estime qu'il inspira à tous ceux dont il se vit entouré. Je veux dire qu'il ne fut jamais servi par les circonstances, par les recommandations, par la fortune. A l'époque où tout homme vraiment français sentit vibrer jusqu'au fond de son cœur le nom de patrie, il crut déjà lui devoir ses facultés et son existence : quoiqu'il fût par son âge compris dans la réquisition militaire, la loi l'en exemptait : son zèle l'y replaça. « Il faut, disait-il à son père, il faut, dans les circonstances où nous sommes, que chaque famille paie son tribut. J'acquitte le nôtre. »

(1) Cette lettre de J.-B. Say sur la mort de son frère, est extraite de la *Décade philosophique*, du 20 frimaire an VIII. Horace Say, né à Lyon, d'une famille considérée dans le commerce, est mort en Syrie, chef d'état-major du génie.

Digitized by Google

Le suffrage de ses camarades le mit à la tête d'une compagnie.

Mais ses talents l'appelaient dans le corps du génie, il avait jusqu'alors cultivé les mathématiques seulement par goût, et sans lier aucun projet à cette étude. On annonce un examen pour le génie militaire ; il s'y présente ; et telle était son aptitude que, sans préparation, n'ayant eu que deux jours pour s'informer de la nature des connaissances exigées, il est interrogé par le sévère Vendermonde, et il est admis d'emblée.

On l'envoie à l'école de Metz. Bientôt il est le premier de cette école et ne tarde pas à être employé. Il fait le blocus de Luxembourg.

Appelé à Paris pour seconder des chefs éclairés, il travaille, de concert avec eux, à l'organisation de l'école polytechnique. Il remplace, dans cet établissement, le général Darçon qui y enseignait l'art des fortifications ; et le voilà dans une des premières écoles de l'Europe, professeur d'un art dont il avait commencé à apprendre les premiers éléments, il y avait à peine dix-huit mois.

Devenu collègue des premiers génies de l'Europe, de Lagrange, de Monge, de Gayton de Morvac, de Berthollet et de plusieurs autres savants non moins célèbres, il ressentit vivement cet honneur.

Personne n'était, plus que lui, en état d'apprécier leur mérite; leurs belles théories lui devinrent familières, et il ne se délassait des travaux de son enseignement qu'en suivant les travaux de ses grands maîtres, en digérant leurs idées, en y joignant les siennes.

Aucune branche de scieuce ne lui était étrangère, ou, pour m'exprimer mieux, il était versé dans toutes. En même temps qu'il sondait les profondeurs de la stéréotomie de Monge et des analyses de Lagrange, il développait, dans la *Décade philosophique,* un système complet de météréologie, il analysait l'ouvrage de Laplace sur l'astronomie ; il insérait au même journal un article très philosophique sur les *Examens publics ;* il enrichissait les *Annales de Chimie* de la description d'un instrument de son invention, propre à mesurer le volume des corps sans les plonger dans aucun liquide, et il consignait dans le journal de l'Ecole polytechnique un mémoire étendu sur le *Défile-*

Digitized by Google

ment des fortifications qui servira éternellement de guide à ceux qui professeront dorénavant cette science (1).

On serait tenté de croire que, pour être arrivé si jeune aux sommets des hautes sciences, mon frère dut négliger toute autre espèce de connaissances. On se tromperait. Il n'a jamais cessé de cultiver la littérature, la philosophie et les arts, et il s'y connaissait.

Il avait fait le plan d'un ouvrage sur l'*Entendement humain* dont il a laissé un grand nombre de fragments; et, pour l'exécuter dignement, il avait commencé par analyser Locke et Condillac.

Ces travaux l'avaient conduit, comme toutes les personnes qui se sont livrées à des études de ce genre, à des recherches fort étendues sur les langues; et il avait jeté les fondements d'une grammaire philosophique dont tous les principes me parurent au suprême degré ingénieux et profonds. J'ai de lui un *Essai sur la théorie de l'harmonie* et un autre *Essai sur les gouvernements libres et le degré d'obéissance qu'ils peuvent obtenir des peuples*, ouvrage dans lequel il examine la *constitution administrative* qu'il regarde comme plus importante pour le bonheur des nation que la constitution politique.

Ces occupations d'un cerveau éminemment penseur ne l'empêchaient point de donner quelques instants à des essais de morale et de littérature légère. Son esprit était un instrument excellent, qu'il maniait avec habileté et qu'il pouvait appliquer à tout.

Il lisait avec délices les bons poètes, et il sondait les mystères du style de Racine et de Lafontaine, avec la même facilité qu'il résolvait une question algébrique.

Il a inséré dans la Décade une allégorie pleine de grâce dans le genre des Troglodytes de Montesquieu, et dont le but était de faire sentir la fâcheuse influence des préjugés sur le sort de l'espèce humaine.

Mais ce qu'il a fait de plus considérable pour ce journal, ce sont les chapitres de la *Politique intérieure*, depuis

(1) Le défilement est cette partie de l'art des fortifications qui, quelque soient les accidents de terrain, dispose les ouvrages de manière à garantir ceux qui les défendent de l'atteinte directe des balles et des boulets de ceux qui les attaquent.

Digitized by Google

le mois de nivôse de l'an IV jusqu'à celui de floréal de l'an V. Les lecteurs qui les ont suivis avant, pendant et depuis cette époque, conviennent que jamais ils n'ont porté l'empreinte d'un patriotisme plus éclairé, d'une philosophie plus douce, d'une sagacité plus fine. Mais ce qui les caractérise plus particulièrement, de même que tous ses autres ouvrages, c'est la justesse d'esprit qu'ils décèlent constamment. Les faits qui ont suivi n'ont pas prouvé une fois qu'il eût mal jugé les évènements, les hommes ou les choses. Tous les articles qu'il fournissait à la *Décade philosophique* offraient souvent de ces aperçus naïfs, importants, qui prouvaient l'habitude de s'élever à des considérations générales, et de tourner toutes ses idées vers le but que doit se proposer tout écrivain : le bonheur des hommes et le perfectionnement de l'espèce.

Vers le milieu de l'an V, mon frère fut appelé à Metz pour aider le citoyen Catoire à jeter les bases d'une nouvelle organisation de l'école du génie. Revenu à Paris au bout de quelques mois, il demeura attaché au dépôt des fortifications. C'est là qu'il connut Cafarelli-Dufalga, dont l'imagination brûlante, dont l'instruction vaste, dont les intentions pures conquirent son estime. Ce général était fait pour apprécier mon frère : il se l'attacha sans retour.

Pour qu'il se forme entre deux hommes une amitié solide, peut-être est-il nécessaire qu'avec une certaine parité de mérite, il se rencontre entre eux une certaine différence de caractère. Semblables, ils risquent de se heurter par les mêmes points ; s'ils diffèrent, les aspérités de l'un se perdent dans les interstices de l'autre. La bouillante vivacité de Cafarelli ne blessait jamais le flegme d'Horace Say, et cédait souvent aux efforts de sa persévérance.

L'expédition d'Egypte fut résolue. Cafarelli devait commander l'arme du génie. C'est dire que son ami devait être le chef de son état-major; il fut son bras droit et avant le départ et après l'arrivée. Sur les pas du héros italique, ils surmontèrent ensemble les premières difficultés que leur opposèrent les sables de la Libye; et, à l'attaque d'Alexandrie, mon frère monta des premiers à l'assaut, et fut un des premiers qui pénétra dans le corps de la place. Bonaparte, en récompense de cette action d'éclat, le nomma chef de bataillon du génie.

Digitized by Google

Il suivit le gros de l'armée, et prit part aux affaires qui ouvrirent aux Français les portes du Caire. En thermidor suivant, il fit partie du corps d'armée qui chassa, vers la Syrie, le bey commandant (Ibrahim), le pacha, ainsi que le reste des Mamelucks, et il construisit la forteresse de Salehieh pour défendre l'Egypte du côté de la Syrie.

Pendant qu'il était occupé à ces travaux, les savants et les artistes de l'expédition formaient au Caire cet Institut d'Egypte, dont plusieurs mémoires parvinrent à l'Institut de France. Mon frère était absent, mais on savait qu'il était propre aux occupations bienfaisantes de la paix, bien plus qu'aux tristes exploits de la guerre ; il ne fut point oublié, et cette estimable Société voulut le compter au nombre de ses membres.

Lorsqu'il fut de retour au Caire, il paya son tribut à l'Institut en s'occupant de plusieurs observations d'utilité publique, et en faisant plusieurs mémoires qui avaient pour but d'améliorer le sort de la colonie.

Lorsqu'une partie de l'armée partit pour la Syrie, l'élite du corps du génie fut de l'expédition ; Horace y suivit Dufalga. Les dangers, les fatigues que nos compatriotes éprouvèrent sont inexprimables. Hélas ! mon pauvre frère ne devait pas y résister... il eut le bras droit emporté sous les murs de la ville d'Acre ; l'amputation fut faite : et déjà les suites de l'opération donnaient les plus belles espérances, il avait résisté à ce coup-là, mais il était réservé à en recevoir un autre encore plus sensible. Son chef et son ami, le malheureux Dufalga meurt, et c'est dans le délire du chagrin que lui cause cette perte, précédée de plusieurs autres que la retraite est résolue. Mon frère est transporté à Quaysarié, où l'on fait quelque séjour, mais dès le lendemain il n'était plus. Ah ! longtemps il vivra dans le souvenir de ses camarades, de ses amis, de ses parents dont il était adoré; de sa jeune épouse, d'un frère, le plus ancien, le meilleur de ses amis qui ne peut tracer ces lignes sans les inonder de larmes.

Qu'est devenu ce temps où, habitant sous le même toit, occupés des mêmes études, satisfaits de goûter les mêmes plaisirs, nous nous communiquions toutes nos pensées, et nous nous entendions toujours avant d'avoir parlé ?

Hélas ! malgré tant de projets de réunion renouvelés

Digitized by Google

sans cesse, ce temps ne peut plus revenir. Nous ne nous promènerons plus ensemble dans ces environs de Paris, dont les riants côteaux sont pour moi désormais peuplés d'affligeants souvenirs. Il ne s'y trouve aucun endroit qui ne retrace à mon esprit ou une judicieuse pensée, ou bien un sentiment affectueux de mon frère. Je ne peux ouvrir un seul livre qu'il affectionnait, sans y lire l'immense perte que j'ai faite. Comme Montaigne, *j'étais si accoutumé à être deux partout, qu'il me semble n'être plus qu'à demi.*

Pourquoi faut-il que des liens si forts puissent se rompre en si peu d'instants ? pourquoi le ciel qui nous a donné l'amitié fraternelle, y a-t-il ajouté d'éternelles séparations ? La patrie qui aurait pu employer si utilement mon frère dans les emplois civils, a voulu qu'il répandît son sang dans les combats, avec moins d'avantage pour elle ; je ne la chéris pas moins pour cela, mais elle ne pouvait me demander un plus grand sacrifice.

J.-B. Say.

M. Louis Say, ancien membre de la chambre de commerce de Nantes, mort l'an passé après une longue et douloureuse maladie, était frère de notre célèbre économiste Jean-Baptiste Say ; il avait publié lui-même quelques écrits sur les finances, et avait fondé, tant à Nantes qu'à Paris, de très importantes raffineries de sucre.

Digitized by Google

Etudes d'économie politique.

III.

SUPPRESSION DES OCTROIS.

I.

Les conseils municipaux de plusieurs villes de France ont réclamé, à plusieurs reprises, contre la loi qui attribue au gouvernement le prélèvement du dixième du produit brut des octrois.

Il faut rendre toute justice aux excellentes intentions qui ont inspiré ces réclamations utiles ; mais quelque louables qu'elles aient pu être, elles n'en ont pas moins été incomplètes, en ce sens qu'elles ont attaqué seulement une conséquence d'un mauvais principe, sans attaquer le mauvais principe même.

Il devient, en effet, de jour en jour, plus évident que l'impôt des octrois repose sur des bases contraires à l'équité, dangereuses pour la morale publique et nuisibles au développement industriel du pays. C'est donc la suppression

Digitized by Google

absolue, et non la modification de cet impôt, qu'il faut demander et qu'il importe d'obtenir.

En principe général, les contributions indirectes qui frappent sur les objets de luxe sont justifiées par cet avantage qu'elles s'adressent à des consommations exceptionnelles, sans utilité réelle pour la vie matérielle, et par conséquent librement facultatives, et parce qu'elles prélèvent aussi une prime au profit de la société sur des dépenses de fantaisie, consommations stériles qui satisfont d'élégants caprices et servent à écouler le superflu des revenus de l'homme fortuné. La société applaudit à de tels impôts qui perçoivent une dîme sur le riche au profit de l'intérêt général, pourvu toutefois que ces impôts ne dépassent pas certaines sages limites; car le luxe est utile aussi à la société lorsqu'il est dirigé par le bon goût et la morale, en ce qu'il favorise et encourage le développement des beaux arts, ce puissant mobile de la civilisation. Mais quand l'impôt frappe sur des objets de première nécessité, quand il atteint le pauvre à l'égal du riche, quand il réduit un nécessaire trop souvent insuffisant au lieu de récolter sur un abondant superflu, il est à la fois injuste et nuisible, on ne saurait assez tôt le supprimer.

N'est-il pas injuste, en effet, d'augmenter la détresse d'une famille pauvre, de faire peser une lourde taxe sur la farine qui compose son pain quotidien, sur la viande et sur le vin qui lui donnent des forces et entretiennent sa vitalité, sur le charbon et sur le bois qui la préservent du froid, sur la paille qui garnit sa misérable couche, sur le savon qui la blanchit, sur la chandelle qui l'éclaire? imposer ainsi les premières nécessités de la vie, n'est-ce pas forcer à l'indigence, n'est-ce pas violer ce grand et majestueux principe de fraternité qui ordonne de secourir et d'aider le faible? On s'agite souvent pour créer des établissements de bienfaisance, on fait des étalages pompeux de philanthropie, on secourt le pauvre, et même, cédant à des sentiments moins généreux, on va jusqu'à le punir si, privé de ressources, il

Digitized by Google

tend la main en implorant la charité publique; mais on oublie trop et toujours qu'il vaudrait mieux s'occuper de prévenir que de réprimer. On recherche les palliatifs, il semble qu'on affecte d'oublier qu'il serait possible d'appliquer d'efficaces remèdes! en agissant ainsi on continue le mal; et en le continuant on l'aggrave.

En ce qui concerne les octrois, par exemple, on impose au nécessiteux une charge qui contribue à le retenir dans la misère; on l'expose à la tentation de rechercher les illicites profits de la contrebande; on paralyse l'amélioration sociale, on perpétue le malaise, on empêche le progrès. Il suffit d'examiner l'organisation et les effets de ce mode d'impôt pour reconnaître qu'il ne peut manquer de produire les funestes conséquences qui viennent d'être indiquées.

II.

L'impôt de l'octroi ne prélève pas seulement le produit brut apparent dans le budget des villes. Pour certaines taxes, et spécialement en ce qui concerne les boissons, la loi a stipulé que le trésor public devrait percevoir une somme plus considérable que les trésors communaux. Ainsi sur une taxe de 25 fr., l'état doit recevoir au moins 12 fr. 51 c. et la commune au plus 12 fr. 49. Ces proportions extrêmes ne sont pas toujours observées; sur 25 l'état reçoit souvent 14, 15 et plus même, et les communes 11, 10, 9 et même moins encore (1). Cette complication habilement dissimulée augmente d'une manière sensible et trop souvent démesurée les charges qui pèsent sur les classes pauvres. Examinons la portée réelle de ces charges et leurs conséquences relativement à notre

(1) Par une exception, probablement unique dans toute la France, les droits d'octroi perçus à Lyon *sur les vins*, attribuent à la ville une part plus élevée de quelques centimes que celle réservée au gouvernement.

Digitized by Google

ville, et nous reconnaîtrons combien cette assertion est exacte.

L'impôt de l'octroi a produit brut à Lyon, dans l'exercice de 1840 :

part afférente à la ville, ...	2,939,000 fr.
— à l'état, (1)	1,240,000
soit ensemble, (2)	4,179,000

Mais il faut remarquer que ce résumé du produit général de l'octroi lyonnais ne comprend pas les sommes perçues par la contrebande. Ces sommes sont malheureusement considérables, car la contrebande encouragée par le taux élevé des taxes, obtient de trop réels succès. Et il n'est pas inutile de faire observer, à ce sujet, que la contrebande ne profite réellement qu'à ceux qui se livrent à cette coupable industrie, et ne donne aucun avantage au consommateur. Il arrive en effet que les objets frauduleusement introduits augmentant leur prix de tous les bénéfices successivement perçus pendant la circulation de ces objets à travers plusieurs mains, pour arriver depuis la ligne extérieure de l'octroi jusqu'au consommateur final, ce dernier paye presque toujours en définitive la parité approximative de l'impôt.

Il est certainement difficile d'établir d'une manière exacte l'évaluation des sommes ainsi frauduleusement perçues à Lyon chaque année. Cependant, par des calculs basés sur le chiffre officiel des quantités soumises aux droits, à diverses époques et sous l'empire de diverses quotités d'impôt, on peut arriver à fixer, sinon avec une exactitude précise au moins avec une vraisemblance tout-à-fait rationnelle, le chiffre probable des

(1) La somme perçue par l'état est moindre que celle perçue par la ville. Cette différence a été expliquée ci-dessus ; elle provient d'ailleurs aussi de ce que le gouvernement ne perçoit pas de droits sur la totalité des objets taxés par l'octroi.

(2) Ce produit sera plus considérable en 1841. Il sera surtout plus considérable dans les années suivantes, par l'effet de l'exécution de certaines mesures récemment votées par le conseil municipal.

Digitized by Google

quantités réellement consommées. Voici un tableau qui facilite ces calculs :

PÉRIODES COMPARATIVES.	ANNÉE.	POPULATION	QUOTITÉ DES DROITS.	QUANTITÉS sur lesquelles LES DROITS ONT ÉTÉ PERÇUS	QUOTITÉ OFFICIELLE de la CONSOMMATION par tête.
1re PÉRIODE.	1807	105,000	7 fr. »	225,000 hec.	214 lit.
	1808	108,000	» »	297,000 »	275 »
	1809	110,000	9 50	234,000 »	212 »
2e PÉRIODE.	1810	115,000	» »	218,000 »	189 »
	1811	115,000	» »	171,000 »	148 »
	1812	121,000	» »	149,000 »	102 »
3e PÉRIODE.	1827	143,000	» »	236,000 »	165 »
	1828	149,000	» »	227,000 »	152 »
	1829	145,000	» »	207,000 »	143 »
4e PÉRIODE.	1837	150,000	10 83	211,000 »	140 »
	1838	150,000	» »	226,000 »	150 »
	1839	150,000	» »	224,000 »	149 »

Ce tableau présente des évaluations de consommation individuelle moyenne qui diffèrent sensiblement d'une période à l'autre. Il serait difficile de pouvoir désigner, et peut-être même de pouvoir découvrir, toutes les causes dont l'influence a produit ces variations ; car ces causes sont multiples et de diverses natures, et d'ailleurs les époques auxquelles leur action a produit les variations les plus prononcées sont déjà anciennes, ce qui rend plus incertain le succès d'une telle investigation. On peut cependant conjecturer avec toute apparence de raison que les consommations officielles si élevées des années 1807, 1808 et 1809, qui d'ailleurs continuaient à peu près celles constatées en 1804, 1805 et 1806, étaient surtout motivées, pour les années 1807 et 1808 et pour les années antérieures, par le chiffre relativement moins élevé de la taxe, et pour l'année 1809 par l'absence de la contrebande. Cette industrie illicite ne s'était pas encore organisée sans doute; elle prit, dès l'année suivante, un essor d'autant plus empressé qu'à cette même époque les droits sur les vins et sur les alcools ayant été considérablement élevés, elle trouva dans cette augmentation simultanée une riche occasion de

Digitized by Google

recueillir ses illégitimes profits. Les années suivantes fournissent la preuve des funestes effets que produisit cette augmentation malhabilement imposée sur les droits d'octroi. Depuis cette époque, les chiffres représentant les quantités soumises au droit d'octroi chaque année n'ont pu se relever au niveau de ceux des années 1804 à 1809, et les perceptions accomplies pendant ces six années sont restées exceptionnelles. On a vu que cette exception peut et même doit être attribuée principalement aux chiffres minimes de la taxe imposée à cette époque et sur les vins et sur les alcools. Ces chiffres minimes avaient pour double effet d'encourager la consommation et de décourager la contrebande ; les perceptions accomplies sous leur empire se rapprochent donc davantage de la véritable expression de la consommation réelle. Cependant comme cette cause principale de l'élévation du chiffre de la consommation des années dont il s'agit, a dû être nécessairement, et a été, en effet, accompagnée d'autres causes efficientes qui ont été exceptionnelles, on ne peut prendre pour base unique et absolue les chiffres donnés par ces années ; mais il faut les faire concourir dans une proportion relative à la composition du chiffre moyen de la consommation des vins à Lyon.

C'est dans ce but que le tableau précèdent a été organisé de manière à présenter des groupes égaux en nombre et bien distincts par les chiffres qu'ils mentionnent. Le premier groupe comprend les années 1807 à 1809, il exprime le maximum des consommations ; le second groupe comprend les années 1810 à 1812, il exprime le minimum; les autres groupes comprennent six années, divisées en deux périodes suivies, séparées l'une de l'autre par un intervalle de 10 ans, ils expriment les chiffres moyens.

La moyenne de toutes les consommations individuelles mentionnées dans la cinquième colonne du tableau, représente une consommation annuelle générale de 177 litres par tête.

Digitized by Google

Le chiffre moyen des années 1827 à 1829 et 1837 à 1839 représente une consommation annuelle de 139 litres par tête.

Ces deux évaluations, également officielles, mais différenciées principalement sans doute par l'effet du taux relatif des droits d'octroi, peuvent être raisonnablement posées comme exprimant, celle qui est la plus élevée, la consommation réelle moyenne, celle qui est la plus basse, la consommation officielle moyenne.

Ces estimations étant admises, il faut les comparer entre elles pour arriver à l'appréciation cherchée. Elles diffèrent de 28 litres ; cette différence représenterait donc la portée vraisemblable de la contrebande. Traduite en chiffres proportionnels, cette évaluation de 28 litres donne, comparativement avec les 139 litres, chiffre officiel des quantités soumises à l'impôt, le taux relatif de 20 p. °/°.

On a pu voir, sur le tableau précédent, que, pendant l'exercice de 1839 l'impôt a été perçu sur une quantité de 224,000 hectolitres de vin. Le taux de 20 p. °/° appliqué sur cette quantité produit 44,800 hectolitres qui, aux droits réunis de 10 fr. 83 c., font une somme de. . . . . 485,000 fr.

Ce chiffre exprimerait donc la valeur des sommes perçues par la contrebande pratiquée sur les vins. Il faut maintenant rechercher le chiffre de celles perçues frauduleusement sur les alcools.

Dans un rapport présenté en 1839 au Conseil municipal de la ville de Lyon, à l'appui d'une proposition ayant pour objet de solliciter du gouvernement la réduction des droits imposés sur les boissons à leur entrée dans cette ville, M. Guerre évalue ainsi le dommage annuel éprouvé par le trésor de la ville et par celui de l'Etat, par l'effet de la fraude sur les alcools.

« Perte annuelle au détriment de l'Etat. .	100,000 fr.
« Perte annuelle au détriment de la ville. .	108,000
« Perte annuelle totale pour les alcools,	208,000 fr.

Digitized by Google

Cette évaluation du préjudice causé aux trésors publics par la fraude pratiquée sur les alcools paraît extrêmement vraisemblable; elle est d'ailleurs appuyée de documents qui en démontrent la probabilité.

On a vu que la fraude relative aux vins peut être rationnellement estimée. . . . . 476,000 fr.
celle sur les alcools est évaluée. 208,000
L'effet total de la contrebande s'élèverait ainsi à 684,000 fr.

Cette somme comparée aux 4,179,000 fr., chiffre officiel du produit de l'octroi lyonnais en 1840, présenterait la parité proportionnelle approximative de 16 p. °/° d'accroissement sur ce total officiel. Cependant pour éviter tout reproche d'exagération, il convient de diminuer cette appréciation, quelque justement fondée qu'elle paraisse. Réduire la proportion de cet accroissement au taux relatif de 10 p. °/° c'est évidemment descendre à l'évaluation la plus basse possible. Il faut remarquer que cette réduction, concédée par déférence pour le système de loyale réserve qui préside à tous les calculs exprimés dans cet écrit, peut seulement porter sur l'appréciation des quantités introduites en fraude et non sur la quotité de l'impôt perçu par la contrebande, puisque, comme cela a été expliqué, le consommateur paye presque toujours en définitive à la fraude la parité de la taxe légale. Le taux proportionnel relatif de 10 p. °/° paraît d'ailleurs d'autant plus modéré que les calculs sur lesquels il est basé ne contiennent aucune appréciation de la contrebande portant sur quelques-uns des autres objets soumis à l'impôt de l'octroi.

S'il arrivait, ce qui ne semble pas probable, que cette appréciation de la portée financière de la contrebande fut au dessous de la vérité et dut être élevée, les variations de chiffres qu'une telle augmentation motiverait seraient tout-à-fait favorables au système que cet écrit a pour objet de proposer. Un tel accroissement aurait, en effet, pour conséquence inévitable d'augmenter les produits généraux, légaux ou non, de l'octroi lyonnais, ce qui se traduirait par une augmentation des char-

Digitized by Google

ges que cet octroi fait peser sur les citoyens. Les chiffres qui en seraient le résultat ajouteraient ainsi une nouvelle force aux arguments et aux motifs qui justifient la suppression de ce mode d'impôt exceptionnel et si onéreux.

On a vu que le chiffre officiel du produit général de l'octroi lyonnais pendant l'exercice de 1840 s'estélevé à 4,179,000 fr.

le taux de 10 p. °/° appliqué à ce chiffre produit.	418,000
ce qui fait un total de.	4,597,000 fr.

Ainsi le chiffre rond de 4,600,000 fr. est la représentation du *minimum* des droits d'octroi payés en 1840 par la population de la ville de Lyon.

Cette somme répartie sur les 150,000 habitants composant cette population selon le dernier recensement officiel, donne une quotité de 30 fr. 63 c. par tête. Cet impôt n'est pas fort grave sans doute pour le riche ; mais, pour le pauvre, combien il constitue une lourde charge !!!

On calcule ordinairement qu'une famille se compose, dans les villes, de cinq personnes : un père, une mère et trois enfants, ou deux enfants et un vieillard. L'impôt de l'octroi prélevant 30 fr. 63 c. par tête, une telle famille doit donc payer à ce titre aux trésors publics une somme annuelle de 153 fr.

Cette somme paraît déjà énorme ; examinons comment s'organise en moyenne le budget annuel d'une telle famille, et nous reconnaîtrons mieux encore la funeste portée de ce prélèvement.

L'ensemble total de cette famille forme à peine la parité de deux ouvriers *complets* agissant pour l'entretien de la communauté. Si l'on évalue à 2 fr., le prix moyen de la journée, ce qui semble fort raisonnable sinon même exagéré, on trouve un bénéfice brut de 4 fr. par jour pour la *famille*. L'année comporte à peu près 300 journées de travail, déduction faite des jours de fêtes et des dimanches ; ainsi le bénéfice total annuel de la famille, en admettant *qu'il n'y eut point de*

Digitized by Google

chômage par manque de travail ou par maladie, ou par toute autre cause de force majeure, s'élèverait à. . . . 1200 fr.

Cette évaluation générale est malheureusement plutôt au dessus qu'au dessous de la réalité. Voici quelques citations qui en donnent la preuve.

M. Chaptal, en 1819, estimait qu'une famille ouvrière, composée comme il est dit ci-dessus, gagnait par année, 615 francs.

M. le baron Dupin, en 1827, évaluait le salaire annuellement gagné par une semblable famille à une moyenne de 540 fr.

M. Jules Favre, dans une brochure publiée en 1833 sur la condition des ouvriers à Lyon, établissait que la journée de l'ouvrier en soie était payée, dans cette ville, de 1 fr. à 2 fr 15 selon le mérite de l'ouvrier, ou selon la difficulté du travail.

Enfin, dans l'excellent ouvrage publié en 1840 par le docteur Vuillermé, sous le titre de : *Tableau de l'Etat physique et moral des ouvriers,* les salaires de l'ouvrier lyonnais sont évalués de 1 fr. 40 c. à 2 fr. 55 c. ce qui établit une moyenne de 1 fr. 97 c. par jour.

C'est donc élever au-dessus des probabilités les plus larges le revenu brut annuel d'une famille ouvrière, composée selon les indications généralement admises, que d'évaluer ce revenu à 1200 fr. ce qui présente la parité de 2 fr. pour le salaire quotidien d'un ouvrier.

On va voir cependant comment ce revenu, dont la complète réalisation est au moins hypothètique, peut pourvoir à l'existence de cette famille.

Dans l'ouvrage dejà cité, le docteur Vuillermé évalue ainsi les diverses dépenses d'un ouvrier seul et d'une famille ouvrière à Lyon :

Un ouvrier-maître ou chef d'atelier dépense par année pour sa seule personne 821 fr. ; un ouvrier compagnon dépense par année en moyenne, pour sa seule personne 630 fr. ; enfin une famille de chef d'atelier, composée seulement de deux

Digitized by Google

enfants en bas âge, établie à la Croix-Rousse où le vin et la viande sont un peu moins chers que dans la ville proprement dite, dépense 1500 fr. par année selon le détail qui suit :

Nourriture pendant l'année.	900 fr.
Entretien du linge, des habits, du mobilier. .	305
Chauffage et éclairage.	57
Blanchissage.	44
Loyer.	200
TOTAL,	1500 fr.

En 1832 M. le baron de Morogues évaluait ainsi la dépense annuelle de la famille ouvrière ci-dessus désignée :

1° NOURRITURE.

Pain, 16 onces par personne, ou, pour cinq personnes pendant 365 jours, 913 k. à 32 c. 1/2 par kilogramme 296, 40 c.

Viande œufs, fromage, légumes ou assaisonnements, sel compris, à 50 c. par jour.	182, 50
Boissons fermentées à 25 c. par jour. . . .	91, 25
TOTAL pour la nourriture.	570, 15 c.

2° LOGEMENT :

Habitation.	50 fr.	130 fr.
Feu et lumière.	40	
Impositions directes.	10	
Renouvellement et entretien du mobilier	30	

3° VÊTEMENTS :

Habits et linge pour le chef.	50 fr.	140 fr.
— — — la femme. . . .	30	
— — — trois enfants. . .	60	
TOTAL annuel,		840, 15 c.

Si l'on examine, non pas au point de vue de ce qui devrait être, mais au point de vue de ce qui est, les deux appréciations qui précèdent, et c'est ainsi qu'il faut procéder pour arriver à connaître la vérité des faits actuels, on reconnaît que si

Digitized by Google

l'évaluation de M. le baron de Morogues est infiniment trop parcimonieuse, celle de M. Vuillermé est un peu largement établie. Il serait à souhaiter que l'ouvrier put dépenser chaque année la somme indiquée par M. Vuillermé; il résulterait nécessairement de cette possibilité la certitude que le salaire de la famille ouvrière atteint la parité de cette dépense. Malheureusement, en fait général, il n'en est pas ainsi.

Probablement M. Vuillermé a recueilli les renseignements qu'il mentionne auprès d'un chef d'atelier placé dans une condition exceptionnellement favorable. L'évaluation que ces renseignements ont exprimé paraît être au dessus, comme celle de M. le baron de Morogues paraît être au dessous du vrai.

Le chiffre de 1200 fr, présente la moyenne entre ces deux appréciations ; son rapport avec l'estimation des salaires doit faire penser qu'il se rapproche d'une manière plus exacte de la parité réelle de la dépense annuelle de la famille dont il s'agit.

En admettant cette évaluation, on arriverait ainsi à balancer les recettes de cette famille par ses dépenses. Cependant, il faut bien remarquer que dans ces dépenses, réduites ainsi au *minimum* possible, il n'est fait compte ni des chômages forcés, ni des maladies, ni des frais d'éducation des enfants ; on ne réserve rien pour les douces distractions de famille si favorables au bien-être intérieur. Travailler pour vivre, et pour vivre d'une vie pleine de fatigues et de privations, ballotée entre l'insuffisance du présent et l'incertitude de l'avenir, tel est le sort du malheureux ouvrier. En temps ordinaire il est réduit au plus strict nécessaire ; et si un chômage survient, il faut qu'il réduise la part de pain dont il se nourrit, il faut qu'il réduise la part de pain qu'il donne à sa femme, celle qu'il donne à ses enfants, celle qu'il donne à son vieux père !!! Si alors on vient à considérer que les droits d'octroi prélèvent en temps ordinaire sur cette pauvre famille une quotité annuelle de 30 fr. 63 c. par tête, et augmentent de 153 fr. la dépense totale nécessaire pour

Digitized by Google

satisfaire avec la plus sévère parcimonie aux besoins matériels de cette famille, combien ne doit-on pas éprouver de regrets de cette organisation fâcheuse qui impose une gêne aussi déplorable! Que de désastres, que de malheurs, épargnerait souvent la libre disposition de la somme prélevée par le fisc ou au nom du fisc sur le nécessaire du pauvre !

Et cependant ce prélèvement, dont les conséquences peuvent être si funestes, est une véritable exception qui n'est justifiée par aucun motif plausible.

Une loi erronée a prononcé que les villes trouveraient dans le produit des impôts d'octroi les ressources financières dont elles ont besoin ; et l'octroi est venu s'asseoir aux barrières comme une sentinelle chargée d'interdire l'entrée au bonheur domestique, à l'aisance, au bien-être du pauvre, et d'ouvrir les portes à la misère et à tout son hideux cortége.

Quelle singulière disposition légale que celle dont la portée peut être interprétée de manière à ce qu'elle semble dire aux citoyens : « Parceque dans l'intérêt industriel commercial et « agricole du pays vous vous réunissez au nombre de 1500, « de 10,000, de 100,000, vous paierez le vin, la viande, le bois, « le charbon, l'huile, la farine beaucoup plus cher que ceux « réunis en un moindre nombre.

« Votre agglomération, il est vrai, contribue à la prospé- « rité du pays, elle anime le commerce, facilite l'écoulement « de tous les produits, augmente enfin la richesse nationale « par l'appui bien entendu qu'elle lui donnne ; votre récom- « pense sera de supporter des charges plus fortes que tous « vos compatriotes. Et d'ailleurs, comment pourriez-vous « pourvoir à l'entretien de vos édifices, au bien-être de votre « cité, aux émoluments des magistrats, des administrateurs, « des employés de toute espèce, au service d'ordre, de sureté « et de salubrité, comment pourriez-vous donner asile aux « beaux-arts et les encourager, comment pourriez-vous subven- « tionner les sciences, créer des établissements de charité, si- « non en vous imposant des charges ? Tous ces avantages, il est

Digitized by Google

« vrai, ne vous sont pas exclusifs; vous faites généreusement « participer à leur profit vos voisins et les étrangers même « qui ne participent pas à vos charges; mais ceci importe peu : « le gouvernement ne peut vous subventionner, il faut donc « que vous vous subventionniez vous-mêmes; et pour « prix de la permission qui vous est *octroyée* de vous imposer « de dures charges destinées à pourvoir à cette subvention « indispensable, il reste bien entendu que, dans aucun « cas, vous ne pourrez, en fait d'objets imposés déjà par le « gouvernement, vous dispenser de donner au trésor public « une part plus considérable que la vôtre dans le produit « des taxes d'octroi que vous établirez. »

Tel est à ce qu'il semble dans son exacte vérité le résumé de la portée de la loi et des principes qui la régissent en fait d'octroi.

Il est encore un point de vue sous lequel il est utile d'en considérer l'influence. Cette surcharge de dépense maladroitement imposée à l'ouvrier porte en définitive sur l'industrie spéciale à chaque localité, et constitue une entrave réelle, nuisible au développement de la richesse nationale.

La raison et la justice s'accordent pour poser en principe que les salaires doivent être proportionnés *au moins* avec la dépense strictement nécessaire pour l'existence matérielle de l'ouvrier et de sa famille. Or, on a vu que sur 1200 fr. de salaires l'octroi prélève 153 fr., c'est à dire près de 13 p. °/°. Ce prélèvement augmente nécessairement la dépense imposée à la famille ouvrière; et, en vertu du principe équitable qui vient d'être posé, cette augmentation doit se compenser par une augmentation égale des salaires. Les 13 p. °/° prélevés par l'octroi sont donc, en définitive, une augmentation réelle ajoutée par l'impôt au prix de revient de la marchandise. Cette augmentation place l'industrie lyonnaise dans une position relative défavorable; et il suffit peut-être de cette surcharge, au moins mal entendue, pour interdire l'accès des marchés étrangers à quelques uns de nos produits.

Digitized by Google

Cette considération paraîtra futile peut-être. Et, en réalité elle n'aurait pas une gravité fort importante si elle était isolée; mais elle est une de ces nombreuses causes qui nuisent au développement de l'industrie et forment un faisceau d'obstacles qu'il importe de détruire. A ce titre il est donc vrai de dire que l'octroi est nuisible à l'industrie et qu'il est utile de porter remède au dommage qu'il cause.

Les raisonnements qui précèdent ont prouvé l'iniquité et les funestes effets de l'impôt de l'octroi et ils ont démontré que la suppression de cet impôt est nécessaire. Mais s'il est aisé de prononcer cette juste sentence, il peut paraître moins facile d'indiquer comment elle peut être exécutée. Quoique cette difficulté soit évidente, elle n'est cependant pas insurmontable : la suite de cet écrit a pour objet de la résoudre.

III.

Les villes ont indispensablement besoin d'un revenu : or, si l'on supprimait les octrois, on tarirait pour la plupart d'entre elles la seule source de revenu qu'elles possèdent; il deviendrait donc véritablement nécessaire de remplacer d'une manière large et complète le revenu supprimé. Examinons la composition et la portée de la ressource financière produite par les octrois et recherchons sur quels principes cet impôt repose; cet examen nous amènera naturellement à trouver le moyen de pourvoir au remplacement dont la nécessité est démontrée.

1420 communes en France sont affligées des entraves de l'octroi. Le produit total de ces octrois s'élève pour 1419 communes à . . . . . 48,000,000 fr.
Pour Paris seul à (1). 27,000,000
Produit brut total *apparent* sur les budgets communaux . . . . . 75,000,000 fr.

(1) Relativement à Paris le chiffre apparent dans le budget communal

Digitized by Google

Mais on a vu qu'une disposition légale attribue une part considérable à l'état dans le produit de l'impôt frappé sur certains objets par les octrois, indépendamment et en outre, du *perpétuel décime de guerre*. Si l'on évalue cette participation selon sa proportion relative dans le produi de l'octroi lyonnais, on reconnaît qu'elle s'élève à environ 40 p. °/° du produit *brut* affèrent aux villes. A ce taux, la somme

ci-dessus de (1)	75,000,000 fr.
doit s'augmenter de	30,000,000
Le chiffre annuel du produit brut officiel des octrois de France, serait ainsi de. .	105,000,000
Mais cette somme représente seulement l'impôt légalement perçu ; elle doit s'augmenter encore de la somme frauduleusement prélevée sur les consommateurs par la contrebande.	
On a vu que cette perception illégale s'élève en *minimum* à la parité de 10 p. °/° du chiffre officiel. Ce taux relatif, appliqué au total ci-dessus, produit. . . .	10,000,000
ce qui élève en définitive le total *réel* du produit de l'impôt des octrois à la somme de.	115,000,000 fr.

Si l'on recherche le montant des frais de perception qui pè-

étant de :	27,000,000 fr.
les 40 p. °/° afférents au gouvernement faisant environ	11,000,000
le produit brut s'élève à	38,000,000 fr.
Si l'on ajoute à ce chiffre les 10 p. °/° évaluation établie de l'effet de la contrebande soit.	4,000,000
On trouve un total *réel* de	42,000,000 fr.

payés par la population parisienne.

En supposant que le chiffre de cette population s'élève à un million, on trouve que les charges de l'octroi parisien équivalent en moyenne à un impôt annuel de 42 fr. par année, pour chaque habitant.

(1) Cette somme forme la moitié environ des revenus réunis de toutes les communes de France.

Digitized by Google

sent sur cette sorte de revenu, frais entièrement perdus pour la fortune publique puisqu'ils se rattachent à une dépense spéciale, dont la continuation dépend de l'existence même des octrois on trouve qu'ils s'élèvent en moyenne à plus de 12 p. °/° du produit brut afférent aux villes.

Voici à l'appui de cette assertion, un tableau présentant le relevé des produits des octrois des quatorze villes de France principales après Paris, et des frais de perception spéciaux à chacune d'elles en 1838.

VILLES.	PRODUIT BRUT.	FRAIS.	QUOTITÉ POUR CENT DE FRAIS.	VILLES OUVERTES ou FERMÉES.
LYON.	2,500,000	300,000	12— »	Ouverte.
MARSEILLE.	2,300,000	330,000	14—35	Idem.
BORDEAUX.	1,950,000	250,000	12—85	Idem.
ROUEN.	1,540,000	264,000	17—14	Idem.
TOULOUSE.	1,150,000	132,000	11—47	Idem.
NANTES.	1,000,000	133,000	13—30	Idem.
LILLE.	896,000	72,000	8—08	Fermée.
STRASBOURG.	620,000	60,000	9—67	Idem.
VERSAILLES.	520,000	55,000	10—57	Ouverte.
ORLÉANS.	500,000	63,000	12—60	Idem.
RENNES.	480,000	37,000	7—70	Idem.
CAEN.	460,000	60,000	13—04	Idem.
MONTPELLIER.	460,000	51,000	11—08	Idem.
METZ..	450,000	48,000	10—66	Fermée.
TOULON.	450,000	34,000	7—55	Idem.
REIMS.	420,000	35,000	8—33	Fermée en partie.
	1,569,0000	1,924,000		

L'examen de ce tableau fait connaître que la somme des frais, comparée à celle du produit brut, offre la proportion moyenne de 12 fr. 26 c. p. °/o.

Le taux de 12 p. °/o est donc exact. Ce taux appliqué aux 76 millions produit brut afférent aux communes élèverait la dépense annuelle totale des frais de perception pour les 1420 communes à octroi, à la somme de . . . . 9,000,000 fr.

En déduisant cette somme des 105 millions représentant le total *officiel* des produits bruts des octrois, on trouve un

Digitized by Google

revenu net de 96 millions, dont 30 millions part inaperçue au profit du gouvernement, et 66 millions revenu net apparent afférent aux communes.

Mais ces 66 millions, il faut bien le remarquer, ne sont pas encore entièrement acquis aux villes qui les paient. On a vu que le gouvernement a droit à la retenue d'un dixième sur le produit brut *apparent*. Il faut donc déduire de ces 66,000,000 fr.
10 p. °/₀ réservés à l'état, soit, sur 75 millions, 7,500,000

Ainsi, sur les 75 millions perçus en apparence pour les villes à titre de taxes de l'octroi, il leur reste seulement une somme *réelle* de 58,500,000 fr.
soit 77 et 1/3 p. °/₀ de ce même produit brut primitif.

Cependant, le chiffre général du premier produit *net* officiel de l'octroi est celui qui doit nous occuper, puisque c'est lui dont la suppression est proposée.

On a vu que ce produit s'élève à 96 millions. Cette somme est prélevée sur 1420 communes formant ensemble une population totale de 10 millions d'habitants. (1)

Il s'agirait donc, en définitive, de supprimer un mode d'impôt prélevant annuellement 115 millions sur 10 millions de Français et produisant net 96 millions divisibles entre le gouvernement et les communes, et de remplacer cette somme par un revenu au moins équivalent. La solution de ce problème est singulièrement facilitée si, pour l'obtenir, on remonte, comme on le doit, aux principes généraux de justice et de raison qui doivent servir de base à l'assiette des impôts.

La justice et la raison s'accordent en effet pour démontrer que, dans toute société bien organisée, les charges publiques doivent être indistinctement réparties sur toute la nation, sous l'unique exception de proportionner la part contributive de chacun à ses facultés relatives.

La charte de 1830, cette loi fondamentale qui maintenant

(1) Le détail statistique de ce chiffre est compris dans le tableau page 146

Digitized by Google

régit la France, consacre dès le début cet axiôme humanitaire. Elle dit :

Art. 1er. *Les Français sont égaux devant la loi.*

Art. 2. *Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état.*

Ces dispositions légales prononcent d'une manière absolue sur la question qui nous occupe. Elles établissent, en effet, que la loi est une, indivisible dans son application eu égard aux personnes, sans acception aucune de catégories quelconques. Elles ordonnent que la part contributive de chaque citoyen à l'impôt soit égale, sauf les proportions relatives de fortune, c'est-à-dire, que chaque impôt soit uniforme dans sa base et dans son principe et applicable sans exception.

C'est en vertu de ce principe que tout propriétaire paye l'impôt foncier, que tout citoyen paye l'impôt mobilier et l'impôt personnel, que tout négociant paye l'impôt des patentes. On objectera peut-être que ces impôts eux-mêmes sont divisés en catégories ; cela est vrai quant aux choses, mais non quant aux personnes. Les catégories devaient nécessairement subir la même distinction que les faits eux-mêmes : ainsi, les propriétés foncières ne sont pas toutes susceptibles du même rapport, elles ne doivent certainement pas supporter les mêmes charges ; et le négociant qui exerce une industrie dans une ville de 5,000 ames ne saurait payer une patente égale à celle exigée de celui qui exerce cette même industrie dans une ville de 100,000 habitants. Cette marche est rationnelle ; elle est juste aussi, car elle proportionne les charges selon les bénéfices possibles, selon les facultés présumées, et, enfin, pour employer les expressions mêmes de la loi fondamentale, *selon la fortune* des citoyens.

Les octrois ne sont-ils pas une violation manifeste de cette loi suprême ? Elle proclame, en effet, l'égalité de l'impôt sur tous ; et l'octroi constitue des exceptions sans motif, contraires à la fois au bien être et à la prospérité du pays. Elle dit

Digitized by Google

que chaque citoyen devra supporter l'impôt dans la proportion de sa fortune; et l'octroi, assimilant le pauvre au riche, perçoit sur l'un comme sur l'autre des droits uniformes, il est vrai, mais établis sur des objets de première nécessité, de telle sorte que la règle qui semble avoir été donnée pour base à l'impôt n'a pas été de se proportionner à la fortune des citoyens, mais à la satisfaction plus ou mois complète des besoins matériels de la vitalité, sans seulement avoir égard aux exigences impérieuses desquelles dépend l'existence même du malheureux. Est-ce là égalité, est-ce justice ? évidemment non ; et lors même qu'un tel état de choses n'aurait pas de déplorables conséquences pour la prospérité industrielle du pays, il faudrait le réformer pour rentrer dans l'exécution des lois sacrées de l'humanité et du pacte national.

Cette réforme laisserait un vide dans les caisses de l'état et dans celles des communes. Les principes irrécusables précédemment établis conduisent naturellement à reconnaître que ce vide doit être comblé par une augmentation relative des impôts directs.

Le type primordial de la société, c'est la famille, lien tout-puissant du cœur, véritable fraternité qui sert d'exemple et de base à toute civilisation. De la famille à la commune et de la commune à la nation, tels sont les degrés d'association qui forment l'organisation sociale. Mais, dans une famille, dans une association, tous les membres sont solidaires du bien et du mal, des bénéfices et des charges, il n'y a point et il ne doit point y avoir de préférence, de distinction dans la distribution de ces charges ; et si, par la seule force des choses, chaque application de quotité varie selon la capacité individuelle, le principe doit être unique et inviolable.

Demander que tous supportent les charges de la partie de l'impôt représentée aujourd'hui par l'octroi, c'est donc être dans le juste et dans le vrai. Toute marche qui s'écarte de ces principes s'égare.

Quelle confusion, quelle anarchie financière dériveraient,

Digitized by Google

en effet, de l'adoption absolue de principes contraires. Si l'on prétendait que les villes doivent pourvoir à leurs dépens à tout ce qui se rattache à leur existence, à leur bien-être, et même, jusqu'à un certain point, à leur embellissement, par cette raison qu'elles sont plus directement intéressées à cette existence même et à toutes les améliorations dont elle serait susceptible, ne pourrait-on pas vouloir aussi que les habitants des frontières contribuassent exceptionnellement au budget de la guerre, que les départements du midi soutinssent Alger, que Paris payât la liste civile, que les marchands de fer, de sucre, de toiles de coton payassent les douaniers dont l'active surveillance favorise l'absurde système des monopoles nationaux? Ne pourrait-on pas exiger que les commissionnaires de roulage et les entrepreneurs de messageries entretinssent les routes, que les propriétaires de bateaux à vapeur fussent passibles des frais d'amélioration de la navigation fluviale ? En un mot, ce système poussé à son extrême application, ne tomberait-il pas dans l'absurde le plus absolu? Cette extension hypothétique, mais possible, donnée à la portée d'un principe est aussi un moyen de prouver que ce principe est faux, qu'il est mauvais ; on peut donc employer ce mode exact d'argumentation.

Ainsi, non seulement l'impôt de l'octroi est injuste et nuisible, il est encore contraire aux prescriptions de la Charte de 1830 en ce qu'il constitue un impôt exceptionnel. Ces divers motifs justifient et nécessitent la suppression des octrois ; et puisque leur produit doit être immédiatement remplacé, il faut pourvoir à cet indispensable remplacement par une augmentation de la contribution directe, système d'impôt véritablement général, et, par ainsi, conforme au vœu de la loi. Il faut en même temps que l'état, chargé par ce nouveau système de percevoir la parité du produit des octrois, répartisse cette parité entre les communes désormais privées de cette source de revenu.

Il faut examiner maintenant comment serait exécutée cette

Digitized by Google

mesure, jusqu'à quelles limites elle serait étendue, de quelle manière l'état répartirait entre les communes la subvention qui leur serait désormais nécessaire, et quels seraient sur la masse des contribuables les effets de la réforme proposée.

IV.

Dans la marche actuelle des choses, les conseils municipaux, calculant approximativement les recettes probables de l'année future d'après le chiffre atteint par les recettes du dernier exercice définitivement réglé, fixent les dépenses à la charge de l'exercice nouveau sur la base de ce revenu prévisionnel. Ce travail constitue le budget communal, soumis ensuite à l'examen de l'autorité supérieure qui le modifie selon qu'elle le juge utile.

Mais les recettes ordinaires qui figurent dans ces budgets sont le plus souvent insuffisantes pour satisfaire à tous les besoins, à toutes les charges que subissent les communes. Il arrive alors que les communes sont obligées de recourir à des augmentations de taxes ou à des emprunts, ou d'ajourner des améliorations utiles. Les communes rurales subissent presque toutes cette dernière nécessité ; car elles n'ont aucun crédit et elles ne peuvent s'imposer la ressource onéreuse des droits d'octroi. Aussi voit-on dans beaucoup de villages les chemins mal entretenus (1), l'église menacer ruine et la population croupir dans l'ignorance, le tout faute de fonds pour réparer ce qui périclite, ou pour obtenir par un salaire convenable un bon maître d'école. Les villes, plus favorablement placées en apparence, peuvent se soumettre à l'octroi ou utiliser leur crédit pour contracter des emprunts. Mais ces facilités sont

(1) Il a fallu, pour obtenir l'amélioration encore incomplète des chemins, rétablir par une loi les services corvéables, véritable impôt destiné à suppléer à l'insuffisance des ressources communales.

Digitized by Google

trompeuses ; car, si elles aident à l'accomplissement de quelqu'amélioration, elles imposent des charges dont on a vu combien les conséquences sont funestes.

Il serait donc à la fois convenable et utile d'établir en principe que l'État doit une subvention annuelle à toutes les communes. On conçoit que l'application de cette règle devrait varier selon les besoins probables auxquels il s'agirait de pourvoir. L'examen des faits actuels peut aider à reconnaître les diverses modifications que cette application devrait subir. Cet examen sera facilité par les documents qui suivent.

Voici d'abord un tableau du produit des octrois en 1838, net des frais de perception et des parts afférentes au gouvernement. Ce tableau, spécial seulement à quelques-unes des principales villes de France, indique, pour chacune d'elles, le chiffre officiel de la population, le produit net de l'octroi et le revenu communal proportionnel que ce produit présente relativement à chaque habitant.

VILLES.	POPULATION.	PRODUIT NET de L'OCTROI.	PROPORTION du REVENU COMMUNAL par habitant.
PARIS.	1,000,000	22,000,000	22 fr. » c.
LYON.	150,000	2,200,000	14 — 66
MARSEILLE.	146,000	1,970,000	13 — 49
BORDEAUX.	98,000	1,950,000	17 — 34
ROUEN.	92,000	1,540,000	13 — 91
TOULOUSE.	77,000	1,150,000	13 — 24
NANTES.	75,000	867,000	11 — 42
LILLE.	72,000	818,000	11 — 36
STRASBOURG.	57,000	560,000	9 — 82
METZ.	42,000	402,000	9 — 57
CAEN.	41,000	400,000	9 — 75
ORLÉANS.	40,000	437,000	10 — 92
REIMS.	38,000	385,000	10 — 13
TOULON.	35,000	416,000	11 — 88
MONTPELLIER.	35,000	409,000	11 — 40
RENNES.	35,000	443,000	12 — 65
VERSAILLES.	29,000	465,000	16 — 03

Si l'on excepte de ce tableau la ville de Paris, qui depuis

Digitized by Google

longtemps est mal à propos placée en dehors des lois qui régissent les autres communes de France, la ville de Bordeaux qui a mis son octroi en ferme, mode ordinairement plus productif mais justement considéré comme plus vexatoire pour les citoyens, et enfin la ville de Versailles qui trouve dans le séjour sans cesse renouvellé d'un grand nombre d'étrangers un supplément de consommateurs favorable à l'accroissement du produit de son octroi, on reconnaît que ce mode d'impôt donne aux villes mentionnées dans ce tableau un revenu communal qui varie de 15 à 9 fr. par tête d'habitant. Mais ces villes sont les plus populeuses de France, et, à ce titre, elles ont le fâcheux privilége d'être soumises à des taxes d'octroi plus élevées et d'avoir ainsi un revenu plus considérable. Les villes d'une importance inférieure subissent généralement des taxes bien moindres, et par cette raison même elles possèdent un moindre revenu. Cette différence relative dérive d'ailleurs de l'organisation même des faits. Les octrois sont établis, en effet, pour fournir aux villes des ressources financières proportionnées avec les dépenses que ces villes doivent supporter. Or, moins une ville est importante, plus elle est exempte de certaines dépenses obligatoires pour les villes d'un ordre supérieur. Dès lors elle n'a pas besoin de recettes relatives aussi considérables ; et comme ces recettes sont principalement alimentées par l'octroi, c'est-à-dire par les charges d'un impôt exceptionnel, elle s'empresse de réduire au plus bas chiffre possible les taxes dont cet impôt se compose. Le revenu des communes diminue donc ainsi à mesure que l'importance ou la population de ces communes sont moindres, et il descend de manière à établir une échelle de proportion décroissante longuement graduée, depuis la capitale qui reçoit de son octroi 22 millions de revenus, jusqu'au chétif village qui, libre de taxes municipales, n'a que 50 fr. de recettes annuelles à son budget.

Le tableau ci-après forme le complément nécessaire du tableau qui précède. Il présente le relevé sommaire, d'après le

Digitized by Google

recensement officiel fait en 1836, de la division des communes de France par catégories selon leurs populations relatives.

CLASSEMENT DES COMMUNES	QUANTITÉ de chaque CLASSEMENT	POPULATION TOTALE EN NOMBRES ronds.	OBSERVATIONS.
» » à 3,000 habit.	35,832	24,400,000	Exemptes d'octroi.
» » à 3,000 »	318	600,000	Soumises à l'octroi.
3,000 à 4,000 »	535	2,000,000	»
4,000 à 5,000 »	174	1,000,000	»
5,000 à 10,000 »	274	2,000,000	»
10,000 à 15,000 »	52	1,000,000	»
15,000 à 20,000 »	24	500,000	»
20,000 à 30,000 »	20	500,000	»
30,000 à 40,000 »	8	300,000	»
40,000 à 50,000 »	6	300,000	»
50,000 à 150,000 »	6	500,000	»
150,000 à 200,000 »	2	300,000	»
Paris.	1	1,000,000	»
	37,252	34,400,000	

Il résulte de ce tableau que sur les 37,252 communes dont se compose la France, 35,832 faisant ensemble une population totale de 24 millions d'habitants, sont exemptes des droits d'octroi. Mais on sait que ces communes paient cette exemption forcée par le désavantage de ne pouvoir, faute de suffisantes ressources, obtenir des améliorations ni même un bien-être auxquels cependant elles ont droit et dont surtout elles auraient un urgent besoin.

Cette inégalité de position des communes qui provient d'une même cause, l'absence totale ou l'insuffisance des ressources financières, et qui a partout pour résultat d'empêcher le développement du progrès et la marche des améliorations, demande une réforme. La subvention de toutes les communes par l'état satisferait à ce besoin.

On a vu que la part afférente aux communes dans le produit net des octrois leur constitue un revenu total définitif de 59 millions. La subvention à accorder aux communes, en compensation de l'octroi désormais supprimé, devrait donc offrir

Digitized by Google

au moins la parité de cette somme, si non même la dépasser pour faciliter le développement des améliorations. Pour arriver à ce résultat il faudrait diviser les communes en catégories basées sur le nombre relatif des habitans, et doter chaque catégorie d'un revenu mis en rapport avec ses besoins présumés, ou tout au moins avec le revenu proportionnel que l'octroi lui produisait avant d'être supprimé. Voici, *ad exemplum*, un tableau indiquant cette division, ainsi que le chiffre de la subvention gouvernementale capable de coordonner le résultat de l'application du système proposé avec les faits actuels.

CLASSEMENT DES COMMUNES PAR QUANTITÉS D'HABITANTS.	NOMBRE DE VILLES formant chaque CLASSEMENT par habitans.	NOMBRE total D'HABITANTS par chaque CLASSEMENT.	QUOTITÉ proposée par HABITANT pour la SUBVENTION.	TOTAL DE LA SUBVENTION ANNUELLE.
			FR. C.	FR. C.
PARIS.	1	1,000,000	22 »	22,000,000 »
de 100 à 500 mille.	3	400,000	16 »	6,400,000 »
50 à 100	5	500,000	14 »	7,000,000 »
20 à 50	34	1,100,000	10 »	11,000,000 »
10 à 20	76	1,500,000	5 »	7,500,000 »
5 à 10	274	2,000,000	2 50	5,000,000 »
5 et au-dessous.	1,027	3,500,000	2 »	7,000,000 »
	1,420	10,000,000		65,900,000 »

On remarquera peut être que ce tableau attribuerait aux 1,420 communes, délivrées de l'impôt de l'octroi qui maintenant pèse sur elles, un revenu total de 66,000,000 de francs, en remplacement des 59,000,000 dont elles jouissent aujourd'hui. Cette augmentation de revenu pourrait être considérée comme une sorte de prélèvement sur les 10,000,000 de francs que, dans l'état actuel des choses, la contrebande perçoit sur les habitants de ces villes, et qui désormais recevraient ainsi un emploi d'intérêt public au lieu de servir de prime à la fraude et à l'immoralité.

Cette subvention de 66,000,000 de francs serait insuffisante, sans doute, pour fournir en même temps aux dépenses d'utilité et à celles de luxe. Mais, s'il est juste que les dépenses

Digitized by Google

utiles soient également supportées par les ressources générales, il paraît juste aussi que les dépenses de luxe soient supportées, au moins en partie, par ceux auxquels elles profitent plus spécialement.

Il serait donc au besoin pourvu, comme aujourd'hui, à tout complément nécessaire de recettes, soit par les ressources directes que posséderaient les communes, soit par des centimes additionnels votés par les conseils municipaux sur les impôts directs, soit enfin, dans certains cas et comme aujourd'hui, par des subventions coopératives de l'état.

On conçoit d'ailleurs que les bases indiquées dans le tableau qui précède, pour la répartition entre les communes de la subvention de l'état, sont seulement des hypothèses dont les chiffres devraient être modifiés selon les besoins relatifs mieux prouvés de chaque catégorie.

Mais dans l'application qui vient d'être développée, la subvention favorise seulement les 1,420 communes aujourd'hui soumises à l'octroi. Il resterait 35,832 communes contenant ensemble 24 millions d'habitants, qui, dans ce moment, sont exemptes de cet impôt, et dont les revenus n'auraient ainsi rien à perdre par sa suppression. Ces communes ont cependant un urgent besoin de subvention pour suppléer à l'évidente insuffisance de leurs ressources actuelles ; il serait non seulement juste, mais encore infiniment utile de leur accorder cet avantage. Il conviendrait donc de les faire participer aussi au bienfait de l'heureuse innovation proposée.

Si l'on tenait essentiellement à rester dans les limites du produit actuel des octrois, de manière à réduire l'organisation nouvelle à peu près à l'effet d'un simple revirement d'impôt, comme on le verra ci-après, on pourrait affecter à la subvention de ces communes les frais de perception que coûte maintenant l'impôt de l'octroi, plus le complément de la somme payée chaque année à la contrebande par les habitants des villes soumises à cet impôt.

On a vu que la somme perçue par la fraude s'élève annuel

Digitized by Google

lement à.	10,000,000 f.
Déjà, selon le mode d'application développé par le tableau précédent, un prélèvement de a été fait sur cette somme pour compléter la subvention attribuée aux villes à octroi ; il resterait donc disponible.	7,000,000
	3,000,000
Si l'on ajoute à cette somme celle représentant les frais de perception que coûte l'impôt de l'octroi, frais désormais supprimés avec l'impôt qui les motive, et qui s'élèvent à. . .	9,000,000
on a un total de.	12,000,000

disponibles en faveur des 35,832 communes en ce moment exemptes des droits d'octroi.

Ces 35,822 communes contiennent ensemble 24 millions d'habitants ; la subvention proposée représenterait donc la parité approximative de 50 c. par tête. Cette quote part est minime sans doute ; mais il faut remarquer que ces communes ont à supporter des charges infiniment moindres que celles imposées aux communes plus populeuses. D'ailleurs elles ne reçoivent rien aujourd'hui, elles recevraient quelque chose à l'avenir , leur position serait donc évidemment meilleure. Et plus tard, si, comme cela est indubitable, cet essai produisait d'heureuses conséquences, la subvention pourrait être augmentée en proportion des besoins ultérieurement reconnus.

Le nouveau système doterait ainsi toutes les communes de France d'un revenu fixe dont la source serait juste et rationnelle. Les conséquences de cette organisation nouvelle seraient extrémement avantageuses au pays.

On objectera peut-être qu'il pourrait arriver que les quotités assignées à certaines localités dépassassent les besoins réels. Cette opinion paraît peu fondée si l'on considère la modicité relative de la subvention attribuée à chaque catégorie. Cependant si, contre toute probabilité, cette prévision se vérifiait, on devrait regarder ce fait comme un évènement heureux, car il mettrait les communes ainsi favorisées dans la

Digitized by Google

position de faire des économies qui trouveraient ensuite un emploi utile, soit pour des améliorations matérielles, soit pour des améliorations morales, soit enfin pour secourir des malheurs imprévus causés par incendie, grêle, inondation, ou par des crises commerciales. On pourrait d'ailleurs fixer un maximum de fonds de réserve égal, par exemple, au revenu de cinq à dix années, selon les catégories, et employer au profit du département tout excédant obtenu. Remarquons enfin que la disposition d'une subvention plus considérable ne pourrait entraîner les communes à des dépenses inopportunes ou inutiles, car le contrôle de l'autorité supérieure saurait au besoin s'y opposer.

Le nouveau système, supprimant les octrois, remplacerait donc leur produit par une augmentation des contributions directes, et imposerait au trésor public l'obligation de répartir annuellement, entre *toutes* les communes de France, une subvention proportionnelle capable de pourvoir à leurs besoins relatifs.

Cette innovation constituerait, à fort peu de chose près, un revirement d'impôt. C'est ici le cas d'examiner quels seraient pour les contribuables les effets de cette nouvelle mesure.

V.

La suppression des octrois dégrèverait 1,420 communes, formant ensemble une population de 10 millions d'habitants, d'un impôt total de. . . . . 115,000,000 f.
dont en ce moment :

58,500,000 fr.	profitent réellement aux communes à octroi,
9,000,000	sont absorbés par les frais de perception,
37,500,000	entrent à divers titres dans les caisses de l'état,
10,000,000	sont illégalement perçus par la contrebande.
115,000,000	total égal.

Digitized by Google

Le système proposé imposerait au budget de l'état la charge de payer annuellement :

Aux 1,420 communes autrefois soumises à l'octroi	66,000,000 f.
Aux 35,832 communes aujourd'hui exemptes d'octroi.	12,000,000
Enfin à l'état lui-même pour compensation de ses parts afférentes dans une recette supprimée	37,000,000
Total égal.	115,000,000

La loi fondamentale du pays, la raison et la justice s'accordent pour faire supporter cette dépense nouvelle par les contributions directes. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'organisation actuelle de ce mode de contribution, et de rechercher quels perfectionnements lui manquent. Cette digression exigerait des développements qui s'écarteraient trop de la question examinée dans cet écrit. Cependant, et sans s'exposer à être désapprouvé par les hommes qui s'occupent des sciences économiques, on peut indiquer la possibilité de pourvoir à cette charge nouvelle, soit par des impôts somptuaires sur les chevaux, sur les équipages, sur les domestiques, sur les chiens de luxe, ou sur d'autres objets analogues (1), soit

(1) Les taxes somptuaires sont établies en Angleterre. Elles ont produit en 1834 une somme totale de 36 millions ainsi composée :

1°	Impôt sur les domestiques de luxe,	6,384,000 fr.
2°	voitures,	10,162,000
3°	chevaux,	10,356,000
4°	chiens,	4,302,000
5°	l'usage de la poudre de coiffure (*),	294,000
5°	Les armoiries,	1,423,000
7°	Le gibier et les permis de chasse,	3,412,000
	TOTAL.	36,333,000 fr.

(*) On sait que les grands seigneurs anglais tiennent à ce que leurs domestiques aient la tête poudrée. On sait aussi que la perruque fait partie obligée de certains costumes officiels.

Digitized by Google

par les utiles économies qu'il serait facile de faire sur quelques parties trop largement calculées des dépenses publiques, soit enfin par les bénéfices que l'État pourrait réaliser sur quelques branches importantes de service public dont l'exploitation lui serait concédée dans l'intérêt général.

Ces indications reposent sur des hypothèses dont la réalisation est très possible et serait sans doute fort avantageuse ; mais elles ne peuvent être admises comme valeur réelle dans la grave question qui nous occupe. Il faut, en effet, raisonner d'après les faits existants, et cette nécessité oblige à dire qu'en attendant l'organisation meilleure des contribution directes, c'est à l'organisation actuelle qu'il faudrait demander le supplément de recettes motivé par la réforme proposée.

Le produit de ces contributions s'est élevé en 1838 à la somme de . . . . . 372 millions.

En prenant ce chiffre pour base, on trouve que l'exécution du système proposé causerait une augmentation de 32 pour cent environ au principal de chacune des contributions directes selon leur quotité en 1838.

Mais cette augmentation serait, en réalité, bien moins importante qu'elle ne le paraît au premier abord. Elle se composerait seulement, en effet, de la différence entre la quotité que les contribuables paient aujourd'hui à l'octroi, (et tous y sont plus ou moins sujets), et la quotité nouvelle exigée en addition à l'impôt direct.

Pour apprécier convenablement la portée et les conséquences de cette augmentation, il faut se rendre compte de la composition du produit général des impôts directs et rechercher sur quelle partie de la population chacun d'eux porte.

Les 372 millions, produit général des contributions directes en 1838, étaient ainsi composés :

Digitized by Google

Contribution foncière	252,000,000 f.
— mobilière et personnelle .	55,000,000
— des portes et fenêtres. . .	30,000,000
— des patentes.	35,000,000
Total égal	372,000,000

Ces divers impôts, même celui désigné sous le nom d'impôt personnel et mobilier, frappent seulement sur une partie limitée de la population, soit parce que la loi établit avec raison des exceptions justement motivées, soit par l'effet de la répartition de la population en familles. Ils ne sont donc pas payés par les 33 millions qui peuplent la France, le nombre des contribuables étant de beaucoup inférieur à ce chiffre.

En 1826 on comptait en France sur 31 millions d'habitants :

22 millions	composant la classe agricole ;
4 —	la classe des artisans et ouvriers des manufactures;
5 —	la classe des fonctionnaires publics et des citoyens adonnés aux professions libérales, commerciales ou industrielles, ou vivant de leur revenu.
31 —	total égal.

En 1837 on calculait qu'il y avait en France six millions de propriétaires payant l'impôt foncier et possédant ensemble 123 millions de parcelles immobilières.

En 1835 les cotes de la contribution foncière étaient réparties ainsi qu'il suit :

Impositions	au dessous	de	5	f. quantité	5,205,411 cotes
—	de	5 à	10	—	1,751,994
—	de	10 à	20	—	1,514,251
—	de	20 à	30	—	739,206
—	de	30 à	50	—	684,165
—	de	50 à	100	—	553,230
—	de	100 à	300	—	341,159
—	de	300 à	500	—	57,555
—	de	500 à	1000	—	33,196
—	de	1000 et au dessus		—	12,361
Nombre total des cotes. . . .					10,893,528

Digitized by Google

Enfin, en 1835, on comptait en France, dans les 393 villes de 5,000 ames et au dessus, 568,120 maisons contenant ensemble 5,400,000 habitants. Cette proportion relative des habitants avec les maisons, appliquée aux 1,027 communes complétant le nombre des villes soumises à l'octroi et contenant ensemble 3,500,000 habitants, donnerait pour ces 1,027 communes une quantité de 310,686 maisons. Cette quantité ajoutée aux 568,120 maisons, dont l'existence est constatée par les documents officiels, élève à la parité approximative de 878,800 le nombre total des maisons existant dans les 1,420 communes sujettes à l'octroi.

Ces divers documents peuvent faciliter l'appréciation cherchée.

Les ouvriers, les artisans et les agriculteurs, distraction faite des propriétaires répartis dans ces classes, ne payent point ou du moins payent fort peu d'impôt direct, puisque l'impôt foncier et celui des patentes forment à eux seuls près des huit dixièmes du produit brut total des contributions directes. Ce serait donc principalement sur les négociants et sur les propriétaires que porterait l'augmentation causée par la suppression des octrois. Or, presque tous les négociants habitent dans les villes soumises aux droits d'octroi. On peut supposer, avec toute apparence de vérité, que les propriétaires qui habitent dans ces villes possèdent les plus grandes propriétés, et à ce titre supportent la plus grande part de l'impôt foncier. L'examen du tableau exprimant la répartition de cotes foncières corrobore cette supposition. Cet examen fait reconnaître que la répartition de ces cotes se divise en deux grandes catégories :

l'une comprenant 8,500,000 cotes *au dessous* } de 20 francs.
l'autre comprenant 2,400,000 — *au dessus* }

Pour quiconque connaît le désir de devenir propriétaire qui anime le paysan français, pour quiconque a remarqué le morcellement toujours croissant des propriétés rurales, il est évident que la première catégorie, comprenant les petites

Digitized by Google

cotes, doit se composer presqu'exclusivement de propriétaires agriculteurs.

Sur les 2,500,000 cotes plus fortes composant la seconde catégorie, 879,000 doivent s'appliquer à pareil nombre de maisons renfermées dans les 1,420 communes soumises à l'octroi. Les propriétaires de ces maisons résident sans doute à peu près tous dans les villes On peut conjecturer avec toute apparence de raison que la majeure partie des propriétaires auxquels s'appliquent les 1,520,000 cotes complétant la dernière subdivision de cette seconde catégorie habitent aussi dans les villes à octroi; car leur position de grands propriétaires doit les porter à préférer la résidence dans les cités.

Si maintenant l'on considère que la première catégorie des cotes foncières, eu égard à la minimité du chiffre moyen de chaque cote, comprend à peine le cinquième du chiffre total de l'impôt foncier, on est amené à reconnaître que l'on peut, sans craindre d'être taxé d'exagération, évaluer au moins à 50 pour cent du chiffre total de cet impôt la part supportée par les propriétaires habitant des villes à octroi.

Il y aurait donc pour ces propriétaires et pour les patentables une sorte de revirement dans le mode d'impôt. Ce revirement leur deviendrait peut-être même avantageux au lieu de leur être à charge ; car, pour beaucoup d'entre eux, la suppression des droits qu'ils payaient à l'octroi pour eux-mêmes et pour chaque personne de leur famille ou de leur maison, pourrait constituer une compensation favorable du surcroît ajouté à l'impôt direct.

Quant aux contribuables pour lesquels la compensation n'existerait pas d'une manière précise et continue, on a vu qu'ils appartiendraient probablement presque tous à la première catégorie, et qu'à ce titre le chiffre minime de leur cote leur rendrait peu sensible l'augmentation subie par l'impôt. Ils obtiendraient d'ailleurs de la mesure nouvelle des avantages capables de les consoler du grèvement qui en serait

Digitized by Google

la suite, si toutefois il faut avoir une consolation alors qu'on doit se soumettre à une loi toute juste.

Il est, en effet, peu de propriétaires agriculteurs qui n'aillent souvent à la ville voisine pour leurs affaires, ou qui n'y envoyent leurs domestiques pour acheter ou pour vendre. Dans chacun de ces voyages l'octroi prélève inévitablement son droit d'aubaine ; la suppression des octrois leur serait donc favorable sous ce point de vue.

Quelques esprits timorés pourraient craindre peut-être que l'agriculture ne souffrit de l'augmentation d'impôts directs que causerait le changement proposé. Une telle crainte serait mal fondée.

Toute association est solidaire dans ses actes, dans sa composition, dans tout ce qui se rattache à son existence. Elle éprouve le ressentiment de toute perte, et le reflet de toute amélioration. Dans l'association sociale, cette corélation des faits, cette correspondance des bonnes ou des mauvaises chances, cette sensibilité générale se manifestent avec une intensité remarquable et des plus complètes.

Le temps est passé où deux grands ministres, égarés par les erreurs contemporaines de la science économique, alors à peine naissante, faisaient reposer sur la prospérité exclusive, l'un de l'agriculture, l'autre de l'industrie, la prospérité de la nation. Parties intégrantes de l'association nationale, ces deux grands éléments de la richesse publique sont unis par une solidarité intime. Ils vivent et se soutiennent l'un par l'autre, recevant un puissant appui du commerce, leur frère commun.

Ces vérités sont banales à force d'avoir été prouvées. On sait aujourd'hui qu'il faut égale protection, égaux encouragements à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, parce que réunis ils sont forts, parce que également encouragés ils prospèrent, parce que frères, associés et solidaires, le malaise de l'un, quelqu'il soit, nuit inévitablement aux autres.

Donc ce qui nuit au prolétaire industriel nuit à l'industrie, et ce qui nuit à l'industrie nuit au commerce et à l'agriculture,

Digitized by Google

c'est-à-dire à la prospérité nationale. Or, l'octroi nuit au prolétaire industriel, il nuit donc à la prospérité du pays, il faut donc le supprimer, rétablir l'équilibre, et revenir aux justes principes dont par malheur on s'est écarté.

Mais l'agriculture recueillerait de l'application du nouveau système des avantages directs, dont la réalisation est indubitable.

Les produits agricoles trouveraient un écoulement plus facile et plus avantageux alors que, par la suppression des octrois, leurs prix dans l'intérieur des villes étant diminués, ils seraient accessibles à un plus grand nombre de consommateurs.

C'est sur les vins que se ferait surtout sentir cette heureuse influence de la suppression des octrois. Il arrive en effet souvent, à Lyon, que certains vins de basse qualité, mais *naturels*, *sains* et *purs*, coûtent seulement d'achat 20 fr. les 210 litres, et *que ce coût est plus que doublé* par les droits d'octroi qui, s'élèvent pour cette même quantité à plus de 22 f.

Il est évident que cette augmentation factice, imposée par l'octroi au prix du vin, restreint la consommation, l'interdit même trop souvent au pauvre, et provoque la fabrication de vins frelatés dans la composition desquels entrent presque toujours des drogues nuisibles.

Si les droits d'octroi étaient supprimés, la consommation augmenterait donc et les vins obtiendraient vente plus prompte, plus assurée, et par conséquent bien plus avantageuse. Or, les vins sont un des principaux produits de l'agriculture française; l'amélioration qui surviendrait sur leur vente et par conséquent sur leur prix, ne profiterait pas seulement aux propriétaires de vignobles, le bienfait de cette utile amélioration se réfléterait par la correspondance des faits sur tous les produits, et par conséquent profiterait à tous.

Voici un tableau qui prouve combien, dans les villes à octroi, la consommation individuelle augmente en raison de la diminution de la quotité du droit.

Digitized by Google

VILLES.	QUOTITÉ DES DROITS D'OCTROI par HECTOLITRE DE VIN.	CONSOMMATION ANNUELLE moyenne PAR HABITANT.
PARIS.	20 fr. 35 c.	115 litres.
LYON.	5 — 50	132 »
BORDEAUX.	2 — 80	178 »
GRENOBLE.	2 — »	190 »
TOULOUSE.	1 — 60	256 »

Ces chiffres sont concluants. Ils donnent la mesure de l'heureuse influence que l'absence totale des droits d'octroi exercerait sur le développement des consommations, et par conséquent sur la vente meilleure et plus rapide des produits.

N'y aurait-il pas, d'ailleurs, le germe d'immenses avantages dans cette innovation favorable d'une subvention du trésor public aux communes rurales qui, presque toutes en ce moment, sont dépourvues de ressources.

Ces indications sommaires suffisent, sans doute, pour rassurer complètement ceux qui se préoccupent plus vivement des intérêts de l'agriculture. Il reste à dire maintenant quelques mots sur la portée du nouveau système relativement aux classes ouvrières.

Deux éventualités dériveraient du dégrèvement que produirait la suppression de l'octroi : ou le taux du salaire diminuerait, ou il resterait sans variation. Dans le premier cas, l'industrie, favorisée par une diminution du prix de revient de ses produits, augmenterait ses débouchés et par conséquent sa fabrication; et alors si la position financière de l'ouvrier restait la même, elle aurait du moins l'avantage d'acquérir plus de fixité par la certitude d'un travail plus continu et peut-être même incessant. Dans le second cas, l'ouvrier, jouissant de la plénitude du dégrèvement sans compensation défavorable dans le prix des salaires, pourrait obtenir pour son bien-être une amélioration matérielle jusqu'alors inconnue pour lui.

Ainsi, dans toute hypothèse, la position de l'ouvrier serait

Digitized by Google

meilleure. Il y aurait pour lui, comme pour tous, profit moral et matériel à la prompte exécution de l'importante modification proposée.

VI.

D'autres considérations puissantes pourraient encore être produites sur cette grave et intéressante question. On pourrait faire ressortir l'avantage immense que les communes obtiendraient de la régularisation de leur revenu trop souvent incertain. On pourrait insister sur les vexations dont l'impôt de l'octroi est trop souvent l'occasion et la cause. On pourrait montrer la circulation plus facile et plus libre, le commerce dégagé de pénibles entraves, les propriétaires citadins avantagés d'une concurrence plus nombreuse de locataires par le retour dans les villes de certaines industries que les entraves de l'octroi repoussent actuellement en dehors des barrières. On pourrait insister enfin sur cet emploi d'utilité publique donné désormais aux 9 millions de frais de perception qui absorbent, en pure perte, le huitième du produit brut des octrois, et aux 10 millions actuellement payés par les consommateurs en prime à la fraude et à la démoralisation. Il suffit d'indiquer ces conséquences pour que leur importance et leur vérité deviennent évidents et soient appréciées.

L'organisation nouvelle devrait donc obtenir la sanction générale, parce que, reposant sur des principes irrécusables d'équité, elle accomplirait une immense amélioration. Et ce résultat serait obtenu par le seul effet d'un revirement d'impôt, revirement dont les conséquences, essentiellement favorables aux classes indigentes, seraient en dernier résultat presque sans influence sur les charges imposées par les contributions directes aux classes fortunées.

Et c'est là, il faut bien le remarquer, le principal mérite de la réforme proposée. Dans l'état actuel, la taxe portant sur

Digitized by Google

des choses dont la consommation est à peu près égale pour tous, et forcée pour ainsi dire sous peine de la vie, puisque leur emploi constitue l'existence matérielle de l'homme, le pauvre paie cet impôt comme le riche, au même titre et à la même quotité, sauf qu'il se résigne à souffrir du froid ou de la faim, ou de toute autre douleur physique, *seul moyen de dégrèvement qui lui soit possible.*

Le nouveau mode, au contraire, rétablissant les vrais principes d'humanité et de justice, ferait supporter à chacun des charges proportionnées à ses forces, en lui imposant une quote-part relative à sa fortune.

En résumé, les droits d'octroi sont contraires à la lettre et à l'esprit de la Charte, ces droits sont injustes et nuisibles; leur suppression est une nécessité imposée à la fois par l'obéissance due au pacte national, et par les intérêts de l'humanité, de la moralisation et de la prospérité du pays.

B.

Digitized by Google

Appréciations littéraires.

VII.

TOPFFER.

Voici comment le comte Xavier de Maistre répondit aux sollicitations de son éditeur Charpentier. « Ne pouvant vous offrir des ouvrages que je n'ai pas eu la possibilité de faire, je vous recommande les *Nouvelles Genevoises* que je voudrais avoir faites. Je ne connais pas M. Topffer, de Genève, autrement que par le plaisir que m'a donné leur lecture, et je suis sûr que vous le partagerez, ainsi que vos lecteurs, si vous les publiez; vous pouvez surtout les recommander aux lecteurs qui se trouvant encore sous l'impression de quelques-uns des drames terribles du moment voudraient se reposer agréablement au moyen d'une lecture qui les fera presqu'à la fois sourire et verser de douces larmes. »

D'un autre côté, le savant critique Ste.-Beuve a consacré

Digitized by Google

aux *Nouvelles Genevoises* un long article élogieux dans la *Revue des deux Mondes*. L'opinion de ces deux hommes suffirait à elle seule pour constater le mérite du livre dont nous entreprenons de vous parler aujourd'hui.

Mais, si nous eussions lu d'abord le compte-rendu de Ste-Beuve, voici ce qui serait arrivé : le découragement aurait fait tomber notre plume, ou bien l'opinion reçue nous entraînant à des redites, notre étude n'aurait été qu'une pâle copie de la grande *Revue* : il nous semble donc plus sage de raconter nos propres impressions avant de consulter celles d'un autre. De cette sorte, si quelques observations se rencontrent les mêmes, nous en serons de notre côté tout joyeux. Puis, il faut le dire, le terrain de la critique est si vaste et se prête à tant d'exploitations différentes, qu'il est bien difficile que les plus faibles ouvriers n'y rencontrent quelques richesses négligées, même en se présentant les derniers. Ste-Beuve, du reste, a sa manière propre ; on le voit armé de la loupe se laisser aller à de minutieuses recherches et poursuivre de préférence l'idée qui se cache dans les plus secrets replis de la phrase. Nous lui laisserons donc sa patiente et difficile spécialité. Ce que nous désirons saisir avant tout c'est l'aspect général des *Nouvelles Genevoises*, c'est la fleur du sentiment qu'elles renferment, c'est l'espèce de délicieuse flânerie qui anime et embellit leurs détails ; ce que nous espérons enfin trouver dans Topffer, c'est Topffer lui-même.

L'auteur dit quelque part : « Lafontaine s'ignora bien tard, toute sa vie peut-être ; n'est-ce point là son secret ? Lisez ses préfaces, je vous prie. Se doute-t-il qu'il soit autre que tout le monde ? Et ce n'est pas modestie : il n'a pas seulement assez de vanité pour être modeste ; c'est

Digitized by Google

nature simple et naïve, c'est bonhomie pure. Il chante, c'est son plaisir, non la mission qu'il se donne, non le but qu'il se propose : il chante et la poésie coule à flots de ses lèvres. »

Souvent le nom de Lafontaine revient sous la plume de Topffer, et toujours il semble se le proposer pour modèle. C'est qu'en effet il existe plus d'un rapport entre ces deux écrivains : même simplicité d'images et de style, même candeur d'expressions, même modestie. Topffer vit retiré dans une petite campagne, près de Genève, où il consacre sa vie à former l'esprit et le cœur de trente jeunes élèves ; tout dans ses habitudes, dans son maintien, dans son langage, dans son costume, rappelle l'homme primitif, patriarchal, qui fuit les bruits du monde, qui veut couler ses jours dans un cercle étroit d'intimité, qui aime à s'entretenir avec soi-même ; s'il écrit, c'est pour lui, pour ses disciples, ou pour quelques amis seulement, et chacune de de ses pages réfléchit quelque chose de sa personnalité bonne et aimante. La gloire, qu'il ne cherchait pas, est allé prendre ses œuvres, mais elle n'a pu le décider à quitter sa paisible retraite. Au milieu du monde, il apporterait, à la vérité, son style, mais il ne s'appartiendrait plus autant. Le choc des faits extérieurs, en détournant son esprit du spectacle de lui-même, lui ravirait cette poésie du souvenir qui fait son originalité, sa grandeur.

Voulez-vous connaître le secret de sa force ? le voici : «..... Charme bien grand ! pouvoir légitimement dormir, ne rien faire, rêver..... et cela, à cet âge de l'enfance où notre propre compagnie est si douce, notre cœur si riche en entretiens charmants, notre esprit si peu difficile en jouissances ; où l'air, le ciel, la campagne, les murs ont tous quelque chose qui parle, qui émeut ; où un acacia est

Digitized by Google

un univers, un hanneton un trésor ! Ah ! que ne puis-je remonter vers ces heures fortunées; retrouver ces loisirs enchanteurs ! que le soleil est pâle aujourd'hui, que les heures sont lentes, les loisirs ingrats ! »

« Je retrouve sans cesse cette idée sous ma plume; chaque fois que j'écris, elle me presse de lui donner le jour ; je l'ai fait mille fois, je le fais encore. En vain le bonheur m'accompagne, en vain les années m'ont apporté chacune un tribut de bien, en vain les jours se lèvent purs et sereins, rien n'efface de mon cœur ces souvenirs d'alors ; plus je vieillis, plus ils semblent rajeunir, plus j'y trouve un sujet d'attendrissante mélancolie. Je possède plus que je ne désirais, mais je regrette l'âge du désir; les biens positifs me paraissent moins savoureux que ce nuage vide, mais brillant, qui, m'enveloppant alors, m'entretenait dans une constante ivresse. »

« Fraîches matinées de mai, ciel bleu, lac aimable, vous voici encore ; mais.... qu'est devenu votre éclat, qu'est devenue votre pureté ? où est votre charme indéfinissable de joie, de mystère, d'espérance ? Vous plaisez à mes yeux, mais vous ne remplissez plus mon ame ; je suis froid à vos riantes avances ; pour que je vous chérisse encore, il faut que je remonte les années, que je rebrousse vers ce passé qui ne reviendra plus ! chose triste, sentiment amer ! »

« Ce sentiment, on le retrouve au fond de toute poésie, si encore il n'en est pas la source principale. Nul poète ne s'alimente du présent ; tous rebroussent, ils font plus : refoulés vers ces souvenirs par les déceptions de la vie, ils en deviennent amoureux ; déjà ils leur prêtent des grâces que la réalité n'avait pas, ils transforment leurs regrets en beautés dont ils les parent, et se créant à l'envi

Digitized by Google

un brillant fantôme, ils pleurent d'avoir perdu ce qu'ils ne possédaient pas. »

Voilà bien ce que chacun de nous éprouve, mais nous n'avons pas tous le temps et la patience d'écouter ainsi nos regrets ; le tourbillon des affaires nous emporte. Bien peu d'ailleurs raconteraient leurs émotions avec une vérité si touchante. Là, point de phraséologie, point de recherche, pas un mot ne manque, mais aussi pas un mot de trop. L'auteur ne demande rien à son imagination, il laisse aller son cœur.

Vous le voyez, Topffer suit, de sa propre inspiration, le précepte des grands maîtres de la poésie ; il s'occupe peu du présent désenchanté, néglige les ambitieuses spéculations de l'avenir, se replie sur le passé, et le reconstruisant tout entier dans sa mémoire, s'y repose en souriant quelquefois, en y versant le plus souvent de douces larmes, en le regrettant toujours.

Il n'est pas un sujet de ses nouvelles qui ne soit pris aux fraîches émotions de l'enfance et de la jeunesse ; là Topffer se trouve à l'aise, parce que son ame religieuse ne veut connaître ni la haine, ni la colère ; elle nous intéresse à tout ce qu'elle aime, à tout ce qu'elle fait vivre ; depuis son vieil oncle jusqu'au nuage qui fuit et se métamorphose en mille images dans l'azur du ciel, depuis la jeune fille qui eut les premiers battements de son cœur jusqu'à l'insecte qui, « sous la mousse humide, toute parsemée d'imperceptibles fleurs, se promène dans un petit monde de montagnes, de vallées, d'ombrageux sentiers. » C'est encore là que dans une contemplation tranquille, il amasse ces trésors de minutieuses remarques que plus tard il saura révêtir d'une forme philosophique et dramatique.

Topffer est en littérature ce que Téniers est en peinture,

Digitized by Google

ce que Bouffé est au théâtre, c'est-à-dire l'homme des détails. La délicatesse de l'observation, le fini de la couleur de ses peintures, et l'intérêt puissant qu'il sait attacher aux moindres incidents, fastidieux sous d'autres plumes, voilà ce qui saisit d'abord dans son faire. Quelle apparente gravité dans tout le début du morceau suivant :

« Il y a des moments dans la vie où une heureuse réunion de circonstances semble fixer sur nous le bonheur. Le calme des passions, l'absence d'inquiétude nous prédisposent à jouir, et si au contentement d'esprit vient s'unir une situation matériellement douce, embellie par d'agréables sensations, les heures coulent alors délicieusement et le sentiment de l'existence se pare de ses plus riantes couleurs. »

« C'est précisément le cas où se trouvaient les trois personnages que j'avais sous les yeux. Rien au monde dans leur physionomie qui trahît le moindre souci, le plus petit trouble, le plus faible remords ; au contraire, on devinait, au léger rengorgement de leur cou, ce légitime orgueil qui procède du contentement d'esprit ; la gravité de leur marche annonçait le calme de leur cœur, la moralité de leurs pensées ; et dans ce moment même où, cédant aux molles influences d'un doux soleil, ils venaient de s'endormir, encore semblait-il que de leur sommeil s'exhalât un suave parfum d'innocence et de paix. »

« Pour moi (l'homme est sujet aux mauvaises pensées), depuis un instant je maniais une pierre..... »

Où donc l'auteur veut-il en venir ? Ecoutez-le.

«..... A la fin fortement sollicité par un malin désir, je la lançai dans la mare tout à côté..... aussitôt les trois têtes sortirent en sursaut de dessous l'aile. »

Digitized by Google

« C'étaient trois canards, j'oubliais de le dire. Ils faisaient là leur sieste, tandis qu'au bord de la flaque, je songeais, presque aussi heureux que mes paisibles compagnons. »

Tel est le commencement de la première nouvelle intitulée : *Le Presbytère.* Topffer n'est pas dans l'habitude d'aborder brusquement la narration principale ; le début du drame est lentement amené, et lorsqu'il l'atteint, ne pensez pas que l'auteur marche droit au but sans s'écarter jamais de son sujet. Non, tant que la curiosité du lecteur ne sera pas amenée à ce point que l'on ne puisse plus sans maladresse, sans danger, faire une digression au récit, il suivra les plus longs sentiers, les plus tortueux circuits, avec un tact exquis, et se baissera pour ramasser un brin d'herbe ou pour cueillir la moindre fleur.

Nous retrouvons, quelques pages plus loin, l'enfant encore couché sur les bords de la mare et commençant à songer au presbytère, au vieux ministre protestant, aux moineaux, au chantre du temple que lui a rappelé le chant des canards. Ce chantre est bien méchant puisqu'il lui a révélé sa position personnelle d'*enfant trouvé,* alors que le charitable pasteur la lui tenait soigneusement cachée. Mais l'homme du pupitre est le père de la si douce Louise, que l'enfant aime déjà, sans oser se le dire, de sorte qu'il ne sait s'il doit le craindre, le haïr ou le vénérer.

« Tout en songeant au chantre, continue-t-il, je m'étais étendu sur le dos, après avoir placé mon chapeau sur mon visage pour me défendre du soleil. »

« J'étais dans cette position, lorsque je sentis une légère démangeaison qui, commençant à l'extrémité de mon pouce, cheminait lentement vers les sommités de ma main droite,

Digitized by Google

négligemment posée par terre. Quand on est seul tout est événement. Je m'assis pour mieux reconnaître la cause. C'était un tout petit scarabée, d'un beau rouge moucheté de noir, de ceux que chez nous on nomme *pernettes*. Il s'était mis en route pour visiter les curiosités de ma main, et, déjà arrivé près de la première phalange, il continuait tranquillement son voyage. L'envie me prit aussitôt de lui faire les honneurs du pays, et le voyant hésiter en face des obstacles que lui présentaient les replis de la peau dans cet endroit, je saisis de l'autre main une paille que j'ajustai entre le pouce et l'index, de manière à lui former un beau pont. Alors, l'ayant un peu guidé en lui fermant les passages, j'eus le bonheur inexprimable de le voir entrer sur mon pont, malgré la profondeur de l'abîme au fond duquel les replis de mon pantalon, éclairés par le soleil, devaient lui apparaître comme les crêtes vives d'un affreux précipice. Je n'aperçus pourtant point que la tête lui tournât; mais, par un malheur heureusement fort rare, le pont vint à chavirer avec son passant. Je redoublais de précaution pour retourner le tout sans accident, et mon hôte toucha bientôt au bord opposé, où il poursuivit sa marche jusqu'au bout de l'index qui se trouvait noirci d'encre. »

La tache d'encre ramène au drame.

On comprend ainsi, par quelles transitions adroites, le sujet chemine toujours au milieu de mille détours plus longs, sans doute, mais aussi plus variés et bien plus pittoresques que la grande route uniforme et poudreuse.

Topffer est flâneur, il ne s'en cache pas, il l'est par nature, par éducation, par système, et s'en fait gloire avec raison. « La flânerie, dit-il, est la base de toute éducation réelle et solide. On regarde en l'air, on fixe un fétu, on

Digitized by Google

soufflé une plume, on considère une toile d'araignée, où l'on crache sur un certain pavé. Ces choses-là consument des heures entières en raison de leur importance. »

« Je ne plaisante pas. Imaginez un homme qui n'ait jamais passé par là, qu'est-il ? que peut-il être ? Une sotte créature, toute matérielle et positive, sans pensée, sans poésie, qui descend la pente de la vie sans jamais s'arrêter, dévier du chemin, regarder à l'entour, ou se lancer au-delà. C'est un automate qui chemine de la vie à la mort, comme une machine à vapeur de Liverpool à Manchester. Ce sont des gens qui n'ont jamais été écoliers, ou bien ce furent des écoliers forts sur la *particule* et le *que retranché*, des écoliers tempérés de cœur, bridés d'imagination et toutes les années couronnés par trois fois, enfin des écoliers modèles. »

« Ils sont à présent des ministres, des avocats, des épiciers, des poètes, des marchands de tabac, et, où qu'ils soient, au tabac ou dans la tribune, à la banque ou sur le Parnasse, ils sont toujours des ministres modèles, des épiciers modèles, des poètes modèles, des modèles, tous des modèles, et rien que des modèles, sans plus ni moins, et c'est déjà bien beau. »

« Oui, la flânerie est chose nécessaire : Socrate flâna des années ; Rousseau, jusqu'à quarante ans ; Lafontaine, toute sa vie. »

Le lieu donc où l'écolier aime le mieux flâner est incontestablement sa fenêtre. Si nous ne craignions d'abuser à l'excès des citations, nous le laisserions vous y conduire lui-même, au sortir de sa table d'étude. Depuis une demi-heure, assis à cette maudite table il s'occupe gravement à gratter un point jaune sur la marge d'un volume in-4°, il observe les mille particularités du bouchon de son encrier, le fait

Digitized by Google

tourner au bout de sa plume, se renverse sur le dossier de son fauteuil et siffle un petit air quelconque, tout en suivant les bonds d'une mouche qui veut sortir par les vitres, puis il promène et va battre du bout des ongles un joli roulement contre la fenêtre. « Mais voici un char qui passe, un chien qui aboie, un rien du tout ; il faut voir ce que c'est : j'ouvre.... une fois là, j'ai éprouvé que j'y suis pour longtemps. »

Or, ce qu'il aperçoit du haut de son observatoire improvisé serait trop long à vous énumérer : ce n'est pas le *Voyage autour de ma chambre*, mais bien le voyage autour et au dessus de la rue. En face, il voit les maisons et tout ce qui se passe à leur extérieur, quelquefois même à leur intérieur ; à gauche, c'est l'église et le peuple de fidèles ou d'infidèles qui s'y presse ; à droite, voici la fontaine et tous les commérages de quartier qui se débitent autour. Puis l'écolier considère un coin du ciel, et les toits, et les chats qui « maigres et ardents miaulent dans la saison d'amour, ou gras et indolents se léchent au soleil d'août. » Ce sont encore les hirondelles et les vases de capucines ; enfin, dans la rue..... Oh ! pour le coup nous renonçons à vous énumérer les merveilles qu'il y découvre. Tout est passé en revue, bêtes et gens, et quelques mots suffisent pour rendre leurs traits saisissants de vérité; puis vient la pluie et les ruisseaux qui se gonflent, et les pots cassés qui barrent le torrent, et la débâcle, et la fine jambe des dames dont l'enfant suit de l'œil les bas blancs jusqu'au détour de la rue. Cette peinture est vraiment charmante et laisse deviner l'artiste à côté de l'écrivain; aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre que le crayon de Topffer a déjà rempli bien des cahiers de charges tout à la fois délicieuses et de bon ton : heureux les salons de

Digitized by Google

Genève qui en possèdent un plus grand nombre dans leur album! On y place Topffer à côté de Gavarni, de Henri Monnier, et le Genevois ne cède rien, en correction, en esprit, à nos célébrités parisiennes. Pour juger cette face du talent de l'auteur-artiste, bornons-nous aux lignes suivantes: « Cependant, en face, au gros soleil, deux ânes philosophaient, attachés au même gond. Après un grand moment, l'un fit une réflexion, ce que je reconnus à un imperceptible frisson de son oreille gauche; puis, allongeant la tête, il montrait amoureusement à l'autre son vieux râtelier; sur quoi, celui-ci, ayant compris, en fit autant, et ils se mirent tous deux à l'œuvre, se grattant le cou avec une telle réciprocité de bons offices, avec une nonchalance si voluptueuse, une flânerie si suave, que je ne pus m'empêcher de sympathiser, moi troisième. »

Il est évident qu'à force de citer nous allons, nous aussi, nous faire accuser de flâner au milieu du charmant livre de Topffer: mais le faire en compagnie d'un spirituel écrivain est une si excellente chose, que le lecteur nous saura gré, sans doute, de substituer de délicates peintures à notre prose, et de suivre l'exemple de notre auteur en marchant à l'appréciation de son talent par de gracieux circuits.

La nouvelle n'a jamais été complétement négligée, mais elle ne fut pas, autant que de nos jours, le genre à la mode: cela tient à sa nature parfaitement en rapport avec le goût de l'époque. Les sociétés distraites, impatientes, profondément blasées, et toutefois avides d'émotions, fuient la lecture d'ouvrages sérieux, purement philosophiques; elles n'ont pas la force d'aborder le récit d'intrigues saisissantes mais longues, et ne se décident même qu'avec peine à écouter la narration passionnée de faits émouvants et ra-

Digitized by Google

pides. La littérature de notre temps s'est donc réduite en grande partie aux étroites limites du journalisme et de la nouvelle. La nouvelle est, en effet, un roman complet enfermé dans quelques pages : docile à ce besoin du moment, chacun s'essaie à écrire la sienne, et pas un jour ne passe sans nous en apporter plusieurs de tous les coins du pays. Mais sur ce grand nombre, combien peu parviennent à rester ! que de difficultés devant lesquelles viennent échouer nos modernes nouvellistes, sans même les avoir aperçues ! Pour les uns, la brièveté du récit n'est autre que la pauvreté de l'intrigue ; pour les autres, la concision est de la sécheresse et de la froideur ; mais pour les maîtres, l'intrigue doit être vive, attachante, et la peinture des caractères dramatique et complète. Topffer nous paraît être, sous ce rapport, l'un des meilleurs modèles à proposer aux jeunes écrivains.

Cet auteur place de suite ses acteurs en scène, et sans perdre son temps à nous dire, en narrateur désintéressé, ce qu'ils sont, ce qu'ils pensent, il les laisse se peindre. Dans toutes ses nouvelles, l'écrivain disparaît, et le personnage autour duquel se groupe l'action, parle de lui-même à la première personne. Entre autres expositions de caractères, nous indiquerons le portrait d'un jeune et riche héritier dont l'ennui est le mal. Il serait difficile de trouver en ce genre rien de plus achevé.

Ailleurs, l'écolier avec lequel nous avons déjà fait connaissance, se trouve accoudé sur sa table d'étude, et déjà ce flâneur laissant dormir devant lui les *Commentaires de César*, nous a dit bien des choses, sans compter les manies de M. Ratin, son maître. En vérité, c'était un drôle d'homme, ce M. Ratin : quoique maître d'institution, Topffer a eu le bon esprit de rire aux dépens du pauvre

Digitized by Google

vieux professeur, et nous analyserons en quelques lignes une partie de ce qu'il en dit longuement : « Moral et pédant, honnête, respectable et risible, grave et ridicule, tout farci de latinité et d'ancienne Rome, pudibond à l'excès, mais bon homme au demeurant et plus harangueur que sévère. Le malheureux avait sur le nez une verrue sur laquelle parfois une mouche voulait obstinément se poser malgré l'impatiente colère du maître. Cette verrue, continue l'écolier, était de la grosseur d'un pois chiche, et surmontée d'une petite houppe de poils très délicats, très hygrométriques aussi, car j'avais remarqué que, selon l'état de l'atmosphère, ils étaient plus roides ou plus bouclés. » Enfin, voici qu'à la suite de mille divagations, l'écolier arrive à une fort jolie histoire de hanneton : nous demandons la permission de la rapporter encore.

« C'était le temps des hannetons. Ils m'avaient bien diverti autrefois, mais je commençais à n'y prendre plus de plaisir. Comme l'on vieillit !

« Toutefois pendant que, seul dans ma chambre, je faisais mes devoirs avec un mortel ennui, je ne dédaignais pas la compagnie de quelques-uns de ces animaux. A la vérité, il ne s'agissait plus de l'attacher à un fil pour le faire voler, ni de l'atteler à un petit charriot ; j'étais déjà trop avancé en âge pour m'abandonner à ces puériles récréations ; mais penseriez-vous que ce soit là tout ce qu'on peut faire d'un hanneton ? Erreur grande ; entre ces jeux enfantins et les études sérieuses du naturaliste, il y a une multitude de degrés à parcourir.

« J'en tenais un sous un verre renversé. L'animal grimpait péniblement les parois pour retomber bientôt, et recommencer sans cesse et sans fin. Quelquefois il retombait sur le dos : c'est, vous le savez, pour un hanneton

Digitized by Google

un très grand malheur. Avant de lui porter secours, je contemplais sa longanimité à promener lentement ses six bras par l'espace, dans l'espoir toujours déçu de s'accrocher à un corps qui n'y est pas. — C'est vrai que les hannetons sont bêtes ! me disais-je.

« Le plus souvent je le tirais d'affaire en lui présentant le bout de ma plume, et c'est ce qui me conduisit à la plus grande, à la plus heureuse découverte ; de telle sorte qu'on pourrait dire, avec Berquin, qu'une bonne action ne reste jamais sans récompense. Mon hanneton s'était accroché aux barbes de la plume et je l'y laissais reprendre ses sens pendant que j'écrivais une ligne, plus attentif à ses faits et gestes qu'à ceux de Jules César, qu'en ce moment je traduisais. S'envolerait-il ou descendrait-t-il le long de la plume ? A quoi tiennent pourtant les choses ! S'il avait pris le premier parti, c'en était fait de ma découverte, je ne l'entrevoyais même pas. Bien heureusement il se mit à descendre. Quand je le vis qui approchait de l'encre, j'eus des avant-coureurs, j'eus des pressentiments qu'il allait se passer de grandes choses. Ainsi Colomb, sans voir la côte, pressentait son Amérique. Voici, en effet, le hanneton qui, parvenu à l'extrémité du bec, trempe sa tarière dans l'encre. Vîte un feuillet blanc.... c'est l'instant de la plus grande attente !

« La tarière arrive sur le papier dépose l'encre sur sa trace, et voici d'admirables dessins. Quelquefois le hanneton, soit génie, soit que le vitriol inquiète ses organes, relève sa tarière et l'abaisse tout en cheminant ; il en résulte une série de points, un travail d'une délicatesse merveilleuse. D'autres fois, changeant d'idée, il se détourne ; puis, changeant d'idée encore, il revient ; c'est une S !.... à cette vue, un trait de lumière m'éblouit.

Digitized by Google

« Je dépose l'étonnant animal sur la première page de mon cahier, la tarière bien pourvue d'encre ; puis, armé d'un brin de paille pour diriger ses travaux et barrer les passages, je le force à se promener de telle façon qu'il écrive lui-même mon nom : il fallut deux heures ; mais quel chef-d'œuvre !

« La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, dit Buffon, c'est.... c'est bien certainement le hanneton. »

Dans ce moment l'écolier est distrait de sa sérieuse occupation par une voix qui, l'appelant du dehors, le force à courir vers la fenêtre. Nous passerons sous silence cet incident pour le ramener à son hanneton : voici comment il continue.

« Je suis certain que je dus pâlir. Le mal était grand, irréparable ! Je commençais par saisir celui qui en était l'auteur et je le jetais par la fenêtre. Après quoi, j'examinais avec terreur l'état désespéré des choses.

« On voyait une longue trace noire qui, partie du chapitre IV : *De bello gallico*, allait droit vers la marge de gauche ; là, l'animal trouvant la tranche trop roide pour descendre, avait rebroussé vers la marge de droite ; puis, étant remonté vers le nord, il s'était décidé à passer du livre sur le rebord de l'encrier, d'où, par une pente douce et polie, il avait glissé dans l'abîme, dans la géhenne, dans l'encre, pour son malheur et pour le mien !

« Là, le hanneton ayant malheureusement compris qu'il se fourvoyait, avait résolu de rebrousser chemin, et en deuil de la tête aux pieds, il était sorti de l'encre pour retourner au chapitre IV : *De bello gallico*, où je le retrouvai qui n'y comprenait rien.

« C'étaient des pâtés monstrueux, des lacs, des rivières,

Digitized by Google

et toute une suite de catastrophes sans délicatesse, sans génie.... un spectacle noir et affreux ! !

« Or, ce livre c'était l'Elzévir de mon maître, l'Elzévir in-4°, Elzévir rare, coûteux, introuvable, et commis à ma responsabilité avec les plus graves recommandations. Il est évident que j'étais perdu. »

Ce que nous connaissons maintenant de Topffer suffit pour nous le faire admirer et aimer. Cependant que de choses ne reste-t-il pas à dire sur cet écrivain ? Nous n'avons parlé que de quelques détails sans aborder les drames en eux-mêmes, c'est-à-dire qu'il nous faudrait passer maintenant de l'analyse de l'esprit à l'étude du cœur. Mais déjà la science du caractère de Topffer ne nous a-t-elle point révélé les nuances de sa vie psycologique ? Cet homme bon, modeste, aimant et religieux, peut-il rêver de terribles épisodes, et surtout se déciderait-il à les écrire ? Non, dans les sujets qu'il traite, tout est simple, tout est vrai, tout est profondément senti ; en le lisant, on est saisi le plus souvent d'une douce mélancolie qui fait couler des larmes. Mais cette tristesse qui gagne le lecteur lui est chère, les causes qui l'ont produite restent gravées en son souvenir et chaque fois qu'il se les rappelle, il est prêt à bénir Topffer parce que leurs cœurs ont sympathisé dans une même et bonne pensée. Tel est l'effet produit par les œuvres que l'ame a fait éclore. Avec les seules ressources de son esprit Topffer eût pu devenir un grand écrivain, mais il est plus que cela, puisqu'en consacrant son talent à faire le bien, il mérite le titre de moralisateur. Chez lui, point de scènes de repoussante orgie, point de passion farouche, obscène, criminelle, point de ces honteuses souillures de cœur et d'intelligence qui ternissent trop souvent l'éclat de notre jeune littérature. L'auteur s'est imposé en

Digitized by Google

quelque sorte la bienfaisante tâche de rechercher les positions, les sentiments, que nos écrivains négligent, de relever un genre abattu, et de glorifier ces mœurs innocentes que l'on semble trop dédaigner et mépriser ; ses amours sont chastes et légitimes, et l'on y retrouve partout cet esprit de famille, gardien de toute vertu simple mais solide. Topffer est un ami avec lequel on voudrait toujours vivre.

Indépendamment des opuscules réunis dans le volume de la bibliothèque Charpentier, Topffer a publié plusieurs autres nouvelles qui, par malheur, sont presque toutes restées dans la librairie de Genève. C'est ainsi que nous avons sous les yeux une fort touchante histoire, imprimée en 1834 sous le titre d'*Elisa et Widmer*. Quoique l'ouvrage soit anonyme, on sait positivement qu'il appartient à l'auteur dont nous parlons. La nouvelle *le presbytère* est elle-même suivie de deux parties que ne contient pas le volume édité par M. Charpentier. Partout, cependant, le mérite est le même ; mais l'intérêt, au lieu d'y être général, devient plus local, plus helvétique. Topffer est encore auteur de plusieurs dissertations sur l'art du dessin et de la peinture. Espérons que bientôt nous posséderons la collection complète de ses œuvres.

En attendant, le volume qui a déjà paru doit se trouver entre les mains de tout homme de goût.

Fleury La Serve.

Digitized by Google

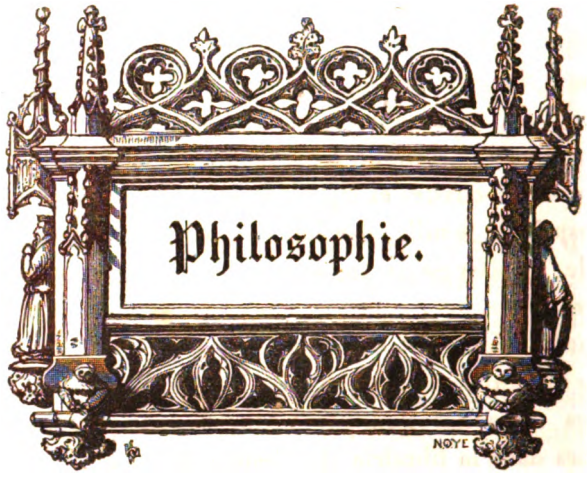

OPINIONS DE CHARLES BONNET

SUR L'ÉTAT FUTUR

DE L'HOMME ET DES ANIMAUX.

Charles Bonnet, de Genève, est un des philosophes les plus remarquables du XVIIIe siècle. Il a suivi les traces de Locke dans la science de l'esprit humain ; il doit être rangé parmi les philosophes sensualistes de cette époque, mais le sentiment religieux qui anime et pénètre toutes ses pensées, mais les hautes spéculations auxquelles il s'est livré sur la nature, l'enchaînement et la destinée des êtres donnent à sa philosophie un caractère tout-à-fait original. Il n'est pas seulement un disciple de Locke, il est aussi un disciple de Leibnitz, et

Digitized by Google

dans ses spéculations il s'est appuyé sur le principe de la raison suffisante et sur la loi de la continuité qui en découle. La partie la plus originale de la philosophie de Charles Bonnet est contenue dans sa palingénésie philosophique. Palingénésie veut dire renaissance, résurrection. En effet, dans cet ouvrage il traite de la renaissance de l'homme et des animaux à une vie nouvelle. Selon Charles Bonnet, les animaux, les plantes elles-mêmes ont une ame, et cette ame, quoique en un degré bien inférieur à l'espèce humaine, est néanmoins aussi susceptible de perfectionnement et de progrès. A côté d'une vénération profonde pour la puissance infinie, la sagesse adorable de celui qui a tout créé, il y a dans l'ame si belle et si pure de l'auteur de la palingénésie une sympathie et un amour qui s'étendent sur tous les êtres animés de la nature, il lui répugne de croire que parmi ces êtres il en existe un seul qui ne doive s'élever un jour après plus ou moins de transformations jusqu'à la connaissance et à l'amour du créateur.

Que devient l'homme à la mort, que devient son corps, que devient son ame ? Quels changements doivent s'opérer dans cette ame et dans ce corps? Comment dans sa condition nouvelle gardera-t-il le souvenir de sa condition passée ? Quel sera son nouveau séjour ? Voilà les grandes questions auxquelles Charles Bonnet a cherché des réponses dans sa palingénésie. Ces réponses, il ne les donne pas comme des vérités mathématiquement démontrées, mais seulement comme des conjectures qui ont en leur faveur un certain degré de probabilité. C'est dans cet ordre de questions que Bonnet s'est inspiré des idées de Leibnitz pour lequel il professe la plus grande et la plus vive admiration. Il s'empare de la loi de la continuité, et il fait de cette loi une application plus étendue et plus rigoureuse que Leibnitz lui-même. Voici la signification de cette loi de la continuité : Rien ne se fait

Digitized by Google

dans la nature par bond et par saccade, tous les êtres de la nature se tiennent et s'enchaînent les uns aux autres par des transitions presqu'insensibles, ils forment tous une progression immense dont tous les termes ne sont séparés les uns des autres que par une raison infiniment petite. Bonnet élève cette loi que confirment de jour en jour les progrès de l'histoire naturelle à la hauteur d'une vérité métaphysique et nécessaire, et il ne craint pas de fonder sur elle une partie de ses conjectures. Dans cette partie de la métaphysique qui traite de l'état futur des êtres animés les deux idées fondamentales de Leibnitz, sont : la survivance de toutes les ames et leur union perpétuelle à des corps organiques. Ces deux idées sont aussi les deux idées fondamentales de Charles Bonnet dont le système diffère d'ailleurs de celui de Leibnitz par des differences dont j'aurai soin de tenir compte.

Que l'homme doive continuer d'exister après cette vie, Bonnet le prouve d'une part par la considération des attributs de Dieu, de la souveraine sagesse, de la souveraine bonté, et aussi par la considération de la nature de l'homme qui aspire à l'immortalité ; de l'autre, par la révélation dont il fait à tort intervenir l'autorité dans la philosophie. Mais cette partie des idées de Charles Bonnet n'ayant rien de bien original, je n'y insiste pas et je passe de suite à l'exposition de ses idées sur la nature de cette immortalité. Notre ame dans la vie nouvelle ne doit pas cesser d'être unie à un corps. Croire que l'ame à la mort doive se séparer tout-à-coup du corps pour exister à l'état d'esprit pur, c'est supposer qu'il y a dans la nature, dans l'enchaînement des existences les unes aux autres, des lacunes et des abîmes, c'est croire que la vie nouvelle ne sera pas reliée à la vie passée, car quelle plus brusque transition, quelle opposition plus manifeste que celle qui existerait entre cette existence nouvelle de l'ame à l'état d'esprit pur, et l'existence qui l'a précédée dans laquelle

Digitized by Google

elle était unie à un corps. Ainsi cette supposition que l'ame à la mort dégagée de toute espèce d'organe corporel continuera d'exister à l'état d'esprit pur est une supposition directement contraire au principe de la raison suffisante et à la loi de la continuité. Mais Bonnet pour prouver que l'ame dans une vie nouvelle demeurera unie à un corps se fonde encore sur un autre ordre de considérations. Qu'est-ce que l'homme ? l'homme est essentiellement un être mixte. Ce n'est pas un corps, ce n'est pas une ame, c'est le résultat de l'union d'un certain corps avec une certaine ame. Si l'ame ne demeurait pas unie à un corps, ce ne serait pas l'homme qui durerait dans une autre vie, ce ne serait pas l'homme qui serait perfectionné, qui serait puni ou récompensé. En effet, la permanence de l'ame n'est pas la permanence de l'homme, puisque l'ame n'est pas tout l'homme. Donc l'homme doit exister dans la vie future à l'état d'être mixte comme dans la vie actuelle. D'ailleurs la pensée, la mémoire ne pouvant exister sans certaines conditions organiques, Bonnet affirme que l'ame à l'état d'esprit pur ne pourrait ni penser, ni se souvenir, et par conséquent n'aurait plus de personnalité, de sorte qu'en réalité n'ayant pas le souvenir d'avoir déjà existé, elle serait comme si elle n'était pas immortelle. C'est donc l'homme tout entier qui doit survivre à cette vie, c'est l'ame avec le corps. La mort, suivant l'expression de Charles Bonnet, est une préparation à une sorte de métamorphose qui doit faire jouir l'homme tout entier d'une vie nouvelle et meilleure. Son ame et son corps sortiront plus parfaits de cette heureuse métamorphose. Mais quel est ce corps auquel l'ame doit demeurer attachée dans une autre vie ? sera-ce un corps nouveau, ou bien le même corps auquel elle a été unie en cette vie, et quelle sera la nature de ce corps ?

Ici entre les opinions de Charles Bonnet et les opinions de Leibnitz il y a une différence importante. L'ame dans l'autre

Digitized by Google

vie, suivant Leibnitz, comme suivant Charles Bonnet, demeure unie à un corps. Mais le corps auquel elle demeure unie c'est le corps visible, le corps actuel, réduit à l'infiniment petit par la destruction de toutes les parties grossières, de toutes les parties qui ne lui sont pas essentielles, le corps nouveau auquel l'ame demeure unie est une partie du corps précédent, il en est l'essence pour ainsi dire. Selon Bonnet, au contraire, c'est un corps nouveau auquel notre ame doit être unie. Ce corps est nouveau et cependant l'ame ne transmigre pas de son ancien corps dans ce corps nouveau. Ce corps nouveau, glorieux incorruptible, que l'ame doit revêtir un jour, il existe déjà en germe dans le corps actuel, et la mort rompant sa liaison avec ce corps ne fait que le dégager et le développer. Croire que le corps futur de l'ame existe déjà en germe dans le corps actuel, n'est-ce pas l'opinion la plus raisonnable, la plus conforme à la marche de la nature ? En effet, la marche de la nature ne se fait point par saut et par saccade. Elle prépare de loin et dans une obscurité impénétrable les productions qu'elle expose ensuite au grand jour. Si elle a placé dans la chenille le germe du papillon, pourquoi dans le corps actuel n'aurait-elle pas placé le germe du corps futur ? Ainsi l'ame doit toujours demeurer unie à un corps, et ce corps doit être un corps nouveau dont le germe déposé déjà dans le corps actuel doit être développé par la mort.

Mais quel est ce germe, où est-il placé, et quelle est la nature de ce corps ? Voici quelles sont à cet égard les conjectures de Charles Bonnet. Les physiologistes s'accordent en général à mettre le siége du sentiment et de la pensée dans le cerveau et plus spécialement dans ce qu'ils appellent le corps calleux. Or, selon Bonnet, le corps calleux ne serait pas encore l'organe immédiat de l'ame, et serait seulement l'enveloppe de cette machine organique nouvelle à laquelle

Digitized by Google

l'ame doit être unie. Il conjecture que cet organe immédiat des opérations de notre ame doit être d'une prodigieuse mobilité et d'une nature analogue à celle du feu et du fluide électrique ; il l'appelle une petite machine éthérée, et c'est, selon lui, par cette petite machine éthérée que les objets agissent sur l'ame et que l'ame agit sur le corps dans la vie actuelle. La mort rompt cette communication du siége de l'ame avec les sens et des sens avec le monde que nous connaissons. Mais la nature du siége de l'ame, la nature de cette petite machine éthérée est telle qu'elle est incorruptible, et qu'elle n'est atteinte en rien par l'action des causes qui amènent la dissolution du corps grossier. Dans ce nouvel état, l'homme conserve son moi, sa personnalité. Il garde le souvenir de son existence passée dans cette existence nouvelle. Il garde ce souvenir parce que la machine éthérée à laquelle l'ame est unie ayant été longtemps en communication avec les sens du corps grossier qui vient de se dissoudre, elle a conservé quelques-unes des déterminations des fibres de ce corps, et c'est grâce à ces déterminations dont elle conserve la trace que l'homme dans la vie future gardera la mémoire de sa vie passée, et par conséquent la personnalité. Car sans la mémoire qui nous atteste que dans une vie nouvelle nous sommes ce même être qui dans une vie passée a existé, moins heureux, moins parfait, moins développé, il n'y a plus de personnalité, et l'immortalité devient pour nous la plus insignifiante des choses. Elle est pour nous comme si elle n'existait pas, comme le dit fort bien Charles Bonnet. « L'être vivant qui passerait à un état plus heureux sans conserver aucun souvenir de son état précédent, ne serait point, par rapport à lui, le même être, parce qu'il ne serait point, par rapport à lui, la même personne. » Aussitôt que cette machine éthérée avec l'ame qui y est unie d'une manière indissoluble, sera séparée par la mort du corps actuel, aussi-

Digitized by Google

tôt se développeront en elle des organes nouveaux dont elle contenait le germe, organes qui doivent être en rapport avec son nouveau séjour, comme nos organes actuels sont en rapport avec le monde que nous habitons. Car, selon Charles Bonnet, l'homme sera transporté dans un autre séjour plus assorti à l'éminence de ses facultés, et il laissera au singe ou à l'éléphant cette première place qu'il occupait sur la terre.

« Alors l'homme glorifié se transportera au gré de sa volonté dans tous les points de l'espace et volera de planètes en planètes, de tourbillons en tourbillons, avec la rapidité de l'éclair. »

« Habitants de la terre appelés à prendre place parmi les hiérarchies célestes, vous volerez, comme elles, de planète en planète, vous irez de perfection en perfection, et chaque instant de votre durée sera marqué par l'acquisition de nouvelles connaissances. »

M. Leroux, dans son remarquable ouvrage sur l'humanité, s'élève avec force contre l'opinion que l'homme après la mort reviendrait à la vie dans un séjour nouveau. Il pense que la destinée de l'homme doit s'accomplir sur cette terre, qu'il meurt et qu'il renaît sur cette terre, et au sein de l'humanité dont il ne cessera jamais de faire partie. Aspirer après cette vie à un séjour nouveau, à une autre demeure, c'est, suivant M. Leroux, aspirer à sortir de la nature, c'est une sorte de trahison envers l'humanité. Enchaîner la destinée de l'homme à la terre, n'est-ce pas singulièrement compromettre son immortalité, car qui nous assure de l'éternelle durée de cette petite planète ? Mais supposer que l'homme a des destinées qui s'accomplissent dans un autre séjour que celui de la terre, c'est, selon M. Leroux, vouloir placer l'homme en dehors de la nature. Ne dirait-on pas que la terre est une sorte de république indépendante au sein de l'univers, comme si l'univers, ainsi que l'océan,

Digitized by Google

n'était pas d'une seule pièce, comme si l'univers tout entier ne formait pas un même système assujéti aux mêmes lois ! L'homme dans son état futur aurait beau émigrer d'astre en astre, il ne sortirait pas plus de la nature que nous ne sortons de la terre lorsque nous traversons un fleuve ou franchissons une montagne. J'incline donc beaucoup plus à l'opinion de Charles Bonnet qu'à celle de M. Leroux. Je suis disposé à croire que l'homme dans la série des transformations ascendantes par lesquelles il doit passer habitera différents séjours en rapport avec ses différentes conditions. Je ne puis m'imaginer que toutes ses destinées doivent s'accomplir sur cette planète. D'ailleurs, dans cette hypothèse, il faut nier que l'homme garde la conscience de son identité, et sans cette conscience, quoi qu'en dise M. Leroux, l'immortalité n'est rien.

Cependant, dans cette condition nouvelle dont la mort leur ouvre l'entrée, tous les hommes, selon Charles Bonnet, ne seront pas égaux en perfection et en gloire. Cette diversité qui existe entre les individus sur la terre, cette échelle de l'humanité qui s'élève par une suite innombrable d'échelons de l'homme brut à l'homme pensant, continuera dans la vie à venir et y conservera ses rapports essentiels. Les progrès que chaque homme aura faits ici bas dans la connaissance et la vertu détermineront le point d'où il commencera à se développer et à se perfectionner, en même temps que la place qu'il occupera dans la vie future. Comme d'après la loi de la continuité nous ne passons jamais d'un état à un autre état sans raison suffisante, l'état qui suit doit avoir sa raison suffisante d'exister dans celui qui l'a précédé. La mort, dans ce grand enchaînement de toutes choses, n'est point une lacune, elle est l'anneau qui unit entre elles deux parties d'une même chaîne, deux existences qui se suivent. Voilà pourquoi la place et le rang que l'homme doit occuper dans

Digitized by Google

une autre vie doit avoir nécessairement son fondement dans le degré de perfection intellectuelle et morale que l'homme aura atteint sur cette terre. Ainsi la vertu a sa récompense dans le développement et le perfectionnement qui en est la suite pour l'homme vertueux. Le crime a son châtiment dans la dégradation de l'être qui l'accomplit. Le châtiment et la récompense ne sont donc pas le résultat d'une intervention miraculeuse de Dieu, mais une conséquence naturelle de l'ordre établi par Dieu dès le commencement de la nature.

Telles sont les idées principales de Charles Bonnet sur l'état futur de l'homme. Mais il embrasse aussi dans ses spéculations les destinées des animaux, et il les croit appelés aussi à participer en un certain degré à ce perfectionnement qui doit élever l'espèce humaine dans l'échelle des êtres dont la création se compose. Que les animaux aient une ame, c'est une vérité qui paraît à Charles Bonnet tout aussi incontestable qu'aucune des vérités qui sont fondées sur l'analogie. Car c'est par l'analogie que nous concluons des actes que l'animal accomplit à l'existence dans l'animal d'une ame sensible et intelligente en une certaine mesure qui est le principe de ces actes. Cette hypothèse expliquant les faits d'une manière bien plus simple et bien plus facile que l'hypothèse cartésienne doit lui être préférée. Les animaux ont donc une ame, et si l'on admet, ce qu'il y a de plus raisonnable, que le siége de l'ame des animaux, que son organe immédiat est d'une nature analogue à l'organe immédiat de l'homme, on a le fondement physique d'un état futur pour les animaux. On peut supposer que l'ame de l'animal, comme l'ame de l'homme, est unie à une petite machine organique de matière éthérée. Lors de la dissolution du corps grossier qui en est l'enveloppe, elle demeure unie à cette machine organique, incorruptible, indestructible, et passe à une nouvelle

Digitized by Google

existence dans laquelle elle garde le souvenir de son existence passée, elle garde une sorte de personnalité. Toutefois Bonnet distingue la personnalité conservée par l'ame de l'animal de la personnalité conservée par l'ame de l'homme. La personnalité de l'animal résulte seulement de l'association des idées et de la mémoire. La personnalité de l'homme, au contraire, ne consiste pas seulement dans une série d'idées qui s'enchaînent fatalement, elle consiste surtout dans un retour réfléchi de l'ame sur elle-même. La personnalité de l'homme est réfléchie, celle de l'animal ne l'est pas. Lorsque l'animal sera séparé du corps grossier par la mort, alors se développeront dans cette petite machine organique à laquelle son ame est unie des organes nouveaux qui y étaient contenus en germe dès le jour de la création. Ces organes nouveaux seront en rapport avec le monde transformé, comme les organes du vieil animal étaient en rapport avec le monde actuel. Car, selon Bonnet, le monde qui a subi déjà un certain nombre de révolutions doit en subir une nouvelle d'où il doit sortir plus beau et plus parfait, en même temps que les êtres qui l'habitent seront perfectionnés. Les révolutions du globe coïncident avec les évolutions des espèces vivantes qui l'habitent, et Bonnet conjecture avec raison qu'antérieurement à la dernière révolution que le globe a subie et d'où il est sorti tel qu'il est aujourd'hui, les animaux actuels en rapport avec l'état de ce globe étaient des êtres bien moins parfaits qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ce que sont aujourd'hui le singe, l'éléphant, le cheval, ils ne l'étaient pas autrefois ; antérieurement à cette dernière révolution du globe, et sous leur forme primitive nul n'aurait pu prévoir ce qu'ils deviendraient un jour. Mais l'animal primitif imparfait contenait en germe l'animal plus parfait qui a paru sur le globe à sa dernière révolution. Ce n'est pas un animal nouveau qui a été créé. Chaque être a été

Digitized by Google

créé par Dieu contenant en lui-même le germe de toutes les évolutions, de toutes les métamorphoses qu'il devait accomplir dans la suite des temps. Car il ne faudrait pas croire que Dieu, pour accomplir l'œuvre de la création, se soit mis plusieurs fois à l'ouvrage, il ne faudrait pas croire qu'il se soit repris à différentes fois pour créer les êtres qui peuplent ce monde. Tout ce qui a été, tout ce qui est, tout ce qui sera dans l'univers découle d'un acte unique de la volonté toute puissante du créateur. Croire que Dieu a eu besoin de retoucher, de compléter son ouvrage, croire qu'il a créé d'abord une chose, puis qu'il est intervenu de nouveau pour créér une autre chose, c'est porter atteinte à la sagesse et à la toute puissance de Dieu. Bonnet rejette donc bien loin, et selon nous avec raison, l'hypothèse des créations successives, comme indigne de la souveraine perfection de Dieu. Ainsi, la création sortant des mains de Dieu a été comme un germe qui, par son développement naturel, a produit et doit produire encore tout ce qui se produira jamais dans l'univers. Les ames, unies à des corps, se sont développées en même temps que les corps, et les corps se sont développés en même temps que les ames par suite d'une virtualité mise en eux par le Créateur, et de même que l'animal du globe primitif contenait en lui le germe de l'animal du globe actuel, de même l'animal actuel contient le germe de l'animal futur, comme, pour en revenir à une comparaison qu'affectionne Charles Bonnet, la chenille contient en elle le germe du papillon en lequel elle doit se métamorphoser un jour. Mais par une loi de perfectibilité chaque être animé étant destiné à s'élever sans cesse dans l'échelle des êtres, Bonnet considère les animaux comme étant aujourd'hui dans l'état d'enfance, et il espère qu'ils parviendront peut-être un jour à l'état d'êtres pensants. Il espère qu'en vertu de cette perfectibilité dont l'animal est doué, il s'élevera un jour jusqu'à

Digitized by Google

la connaissance et à l'amour de celui qui est la source de la vie. Dans ce grand rêve de perfectibilité, Charles Bonnet comprend les plantes elles-mêmes, et conjecture que les plantes, comme certains phénomènes semblent l'indiquer, sont des êtres sensibles, et par conséquent ont une ame. Si les plantes ont une ame, cette ame, comme celle des animaux, ne peut-elle pas être attachée à un germe indestructible, renfermant en puissance des organes nouveaux dont le développement élevera d'un degré la plante dans l'échelle des êtres. De même que l'animal pourra s'élever un jour jusqu'à l'humanité, jusqu'à la connaissance de Dieu, de même Bonnet n'hésite pas à conjecturer que la plante pourra un jour s'élever jusqu'à l'animalité.

Dans cette magnifique hypothèse de Charles Bonnet tous les êtres de la nature forment une progression qu'aucune lacune n'interrompt. L'existence future de chacun de ces êtres se relie à leur existence passée, leurs évolutions, leurs métamorphoses s'enchaînent naturellement les unes aux autres, et ne troublent en rien les rapports qui les unissent entre eux. Mais si les rapports des différents êtres dont cette progression se compose ne changent pas, cette progression elle-même dont tous les termes sont soumis à une plus grande perfectibilité, tend à se rapprocher sans cesse de la perfection infinie de celui dont elle émane. Il y a un avancement perpétuel de tous les êtres vers une perfection plus grande. A chaque évolution nouvelle, chaque être s'élève d'un degré, et le dernier terme de la progression, l'être plus parfait de tous les êtres créés, s'approche d'un degré de plus de la perfection souveraine.

« Il y aura, dit Bonnet, un flux perpétuel de tous les individus de l'humanité vers une plus grande perfection ou un plus grand bonheur, car un degré de perfection acquis conduira par lui-même à un autre degré, et parce que la distance du

Digitized by Google

fini à l'infini est infinie, ils tendront continuellement vers la suprême perfection sans jamais y atteindre. »

Résumons les principales idées de Bonnet. Il y a pour l'homme un état futur qui se lie à son état actuel. L'homme étant un composé de corps et d'ame, son ame continuera dans l'état futur d'être attachée à des organes, car une transition aussi brusque que celle de l'état d'être mixte à l'état d'esprit pur est en contradiction avec la loi de la continuité. D'ailleurs l'ame sans le corps, de même que le corps sans l'ame, ce ne serait plus l'homme, puisque l'homme est un tout naturel composé d'ame et de corps. Ce corps auquel l'ame continuera de demeurer attachée, ce n'est pas le corps actuel, c'est un corps lumineux, éthéré, dont le germe se trouve placé dans ce corps grossier qui se dissout à la mort. Le germe de ce corps nouveau est placé dans le corps actuel, de même que dans la chenille est déjà placé le germe du papillon.

Aussitôt que cette machine organique sera dégagée par la mort du corps grossier dans lequel elle est contenue, il s'y développera des organes nouveaux en rapport avec le nouveau séjour que l'homme doit habiter dans son état futur. Les animaux eux-mêmes participent à l'immortalité. Leur mort n'est aussi qu'une mort apparente, et dans leur corps actuel est caché le germe d'un corps plus parfait en vertu duquel ils doivent s'élever d'un degré dans l'échelle des êtres. Les animaux supérieurs s'éleveront un jour jusqu'à l'humanité, et les plantes elles-mêmes s'éleveront jusqu'à l'animalité, car tout dans le monde est soumis à la loi du progrès. Mais le germe de toutes les évolutions que l'homme, l'animal et le globe lui-même, qui est leur séjour, doit accomplir, était contenu dans leur état primitif, et découle d'un acte unique de la volonté du créateur qui, dès le commencement, a tout prévu, a tout réglé. Aprés l'exposition de ces grandes idées

Digitized by Google

devraient se placer l'appréciation et la critique. Mais ces hypothèses échappent tellement à l'expérience que par là même elles échappent aussi un peu à la critique. Néanmoins si l'on me demandait ce que je pense de cette idée de Charles Bonnet que l'ame doit être éternellement unie à un corps et qu'elle ne doit jamais exister à l'état d'esprit pur, sans me prononcer formellement en faveur de cette opinion, j'avouerais qu'elle n'a rien qui répugne à mon intelligence, et qu'elle a même l'avantage de nous aider à concevoir le passage de cette vie à une autre vie en ménageant une transition plus naturelle et moins brusque entre l'état actuel et l'état futur. Elle n'a rien non plus qui doive inquiéter les plus zélés spiritualistes, car elle ne nie nullement la distinction de l'ame et du corps, et elle ne se présente pas seulemeut sous les auspices de Charles Bonnet, mais encore sous les auspices de Leibnitz, que personne n'a jamais, que je sache, accusé de matérialisme.

Mais de toutes les hypothèses de Charles Bonnet sur l'état futur des êtres, celle qui sourit le plus à notre esprit, est celle de cette transformation ascendante, de ce perfectionnement continu de tous les êtres de la création depuis le dernier de tous jusqu'au premier de tous. L'expérience nous prouve que notre monde et les êtres qui l'habitent ont été d'abord moins parfaits qu'ils ne le sont aujourd'hui. Pourquoi ne pas conclure de ce qui s'est passé dans notre monde à ce qui doit s'y passer encore, pourquoi ne pas conclure de notre monde à l'univers tout entier ! La création tout entière ne peut-elle pas être conçue comme aspirant et s'élevant sans cesse à un état plus parfait en vertu d'une tendance, d'une force déposée en elle par le créateur dès le commencement ? Néanmoins quelque belles, quelque grandes que soient ces idées, il faut bien reconnaître avec Charles Bonnet que ce ne sont pas des vérités mathématiquement démontrées.

Digitized by Google

Lorsque nous cherchons à déterminer la nature et les conditions de l'état futur de l'homme, nous sommes dans le champ des conjectures, mais nous n'y sommes pas, mais nous faisons plus qu'une conjecture, lorque nous nous bornons à affirmer que cet état futur existe. Tout ne finit pas à la mort, la raison nous force à le croire. Mais comment notre existence est-elle alors modifiée, comment et par quels liens se rattache-t-elle à une existence antérieure ? Sur cette autre question nous sommes réduits aux doutes et aux conjectures.

En ce qui concerne le problème de la destinée humaine, il serait peut-être prudent et sage de s'en tenir à ces paroles d'un ancien : *Vita mutatur, non tollitur*, la vie est changée, elle n'est pas détruite. Non, elle n'est pas détruite, il est impossible qu'elle soit détruite ; voilà la pensée à laquelle il faut fermement s'attacher, mais comment la vie se conserve-t-elle, comment et de quelle manière est-elle changée, voilà un mystère que l'intelligence humaine aura bien de la peine à pénétrer, et sur ce point les idées de Charles Bonnet ne peuvent être présentées que comme il les présente lui-même, c'est-à-dire comme de grandes et consolantes conjectures.

Francisque Bouillier.

Digitized by Google

LETTRE

SUR

LE PRÉTENDU POISSON-DIEU,

RAPPORT

Fait à l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Lyon,

dans sa séance du mardi 29 juin 1841 (1).

Messieurs,

Vous avez reçu deux opuscules auxquels leur auteur a joint la demande de vous appartenir en qualité de correspondant. Les trois commissaires que, dans votre séance du 27 avril dernier, vous avez nommés pour les examiner et vous présenter un rapport, sont MM. Péricaud, Bredin et

(1) Ce rapport était destiné à rester enseveli dans les cartons de l'Académie; mais une feuille quotidienne de notre ville en ayant rapporté quelques

Digitized by Google

Rey; vous avez bien voulu m'associer à ces trois honorables collègues, et, quoique je ne sois dans cette commission qu'une sorte de hors-d'œuvre qui ne peut contribuer en rien à une juste appréciation des deux opuscules, il se trouve néanmoins que c'est à moi qu'ont été dévolus le soin de les étudier avec plus d'attention, et l'honneur de vous en entretenir.

Le premier de ces opuscules porte ce titre bizarre :

Lettre sur le Poisson-Dieu des premiers chrétiens, à propos d'une inscription grecque inédite, trouvée près d'Autun.

Nous disons que ce titre est bizarre, et je pourrais ajouter qu'il est répréhensible, puisqu'il présente l'idée que les premiers chrétiens auraient adoré un poisson. L'auteur cependant est bien loin de cette absurde supposition, et il reconnaît, aussi bien que nous, la pureté du culte que nos pères rendaient au seul vrai Dieu. Mais il n'a pas pensé qu'il y a des règles de convenance que l'on ne doit jamais enfreindre, quelque désir qu'on ait de faire valoir son œuvre par une annonce piquante, et d'exciter la curiosité de ceux qui ne se donneraient pas même la peine de tourner le premier feuillet d'une brochure, si le frontispice ne leur présentait quelque chose d'extraordinaire. Cette critique vous paraîtra peut-être un peu sévère; il m'a semblé néanmoins que, si, dans un siècle où le commun des hommes n'a que de l'indifférence pour ce qui porte le sceau de la raison et de la sagesse, quelques auteurs ont la faiblesse de se conformer à la manière des charlatans qui jettent à la multitude des paroles merveilleuses pour l'inviter à passer sous

fragments qui, pris isolément, pouvaient donner lieu à des méprises sur les intentions de l'auteur, il s'est vu dans la nécessité de réclamer de M. le Directeur de la *Revue du Lyonnais* une place dans son recueil, avec prière d'y insérer ce rapport dans son entier. (*Note de l'Auteur*).

Digitized by Google

le rideau, vous, Messieurs, membres d'une corporation chargée de maintenir la dignité des lettres et celle du savoir, vous devez hautement blâmer de semblables expédients, et je me flatte de n'avoir été ici que votre organe dans les réflexions que m'a inspirées un premier regard sur les feuilles qui nous occupent.

D'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, vous comprenez, Messieurs, que, bien loin d'avoir été allêché par le titre à lire les pages qu'il recouvre, je n'ai au contraire tourné le feuillet qu'avec une extrême défiance ; mais, contre ce qui arrive trop souvent, c'est le titre qui est répréhensible, et l'œuvre n'est autre chose que l'exposition d'un emblême connu dont les premiers chrétiens, obligés de cacher l'objet de leur culte, se servaient pour le désigner. Il ne s'agit donc point d'un prétendu Dieu-poisson adoré par nos pères, mais d'un poisson figuré sur les monuments, ou du mot grec ἰχθυς *(poisson)* employé dans une inscription comme symbole d'une croyance, à la place d'un nom que l'on ne croyait pas prudent de faire connaître plus clairement. Cet usage de cacher la vérité sous des emblêmes n'a point été particulier aux premiers chrétiens, puisque saint Clément d'Alexandrie dont les œuvres, ainsi que vous le savez, contiennent de précieux documents sur les coutumes anciennes, nous dit que : « Tous ceux qui ont traité des choses divines, les Barbares comme les Grecs, l'ont couverte du voile des énigmes, des signes et des symboles. » (1)

Un savant modeste, que cite l'auteur dans le premier des opuscules dont j'ai à vous entretenir, s'est ainsi exprimé sur l'emblême auquel les premiers chrétiens jugeaient quelquefois convenable d'avoir recours pour dérober à la con-

(1) « Omnes ergo, ut semel dicam, qui de rebus divinis tractarunt, tam Barbari quam Græci, ... veritatem Ænigmatibus, signisque ac symbolis..... tradiderunt. » (S. Clem. Alex. Strom. lib. V.)

Digitized by Google

naissance des persécuteurs le divin objet de leur foi et de leurs hommages.

« Deux raisons, dit M. Belloc, avaient engagé les chrétiens à choisir le poisson pour emblême : et d'abord, les lettres dont se compose le mot grec ιχθυς *(poisson)* sont les initiales des noms de Jésus-Christ, ainsi que le fait remarquer Optat, évêque de Milève en Afrique : le nom de *poisson*, écrivait cet évêque au milieu du IVe siècle, contient en grec, par chacune de ses lettres, et en un seul mot, plusieurs saints noms qui sont ceux de *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur* : piscis nomen, secundum appellationem grœcam ιχθυς in uno nomine, per singulas litteras, turbam sanctorum nominum continet, id est latine : *Iesus-Christus*, *Dei Filius, Salvator* (1). » Ainsi la lettre *ι (iota)* de ιχθυς représente la première du mot Ιησυς ; la lettre *χ (chi)*, représente la première de χριςος ; la lettre *θ (theta)*, la première de θεου *(dei)* ; la lettre *υ (upsylon)*, la première de νιος *(filius)* ; la lettre *σ (sigma)*, ou *ς*, la première de Σοτηρ (*salvator, ou sauveur)* ; et ainsi ιχθυς représente en abrégé : Ιησυς χριςος θεου νιος Σοτηρ

Ce ne sont pas seulement les premiers chrétiens qui ont imaginé de renfermer plusieurs mots en un seul, en formant celui-ci des initiales de tous les autres ; car nous avons plusieurs devises ainsi composées, et qui, par là même, sont pour nous autant d'énigmes dont la solution est très difficile à trouver. On sait que les Arabes, qui inscrivaient sur leurs armes et sur plusieurs ustenciles un ou deux versets du Coran, ne gravaient souvent que les initiales de chaque mot de ces versets, pour que l'espace destiné à l'inscription put la contenir toute entière. Cette écriture abrégée offre sans doute une difficulté insurmontable à celui qui n'a point acquis d'une longue habitude la connaissance des versets

(1) (Optat Milevil. in bibl. patrum ; T. IV, lib. III).

Digitized by Google

qui se gravent ordinairement sur tel ou tel instrument arabe.

« Une autre raison, continue M. Belloc, avait déterminé l'adoption du signe mystérieux dont nous parlons: comme le poisson naît dans l'eau, et ne peut vivre que dans l'eau, de même le chrétien est régénéré par le baptême, et ce n'est que par le baptême qu'il peut vivre d'une nouvelle vie. Ce rapprochement, qui a donné l'idée de faire du poisson un symbole, date des premiers temps du christianisme. Car, dès le IIe siècle, Tertullien appelait les chrétiens: *Des petits poissons en notre seigneur Jésus-Christ* (ιχθυν): *nos pisculi secundum* ιχθυν *nostrum Jesum-Christum in aquâ nascimur, nec aliter quam in aqua manendo salvi sumus* (1). Cette même comparaison a été employée par plusieurs autres Pères de l'Eglise dont nous pourrions citer les passages, si cela ne nous menait pas trop loin. » Ainsi saint Augustin, dans le livre XIIIe de ses *Confessions*, chap. 21, comparant l'œuvre de la création avec l'établissement de l'Eglise, parle du *poisson mystérieux* qui doit être la nourriture de la terre.

« Parmi les monuments qui ont été recueillis (c'est toujours M. Belloc que je cite), ceux que distingue l'emblême du poisson étant beaucoup plus nombreux, comparativement à ceux qui portent toute autre empreinte, cette circonstance nous fournit la preuve irrécusable que le symbole du poisson avait obtenu des premiers chrétiens une préférence marquée sur tous les autres.

« A la vérité, indépendamment de ce qu'il était plus énigmatique, il leur offrait la facilité, en prononçant le seul mot ιχθυς, de rappeler, sans courir aucun danger, les noms révérés de leur divin maître, et d'éluder ainsi la défense qui leur avait été faite de proférer même le nom de Jésus-Christ. » M. Belloc cite à ce sujet Nicolaï qui, dans son traité : *De si-*

(1) (Tertul. lib. *de baptis. adversùs Quintil.*).

Digitized by Google

glis, dit: « A tyrannis et ethnicis imperatoribus prohibitum erat Christum profiteri, et nomen suum proferre; quare finxerunt nomen ιχθυς quo Christum vocarent (1). »

Il est donc reconnu que le poisson figuré sur un monument des premiers temps du christianisme, ou employé dans une inscription, n'est qu'un emblème dont se servaient les chrétiens pour voiler le nom du Christ aux yeux des profanes; et je ne vous ai exposé qu'une partie des exemples que j'avais sous la main. Par conséquent, l'auteur des opuscules n'a pas le mérite d'avoir un des premiers proposé cette explication du mot ιχθυς; il n'en a pas même la prétention, puisqu'il cite les auteurs qui la lui ont fournie, entr'autres le respectable M. Belloc, que la ville de Bourg a perdu, il y a peu de temps, et dans l'ouvrage de qui j'ai pris les lignes que j'ai eu l'honneur de vous rapporter. Quoi donc appartient en propre à l'auteur? le voici, ce me semble; ou du moins, voici ce qui lui assigne un rang parmi les amateurs de l'antiquité.

Une inscription grecque a été récemment trouvée près d'Autun, dans un lieu qui fut, sans doute, un cimetière à l'usage des premiers chrétiens. Cette inscription, dont plusieurs mots avaient été effacés par le temps, et qui est évidemment chrétienne, puisqu'elle rappelle les principaux mystères de notre foi, présente le mot trois fois répété ιχθυς qui ne peut y être que comme symbole ou emblême; et la découverte de ce monument précieux pourrait être une nouvelle preuve de l'explication que vous venez d'entendre, si ce fait avait besoin de nouvelles démonstrations. L'auteur de l'opuscule s'est efforcé de restituer quelques mots et un certain nom-

(1) Voir: *La Vierge au poisson* de Raphaël. *Explication nouvelle de ce tableau* par M. Belloc. 1833).

Digitized by Google

bre de lettres devenues illisibles; il en a supposé quelques autres, et il est parvenu à la traduction que voici :

Le poisson divin, descendu du ciel
dans son brûlant amour,
immortel, accomplit, parmi les mortels,
les oracles qui l'annonçaient.
Ami, vivifie ton ame
Par les eaux divines,
dans ces eaux immortelles de la sagesse
plus précieuses que les trésors.
Prends la nourriture douce comme le miel
du Sauveur des hommes;
mange et bois le divin poisson
que tu tiens dans tes mains.

Que ton sang régénère le monde,
ô Dieu sauveur!
Puisse ma mère jouir du bonheur
de te contempler, ô toi qui es la
lumière des morts!
O mon père! ô pieux Aschas,
si cher à mon cœur!
ô ma mère Eutychia!
ô vous, mes chers amis!
souvenez-vous de Pectorios
qui a enduré bien des peines pour
posséder le divin poisson (1).

Il ne faut pas oublier que cette inscription est un acrostiche dont les cinq premiers vers commencent par une des lettres du mot ιχθυς; et chacun des six autres vers commence par une lettre d'un autre mot que l'auteur traduit

(1) L'auteur a dit : « Souvenez-vous de Pectorios qui *suit le poisson*; » mais le mot grec est Κοπουντον qui vient évidemment de Κοπος, *labor*, *negotium*, *molestiæ*, *lassitudo*.

Digitized by Google

très heureusement par *qui est descendu aux enfers.* Aucune épithète, en effet, placée dans l'inscription d'une sépulture chrétienne ne pouvait mieux convenir au nom symbolique du Christ que celle qui rappelle sa victoire sur la mort. Une autre particularité qui trouve ici sa place, c'est que, suivant l'abbé Lebœuf, c'est un acrostiche dont les vers étaient attribués aux Sybilles, qui donna lieu de découvrir ce fait que ιχθυς chez les premiers chrétiens, désignait Jésus-Christ. Ce mot, dit-il, fut considéré comme la réunion des initiales de cinq autres mots; « et le Sauveur fut nommé ιχθυς par les « Pères grecs, *Piscis* par les Pères latins, qui, les uns et les « autres dirent sur cela des choses ingénieuses.... Enfin on « en vint à graver un poisson sur les sépultures des chrétiens pour marque de leur christianisme. »

Ce trait du *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissement à l'histoire de France et de supplément à la notice des Gaules* (1), me donne lieu de remarquer que si l'acrostiche dont parle l'abbé Lebœuf était une inscription, il serait en opposition avec l'assertion de l'auteur des opuscules qui, page 7, s'exprime ainsi : « Quoiqu'on ait pu dire, je ne con- « nais absolument aucune inscription (autre que celle trou- « vée près d'Autun), qui soit réellement acrostiche, soit chez « les Grecs, soit chez les Romains. » J'ajoute que l'observation de M. Lebœuf, qui rapporte aux Sybilles l'acrostiche où se trouve le mot ιχθυς, nous fait comprendre que ce symbole remonte à une très haute antiquité, c'est-à-dire aux premiers temps du christianisme.

Nous devons regretter que l'auteur se soit borné à nous dire que l'inscription qu'il a tâché d'expliquer a été *récemment découverte.* Pourquoi ne nous a-t-il rien dit du temps précis où elle a été trouvée? des interprétations plus ou

(1) Page 374.

Digitized by Google

moins plausibles auxquelles elle a donné lieu? Est-ce que, à Autun et dans les environs, personne ne s'en serait occupé? cela n'est pas possible. Enfin, l'inscription qu'est-elle devenue? n'est-elle pas de nature à exciter l'attention, la curiosité de quiconque prend intérêt aux antiquités du pays? En vous disant, Messieurs, que l'omission de tous ces renseignements est bien extraordinaire, vous concevez que je n'expose qu'imparfaitement ma pensée.

Je m'étonne aussi que l'auteur ait consacré plusieurs lignes à justifier en quelque sorte l'emploi du grec dans une inscription tracée sur un monument gaulois : il se trompe quand (page 5) il dit que « nous ne savons absolument rien sur l'état de « la langue grecque dans l'étendue des Gaules, soit antérieurement, soit postérieurement à la conquête romaine. » César ne lui a-t-il pas appris que les Gaulois se servaient de lettres grecques (1)? Dans une dissertation que je vous ai offerte sur *la hache gravée au haut de plusieurs monuments funèbres antiques*, j'ai cité Bouteroue qui, dans son livre *des monnaies*, donne plusieurs médailles gauloises dont la légende est grecque. Enfin, nous lisons, page 490 du tome 30 de l'*histoire universelle écrite par une société de gens de lettres anglais*, que « les Gaulois n'avaient originairement aucuns « caractères qui leur fussent propres, » et qu'ils « adoptèrent, « avec le temps, ceux des Grecs. »—Dans la dissertation que je viens de rappeler (2), je vous ai parlé d'une inscription gauloise placée sur la tombe du martyr Gordien, messager des Gaules, et dont les caractères sont grecs, quoique la langue soit latine. Ce fait bien remarquable m'engage à vous citer quelques lignes de l'ouvrage de D. Martin sur *la Religion des Gaulois* : « La langue qui avait cours en Italie sous

(1) *De bello gallico*, lib. VI, cap. 14.

(2) *De la hache gravée au haut de plusieurs monuments funèbres antiques.*

Digitized by Google

« le règne de Saturne et de Janus, dit le docte bénédictin,
« était celle des Ombriens; la langue de ces derniers ne
« pouvait être que celle des Gaulois, puisqu'ils tiraient
« d'eux leur origine, selon le témoignage de plusieurs au-
« teurs. Or, que la langue des Gaulois fut l'ancien grec,
« c'est-à-dire, celui que Cadmus apporta de Phénicie en
« Grèce, et qui fut aussi la langue que parlèrent les anciens
« Latins, c'est une vérité qu'un grand nombre d'historiens
« et de grammairiens nous ont transmise. Festus assure que,
« du temps de Romulus, la langue grecque était entière-
« ment la même que la latine, et que ces deux langues ne
« différaient l'une de l'autre qu'un peu dans la prononcia-
« tion. Plutarque, dans la vie de Marcellus, observe que,
« du temps de ce grand capitaine, la langue grecque était
« encore fort mêlée avec la langue latine. Varron et Denys
« d'Halicarnasse tiennent le même langage aussi bien que
« Pline (1). »

Ces considérations paraîtront toutes simples à ceux qui ont pris connaissance des travaux auxquels on s'est livré depuis quelque temps, pour ramener à une source commune un grand nombre des idiômes qui, depuis la dispersion, sont devenus particuliers à divers peuples en Asie comme en Europe. L'auteur de l'opuscule qui nous occupe aurait donc pu se dispenser, dans la restauration de l'inscription trouvée près d'Autun, de nous montrer comment un vieux mot inusité a pu tenir la place du mot avoué par l'usage, et comment il s'y trouve quelques autres mots dont l'orthographe blesse la règle; surtout, il n'aurait pas dû nous dire que nous ne savons absolument rien sur l'état de la langue grecque dans les Gaules, quoiqu'il faille néanmoins reconnaître que ce que nous en savons est très restreint.

(1) (De la religion des Gaulois, tom. Ier, liv. II, page 255).

Digitized by Google

Nous aurions voulu borner notre critique à ce peu de mots; cependant nous ne pouvons passer sous silence un de ces traits qui caractérisent un écrivain, et nous montrent s'il possède le discernement qui doit toujours accompagner la science dans ses investigations: l'auteur veut nous prouver que, dès les temps reculés, les hommes ont souvent eu recours à des symboles (ce qui, ainsi que nous avons pu le conclure de nos précédentes observations, était parfaitement inutile); et voici un des exemples qu'il a malheureusement choisi.

Nous lisons, dans nos livres sacrés, que, lorsque le législateur des Hébreux descendit de la montagne de Sinaï, il entendit de loin le bruit des fêtes que son peuple, impatient des privations auxquelles il était soumis dans le désert, et séduit par le souvenir de ce qu'il avait vu en Egypte, célébrait autour d'un veau ou taureau d'or élevé dans le camp. Alors, saisi d'indignation, et jetant contre terre les tables où était écrite la loi qu'il apportait aux enfants d'Israël, il commença le cantique de douleur que, en mémoire de cette transgression, les Hébreux continuèrent à chanter toutes les fois que repentant de leurs infidélités, ils revenaient au Dieu qui les avait tirés de la servitude. On sait que les anciens idolâtres prenaient pour objet de leur adoration tout ce qui, sur la terre, portait en soi un emblême de l'énergie fécondante du soleil, première divinité devant laquelle les hommes se prosternèrent après avoir perdu la pensée de l'être invisible qui avait créé toutes choses. Ainsi, ils adorèrent le bouc, le bélier, le taureau; et ce dernier culte non seulement était reçu en Egypte, mais il était encore répandu dans l'Inde, dans la Syrie, et dans plusieurs autres contrées (1). Ce fait n'a pu préserver l'auteur de concevoir, malgré l'autorité du récit biblique, et

(1) Voir: *De l'Idolatrie sous ses phases successives.*

Digitized by Google

les seules inductions du bon sens, une étrange idée sur l'esprit qui fit agir les Hébreux au désert; il prétend que le législateur se trompa, et que, dans leurs danses et dans leurs chants, ils n'avaient point eu la coupable pensée de célébrer un dieu autre que le dieu qui les avait tirés de la terre d'Egypte, mais qu'ils avaient seulement voulu rendre un hommage public au frère même de Moïse, à Aaron, en le plaçant au milieu du camp, sous l'emblême d'un bœuf. Ce n'est pas, dit-il, que l'on puisse conclure de là précisément que « Moïse « ignorât la langue hébraïque, ni même ses différents dia- « lectes; (et vous voyez qu'il veut bien faire en cela une très honnête concession au législateur hébreu); « mais on « peut très raisonnablement en inférer, ajoute-t-il, que son « génie ne descendit point, en cette circonstance, jusqu'à la « glèbe, et que Moïse trompé, prenant à la lettre une espèce « de *calembourg matériel*, trompa tous ses lecteurs. Il prit « des honneurs pour un véritable culte, parce qu'il savait « que les Egyptiens adoraient le bœuf (1). »

Au reste, l'auteur, comme s'il eût assisté en personne à cette fête donnée par le peuple à Aaron dans le désert, loue le bon goût de ceux qui en firent les apprêts : « Ce monument « de reconnaissance publique, dit-il, tout réduit qu'il était, « n'en était pas moins digne du luxe oriental, et le plus ri- « che dont parle l'histoire (2). »

Aussi, combien lui paraît répréhensible la précipitation de Moïse à blâmer cette innocente manifestation de gratitude ! et ce qui accroît à ses yeux la faute que le législateur commit en cette circonstance où son génie ne sut pas *descendre jusqu'à la plèbe*, c'est que cette plèbe qui chantait ainsi et dansait autour d'un veau d'or pris pour emblême, ne fai-

(1) Page 19.
(2) Page 20.

Digitized by Google

sait en cela qu'obéir aux ordres donnés par Dieu lui-même à celui qui s'indigne si mal à propos de leur accomplissement (1). Pour prouver que l'ordre venait en effet de Dieu, l'auteur cite un trait de l'Exode (chap. 30, versets 30 et 31) qui ne contient cependant autre chose que le précepte donné par le Seigneur à Moïse de consacrer Aaron et ses fils pour qu'ils fussent chargés de remplir, au milieu du peuple, les fonctions du sacerdoce. Enfin, par surabondance de preuves du même genre, et dans le dessein de montrer jusqu'à la dernière évidence la méprise que fit Moïse en *prenant un peu trop à la lettre une espèce de calembourg matériel*, il ajoute gravement ces mots qu'il faut lire deux fois avant d'affirmer qu'ils ont été réellement écrits : « Pour démontrer que notre « manière d'envisager ce fait historique n'est ni une hérésie, « ni une erreur philologique, c'est que Jéroboam fit aussi « un veau d'or, dans la même occasion, avec le même sens, « dans les mêmes vues, et que *jamais personne n'en fut scan-* « *dalisé* (2). »

Je pense, Messieurs, que vous connaissez maintenant l'intelligence avec laquelle l'auteur fait usage de nos livres sacrés pour y trouver des preuves de sa manière d'envisager les faits historiques, et le discernement avec lequel il a signalé la méprise échappée, dans une occasion solennelle, au célèbre législateur; méprise (remarquez-le, je vous prie) qui eut de grandes suites, puisque, suivant l'observation que j'ai faite, les Hébreux continuèrent à répéter, pendant tout le temps de leur existence comme nation, le cantique de douleur que composa Moïse pour déplorer cette transgression; et qu'ainsi ils persistèrent à détester, devant Dieu, comme une horrible idolâtrie, ce qui n'était qu'une simple manifes-

(1) Page 20.
(2) Page 20.

Digitized by Google

tation de reconnaissance envers Aaron, manifestation même qui, bien loin d'être condamnable, avait été prescrite par Dieu. Tirons donc un voile, Messieurs, sur cette *grande erreur* du législateur hébreu, et passons au second opuscule qui ne fixera pas longtemps votre attention.

Ce second opuscule a pour titre :

Lettre.... sur une inscription chrétienne, regardée comme un monogramme du Christ.

Vous savez, Messieurs, que ces deux mots grecs, Ιησους χριςος ont été contractés, dès les premiers temps du christianisme, en deux autres mots d'un moindre nombre de lettres, composés, le premier, de l'*iota*, de l'*éta*, et du *sigma* : (I-H-Σ); le second, du *chi*, surmonté du *rhô*. Ces deux groupes de lettres ont été appelés du nom de monogrammes, bien qu'ils fussent formés, l'un, des trois premières lettres du mot Ιησους; l'autre, des deux premières du mot χριςος. Les architectes, les sculpteurs, et, en général, les artistes se sont emparés presque exclusivement du second de ces monogrammes : nous le trouvons souvent dans nos églises, sculpté sur les autels ; nous le trouvons sur les tombes chrétiennes et sur plusieurs autres monuments religieux. Le premier a été d'un usage plus commun, parcequ'on a cru en connaître mieux la composition ; et, comme la société des jésuites tire son appellation du nom de *Jésus*, elle a adopté pour devise, et en quelque sorte pour son sceau, le monogramme IHS formé, ainsi que nous venons de le dire, des trois premières lettres du mot Ιησους (*Jésus*). Mais, parce que la lettre majuscule H (*éta*), qui est la seconde de ce monogramme, est tout-à-fait la même que notre lettre H française ou latine ; et comme le *sigma* final (*s*) ressemble beaucoup à la lettre s de ces deux langues, il est arrivé que ceux qui ont voulu considérer le premier monogramme IHS seul et indépendamment de l'autre,

Digitized by Google

ne réfléchissant pas qu'ils ont dû être composés tous les deux en même temps, et que, si celui de χριστος était grec, le premier devait nécessairement être grec aussi, ceux-là, dis-je, se sont imaginé que IHS n'était autre chose que la réunion des initiales des trois mots latins; *Iesus hominum salvator*. L'auteur de l'opuscule dont nous vous parlons a fait cette erreur; ce qui (pour le dire en passant) est bien extraordinaire de la part d'un homme qui restitue les anciennes inscriptions grecques; il a même la singulière attention de prévenir son lecteur que cet assemblage des trois lettres i, h et s, ne doit vraisemblablement pas être traduit par *Iesus humilis societas*, mais bien par *Iésus hominum salvator*, devise, ajoute-t-il, que les jésuites ont *imaginée*.

Vous vous rappelez, Messieurs, que, il y a plusieurs années, M. Dupin, entrant dans la Chambre des députés, et tout effrayé d'une sorte d'apparition qui se serait dressée devant lui, annonça qu'il avait vu, sur les tentures qui, pendant la solennité de la Fête-Dieu, décoraient les dehors du palais du corps législatif, la devise même *imaginée par les jésuites*. Tout ce qu'il y avait en France d'hommes instruits sourit de la méprise de M. Dupin; le célèbre jurisconsulte n'était cependant pas obligé, par état, de savoir que *l'éta* grec majuscule (H) est figuré comme la lettre H latine ou française; il ne traduit point les inscriptions grecques; tandis qu'il est bien étonnant qu'un homme qui s'occupe d'antiquités fasse cette même faute, surtout après le retentissement qu'a eu, en France, la mésaventure de M. Dupin.

Dans ce second opuscule, que nous pouvons considérer comme une dépendance du premier, l'auteur a eu principalement en vue de prouver que la réunion de quelques lettres sculptées sur un monument, et qu'on avait prises pour le monogramme IHS de *Jésus*, (ou, comme il l'entend, pour un monogramme composé des initiales des trois mots, *Jesus*

Digitized by Google

hominum salvator), n'est que le mot ιχθυς (*poisson*) un peu altéré par l'action du temps, et qui, ainsi que nous l'avons dit, est le nom symbolique dont les premiers chrétiens se servaient pour voiler aux yeux des persécuteurs le véritable nom du divin rédempteur. Certainement, Messieurs, cela peut être; et je dirai même qu'à en juger par les suppositions que fait l'auteur avec une très réelle connaissance de la langue grecque, et des substitutions d'une lettre à une autre qui successivement se sont introduites dans l'écriture, cela est très vraisemblable; mais vous comprenez que, pour dire qu'il en est réellement ainsi, il faudrait avoir eu le monument lui-même sous les yeux, et avoir pu l'examiner à loisir; il faudrait encore avoir recherché s'il a été élevé dans un temps où les chrétiens, en édifiant un temple au vrai Dieu, avaient besoin de dérober à la connaissance de leurs ennemis le nom de Jésus-Christ qu'ils adoraient; ou bien, si l'habitude de se servir d'un emblême a pu en continuer l'usage alors que la nécessité d'y recourir avait cessé.

Il ne nous reste plus, Messieurs, à remplir, que la dernière partie de notre tâche, la dernière et en même temps celle qui est la plus pénible. Non que nous éprouvions aucun embarras à réduire en peu de lignes le rapport que nous venons de vous présenter; mais il arrive plus d'une fois qu'il y a quelque difficulté à exposer franchement ce que l'on croit être la vérité sans manquer aux égards que l'on veut toujours conserver pour ceux qui s'en sont étrangement écartés. Nous pensons cependant que nous demeurerons dans les bornes de nos devoirs et dans celles qu'imposent les convenances en vous offrant ainsi le résultat de notre examen :

1° L'auteur, dans son premier opuscule qui a pour titre. *Lettre sur le Poisson-Dieu...*, nous a paru avoir heureusement expliqué l'inscription qui, suivant lui, a été *récemment découverte dans le polyandrium des premiers chrétiens d'Augusto-*

Digitized by Google

dunum ; et si la signification qu'il a exposée du mot ιχθυς est depuis longtemps connue, il a du moins le mérite de l'avoir adoptée, et de citer même les auteurs qui la lui ont fournie. Mais pour que son œuvre fut complète, il aurait dû, ce nous semble, tenir compte de quelques-unes des interprétations faites avant lui de cette inscription ; car il n'est certainement pas le premier qui l'ait eue sous les yeux. Il aurait dû nous donner l'histoire de la découverte, nous raconter qui sont ceux à qui ce curieux monument a été montré ; car, Messieurs, les monuments gaulois sont rares ; celui-ci a dû exciter vivement l'attention des savants, et plusieurs, sans doute, ont fait le pélérinage d'Augustodunum pour en prendre une connaissance exacte. Il aurait dû nous dire aussi ce que ce monument est devenu, quel musée l'a réclamé, ou bien s'il est encore au lieu où il a été trouvé. L'opuscule nous paraît donc être très défectueux, si nous pensons à ce qu'il aurait dû renfermer, et à ce que nous y avons inutilement cherché.

2° L'auteur nous a paru ignorer que les Gaulois écrivaient peu, et qu'ils se servaient de lettres grecques. J'ai eu l'honneur de vous parler d'une inscription gauloise, écrite en latin avec des caractères grecs.

Enfin, le premier opuscule renferme quelques observations sur l'usage où étaient les anciens de se servir de symboles et d'emblêmes. L'auteur aurait pu se dispenser de prouver cet usage par des exemples, d'autant plus que celui qu'il a choisi et sur lequel il semble avoir pris un malheureux plaisir à s'arrêter, a été pour lui une pierre d'achoppement d'auprès de laquelle nous ne pensons pas qu'il soit sorti sans avoir perdu toute légitime prétention à une qualité qui est encore plus estimable qu'une véritable érudition, nous voulons dire, cette sagesse d'esprit qui repousse le paradoxe comme le poison le plus dangereux pour le savoir.

Quant au second opuscule, ce qui nous y a paru mériter

Digitized by Google

plus d'intérêt se trouve dans le premier ; et nous croyons que, sans vous en parler davantage, nous pouvons regarder notre tâche comme terminée.

J.-B.-M. Nolhac.

Les personnes instruites qui se livrent aux études archéologiques, liront vraisemblablement avec plaisir quelques fragments d'une lettre qu'un homme aussi recommandable par ses lumières que par la sagesse de ses vues a fait parvenir à l'auteur de ce rapport.

« Mon voyage, Monsieur, avait pour but spécial de visiter l'antique Augustodunum, de voir de mes yeux ses restes de temples païens, ses portiques de la domination romaine, son amphithéâtre, son étendue, ses inscriptions ; enfin je voulais bâtir de l'histoire avec des pierres. Vous voyez que je suis tout juste l'homme que vous cherchiez ; mes bottes sont encore toutes couvertes de la poussière du temple de Janus, et ma tête est pleine d'Autun. Avant tout, je voulais voir l'inscription grecque du fameux ιχθυς, que je regarde comme une bonne fortune pour la science archéologique, l'histoire de notre pays en particulier, et la religion qui y trouve, elle aussi, de l'histoire, mais de l'histoire catholique dans toute la force du terme ; car ces bouts de marbre savent le Christ dans toute l'orthodoxie apostolique ; ils savent l'histoire contemporaine des persécutions et des hérésies ; l'orient et l'occident s'y embrassent comme dans les écrits de saint Irénée ; on sent qu'il y a derrière ces pierres le gnosticisme et du sang. Eh bien ! cette inscription qui devrait être dans un cadre d'or et incrustée dans le chœur de la cathédrale, assez haut pour être vue de tout le monde, est presque comme si elle n'était pas. Où donc est la fameuse inscription, disais-je aux ecclésiastiques et aux hommes du monde ? et l'on me regardait bouche béante, comme si j'eusse demandé le Grand-Turc, ou l'on me répondait par un froid *je ne sais pas*. Je suis pourtant venu à bout de la découvrir. Elle est dans une salle du *soi-disant* musée. Les sept ou huit morceaux qui restent ont été réunis et fixés

Digitized by Google

dans un lit de plâtre. Le tout représente un carré d'environ 70 à 80 centimètres. Les lignes sont séparées les unes des autres par un tiers de la hauteur des lettres, que vous pouvez facilement vous représenter d'après ces mesures. Les trois premières lignes sont entamées par un fragment qu'on n'a pu retrouver; les trois dernières le sont également. Les cinq vers du milieu sont entiers, mais un peu rongés par le temps. Quoiqu'il en soit, non seulement on lit fort bien trois fois le mot ιχθυς dans le texte, et une quatrième en acrostiche, c'est-à-dire écrit par la première lettre des cinq premières lignes; mais le sens de l'inscription elle-même n'est pas indéchiffrable, à l'exception de la fin sur laquelle on ne fera jamais que des conjectures (1).....

Quant à l'histoire de la découverte de l'inscription, elle est simple. Autun est une ville riche en débris et en souvenirs chrétiens et païens. C'est de là et de Lyon que le christianisme se répandait dans les Gaules. Sans cesse on fait des découvertes qui viennent à l'appui de cette opinion. Or, au nord de la ville bâtie sur une élévation et en amphithéâtre regardant le nord, entre deux voies qui conduisaient à *Vesuntio* et chez les *Senones*, dans un polyandre païen converti en cimetière et parsemé de cryptes jadis habitées par les

(1) En voici la traduction textuelle et sans aucun commentaire :

1er vers. ΙΧΘΥΟΣ... de divine origine par son cœur auguste
2e — A rendu des oracles, ayant pris vie immortelle chez les mortels.
3e — Par les merveilleuses eaux, ami, fais refleurir ton ame
4e — Aux eaux pérennes de l'enrichissante sagesse,
5e — Et du sauveur des saints, prends la douce....
6e — Mange, bois..... le poisson ayant aux mains
7e — Le poisson..... maître sauveur.
8e — Bien..... lumière des morts.
9e — O Ascande..... cher à mon cœur,
10e — Avec..... miens
11e — ..... souviens-toi de Pectorios.

« Voilà ce qu'il m'a été possible de lire ; j'ai traduit littéralement ce que j'ai pu voir dans chaque vers, et je laisse vide les passages effacés ou emportés par les fragments perdus.

Volnay, 19 *juillet* 1841. ROSSIGNOL.

Digitized by Google

chrétiens, à un mètre trente-cinq centimètres de profondeur, on a découvert, il y a deux ans, la pierre sépulcrale en question. L'évêque la fit recueillir; elle a été quelque temps au séminaire, puis transférée où elle est actuellement.

J'aurais beaucoup de choses à vous dire sur les travaux qui ont été faits sur l'emblême ιχθυς; vous connaissez probablement la *Dissertazione sopra il pesce come simbolo degli antichi christiani*, de Costadoni, dans le recueil de Calogera. — Au reste, je suis tout à vous, Monsieur; usez et abusez, je serai toujours heureux..... »

ROSSIGNOL.

Beaune, le 10 *juillet* 1841.

Digitized by Google

DE

L'INSCRIPTION SÉPULCRALE

SUB ASCIA.

Parmi les énigmes archéologiques dont on n'a qu'une solution incertaine se place la célèbre formule *Sub ascia dedicavit* (1). Au commencement du siècle dernier, on comptait déjà plus de trente antiquaires qui avaient cherché à en donner une explication. Un érudit de cette époque, Mazochii, a réuni ces explications diverses dans un volume (2) en y ajoutant la sienne, et nous a fourni le moyen d'en présenter ici une espèce de résumé. Toutes les interprétations de l'*ascia* et celles même qui ont été essayées de nos jours se réduisent à y voir

(1) On ne connaît que deux variantes : *ad asciam dedicatum posuerunt*, et *monumentum a solo et ab ascia fecit*. C. F. Mazochii, *Epist.*, p. 225, et Orelli, *Inscrip. lat. select.*, nos 4468 et 4469.

(2) A. S. Mazochii epistola qua ad xxx virorum clariss. de dedicatione sub ascia commentationes integræ recensentur. Neapoli, 1739, in-8°.

Digitized by Google

1° une hache à façonner le bois du bûcher; 2° une hache de supplice pour punir les profanateurs; 3° un marteau de tailleur de pierres; 4° une gâche à faire le mortier; 5° une truelle à enduire; 6° une houe pour creuser la terre; 7° un sarcloir pour arracher les broussailles croissant sur les tombeaux; 8° une ancre, symbole de la vie future; 9° un instrument quelconque parmi ceux qui viennent d'être indiqués, symbole de l'investiture ou de la possession du tombeau; 10° *ascia* décomposé en deux mots grecs signifiant *lieu sans ombre*; 11° ou en deux mots celtiques voulant dire *protection de Dieu*.

La combinaison de chacune de ces significations de l'*ascia* avec les cérémonies usitées dans les funérailles des anciens a porté le nombre des explications de la formule à plus de quarante. Je n'ai pas l'intention de passer en revue chacune d'elles, l'ouvrage de Mazochii et celui dont je vais parler ne laissent rien à désirer sur ce sujet. Je voudrais seulement préciser l'état de la question et indiquer le point de départ pour une solution future.

L'abbé Lebeuf, un des érudits les plus distingués du siècle précédent, a publié, en 1738, sur l'*ascia*, une dissertation qui me semble capitale, et qui cependant n'a pas été prise en considération autant qu'elle devait l'être par les archéologues (1). Il expose d'abord rapidement les opinions de ses devanciers; il prouve comment chacun d'eux s'étant obstiné à ne voir dans l'*ascia* qu'un instrument d'une seule espèce, toute explication devenait partielle et insuffisante (2). Il établit ensuite

(2) Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'Histoire de France, t. 2, p. 281.

(1) M. Nolhac a fait paraître l'an dernier une dissertation intitulée : *De la hache sculptée au haut de plusieurs monuments funèbres antiques*. Lyon, Perisse, 1840, in-8°. Suivant l'auteur, qui a semé de savantes citations dans cette brochure, l'*ascia* est le marteau du dieu Thor chargé, dans la mythologie scandinave, de protéger les ames après la mort. Cette solution, quoique ingénieuse, ne me paraît pas répondre à toutes les données du problème; et le culte du dieu Thor dans les Gaules et en Italie n'est nullement démontré.

Digitized by Google

deux points essentiels : 1° que le mot *ascia*, chez les anciens auteurs latins, n'a jamais voulu dire autre chose qu'une hache; 2° que les figures jointes à ce mot ne représentent pas toujours une hache, mais très souvent un marteau, une houe, un pic, une ancre, etc.; c'est ce qui ressort évidemment du recueil des empreintes gravées dans sa dissertation. Notre auteur réduit toutes ces figures à deux : ce sont ou des ancres ou des instruments tranchants (des haches, etc.). Passant ensuite à l'explication de la formule, il prétend qu'il n'y a aucune liaison nécessaire entre la figure sculptée et l'inscription *sub ascia dedicavit* : puisque bon nombre de monuments présentent l'une sans l'autre. En effet, les pierres sépulcrales trouvées en Italie présentent l'*ascia* gravé sans la formule, tandis que dans les provinces en deçà de la Loire, à Vienne, à Lyon surtout, on trouve les paroles jointes à la représentation de l'*ascia*. Suivant Lebeuf, ce mot *ascia* est celtique à la terminaison près qui est latine : *as* ou *es* (*Esus*) veut dire Dieu, et *sci*, protection. Lorsque les Romains devinrent maîtres de la Gaule et y firent pénétrer leurs pratiques religieuses, un des côtés du caractère des indigènes était le mépris de la mort et de la sépulture. Pour eux, un tombeau n'était rien, pour les Romains, c'était un autel sur lequel on faisait des libations et des sacrifices à l'ame du défunt. Dans l'intention d'inspirer au peuple gaulois du respect pour ces monuments, on y fit graver qu'ils étaient *sub ascia*; ce mot d'autant plus intelligible aux Gaulois qu'il était tout celtique, mettait un tombeau sous la sauvegarde du dieu qu'ils adoraient. Une ancre gravée sous des formes diverses y fut souvent jointe : elle était le symbole du repos chez les anciens. Quelquefois on représenta le ferrement dont usaient les Gaulois pour cerner la terre autour de la verveine sacrée lorsqu'ils voulaient la cueillir et l'employer aux aspersions funéraires. Dans la suite du temps, plusieurs de ceux qui érigèrent des tombeaux ne connaissant plus l'*ascia* que par le sens que lui donnaient les Latins pour signifier une hache ou erminette s'imaginèrent que *dedicare sub asci-*

Digitized by Google

c'était graver une erminette sur un tombeau ; et de là ces figures d'erminettes à la tête et à la suite des inscriptions mortuaires.

Tel est le résumé le plus clair du système de Lebeuf; il l'appuie de preuves nombreuses et diffuses selon son habitude. Cependant deux difficultés subsistent : on demandera pourquoi des tombeaux en Italie portent une figure de l'*ascia* sans inscription, et comment il serait arrivé qu'une superstition payenne eût été adoptée par des chrétiens ? puisqu'il y a des tombeaux qui ont certainement appartenu à ces derniers et qui portent la formule et la figure de l'*ascia*?

On pourrait d'abord répondre à cette seconde objection qu'il était facile aux chrétiens de détourner en un sens conforme à leur croyance la formule *sub ascia* et la figure qui l'accompagne : l'une rappelant la *protection de Dieu*, et l'autre le repos dans l'immortalité. On pourrait encore ajouter qu'il n'est pas sans exemple que des superstitions païennes se soient longtemps continuées parmi les chrétiens, soit qu'ils en aient connu ou ignoré l'origine. Tel était l'usage, pendant le moyen-âge et dans certaines contrées de la France, de mettre une pièce de monnaie dans la bouche du défunt : usage évidemment payen qui indique un droit de naulage que l'on se figurait dû par les morts.

Pour lever la première objection, peut-être on y parviendrait jusqu'à un certain point, si l'on prouvait que la coutume de sculpter l'*ascia* sur les tombeaux est originaire de l'Italie, et de là s'est répandue dans la Gaule. Un passage de Varron conservé par saint Augustin (1) peut nous mettre sur la voie. Le savant Romain dit que l'on donne trois dieux aux accouchées pour les garder de peur que le dieu Sylvain ne les tourmente la nuit. Et pour signifier ces trois dieux, trois hommes font la ronde autour du logis et frappent d'abord le seuil de la porte d'une cognée, ensuite d'un pilon, et enfin le nettoient

(1) *Cité de Dieu*, l. 6, c. 9.

Digitized by Google

avec un balai, afin que les emblêmes de l'agriculture empêchent Sylvain d'entrer. Ceux qui s'occupent de mythologie savent que Sylvain s'identifiait avec Pan. Tous deux étaient des divinités champêtres ordinairement bienfaisantes, quelques fois cependant elles devenaient malfaisantes par leur apparition subite qui inspirait une terreur *panique* et mortelle. De nombreuses inscriptions en l'honneur du dieu Sylvain se rencontrent dans l'Italie; quelques-unes en Provence, à Feurs, à Genève et en Suisse, précisément dans les seules contrées où se trouve l'*ascia*. Ces inscriptions attestent que le culte de Sylvain s'était répandu au loin. Il ne serait pas très invraisemblable de penser que des Romains mûs par une superstition particulière, ayent employé la hache ou le marteau, etc., comme une espèce de talisman pour empêcher les mânes des défunts d'être épouvantés par Sylvain ou Pan. D'Italie, cette superstition aurait passé dans une partie de la Gaule où elle se serait facilement alliée aux attributs du dieu Esus. En effet, voici comment Esus est figuré dans les bas-reliefs trouvés en 1711, en fouillant dans l'église de Notre-Dame de Paris. Le dieu a le bras droit nu pour pouvoir agir plus librement, et tient une hache élevée dans la posture d'un homme qui en décharge un coup sur l'arbre qui est en face de lui. Par une autre coïncidence singulière, le dieu Sylvain est représenté sur plusieurs monuments comme l'Esus de nos autels druidiques (1).

Je n'ai hasardé cette conjecture que pour avoir l'occasion de faire quelques rapprochements nouveaux. Peut-être comme beaucoup d'autres pourront-ils servir un jour à donner une explication définitive, basée sur la découverte d'un monument plus détaillé que ceux que nous connaissons. En attendant, comme il est difficile à l'esprit humain de rester en suspens, je vais terminer cette notice en exposant l'hypothèse qui me paraît la plus vraisemblable. L'archéologie, ainsi que les

(1) *Mém. de l'Acad. celtiq.*, t. 1, p. 158.

Digitized by Google

sciences exactes, doit adopter provisoirement celle qui est la plus simple et qui embrasse tous les cas à expliquer.

Ce sera encore l'abbé Lebeuf que nous prendrons pour guide. Cet auteur, dans un traité sur les anciennes sépultures (1), postérieur à sa dissertation sur l'*ascia*, abandonne l'explication dont j'ai fait l'analyse et en propose une nouvelle. Il sentit que la plus forte objection était sur la forme de l'*ascia*; on était embarrassé de le voir tantôt représenté en doloire, ou comme une hache, tantôt en erminette, quelquefois en marre ou petite pioche, d'autres fois en espèce d'ancre ou en forme de pique on bien même de hallebarde. La raison de cette diversité, suivant Lebeuf, est qu'il suffisait que ce fût un instrument maniable propre à toucher une pierre dans une cérémonie où l'on devait faire une simple dédicace ou une espèce d'investiture ou de prise de possession. En effet, si on réfléchit aux cérémonies bizarres et quelquefois ridicules avec lesquelles un homme en mettait un autre en possession d'un bien ou d'un héritage pendant les moyens siècles, on est porté à envisager comme assez probable celle par laquelle un homme se dédiait à lui-même et aux siens un sépulcre, en donnant un coup ou deux sur la cuvette destinée à contenir les urnes cinéraires, ou sur le cercueil de pierre qui succéda à ces cuvettes quand on cessa de brûler les corps. C'est ainsi que l'on trouve, dans les anciennes chartes, des formules d'investiture *per cultellum, per malleolum*. Une cérémonie à peu près semblable a lieu encore de nos jours, c'est celle où quelqu'un reçoit l'honneur de *poser* la première pierre d'un monument; il se contente seulement de la voir et de la toucher. « Lorsque l'usage de marquer un instrument de fer sur les « cercueils, ajoute notre auteur, prit naissance en Italie, on se « contenta de figurer l'instrument à l'extérieur du sépulcre. « Cela suffisait pour faire ressouvenir de la formalité qui avait

(1) *Dissertation sur l'Hist. ecclésiastiq. et civile de Paris*. 1739, 3 vol. in 12, t. 1, p. 288.

Digitized by Google

« rendu le sépulcre propre et particulier à certaine famille,
« parce que l'on était très accoutumé dans ce pays-là aux figures
« symboliques. Mais dans les Gaules soumises aux Romains,
« et où l'on était moins instruit parce que le pays était peu-
« plé de plus de Gaulois anciens que de Romains, il fut besoin
« de joindre les paroles à la représentation et de marquer
« que l'instrument désignait que la consécration du sépulcre
« avait été faite et que c'était par son moyen qu'on l'avait
« opérée. Voilà pourquoi on trouve tant de fois en ces pays-là,
« non seulement une figure d'*ascia* sur les tombeaux, mais
« encore la formule qui y est relative. . . . . .
« . . . . S'il y a des provinces gauloises où des sépulcres ne
« présentent aucuns vestiges de rit romain-gaulois, c'est que
« ces provinces ont été peuplées plus tard que les autres de
« Romains naturels; les anciens Gaulois y étant restés en plus
« grand nombre plus longtemps qu'ailleurs, les usages ro-
« mains y ont été reçus plus tard, et lorsque les Romains se
« sont trouvés égaux en nombre aux indigènes ou qu'ils se
« sont trouvés les surpasser, les rits du paganisme commen-
« çaient à décliner; c'est pour cette raison que la figure et la
« formule *sub ascia* ne se voient point sur les tombeaux que
« l'on découvre dans les provinces de Tours, de Rouen, de
« Reims, etc. »

Quel que soit le jugement que l'on porte sur ce dernier essai d'explication que nous devons à l'abbé Lebeuf, au moins on ne méconnaîtra pas qu'il a le premier déterminé les diverses données du problème archéologique; et, si cette notice servait à les rappeler de nouveau, elle ne serait pas tout à fait inutile.

CHELLE.

Digitized by Google

DE L'ANCIENNE TRAGÉDIE

ET

DU DRAME MODERNE [1].

La tragédie telle que l'avaient comprise les Grecs, et telle que les Français l'ont réalisée d'après eux au dix-septième siècle, est une forme très belle à plusieurs égards, bonne et légitime en son temps, pour le but qu'elle se proposait d'atteindre. Sophocle, Euripide, et après eux Corneille, Racine, Voltaire, nous ont fourni incontestablement de beaux spectacles, lorsqu'ils nous ont montré, les uns la représentation héroïque, la lutte terrible de l'homme contre le destin, les autres le combat déchirant de la passion aux prises avec le devoir. Ces maîtres tragiques ont eu aussi leur raison pour accepter le joug des règles. Les unités de temps, de lieu, d'action, et même de style, étaient pour eux autant de moyens, de calculs, de combinaisons propres à nouer le triple lien nécessaire de la simplicité, de la force et de l'harmonie. Alors qu'il s'agis-

(1) La présence de Ligier sur notre scène remet cette question à l'ordre du jour, question que Bouffé vient, selon nous, de résoudre en faveur du drame.

Digitized by Google

sait de développer la passion humaine par rapport à une situation unique, les unités en resserrant et le fait proposé et les passions qui lui étaient relatives, en accroissaient naturellement l'impression; loin d'entraver le dessein du poète, elles concouraient au contraire à le circonscrire plus fortement, et à le faire ressortir davantage. Je ne parle pas même des obstacles matériels qui ont dû paralyser au-delà de toutes bornes certaines pièces, et entre autres celles de Racine. Lorsque les spectateurs encombraient la scène, lorsque les acteurs craignaient à tout instant de se heurter aux banquettes où s'asseyaient messieurs les marquis, il n'était guère possible à la tragédie de prendre ses coudées franches, de se donner de l'espace, du mouvement, de l'animation. La tragédie a donc été tout ce qu'elle a pu être, et dans ses conditions imposées, elle a (ne l'oublions pas) produit d'admirables chefs-d'œuvre, que les intelligences sévères doivent s'appliquer sans cesse à étudier et admirer, tout au moins comme savante analyse de passion, comme perfection châtiée de style. La tragédie a certes un passé assez glorieux, en France, pour mériter d'être rangée au nombre de nos traditions littéraires toujours vivantes et toujours respectées. Mais il serait plus qu'absurde de vouloir refaire aujourd'hui la tragédie grecque et romaine du dix-septième siècle. Je ne parle pas même de l'extrême difficulté d'atteindre à la perfection d'œuvres inimitables par l'exécution, quoique d'ailleurs si faciles à copier dans leur type invariable et dans leurs procédés communs. Le plus grand obstacle à l'ancienne tragédie est dans l'anachronisme des mœurs, des croyances, du langage que notre siècle plus que tout autre repousse et condamne. Le romantisme n'aurait eu d'autre résultat que de mettre fin aux stériles et

Digitized by Google

maladroites imitations du passé, ce serait encore assez pour sa gloire. D'un autre côté, on le sait trop bien, lorsque la tragédie avec son cadre étroit, son ton factice et ses impossibilités de toute sorte, venant à jeter ses visées sur nos annales nationales, a voulu s'ouvrir la carrière de la chronique dialoguée; lorsqu'elle a prétendu faire revivre et colorer l'histoire, elle a mis bien vîte à découvert son impuissance absolue de réussir. Notre religion et notre philosophie moderne imposant nécessairement au théâtre un but, des sujets et des personnages différents d'autrefois, il est clair que les moyens doivent aussi varier, les formes se renouveler en conséquence.

Nos prédilections, nous ne le cachons pas, sont entièrement pour la forme nouvelle du drame, non pas précisément, à vrai dire, telle qu'elle a été pratiquée jusqu'ici par nos dramaturges français, mais telle que les Anglais et les Allemands l'ont réalisée parfois avec autant d'originalité que de grandeur. Outre que *Richard III*, d'*Egmont* et *Walstein* valent les meilleures pièces du répertoire classique, elles expriment aussi plus fidèlement le génie de la société actuelle. Le système de Calderon, de Shakspeare et de Schiller, dont le but est de montrer l'homme dans l'entier développement de son caractère, à travers les phases les plus importantes et les plus variées de sa vie, est assurément plus large, plus complet, plus philosophique, plus vrai que celui de Racine, lequel se propose seulement la peinture d'une passion à un moment précis et dans un intervalle très limité. La manière de Shakspeare a cet avantage d'ailleurs de convenir mieux à l'histoire, qu'il est si utile de transporter au théâtre. Nous applaudissons volontiers à cette rapide succession de faits, à cette variété de personnages de tout rang, à cette diver-

Digitized by Google

sité de tons et de couleurs, à cette liberté d'allure enfin qui font du drame un miroir grossissant, un reflet embelli de la vie réelle. Assurément le langage approprié à chaque sorte de personnage, sublime à propos, simple quand il convient, familier quelquefois, est plus près du naturel et de la vérité que le discours, toujours noble, mais souvent faux et guindé de la tragédie. Seulement il importe qu'on fasse usage de toutes les franchises inhérentes au drame, sans en abuser comme cela est arrivé trop souvent de nos jours. Qu'on se débarrasse des unités incompatibles avec les proportions nouvelles du cadre dramatique, à la bonne heure : mais ce ne peut être une raison pour gaspiller l'action, pour disperser l'intérêt de toutes parts, pour entasser invraisemblances sur invraisemblances, impossibilités sur impossibilités. Interprétez l'histoire en la traduisant, dirons-nous à nos dramaturges modernes, mais ne la faussez pas à plaisir, ne lui donnez pas à tout propos de flagrants démentis. Mettez-vous en souci de la couleur locale, rien de mieux; inscrivez avec exactitude la date de l'action, blasonnez scrupuleusement les armoiries de vos personnages, mais prenez garde d'oublier pour ses soins secondaires et tout extérieurs la peinture essentielle du caractère, l'observation profonde du cœur. Empêchez que le costume et le décor n'envahissent toute la place du raisonnement et de la passion; sans cela vous auriez sacrifié à la vérité particulière et relative la vérité générale et absolue de beaucoup plus importante. Vous vous seriez privés d'un des grands avantages de votre système dramatique, qui peut, quand il le veut bien, montrer à la fois sous le même masque l'homme et l'individu, l'être de raison et l'être réel. Observez toutes les nuances et tous les contrastes du langage, mais en n'oubliant pas que la sim-

Digitized by Google

plicité sans bornes et la vérité sans choix font tomber inévitablement dans l'ignoble et le commun. Peignez les passions, si vous voulez, des couleurs les plus vives et les plus saisissantes, en évitant toutefois de faire aux sens de coupables provocations, de grossières surprises.

Pour que notre drame se puisse rendre digne d'une faveur que chacun lui tient en réserve, il importe qu'il apprécie mieux sa vraie mission, et qu'il s'efforce de plus en plus d'améliorer la voie où il n'a fait encore qu'une trouée fort imparfaite. La statue est seulement ébauchée, il reste à la ciseler et à la polir. Tant que le drame moderne a eu à lutter, à faire sa brêche, à battre et à vaincre le camp ennemi, on comprend qu'il ait donné dans quelques exagérations inévitables au sein d'une mêlée pleine de confusion; on lui pardonne de s'être livré à quelques violences et à quelques caprices peu légitimes dans la chaleur du premier entraînement. Il a dû nécessairement y avoir dans les débuts impatients du drame romantique bien du parti pris, bien de l'exclusion systématique et de réaction débordée. Naturellement aussi cette période effervescente a duré aussi longtemps que le drame romantique s'est trouvé persécuté ou seulement assailli de clameurs dans son triomphe. Mais enfin le drame ayant eu tout loisir et toute trêve pour asseoir son empire, le moment est venu pour lui de se faire des résolutions graves, de méditer, d'étudier, de comparer, de choisir, de chercher une issue heureuse à ses décisions et à ses embarras. Et d'abord, le premier soin du drame, au lieu d'abolir comme il l'a voulu faire tout notre passé dramatique, doit être au contraire de s'y appuyer; au lieu de dédaigner stérilement la forme qu'il remplace, il doit songer à l'analyser chaque jour pour en extraire ce qui

Digitized by Google

reste encore d'actuellement applicable. Les maîtres nouveaux ne peuvent mieux s'honorer eux-mêmes qu'en honorant les maîtres anciens qui les ont précédés. Savoir garder le culte de ses ancêtres a toujours été chose à la fois morale et de bon goût.

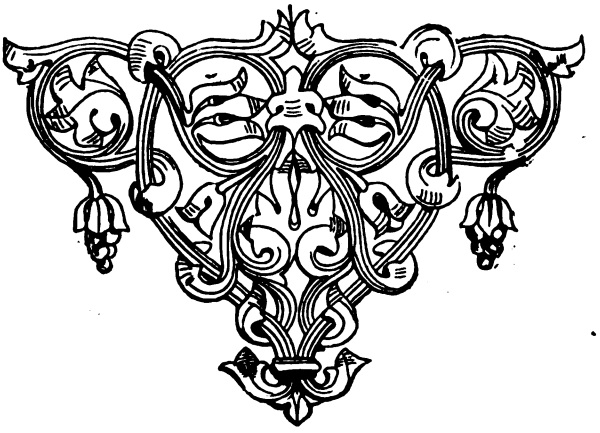

Digitized by Google

Poésie.

A LA FEMME.

O pauvres cœurs aimants, pauvres ames penchées
Sur nos ennuis profonds, sur nos peines cachées,
Femmes, que la nature, et l'art, et la candeur,
Font si belles, hélas ! pour si peu de bonheur ;
Vases pleins de parfums, fleurs pleines de rosée,
Qui rendez sa vigueur à toute ame épuisée ;
Doux êtres que le ciel, si faible en son courroux,
Nous donna pour appuis, ayant pitié de nous ;
Anges formés d'amour et de mélancolie,
Que l'on aime si tôt, que si vite on oublie,
Dont le cœur est si pur qu'on y trouve toujours
Une goutte de miel, même aux plus mauvais jours ;
Que Dieu fit pour ce monde, ineffable mystère,
Afin que le ciel même eût un pied sur la terre ;
O femmes, répondez ; dites-moi, parmi nous,
Hommes vils et méchants, dites, que faites-vous ?

Que faites-vous, errant dans notre nuit profonde,
Dans ce monde où chacun réfléchit, pleure ou gronde,

Digitized by Google

Sans que les pleurs, l'idée ou la réflexion
Fassent dans la nuit sombre éclore un seul rayon ;
Où le riche est avare, où le pauvre est avide,
Où le penseur profond tourne autour d'un mot vide,
Où la foule inconstante, impénétrable loi !
Aujourd'hui brise un trône et demain fait un roi ;
Où, comme un épi d'or au sommet d'une gerbe,
Le doute sur nos fronts plane ardent et superbe ;
Dans ce monde ébranlé sous la division,
Que faites-vous, martyrs de la création ?

Vous passez, tantôt sœurs, tantôt filles aimantes,
Mères au cœur divin ou sublimes amantes,
Vous passez, comme Dieu, sacrant et consolant
L'humanité sans force où la foi va croulant ;
Mères, vous adorez! sœurs, vous priez; amantes,
Vous portez le repos où grondaient les tourmentes ;
Mais, destin qu'on réserve aux ames d'un grand choix,
Comme le Christ, hélas ! vous avez votre croix !
Comme le Christ, hélas ! jusqu'au lieu du Calvaire,
Vingt fois sous le fardeau vous mesurez la terre !
Sous chacun de vos pas l'homme tend ses filets ;
Et lorsque vous tombez, le rire, les sifflets,
Le mépris sont pour vous, pour vous, ô nobles femmes !
Et non pour qui dressa l'embûche sous vos ames !

Pourquoi ? c'est qu'en ce monde, inclément et railleur,
La femme, c'est l'oiseau, l'homme, c'est l'oiseleur.

L. Jaquin,
Soldat au 12e de ligne.

Septembre 18...

Digitized by Google

Industrie.

DE LA NOUVELLE FABRICATION DU DRAP.

Une précieuse découverte s'annonce comme devant agrandir et féconder plus activement le champ déjà si fertile de l'industrie française. Nous sera-t-il interdit d'en parler par cela seul qu'elle n'a point encore pénétré jusque dans notre cité ? Nous ne le croyons pas. Ce n'est pas dans une ville aussi essentiellement industrielle que la nôtre qu'on peut être mal reçu à signaler la marche progressive que des esprits sérieux, des imaginations laborieuses impriment aux arts industriels. D'ailleurs la nouvelle conquête que la France vient de faire dans la science manufacturière étant due à l'un de nos compatriotes, il nous semble que nous ne sortirons pas du cercle de notre spécialité locale, en rendant compte dans notre Revue, des ingénieux procédés de fabrication dont les

Digitized by Google

avantages seront recueillis par la population lyonnaise comme par les populations du pays tout entier.

On a cherché à savoir si les premières étoffes dont l'homme fit usage pour se vêtir ne furent qu'un assemblage imparfait, qu'une grossière adhérence de la laine qu'il tirait de ses troupeaux, ou si tout d'abord, il sut recourir à l'art de filer cette matière et de tisser le fil qu'il en obtenait. Sans nous préoccuper de cette question nous reconnaîtrons que l'art de filer et de tisser la laine remonte à la plus haute antiquité, nous ajouterons qu'il nous paraît non seulement probable, mais à peu près certain que, dès son origine, la fabrication du drap était ce qu'elle est de nos jours, sauf les modifications survenues, non pas dans le principe lui-même, mais dans quelques-uns des moyens d'exécution. Ainsi, quand toutes les branches de l'industrie empruntaient de si grands secours aux sciences chimiques et mécaniques; quand la belle invention du Jenny-Mull centuplait la production du coton filé; quand l'admirable conception de Jacquard opérait une si imposante et si heureuse révolution dans la fabrication des soies; quand le lin subissait lui-même la filature mécanique; quand la vapeur appliquée, comme force motrice, nous faisait sillonner les mers, parcourir de nouvelles voies de communication, franchir toutes les distances avec la rapidité de l'éclair; quand on obtenait simultanément et par un seul et même appareil, le filage et l'ouvraison de la soie; en un mot, quand un mouvement général et progressif s'exécutait autour d'elle, l'industrie de la laine demeurait stationnaire. En s'efforçant d'améliorer la qualité du drap, on ne s'était attaché qu'à perfectionner les diverses opérations dont l'ensemble constituait sa fabrication, et non à supprimer aucune de ces opérations. Cependant c'était la suppression totale de certaines manutentions préparatoires, regardées jusqu'ici comme les plus essentielles et les plus

Digitized by Google

indispensables, qui seule pouvait changer complètement le vieux système suivi dans nos manufactures et rendre désormais la production plus rapide et moins coûteuse. C'est ce que devina le génie d'un homme qui n'était pas fabricant mais que l'observation et la méditation conduisirent à la découverte du procédé qui vient aujourd'hui substituer le feutre au drap tissé.

Wuilliams Robinson comprit qu'il fallait demander à la mécanique les moyens de suppléer à toutes les opérations préliminaires dont la suppression ne lui semblait pas moins possible que nécessaire. Selon lui le drossage, la filature en gros, la filature en fin, le dévidage, l'encollage, le tissage, le dégraissage devaient et pouvaient être évités. Le cardage devint à ses yeux la première et la plus importante des préparations dont se composerait le nouveau mode de fabrication, mais non le cardage tel qu'il se pratique dans les fabriques ordinaires. Il voulut en faire la base de toutes les opérations. Pour cela il imagina un système de cardes qui permit de faire exécuter par une seule et même machine, non pas deux cardages différents, mais un premier cardage recevant successivement et sans interruption deux, trois, quatre, six, dix couches de matière cardée. C'est la *Carding* qui accomplit de la manière la plus simple et la plus ingénieuse cette multiplicité d'opérations.

On sait que, dans l'opération du cardage ordinaire, la matière cardée sortant du tambour en nappe ou en ruban tombe dans des paniers ou lanternes d'où elle passe au métier à filer. La *Carding* ne procède pas de la sorte. Lorsque la laine cardée a été détachée par le peigne des dernières épingles des tambours, elle est reçue en nappe sur une toile de 15 à 18 mètres d'étendue, se mouvant sans fin, et qui se repliant sous elle-même chargée d'une première couche, revient sous le peigne recevoir une seconde, puis une troisième, une

Digitized by Google

quatrième couche, ainsi de suite, jusqu'à ce que la nappe ait acquis l'épaisseur qu'on désire lui donner. Cette épaisseur est quelquefois de 3 centimètres. Alors la nappe forme une sorte de matelas qui s'enroule sur un cylindre placé à l'extrémité de la *Carding*, à l'opposite des tambours. Le cardage est terminé : on enlève la nappe de la *Carding*, pour la faire passer à la *Hurdening* qui commence le feutrage. La *Hurdening* reçoit la nappe dans une double toile placée entre deux rangs de cylindre, lesquels, par un mouvement de rotation, font parcourir à la nappe toute l'étendue longitudinale de la machine. Indépendamment de leur mouvement de rotation, ces mêmes cylindres exécutent encore uu mouvement de va et vient, au moyen duquel ils saisissent à son passage la nappe enveloppée de la double toile; ils l'écartent en travers, la resserrent pour l'écarter et la resserrer encore en même temps qu'ils la compriment. En un mot, ils la feutrent, aidés qu'ils sont par des jets de vapeur communiquant à la nappe une chaleur et une humidité qui facilitent le travail. La *Hurdening* produit ainsi un feutre encore imparfait.

C'est la *Planking*, qui doit achever d'opérer l'entière adhésion des diverses parties de la laine que la *Hurdening* n'a pu réunir complètement; c'est la *Planking* qui donne au feutre toute sa consistance, toute sa solidité. Cette machine transversalement pourvue d'un double rang de cylindres comme la *Hurdening*, fonctionne dans un autre sens. La *Hurdening* a feutré en travers, c'est dans la longueur de l'étoffe que la *Planking* continue le feutrage et le termine, Pendant cette dernière opération, la toile qui couvre le feutre est fréquemment arrosée d'une eau de savon entretenue par la vapeur à un certain degré de chaleur. En sortant de la *Planking* le drap feutré est tout-à-fait confectionné. L'opération totale, depuis l'entrée de la laine à la *Carding*

Digitized by Google

jusqu'à la sortie de la *Planking*, a duré six à huit heures suivant qu'on a voulu produire une étoffe de meilleure ou de moindre qualité. Après le travail de la *Planking* viennent le foulonnage, le tondage, les apprêts que le feutre doit subir comme le drap tissé.

Le drap feutre ne se teint qu'en pièce ; cette manière d'appliquer la teinture n'a pas pour le feutre l'inconvénient qu'elle a pour le drap tissé. On comprend que la torsion des fils qui composent la chaîne et la trame du drap ordinaire ne permet pas à la teinture de pénétrer dans toutes les parties du tissu et que, par cette raison, la teinture pratiquée sur un drap en pièce est toujours défectueuse. Il n'en est pas de même pour le feutre. Aucun fil n'entrant dans la composition de cette étoffe, elle est plus absorbante que l'ancien drap et la couleur s'y fixe plus facilement que sur la laine non cardée.

Nous venons d'expliquer quelle est la fabrication du feutre ; faut-il dire en quoi cette fabrication est plus économique que celle du drap tissé ? L'économie consiste dans la suppression du dressage, du filage, du dévidage, de l'encollage, du tissage, du dégraissage ; dans l'absence des déchets que ces diverses manutentions occasionnent à l'ancien mode d'exploitation ; dans la différence qui existe sur la quantité de laine employée suivant l'un et l'autre système, le feutre consommant en matière 25 pour °/₀ de moins que le drap tissé en qualité égale. L'économie consiste dans la rapidité de la fabrication nouvelle qui produit en huit heures ce qu'on n'obtient qu'en deux mois par les anciens procédés ; elle consiste dans le petit nombre de bras employés au feutrage où douze hommes suffisent à l'ouvrage qui, dans les fabriques actuelles exige la coopération de trois cents ouvriers.

En publiant cet article nous avons voulu donner à nos concitoyens une idée de la fabrication du drap par le feu-

Digitized by Google

trage et non établir aucune comparaison qui puisse blesser des industries préexistantes. Nous croyons que le meilleur système finira par prévaloir. Si le feutre doit remplacer l'ancien drap avec avantage on aura beau dire il entrera forcément dans la consommation où dès aujourd'hui il lui est au moins permis de se présenter concuremment avec son rival.

CASTELLAN.

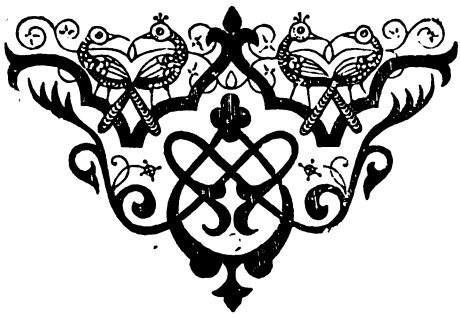

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous empruntons à *l'Université Catholique* l'article suivant où se trouve apprécié, peut-être à un point de vue trop exclusivement religieux, un volume du *Panthéon Littéraire* dû à l'un de nos collaborateurs, et dont, à cause de ce titre même, nous n'avions rien osé dire encore. Nous nous permettrons seulement de ne pas être entièrement de l'avis de l'honorable critique, dont nous reproduisons le savant compte-rendu, au sujet de l'ostracisme qu'il prononce sur Anacréon. Le moyen de publier la collection des petits poèmes grecs, sans y jeter les chants philosophiques et amoureux du vieillard de Téos ! Ces poésies marquent toute une époque, si elles ne sont pas, comme on l'a avancé, l'œuvre de quelque moine érudit du moyen-âge. Pourquoi rejetter cette muse du paganisme et ne pas lui conserver sa place avec sa date, ainsi que dans nos musées d'antiquités se retrouvent, rangées près l'une de l'autre, la statuette d'Isis et la croix du Christ?

(*Note du Directeur*).

LES PETITS POÈMES GRECS, Orphée, Hésiode, Pindare, Théocrite, Synésius, etc., traduits par *E. Falconnet*, *Bignan*, *Perrault-Maynaud*, *Grégoire* et *Collombet*, etc., publiés par M. Ernest Falconnet, pour faire partie du *Panthéon littéraire*, sous la direction de M. *Aimé Martin*.

Le panthéisme est assurément le plus grand péril philosophique de notre époque. Des écoles ténébreuses d'Allemagne,

Digitized by Google

il est descendu dans les salons dorés de la société française. Il s'empare des esprits, il domine ces conversations orgueilleusement bienveillantes où l'on vante tour à tour la charité catholique, la liberté protestante, la simplicité patriarchale de l'islamisme, la majesté du paganisme indien : l'éloge alternatif de toutes les doctrines dispensant d'en professer aucune. Il pénètre aussi dans les mœurs sous la forme d'un optimisme officieux qui justifie les forfaits politiques par des théories ou des nécessités, pour qui les crimes ne sont que des malheurs, et qui menace d'effacer les peines dans le livre de la loi, la notion du mal dans les consciences. Mais son action s'exerce plus puissante encore que la littérature contemporaine : toute passion est absoute, pourvu qu'elle soit dramatique; tout amour devient sacré, fût-il même adultère : l'idée de Dieu s'évanouit devant la mensongère apothéose de la nature et de l'humanité. Et n'est-ce pas lui, le panthéisme, le vieux serpent sous une forme nouvelle, qui fascine les aigles du génie et les attire dans l'abîme, qui naguère encore fit tomber *l'ange*, et mit des paroles de blasphême sur les lèvres du *croyant*? Aussi ne nous étonnerons-nous point de retrouver sa trace dans un monument moderne élevé par des mains dont plusieurs ne furent pas irréprochables : le *Panthéon littéraire*. Là se voient confondus au milieu des mêmes honneurs Lucien avec Platon, Brantôme et Joinville, Rabelais et saint François de Sales, Voltaire avec Bossuet, Gibbon avec Lingard. Le volume de cette collection qui a été remis à notre critique n'est malheureusement pas à l'abri du même reproche. Plusieurs compositions s'y rencontrent, échappées au délire impur de la muse idolâtre, et qu'une plume religieuse ne devait pas traduire. Car la traduction, c'est la popularité, et il y a imprudence au moins à populariser la connaissance des désordres qui souillaient les gymnases d'Athènes et les thermes de Rome. La science austère a seule le triste droit de sonder les mystères d'infamie, mais la science véritable n'a pas besoin d'interprètes ; la langue d'Homère et de Dé-

Digitized by Google

mosthène ne lui est pas étrangère, et s'il y reste quelque obscurité, qui donc serait assez impie pour se plaindre de conserver encore un doute sur le degré de corruption où le genre humain peut descendre? — Du reste, ce tort, qui compromet le succès du recueil des PETITS POÈMES GRECS, en l'excluant des bibliothèques d'éducation, nous semble devoir s'imputer bien moins à l'éditeur chargé de fournir quelques matériaux et de classer les autres, qu'à la direction générale, maîtresse responsable de ses choix.

Après avoir rempli le devoir de sévérité qu'imposait à notre censure la confiance des lecteurs catholiques, nous ne saurions sans injustice taire le mérite de ce bel ouvrage, dont le seul défaut est d'être trop complet. On y trouve renfermés sous d'étroites dimensions, éclairés par une série de versions élégantes et d'exactes notices, devenus par conséquent accessibles à tout le monde, ces poètes si grands par leurs noms, si peu connus par leurs écrits : Hésiode, Pindare, Tyrtée, Solon, Théocrite, Callimaque, Coluthus, Musée, Apollonius, Oppien, Synésius; c'est-à-dire tous les âges, toutes les inspirations du génie grec, depuis la théologie du chantre d'Ascrée, depuis les dithyrambes du barde thébain, depuis les rhythmes puissants du législateur et du guerrier, jusqu'aux compositions gracieuses ou savantes tour à tour des écrivains d'Alexandrie, jusqu'aux derniers soupirs de la lyre hellénique sous les doigts harmonieux d'un évêque chrétien. Plusieurs de ces écrits, pour passer ainsi jusqu'à nous avec toutes les grâces de notre langue et toute la simplicité de la pensée antique, ont demandé de longs et pénibles labeurs. Les notes de M. Bignan sur Hésiode sont dignes de l'ancien ami de Dugas Montbel. M. Perrault-Maynand avait déjà pris rang entre les philologues les plus distingués, par sa traduction des *Olympiques*. Le Synésius de MM. Grégoire et Collombet mériterait dès à présent une appréciation particulière, si ce travail important ne devait prochainement reparaître avec de nouveaux développe-

Digitized by Google

ments et toutes les richesses d'une infatigable érudition (1). Une collaboration aussi brillante devait, sans contredit, effrayer l'éditeur, M. Ernest Falconnet. Auteur de plusieurs opuscules qui, dans un cercle choisi lui ont fait beaucoup d'honneur, il a trouvé dans ses premiers succès assez de courage pour en mériter d'autres en abordant une tâche de longue haleine. Et, en effet, l'heureuse économie de l'arrangement, la correction des textes, la lucidité des explications, qualités ordinaires d'un âge plus mûr et d'un talent plus calme, recommandent néanmoins cette œuvre de jeune homme, et en font un glorieux début.

Mais l'ambition de M. Falconnet ne s'est pas bornée à des soins de surveillance et de révision : il s'est donné la part la plus difficile peut-être dans cette entreprise ; et sans pouvoir s'aider de versions antérieures, il a transporté en français les poèmes au titre desquels l'antiquité inscrivit le nom d'Orphée. L'origine et la valeur mythologique des doctrines qui se placèrent sous cet illustre patronage sont encore l'objet des plus graves et des plus opiniâtres controverses. Creutzer (*Symbolique*, t. III) reconnaît dans les écoles orphiques une tradition plus ancienne, plus pure, plus voisine des grandes sources de l'Orient, une preuve de plus de la fraternité des tribus grecques avec les populations indo-européennes, une présomption rationnelle en faveur de l'unité du genre humain. Au contraire, Lobeck (*Aglaophamus*, lib, II), devenu en ces derniers temps le chef du parti anti-symbolique au-delà du Rhin, et par là même l'ennemi de toutes les théories qui ramèneraient les religions des peuples à une révélation

(1) Cette édition a, en effet, paru à Lyon, chez Périsse. Elle se recommande par un travail d'une assez longue étendue sur la vie et sur les écrits de Synésius. Une version latine de F. Portus accompagne le texte grec et vous initie à tous les détails de forme que le poète a donnés à sa pensée. La traduction en français des hymnes sacrées de Manzoni complète ce beau volume in-8.

Digitized by Google

primordiale, s'est attaché à déconsidérer l'orphisme comme un système postérieur aux guerres médiques, comme une tentative analogue à celles des Alexandrins pour retremper les croyances nationales, déjà défaillantes, dans les superstitions de l'Asie. Mais la morgue et la brutalité luthérienne du professeur de Kœnigsberg, l'acharnement avec lequel il prétend poursuivre le *papisme* caché sous les opinions de ses adversaires, suffiraient pour nous laisser soupçonner en sa personne un des instruments de la singulière propagande exercée aujourd'hui dans les universités de la Prusse, si d'ailleurs le texte unique d'Hérodote, sur lequel s'élève le vaste échaffaudage de ses hypothèses et de ses citations (*Euterpe*, 53), n'était expliqué par d'autres passages concluants en faveur de Creutzer (*ibid.*, 49-51, etc., etc.). Au reste, le législateur de la Thrace, l'époux d'Eurydice, dont l'existence perdue dans la nuit des siècles était déjà un problème pour les contemporains de Cicéron, ne saurait être l'auteur des trois livres principaux qu'on lui a communément attribués : l'*Argonautique*, *les Hymnes*, le poème *les Pierres*. Les Hymnes, selon les plus complaisantes conjectures, ne sauraient remonter au-delà du temps de Pisistrate. Mais sous la nouvelle rédaction qu'elles subirent alors, peut-être se conservèrent les liturgies du sacerdoce primitif. Ainsi du moins semblent l'indiquer ces longues et pompeuses litanies qui, à la suite de chaque divinité, reproduisent ses innombrables attributs, et rappellent inévitablement les formes de la poésie indienne : les deux grandes invocations à Pan et à la Nature sont-elles autre chose qu'un lointain écho des chants répétés par les Brahmes à la gloire de Siva et de Prakriti ? l'Argonautique, version succincte et incomplète d'une fable souvent célébrée parmi les poètes cycliques, regardée tour à tour par la critique comme l'ouvrage d'Onomacrite, contemporain d'Eschyle, ou d'un faussaire byzantin du septième siècle, ne laisse pas d'offrir un intérêt incontestable par le périple bizarre qui s'y trouve décrit, et qui pourrait éclairer dans quelques-unes de

Digitized by Google

ses obscurités la géographie ancienne de l'Europe. Enfin le poème des *Pierres*, malgré son apparente insignifiance, réserve sans doute des secours inattendus à l'écrivain assez hardi pour tracer un jour l'histoire de la magie et des sciences occultes. Le traducteur de ces écrits a donc rendu un important service, en frayant une voie désormais plus facile à des investigations si dignes d'occuper de studieux loisirs.

Cependant son titre principal à nos félicitations fraternelles est l'excellente préface qui couronne le volume. C'est une étude étendue, approfondie, des caractères généraux de la poésie hellénique, des écrits qui la distinguent des littératures antérieures ou contemporaines, de l'influence qu'elle exerça sur la culture intellectuelle des âges suivants. La supériorité de l'inspiration hébraïque, les habitudes imitatives du génie romain, l'obséquiosité quelquefois servile des modernes deviennent tour à tour l'objet d'une critique aussi délicate qu'intelligente. Et ce travail se termine par des conclusions dont la franchise chrétienne est sans condredit méritoire dans les rangs où M. Falconnet se trouvait engagé. Nous terminerons en le citant : « La littérature grecque porte en elle la puissance extérieure, la virilité gracieuse, les formes élégantes et simples, tous les éléments du beau ; elle profite habilement d'une langue mélodieuse et facile à manier ; elle en double la puissance par une prosodie qui devient une seconde musique ; elle peint avec des couleurs éclatantes et que les siècles nous ont transmises, sans les altérer, les plus grandes passions de l'homme, la colère, l'amour, la vengeance, le courage impétueux et la prudence habile ; elle crée des types et nous les transmet en un glorieux héritage que nous avons reçu d'elle sans oser l'augmenter. Elle est assez éloquente avec Tyrtée et Démosthène pour armer des peuples et enfanter des victoires, assez large avec Homère pour se déployer dans les deux plus beaux poèmes de l'antiquité, assez gracieuse avec Anacréon pour laisser son nom comme un modèle, assez hardie et bondissante dans son allure pour

Digitized by Google

célébrer avec Pindare les victoires des hommes et la gloire des dieux, leurs pères; enfin, si elle est froide et sévère avec Aristote, au point de tout classer, de tout préciser et de dresser le catalogue de la nature humaine, elle devient avec Platon devineresse de l'avenir, prophétesse illuminatrice ; elle annonce ce soleil de vérité qui se lève à l'Orient. Certes, c'est jouer un rôle illustre dans les annales de l'histoire humaine, qu'avoir conservé à travers tant de siècles le droit de littérature-modèle par des titres si nombreux et si mérités. On lui reprochera bien peut-être, à cette poésie si vantée, de n'avoir jamais peint la tristesse des ames malades et les souffrances de la poésie exilée sur la terre; elle n'a eu nul écho de cette mélancolie mystérieuse qui nous est venue de l'Orient et du Nord; elle n'a vu dans l'amour qu'un appétit grossier, et l'idée n'est point venue pour elle d'animer la chair; il lui a manqué, en effet, la foi à la divinité et l'intelligence des qualités tendres du cœur. Mais les nouvelles sources de poésie devaient jaillir pour nous d'une religion nouvelle ; il y a dix-huit siècles que le christianisme nous les a révélées; et c'est à peine si de nos jours, tant a été grand et légitime l'empire de la littérature grecque, c'est à peine si quelques-uns de nos maîtres sont allés s'inspirer de ces sublimes enseignements. Ainsi, nous ne pouvons le nier, nous sommes les fils de la Grèce par les idées qu'elle nous a données. Elle a fait notre éducation; nous lui devons nos hommages, nous lui devons de l'étudier avec respect et vérité. N'insultons pas notre mère; et si quelque chose a manqué à son illustration complète, si cette antique et forte nature a toujours glorifié l'homme aux dépens de Dieu et la société présente aux dépens de l'humanité, n'oublions pas que c'était là le défaut des temps, et qu'il a fallu, pour arriver aux idées qui lui manquent, une religion nouvelle, c'est-à-dire une parole que Dieu a envoyée aux hommes. »

A.-F. Ozanam.

Digitized by Google

DE LA MENDICITÉ, par M. L. Bonnardet, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon (1).

« Le sentiment de la bienfaisance est vif et profond en « France; ce qui lui manque, c'est une habile et haute di- « rection. La bienfaisance est une source abondante et qui « coule à pleins bords, mais elle attend une main qui la « conduise vers les sillons qui ont soif, vers les plantes qui « meurent, dans les veines desséchées du corps social.

Ces paroles empruntées au livre de M. Bonnardet expliquent l'idée tout entière de son travail. Frappé des vices que la mendicité traîne à sa suite, des dangers signalés par l'histoire, de l'oubli ou de l'inefficacité des mesures apportées par les gouvernements, il a interrogé les systèmes des publicistes, leur a demandé compte de leurs croyances, a discuté leurs opinions, et a présenté le résultat de ses travaux personnels et de ses études. Cette manière de procéder est la plus sage et la plus sincère. Faire l'histoire d'une question, c'est rendre à chacun ce qui lui appartient; c'est prouver sa loyauté et sa connaissance des précédents, c'est exposer les pièces mêmes d'un procès avant de prononcer le jugement. Aussi invoquant tour à tour l'autorité de MM. Duchâtel, Naville, de Gérando, M. Bonnardet a fait le précis de toutes les solutions indiquées pour ce grand problème historique avant d'exposer celle qu'il propose. Le bannissement et la déportation des mendiants, les colonies agricoles, les dépôts de mendicité attirent tour à tour son attention. D'après les calculs de M. Villeneuve Bargemont 200,000 mendiants en France perçoivent journellement une somme moyenne de deux francs, ce qui élève cette contribution à 400,000 francs par jour et par année à cent quarante-six millions. Certes un impôt pareil, ruineux surtout pour la campagne, créant le vice par la paresse et par la débauche, organisant et encourageant le vagabondage, détruisant la famille, préparant des

(1) Imprimerie de L. Boitel, quai Saint-Antoine, 36, 1841.

Digitized by Google

bras à l'émeute et des dangers toujours imminents aux grandes villes, est le plus éloquent appel aux méditations des économistes.

Napoléon sentait l'urgente nécessité d'améliorations à introduire dans la législation relative aux mendiants. Il avait saisi d'un coup d'œil la profondeur du mal, et le 24 novembre 1808 il écrivait, *de sa main*, la lettre suivante à son ministre de l'intérieur, dans laquelle, invoquant la postérité et le bien du pays, il enflammait le zèle de ses administrateurs, zèle si souvent égaré dans les lenteurs de la routine.

« J'attache une grande importance et une grande idée de « gloire à l'extinction de la mendicité; il me semble que tout « cela marche lentement et les années s'écoulent. Il ne faut « point passer sur cette terre sans laisser des traces qui re- « commandent notre mémoire à la postérité. Je vais faire « une absence d'un mois. Faites en sorte qu'au 15 décembre « vous soyez prêt et que je puisse, par un décret général, « porter un dernier coup à la mendicité. Il faut qu'avant le « 15 décembre vous ayez trouvé les fonds nécessaires à l'en- « tretien de soixante à cent maisons pour l'extirpation de la « mendicité, que les lieux où elles seront placées soient dé- « signés et le règlement mûri.

« N'allez pas me demander encore trois ou quatre mois « pour avoir des renseignements; *vous avez de jeunes audi- « teurs, des préfets intelligents, des ingénieurs des ponts-et- « chaussées instruits, faites courir tout cela et ne vous endormez « pas dans le travail ordinaire des bureaux.*

« Préparez tout de manière qu'au commencement de la « belle saison, la France puisse être le spectacle d'un pays « sans mendiants, et où toute la population soit en mouve- « ment pour embellir et rendre productif notre immense « territoire. »

Nous avons toujours préfets et auditeurs; l'on fait courir *tout cela*, les circulaires abondent, le travail ordinaire des bureaux est décuplé, les demandes de renseignements se multi-

Digitized by Google

plient, et la mendicité attend encore un système complètement organisé.

La brochure de M. Bonnardet a le grand mérite d'être nette et précise : l'auteur ne se perd pas en mots inutiles : il juge de haut et il entre en même temps dans les détails. Quoi de plus frappant de vérité et de plus heureux d'expression que ce tableau des inconvénients de la *taxe des pauvres* :

« La taxe des pauvres, telle qu'on l'a faite, est donc con-
« traire tout à la fois à la justice ; car elle est inégale ;

« A la raison ; car elle accroît les charges en même temps
« qu'elle diminue les ressources ;

« A l'humanité ; car elle conduit les communes qui tendent
» à s'exonérer, à maltraiter les indigents pour s'en débarrasser ;

« A l'amour du travail ; car à son salaire, elle substitue
« l'aumône et encourage ainsi l'oisiveté et la paresse qui
« sont rétribuées à l'égal de la véritable indigence ;

» A la charité ; car elle rend haïssable, et fait haïr et persé-
« cuter ceux que le malheur devrait faire aimer et respecter ;

« A l'esprit de famille ; car elle rompt tous ses liens, en
« se substituant à tous ses devoirs que cependant elle ne rem-
« plit pas ;

« A la morale ; car elle fait obstacle au mariage et favo-
« rise le concubinage et la multiplication des enfants pau-
« vres.... »

Cette citation suffit pour indiquer le style élevé et substantiel, la forme arrêtée et incisive de cette brochure. Nous regrettons seulement qu'une table ait été oubliée : elle serait le résumé des idées remuées et discutées dans le mémoire. Qu'il nous soit permis en terminant, d'engager M. Bonnardet à s'élever de la brochure au livre. Nous connaissons déjà de lui un travail remarquable sur les prisons : en traitant les diverses questions qui complètent l'organisation sociale et les réunissant en un volume, nous aurions une œuvre d'ensemble, utile et bien faite, à en juger par ses premiers travaux.

Ernest Falconnet.

Digitized by Google

— *Etudes des fleurs, botanique élémentaire,* par Ludovic Chirat ; Lyon, 1841, chez Cormon. Les élèves manquaient d'un ouvrage portatif pour les guider dans l'étude de la botanique et surtout dans l'étude de la Flore du Lyonnais. L'ouvrage du professeur de l'Argentière a donc le mérite de l'à propos. Il a, en outre, le mérite d'être bien fait, bien distribué, commode, et surtout écrit avec beaucoup de clarté. Il a dressé des tableaux très simples d'après la méthode de Lamarck pour la détermination des plantes, basée sur la méthode des familles naturelles. Ce premier volume est terminé par un vocabulaire des mots techniques, et accompagné d'un atlas pour les généralités et l'anatomie des plantes. Nous ne saurions trop engager M. Chirat à compléter bientôt son ouvrage par la publication du second volume.

Le petit agriculteur par M. Seringe, professeur de botanique à la Faculté des sciences (Lyon, chez Giberton et Brun), présente dans un petit volume dédié aux jeunes gens, des notions sur l'atmosphère, l'eau, la lumière, la terre, les labours, les engrais, les arrosements, les récoltes, etc. Il fait connaître les diverses parties des plantes et leurs fonctions. Il décrit aussi les végétaux et les animaux utiles ou nuisibles dans nos exploitations agricoles. Ce petit traité est terminé par un vocabulaire des termes techniques et accompagné d'un petit *questionnaire* dont chaque question rappelle l'explication donnée dans le cours de l'ouvrage. Ce traité élémentaire doit être recommandé aux instituteurs, leurs élèves y puiseront des notions qui les prépareront à des études plus sérieuses en histoire naturelle et en agriculture.

Etude nouvelle des phénomènes généraux de la vie, par Gabillot, docteur en médecine ; Lyon, 1841, chez Giberton et Brun.

Nous ne pouvons ici donner qu'une idée bien incomplète de toutes les questions abordées dans cet ouvrage. L'auteur présente d'abord des considérations générales sur la vitalité, l'organisation, les races humaines et animales ; sur les *forces innées* transmises avec la génération, forces atomiques, mo-

Digitized by Google

léculaires, organiques ou génératives, dont les principes atomiques, concrets ou moléculaires sont persistants *sans rénovation*. Il passe ensuite aux forces vivifiantes ou extérieures, aux forces vitales ou de réaction.

Le but de son ouvrage est de repousser la fameuse métempsycose organique supposée ou le renouvellement moléculaire quotidien, car tous les êtres vieillissent et donnent des preuves irrécusables de l'usure de leurs organes, par conséquent de la conservation des molécules primitives qui les composent. Cette persistance moléculaire serait établie par la conservation des cicatrices, par certaines actions chimiques permanentes, par le tatouage, par les phénomènes de la mémoire, par la fixité des principes confiés aux germes, etc. Enfin l'auteur veut démontrer qu'on ne peut interpréter l'histoire de la vie qu'en admettant le *non renouvellement de nos tissus ou organes essentiels.*

Ce que nous disons là doit suffire pour engager les naturalistes à connaître un travail consciencieux entrepris par un médecin que des observations longtemps répétées ont pu seules engager à abandonner la route suivie jusqu'à ce jour.

—*Les parties du discours mises à la portée des enfants,* par J.-G. Hoffet, chef d'institution ; Lyon, 1841, chez Giberton et Brun.

Pauvres enfants dont on casse la tête avec les règles de la grammaire, avec des règles bien sèches, bien générales et toujours flanquées de cent exceptions, voici un de vos amis qui essaye de vous enseigner la grammaire; non pas en vous amusant, car on n'apprend rien en s'amusant, mais au moins d'une manière moins pénible. Au moyen d'une série de questions qui se lient nécessairement entre elles, l'auteur arrive à donner à l'enfant une idée très claire de chaque mot. Cette méthode socratique a le grand avantage de ne pas fatiguer, mais de réveiller et de soutenir continuellement l'attention des élèves qui ont le plaisir de chercher et de trouver eux-mêmes. Elle est aussi moins pénible pour le maître auquel ce livre offre

Digitized by Google

un cadre qu'il peut modifier et remplir selon ses vues particulières. Sous ce rapport nous ne saurions trop le recommander aux personnes qui se livrent à l'enseignement. Cette première partie sera suivie d'une deuxième qui renfermera des exercices pratiques, sur l'étymologie, la signification, la synonymie, etc., d'un grand nombre de substantifs.

P. Lortet.

— Nous saluons dès aujourd'hui *Psyché*, nouveau poème que M. Victor de Laprade vient de publier à Paris. Cette œuvre mérite une appréciation approfondie, et nous la donnerons dans notre prochain numéro. Nous aimons à prédire de suite un légitime succès à ces vers empreints d'un parfum d'antiquité, à cette poésie simple et belle qui recouvre une pensée philosophique d'une si haute portée.

Digitized by Google

BULLETIN ARTISTIQUE.

On nous fait espérer que Monseigneur de Bonald va prendre une décision relative aux bâtiments de l'Archevêché; dans l'état de dégradation où ils sont, leur démolition qui démasquerait le chevet de notre belle cathédrale, serait, selon nous, la mesure la plus convenable. On dit encore qu'une magnifique stalle en bois sculpté, destinée à Mgr l'Archevêque, et qui serait placée dans le chœur de l'église Saint-Jean, a été commandée à un habile ouvrier de notre ville, sur des dessins qui font honneur au goût de Monseigneur. Nous désirerions vivement que, dans sa sollicitude pour notre belle cathédrale, Monseigneur songeât à remplacer la table de communion qui est d'un effet si lourd et d'un si mauvais goût, par une autre plus en harmonie avec le style de notre primatiale; son éminence devrait bien faire enlever aussi la méchante fresque de la chapelle de Saint-Louis, et surtout l'écu de carton surmontant l'autel, et dont le parti de France a été effacé en 1830 et où restent seulement les orles de Navarre. Nous ne voulons pas savoir qui a eu la malencontreuse idée de placer ce grossier barbouillage au milieu des merveilleuses sculptures de cette chapelle, mais nous demandons au nom du goût et des convenances qu'il en soit fait bonne et prompte justice.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que Mgr de Bonald a ordonné l'enlèvement de tous les tableaux qui nuisent aux lignes d'architecture, ainsi que l'entablement de la boiserie peinte (*style renaissance*) qui se trouve de chaque côté

Digitized by Google

du chœur, et à cause de laquelle on avait eu la barbarie de peindre jusqu'au marbre, pour le coordonner avec cette fâcheuse ornementation.

Dans ce moment on place l'orgue d'accompagnement que la maison Daublaine et Callinet a fabriqué pour notre cathédrale. Mais, hélas ! où le place-t-on ? au fond du chœur, de manière à masquer les beaux vitraux, à rompre l'effet architectural de l'abside, à cacher l'ancien siége archiépiscopal et à nuire à la splendeur du culte, aux évolutions du clergé dans les grandes cérémonies religieuses. Alors une tenture viendra couper cette partie du chœur et dérober l'orgue pour recevoir le siége de notre archevêque. Dans la visite faite à notre métropole par la section d'archéologie, Mgr le Cardinal a rencontré dans tous les membres présents une opposition générale et raisonnée au sujet de ce malencontreux arrangement.

L'orgue n'est qu'un accessoire dans le monument. Il ne faut point qu'il y nuise. Enlevez-le plutôt. Il eût été à sa place dans un des arcs de la nef, dans un transept. Aujourd'hui sa dimension ne permet plus de l'y mettre. C'est fâcheux. Nous avons toutefois pris acte de la promesse faite par Monseigneur : cet orgue ne resterait là que provisoirement. C'est une simpl prise de possession de la musique en notre cathédrale, d'où la repoussait le chapitre tout entier.

Il serait à désirer que le chœur fût rétabli à son niveau primitif, afin de rendre leur base aux colonnes et les marches sculptées au siége en marbre de l'archevêque. Tout le chœur y gagnerait en élégance et en proportions.

— Si nous nous sommes jusqu'ici montré sévère pour les peintres-verriers modernes qui s'égarent dans les tentatives de l'art nouveau, affichant la prétention d'imiter la peinture à l'huile, nous nous empressons aujourd'hui de rendre toute justice aux louables efforts de M. Müller qui a compris que dans le genre exceptionnel de la peinture sur verre, cette prétention était inadmissible. Les ouvrages exécutés dans le sentiment de finesse des anciens vitraux de son pays ont ex-

Digitized by Google

cité le plus vif enthousiasme en Allemagne, où s'est accomplie la résurrection de cet art; tout en s'occupant de la recherche des anciens procédés pour le colorage des verres, il n'a négligé aucune des ressources que lui offrait la chimie moderne et le succès a répondu à son attente; nous avons été surpris de l'extrême perfection de quelques vitraux qu'il a exécutés d'après l'ancien procédé du verre à deux couches (c'est-à dire dépoli des deux côtés); ils ont autant d'éclat et de puissance de couleur que les plus beaux ouvrages des XVe et XVIe siècles. Nous qui sommes assez heureux pour posséder une précieuse vitre de Van-Linge qui exécuta la magnifique verrière du collége d'Oxford, nous avons pu faire une comparaison exacte qui, selon nous, place M. Müller au niveau de ce maître. Espérons qu'à son exemple on reconnaîtra enfin l'impossibilité de déroger aux principes des anciens maîtres. Que nos peintres-verriers concentrent leurs expériences chimiques sur le colorage des verres en masse, et suivent pour le reste la pratique des artistes du XVe siècle qui ont si bien compris toutes les ressources de leur art!

— Nous désirerions savoir sous la direction de qui s'exécutent les trottoirs qui s'établissent dans la rue Saint-Dominique? Nous lui demanderions alors pourquoi celui de gauche est plus large que celui de droite, et si c'est par amour pour la régularité qu'il dessine un si gracieux méandre en allant à la place de la Préfecture? Pourquoi, à chaque porte cochère, au lieu d'interrompre brusquemment le trottoir, n'a-t-on pas, ainsi qu'on l'a fait à Paris, adouci la pente de chaque côté? Ce mode là, s'il eut été suivi, eut évité de nombreux accidents. Nos trottoirs sont de véritables casse-cous.

Nous blâmerons également l'inutile et fâcheuse adjonction de trottoirs devant la façade de l'Hôtel-de-Ville. Elle est inutile parce que les piétons se serviront peu de cette voie; elle est fâcheuse en ce qu'elle rompt la ligne du soubassement de cet édifice.

Digitized by Google

DE LA STATUE

DU

MAJOR-GÉNÉRAL MARTIN.

La vertu sans argent est un meuble inutile.

Nos lecteurs savent que, déjà depuis longtemps, le Conseil municipal de Lyon, pour reconnaître autant qu'il était en lui le service éminent rendu à sa ville natale par le major-général Martin, avait arrêté que la statue de ce citoyen lyonnais serait érigée sur la place Saint-Pierre, voisine de la rue où il était né.

Ce service, on le sait encore, c'est la création d'une école destinée aux enfants du peuple qui veulent se consacrer à l'industrie ; c'est, en quelques points, une école semblable à celles des Arts-et-Métiers dont l'Etat a doté quelques villes de la France ; mais là, ne se sont point bornés les bienfaits du major Martin. Tous les ans une somme de 12,000 francs est employée à la délivrance des prisonniers pour dettes.

Certes ! le major Martin ne pouvait faire un plus noble usage de l'immense fortune qu'il avait acquise dans l'Inde, et ce souvenir pour son pays atteste une haute vertu ; mais le don d'une somme d'argent consacré à un établissement d'utilité publique, mais un secours offert aux malheureux, suffi-

Digitized by Google

sent-ils, quelle que soit l'importance de la somme léguée, pour autoriser une ville à décerner à un citoyen le plus insigne honneur qu'un citoyen puisse ambitionner; c'est ce que nous nous proposons d'examiner rapidement et sans passion.

Cet examen nous paraît d'autant plus opportun que le moment approche où l'ancienne délibération du Conseil municipal va recevoir son exécution, et la presse quotidienne s'étant vivement préoccupée de cette question, nous croyons devoir, à notre tour, dire toute notre pensée.

Le journal *le Censeur* a publié deux lettres, et dans ces deux lettres, écrites avec convenance, quoiqu'avec un peu d'amertume, le major-général Martin est présenté comme n'ayant servi que dans les armées anglaises, et cela sans l'autorisation de son gouvernement, alors que l'Angleterre et la France étaient en état de guerre, ce qui, aux yeux du correspondant du *Censeur*, comme aux yeux de tout homme ami de son pays, comme aux yeux de la loi, constitue le crime de trahison; enfin le major-général Martin est présenté comme ayant le plus puissamment, parmi les chefs anglais, aidé à la perte, à la destruction de nos établissements dans l'Inde.

En présence de faits aussi graves, le correspondant du *Censeur* se demande si le Conseil municipal ne manquerait pas à tous ses devoirs en offrant aux regards des lyonnais l'image d'un traître.

M. Christophe Martin, ancien maire de Lyon, et l'un des héritiers enrichis par le major-général, a publié, à son tour, une lettre apologétique de la vie de son parent. Il a essayé de réfuter les accusations précises publiées dans le *Censeur*; et, pour nous, qui n'avons dans la question qui s'est agitée d'autre intérêt que celui de veiller au maintien de la morale publique, nous devons déclarer que si, dans la forme, la réponse est convenable, nous ne l'avons pas trouvée, au fond, bien concluante et l'avantage nous semble être resté à l'accusateur.

Cependant nous ne voulons pas nous porter juges; nous ne

Digitized by Google

voulons prendre parti ni pour l'accusation, ni pour la défense; nous ferons abnégation, dans cette circonstance, des impressions qui nous sont restées de cette polémique; nous voulons simplement examiner si, en l'absence de toute trahison, envers son pays, le major-général Martin a mérité l'ovation dont il doit être l'objet.

Eh bien! oubliant en ce moment que l'homme auquel on décerne des honneurs publics doit être comme la femme de César, même au dessus des soupçons, nous n'hésitons pas à nous prononcer pour la négative; nous n'hésitons pas à déclarer que le Conseil municipal a commis une faute énorme, faute que l'entraînement de la reconnaissance doit excuser peut-être, mais que le Conseil municipal d'aujourd'hui ne doit pas consacrer.

Nous l'avons dit, décerner à un citoyen les honneurs de la place publique, couler son image en bronze et la vouer à la vénération de tous, c'est l'honneur le plus insigne qu'un homme puisse rêver : pour l'obtenir cet honneur, pour mériter que sa mémoire soit impérissable, suffira-t-il, au moment où l'on se sépare de tous les biens de ce monde, de vider tout ou partie de son coffre-fort? La reconnaissance des populations ne sera-t-elle plus qu'une question d'argent? Et devra-t-on établir un tarif dans les limites duquel cette reconnaissance pourra se manifester, depuis l'inscription des noms sur une rue ou une place publique jusqu'à l'érection de la statue?

Qu'a fait pour la ville de Lyon, le major-général Martin? Il lui a donné une somme d'argent énorme, si l'on veut, miette imperceptible de son immense fortune, et, pour cela seul, en exposera son image à la vénération du peuple! nous ne savons, mais il nous semble que loin d'être, comme on l'a voulu sans doute, un encouragement pour les autres, une pareille résolution doit être un motif de découragement profond. Il n'est pas donné à tous les hommes d'amasser une fortune colossale, il ne leur est pas donné à tous, même en enrichissant une famille nombreuse de pouvoir détacher de

Digitized by Google

leur fortune une large part pour leur pays, mais il peut être donné à tous, dans certaines circonstances de rendre à leur ville natale, de rendre au pays tout entier de ces services dont il faut éterniser le souvenir. Inventions utiles, dévouements absolus, abnégation complète de soi-même pour rapporter toutes ses actions au bien public, voilà ce qu'il faut honorer, voilà ce qu'il faut encourager par des récompenses civiques. Mais placer, par exemple, le major Martin sur la même ligne que Jacquard n'est ce pas faire un appel à l'argent ? N'est-ce pas honorer la fortune au même titre que le génie.

Il nous semble qu'énoncer de pareils résultats, c'est juger la résolution qui les peut amener. Oui, si la statue du major-général Martin, du général anglais, car on ne lui a pas contesté ce titre, est élevée sur l'une des places publiques de Lyon, il suffira désormais, pour braver l'oubli, qui, le plus souvent serait le partage du donateur, de laisser en mourant à la cité lyonnaise une somme d'argent et jamais le vers de Boileau que nous avons choisi pour épigraphe, n'aura peut-être rencontré une application plus vraie.

Cependant, nous ne voudrions pas tarir, par ces réflexions, la source des bienfaits dont les malheureux peuvent être l'objet ; nous voulons, au contraire, que cette source s'élargisse; nous voulons que les bienfaiteurs deviennent s'il est possible, plus nombreux, mais nous voulons que la reconnaissance publique se manifeste autrement. Les noms des bienfaiteurs des hospices, les noms des hommes qui enrichissent nos musées sont inscrits sur des tables de marbre et cela suffit pour honorer leur mémoire.

Quelle est, d'ailleurs nous le demandons, l'illustration qui entoure le major-général Martin ? Qu'a-t-il fait pour son pays ? lui qui ne compta, dans sa longue carrière, que des services rendus aux plus mortels ennemis de la France, lui que l'or anglais, versé à profusion, a transformé en nabab indien ?

Oui, nous ne craignons pas de le dire, si le Conseil municipal ne rapporte pas la délibération de ses devanciers il ne

Digitized by Google

pourra échapper au reproche d'immoralité si les assertions du *Censeur* sont exactes, et, dans tous les cas, au ridicule, car si elles sont fausses, il n'en sera pas moins vrai que la statue n'aura été votée que comme la compensation d'une somme d'argent.

Un moyen bien simple, bien naturel de se montrer reconnaissant, de remplir d'une manière convenable le vœu irréfléchi de l'ancien Conseil municipal, reste au nouveau Conseil. Qu'au lieu d'une ovation publique, permanente, impérissable presque, il se borne à une ovation de famille. Que la statue du major-général Martin soit placée dans l'établissement fondée avec ses deniers; que les nombreux élèves qui lui devront une carrière industrielle que, sans lui, peut-être, ils n'auraient pas suivie avec le succès que sa munificence leur prépare, ne puissent entrer dans cet établissement sans avoir sous les yeux l'image de leur bienfaiteur : nous le voulons bien. Ainsi tout le monde serait satisfait, ainsi toutes les susceptibilités seraient ménagées; ainsi serait accompli le vœu du major-général, car il vivrait toujours au milieu des heureux qu'il aurait faits, et, nous le demandons, pouvait-il désirer autre chose ?

Digitized by Google

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

9e SESSION.

Le Congrès scientifique de France a tenu à Lyon sa 9e session. C'est le 1er septembre 1841, dans la grande salle de notre Hôtel-de-Ville, que les sciences, les lettres et les arts ont ouvert leurs solennelles assises. Les travaux ont été précédés d'une messe en musique, dignement exécutée par nos artistes et nos amateurs, sous la direction de MM. George Hainl et Maniquet. Notre belle métropole qu'on avait eu le soin de décorer, pour cette circonstance, avec les bannières et les armes des principales nations représentées au Congrès, offrait un admirable coup-d'œil à l'assemblée d'élite qu'elle contenait.

On a principalement remarqué l'*Andante* de la symphonie en *ut* de Beethowen, le *Salutaris hostia*, l'*Agnus Dei*, et la marche triomphale de Ries, rendue avec une verve remarquable. Tout s'est passé avec ordre et recueillement, et la foule a gardé, elle aussi, le plus religieux silence pendant toute cette cérémonie qui a duré plus de deux heures.

Le soir même, l'élection a amené les résultats suivants pour la formation du bureau central.

Président d'honneur : M. Terme, maire de la ville de Lyon.

Président : M. Théodore de Saussure, de Genève.

Digitized by Google

Vice présidents : MM. de Caumont, de Caen.
Le docteur Hecker, de Berlin.
Achard-James, président de l'Académie de Lyon.

Secrétaire général : M. Comarmond, de Lyon.

Secrétaire-général adjoint : M. Alphonse Dupasquier, de Lyon.

Trésorier : M. Alphonse James, de Lyon.

Secrétaires-adjoints : MM. Victor Thiollière, de Lyon.
Gromier, de Lyon.

Le lendemain, les sections ont nommé leur bureau. Voici la composition de chacun d'eux.

Bureaux des Sections.

1re SECTION.

Président : M. l'abbé Croizet, curé à Nertcher (Auvergne).

Vice-présidents : MM. le chevalier Despines, inspecteur-général des mines du Piémont; le docteur Bravais père, d'Annonay; le docteur Lortet, de Lyon.

Secrétaires : MM. les professeurs Jourdan, Fournet, Seringe, le docteur Alexandre, de Lyon; Ittier, de Belley; l'abbé Bravais, d'Annonay; Timeroy, de Lyon.

2e SECTION.

Président : M. Puvis, président de la Société d'Agriculture de Bourg.

Vice-présidents : MM. Delahante, receveur-général à Lyon; Frère-jean, de Vienne; Peyret-Lallier, de Saint-Etienne, ancien député et ancien maire de Saint-Etienne; le baron d'Ombres-Firmas.

Secrétaires : MM. Nivière, professeur d'agriculture à Lyon; Arlès-Dufour, négociant, membre du conseil des manufactures; Legat, avocat; Sauzay, conseiller à la Cour royale de Lyon; le baron Jacquemond, sénateur de Savoie.

3e SECTION.

Sciences médicales.

Président : M. Viricel, docteur-méd., membre de l'Académie de Lyon.

Vice-présidents : MM. les docteurs Mathias Mayor, de Lausanne; Bertini, de Turin; Bonnet, professeur d'agriculture à Besançon.

Secrétaires : MM. Rougier, de Lyon; Bonnet, chirurgien-major de l'hôpital de Lyon; Pétrequin, chirurgien-aide-major, de Lyon; Brun, docteur-médecin, de Lyon.

Digitized by Google

4e SECTION.

Histoire et Archéologie.

Président : M. Guerre, membre du conseil municipal et de l'Académie de Lyon.

Vice-présidents : MM. l'abbé Pavy, membre de l'Académie et professeur de théologie ; Boué, curé de Saint-Just, à Lyon ; Audin, homme de lettres, de Lyon ; Isidore Lebrun, de Paris.

Secrétaires : MM. Grégorj, conseiller à la Cour royale de Lyon ; Anatole de Barthélemy, inspecteur des monuments historiques de la Loire ; Branche, inspecteur des monuments historiques de la Haute-Loire ; Ernest Falconnet, substitut du procureur du roi, à Saint-Etienne.

5e SECTION.

Littérature, Beaux-Arts, Philosophie, Economie politique, etc.

Président : M. Grégorj, conseiller à la Cour royale de Lyon.

Vice-présidents : MM. Lecerf, ancien substitut du procureur-général ; Bouillier, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon ; Raynaud, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon ; Montmartin, conseiller de préfecture à Lyon.

Secrétaires : MM. Boullée, membre de l'Académie ; Monin, professeur d'histoire au Collége royal ; le comte Henri de Chaponay, président du Cercle musical, à Lyon ; Jules Pautet, membre de l'Académie de Dijon ; Louis Bonnardet, membre de l'Académie de Lyon.

6e SECTION.

Sciences physiques et mathématiques.

Président : M. Mondot de la Gorce, ingénieur en chef du département du Rhône.

Vice-présidents : MM. Clerc, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon ; Puvis, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Soulacroix, recteur de l'Académie de Lyon.

Secrétaires : MM. Bravais, professeur d'astronomie à la Faculté des Sciences de Lyon ; Bineau, professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Lyon ; Parisel, professeur de chimie à Lyon ; M. Bonjean, chimiste de Chambéry.

Digitized by Google

Cette opération terminée, la lice a été ouverte. Chaque section a procédé à la lecture des questions émises et a inscrit les orateurs qui se sont présentés pour les résoudre. Nous ne passerons point en revue les différents travaux qui ont obtenu les honneurs de l'assemblée générale et le vote de l'impression, une pareille énumération ne pourrait avoir que la sécheresse et la monotonie d'un procès-verbal. Nous attendrons, pour apprécier tous ces mémoires, qu'ils aient paru dans les deux volumes que nécessitera la 9e session du Congrès.

Ce n'était point un spectacle sans intérêt pour l'observateur que celui présenté par certaine section. Dans cette lutte de l'intelligence et des connaissances acquises, la science a-t-elle été toujours le seul mobile qui ait poussé la plupart de ces honorables champions? La liberté dans la discussion a-t-elle été bien respectée, comme elle aurait dû l'être? La science sociétaire, l'économie politique, l'homœopathie et le magnétisme ont-ils trouvé des juges calmes et sans prévention? ont-ils pu se produire et obtenir un examen raisonné et attentif, comme ils avaient le droit de l'attendre? Nous abandonnons ces questions à certaines consciences.

Nous devons pourtant le reconnaître, toutes les sections n'ont pas offert ce triste côté de nos faiblesses humaines.

Les sciences naturelles, médicales, physiques et mathématiques ont trouvé de dignes interprètes et nous aurons à signaler plus tard les travaux de MM. Fournet, Jourdan, Mayor, Griffa, Bonnet, l'abbé Croizet, etc.

La présence d'hommes éclairés est venu donner aux questions agricoles toute leur légitime importance. MM. Nivière et Puvis y ont, entr'autres, apporté les lumières de leur longue expérience.

MM. Grégorj, P. R. Martin, Boné, Audin, Guerre, Ernest Falconnet, Tamisier ont lu, dans la 4e et 5e sections, d'intéressants travaux que nous espérons pouvoir livrer un jour à nos lecteurs.

Un philanthrope, M. St-Olive, l'un de nos plus habiles fabricants, avait fondé un prix de 500 fr. pour le meilleur mémoire qui indiquerait les moyens à employer pour assurer une pension viagère aux ouvriers âgés et nécessiteux. La 5e section, chargée de prononcer sur le mérite de vingt concurrents, a donné le prix au travail de M. Fleury La Serve, l'un de nos collaborateurs. L'action de M. St-Olive témoigne

Digitized by Google

de ses constantes préoccupations pour le sort de notre classe laborieuse, et elle l'honore aux yeux de tous.

Le nombre imposant d'adhésions (1) que le Congrès a réunies à Lyon, l'arrivée parmi nous de savants étrangers, de personnes de distinction, la manière grave et digne dont la session a été remplie, l'intérêt et l'empressement que l'on a apportés à chacune des séances, tout a contribué à venger notre cité industrielle de l'injuste reproche qu'on lui adresse incessamment, celui de vivre en dehors du mouvement littéraire et artistique. Cette grande solennité aura toujours eu ce résultat qu'elle a dû changer bien des idées et bien des opinions. Elle aura rapproché des hommes faits pour se connaître et s'estimer, éveillé des sympathies, et fait naître d'utiles et agréables relations. Le Congrès, n'eût-il rendu que ce service, serait déjà une heureuse institution; mais à ces avantages, il en joint de plus graves et de plus réels. Il porte la lumière et la vie partout où il s'arrête, et cherche à féconder dans l'intérêt de tous les forces intelligentes qui, reléguées sur un point obscur, finiraient par s'éteindre sans rien produire, si elles n'y étaient sollicitées à leur tour. La mission des congrès est donc de faire avancer la science, d'éclairer certains problèmes sociaux, si ce n'est de les résoudre, de

(1) Le chiffre des adhésions s'élevait, à la clôture du Congrès, à 1267. Les étrangers y figuraient au nombre de 350. Voici les noms de la plupart de ceux qui se sont rendus dans notre ville : MM. Agnant (Alphouse), de Besançon; Audin, de Paris; Barthélemy (Anatole de), de Montbrison; Berthin (Vital), de Beaurepaire; Bergeron, de St-Etienne; Bonjean, de Chambéry; Boucharlat, de Paris; Bravais (L.), Bravais (Franç.-Victor), Bravais (l'abbé), d'Annonay; Bertini, de Turin; Bonaparte (Charles-Lucien, prince de Canino); Belliard, de St-Etienne; Bonnet, de Besançon; Branche, de Paulhaquet; Considérant, de Paris; Caumont (de); Coignet, Couturier (Louis), de St-Chamond; Courbon aîné, de St-Etienne; Caffe, de Paris; Comaschi, de Bologne; Croizet (J.-B.), de Neschers; Circaud des Gelins (Gabriel-François); Despine, de Turin; Despine, d'Aix (Savoie); Delorme (T.-C), de Vienne; D'hombres-Firmas (le baron), d'Alais; Puvis (Ambroise), de Bourg; Donna (Auguste), maire de Vienne; Eynard-Eynard (Charles), de Genève; Feytaud, de Vienne; Gourgu (Pierre-Clément), de Roanne; Griffa, de Turin; Gosse (André-Louis), de Genève; Greppo l'aîné du Montellier; Hecker (Juste-Frédéric-Charles), de Berlin; Itier (Jules), de Belley; Jullien (Marc-Antoine), de Paris; James, de Paris; Jacquemond (le baron J.), de Chambéry; Lacroix, de Mâcon; Leconte (Emile), de Paris; Leyat aîné, de Vienne; Lecerf, de Caen; Lebrun (Isidore), de Paris; Mayor (Mathias), de Lausanne; Mornay (le baron de), de Nantua; Ordinaire (P.-C.), de St-Laurent-les-Mâcon; Pautet (Jules), de Beaune; Porchat (J.-J.), de Lausanne; Perret-Lallier, de St-Etienne; Peschier (Charles), de Genève; Roux (Jean), de l'Argentière; Soldan (G.), de Bourg; Saussure (Théodore de), de Genève.

Digitized by Google

faire fleurir enfin les lettres et les arts. C'est dans un but aussi noble et aussi grand que les congrès vont puisant partout. Nous devons savoir gré à M. de Caumont d'avoir doté la France d'une si utile institution, et remercier aussi M. Comarmond de s'y être activement associé dans l'intérêt de la neuvième session.

Si quelques personnes avaient, dans le principe, jeté le ridicule et la plaisanterie sur le Congrès, elles ont été les premières à le prendre au sérieux quand elles ont vu la marche et l'ordre des travaux. La municipalité, par les 12,000 francs qu'elle a votés pour les fêtes à donner en cette circonstance, et la ville entière, par son attitude, ont montré qu'elles comprenaient l'importante mission de ces assemblées : aussi pour rendre le séjour de notre ville plus agréable aux nombreux étrangers qui s'y étaient donnés rendez-vons, M. le Maire s'est-il empressé de leur ouvrir ses salons, et il en a fait les honneurs avec cette aménité qui le caractérise. Nos amateurs, nos collectionnistes avaient mis à la disposition de tous, leurs cabinets d'antiquités et d'objets d'art, leurs galeries de tableaux, leurs trésors de tous genres. M. Zeiger, cet artiste dévoué à son art, a fait entendre ses belles orgues, et a laissé son auditoire dans l'étonnement de son jeu de *voix humaine*. M. le lieutenant d'Argy a, dans une séance, fait connaître les nombreux exercices du Gymnase militaire qu'il dirige avec un grand succès.

Le 7 septembre, l'excursion à Vienne, préparée par les soins de la commission des fêtes, est venue interrompre les travaux des sections. Voici en quels termes, le lendemain, M. Branche, inspecteur des monuments historiques de la Haute-Loire, a rendu compte à l'assemblée générale de cet intéressant voyage :

A six heures du matin, une nombreuse foule était déjà accourue sur les quais du Rhône, pour jouir du spectacle qu'allait lui offrir la fuite puissante de deux bateaux à vapeur pavoisés d'écussons et de pavillons aux couleurs nationales, aux armes de toutes les nations européennes. Ils avaient à peine levé l'ancre, au bruit du canon, que déjà la ville de Lyon disparaissait noyée dans les brouillards du matin. Qui donc s'en allait ainsi, cheminant sur le dos du fleuve comme sur la croupe d'un monstre marin ! C'étaient vous, Messieurs, à qui l'hospitalité municipale avait offert deux élégants bateaux (*le Syrius*), une musique militaire, un

Digitized by Google

chœur qui devait chanter durant la traversée les hymnes composés pour cette fête. Vous vous rappelez la beauté de la course; ces rives boisées s'effaçant sous les yeux; les villages devant lesquelles le flot nous conduisait et nous emportait; la population des deux bords accourue pour saluer votre passage; l'accident heureux de la lutte que la vapeur sur la terre, établit un instant avec la vapeur sur le fleuve, et le *Syrius* devançant dédaigneux la longue file des wagons; puis toujours le Rhône qui nous entraînait rapide, et dont les vagues semblaient apaiser leur grande voix, pour murmurer de doux chants autour de nous. Le soleil se leva radieux à moitié de notre course, et nous montra les collines onduleuses et boisées du Forez et du Dauphiné, qui venaient, fraîches et coquettes, baigner leurs pieds dans le flot courant. Des charmantes habitations, des ruines féodales, des tours aux chaudes teintes que les artistes aiment tant, des églises champêtres aux clochers carrés ou à flèche élancée, venaient à tout moment clore un horizon que l'on eut dit exprès créé pour le plaisir de nos yeux. Puis, à chaque détour du fleuve, une foule nouvelle, de nouvelles acclamations, de nouveaux paysages venaient attirer vos regards et fixer votre attention. Ces acclamations, je ne crains pas de le dire, Messieurs, étaient une preuve des bons sentiments qui animent nos provinces, et des encouragements qu'elles vous donnaient, à vous, qui tentez d'élargir le cercle étroit de la centralisation scientifique et littéraire.

C'est ainsi que nous arrivâmes, citoyens et hôtes de la colonie fondée par Plancus, pour visiter son antique berceau, cette Vienne si célèbre comme cité allobroge, comme municipe gallo-romain, comme capitale des rois bourgignons et comme métropole chrétienne. Ce dernier titre, qu'elle avait acquis par le sang de ses martyrs, fut, de tous, celui dont elle se para dans la suite avec le plus d'orgueil, et au dessus du siége de son archevêque, ce primat des primats, resplendissait l'or et le sinople de son blason avec sa pieuse devise: *Vienna civitas sancta.* Le canon de la cité annonça notre arrivée, nos bateaux lui répondirent, et bientôt au milieu d'une foule innombrable qui garnissait les rives du Rhône, nous atteignîmes son sol hospitalier. Rappelez-vous l'aimable réception de la ville entière accourue à notre rencontre, sur les pas de son premier magistrat, du sous-préfet et de la commission des beaux-arts de l'arrondissement. La gaîté, l'expansion la plus franche qui avait régné

Digitized by Google

dans tout le voyage ne disparut point à Vienne. Après avoir pris place au banquet qui nous avait été préparé sous les arbres du Champ de Mars, chacun de nous, Messieurs, vous vous le rappelez, alla se ranger sous sa bannière, sous ses chefs; vous formâtes trois sections, celle d'histoire naturelle, celle d'industrie et celle d'archéologie. Me rangeant sous ce dernier drapeau, j'allai avec un concours nombreux que guidaient M. Dode, sous-préfet, M. Delorme, inspecteur des monuments historiques de l'Isère, et la société des Beaux-Arts, visiter les richesses archéologiques de la cité de Vienne. Il ne m'appartient pas de rendre compte ici des travaux des deux premières sections. Je sollicite un instant votre indulgence pour écouter les détails peut-être un peu arides dans lesquels je vais entrer.

Vous ne vous attendez pas, Messieurs, à la description minutieuse des beaux édifices, des restes fameux que nous avons admirés. Ce travail ne peut point être fait, car il nécessiterait un livre complet. Or, le temps, la rapidité de la course, le mode même un peu confus de la visite que nous avons faite, ne nous permet pas seulement de présenter un rapport aussi étendu que vous l'auriez désiré. Il y avait tant et de si belles choses à voir, il y avait là présent à nos yeux, comme témoins des siècles écoulés, un si grand nombre de monuments qu'à peine avons-nous pu prendre quelques notes dont vous voudrez bien excuser l'insuffisance.

Nous avons d'abord commencé par visiter les édifices religieux du moyen-âge, car c'étaient ceux qui, de loin, tandis que nous voguions sur le fleuve, avaient les premiers frappé nos regards. L'antique abbaye bénédictine de Saint-Pierre nous attira d'abord. Son église existe encore; elle n'est plus consacrée au culte; elle est devenue un atelier. Il est impossible au milieu du changement, des bouleversements de toute sorte, d'assigner une date précise et une à l'économie générale de l'édifice. Quelques parties anciennes, présentant encore le caractère primitif, ont pu être seules chronologiquement classées. L'église figure une croix latine, elle contient trois nefs, une abside circulaire (un augusteum) termine la nef du milieu. Quatre-vingts colonnes soutenaient la voûte, elles étaient en beau marbre cypolin à chapiteaux antiques. Nous en avons découvert deux qui soutenaient l'arc doubleau du chœur, empatées dans une maçonnerie très-moderne; la facture noble et grande de l'art romain se retrouve vivante dans ces deux colonnes; il est probable qu'elles avaient appartenu à

Digitized by Google

un temple ou à un monument de la Vienne gallo-romaine. L'édifice se termine à l'ouest par un narthex et un ante-porche surmonté d'une tour romane, dont l'ornementation (cintre trilobé des fenêtres; colonnes cylindriques déjà élancées) fixe la date au XIIe siècle. Mais la partie ancienne de l'édifice la mieux conservée et la plus intéressante, est la porte par laquelle on pénétrait du narthex ou vestibule intérieur dans le corps même de l'église. Cette porte est cintrée selon le système roman; le tympan couronné d'une double archivolte qui repose sur deux colonnes rondes à chapiteaux à feuillage, présente de curieuses incrustations. Ce sont des briques carrées placées en losange et formant la croix, de chaque côté se trouvent deux chevrons aussi en briques, tandis qu'une bande ondulée se déroule au-dessus du linteau. Sur la paroi extérieure du transept nord se remarquent encore dans un appareil moyen de semblables incrustations en briques rouges; l'on sait que ce genre d'ornementations était usité dans la première période romane, ainsi nous pouvons sans crainte assigner aux parties ainsi caractérisées une date certaine antérieure au Xe siècle. On peut ramener sous la même date les fenêtres de la nef, côté du nord, dont le cintre est formé de clavaux réguliers et de briques alternées. L'extérieur de l'abside est aussi fort ancienne, elle affecte la forme octogone peu commune dans les monuments romans, et elle est couronnée par une frise que soutiennent des modillons à feuillages alternés de fleurons, d'une exquise pureté de travail. Je signalerai, en outre, près de Saint-Pierre, la chapelle de Notre-Dame, son ancienne annexe, dont le plan figure une croix grecque, comme montrant l'architecture romane sous toutes ses formes dans cette partie de la Bourgogne dauphinoise. Saint-Pierre et ses annexes appartiennent à la fabrique de Saint-Maurice, espérons qu'elle saura les préserver d'une ruine complète.

Après Saint-Pierre, l'église abbatiale de Saint-André-le-Bas s'est offerte à notre visite. Nous regrettons de consigner dans ce rapport, nous qui aurions voulu n'avoir à donner que des éloges sans restriction, l'inintelligence d'une restauration qui, sous prétexte d'embellissement, a couvert les parois intérieurs d'un badigeon multicolore, qu'avec un peu de bonne volonté on pourrait peut-être appeler une peinture à fresque. Cependant l'archéologue n'a point à dédaigner ce monument. Il peut étudier avec fruit les beaux chapiteaux antiques du chœur, la richesse des pilastres intérieurs ornés de

Digitized by Google

losanges, de bandelettes, de galons. Nous avons vu avec intérêt deux belles croisées romanes dont les moulures du cintre sont soutenues par des colonnes qui viennent appuyer leur base sur des lions couchés. Cette ornementation symbolique est assez commune dans les édifices similaires d'Italie; on en trouve quelques-uns dans les provinces du midi de la France; point dans le nord. La date de ces croisées nous a été révélée par une inscription portant le millésime 1152 et le nom de l'architecte qui les construisit : il s'appelait Martin. A côté de ce beau monument, nous avons remarqué un arc-boutant roman qui contrebutte le paroi sud de Saint-André. Cette construction due au XIIe siècle est sous le rapport du synchronisme de l'architecture romane une chose importante. Un grand nombre de provinces méridionales trans-ligériennes, et notamment l'Auvergne, repoussent dans leur système basilical ou roman le contrefort à pilastre et surtout l'arc-boutant.

La tour carrée qui sert de clocher à Saint-André, percée de fenêtres cintrées accouplées, présente deux époques dans son édification; la partie élevée est évidemment postérieure, on peut la dater du XIIIe siècle.

Poursuivant toujours l'exploration des monuments de l'ère romane, il nous fut signalé par M. Vital Berthin une rotonde bysantine, aujourd'hui habitée, devenue une propriété particulière, dont l'ancien usage est ignoré. Nous avons pensé que ce bâtiment circulaire, couvert par un dôme qui repose sur un cercle de colonnes à chapiteaux feuillés était une chapelle; nous avons même cru retrouver l'autel qui y servait au saint sacrifice, dans le jardin de M. Johannot. Accueillis par la plus gracieuse politesse, nous avons pu y étudier ce monument. C'est un autel roman portatif formé d'une base, de trois colonnettes et d'une table décorée de lacets et de six lobes, haut de 83 et large de 90 centimètres, taillé dans un seul bloc de marbre blanc.

Nous avons terminé la visite des monuments religieux par celle de l'ancienne cathédrale archiépiscopale dédiée à Saint-Maurice. Loin de moi, Messieurs, la pensée de vous décrire cet édifice. Comment raconter en quelques lignes cette belle histoire, tracer le magnifique plan de ce poème de pierre. Comment vous dire ici dans un style froid, technique, les ardentes inspirations qui créèrent cette église et qui en firent une si grande chose, si grande, qu'elle est digne du Dieu pour lequel elle fût bâtie. Non, je ne le puis. Je vous laisse

Digitized by Google

tout entier à vos souvenirs, à vos impressions; vous vous rappellerez, j'en suis sûr, toutes ces diversités de style, toutes ces nuances architectoniques. L'église, sortie du système roman, en conserve encore le caractère dans les basses parties de sa grande nef et dans ses deux nefs latérales. A mesure que l'on s'avance vers l'abside, le style ogival reparaît dans toute sa splendeur et nous pouvons déterminer l'origine de cette partie au XIIIe siècle; puis on descend par degrés successifs jusqu'au style du XVIe, soit dans quelques portions murales, soit dans les verrières. Mais la plus belle expression du système ogivique se retrouve dans cette cathédrale sur le portail. Le XVe siècle y a déposé tout le luxe de son ornementation, de sa statuaire et de sa symbolique; il est à regretter cependant que les pierres qui les composent soient d'un grain tendre, friable et deviennent chaque jour de plus en plus frustes. Spectacle aussi étrange qu'intéressant! Ce monument rapproche les styles les plus disparates, le roman et l'ogival, dans leurs produits les plus gracieux; rappelez-vous le portail, et en même temps les charmantes galeries romanes qui se déploient sur la frise de la muraille extérieure du nord. Le symbolisme chrétien y trouve encore une large place, toutes les sculptures du portail, la frise intérieure de l'abside formée en incrustations de marbre blanc dans un ciment rouge, la vieille chaire archiépiscopale, curieux monument liturgique, les deux tombeaux en marbre qui se trouvent à l'ouest vers l'entrée. Nous mentionnerons seulement la forme ovale de l'ange de l'un d'eux, et sur sa paroi la représentation au trait de deux paons mangeant des raisins. Emblème de l'immortalité chrétienne et de la vie éternelle.

Après les monuments religieux du moyen-âge, nous sommes remontés, Messieurs, dans les temps antiques et par la pensée, et par la vue; nous avons même été obligés de nous rappeler que ces temps avaient disparu sans retour, car ce passé puissant a laissé là de si fortes traces, que dans la ville moderne, la vieille cité gallo-romaine semble vivre encore. Nous avons visité le musée établi dans un ancien temple d'Auguste et de Livie, édifice qui, malgré les dévastations barbares, la conversion en église qu'en fit le XIIIe siècle, conserve la splendeur de sa primitive beauté. Les monuments qu'il renferme ont été spécialement et très bien décrits par M. Delorme, son conservateur; nous y renvoyons le lecteur; seulement nous vous ferons remarquer qu'il existe plusieurs inscriptions chrétiennes gallo-romaines

Digitized by Google

dont l'une en grec, à la tête desquelles sont gravées des colombes, gracieux emblême du spiritualisme chrétien et de l'immatérialité. Nous y avons vu aussi une antique colonne de briques octogone, revêtue d'un stuc fort dur, pareil à celles que l'on extrait de Pompéï, et quelques vieux marbres. L'antique enceinte de la cité romaine a mérité notre attention, nous avons suivi les restes des murs qui entouraient ses divers quartiers, ceux de ses aqueducs, de ses temples, de son théâtre et de son amphithéâtre, de son forum, de ses thermes, de son arc triomphal, de son palais prétorien dont les ruines assises sur le flanc de la montagne semblent braver à toujours la puissance du temps. Au bas d'un ancien quartier romain nommé *Crappum* aujourd'hui St-Just, s'élève, et comme si elle n'était faite que d'hier, une pyramide portée sur quatre piliers formant arcade ; Est-ce un tombeau ? Est-ce, au contraire, un obélisque placé sur la *spina* d'un cirque ? Je pose la question sans prétendre la résoudre en ce moment. Mais le monument romain qui a lui seul doterait le musée d'un royaume, et que possède la ville de Vienne, c'est une vaste ou plutôt deux vastes mosaïques découvertes dans un champ situé au sud de la cité, où jadis avait dû exister un palais ou un édifice public. La parfaite conservation de la couleur, la parfaite disposition des cubes, la beauté, des dessins, la grandeur de l'œuvre, tout cela rend ces mosaïques belles parmi celles qui existent encore. La plus grande des deux de forme rectangulaire offre quarante-quatre compartiments entourés d'une frise ou guirlande ornée. Des rosaces, des dessins historiés ou bien formés, par des lignes d'intersection tracées au compas, lignes dont l'art ogival a par la suite tant usé, les remplissent de leurs brillantes couleurs. Le principal tableau semble représenter le désarmement d'Hercule, tandisque du haut de l'Olympe, regardent les dieux étonnés. La plus petite mosaïque contient trente-deux compartiments où se trouvent des losanges, des têtes de Bacchus couronnées de pampre, et de Cybèle couronnées de tours (1).

(1) Voici de nouveaux détails sur ces mosaïques et l'explication ingénieuse qu'en donne le *Rhône :*

Ce qui mérite une attention toute particulière, c'est la superbe mosaïque trouvée dans un champ de M. Condamin, et qui n'a été entièrement déchargée de la terre dont elle était recouverte que pour l'arrivée du Congrès. Cette pièce, d'un mérite supérieur à tout ce que nous possédons en ce genre, soit

Digitized by Google

Voilà, Messieurs, bien sommairement et bien imparfaitement, sans doute, l'exposé du travail archéologique que nous avons fait.

Nous suppléerons à la lacune qu'a laissé M. Branche en reproduisant ce que le *Censeur* a écrit sur les deux pérégrinations faites par la section industrielle et la section géologique.

La manufacture de draps de M. Badin, que nous devons mentionner en premier lieu parmi les établissements visités par la section industrielle, et pour l'examen desquels il faut regretter que le congrès n'ait eu à consacrer que de rapides instants, est un des ces établissements qui font parfaitement comprendre la supériorité productive des machines et l'économie de forces et de temps qui résultent de leur application générale aux choses du travail et de l'industrie. Là, comme dans tous établissements analogues, pour la confection des produits manufacturés, l'emploi de la main de l'homme est pour ainsi dire réduit à sa plus simple expression; vous voyez la laine passer des chaudières de teinture dans les cardes, des cardes dans les métiers à filer, de la filature aux métiers à

sous le rapport de la dimension, soit sous celui du travail, aurait droit à une description très détaillée qu'il n'est pas possible de donner ici, toutefois nous dirons que la grandeur est de dix mètres sur six; qu'elle est divisée en compartiments carrés de soixante cinq centimètres, entremêlés de ronds et de losanges comme on en voit dans beaucoup de mosaïques. Les ornements, couronnes, enroulements, rinceaux sont d'une pureté de goût, d'une grâce de dessin, d'un éclat de couleurs, d'une perfection d'exécution qui surpassent de beaucoup les mosaïques, d'ailleurs très belles, que nous avons à notre musée.

On comprendra la finesse de l'ouvrage, dans les compartiments du milieu, quand on saura que les dés ou cubes dont ils sont composés n'ont pas plus de deux millimètres. Le compartiment du centre représente un chien entouré de blanches colombes. A droite et à gauche sont deux grands tableaux dont l'un a exercé la sagacité des membres du congrès, et qui a été expliqué par un membre de l'Académie de Lyon, M. Grandperret, et par M. Thierriat d'une manière qui a reçu l'assentiment de M. le sous-préfet, de M. Delorme, et de toutes les autres personnes présentes. *La force vaincue par le vin et la volupté*, tel est le sujet de ce tableau allégoripue où l'on voit Hercule ivre et fléchissant au milieu de bacchantes dont les unes cherchent à lui ôter sa massue qu'il tient de la main gauche, tandis qu'une d'elles, excitée par Silène, lui passe la main sous le menton et donne à l'autre une direction qu'un reste de pudeur, chez le héros, lui fait détourner de la main droite. Une foule de bacchantes armées de thyrses aux bandelettes de toutes couleurs remplissent le fond du tableaux et regardent en riant la dernière résistance d'Hercule. Toute cette composition est merveilleusement entendue, et exécutée d'une façon telle qu'on peut l'envisager comme un tour de force de mosaïste.

Digitized by Google

lisser, du tissage aux foulons, de ceux-ci au lavage, du lavage à l'apprêt, et dans toutes ces transformations incessantes, dans toutes ces opérations successives, ce sont les machines que vous rencontrez presque partout comme agents industriels; dans chaque atelier, seulement quelques ouvriers, quelques femmes et quelques enfants annexés pour les diriger et remplir le peu de fonctions que le génie de l'homme leur a laissées.

L'établissement de M. Badin, qui a présidé de sa personne et à plusieurs reprises aux démonstrations nécessaires pour éclairer ses nombreux visiteurs, est parfaitement ordonné et tenu avec un ordre et une régularité qui font à la fois honneur aux ouvriers et aux chefs de cette belle manufacture.

Les beaux ateliers de teinture de M. Charvet ont été examinés avec un égal intérêt et les visiteurs initiés aux expériences et aux procédés nouveaux; hommage rendu à la science qui en reçoit à son tour une impulsion nouvelle et ne peut s'empêcher de reconnaître que tout est lié dans le domaine de l'activité humaine.

Nous devons aussi mentionner parmi les établissements visités les ateliers de M. Gentil où l'on fabrique du carton en employant les vieux cordages que l'on coupe en morceaux, que l'on fait pourrir et que l'on met sous des marteaux qui les réduisent en fibres, pour en former une bouillie apte au fautrage auquel se prêtent les filaments végétaux et animaux. Ce feutrage donne du carton qui n'est qu'un feutre comme celui dont sont formés les chapeaux.

Après ces manufactures, ce sont les magnifiques ateliers de MM. Frèrejean qui se sont ouverts aux visiteurs du congrès; ils ont vu avec le plus grand intérêt le fer et le cuivre sortis bruts des fournaises, se façonner tour à tour en feuilles et en barres, en passant ici par des laminoirs, là par des filières.

En outre des cuivres en feuilles et des fers préparés dans ces usines, MM. Frèrejean traitent spécialement les cuivres appliqués à la marine de Toulon et de Brest. M. Frèrejean a fait lui-même toutes les démonstrations nécessaires à l'initiation des membres du congrès, et leur a fait les honneurs de son établissement avec une bienveillante et parfaite courtoisie.

La fonderie de fer de la compagnie Bonnet-Merle a reçu aussi avec le plus bienveillant empressement les visiteurs de

Digitized by Google

la section industrielle. Les directeurs de cet intéressant établissement avaient voulu, par une attention particulière, réserver au président du congrès, M. de Saussure, l'honneur de la mise en feu des fournaises.

MM. Itiez, Lortet et Fournet, accompagnés d'un certain nombre de membres, ont, dans leurs courses géologiques, visité le filon de plomb sulfuré argentifère et blende situé sur le cours de la Gère. Ces messieurs ont recueilli des échantillons de calcédoine, de baryte sulfatée, de quartz fiorite analogue à celui de Toscane, propres à appuyer la théorie de M. Fournet sur la formation des filons qui traversent la roche granitique, filons fort remarquables et qui méritent d'être profondément étudiés. Ces messieurs ont également visité un gisement de molasse marine.

La magnifique usine de M. de Miremont pour le traitement des cendres d'orfèvre et le minerai de plomb de Vienne a également reçu cette catégorie de visiteurs, et le directeur de ce bel établissement a bien voulu les initier à tous les détails de cette intéressante industrie.

La botanique a eu sa part dans cette solennité. M. Seringe, dans ses rapides excursions, a trouvé le *ciste à feuilles de sauge*, la *camomille des teinturiers*, le *pistachier*, le *micocoulier* et l'*amaranthe couché*.

A deux heures, toutes les divisions du congrès se sont ralliés sur le Champ-de-Mars où les attendait le dîner. Le temps était devenu superbe, le soleil magnifique, et c'est à peine si l'on apercevait encore quelque rare nuage dans le ciel, si triste et si sombre encore le matin et devenu radieux pour associer au labeur des hommes les splendides harmonies de la nature. Vers la fin du dîner, plusieurs toasts ont été portés : à la ville de Vienne par M. le président du congrès scientifique de France, au congrès par M. le maire de Vienne, et aux dames de cette ville par un des membres du congrès.

Vers les quatre heures, on remontait à bord des bateaux à vapeur, et bientôt on reprenait la route de Lyon sous le feu des canons et des boîtes, au bruit des fanfares de la musique, des chants des jeunes élèves de M. Maniquet, des joyeuses et cordiales acclamations qui s'échangeaient avec enthousiasme entre le congrès, la ville de Lyon et la ville de de Vienne qui était là sur la rive représentée par sa population presque tout entière.

Les populations de Sainte-Colombe, de Chasse, de Givors,

Digitized by Google

de Ternay et de Vernaison, accourues sur les rives, répondaient partout à nos saluts, et partout elles ont témoigné de leurs vives sympathies pour cette fête de la science et de l'industrie, pour ce germe d'inauguration de l'émancipation et la pensée du génie humain.

Enfin, à huit heures du soir, le convoi rentrait à Lyon, et les bateaux, illuminés sur les flancs, ramenaient les membres du congrès pleinement satisfaits de ce voyage.

Nous ne devons pas terminer ce récit sans dire que M. Vetillart du Rippert, directeur de la compagnie du *Sirius*, a fait les honneurs de son bord avec une exquise et généreuse politesse qui lui mérite incontestablement les bons souvenirs de tous ses hôtes.

Le Congrès scientifique a été clos le 12 septembre par une magnifique illumination en verres de couleur. Un portique à neuf arcades s'élevait sur le pont de Tilsitt avec des pots à fleurs de chaque côté. Des vases surmontaient l'entablement dans toute sa longueur, et la frise portait une inscription dédicatoire :

AUX SCIENCES, AUX LETTRES, AUX ARTS.

Au milieu et en arrière de l'édifice s'élevaient les armes de la ville de Lyon, et tout cet ensemble magique se composait de verres de couleurs différentes : jaunâtre pour le stylobate, les pilastres, les arcades, l'entablement et les vases ; rouge pour l'inscription, pour les armes de la ville et pour les fleurs sortant des plantes vertes que contenaient les pots de chaque côté du portique.

La rivière était couverte d'une multitude de petites barques illuminées en verres de couleur, et dont les évolutions donnaient beaucoup de vie et de mouvement au tableau.

Aussitôt que l'illumination du portique et des barques qui couvraient la rivière a été complète, le bruit du canon a retenti, et le bourdon de Saint-Jean s'est fait entendre.

A neuf heures, un ballon a été lancé d'un bateau près du pont Tilsitt. On admirait la grande dimension de cet aérostat qui s'élevait majestueusement ; mais la surprise et le contentement de la foule ont été complets, lorsqu'un riche et brillant feu d'artifice attaché au ballon a éclaté tout-à-coup, en remplissant l'air de lumière et de feux tricolores,

Un orchestre militaire était placé au centre du bassin de

Digitized by Google

la Saône, de manière à faire arriver les sons le mieux possible à la foule immense qui se pressait sur les deux rives.

S. Em. le cardinal, avec la noble politesse qu'on lui connaît, avait ouvert ses salons aux membres du Congrès.

Le Congrès scientifique de France a décidé, en se séparant, que sa dixième session se tiendrait à Strasbourg, et a émis le vœu que la onzième eut lieu à Bordeaux.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

Nos rares promenades se dégarnissent de leurs ombrages, et, si l'on n'y fait attention, nous n'aurons bientôt plus d'abri contre les ardeurs du soleil d'été. Les séculaires Tilleuls de Bellecour se meurent de vieillesse et plus d'un, cette année, est tombé de vétusté en menaçant d'écraser quelques-uns des nombreux enfants qui s'ébattent sous leur dôme de verdure. Pour prévenir le retour de chûtes semblables, nous demandons à l'autorité un examen attentif de tous ces tilleuls afin qu'on abatte de suite ceux qui pourraient compromettre la sécurité publique. Nous le demandons au nom des mères de famille qui envoient leurs enfants dans cette promenade. Il serait urgent, si l'on ne renouvelle pas entièrement nos tilleuls, de remplacer les grandes lacunes que présente cette allée si touffue autrefois et si dépouillée aujourd'hui, car c'est la seule salle d'ombrage que fréquente notre société dans la belle saison.

Les arbres du quai de la Charité et les platanes du cours du Midi nous semblent entrer aussi dans une voie de dépérissement. Leur feuillage s'éclaircit de plus en plus. Faut-il attribuer cet appauvrissement à l'humidité occasionnée par l'inondation de novembre ou à des causes atmosphériques. Dans tous les cas, on ferait bien de les tailler pour les empêcher de filer et en accroître l'ombrage. C'est par cette opération qu'on est parvenu à donner tant de vie et de puissance aux arbres du cours d'Herbouville, aujourd'hui, l'une de nos plus agréables promenades, depuis surtout que l'éclairage au gaz de nos ponts et de notre quai St-Clair vient dessiner à l'œil une belle ligne d'illumination. Elle serait très fréquentée, si, comme le cours du Midi, elle n'était pas aussi éloignée du centre de la ville.

La grande allée Perrache voit tomber ses peupliers un à un, ceux-ci sous l'action du temps, ceux-là, et c'est le plus grand

Digitized by Google

nombre, sous l'influence des miasmes délétères provenant de l'établissement de produits chimiques de M. Perret. Ce voisinage est meurtrier, et l'autorité aurait bien dû, dans l'intérêt de la santé publique, ne pas permettre qu'un foyer d'émanations mortelles fût établi à nos portes. M. Perret y a déjà perdu sa femme et sa fille. Nul ne peut traverser la partie désolée du cours qui avoisine sa fabrique sans éprouver une pénible suffocation. Et il y a des hommes qui *vivent* dans cet atmosphère !

—La récente place d'académiciens libres met en émoi toutes les ambitions scientifiques, littéraires et artistiques de notre ville. Les postulants sont nombreux, voici leurs noms :

M. Monin, professeur d'histoire au collége de Lyon, présenté par M. Polinière ;

M. Dardel, architecte de la ville, présenté par MM. Jourdan, Bonnefond et Rey ;

M. Bravais, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, présenté par MM. Bineau, Tabareau, Fournet et Clerc ;

M. Vibert, graveur et professeur à l'école des Beaux-Arts. Cet artiste distingué a été présenté à l'Académie par MM. Bonnefond, Rey et de Ruolz.

MM. l'abbé Noirot; Audin, auteur de l'histoire de Luther et de Calvin; François, professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres, et Belin, avocat, ont été inscrits comme candidats aux places d'académiciens libres, et M. Victor de Laprade, auteur de *Psyché*, précédemment inscrit comme académicien libre, a été porté sur la liste des candidats aux places de titulaires.

Mme la comtesse d'Oleskevitch a demandé, par l'organe de M. le docteur Martin, une place parmi les membres correspondants de l'Académie. MM. Bonnardet, Martin et Boullée ont été chargés d'examiner cette demande.

Dans une de ses dernières séances, l'Académie de Lyon ayant décidé qu'une médaille de 300 fr. serait accordée à l'auteur du mémoire unique envoyé au concours sur l'*Histoire de la fabrique lyonnaise*, et que les 1200 fr. restants de la somme donnée par M. Fulchiron deviendraient l'objet d'un autre concours, l'honorable député, présent à la séance, a déclaré sur-le-champ qu'il reconstituait la somme de quinze cents francs, pourvu que la docte compagnie voulut bien proposer un sujet d'utilité publique pour notre ville.

—Il existe dans l'un des vieux registres de l'état civil de la commune de Vaise, une inscription curieuse à consulter ; elle se trouve à la dernière page, verso dudit registre, lequel date de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe : nous copions textuellement cette inscription qui n'est pas sans intérêt, surtout pour les habitants de la commune de Vaise.

« L'an mil six cent deux, au mois de septembre, la Saône

Digitized by Google

commença à augmenter jusqu'au samedi 28 dudit mois ; le 23, tomba la maison du Grand-Hime, blanchisseur ; le 25, tomba celle de Guigard ; le 27, tomba celle où se tenait le brasseur qui demeura dessous ainsi que sa belle-sœur, laquelle y mourut. Etait l'eau par toute la maison du Chapeau Rouge. Le vingt-huitième jour elle touchait à la porte du sieur Daubigny, et il fallait passer dans le cimetière pour aller dans la rue.»

L'inondation de novembre 1840 n'est pas, comme on voit, la première qui ait envahi et détruit un grand nombre de maisons dans l'ancien faubourg de Vaise.

— En creusant un égoût destiné à l'écoulement des eaux du nouveau quai Saint-Antoine, on a trouvé un ancien canal construit en maçonnerie et recouvert en dalles de pierres de Saint-Cyr, qui se trouvait au même point et presque sur le même alignement.

L'existence de cet égoût prouve que nos pères n'avaient pas négligé complètement ce moyen d'assainissement et de propreté.

— Les travaux et les fouilles qui viennent d'être opérées à Ainay, rue Bourgelat et rue du Chapitre, dans la maison que M. Mey fait construire, ont permis de constater avec certitude :

1° Que l'ancien sol romain se trouve en contre-bas du sol actuel de 2 mètres 20 centimètres environ ;

2° Que des fondations antiques ou romaines ont été rencontrées à la profondeur de 4 mètres 30 centimètres au-dessous du sol ;

3° Enfin, que l'ancien lit du Rhône, où le gravier solide se trouve dans ce même endroit, est à 2 mètres 60 centimètres aussi en contre-bas.

Des constructions romaines d'une grande épaisseur ont été découvertes sur plusieurs points ; ce sont là autant de preuves qui viennent à l'appui de l'opinion depuis longtemps admise que le temple élevé à Rome et à Auguste occupait cet emplacement.

— En creusant, chez les Frères des écoles chrétiennes, les fondations d'un nouveau bâtiment on a trouvé, à environ deux mètres et demi de profondeur, deux pièces d'or, à l'effigie et au nom d'Auguste César, de la grandeur et pesanteur d'une pièce de vingt francs environ, de l'autre côté est représenté Jupiter ; deux bracelets en or de la forme d'une bague, avec un écusson creux, à l'effigie de l'empereur Commode, est parfaitement conservée ; deux petits colliers en or, une chaîne en or avec perles, plus quelques petites pièces d'argent, de la grandeur de celles d'un demi-franc, portant aussi l'effigie des empereurs romains d'un côté, et de l'autre un des dieux du paganisme.

Digitized by Google

On présume que la totalité des objets trouvés peut s'évaluer à environ mille francs.

— Il est question de démolir l'ancien clocher de l'église de Sainte-Foy-lès-Lyon, parce qu'il se trouve isolé de la nouvelle église. Dans cet ancien clocher dont la construction inférieure remonte au XIIIe siècle, il existe un zodiaque sculpté sur pierre et semblable à celui qu'on voyait autrefois à l'Ile-Barbe, et qui est placé maintenant dans une des maisons voisines des portes de Vaise. Il est à désirer que ce morceau de sculpture soit conservé.

— En travaillant à la démolition de la boucherie des Terreaux, les ouvriers ont mis à nu, sous l'angle nord-ouest du bâtiment, la plaque de cuivre qui y fut placée lors de la pose de la première pierre, le 17 mai 1735. L'inscription gravée sur cette plaque porte les noms du prévôt des marchands, des échevins et des recteurs de l'Hôtel-Dieu, alors en exercice.

Elle est ainsi conçue :

URBI
ALENDÆ ET EXORNANDÆ
PUBLICO PAUPERUM LUGD. HOSPITIO
PERPETUO CENSU SUSTENTANDO
PRIMARIUM LAPIDEM NOVO MACELLO
POS. COSS. LUGD.
CAMILLUS PERRICHON EQUES TORQUATUS
MERC. ET URBIS PRÆFECTUS.
NOB. VIRI
AMATUS BERTIN IN SUPREMO PAR. SENATU CONSIDIENS.
MATHÆUS GIRARD, QUÆSTOR REGIUS,
DAVID OLIVIER (*oxidé*),
ANTONIUS TORRENT (*oxidé*),
ANNO MDCCXXXV. XVII KALEND. MAII
PRÆSIDIBUS ET RECTORIBUS.

Hectore de Levy, præcentore et comite Lugduni;
Benedicto Victore Gobert de Saint-Didier, quæstore regio;
Marco Antonio Chappe, in supremo divino senatu causidico;
Carolo Palerme, ex-consule; Petro Volfray, quæstore ærario; Ludovico Perrier; Joanne Cathelin; Claudio Pollet; Juliano Rigod; Mathæo Navarre; Claudio Regny; Claudio Pernon; Petro Pralard; Mauritio Merlin; Joanne Gardelle; Joanne Francisco Pitiot.

— Sur la demande de la quatrième section du congrès scientifique, celle d'archéologie et d'histoire, M. le maire a or-

Digitized by Google

donné qu'il fut fait des fouilles dans les alentours de l'église de Saint-Irénée, où l'on dit qu'est enfoui un tombeau antique portant des inscriptions grecques et latines.

— Une découverte qui n'est pas sans quelque importance sous le rapport archéologique, vient d'être faite en cette ville, dans la cour de la maison portant le n° 2, rue Lafont. On a trouvé, à 7 mètres environ au dessous du sol, des fragments de marbre dont la présence à une telle profondeur s'explique difficilement dans un lieu qui, suivant toutes les traditions, n'était jadis qu'un vaste marais. Il est facile de reconnaître dans ces fragments des moulures qui ont dû appartenir à des entablements de colonnades, et des cheveux d'un bon style, qui proviennent de statues. Il y a lieu de croire que ces débris d'un autre âge, dont plusieurs portent encore l'empreinte du feu, sont enfouis en cet endroit depuis l'incendie de l'an 59, qui détruisit *Lugdunum* en une seule nuit.

Nous apprenons de source certaine, que le beau cabinet d'objets d'art de M. Didier-Petit va nous être enlevé par la capitale, pour être dispersé entre plusieurs mains. Nous ne pouvons croire que la ville de Lyon se laisse ainsi déposséder d'une collection du moyen-âge, unique en son genre, et vraiment nationale. Armes, meubles, christs de toutes les époques, riches émaux comme Paris n'en possède point, manuscrits et livres rares, étoffes anciennes, sculptures, objets d'art ; tout le moyen-âge est là, dans ses manifestations les plus étonnantes. Nous avons trop de confiance dans le goût éclairé de M. Terme et dans les lumières de notre conseil municipal pour ne pas penser qu'une proposition sera faite à M. Didier-Petit, puis qu'il est obligé de vendre un cabinet si laborieusement formé, et qui serait si précieux à consulter pour nos artistes, nos dessinateurs de fabrique et nos littérateurs. Notre compatriote, M. Didier-Petit, nous en sommes sûr, ferait même un sacrifice pour conserver à sa ville natale les trésors artistiques qu'il a rassemblés à grand frais et avec tant de soins persévérants.

Il est à croire que si la cité se rendait maîtresse de ce beau dépôt, la plupart de nos riches amateurs légueraient, en mourant, leurs richesses artistiques, pour les savoir réunies à cette remarquable collection.

Digitized by Google

NOUVELLES.

M. le préfet a adressé à M. le maire, pour être déposée dans notre bibliothèque, la première livraison de l'ouvrage publié sous les auspices du ministre de l'agriculture par M. Victor Audouin, membre de l'Institut et professeur administrateur au muséum d'histoire naturelle de Paris.

Cet ouvrage contient l'histoire des insectes nuisibles à la vigne, et particulièrement de la pyrale avec indication des moyens qu'on doit employer pour combattre ce fléau.

Les autres livraisons ne tarderont pas à paraître, elles sont ornées de planches dessinées et enluminées avec le plus grand soin. Nous ne saurions assez recommander aux propriétaires des vignobles désolés par la pyrale, de lire cette intéressante publication et de mettre à profit les enseignements utiles qu'elle donne; cet ouvrage résume les expériences tentées jusqu'ici et signale celles qui ont donné les meilleurs résultats.

— M. le ministre des travaux publics, ayant appris, dit-on, que le maire de Lyon s'occupait de former une bibliothèque administrative, vient d'annoncer qu'il disposerait en faveur de cette bibliothèque d'un nombre assez considérable d'ouvrages.

— Le ministre de la marine vient d'accorder à la bibliothèque de notre ville, sur la demande de M. le maire, la suite des cartes de l'hidrographie, qui au nombre de cent complètent cette importante collection.

— M. Arthur de Cazenove, à qui la ville doit déjà une belle collection de *lépidoptères*, vient d'annoncer à M. le maire qu'il est dans l'intention d'en donner une nouvelle non moins remarquable, et qui complètera la richesse du cabinet d'histoire naturelle en ce genre d'insectes.

— Sur la demande de M. le maire, M. le ministre de l'intérieur a accordé au Musée de notre ville une épreuve en plâtre des portes du baptistère de Florence, moyennant le remboursement des frais de moulage.

— A la demande de M. le maire de Lyon, M. le ministre de l'intérieur a donné au Musée de Lyon, l'*Odalisque* de M. Pradier. Ce morceau, qui est un

Digitized by Google

des plus beaux de la sculpture moderne, ne sera toutefois livré à la ville de Lyon, qu'après être resté un an exposé au Luxembourg.

— M. Fulchiron, député du Rhône, vient de publier le second volume de son *Voyage en Italie*. Il a fait don à la bibliothèque du Palais-des-Arts, d'un ouvrage des plus remarquables, le *Musée de Robillard Pécouville et Laurent*, qui est incontestablement le plus beau livre à estampes qui existe. Il est estimé 7,500 fr. environ.

— Un de nos compatriotes, M. A. Couchaud, à peine de retour de ses voyages en Italie, en Grèce et en Egypte, nous livre en ce moment le résultat de ses recherches sur l'architecture byzantine, en Grèce ; son travail offre le plus grand intérêt.

— M. l'abbé Lyonnet a enfin mis au jour l'histoire du cardinal Fesch. Cet ouvrage ne peut manquer d'obtenir un grand succès en raison du talent de l'auteur et de l'importance du sujet. Le cardinal Fesch a laissé de beaux souvenirs qu'on aimera à retrouver dans l'ouvrage de M. Lyonnet.

— M. Bedel, proviseur du collège royal de Lyon, a été nommé recteur de l'Académie de Clermont (Puy de Dôme). L'avancement de M. Bedel est la récompense bien méritée de son savoir et de ses bons services ; mais son départ ne laissera pas moins de vifs regrets dans le nombreux personnel de notre collége. C'est M. Moreau, proviseur du collége royal de Nîmes qui est nommé proviseur du collége royal de Lyon, en remplacement de M. Bedel.

— Une ordonnance royale du 28 juillet 1841 crée au collége royal de France deux chaires nouvelles, l'une pour l'enseignement des littératures d'origine germanique, l'autre pour l'enseignement des littératures et des langues de l'Europe méridionale.

Une autre ordonnance du même jour nomme à la première de ces chaires M. Philarète Chasles, et à la seconde M. Edgar Quinet, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon.

— M. Saint-Jean, peintre distingué de notre école, a reçu du gouvernement la médaille d'or de seconde classe. Cette récompense était bien due à l'auteur de plusieurs œuvres remarquables, et particulièrement du tableau *des fleurs dans un vase de Médicis*, qui a été admiré à la dernière exposition de la Société des Amis-des-Arts, ainsi qu'à l'exposition du Louvre.

— L'Académie royale des Beaux-Arts a rendu son jugement sur le concours ouvert pour le prix de Rome (Paysage historique, *Adam et Eve chassés du Paradis terrestre*). Le second prix a été décerné à M. Cinier (Antoine, Claude), âgé de 29 ans de Lyon, élève de M. Delaroche.

— M. Isidore Flachéron, notre compatriote, vient de recevoir une médaille

Digitized by Google

d'or pour un tableau représentant un paysage historique. Cette toile a été remarquée des artistes à la dernière exposition du Louvre.

—Deux de nos compatriotes, MM. Auguste Flandrin et Claudius Jacquand, ont obtenu le premier une médaille d'argent, à l'exposition de Rouen, et le second, à l'exposition de la Haye, la grande médaille d'or d'une valeur de 700 f. et d'une importance égale à celle qu'il avait reçue l'an passé à Bruxelles.

— MM. Hippolyte et Paul Flandrin sont dans ce moment à Lyon. Voilà une famille où le talent ne fait pas de jaloux !

—Un de nos artistes, M. Laurasse, a fait paraître ces jours-ci une statuette digne de Dantan, c'est la charge de notre pianiste, M. Alexandre Billet. M. Laurasse vient de reproduire dans le même esprit un de nos peintres, M. Fonville. Cette charge, des plus spirituelle, est appelée à avoir un succès de vogue.

—M. de Ruolz, professeur de sculpture à l'école des beaux-arts, a terminé le modèle en plâtre du buste de M. le baron Rambaud, ancien maire de Lyon. Ce buste sera exécuté en marbre après l'examen d'une commission chargée de juger ce travail dont on parle avec beaucoup d'éloges.

— M. Bonnassieux, jeune statuaire de beaucoup de talent, avait envoyé de Rome une statue, l'*Amour fidèle*, qu'il destinait à notre ville, et qui malheureusement est arrivée brisée. L'Institut de France, considérant ce morceau comme un des meilleurs envoyés depuis longtemps par les pensionnaires de Rome, a décidé que cette œuvre serait restaurée et soumise au jugement du public. Cette décision honore infiniment le jeune artiste.

M. Bonnassieux est presque notre compatriote, il est du département de la Loire. La ville de Saint-Etienne, possède, dans ce qu'elle appelle son *Musée*, un bas relief de cet artiste, représentant la *mort de Socrate*, composition qui lui valut, en 1837, le premier grand prix de Rome.

— M. Accarias, chargé du cours de droit commercial, a commencé le 19 juillet, l'examen de la législation relative aux effets publics et aux institutions de crédit.

— Le Cadran de l'Hôtel-de-Ville a été remis à neuf. Il est question de l'éclairer la nuit au moyen d'un réflecteur lenticulaire qui sera placé derrière les armes de la ville, au-dessous du tympan qui porte le bas-relief d'Henri IV. On aurait voulu placer un cadran en cristal qui eût été éclairé par l'intérieur; mais il a été reconnu que le vide de la tour était insuffisant pour la cage à poser, et que l'on ne pouvait pas l'élargir sans compromettre gravement la solidité de la tour.

— M. le maire de Lyon a présenté au conseil municipal de cette ville le projet de la construction d'un pont sur la Saône, dans le prolongement de

Digitized by Google

l'axe de la rue Grenette et du pont Lafayette, à travers la rue Mercière, et de la démolition des deux massifs de maisons qui séparent la rue Grenette du quai de la Saône.

La rue Grenette est une des plus belles de Lyon ; ce fut le premier modèle d'une rue ouverte dans de larges proportions. Sa mise en communication avec le quai de la Saône serait une amélioration remarquable. Les bénéfices que ferait ce pont à péage permettent de croire que ce projet ne coûtera pas plus de 100,000 fr. à la ville. La démolition du Pont-de-Pierre et sa reconstruction offrent une circonstance favorable que l'administration et le conseil saisiront sans doute avec empressement.

— On assure que l'administration municipale est dans l'intention d'acquérir le musée de M. Rosaz, monument unique en son genre de l'histoire de notre ville, et qui est le résultat de plus de cinquante années de recherches, de persévérance infatigable et de considérables dépenses.

La quatrième section du Congrès scientifique, qui a visité ce musée, sur la proposition de MM. Coste et Lortet, en a fait le plus grand éloge, et a manifesté le vœu qu'il fût placé dans un monument public.

— Dans une de ses dernières délibérations, le conseil général d'administration des hôpitaux civils de Lyon a décidé qu'un hospice d'incurables serait créé le plus tôt possible, et qu'il serait établi à Oullins, dans la belle propriété dite *le Perron*, appartenant à ces établissements.

On ne saurait trop applaudir à une telle détermination prise dans l'intérêt de l'humanité qui la réclamait depuis longtemps. Les incurables seront, sous le rapport sanitaire, très convenablement placés à la campagne et dans un lieu élevé où ils respireront un air pur. Nous ne connaissons point, du reste, les dispositions que le conseil général doit adopter pour la distribution et le régime intérieur de cette maison; mais quels que soient le savoir, l'expérience et l'habileté des honorables citoyens qui composent cette administration, nous sommes bien convaincu qu'elle ne statuera rien à cet égard sans consulter le comité médical dont la compétence en cette matière ne saurait être mise en doute.

— Le voyage que M. Teste, ministre des travaux publics, vient de faire pour s'assurer des moyens de rendre le Rhône navigable de Lyon à Genève, excite partout une attention sérieuse qui est de fort bon augure pour l'accomplissement de cette entreprise; et l'on assure que Genève ne reculerait pas devant la dépense de 500,000 fr. de France qu'elle aurait à supporter pour l'exécution des travaux.

Digitized by Google

A M. Alphonse de Lamartine.

Comme une fleur d'hiver qui languit sur sa tige
Se réveille à la voix des zéphirs caressants;
Ainsi mon cœur glacé se ranime au prestige
De tes poétiques accents.

Amour, foi, vérité, vertu, force, sagessse,
Voiles qui portent l'homme aux rives du bonheur,
S'enflent, pleines d'espoir, dans mon ame en détresse,
A ton souffle consolateur!

Souvent, d'un pied joyeux, je fuis loin de la ville,
Laissant ses bruits confus mourir derrière moi;
Je choisis au vallon quelque secret asile,
Pour me trouver seul avec toi.

Digitized by Google

Ainsi, par des sentiers inconnus au vulgaire,
L'amant heureux conduit l'objet de son amour ;
Dans sa jalouse ivresse, il voudrait la soustraire
Aux regards indiscrets du jour !

Là, dégagé des soins qui pèsent sur la terre,
J'aime à goûter vivant le calme du tombeau ;
Là, je m'absorbe en toi, là, je me désaltère
Aux limpides sources du beau !

Soit que, le front voilé, la plaintive élégie
Sur ton luth attendri soupire ses douleurs,
Soit qu'en tes vers remplis de grâce et de magie
L'amour se couronne de fleurs.

Soit que, rival de Dieu qu'il aspire à connaître,
Ton esprit s'élançant d'un vol audacieux,
Monte l'interroger sur la loi de son être
Qu'il laisse ignorer même aux cieux !

Soit que, reconnaissant que notre intelligence
Doive aux choses d'ici borner son horizon,
Tu fasses, aux rayons de la divine essence,
Fondre l'orgueil de ta raison !

Soit qu'un jour de combat, dans les champs de Bellone,
Ton génie éperdu se jette aux premiers rangs,
Ivre du feu, du fer et du bronze qui tonne,
Pour couvrir des mourants !...

Soit que le cœur navré de ces sanglantes scènes,

Digitized by Google

Tu brises le clairon pour le doux chalumeau,
Et, couché mollement sous l'ombrage des chênes,
Tu chantes la paix du hameau ;

Sur quelque mode enfin que tu montes ta lyre,
Tu tires des accords toujours mélodieux ;
Comme avec l'ambroisie un sublime délire
Circulait au banquet des dieux !

B. Rigaud.

A l'Ange d'une petite fille.

La nuit, quand une lune blanche
Parmi les étoiles se penche,
Dans l'azur velouté des cieux ;
La nuit, quand son regard propice,
Comme un rayon d'argent se glisse
Au travers ses rideaux soyeux ;

Oh ! sans doute, c'est toi, bon ange !
Qui, léger, quittes ta phalange,
Pour descendre ici chaque soir :
Oh ! c'est toi que le ciel envoie
Garder sous ton aile de soie
Cette couche où tu viens t'asseoir.

Au milieu de la nuit paisible,
Sur ton bras léger, invisible,

Digitized by Google

Balance son petit berceau,
Aussi mollement qu'une haleine
Qui, ridant une humide plaine,
Berce la nef au bord de l'eau.

Pendant les brûlantes soirées,
Etends tes deux ailes dorées,
Comme un éventail qui frémit;
Et verse une fraîche rosée,
De fleurs, de parfums composée,
Sur son berceau qui s'attiédit.

Eloigne d'elle tous ces songes
Agités par de noirs mensonges
Et se promenant dans la nuit:
Car ce sont là de mauvais anges
Qui font, sous leurs formes étranges,
Crier l'enfant dans son réduit.

Sur son front que sa main soulève,
Bon ange, fais passer un rêve,
Un beau rêve de séraphin,
Et sur sa bouche un doux sourire,
Comme la fleur rit au zéphire,
Quand il se berce dans son sein.

Puis, quand la nuit d'ombres voilée
S'enfuit devant l'aube étoilée,
Qu'on voit blanchir à l'orient,
Bon ange, fais que ce beau rêve
Dans tes bras doucement s'achève,
Et qu'elle s'éveille en riant.

Digitized by Google

Pose sur sa lèvre enfantine
Des mots de ta langue divine,
Des mots aussi doux que le miel,
Pour nommer sa mère chérie,
Pour prier la vierge Marie,
Son autre mère dans le ciel.

Si, parfois, sa voix innocente
Dans une plainte vagissante,
Venait à trahir ses douleurs,
Pour apaiser sa plainte amère,
Mêle au cantique de sa mère
Ton chant qui sait tarir les pleurs ;

Garde-la bien, je t'en supplie ;
Détourne le fiel et la lie
Qui vont débordant sur nos jours;
Garde-la, quand paraît l'aurore,
Et le jour et la nuit encore;
Bon ange, garde-la toujours.

H....

Digitized by Google

ORIGINE

DES

COLONNES DE L'ÉGLISE D'AINAY.

Lyon, parmi les personnes qui s'occupent de science, d'histoire ou d'archéologie, il en est peu qui ne connaissent les colonnes de granite antique (1) sur lesquelles repose le chœur de l'église d'Ainay. La tradition, appuyée de preuves historiques incontestables, veut que ces colonnes aient fait partie du monument élevé par les 60 nations gauloises, à Rome et à Auguste, au con-

(1) On appelle marbre ou granite antique les marbres et les granites dont les carrières sont perdues ou n'existent plus.

Digitized by Google

fluent du Rhône et de la Saône. Une médaille de l'empereur Tibère, citée par Séraucourt, fait voir sur son revers le dessin de l'autel dédié à Rome et à Auguste, et témoigne que ce monument était flanqué de deux colonnes colossales couronnées d'un chapiteau, et surmontées de deux figures représentant une renommée ailée, d'une main embouchant la trompette et de l'autre présentant des couronnes.

La médaille de Tibère César et la découverte des colonnes colossales à Ainay, au confluent du Rhône et de la Saône, il n'en fallait pas davantage pour justifier cette opinion que les quatre fûts granitiques de l'église d'Ainay faisaient, en effet, partie de l'autel dédié, comme on le sait, à Rome et à Auguste. Sur ce point il ne saurait y avoir aucun doute. Mais, si les hommes qui s'occupent de recherches archéologiques sont d'accord sur ce point, que les colonnes faisaient partie de l'autel consacré à Auguste; il n'en est pas de même de l'origine de ces monolythes remarquables; les uns les croient d'origine grecque, les autres, plus nombreux, les supposent l'ouvrage des Romains, et pensent qu'elles ont été extraites des carrières du pays, mais l'opinion la plus fondée leur assigne une autre origine et les fait remonter aux Egyptiens. Il est aujourd'hui généralement admis que ces colonnes ont fait partie de l'autel d'Auguste, mais on n'est pas d'accord sur le point de savoir si les quatre fûts ont formé dans l'antiquité deux colonnes colossales, ainsi que l'indique la médaille suscitée, ou s'ils ont été divisés pour occuper la place qui leur a été assignée par l'architecte du moyen-âge qui édifia l'église d'Ainay. Ce sont ces questions qu'il s'agit d'examiner et d'éclaircir, si on ne peut les résoudre d'une manière absolue.

On a beaucoup disserté, beaucoup écrit sur les colonnes

Digitized by Google

d'Ainay, mais peu d'auteurs ont pris la peine d'en relever les dimensions d'une manière exacte. Cette opération pourrait paraître au premier abord, inutile, mais elle est nécessaire pour reconnaître si les quatre colonnes ont été sciées et si elles ne formaient que deux fûts dans l'antiquité.

En effet, la mensuration des colonnes, et l'examen attentif de la nature et des dimensions de chacun des fûts, établit : 1° que les quatre fûts proviennent de la même carrière, que la substance qui les compose est la même, le granite antique africain de la Haute-Egypte originaire de la Lybie ou de la Nubie, et dont l'on rencontre dans quelques villes d'Italie, de nombreux débris;

2° Que les quatre fûts différencient sensiblement entre eux, par les formes comme par les proportions;

3° Qu'il est incontestable que le premier fût par exemple, où le tronçon qui se présente le premier dans la nef, en entrant à gauche, est la partie inférieure d'une colonne colossale, puisque à son extrémité inférieure, il porte encore un filet ou congé, tel que le fait voir le dessin;

4° Que le fût placé au fond du chœur à droite, au contraire, est la partie supérieure de la même colonne, qui se terminait à son sommet par un astragale, qui a été détruit et enlevé, comme il est facile de le vérifier, et que ces deux tronçons formaient primitivement une seule colonne colossale de 8 m. 70 c. d'élévation, non compris la base et le chapiteau, ayant 3 m. 30 c. de circonférence moyenne;

5° Que le fût ou tronçon qui se trouve le premier en entrant à droite, portait à sa base un filet qui a été détruit, ainsi qu'il est aisé de le reconnaître, et formait avec le tronçon placé au fond du chœur, à gauche, une deuxième colonne colossale, de même hauteur que la première, mais

Digitized by Google

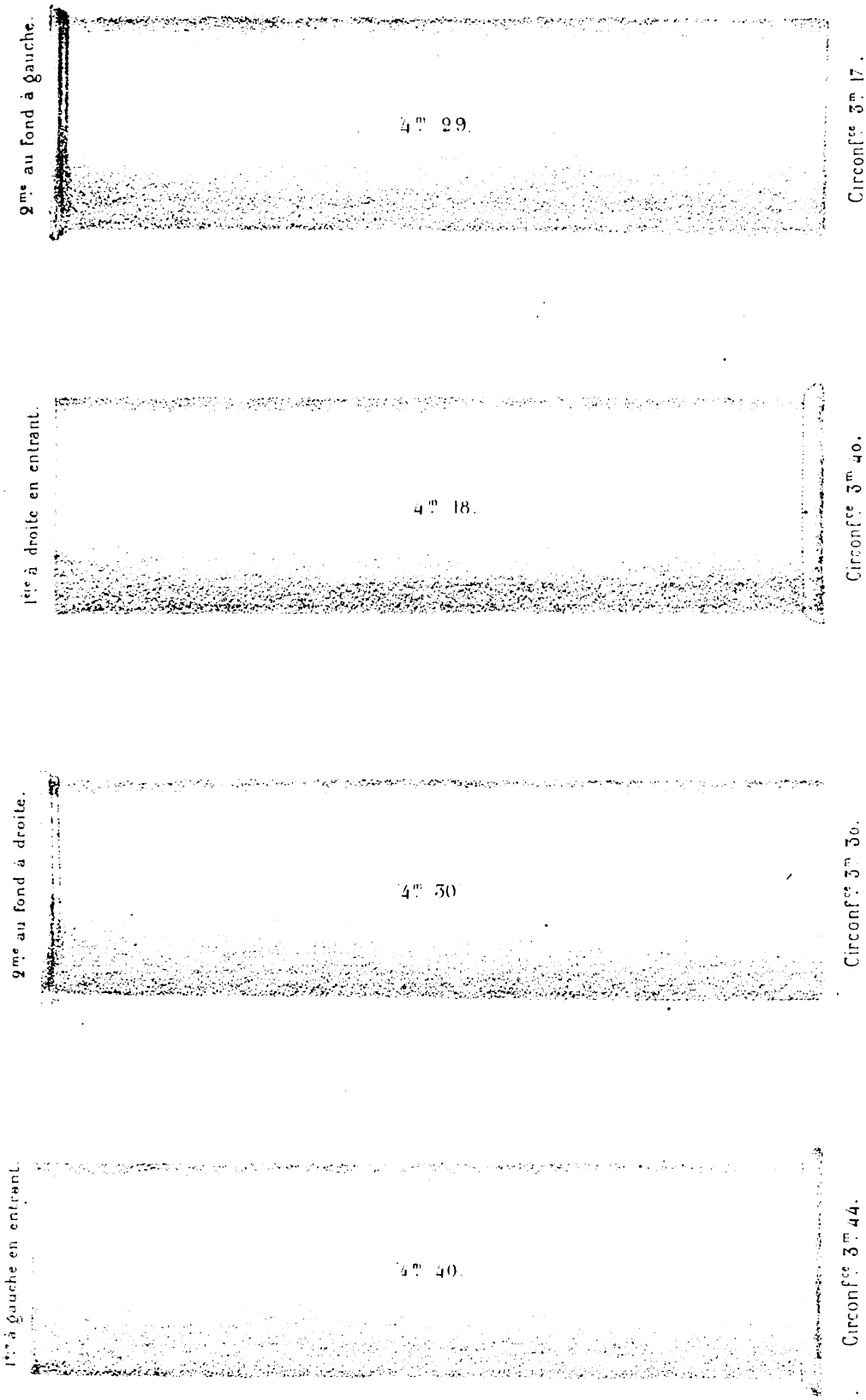

Nota: *Chacune des Colonnes entières devait peser environ 40, 150 Kilogrs et cuber 10 Mètres cubes.*

Digitized by Google

Digitized by Google

d'un diamètre un peu plus faible de 3 m. 17 c. de circonférence ;

6° Enfin, que le fût et le tronçon supérieur portant l'astragale qui le termine à son sommet, formait la deuxième partie de la seconde colonne du temple d'Auguste. Au moyen de ces circonstances et des traces qui subsistent encore de la suppression d'un des astragales dans l'un des fûts, et de la mutilation du filet dans l'autre, il est évident et l'on peut dire certain que les quatre tronçons formaient deux fûts de colonne d'égale hauteur et ne différant entr'elles que de 4 centimètres de diamètre, soit de 13 centimètres de circonférence moyenne.

Il résulte donc de l'examen des dimensions des quatre tronçons pris séparément, et du rapport de leurs dimensions entr'elles, qu'il est certain que ces quatre tronçons composaient et formaient deux à deux les colonnes colossales qui flanquaient l'autel d'Auguste. Ces colonnes avaient environ 9 mètres de hauteur non compris la base et le chapiteau, et ont dû être cassées par accident, ou débitées en quatre tronçons par l'architecte de l'époque Romaine qui, le premier, conçut la pensée de les faire entrer dans la construction de l'église.

Ces circonstances, jointes à l'emplacement que ces monolithes occupent et ont toujours occupé depuis qu'ils furent apportés à Lyon, ne sauraient plus laisser subsister le moindre doute sur le lieu qu'occupait l'autel consacré à Rome et à Auguste, et la destination des monolithes que l'on voit à Ainay.

Si l'on considère à présent l'époque où fut élevé le monument, le haut degré de puissance et de gloire où était parvenu le peuple romain, maître des Gaules, de la Germanie, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Asie, et de

Digitized by Google

tout le nord de l'Afrique, on ne trouvera pas extraordinaire que ces conquérants aient enrichi la colonie lyonnaise de ce trophée.

La question d'identité et de connexité une fois résolue par des causes physiques et les faits qu'on ne saurait trop contester, il resterait à examiner par quelles circonstances et de quelles contrées furent apportées les colonnes de l'autel d'Auguste.

Les personnes qui ont parcouru l'Italie ont eu fréquemment l'occasion de rencontrer des monuments du même genre, produits de la conquête, et dont l'antiquité se perd dans la nuit des temps, de même que l'origine en est également incertaine; ainsi, les obélisques que l'on voit à Rome sur la place du Peuple et sur le Mont-Citorio; le premier de 25 et le second de 27 mètres de hauteur et couverts d'hiéroglyphes sont, s'il faut en croire l'histoire et la tradition, des monuments élevés à la gloire des Sésostris, dont Auguste enrichit la capitale de l'empire romain après la bataille d'Actium. Le premier de ces monolithes fut découvert en 1585, dans les ruines du *Circus Maximus*, et retrouvé cassé en trois morceaux; le deuxième dans les fondations de l'église de *St-Laurent en Lucina* en 1788, sous le pontificat de Pie VI.

L'obélisque de Ste-Marie Majeure ou du Mont-Esquilin est en granite rouge égyptien et sans hiéroglyphes, haut de 10 mètres, et celui couvert de caractères hiéroglyphiques en granite rose, qui décore la fontaine *Nanova* et qui est haut de 24 mètres, sont également des monuments égyptiens qui furent apportés à Rome, s'il faut en croire les historiens, le premier par l'empereur Claude, et le second par Caracalla. Ce dernier décorait le Cirque qui portait le nom de cet empereur.

Digitized by Google

Celui que l'on connaît sous le nom d'obélisque du Vatican, dont l'origine égyptienne ne saurait être non plus contestée ; il a 24 mètres de hauteur, et près de 3 mètres de largeur à sa base, et fut enlevé d'Héliopolis par Caligula, qui le fit ériger à Rome en l'honneur d'Auguste et de Tibère; il serait trop long d'énumérer les autres obélisques égyptiens que l'on voit sur les places de St-Jean de Latran, celui placé devant le Panthéon, celui dit de la Minerve, sur la place de ce nom, celui du Mont-Quirinal ou du mausolée d'Auguste, celui dit Salustiano, qui était autrefois dans les jardins de Saluste et qui se trouve aujourd'hui placé en face de l'église de la Trinité-des-Monts, et enfin l'obélisque aussi égyptien, découvert de nos jours dans les jardins Variani, et érigé sur la place du Mont-Pincial, par ordre de Napoléon.

La présence de tous ces obélisques égyptiens à Rome, et dont l'origine est incontestable, qui existent encore après une succession de siècles, les invasions réitérées, la prise et le sac de cette ville par les Barbares, sont une preuve manifeste de l'usage et du droit consacré par les Romains vainqueurs et conquérants, de s'emparer des monuments les plus remarquables chez les nations soumises, et de les transporter chez eux, comme trophées, usage qu'ont aussi conservé après eux les peuples modernes.

C'est en vertu de ce droit de conquête, que les monolithes en question furent transportés des bords du Nil à Lyon, et que la colonie lyonnaise les reçut à la fois comme un don précieux de la munificence des empereurs et comme un témoignage de la toute-puissance de leurs armes.

Avant les Romains, les Grecs, peuple essentiellement dominateur, s'étaient emparés aussi de tous les monuments qu'ils avaient pu s'approprier, dans l'Asie Mineure, dans

Digitized by Google

la Phénicie, l'Assyrie, la Médie, la Perse et chez les autres nations. Le goût des trophées nationaux peut expliquer peut-être la disparition des ruines de l'ancienne Troie, de Babylone, de Palmyre, de Tyr et de Sidon, de Thèbes et de Memphis et de tant de cités fameuses qui remontent aux temps héroïques et dont le nom seul est parvenu jusqu'à nous.

Le goût des Grecs et des Romains pour les monuments remarquables d'architecture de ces villes détruites et anéanties, n'a pas peu contribué à en effacer jusqu'à la moindre trace. Quelques siècles plus tard, et dans le moyen-âge, la plupart de ces trophées glorieux que les Athéniens avaient conquis sur les peuples d'Orient, en Asie et dans le nord de l'Afrique, devinrent à leur tour l'objet de la convoitise des peuples modernes qui, après eux, s'emparèrent de l'empire du monde.

Les Vénitiens aguerris par les longues guerres du XI et XIIe siècle en Orient, et par les croisades contre les Turcs, s'emparent, au commencement du XIIe siècle, de l'île de Rhodes; ils prennent successivement Chio, Samos, Paros, Andro, Lesbos et les principales îles de l'Archipel; plus tard ils se rendent maîtres de Chypre et de la Morée, et même de Constantinople; les principales villes de la Grèce à leur tour sont dépouillées de leurs trophées; le lion de Marathon, le superbe quadrige de bronze qui avait successivement figuré à Athènes, chez les Parthes, à Rome et plus tard à Constantinople, tombent aux mains du Doge vainqueur; il en fut de même du lion de marbre que l'on voyait au Pyrée d'Athènes, autrement appelé le port au Lion et qui décore actuellement la porte d'entrée de l'arsenal à Venise.

Parmi les dépouilles que le doge Dominique Morosini,

Digitized by Google

dit *le Peloponesiaco*, rapporta en 1154, à son retour de la Grèce, furent trois colonnes les plus glorieuses, de granite égyptien de la même nature et de couleur foncée; deux de ces trois colonnes furent débarquées sur le port de St-Marc; la troisième tomba dans la mer par accident, et, quelques efforts que l'on fit pour la ravoir, on ne put pas parvenir à la retirer. Ces deux colonnes restèrent couchées sur le bord de la mer jusqu'en 1174. Le doge Sébastien Ziani les fit alors élever sur la petite place de St-Marc, appelée *la Piacetta*. Ce sont les mêmes que l'on voit aujourd'hui surmontées l'une et l'autre d'un magnifique chapiteau en bronze, supportant l'une, la plus grosse, le lion de saint Marc, et l'autre la statue de saint Théodore debout sur un crocodile, en bronze (1). Ces colonnes de granite antique de grosseur et de hauteur légèrement inégales, présentent le même type que celles d'Ainay. Le granite en est de même nature, de la même variété, et présente enfin le même galbe, le même aspect aux yeux de l'observateur. L'on est obligé de reconnaître que les colonnes de la Piacetta de Venise sont d'un granite brun à gros grains (variété de siénite), qu'elles ont un poli imparfait; que la couleur brune qui les recouvre paraît résulter d'une coloration par une peinture brune, qui aurait été imprimée dans les interstices de la pierre, comme on l'observe dans celles de l'église d'Ainay. A ces divers signes de similitude et de commune origine, il faut ajouter que l'une des deux colonnes granitiques que l'on voit à

(1) S'il faut en croire l'histoire de Venise, ce fut un aventurier lombard, du nom de Baratien, qui parvint à dresser les deux colonnes sur la place où on les voit aujourd'hui, vers l'an 1172; c'est la même année où le pâtre Benoît ou Benezet fondait le premier pont sur le Rhône, le pont d'Avignon, entreprise qui lui valut, après sa mort, l'honneur de la canonisation.

Digitized by Google

Venise s'exfolie (1), par une sorte de pelure, ou délitement de la pierre sur une couche concentrique, comme on l'observe sur celles d'Ainay.

Ainsi il ne peut résulter de l'examen et de la comparaison que l'on pourra faire des colonnes vénitiennes et lyonnaises, que la conviction que ces colonnes ont une commune origine, datent de l'antiquité la plus reculée et ne sont point l'ouvrage des Romains.

Les archéologues et les voyageurs qui auront l'occasion de visiter Venise, pourront désormais vérifier les divers points de similitude qui existent entre les colonnes de la placette de St-Marc et celles de l'église d'Ainay; dans tous les cas, cette observation aura pour effet d'appeler, à l'avenir, leur attention spécialement, et celle des savants, sur l'identité de forme, la nature minéralogique et la parfaite ressemblance qui existe entre ces monuments granitiques.

Que s'il pouvait exister encore de l'incertitude sur l'origine des colonnes d'Ainay, il suffirait d'établir la différence qui existe entre ces gigantesques monolithes et les colonnes de granite que l'on voit à Lyon sur la fontaine dite des Pénitents-de-la-Croix, ou sur la place St-George et qui supporte une croix de fer. L'antiquité de ces monu-

(1) Au sujet de cette observation, on fera remarquer que l'exfoliation des colonnes de marbre ou de granite en couches concentriques et de peu d'épaisseur doit être attribuée à l'effet de la percussion du marteau finisseur appelé *boucharde*, qui fait disparaître les aspérités de la pierre et dresse la surface. Cette opération détruit l'affinité moléculaire du minéral, et provoque l'exfoliation circulaire, qui, plus tard, se détache par la gelée et l'humidité; c'est l'inconvénient que les ouvriers carriés ou tailleurs de pierres désignent sous le nom de d'*étonnement de la pierre*. L'exfoliation en couches concentriques que l'on remarque sur les colonnes d'Ainay a fait écrire à Rabelais, dans son *Pantagruel*, que les colonnes d'Ainay *avaient été fondues*.

Digitized by Google

ments ne saurait certainement être contestée, ces colonnettes sont bien l'ouvrage des Romains, elles sont polies et présentent les mêmes phénomènes de l'exfoliation circulaire, du moins celle de la place St-George.

Il ne serait pas difficile, sans doute, d'indiquer les carrières granitiques d'où ces colonnes furent extraites; car la nature de la roche qui la compose, son grain, sa cristallisation, sa couleur gris de cendre, sa dureté et tous les caractères physiques, enfin, de la matière qui les compose sont là pour prouver qu'elles sont l'ouvrage des Romains, et qu'elles sont sorties des carrières du pays.

La même observation peut s'appliquer à l'obélisque trouvé dans les ruines d'Arles, sur la fin du XVIIe siècle et qui, bien qu'il soit antique, ne saurait être confondu ni avec les obélisques égyptiens dont les empereurs décorèrent la ville de Rome, ni avec l'obélisque de Lucqsor, que les Français sont allé récemment extraire des déserts de la Haute-Egypte. L'obélisque arlésien est incontestablement l'œuvre des Romains, et ce monument élevé sans doute pour consacrer le souvenir de quelques faits glorieux pour la colonie, le fut incontestablement avec des matériaux indigènes; il est en granite commun, gris cendré, composé, comme tous les granites, de quartz, de feldspath blanc et de paillettes de mica brun bien différent du granite d'Afrique.

Lorsque la colonie de Phocéens vint s'établir sur les rives de la Provence et y fonder Massilia, il est bien permis de croire qu'ils transportèrent dans leur ville les monuments les plus glorieux de leur puissance, et qui, quelques siècles plus tard, furent renversés et enlevés par les Romains et par les Barbares descendus du Nord.

Il existe dans la petite ville de Vence, dans le Var, six

Digitized by Google

colonnes de granite égyptien au sommet de l'une des quelles est gravée une inscription grecque que l'on peut traduire par ces mots :

LA VILLE DE PHOCÉE

A SA SOEUR LA VILLE DE VENCE.

Cette inscription, qui se lit sur l'une des quatre colonnes qui supportent la halle du marché de Vence et qui est relatée par l'un de nos historiens les plus recommandables (1), ne vérifie-t-elle pas, en quelque sorte jusqu'à un certain point, cette vérité qui résulte d'ailleurs des faits que nous ne venons que d'indiquer, que tour-à-tour les divers peuples, qui ont passé sur la scène du monde depuis le commencement des siècles, ont fait tous leurs efforts pour s'approprier les monuments les plus durables et les trophées impérissables, afin de laisser quelques traces sur cette terre de leur domination passée. Ainsi, le don fait par la ville des Phocéens à la ville de Vence sa sœur, comme l'indique l'inscription, de six fûts de granite égyptien, dont l'un supporte la croix du cimetière, permet de supposer que cette ancienne cité était riche et abondamment pourvue de ces heureux trophées que ses vaisseaux allaient arracher à de lointains rivages, et aux déserts de l'Egypte et de l'Asie.

En se résumant relativement aux colonnes de l'église d'Ainay, il résulte de la forme des quatre tronçons de colonnes qui supportent le chœur de cette église, de leurs dimensions comparées, et de la nature du granite qui les compose :

1° Que ces quatre colonnes formaient anciennement

(1) M. de Lacretelle.

Digitized by Google

deux fûts colossaux, qui plus tard ont été divisés pour être appropriés à l'usage auquel on les a destinés aujourd'hui;

2° Que bien que ces monolithes aient fait partie de l'autel d'Auguste (1), ils ne sont point l'ouvrage des Romains, pas plus que les colonnes vénitiennes ramenées de la Grèce dans le XIIe siècle, ne sont l'œuvre des Grecs, mais qu'ils sont de la plus haute antiquité, et que le granite qui les compose est de la même nature, présente enfin la même cristallisation, la même couleur, les mêmes éléments que tous les monuments du même genre, apportés à différentes époques d'Egypte en Europe ;

3° Que les Romains amenèrent à Lyon ces colonnes entières comme des trophées, parce que leur intégrité en faisait tout le prix ; que les proportions de ces colonnes ne se rapportant à aucun des ordres d'architecture grecque ou romaine, il faut en conclure qu'elles sont d'une époque beaucoup plus ancienne;

4° Enfin, que les carrières d'où ont été extraites ces colonnes sont aujourd'hui perdues et inconnues, et qu'il n'existe sur aucun point en Europe des carrières de granite analogues et présentant la variété qui constituent les colonnes d'Ainay, d'où il faut tirer la conclusion que ces monuments impérissables sont bien d'origine égyptienne, et qu'il suffit pour acquérir cette certitude, de comparer ces monolithes avec ceux qui existent en France ou à l'Etranger et parmi lesquels on a cité quelques-uns de ceux dont l'origine est avérée.

Jules Renaux.

(1) Les Romains ne purent amener ces colonnes que par le Rhône ; chaque fût entier pesait environ 40,000 kilog., et cubait environ 8, 50 centim.

Digitized by Google

ÉTUDES

SUR LES

HISTORIENS DU LYONNAIS.

VII.

M. AUGUSTE BERNARD, de Montbrison.

(LES D'URFÉ).

Il y a quelques années que M. Bernard publia dans nos contrées une *Histoire du Forez*, que nous jugeâmes alors un peu sévèrement (1), et qui méritait mieux peut-être, car elle offrait des découvertes précieuses pour l'histoire et pour l'archéologie du pays, et nous faisait connaître spécialement des manuscrits de La Mure; puis enfin, il est juste de tenir compte du dévouement que réclament, dans une époque de lectures frivoles, ces patientes investigations de l'histoire locale.

M. Bernard s'est courageusement avancé dans la même route, et les deux précédents volumes ont été complétés par un troisième, que la presse a généralement bien accueilli, que le journal des *Débats* et celui des *Savants* ont loué sans réserve, comme une publication des plus utiles et des plus impor-

(1) *Revue du Lyonnais*, tom V, pag. 177.

Digitized by Google

tantes. *Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez, au XVI et au XVIIe siècle* (2), nous semblent mériter une belle place parmi les livres qui honorent un écrivain, et qui apportent quelque chose de neuf au domaine de la science. Nous avons maintenant d'amples détails sur la vie et sur les œuvres littéraires de trois hommes d'une grande famille historique, tout entière couchée au tombeau, et qui, après avoir joué un remarquable rôle dans les agitations du XVIe siècle, est allée se perdre et s'anéantir dans les dévorants loisirs du XVIIIe siècle.

Le volume des d'*Urfé* se compose des pièces que voici :

1° Généalogie historique de la maison d'Urfé ;

2° Notices sur Anne, Honoré et Antoine ;

3° Récit des évènements qui eurent lieu du temps de la Ligue dans le Forez.

4° Collection de lettres écrites par les d'Urfé, à cette même époque ;

5° Description du Forez par Anne d'Urfé.

Nous suivrons ces pièces une à une, en indiquant ce qu'elles présentent de plus spécialement curieux. Les d'Urfé, qui avaient une origine allemande, portent dans les vieilles chartes le nom de *Raimby*, *Reybi* ou *Raybi*. Une charte de 1255 parle nettement d'Arnolphe Reybi, chevalier, seigneur d'Ulphieux (2); quant au lieu nommé *Urfé*, en latin *Ulpheiacum*, ou *Ulphiacum*, il pourrait, selon M. Bernard, être venu d'un allemand établi dans le Forez, et avoir été destiné à rappeler la présence des loups dans ce lieu alors sauvage (3). Mais, pour notre part, nous n'ajoutons qu'une foi rétive aux étymologies si laborieuses et venues de si loin. Qu'importe, au surplus ?

Dès le XVe siècle, les d'Urfé avaient pris position dans le

(1) Paris, Imp. royale, 1839, in-8°.

(2) *Les d'Urfé, pag.* 6.

(3) *Wolf*, en allemand signifie *loup*. *Wolfiacum* habitation des loups.

Digitized by Google

pays; les champs de bataille furent teints de leur sang, et le *loyal Serviteur* a conservé, dans son Histoire du chevalier *sans paour et sans reprouche*, le souvenir d'un François d'Urfé, baron d'Oroze, qui vainquit en un combat treize chevaliers espagnols (1). Les d'Urfé devinrent baillis du Forez en la personne de Guichard, et peu de temps après, vers l'année 1418, leur château fut ensanglanté par une mort tragique. « La cause de ce massacre fust que Jehan d'Ulphé estant sur le point d'achepter la terre de Cremeaux pour lors en vente, et ses valets ayant sceu qu'il avait preparé l'argent pour cest effet, le tuerent et enleverent ledit argent. Mais Dieu ne laissa pas ce forfaict impuny, car le seigneur de Saint-Forgeux d'Albon, son parent, qui se trouva pour lors au pays, entreprit si vivement ces voleurs, que par une extrême diligence, il les fist tous attrapper, et les fist mettre sur la roue proche le chasteau, où despuis peu de temps on a veu le pilier qui soubstenoit ladite roue, qui fust brûslée d'un coup de foudre (2). » Le fils de Jean était à Paris, lorsque son père fut massacré. Il assista au sacre de Charles VII, qui depuis lui donna la charge de *grand maistre des arbalestriers* de France; un autre d'Urfé, Pierre II, fut chambellan de Charles VIII et de Louis XII; ce seigneur changea le nom d'Ulphé en celui d'Urfé (en latin *Ulphiacum*) en celui d'*Urfectum*, ainsi qu'il paraît par les titres de fondation d'un monastère de Sainte-Claire, qu'il établit à Montbrison. Il avait bravement combattu à la journée de Fornoue, à celle du Taro et à celle de Novarre; il avait fait deux fois le périlleux et lointain voyage de Jérusalem (3); il eut la pieuse gloire de fonder successivement par les mains de deux nobles épouses, Catherine de Polignac et Antoinette de Beauveau, le monastère des Cordeliers de la Bâtie et celui de Saint-Claire

(1) *Les d'Urfé*, pag. 30.
(2) *Les d'Urfé*; pag. 27.
(3) *Ibid.* pag. 89.

Digitized by Google

de Montbrison. Pour se disposer à bien mourir, on élevait alors des maisons de prière et d'aumône, et des richesses qui deviennent aujourd'hui la proie de viles Aspasies ou d'héritiers dissipateurs étaient consacrées à l'érection de retraites sacrées où l'on se réservait un tombeau, comme fit Pierre d'Urfé avec ses deux épouses.

Cette famille qui s'illustrait dans les armes et qui obtenait de hauts emplois, qui fondait des couvents de religieux et de religieuses, se distinguait aussi par son amour pour les lettres. Claude d'Urfé avait réuni dans sa demeure de la Bâtie une Bibliothèque très riche, qui avait plus de deux cents beaux manuscrits, sans compter les imprimés. On peut encore se faire une idée de l'importance de cette collection par les magnifiques débris qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque royale, après avoir figuré dans celle du duc de la Vallière. Ce sont pour la plupart de grands in-folio, en parchemin, reliés avec soin et ornés de moulures en cuivre, sur lesquelles on voit gravé le chiffre de Claude uni à celui de sa femme. M. Bernard en signale un notamment, qui, bien que privé de reliûre, mérite une mention particulière, comme pouvant donner une idée du goût de Claude, de sa science et de son amour des lettres ; c'est un volumineux recueil de poésies des troubadours. Il est unique au monde, tant pour la quantité que pour le choix des pièces qui le composent. Il est connu à la Bibliothèque sous le nom de *Manuscrit d'Urfé*, nom que l'on donne aussi à un célèbre et magnifique in-folio en vélin contenant les pièces du procès de Jeanne-d'Arc, et de même que le premier, provenant de la Bibliothèque de Claude (1). Cette magnifique Bibliothèque, enrichie par les descendants de son fondateur, suivit à Paris la fortune de la famille d'Urfé, et fut mise en vente en l'année 1770. La plus grande portion, la plus riche du moins, fut acquise par le savant duc de la Vallière, dont la Bibliothèque, vendue après sa mort, passa en grande partie dans la

(1) *Les d'Urfé*, pag. 46.

Digitized by Google

Bibliothèque royale. Une autre partie est allée enrichir la Bibliothèque de l'Arsenal (1).

Les d'Urfé, comme toutes les grandes familles, contractèrent d'illustres alliances ; il y en eut qui les affilièrent à la maison de Savoie et qui mirent dans leurs parchemins quelques titres de plus, spécialement celui de Lascaris, porté en premier lieu par Anne d'Urfé, sous Charles IX. Un peu plus tard, sous Henri III, au mois de mars 1578, la seigneurie d'Urfé fut érigée en comté.

La Mure conduit jusqu'à l'an 1660 la généalogie des d'Urfé, et M. Bernard la mène à fin par quelques pages de *conclusion*, où il fait connaître, à défaut d'une descendance directe de la famille, une descendance par substitution, et cela va jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Là, comme nous l'avons dit, s'éteint le dernier rejeton des Lascaris-d'Urfé, le marquis du Chastellet, qui, après avoir guerroyé en Amérique avec Lafayette, puis rédigé avec Condorcet une affiche démocratique, fut victime des mouvements populaires qu'il avait secondés, et s'empoisonna au Luxembourg, pour éviter l'échafaud.

M. Bernard observe que la maison d'Urfé disparut presque subitement au moment même où elle avait acquis le plus d'éclat, et où le nombre de ses membres semblait devoir lui assurer un long avenir. D'autres maisons sont aussi tombées, et s'il faut regarder plus haut, que devenait un peu plus tard la brillante génération sur laquelle Louis XIV s'appuyait?

L'aîné des fils du dernier d'Urfé devint évêque de Limoges, et mourut en odeur de sainteté dans son séminaire (30 juin 1695), après avoir employé tous ses biens au soulagement des pauvres. M. Bernard ajoute à la très longue notice que le *Gallia Christiana* présente sur ce digne évêque, une particularité puisée à une source plus profonde, le *Segraisiana*. Jeune encore et poussé par son zèle religieux, Louis alla un jour mutiler les antiques statues de marbre qui ornaient le jardin

(2) *Ibid.* pag. 83.

Digitized by Google

de la Bâtie, et qui y avaient été apportées par Claude d'Urfé, lorsqu'il était ambassadeur à Rome (1549-1553). Etant allé ensuite déclarer son action à son père, il lui en demanda pardon. « Mon fils, lui répondit celui-ci, vous avez fait ce que j'aurais dû faire. » Ces statues qui blessaient la pudeur de Louis d'Urfé étaient d'un très grand prix, et madame d'Urfé avait souvent refusé de les vendre.

L'évêque de Limoges était aussi facile à scandaliser dans son âge mur qu'il l'avait été dans son enfance, ne faisant pas plus de grâce aux innocentes bergères du Lignon qu'aux immodestes images de la Bâtie. Voici ce que racontait de lui son frère Claude Yves de Lascaris-d'Urfé, prêtre de l'Oratoire.

« Je ne puis oublier ici un trait agréable du P. d'Urfé, frère de M. l'évêque de Limoges, mais qui n'est pas dans les mêmes sentiments que ce prélat. Celui-ci se plaignait un jour à lui, dans l'amertume de son cœur, de ce que le nom d'Urfé semblait ne devoir être connu que par l'*Astrée*. « C'est une « étrange chose, lui disait-il, que ce méchant livre déshonore « d'autant plus notre nom, qu'il est entre les mains de tout le « monde. Pour moi, je voudrais que quelqu'un de nous s'ap- « pliquât à faire quelque bon ouvrage, qui effaçât la mémoire « de celui-là, et qui empêchât de le lire ; et comme vous « avez de l'esprit et du loisir, il me semble que vous de- « vriez vous y employer. » Le P. d'Urfé ayant fort loué le zèle de son frère : « Je sais un bien meilleur moyen, lui dit-il « pour qu'on ne lise plus l'*Astrée*. Et quel est-il ? reprit avec « chaleur M. de Limoges. — C'est, répondit le P. d'Urfé, « de publier et d'assurer que les cinq propositions sont dans « ce livre ; il ne faut point douter, après cela, qu'il ne soit « bientôt défendu et condamné à l'oubli éternel (1). »

Ceci nous mène tout naturellement à la seconde partie de ce volume et à la biographie des trois d'Urfé, Anne, Honoré,

(1) *Mémoires de l'abbé Arnauld*, collect. Petitot, 2e série, tom. XXXIV, pag. 263.

Digitized by Google

et Antoine, dont la carrière fut semée de tant d'incidents singuliers. Les mouvements politiques n'avaient point absorbé dans le Forez, un certain mouvement littéraire auquel se mêlèrent surtout les d'Urfé, qui en furent les porte-drapeaux et les instigateurs. Montbrison renfermait alors quelques hommes, parmi lesquels il en est qui ont acquis une juste célébrité, n'eût-on à mentionner que Claude du Verdier, dont la *Bibliothèque* est encore un ouvrage indispensable, et Jean Papon, dont les savantes recherches sur le droit ont mérité les plus grands éloges. Mais, à côté d'eux, il s'en trouve d'autres qui, sans avoir les mêmes droits à la renommée, en ont cependant au souvenir des littérateurs. C'est d'abord Etienne du Tronchet, secrétaire de Catherine de Médicis, après avoir été celui de la maréchale de Saint-André, son illustre compatriote à lui, du Tronchet, qui, dans ses *Lettres* en prose et en vers, presque toutes datées du Montbrison, nous apprend par quel miracle lors du sac de cette ville, il échappa à la mort que lui destinait le cruel baron des Adrets. Après du Tronchet, vient Jean Perrin, châtelain de Montbrison, lequel avait écrit de curieux mémoires historiques, dont il ne nous reste plus que quelques fragments; puis ensuite Louis Papon, Claude de Tournon, Pierre Paparin, Pierre du Verdier, etc., qui tous ont légué quelque héritage littéraire. Hors de Montbrison, la province avait les frères Masson, mais surtout Papire, l'aîné, à qui les lettres sont si redevables, et qui sauva des ciseaux d'un relieur les œuvres d'Agobard (1).

Les d'Urfé, qu'un pareil entourage pouvait faire incliner aux lettres, avaient de plus à conserver de ce côté-là quelques traditions domestiques. Pierre d'Urfé, leur bisaïeul, fit usage de l'imprimerie dans les premiers temps où elle fut découverte, et nous avons vu quel penchant portait vers les arts et la littérature ce Claude d'Urfé, dont l'esprit, déjà cultivé par

(1) Voir nos *Vies des saints du diocèse de Lyon*, pag. 242.

Digitized by Google

l'étude, se perfectionna encore dans plusieurs ambassades, à Rome, en Allemagne, au concile de Trente.

Anne, le premier des trois, raconte de lui-même qu'il n'entra jamais « es collége ni en classe pour estudier, ma mere craignant, dit-il, que je ne fusse embabouiné de la secte nouvelle pour quelques legeres reponces qu'elle m'avoit ouy faire en mon enfance(1). » Il passa donc toute sa jeunesse à la suite de la cour ou des armées, étant si merveilleusement amateur de la lecture que le meilleur moyen qu'on pût trouver pour le tenir en place, avant qu'il sût ni *a* ni *b*, comme il dit, c'était de lui lire un livre, et il le retenait très bien. Louis Papon, prieur de Marcilly, et un des plus grands poètes de son siècle, au jugement de d'Urfé, lui enseigna les règles de la poésie. Tant fut procédé que, à dix-sept ans, il écrivait des sonnets pour la dame de ses pensées, laquelle ne fut point Diane de Chateaumorand. Il était *embabouiné* de sa chère *Carite*, qu'il chanta sous le nom de *Diane*. Vers le commencement de 1574, il épousa, très jeune encore, Diane de Chateaumorand, dont il se sépara en 1598 pour cause de frigidité, *ob impotentiam et frigiditatem ipsius Annæ*. Dans cet intervalle, il se mêla aux querelles politiques, se fit ligueur, ensuite Henriquartiste, ce qui ne l'empêcha pas d'essuyer plus tard la disgrâce du prince. Il n'avait pas été mieux récompensé de son dévouement au duc de Nemours, et peut-être cette flexibilité de caractère ne méritait-elle rien d'autre. Profondément dégouté du monde, et le divorce une fois consenti et autorisé, il se retira dans son chateau d'Urfé, où il se fit ordonner prêtre en 1599, mais sans fonction spéciale, et gardant son entière liberté. Ses loisirs furent spécialement remplis par la composition de poésies, tant religieuses que profanes, auxquelles il donna le titre d'*Hymnes*. Ce sont, tantôt des épîtres, tantôt de petits panégyriques, tantôt des sonnets ou des quatrains.

(1) *Les d'Urfé*, pag. 93.

Digitized by Google

M. Bernard a vu dans l'*Hymne des Anges* un ouvrage précurseur de Milton, et qui peut-être n'était pas inconnu du poète anglais. Une telle supposition ne nous semble pas naturelle, et ce n'est point sur quelques vagues traits de ressemblance qu'il faut baser de pareils rapprochements. Les mêmes situations amènent les mêmes pensées, et les mêmes paroles quelquefois.

La poésie d'Anne d'Urfé ressemble à toute la friperie poétique des vulgaires rimailleurs de son époque ; au surplus, on en jugera par un sonnet sur la mort de sa chère Carite :

Vanité ! vanité ! qu'une demi déesse
Qu'aultre n'a seconde en sa perfection,
Ayant mis tout le monde en admiration,
Soit réduicte à ce point, enclose en ceste caisse.

Vanité ! vanité ! de voir ces vermisseaux
Jouir de cette chair, de ses membres si beaux,
Au lieu de tant d'amants n'ayant rien qui luy tiene.

Mais reconfortons-nous que ce tout périra.
Comme ce corps icy lorsque Dieu le dira ;
Il fut baty de rien, il fault qu'il y reviene.

Sans doute, le mouvement de ces quelques vers, quoiqu'il se borne à reproduire le touchant début de Salomon, est naturel et bien senti, mais combien de pages de ce genre pourrait-on lire aujourd'hui dans les poésies de l'auteur ?

Anne d'Urfé, qui s'était fait une solitude pieuse et lettrée, mourut en 1621, d'une très-chrétienne et sainte mort. Il fut inhumé dans l'Eglise Notre-Dame de Montbrison.

Quant à Honoré, le célèbre auteur de l'*Astrée*, il naquit à Marseille le 11 février 1568, et passa les premières années de sa jeunesse sur les bords du Lignon qu'il a immortalisés. En 1583, il se trouvait au collège de Tournon, alors dirigé par les PP. Jésuites, et il fut chargé de la rédaction d'un petit vo-

Digitized by Google

lume sur la *Triomphante entrée de très illustre dame madame Magdeleine de la Rochefoucaud, espouse de haut et puissant seigneur, messire Just-Lois de Tournon, seigneur et baron dudict lieu, etc.* Lyon, Jean Pillehotte, 1583, in 8°.

Une fois libre de ses actions et maître de sa personne, Honoré se jeta dans le parti des Ligueurs, où il ne fut pas plus heureux qu'Anne d'Urfé. Au mois de février 1595, il fut arrêté à Feurs, dans un conseil où il assistait en qualité de lieutenant du duc de Nemours. Celui-ci mourut, la même année, dans la nuit du 15 août. Honoré d'Urfé, qui au sortir de la prison, était passé en Savoie, revint à Montbrison, et se voua dès lors à la littérature, écrivant des *Epitres morales*, qu'il publia en 1598, et qui eurent les honneurs de huit éditions. Les *Epitres* ne passèrent point inaperçues dans le Forez, où les actions de notre ligueur pouvaient être jugées. Un de ses contemporains, Marcellin Allard, de Saint-Etienne, publia une satyre intitulée *Gazette Françoise*, dans laquelle il eut, ce semble, l'intention de critiquer non seulement la conduite d'Honoré, mais encore celle de tous les personnages qui, pendant les derniers troubles, avaient joué un certain rôle dans le pays.

En 1599, Jacques d'Urfé remit à Honoré le comté de Châteauneuf en Bresse, dans lequel étaient compris la terre et le château de Virieu-le-Grand, que celui-ci habitait parfois. Honoré ne tarda guère à épouser, non point par amour, mais par intérêt cette Diane de Chateaumorand, qu'Anne d'Urfé avait eue avant lui. Un mariage contracté dans des vues sordides, et pour ne pas laisser sortir de la maison d'Urfé les grands biens que Diane y avait apportés, ne pouvait être heureux et ne le fut pas. Diane qui avait six ou sept ans de plus que son nouveau mari, était malpropre, et toujours entourée de grands chiens, qui entretenaient dans sa chambre, et jusque dans son lit, une insupportable saleté. Au bout de quelque temps, il se sépara de Diane, sans formalités légales toutefois, et s'il n'eût eu déjà recours deux fois au souverain pontife : la première, pour faire

Digitized by Google

rompre ses vœux de chevalier de Malte ; la seconde, pour être autorisé à épouser cette même Diane, sa belle-sœur, il l'eût importuné une troisième fois. Mais, rapporte-t-on, le saint Père disait que la famille d'Urfé n'aurait pas eu trop d'un pape pour elle seule, tant elle lui donnait d'occupation (1).

Honoré publia, après son divorce, la pastorale du *Sireine*; elle fut souvent réimprimée.

Enfin, de 1610 à 1623, parut, en volumes détachés, ce miraculeux roman d'*Astrée*, qui a rendu typiques les noms de *Céladon* et de *Lignon* ; c'est là ce qu'il en reste de plus réel. « La lecture des narrations historiques estoit une chose friande, attrayante, deliciense, et pour son extresme douceur, naturellement aimée de ceux qui ont inclination à lire, jusques aux enfants, lesquels on voyait aussi aspres à devorer les romans qu'à sucer des dragées » Voilà ce que dit Pierre Camus, dans sa *pieuse Julie*.

On écrivait alors de ces énormes romans où les paysages s'étendaient à perte de vue, ayant sur le fond du tableau des bergers musqués et des bergères adonisées. Rien de fade comme cette pauvre nature gourmée et grimaçante; rien d'exagéré, de niais et d'insipide comme ces grands sentiments qui jouaient sur des mots, et où le cœur n'avait nulle part. Quand on prend ces pages autrefois dévorées par de jolis yeux, et sur lesquelles se pâmèrent tant de hautes et nobles dames, tant d'aimables et spirituelles châtelaines, puis ensuite que le dégoût et la fadeur montent sur les lèvres, que l'on se voit forcé de laisser là tout le roman, après en avoir effleuré quelque chose, en vérité, l'on ne peut s'empêcher de croire à un rêve ; l'on se demande quel changement s'est donc opéré dans les esprits et dans les mœurs ; quel goût littéraire règnait donc alors, et quel goût l'a détrôné, puisqu'il y a une si grande différence entre les aïeux et les arrières petits-fils. J'avoue, quant à moi, que je professerais la plus profonde

(1) *Les d'Urfé*, pag. 149,

Digitized by Google

admiration pour l'intrépide mortel qui serait allé sans broncher de la première à la dernière page de l'*Astrée*. Oh! quel vaste sujet de méditation pour les romanciers d'aujourd'hui! Quel triste retour, et il est aisé de le prévoir, n'attend pas la très grande partie d'entre eux, y compris même les d'Urfé du moment!

Pierre Camus, évêque de Belley, raconte diverses particularités sur l'*Astrée* et sur leurs communs rapports avec saint François de Sales. Les deux évêques professaient la même estime pour le roman, et cela n'étonne point de la part de Mgr. Camus, *le plus fécond romancier* des temps passés, présents et futurs; mais le bon saint François de Sales, il s'y laissait prendre aussi!

« Outre le conseil de notre bienheureux pere, qui me donna, comme de la part de Dieu, la commission d'escrire des histoires devotes, ce bon seigneur, dit Mgr. de Belley, n'eut pas peu de pouvoir par ses persuasions d'y animer mon ame, me protestant que s'il n'eust point esté de la condition dont il estoit, pour une espece de reparation de son Astree, il se fut volontiers adonné à ce genre d'escrire, auquel il avoit beaucoup de talent. Et certes qui considerera bien l'Astrée, et en jugera sans passion, recognoistra qu'entre les romans et livres d'amour, c'est possible l'un des plus honnestes et des plus chastes qui se voyent, l'autheur estant l'un des plus modestes et des plus accomplis gentilshommes que l'on se puisse figurer.....

« Une fois, notre bienheureux pere m'estant venu visiter à Belley, selon nostre coutume annuelle, Monsieur d'Urfé, estant alors en son chateau de Virieu, principal demeure de son marquizat, qui n'est éloigné de Belley que de trois lieues, il prit la peine de nous venir voir. Sa conversation, toute pleine d'attraits, charmoit tous ceux qui avoient tant soit peu d'esprit pour en gouster la douceur; ses entretiens, pleins d'honneur et de civilité, estoient dignes de son génie.....

« Entr'autres propos symposiaques que nous eusmes du-

Digitized by Google

rant et apres le repas, il me souvient d'une agréable remarque de monsieur d'Urfé, qui, parlant de l'ancienne amitié qui estoit entre notre bienheureux, monsieur le président Faure et luy, dit que chacun des trois avoit peint pour l'éternité, et fait un livre singulier et qui ne périroit point : notre bienheureux, sa Philothee, qui est le livre de tous les devots ; monsieur Faure, le Code Fabrian, qui est le livre de tous les barreaux, et luy l'Astrée, qui estoit le breviaire de tous les courtisans. Nous nous entretinsmes fort gracieusement de cette genereuse remarque (1). »

La réputation de l'Astrée avait pénétré en pays étranger, et Honoré d'Urfé reçut de l'Allemagne une lettre fort curieuse, à lui adressée par vingt-neuf princes ou princesses et dix-neuf grands seigneurs ou dames d'Outre-Rhin, qui, ayant pris les noms des personnages de l'*Astrée*, avaient formé, sous le nom d'*Académie des vrais Amants*, une réunion pastorale, à l'instar de celles de ce roman. Honoré était humblement supplié de vouloir bien prendre pour lui le nom de Céladon, que nul membre de cette étrange académie n'avait eu l'audace d'usurper. N'était-ce pas là une belle consécration bien étourdissante pour le romancier ?

Voici quelques vers *inédits* dans lesquels Berchoux, l'auteur de la *Gastronomie*, plaisante assez agréablement au sujet de l'*Astrée*. Nous les empruntons à une *Notice biographique et littéraire sur Berchoux*, notice par nous publiée au mois de juillet 1841.

J'ai vu le jour non loin des bords heureux
Où le Lignon roule son onde claire,
Onde célèbre aux muses encor chère.
Ah ! qui pourrait reconnaître ces lieux
Jadis peuplés de bergères si tendres
Et que d'Urfé de soupirs a remplis ?

(1) *L'Esprit du bienheureux François de Sales*, etc.. Il y en a une récente édition par M. l'abbé Dupery.

Digitized by Google

Quelques goujats ont chassé les Silvandres
Et Margoton remplace Amarillis.
Oh ! romanciers vous n'êtes point avares
De beaux pays et de beaux sentiments.
Jamais, je crois, au sein de mes dieux Lares
N'ont existé de ces tristes amants,
De ces grands sots portant la panetière,
Toujours transis et toujours malheureux.
Certes, du moins, je ne descends pas d'eux,
Et Céladon n'a point été mon père.

Honoré d'Urfé mourut à Villefranche en Piémont, le 1er juin 1625, après avoir joui de toute sa gloire. Mais que dirait-il, s'il revenait au monde !

Le volume de M. Bernard est plein de curieux détails sur le roman d'*Astrée*, qu'il analyse même en partie, mais dont il fait trop grand cas, selon nous. Honoré d'Urfé a régné ; c'est une chose incontestable. Son règne n'en est pas pour cela à réclamer de nous aujourd'hui beaucoup de vénération. Que l'*Astrée* ait ouvert une large voie dans cette carrière de méchantes compositions idylliques, cela est certain ; mais le genre n'en est pas moins détestable, et il est heureux que nous en ayons été délivrés avec les pastorales de Florian. C'est avoir trop longtemps supporté de déplorables aberrations littéraires.

Antoine, le plus jeune des trois d'Urfé, cherchant à soutenir la gloire poétique de la famille, écrivit de fort bonne heure, et se jeta dans la carrière ecclésiastique. Elu un peu plus tard à l'évêché de Saint-Flour, il ne fut jamais consacré et périt d'un coup d'arquebuse, le 1er octobre 1594.

La troisième pièce qui figure dans le travail de M. Bernard est un *Récit des évènements qui eurent lieu, du temps de la Ligue, dans le Forez*. Ce chapitre est important, et contient beaucoup de renseignements historiques. La critique en a fait remarquer toute l'utilité.

Viennent ensuite les *Lettres écrites du temps de la Ligue par les d'Urfé*, et cette correspondance encore peut être consultée avec un certain avantage.

Digitized by Google

La cinquième et dernière pièce est une *Description du pays du Forez, par Anne d'Urfé.* Il s'en faut que cette espèce de statistique dressée vers l'an 1606 présente quelque attrait à la lecture, mais comparée avec la situation moderne des villes et des villages, elle devient instructive sur beaucoup de points. L'érudit peut également y glaner quelques faits jetés çà et là.

Enfin, le volume des *d'Urfé* se termine par une table raisonnée des matières ; c'est un livre qui a des yeux, comme disent les savants; *liber bene oculatus.* Il sort de l'Imprimerie royale, et se place à tous égards parmi les bonnes publications historiques.

M. Bernard s'occupe d'un important travail sur les Etats de 1593, lesquels sont si peu connus. Il comblera une fâcheuse lacune dans les annales de nos grandes assemblées. L'histoire politique n'aura pas seule à profiter de cette publication. Ce sera aussi un commentaire de la *Satyre Ménippée.*

F.-Z. Collombet.

Digitized by Google

LE MUET

DE

LA CROIX-BLANCHE.

Aux confins nord d'un ancien marquisat, dont le siége était à St-Chamond, la ville pieuse, existe une toute petite église sur la porte de laquelle on lit cet appel aux pauvres ames : *Venite ad me, qui laboratis, et onerati estis et ego reficiam vos.*

Cette église de bon secours est celle de *Notre dame de Valfleury*, fondée par saint Robert, autrefois comte d'Auvergne. Le P. Poré de la compagnie de Jésus en parle avec

Digitized by Google

éloge dans son savant ouvrage de la triple couronne de *Marie.*

L'image qui décore le maître-autel de ce temple est, dit-on, miraculeuse non seulement dans son origine, mais encore dans ses effets. La légende rapporte que cette image fut trouvée par des bergers, au sein d'un hiver rigoureux, le jour même de Noël, sous des genets fleuris, et que toute la contrée cria *au miracle.* On cite ensuite de nombreux prodiges opérés par la bonne Vierge en faveur des malheureux enfants d'Adam, et entr'autres le miracle qui se rapporte au *Muet de la Croix-blanche.*

Cet asile de dévotion était autrefois tellement caché au fond des ravins et des bois, qu'au temps de la guerre des Huguenots qui désola le Forez, la chapelle de la madone échappa aux regards de ces dévastateurs. — De nos jours il ne faudrait plus compter ni sur les remparts de cette solitude, ni sur le silence de cette forêt de chênes que gardait seule l'horreur sacrée des temps antiques, depuis que tous ces pâtres de la montagne et de la vallée, devenus cabaretiers ou marchands, remuent ciel et terre pour établir des chemins et des foires, à travers ce pays de prières et de recueillement.

Ce lieu de saints pélérinages est séparé de la vallée de Gier, par une montagne escarpée qui sert de berge au bassin houillier.

Deux côtes arides sillonnent le flanc méridional de cette montagne; en les suivant on arrive droit au groupe de vingt à trente maisons blanches qui entourent la petite église, forment le village de Valfleury, et occupent la place de ces premiers arbres druidiques, où déjà les fils des vieux Celtes inscrivaient avec ferveur cet antique oracle depuis eux accompli : *Virgini Parituræ*!

Digitized by Google

Les deux côtes dont nous venons de parler, sont, d'une part, la côte *Rachat* et de l'autre, la côte de la *Glacière*; au sommet de chacune se trouvent des croix placées pour jalonner la route et dire au voyageur les combats et le triomphe de l'Eglise militante et l'avertir aussi qu'il est en pays de chrétienté.

De la vallée de Gier, si l'on en croyait les anciens, on pourrait aller encore à Valfleury par un souterrain dont se servaient les premiers seigneurs du marquisat, lorsqu'ils avaient besoin de la Vierge et qu'ils lui envoyaient leurs gens en commission (1). Mais comme ainsi soit que la peur a toujours placé à l'entour des vieux châteaux de noirs souterrains, de même qu'elle place encore des apparitions et des ombres à l'entour des cimetières, ce tunel féodal n'existe, à coup sûr, que dans l'imagination du peuple de l'endroit (2).

Quoiqu'il en soit de l'existence de cette allée souterraine, disons qu'au sommet de la côte de la Glacière, après la croix Paret qui en pierre, l'on trouve une modeste croix de bois que l'on nomme *la Croix blanche* ; elle touche à une borne aux armes seigneuriales qu'ont oubliée, dans leur destruction, les terrorites de 93; là, tout ce que les maîtres ont écrit de l'action de l'air sur l'exaltation de la pensée humaine se fait sentir lorsqu'on s'assied au pied de la

(1) L'auteur fait allusion au sans-façon avec lequel les premiers seigneurs en agissaient avec la Mère de Dieu. On se rappelle que Louis XI, pour lui donner du relief, sans doute, vis à-vis d'eux, lui céda, en 1471, le comté de Boulogne, et la déclara *comtesse du Boulonnais*.

(2) Ce qui a pu donner lieu à cette croyance, ce sont, sans doute, les vestiges encore visibles de l'aqueduc romain qui conduisait les eaux du Gier et du Janon à Fourvière, et qui, au-dessus du château de Saint-Chamond, devenait souterrain, en suivant ainsi la colline dans ses circuits jusqu'au vallon du Fay.

Digitized by Google

Croix-blanche, et cette exaltation toute religieuse à la vue de la chapelle et du couvent des R. P. Lazaristes qui s'y annexe, prédispose le pélerin à la foi des miracles.

En 1600, rière la vallée de Gier, existait un maître fileur de soie dont les ancêtres, exilés de Florence, avaient apporté dans cette vallée l'industrie de leur pays natal. Son travail lui procurait de l'aisance et tout prospérait autour de lui. Il était des confréries, allié même aux consuls de la ville; il en était avec sa femme, en langue du pays, à son troisième enfant. Les deux aînés avaient été nourris par la mère; mais par malheur le puîné, qui est le Muet de la chronique, avait été confié à l'allaitement d'une femme étrangère.

A la fin des quinze mois fixés pour le nourrissage, on rendit l'enfant au maître fileur; cet enfant était frais, joyeux, dispos; l'air de la montagne ne lui avait pas épargné son vermillon. Tout le voisinage s'extasiait à la vue de ce bel enfant. La femme qui l'avait si bien nourri en acquit de la réputation, et les nourrissons ne lui manquèrent plus. Le parrain, la marraine louaient Dieu de cette santé florissante. La mère seule n'était pas joyeuse!

Dès que cet enfant nourri d'un autre lait que le sien fut entré dans la maison, une sombre tristesse s'était emparée d'elle; elle le trouvait idiot, contrefait, chétif, et lorsque le petit enfant se jetait dans ses bras pour obtenir une de ces carresses que sa bonne nourrice lui avait tant prodiguées, cette mère le fuyait et ne lui donnait pas même l'une de ses mains à embrasser. Sa nourriture était une nourriture que sans cesse elle lui plaignait, et l'enfant qui n'avait jamais éprouvé la moindre privation, ressentait déjà les tiraillements de la faim, dans la maison même de son père, où cependant rien ne manquait.

Digitized by Google

La femme du fileur était une personne que généralement on estimait. Douce et bonne pour son mari et encore plus pour ses deux autres enfants, aumonieuse même, les recteurs de l'hospice l'employaient souvent à des œuvres de charité auprès des jeunes filles que la séduction avait rendues mères; et à la vue de ces soins tout de cœur et qu'elle savait si bien prodiguer, nul au pays ne pouvait s'expliquer les mauvais traitements qu'elle faisait essuyer au petit ange; et comme ces mauvais traitements ne faisaient qu'augmenter, les premières observations sur sa conduite lui vinrent d'abord de son mari; ses parents enchérirent sur ces premières remontrances, et puis le voisinage s'en mêla; mais rien n'y fit. Cette intervention, au contraire, accrut de plus en plus l'aversion qu'elle éprouvait pour son dernier né, laquelle bientôt n'eut plus de bornes.

Cette aversion était, à ce qu'il paraît, une de ces haines qu'on ne maîtrise ni qu'on ne saurait comprendre, elles sont un *sort*.

— Mais, Louise, lui disait souvent son mari, mais cet enfant n'a pas demandé à venir au monde, gardons-le tel que le ciel nous l'a donné. Pourquoi d'injustes préférences? et pourquoi, surtout, ces privations qu'il endure? il ne mange que nos restes; il est mal vêtu; on le bat souvent à la maison; il n'y a que les voisins qui le plaignent. Pauvre petite créature! — Et en disant cela, le maître fileur allait à l'enfant et le serrait dans ses bras.

— George, lui répondait sa femme en le lui ôtant, vous faites donc cause commune avec toutes les personnes qui ont pris à tâche de me contrarier? Vous leur donnez raison, et cet enfant vous le rendez indocile: s'il n'avait pas des vices et des défauts marquants, serais-je obligée

Digitized by Google

d'en venir aux coups ? il faut, vraiment, que ce petit monstre ait été changé en nourrice ! Vous me connaissez assez, George, pour qu'on ne puisse pas raisonnablement, me reprocher d'être mauvaise mère. — Et Louise ne tarissait plus sur ce qu'elle trouvait à reprendre au pauvre enfant.

Tant de remontrances et tant d'écrits anonymes arrivèrent du dehors au maître fileur, sur cette indigne conduite de sa femme, que l'autorité de chef de famille s'irrita malheureusement chez George, de ce qu'on s'immisçait dans ses affaires domestiques, et ce fut à ce point que le maître fileur finit par partager, lui aussi, la haine de la mère vis-à-vis de l'enfant.

— Ce petit misérable nous brouille avec toute la ville. Quelle croix! Il me fera perdre mes meilleures pratiques; quand je vais aux offices les amis m'évitent. Si le bon Dieu nous l'enlevait, il serait tout pleuré.—

Et George, depuis lors, n'intervenait plus lorsque Louise maltraitait l'enfant. Et c'était toujours sans raison qu'elle le frappait; il fallait le lui arracher, et pour éviter un malheur, enfoncer les portes, si par hasard elle s'enfermait, pour lui administrer ce qu'elle appelait des corrections à sa manière.

L'enfant était trop faible pour fuir, il ne parlait point encore. Cependant les voisins le surprenaient de temps en temps sur le pas de la porte, pleurant et saignant par le nez. On se le repassait dans le quartier, on se montrait des uns aux autres ses petites épaules noires de coups. Et les parents, furieux de cette investigation, faisaient ensuite payer cher à leur victime tout ce qu'avait d'irritant pour eux la compassion d'autrui.

Par surcroît de misère, l'intérêt qu'inspirait cet enfant tournait toujours contre lui. A la fin on ne le frappait plus

Digitized by Google

qu'à la tête pour ne pas laisser de traces de tous les coups qu'il recevait dans le manoir. Louise et George voulaient ainsi ne pas donner satisfaction à ce qu'ils disaient être l'espionnage du quartier. Mais le quartier était toujours assez bien informé par les filles du moulin de ce qui se passait chez le fileur.

— George est trop bon pour sa femme, il se laisse mener; —et l'on parlait pour les prochains *Caramentrants* d'une chevauchée de l'âne. — Quant à elle, ajoutait-on, puisqu'elle ne l'a pas nourri, elle n'aimera jamais cet enfant. — Et l'on citait une foule d'exemples de tels sentiments éprouvés de la part de mères, bonnes et excellentes pour ceux de leurs enfants qu'elles ont nourris, dures et cruelles jusqu'à la fureur envers ceux qu'elles n'ont pas allaités.

L'enfant, continuellement frappé à la tête, devint sourd en bien peu de temps. Cette surdité, survenue à un âge si tendre, le rendit muet, il n'avait pas eu le temps d'apprendre à parler; l'intelligence des sons lui devint impossible. Muet, il n'avait plus ensuite que ses gestes pour rendre ses douleurs. Muet, il n'en devint que plus détestable pour ses parents. Les autres enfants du quartier ne songèrent plus qu'à le contrefaire et à rire de lui. Cette infirmité lui fit perdre de cet intérêt si tendre qui s'attachait à sa position. La vivacité de ses gestes, l'action d'une physionomie toujours animée, ses petites impatiences, l'expression inachevée et incomplète de ses sensations diverses, cette sauvage et gutturale accentuation familière aux muets, et qui effraye, tout donnait le change sur son caractère, altérait la régularité de ses traits, et l'aversion de sa mère semblait se justifier (1).

(1) Pendant les siècles qui précédèrent l'établissement des asiles consacrés

Digitized by Google

Cependant, jamais enfant n'avait eu l'âme plus belle; aimant à l'excès, il recherchait ses frères. Ses frères le chassaient sans pitié de leurs jeux. Toujours prévenant, ses assiduités n'étaient, aux yeux de son père, que de fatigantes importunités. De bonne composition, il n'avait jamais froid, jamais il n'avait faim; et, au dire de sa mère, la bonderie entrait pour beaucoup dans sa façon.

L'enfer, à coup sûr, n'a pas de châtiments plus durs que ceux qu'éprouve habituellement un pauvre enfant que d'aveugles préférences ont rendu le rebut d'un ménage. Cette inégalité brutale dans les affections d'une mère est une source continuelle de persécutions et d'injustices, et il en arrive que cette persécution finit à la longue par exaspérer à tel point le caractère de la victime, qu'il se pervertit à cette école de malheur. Il est rare aussi que les personnes atteintes d'infirmités, que borgnes, bossus ou boiteux de naissance, objets constants de la moquerie des enfants du même âge, ne perdent pas aussi de leur bon naturel à cette rude épreuve.

Le petit fileur ne laissa aucune de ses bonnes qualités à cette double persécution, seulement il prit un air grave et méditatif. Le *sérieux* chez l'homme fait n'est souvent que l'expression de la fatigue, ou d'une somnolence d'idées. Dans l'enfant la pensée est si mordante, si active, que la méditation semble alors prophétiser quelque chose.

Notre petit Muet méditait en effet, il était recueilli, et son silence prophétisait, car deux choses l'occupaient.

au soulagement des sourd-muets, ces infortunés furent constamment voués au mépris, à l'ignominie, à toutes sortes de mauvais traitements, à la mort comme étant la lèpre de la société.

Les lois romaines, qui n'étaient pas plus sages, ne leur permettaient pas de disposer de leurs biens.

Digitized by Google

D'une part, il combinait de petits mécanismes propres au filage, que les maîtres admiraient ; il se faisait des prises d'eau, des rouages, il avait ses chûtes et ses menars, ses biez, ses écluses et ses vannes ; enfin, son moulinage était au grand complet, et quand, par malheur, ce travail venait à être renversé par ses frères ou par sa mère, le petit Muet le reprenait avec patience et toujours avec de nouveaux perfectionnements pour sa petite usine.

Sa seconde préoccupation était celle-ci : depuis que son infirmité lui avait aliéné l'affection des mères du voisinage, il s'était attaché à la contemplation d'une image de la Vierge. Il y avait là au moins une mère pour lui, et sur les bras de cette bonne mère un autre enfant ; et au moins là, pour se faire comprendre, il lui était inutile de savoir parler ; aussi, la plus grande partie de son temps se passait-elle dans cette douce compagnie. Or, de sa chapelle, où il avait eu soin d'élever un petit calvaire, il allait à sa petite usine, et toujours de l'une à l'autre.

Le maître fileur serait peut-être revenu de sa prévention contre son Muet, mais les éloges que les étrangers lui en faisaient, étaient autant d'accusations sur sa conduite passée. L'antipathie de Louise durait toujours, et ni son confesseur, et ni les dames du couvent ne pouvaient avoir raison de cette aversion qui, décidément, était en elle une maladie. Or, il fallait un miracle pour la faire cesser, et ce miracle arriva par le secours de la Vierge Marie.

Un jour de vent, la tête de Louise était montée, elle se voyait déjà presque seule à détester l'enfant ; sa fièvre s'en irrite, et dans ce brûlant accès elle se jette sur lui ; sa main était armée. C'en est fait de l'enfant ; mais le petit Muet qui avait beaucoup grandi, lui échappa par la fuite, puis une fois dehors, il n'osait plus rentrer ; il se lança à tra-

Digitized by Google

vers les champs, se dirigea vers la montagne. Il était nuit, mais à la trainée des étoiles filantes, il gagna l'église de Valfleury.

Pour y arriver, il eut bien des fatigues à essuyer; bien des frayeurs le saisirent. Sa peur des loups dans le bois était moins vive pourtant que celle qu'il éprouvait chez sa mère. Une fois arrivé, il se désaltéra à la fontaine d'eau limpide qui est dans l'église même. Puis, à la lueur de la lampe de l'autel, notre petit Muet reconnut que la mère et l'enfant de sa chapelle étaient là; sa joie devint alors convulsive. Le chapelain en station dans l'église en prit peur. Un enfant de la ville, à cette heure et dans ce lieu, est un évènement qui l'inquiète et le trouble. La frayeur fait qu'il va agir de violence contre le petit étranger. L'enfant par ses gestes l'implore, mais les gestes d'un muet sont peu rassurants. Le chapelain lève la main et se prépare à vaincre la résistance de celui qu'il prend pour un petit démon. Tout-à-coup l'enfant se prosterne, ses oreilles se débouchent, sa langue se délie, et de cette bouche tout-à-l'heure muette, sortit une prière si touchante, que le chapelain devina le miracle et ne songea plus qu'à l'en glorifier.

Dans une tendre confession le petit fileur raconta ensuite toutes les misères de sa vie. Il puisa dans les conseils du prêtre l'oubli des offenses, et après avoir juré à la Vierge de venir tous les ans à la Chandeleur la remercier du miracle qu'elle venait d'opérer en sa faveur, il regagna, plein de force et de courage, l'habitation de son père.

Sa disparition avait déjà fait bruit dans la ville, et l'Intendant, à défaut des Consuls, se proposait de demander compte de cette disparition au maître fileur de soie que la clameur publique commençait à accuser d'infanticide.

Digitized by Google

L'arrivée de l'enfant arrêta les démarches de la justice, et son père l'accueillit comme un sauveur. Sa mère elle-même, que cette clameur avait effrayée, s'était promise que si elle avait le bonheur de le revoir, elle diminuerait de ses rigueurs envers lui, et la chronique rapporte aussi que le signe du miracle, opéré à Valfleury, s'était, par contre-coup, manifesté de plusieurs manières dans la chambre de Louise, et qu'enfin la bonne Vierge avait bien préparé les voies pour le retour du petit Muet.

On vient de dire que son père l'accueillit comme un sauveur; l'émotion de toute la maison ne fut pas moins vive, et cette émotion se convertit en une terreur religieuse, lorsque cet enfant inspiré, dont personne encore ne connaissait la voix, vint par de douces paroles rassurer ses parents, et qu'il se prit à réciter tout d'un trait cet étincelant passage du cantique des cantiques :

« Lève-toi, hâte-toi, mon ami, ma colombe, ma beauté,
« et viens, car l'hiver est passé, la pluie cesse et se retire;
« les fleurs ont paru sur notre terre. La tourterelle
« s'est fait entendre dans nos champs, le figuier a poussé
« des rejetons, les vignes en fleurs ont donné leurs par-
« fums. Lève-toi, mon ami, mon trésor, et viens; décou-
« vre-moi ton visage, et que ta voix sonne à mes oreilles,
« car ta voix est douce et ta face est belle..... »

Le maître fileur fit chômer de suite ses moulins; les uns disent qu'ils s'arrêtèrent d'eux-mêmes. Quoiqu'il en soit, la journée se passa en fêtes. On s'occupa de faire constater le miracle, et dès cet instant, l'enfant, non seulement, rentra dans les bonnes grâces de sa mère, mais sa mère n'eut plus ensuite des yeux que pour lui.

Toutes ses injustices passées lui revinrent à l'idée. Elle prit à se maudire, et le tribunal de la pénitence n'en avait

Digitized by Google

jamais fini avec elle sur les inquiétudes de son ame. Cela devint un mal, un mal égal au premier, mal dont le caractère seulement changea de forme. Au lieu de haine c'était de l'amour, amour qui devenait comme était sa haine, c'est-à-dire désordonné, surtout à mesure qu'avançait la Chandeleur et que l'enfant perdait le souvenir de son vœu à la Vierge ; et dans le peuple on commençait à murmurer de cette nouvelle passion, comme auparavant on avait parlé de la première. La paix de ce ménage eut encore à soutenir d'autres combats.....

Et c'était encore parce que cette mère n'avait pas nourri son enfant que d'autres maux allaient fondre sur elle....

Un an s'écoule, la Chandeleur arrive ; la cloche du couvre-feu avait annoncé à toute la ville la fin de la journée. L'*Ave Maria* du soir, institué par Innocent XII pour perpétuer le souvenir de la protection de Marie qui délivra la chrétienté des infidèles, avait déjà jeté la population depuis plus de deux heures, dans les recueillements de l'ame, après les fatigues du jour, que l'enfant du fileur avait totalement oublié son vœu. On s'attendait au moulin à ce que, selon son habitude, ce jour là, il charmerait la veillée par d'agréables récits, peut-être bien que déjà il devisait aux ouvrières, quand tout-à-coup ses oreilles se bouchent, et sa langue se lie ; sa figure prend une expression de réprouvé, et ses mouvements redeviennent ceux d'un sourd-muet que torture le besoin d'exprimer une pensée dont son infirmité rend impossible la communication pressante. La famille du fileur s'en désole ; c'est une malédiction, chacun se le dit, et chacun en recherche la cause en fouillant sa conscience.

Louise n'osait lever les yeux sur son mari ; elle s'accusait

Digitized by Google

de cette malédiction, et ce malheur en faisait une possédée. Le Muet comprit que cette nouvelle affliction était une punition qui lui venait de l'oubli de sa promesse à la Vierge. L'infortune rend au cœur cette mémoire que le bien-être a si vîte effacée. La nuit s'achève sans sommeil, mais en prières, et dès l'aube voilà notre Muet qui gravit, avec l'agilité d'un daim, la montagne de Valfleury.

A l'approche de la Croix-blanche d'où son œil découvre l'église de Bon Secours, il se sent déjà mieux; à mesure qu'il descend et qu'il chemine vers le sanctuaire des *Reméages*, son ouïe, sa langue, petit à petit, se dégagent. Désolé, contrit de son injure à la Mère des Sept Douleurs, il pénètre en tremblant dans son temple. A peine a-t-il touché du doigt à l'eau de la source bénite, et fait ses actes de pénitence, que, son vœu une fois rempli, il n'y eut plus ni pour lui ni pour sa famille de réprobation; or, son infirmité disparut.

Le signe de ce second miracle, de même que le signe du premier, s'était manifesté au manoir. A l'arrivée du petit fileur, le même effroi religieux se mit à régner.... Et il salua son retour en chantant tout d'un trait et d'une voix d'ange :

« La reine s'est tenue debout à la droite dans un vête-
« ment d'or, entourée d'une merveilleuse variété. Et le
« ciel, et la terre, et les mondes, et tous les êtres qu'ils
« renferment reconnurent leur reine et répétèrent dans
« la langue des cieux : — Quelle est celle-ci qui s'élève
« comme la fumée des aromates, comme le parfum de la
« myrrhe et de l'encens? »

Encore cette fois les moulins chômèrent. — Encore cette fois il y eut fête chez le maître fileur. — Encore cette

Digitized by Google

fois on reconnut et on constata le miracle, mais on constata et on reconnut qu'il ne fallait pas mentir au ciel.

Louise n'eut plus d'égarements, elle reprit sa vie patiente et douce. Le fils du fileur, quoique puîné, eut sur ses frères les avantages de la prédilection qui s'attache nécessairement à celui qui a été l'objet d'un miracle; mais ces avantages furent les seuls, la bonne harmonie de cette famille n'en fut jamais troublée. George retint ses trois fils dans son commerce, et son commerce que ces premiers malheurs domestiques avaient d'abord discrédité reprit; et ce commerce devint, par l'industrie de son plus jeune, un excellent commerce.

Et ce plus jeune qui était le protégé de la Vierge, l'enfant préservé, ne manquait plus, le jour même de la Chandeleur, d'aller en pélérinage à Valfleury. Les approches de ce temps avaient d'ailleurs une telle action sur lui, que la nécessité du remède se faisait sentir bien avant le mal.

Or, il se rendait à sa Croix-blanche, y chantait des hymnes à la Vierge; de là gagnait la chapelle votive et revenait en parfaite santé de son petit voyage.

Son *réméage* était, au dire du peuple, réglé comme une horloge. Deux fois cependant il manqua de ponctualité, et chaque fois son infirmité lui revint, et voici dans quelles circonstances : — Une foire importante avait été criée par le mandeur de ville, le jour coïncidait avec le 2 février qui est précisément celui de la Chandeleur. — Allons à Valfleury, se dit-il, et je serai libre ensuite pour mes affaires. — Le voilà qui par malheur dévance de trois jours celui de l'*ex voto* et ses dévotions faites, se croyant quitte, il se rend à la foire. Le jour de la Chandeleur le surprend au milieu des transactions de toute espèce. Une spéculation sur les soies s'engage et va le rendre millionnaire,

Digitized by Google

mais tout-à-coup, dans le fort de cet important marché, son mutisme le prend et le force, bon gré malgré, à tout quitter pour courir à son vœu.

La seconde fois il revenait de Lyon, c'était la veille de la Chandeleur. Son coche se brise en route. Cet accident le retarde d'une journée et la Chandeleur se passe encore sans qu'il lui soit possible de remplir son vœu. La parole lui est aussitôt retirée et la langue ne lui fut ensuite rendue qu'après satisfaction donnée à la Vierge Marie.

Nous pourrions bien citer encore une dernière infraction de sa part, si celle-ci pouvait compter. Toutefois cet *alibi* fut le dernier. Ce fut, dit le peuple, quand, chargé d'ans et assez bien rempli des biens temporels par la protection de la Vierge, le fileur de soie quitta la vie, la veille même de la Chandeleur. Mais il ne fit défaut cette fois que pour aller dire son rosaire dans l'autre monde, au sein de toutes les béatitudes que la Vierge tient en réserve pour les affligés.

Enfin, le Muet de la Croix-blanche existait du temps du P. Poiré. Ses allées, ses venues à Valfleury, et ses stations auprès de la Croix-blanche, en arrivant comme en partant, ont eu lieu pendant que ce R. P. jésuite visitait Valfleury pour recueillir les miracles de la Vierge. Tout le pays, du reste, a connu le Muet dont l'arrivée annonçait la Chandeleur, et c'est parce que sa légende est encore dans la mémoire du peuple, et c'est parce qu'elle lui est d'un religieux enseignement que nous l'avons reproduite.

Comme enseignement, elle dit, cette légende, d'abord aux filles-mères comme aux femmes-mères, que sous peine de malédiction, elles ne doivent pas faire nourrir leurs enfants par d'autres femmes.

Ensuite aux bonnes âmes qui se sont *résolues*, elles et

Digitized by Google

les leurs, à la Vierge et aux Saints, qu'elles doivent bien se garder de jamais manquer à un vœu.

Elle dit encore à toutes ces paroisses qui, chaque année, le jour de saint George, viennent en procession remercier la Madone de les avoir délivrées du fléau de la peste, qu'il y aurait honte et malheur pour elles de cesser cet usage. — Enfin, à toute la contrée qu'engagée envers Notre Dame de Valfleury par de si grands bienfaits, elle ne peut manquer à ses pélérinages, sous peine de voir rouvrir tous ces cimetières et ces charniers de pestiférés que l'on aperçoit encore, sur les hauteurs, à l'entour des villages; et cela aux lamentations des femmes désolées et aux hurlements des bêtes fauves qui, dans ces mauvais jours, déterrent les morts pour se nourrir ! ! !

Auguste Couturier.

Digitized by Google

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE

L'HYGIÈNE,

CONTENUS

DANS QUELQUES TRADITIONS ORIENTALES

ET DES PERFECTIONNEMENTS QUE LE CHRISTIANISME A APPORTÉS A

LA SCIENCE HYGIÉNIQUE DE L'HOMME.

(2e Article) (1).

On trouve, dans les livres de Zoroastre, l'empreinte de la législation mosaïque : et cela n'a rien d'étonnant, puisque, selon la version la plus probable, ce grand homme aurait été l'esclave du prophète Esdras (2). Ce qu'il y a de certain, en outre, c'est qu'avant d'entreprendre la conquête morale de la Perse, il s'instruisit à fond de la doctrine et des usages re-

(1) Voir le numéro 79 ;—juillet 1841;—tome XIV, p. 31.

(2) Voir l'ouvrage de M. Pastoret, *Zoroastre, Confucius et Mahomet considérés comme législateurs et comme moralistes;* 1787, p. 9 et suiv.

Digitized by Google

ligieux que Moïse avait donnés aux Israélites. A ses yeux trois conditions sont indispensables pour régler, dans une belle harmonie, la vie de l'ame et la santé du corps: la pureté de pensées, la pureté de paroles et la pureté d'actions, telle est la recommandation expresse faite par Osmud. Comme Salomon, il préconise, dans différents passages, la paix entre l'appétence charnelle et la portion spirituelle de l'être humain. Cette alliance, il la considère comme la souveraine règle hygiénique. Voici comment il y convie:

«Tu feras alliance avec tes cinq sens. 1° tes yeux afin qu'ils ne regardent rien qui soit mauvais; 2° tes oreilles afin qu'elles n'écoutent rien qui soit mauvais; 3° avec ta langue afin qu'elle ne profère rien qui soit mauvais; 4° avec ton palais afin qu'il ne goûte rien qui soit nuisible; 5° tes mains afin qu'elles ne touchent rien qui soit souillé (1). »

Ce passage remarquable est suffisant pour donner une idée de l'esprit des instituts hygiéniques de ce législateur, emprunté à celui qui règne dans tous les livres sapientiaux de Salomon. On y retrouve cet enseignement profond qui a pour but d'inviter l'homme à ne faire usage que de modificateurs salutaires. En outre, Zoroastre répandit, dans tout l'Orient, l'usage des ablutions et des purifications, proscrivit l'infanticide, etc.....

Quoiqu'il soit difficile d'assigner à Confucius qui naquit 551 avant J. C., comme cela paraît démontré pour Zoroastre, des points de contact directs avec la nation hébraïque, cependant l'élévation de sa morale, certaines prescriptions hygiéniques contenues dans le livre de Siao-Hio, témoignent des notions qu'il avait dû puiser dans les monuments de la tradition chrétienne. Doué d'une vertu peu commune, d'une patience à toute épreuve que des tribulations infinies, au

(1) *Zend avesta.*

Digitized by Google

début de sa carrière, ne parvinrent jamais à lasser, il se distingue de Zoroastre par une intelligence plus profonde du dogme de l'hérédité morbide, dans ses rapports avec l'espèce. Ainsi, il a reconnu dans l'intérêt de celle-ci que certaines alliances matrimoniales devaient être prohibées par les lois civiles; et le fragment qui suit donnera une haute idée de ses prévisions à cet égard.

Cinq sortes de filles ne doivent point se marier : 1° quand elles sont d'une famille où l'on néglige les devoirs de la piété filiale; 2° quand leur maison n'est pas réglée, et que les mœurs de ceux qui les composent sont suspectes; 3° quand il y a quelques taches ou notes d'infamie dans la famille; 4° enfin quand il y a quelques maladies héréditaires, et que l'âge entre les époux est trop disproportionné (1).

Je ne sais si actuellement, en Chine, cette dernière prescription de Confucius est tombée en désuétude. Mais on ne saurait trop louer la sagesse de telles vues pour parvenir au but qu'il se proposait d'atteindre, le perfectionnement de l'espèce. Et l'on peut avancer que chaque jour la législation des pays les plus civilisés enfreint les lois de la physiologie et par conséquent de la nature, quand elle permet, par exemple, des mariages entre des personnes jeunes et des personnes âgées, entre des personnes saines et des personnes affectées de maladies constitutionnelles. De plus, comme Moïse l'avait fait d'une manière plus large, le réformateur chinois a reconnu la transmission héréditaire du mal moral aussi bien que du mal physique..... La morale de Confucius est belle et se rapproche par d'indélébiles caractères de celle qui est enseignée dans les livres bibliques, et en particulier ceux de David et de Salomon.....

Mahomet avait un système trop vaste pour ne point enri-

(1) Fragm. du *Siao Hio*, cité dans l'ouvr. de Pastoret, p. 161.

Digitized by Google

chir ses institutions de tout ce qu'il y avait d'utile dans les traditions antérieures; il réunit donc les dogmes reçus par les juifs et les chrétiens. Ce législateur n'a été que l'habile plagiaire de Moïse, dans ses instituts hygiéniques; ainsi, les ablutions, les purifications, la prohibition de certaines viandes, le jeûne du Ramandan sont empruntés à la loi mosaïque. On reconnaît, à l'égard des rapports conjugaux que Mahomet a voulu régler, comme l'avait fait Moïse, une similitude parfaite avec le Lévitique.

« Séparez-vous de vos épouses et ne vous en approchez que quand elles sont purifiées (1). »

Le fondateur de l'Islamisme a attaché comme le législateur des Hébreux un grand prix à l'éducation de la première enfance. Il n'oublia pas, à ce sujet, un précepte touchant, mais presque toujours méconnu et mal observé chez les nations amollies, celui qui ordonne à la mère de nourrir son enfant. Cependant comme la santé de la femme s'oppose quelquefois à l'exécution de ce devoir, on peut appeler une nourrice, pourvu qu'on lui paie fidèlement ce qu'on lui aura promis (2). Moïse, de son côté, défendit aux nourrices de jeûner, d'avoir le sein découvert, de peur que le lait refroidi n'incommodât le nourrisson (3).

Mais celui qui parcourt les pages du Coran ne demeure pas longtemps à s'apercevoir que l'hygiène se dépouille de sa sévérité. Quoique, à diverses reprises, il loue la pureté des mœurs, qu'il pose un frein à la concupiscence masculine, en limitant le nombre de femmes que chaque époux peut posséder, on voit cependant que le législateur a une indulgence funeste pour ce que les physiologistes modernes ap-

(1) *Coran*, chap. II, v. 221.
(2) *Id.*, ch. XXI, v. 31.
(3) *Lévitique....*

Digitized by Google

pellent crime contre l'espèce. On a la preuve décisive de ce relâchement de la morale de Mahomet, dans ce verset du Coran qui a trait à l'inceste, et où il se prend d'indulgence envers une si flagrante violation des lois de la nature.

« Tout commerce d'un fils avec sa mère, d'un frère avec sa sœur est abominable..... *Si ce crime est commis, le Seigneur est indulgent et miséricordieux* (1). »

Ce n'est point ainsi que parle Moïse; il défend, sous peine de mort, les mariages des frères avec leurs sœurs, des petits-fils avec l'aïeule, du neveu avec la tante paternelle ou maternelle (2).

Enfin, lorsqu'on approfondit le génie des institutions mahométanes, on acquiert la conviction des vues intéressées du législateur et l'on comprend la différence énorme qui existe entre elles et les instituts de l'ancien testament. Mahomet, mû plutôt par le désir d'imposer à un peuple sa propre domination, que de lui fournir des réglements conservateurs, adoucit la rigidité naturelle de ceux-là par des concessions faites à un élément passionnel, inné sur la terre d'Orient, à la volupté vénérienne. Il voulut enchaîner les esprits à l'observance de la loi, moins par la conviction profonde du devoir que par l'attrait du plaisir naturel; puisqu'il ne fit entrevoir aucun autre but au-delà du temps. Avec une telle perspective, le germe de toute perfectibilité est étouffé dans l'homme. La loi judaïque est au contraire inflexible, et l'on voit que son caractère fondamental est de réagir contre les vices nés de la chair, de dompter la partie charnelle de l'homme. La loi de Mahomet comme celle de Zoroastre, de Confucius est une loi incomplète, immorale dans quelques-unes de ses obligations; les institutions qui

(1) Coran.
(2) *Levit.*

Digitized by Google

ont pour objet la direction de la vie matérielle participent de ces souillures et doivent compromettre, à la longue, le sort de l'espèce. La chose n'est pas douteuse, et pour citer un fait, je parlerai de la polygamie, institution qui sape la population en sapant la famille. Car, pour que celle-là soit valide, il faut que les enfants parviennent sans obstacle à la virilité. Or le père polygame distribue inégalement ses soins et ses secours aux membres de ses diverses familles. Les institutions du monde oriental sont menacées de mort, et déjà le fatal accident se prépare parce que ces institutions, en dépravant le principe moral des peuples, ont, en même temps, dégradé leur organisation. . . . . .

. . . . . .

J'arrive aux perfectionnements apportés par la loi nouvelle à la science directrice de la vie organique, ou en d'autres termes à l'hygiène. L'Evangile a régénéré le monde, à une époque donnée, comme la loi mosaïque avait réprimé les désordres d'un autre temps. Avant celle-ci, sous les patriarches, les hommes ne méritaient guère l'idée si favorable qu'on en a communément. On voit dans la contrée qu'habitaient ces personnages illustres des exemples de tous les crimes et surtout des crimes contre la pudeur; de la fornication et de l'inceste dans *Thamar*, de l'inceste encore dans *Ruben* et dans *Bala*, dans les filles de *Loth*, etc. Moïse réagit avec sévérité contre ces crimes qui produisaient simultanément la dégradation de l'ame et la dégradation de la chair. L'avènement de Jésus-Christ trouva l'humanité dépouillée de toute vertu, ayant atteint l'extrême limite de la science du libertinage, la plus puissante ennemie de la force et de la santé. Ainsi, à deux reprises, la Providence est venue en aide à l'espèce humaine agonisante, deux fois, au moment de sa perte, elle lui a offert l'assistance d'une loi réparatrice. C'est une vérité que l'histoire doit consigner. L'époque à

Digitized by Google

laquelle l'empire romain avait le plus étendu ses conquêtes, où, selon l'expression d'un très grand écrivain, il se coucha sur le monde asservi, comme sur le lit d'une prostituée, fut une période de désordre et d'irrégularité dans les actes de la vie. Les hommes pressés de vivre dépensaient largement, en débauches inouïes, et que nous ne pouvons comprendre aujourd'hui, *les forces de leur organisation;* la nature humaine était torturée par d'impurs et d'exorbitants désirs.

La religion chrétienne protesta, contre un tel abus de l'existence, par l'exemple et l'enseignement Elle développa une société nouvelle, au sein de l'ancienne qui put contempler avec admiration une cohorte d'hommes recherchant l'ordre et la pureté, au milieu du désordre et de la prostitution, et le calme au milieu du bruit. C'est effectivement dans les chrétiens de la première église qu'il faut chercher l'exemple de la vie la plus parfaite et conséquemment la plus heureuse qui puisse être sur la terre. . . . . .

. . . . . .

L'apôtre des nations, la personnification la plus haute du génie chrétien apporta, au nom de son maître, au monde sensuel et débauché, une doctrine sévère mais propice, fondée sur une connaissance profonde de l'homme. Saint Paul prêcha la paix à établir entre les sens et l'esprit, et montra, dans un enseignement merveilleusement développé, le christianisme venant donner à l'homme le pacte d'alliance entre les puissances de l'ame et les forces de la chair, entre l'homme animal et l'homme esprit. L'antagonisme entre les mouvements charnels et les mouvements spirituels existe, saint Paul le constate, mais il veut que l'harmonie soit désormais établie entre ces deux principes de la nature de l'homme, qu'ils conspirent ensemble vers un même but, la validité corporelle et le perfectionnement moral.

« Afin, dit-il, qu'il n'y ait point de schisme ni de division

Digitized by Google

dans le corps, mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres (1).

Ailleurs nous rencontrons cet admirable verset qui résume dans un mouvement de la plus haute inspiration, le but final auquel doit tendre toute existence humaine :

« Ipse autem Deus sanctificet vos per omnia ; ut integer SPIRITUS vester et ANIMA et CORPUS sine *querela* in adventu Domini nostri Jesus Christi servetur. »

« Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même en toute manière, afin que votre esprit, votre ame et votre corps se maintiennent sans dissension jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ (2). »

On ne saurait trop méditer la profondeur de ce passage. Saint Paul y fait connaître sa doctrine sur la science de l'homme, et c'est celle que les plus grands physiologistes enseignent encore de nos jours (3). Il reconnaît, dans la nature humaine, trois éléments constitutifs autour desquels se groupent toutes les manifestations de la vie : 1° la force vitale *(spiritus)*; 2° le principe de l'ame ou du sens intime *(anima)*; 3° l'élément visible, l'agrégat matériel (*corpus*). Pour que le rhythme de l'existence soit conservé, il est nécessaire que ces trois éléments marchent d'accord, et n'envahissent point le champ de leurs attributions respectives. Il faut que les besoins naturels du corps soient satisfaits, afin que le malaise qui naîtrait de cette infraction n'obscurcisse pas la lumière de l'entendement, et d'une part que le sens intime déploie ses manifestations en toute liberté. Il faut savoir résister à la concupiscence, c'est-à-dire à tout mouvement charnel provoqué non par un objet réel et actuel, mais par un objet

(1) *Ad Cor.*, cap. VIII, v. 6.

(2) *Thessal.*, cap. V, v. 23.

(3) Voy. la brochure que vient de publier M. Lordat, de Montpellier : *Ebauche d'un traité complet de physiologie humaine*, 1841.

Digitized by Google

que se crée la propre imagination (empiétement du principe de l'ame sur l'attribution de la force vitale), et par conséquent contre la fin de l'homme, et la fin de la nature. L'apôtre considère les organes comme des agents propres à entretenir les manifestations de ce qu'il y a d'*essentiel* à l'homme, c'est-à-dire le principe moral. Il pose en principe qu'on doit résister à ce qu'il nomme avec tant d'énergie *l'inspiration de la chair*, toutes les fois que ce mouvement doit compromettre la grande destinée de l'individu, son aspiration vers l'infini, objet vers lequel il doit tendre et qui le tient, selon lui, *comme dans le travail de l'enfantement*. Or, saint Paul, se fondant sur la notion la plus haute de la nature humaine, condamne le péché comme une infraction aux lois primordiales de la vie, comme source de ruine pour l'harmonie vitale, *omne peccatum extra corpus est*. Le plaisir sensible né de la concupiscence ne doit point être l'objet des recherches du véritable chrétien; il doit seulement prendre en passant celui qui se trouve attaché aux fonctions nécessaires à la vie :

« Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses desirs déréglés. Et n'abandonnez point au péché les membres de votre corps, pour lui servir d'armes d'iniquité; mais donnez-vous à Dieu comme devenus vivants de morts que vous étiez, et conservez-lui les membres de votre corps pour lui servir d'armes de justice (1) !

« Le corps n'est point fait pour la fornication, mais pour le Seigneur, et le Seigneur est pour le corps (2). Que chacun sache posséder le vase de son corps saintement et honnêtement (3).

(1) *Rom.*, cap. IV, v. 12-13.
(2) *Cor.*, cap. VI, v. 13.
(3) *Thessal.*, cap. IV, v. 4.

Digitized by Google

« Or, cet amour des choses de la chair est une mort, au au lieu que l'amour des choses de l'esprit est la vie et la paix (1). »

Il ne faut pas s'y méprendre, chaque homme est intéressé à saisir l'immense portée de ces préceptes, à en pénétrer le sens : Homère, Platon et Cicéron ont écrit de bien belles choses et qui survivront éternellement chez tous ceux qui vouent, dans l'intimité de leur cœur, un culte aux nobles pensées; mais nul d'entr'eux n'égale l'apôtre. Saint Paul, au point de vue humain, est le plus grand génie qui ait jamais existé parce qu'il a mesuré de son regard la profondeur de la nature humaine, si diversement mélangée, et qu'il a résolu, par le christianisme, le plus important de tous les problèmes, celui qui a pour but d'entretenir le juste équilibre, la normalité entre les mouvements impérieux de la chair et les justes exigences des forces affectives. . . . . .

. . . . . .

Tous ces vastes génies qui dirigèrent, après les Apôtres, l'établissement du christianisme, se font remarquer par leurs connaissances étendues sur la nature corporelle de l'homme. Ainsi Tertullien, Origène, Lactance, saint Clément d'Alexandrie, saint Ambroise, saint Augustin, saint Cyprien, saint Justin, saint Basile, saint Grégoire, etc., à une époque plus rapprochée de nous, saint Benoît, saint Bernard, saint Bonaventure, saint Thomas, saint Charles-Borromée, etc., etc. ont mûrement approfondi, dans leurs ouvrages, l'étude médicale de l'espèce humaine. Destinés à organiser un ordre social nouveau, à concentrer en eux la double autorité de Pères et de chefs spirituels, ces grands hommes devaient posséder une science universelle, et surtout celle de la nature humaine, objet spécial de leur direction. Ce fait est la plus

(1) *Ad Rom.*, cap. VIII, v. 6.

Digitized by Google

forte preuve que le christianisme s'adresse à l'*homme entier* et qu'il s'intéresse au bien-être de la chair. Mais chose non moins remarquable, les premières hérésies qui furent combattues furent celles qui ne venaient la plupart que d'un excès de sévérité et de haine envers le corps. Ainsi les Marcionites et les Manichéens soutenaient que la chair était mauvaise et l'ouvrage du *mauvais principe*, d'où ils concluaient qu'il n'était point permis d'en manger, ni de la multiplier par génération (1). L'église chrétienne déploya toute sa sévérité contre ces doctrines subversives, et si peu conformes à l'esprit de l'Evangile; elle les réduisit en poudre, en déchaînant contre elles les voix puissantes d'Origène et de Tertullien.

La pensée dominante de l'admirable livre de l'apologétique, *apologeticus adversus gentes*, n'est autre chose que la démonstration par les faits de l'impuissance radicale du polythéisme pour conduire l'espèce humaine dans une voie d'ordre, de moralité et de vigueur, tandis que la religion chrétienne possède en elle toutes les conditions pour réaliser ici-bas le bonheur possible. Tertullien, dans ce terrible réquisitoire contre les institutions du passé, met à nu, sans ménagement, tous les vices issus nécessairement de la religion païenne, et qui doivent compromettre l'intérêt de l'espèce.

« Vous marchandez les adultères dans les temples, s'écrie-t-il en s'adressant aux païens; vous corrompez la pudicité des femmes devant les autels..... Les philosophes ont coutume de souiller les mariages de leurs amis; ils prostituent aussi leurs mariages avec beauconp de patience à l'impudicité de leurs amis; ce qu'ils ont appris (*credo*) je crois en l'école d'un Socrate grec, et d'un Caton romain, qui ont

(1) Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, p. 58-1688.

Digitized by Google

autrefois prêté leurs femmes à leurs amis. *O sapientia attica! o romanæ gravitatis exemplum!* (1). »

Dans le traité *de Cultu feminarum* où il rappelle les femmes romaines à la pudeur et à la modestie, il s'élève contre l'abus de parfums par les considérations suivantes : « Il est certain que toutes ces huiles, ces poudres et ces essences dont on se sert pour teindre les cheveux, gâtent et altèrent le cerveau et produisent le vertige et des convulsions (2). » Dans le même endroit, on lira avec admiration cette belle définition de la beauté : « C'est une perfection du corps dont Dieu a bien voulu orner son ouvrage, et une couverture digne de la mollesse de l'ame *(ut animæ aliqua vestis urbana).* »

On trouve dans le beau livre *de Resurectione carnis* de magnifiques considérations sur l'évolution de l'embryon humain et des idées fondamentales qu'on pourrait regarder comme le germe de la doctrine physiologique actuellement enseignée en Allemagne. Dans son traité *de Monogamia*, le plus savant, à mon sens, il s'attache à démontrer, par des arguments renouvelés de nos jours, le danger qu'il y a pour la validité et la perpétuité de l'espèce, dans la pluralité des femmes. Il prouve irrésistiblement que la monogamie est la condition naturelle et physiologique du couple humain.

. . . . . .

Saint Clément d'Alexandrie est celui de tous les Pères de l'Eglise qui s'est livré avec le plus de succès à l'étude physiologique de l'homme. La seconde partie de son *Pédagogue*, vaste répertoire où tout ce qui a trait à la conduite générale de la vie est méthodiquement exposé, est un traité complet d'hygiène. Tous les modificateurs y sont longuement étudiés. Le chapitre des aliments (*quomodo in alimentis ver-*

(1) *Q. Sept. flor. Tertul. op. omn. Basil.*, p. 730.
(2) Op. cit , p. 587.

Digitized by Google

sari oporteat) renferme des préceptes de tous les temps, de tous les lieux, et des détails fort précieux sur les habitudes somptuaires de son époque. Il s'élève avec force contre l'usage des *secundæ mensæ* que Celse blâmait déjà lui-même de son temps : il considère comme un art perfide celui qui offre à des hommes rassasiés et suffisamment nourris des mets qui réveillent l'appétit éteint. Le trop grand luxe de la table prépare la maladie, *qui ad luxum mensæ propensi sunt, suos sibi morbos enutriunt* (1).

« En vain, dit-il, l'habile médecin Antiphane affirme que cette variété de mets est presque l'unique cause de leurs maladies, ils s'irritent contre cette vérité, et poussés par je ne sais quelle vaine gloire, ils méprisent tout ce qui est simple et naturel. Rien n'échappe à leur avidité, ils n'épargnent ni peines ni argent. Les murènes des mers de Sicile, les anguilles du Méandre, les chevreaux de Melos, les poissons de Sciato, les huîtres d'Abydos, les légumes de l'Epire; que dirais-je encore? les bettes d'Asie, les petoncles de Metymne, les turbots de l'Attique, les grives de Daphné et les figues de Chélidoine, pour lesquelles le Perse stupide envahit la Grèce avec une armée de cinquante mille hommes; enfin les oiseaux du Phare, les faisans d'Egypte, les paons de Médie, ils achètent et dévorent tout (2). »

Sous le point de vue historique, cette énumération peut avoir son prix. C'est dans le *Pédagogue*, en effet, que l'on peut puiser les notions les plus certaines touchant la dépravation organique et morale où étaient parvenues les hautes classes de la société romaine. Le luxe, dit encore ce grand évêque, a fait des hommes un affreux mélange et les a couverts d'opprobre. Le vice promène ses joies lascives et insul-

(1) *Clém. Alex. op. omn.* in-fol., ed. Basil 1556, p. 29, 30.
(2) *Ped.* liv. III, p. 63.

Digitized by Google

tantes; il coule à plein bord dans nos villes, il est la loi commune, universelle. Une curiosité inouïe, molle et luxurieuse agite les cœurs. Il n'est rien qu'ils n'inventent pour rallumer leurs désirs éteints, rien qu'ils n'essaient pour réveiller leur imagination blasée. La nature qu'ils violentent s'épouvante de leurs excès : les femmes font l'office des hommes, les hommes celui des femmes. Quel horrible spectacle que cet inceste perpétuel! Quels trophées pour notre civilisation! (1)..... Voilà où en était réduit le monde! les hommes ne savaient plus vivre, selon la raison et selon la nature. Ce fut dans le but de les ramener dans cette double voie que le *Pédagogue* fut composé, car il n'est autre qu'un traité complet de la science de la vie.

Ce grand évêque, dont les connaissances étaient universelles, n'a vu dans l'emploi des modificateurs qu'un moyen de parveuir simultanément à la force, à la santé, à la beauté, ce qui est la fin suprême de l'hygiène, comme nous l'avons reconnu. « Il est de l'essence de l'homme, dit-il, de purger son ame des souillures, de maintenir sa chair dans un état de force et de sainteté (2). Il considère la beauté du corps comme un reflet de la santé : *liberalis autem sanitatis flos est pulchritudo.* Quelle expression! mais, ajoute-t-il plus loin, la plus merveilleuse des beautés est celle qui se reflète de l'ame sur le corps, quand elle est rayonnante de l'effulgence du Saint-Esprit et des caractères qui en découlent, de joie, de justice, de prudence, de force, de modération, de zèle pour le bien. Tous ces sentiments impriment à la physionomie un cachet de beauté particulière, surpassant toutes les autres (3).

(1) *Ped.* liv. III, p. 63.
(2) *Id.*, liv. II, p. 50.
(3) *Id.*, *id.*

Digitized by Google

Ce qui fait le mérite spécial du *Pédagogue* de saint Clément, c'est que les préceptes qui y sont contenus sont toujours proportionnés aux lois de l'économie vivante. Le chapitre sur les *bains* paraîtra surtout remarquable, car les raisons qui lui font rejeter l'abus des bains chauds indiquent un observateur consommé qui avait dû puiser aux écoles médicales les plus renommées des notions sur les forces vitales. Dans cette période de mollesse et de volupté de l'empire romain, on recherchait de préférence les modificateurs qui assouplissent le plus la fibre et relâchent le plus agréablement la force des tissus. Parmi ceux-là, on faisait, à Rome et dans tout l'Orient, le plus grand abus des bains chauds. Les riches voluptueux, au rapport de Martial et de Juvénal, y passaient une grande partie de la journée et n'en sortaient que pour prendre le repas du soir qu'ils prolongeaient très avant dans la nuit. Il résultait delà une énervation générale de tout le système que saint Clément a parfaitement constatée. Il veut qu'on ne fasse usage du bain que dans un motif de propreté, et qu'on ne l'emploie nullement dans un motif de volupté. « *Sed ergo voluptatis causà lavacrum rejiciendum ut : impudens enim voluptas est omninò excidenda.... porro autem balnei frequentes usus, vires adimunt, naturalemque roboris vehementiam relaxant sepé, autem dissolvunt* (1).

L'article sur le *sommeil* offre le même genre d'intérêt. Selon lui, un sommeil immodéré est aussi nuisible au corps qu'à l'esprit.... Il faut bannir de nos lits une vaine magnificence : les oreillers, les couvertures enrichies d'or et de pierreries ne conviennent pas..... Il est nuisible à la santé de dormir dans une plume moelleuse, où le corps entraîné par son poids s'enfonce tout entier, et par conséquent s'ense-

(1) *Ped.*, liv. II, p. 52.

Digitized by Google

velit; delà les congestions vers la tête..... Les lits fermes sont le gymnase naturel du sommeil.... Un lit mou et efféminé ne convient pas à la noble virilité de l'homme (1). Celle-ci était singulièrement compromise au temps de Commode, temps où vivait saint Clément, et l'on peut lire avec surprise, dans ses écrits, les sanglantes satyres par lesquelles il s'efforce de faire rougir des fronts qui ne rougissaient plus. Il raille avec amertume la consommation que les jeunes Romains faisaient des *épilatoires* et le temps qu'ils passaient à déshonorer leurs corps. Je n'en dirai pas davantage, mais la lecture de tous ces détails confirmera la haute vérité de ces paroles émises par un des plus beaux génies de notre temps, dans un livre qui vient d'apparaître : « Le christianisme, en même temps qu'il rendait l'énergie et la moralité à l'homme, rendait la douceur et la pureté à la femme. C'est lui qui a rétabli les sexes (2). »

Lorsqu'on se reporte à l'affreux débordement de la volupté vénérienne, à l'époque où écrivait saint Clément, on est moins surpris de rencontrer dans ses œuvres des détails inouïs sur la fonction de propagation. Dans un chapitre intitulé : *Quænam de procreatione liberorum tractanda sint?* il règle, en hygiéniste consommé, les rapports entre les époux, et les subordonne à l'intérêt de l'espèce. Il dépeint à merveille l'influence terrible qu'exerce, sur l'économie entière, et particulièrement sur les forces vitales, l'abus de l'acte de la procréation. « Les plaisirs du mariage trop répétés brisent les nerfs de l'homme comme de faibles fils qu'on tire avec trop de violence; ils obscurcissent les sens et détruisent les forces.... Dans cet instant, en effet, *l'homme est arraché de l'homme avec violence.* » Il recommande d'éviter les aphro-

(1) *Ped.* liv., p. 41.

(2) *L'Unité spirituelle*, etc., t. III, p. 14-48.—1841.

Digitized by Google

disiaques qui produisent sur l'appareil vénérien une stimulation factice, peu favorable à une saine et robuste génération. Il invite à respecter la couche nuptiale, et à l'environner de mystère. « Considérez, dit-il, au sujet de l'adultère, l'épouse d'autrui comme votre propre fille (1). » Enfin, parmi les belles et importantes considérations dont ce livre abonde, celle-ci me paraît digne d'être méditée, car elle est d'une grave portée ; son infraction habituelle est la source de bien des désordres. Comme saint Paul, Clément exhorte à la chasteté dans l'état de mariage, afin d'entretenir l'estime entre les époux, premier support de tout bonheur conjugal. «Comment, d'ailleurs, votre femme pourra-t-elle vous croire chaste, si vous ne l'êtes pas dans les plaisirs que vous prenez avec elle? » Il est à craindre d'ailleurs que vous n'apportiez le déshonneur, dans votre demeure, en développant par cette sorte de libertinage la concupiscence d'un tempérament de feu. Il y a dans cette dernière remarque une vérité capitale dont l'appréciation ne peut être laissée qu'aux seuls hommes dont la mission est d'observer journellement la nature humaine, au milieu de ses écarts, et de lui apporter la réparation. . . . . .

. . . . . .

Je ne parlerai point encore, en cet endroit, du large tribut que saint Augustin a apporté à la science de l'homme. Je mettrai ailleurs à profit ses grandes idées sur la morale, sur l'influence des mouvements passionnels sur le corps. On reconnaîtra le cachet d'un des plus profonds observateurs de la nature humaine. . . . . .

. . . . . .

Saint Ambroise n'a point, comme Clément d'Alexandrie, coordonné un système complet de la science physiologique

(1) *L'Unité spirituelle*, etc., t. III, p. 85.

Digitized by Google

de l'homme, mais, en maint endroit, il fait preuve d'un immense savoir sur cet objet. L'*Hexæmeron* contient des passages très remarquables sur la disposition des organes et sur leurs fonctions. Parmi eux il faut distinguer le suivant qui, au point de vue de l'époque, enseigne une doctrine très avancée, au sujet de l'*influx cérébral:*

« La tête s'élève majestueusement au dessus des membres, comme le ciel au dessus des éléments, comme une immense citadelle au dessus des murs d'une cité; c'est d'elle que se répandent sans cesse la vie et le mouvement dans les nerfs; c'est elle qui lance à chaque instant la rapidité aux pieds, le sentiment à toutes les parties, qui, semblable à un monarque vigilant, administre ensemble toutes les régions (1). » Ce passage pourrait orner un traité moderne de physiologie sans que la science actuelle fût en droit de réclamer contre son exactitude. Comme saint Clément d'Alexandrie, il apprécie parfaitement les rapports du physique et du moral, et expose quelques idées neuves à ce sujet. Il assimile toute passion mauvaise à un accès fébrile, *febris nostra libido est*, *febris nostra invidia est*, *febris nostra iracundia est* (2). Enfin, comme l'ont tenté de notre temps certains physiologistes, il place dans le bas-ventre le point de départ des mouvements passionnels, *in lumbis libidinis commotiones sunt* (3). Son traité *des Offices* est riche en saines prescriptions hygiéniques.

J'aurai encore à faire connaître les travaux de quelques autres Pères de l'Eglise sur la science organique de l'homme, en particulier ceux de saint Bazile et saint Grégoire de Naziance, de saint Bernard qui fut un grand réformateur. L'espace prescrit à cet article me force à ajourner ces détails. Je terminerai par une réflexion qui me paraît très impor-

(1) *Divi Ambrosii op. omn.* 1586, Paris, p. 126.
(2) *Id.*, *ibid.* t. III, p. 85.
(3) *Id.*, *ib.*, p. 31.

Digitized by Google

tante, car elle tient de près à ce qu'il y a de plus élevé dans la science médicale. Celle-ci n'est réellement grande et féconde qu'autant qu'elle dérive de la tradition hippocratique, et qu'elle accueille ses dogmes fondamentaux d'unité, de consensus, d'harmonie fonctionnelle régie par des lois primordiales. Or, tous les Pères de l'Eglise, dont je viens d'analyser les travaux, ont reconnu ces lois; tant il est vrai que les grandes vérités sont sœurs! Cette esquisse démontrera toute la justesse du point de vue où je me suis placé dans l'étude de la science de l'homme....

Docteur Francis DEVAY.

Digitized by Google

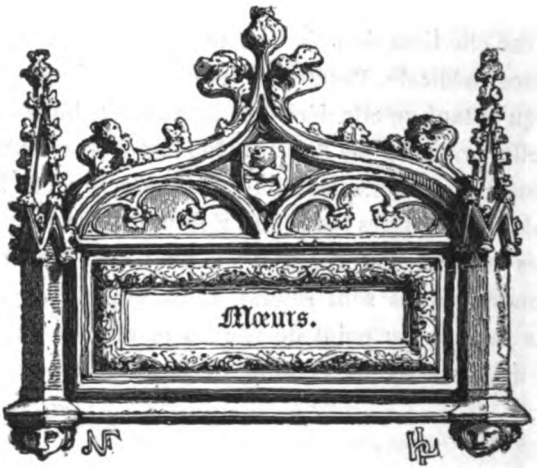

PHYSIOLOGIE

DE

LA FEMME DE LETTRES.

ÉTUDE CONTEMPORAINE.

De toutes les espèces de littérateurs la pire est, sans contredit, la femme de lettres ; on se demande si, comme au temps des Egyptiens, c'est en expiation de quelques crimes, que la vengeance céleste a frappé notre siècle de cette plaie, bien plus cruelle encore que toutes celles dont l'histoire sainte nous a laissé l'effroyable nomenclature.

L'origine de la femme de lettres ne se perd point dans la nuit des temps : loin de là ; son existence est tout actuelle, et

Digitized by Google

il appartenait à notre époque, cette triste époque qui a déjà vu naître la musique imitative, les romans fouriéristes et la sculpture humanitaire, de créer la femme de lettres ; car, ne vous y trompez pas, la femme savante, la précieuse ridicule qu'un certain Poquelin de Molière a stygmatisée dans son temps, sont mortes, bien mortes ; la femme de lettres, dédaignant l'héritage de ses devancières, a une physionomie qui lui appartient en propre. C'est un *type*, comme on dit aujourd'hui, qui nous a paru digne d'une étude approfondie, car hélas! quelques années encore, et ce curieux débris de la littérature du XIXe siècle aura disparu complètement, et de lui il ne restera plus qu'un souvenir, aussi inintelligible pour les nations futures que les hiéroglyphes de l'obélisque de Luxor, ou la poésie de MM^mes^ et de MM. telles et tels.

La vanité féminine présente une masse formidable de prétendantes au titre glorieux de femme de lettres, mais il ne peut être accordé qu'à celles qui se trouvent dans les conditions suivantes :

L'âge précis de la femme de lettres est dans la catégorie des problèmes insolubles, mais on suppose qu'elle flotte ordinairement entre quarante et cinquante ans ; si elle est seulement d'une jeunesse un peu effeuillée, elle n'a droit qu'à la dénomination modeste de femme supérieure.

La femme de lettres est essentiellement mariée, quoique membre de l'Athénée où Mmes Poutret de Mauchamp, Sophie Buet d'Alary, etc, etc, prêchent une mission contre le mariage (ce joug si lourd en France, comme chacun sait), demandent l'abolition de l'article 213 du code civil, et réclament le droit de faire partie du conseil de recrutement.

La femme de lettres a ordinairement pour époux légitime un médecin ou un avocat, à moins qu'elle ne consente à embellir l'existence d'un surnuméraire d'administration ou d'un riche capitaliste. Si elle daigne faire des enfants, elle les néglige quand ils sont petits ; dès qu'ils sont grands, elle les cache ; tout ce qui rentre dans les soins du ménage est pour elle un

Digitized by Google

objet d'horreur, et, si on voulait l'asservir aux ignobles exigences du pot au feu, elle se suiciderait; elle trouverait bien plus convenable d'aller remplacer son mari au tribunal ou au congrès scientifique que de coudre le moindre bouton faisant défaut au haut de chausse conjugal. Il est pourtant quelques femmes de lettres veuves ou à peu près; celles-là ont pleuré longtemps un mari général, ou au moins colonel mort à Waterloo; il est mort tant d'officiers à Waterloo! mais comme cette catastrophe est déjà loin de nous, c'est l'Afrique qui est en possession maintenant de priver ces intéressantes Artémises de leurs amours légitimes.

Les femmes de lettres n'aiment que les sots, ce qui s'accorde peu avec l'aversion qu'elles ont pour leurs maris.

Amie de l'humanité, la femme de lettres fait chorus avec tous les philanthropes de profession, les émancipateurs de nègres, et tous les individus occupés du progrès social et de l'avenir des nations; race abondante en cœurs sensibles pour lesquels le malheureux mourant de faim, parfaitement dédaigné tant qu'il n'est qu'innocent, devient bientôt, si peu qu'il mérite le bagne, un être prodigieusement intéressant et recommandable. C'est une femme de lettres qui la première a demandé à Fieschi un autographe pour son album.

La femme de lettres professe un grand amour pour les nocturnes vitrioliques de Monpou, qu'elle déchiffre de concert avec quelque Sténio à la longue chevelure; elle a la voix fausse, et chante comme une repasseuse.

Dans son intérieur, la femme de lettres rejette le peignoir pour la robe de chambre, et n'est guère plus serrée dans son corset que dans ses raisonnements; à l'extérieur, elle revêt le frac et le pantalon à sous-pieds. A elle les rêveries fantastiques, la vie artistique et les bowls de punch infiniment multipliés! Elle goûte peu le Champagne, bon tout au plus pour les grisettes, mais elle proclame l'émancipation du sexe faible en savourant le rhum, et en fumant du tabac de caporal dans une pipe culottée.

Digitized by Google

Si la femme de lettres n'est pas ornée d'un soupçon de moustaches, c'est que la Providence a décidé qu'en dépit de toutes les pommades, à quelques exceptions près, la plus belle moitié du genre humain en serait privée.

Les anévrismes et les maladies de poitrine furent naguères employées avec assez de succès par les habiles à se faire une position sociale, mais la femme de lettres, en inventant la femme incomprise, l'ame méconnue, a relégué ces élégantes infirmités à l'Hopital. Elle n'a voulu conserver que l'intéressante pâleur de ces maux surannés. Etre pâle est un don du ciel; c'est le cachet d'une ame d'élite, d'une organisation type; osez donc parler des trésors de sensibilité et de passion que renferme votre cœur incandescent, avec un visage resplendissant d'un vulgaire vermillon! On a accusé la femme de lettres de mettre du rouge, c'est une calomnie; elle met du blanc.

C'est ici qu'il convient de laver la femme de lettres d'un reproche injuste; on a dit que, reniant leur poétique berceau, quelques-unes de ces dames attribuaient à l'Ibérie l'honneur de leur avoir donné le jour; qu'on fût née à Brives ou à Pontoise, il suffisait d'avoir des yeux noirs, des sourcils peints à la sépia et un couteau de dessert passé dans la jarretière pour se poser en Andalouse pur-sang. Le procédé étant si facile, les modistes de la rue Vivienne s'en sont emparées, et ce n'est plus qu'à la Chaumière qu'on trouve des Paquita et des Dolorès; la femme de lettres aimerait mieux avouer qu'elle est née aux Martigues, cette autre Béotie de la Provence, que de laisser seulement soupçonner qu'elle est du beau pays de l'Andalousie. Les femmes de lettres sortent de toutes terres, viennent de toutes greffes, mais le plus ordinairement naissent dans les couches inférieures de la société. Les mieux nées sont filles d'un industriel, comme on appelle aujourd'hui tout rustre enrichi; celles-ci ajoutent à leur nom celui de leur village qu'elles finissent par garder seul en l'ornant d'une particule, sans l'autorisation du garde des sceaux.

Si la femme qui écrit n'a pas fait un traité sur la peine de

Digitized by Google

mort, ou tout au moins un commentaire sur Beccaria, un drame social, ou un poème humanitaire, elle n'est pas femme de lettres.

Si sa toilette n'est pas en révolte ouverte avec la mode et le goût, si elle est convenablement chaussée et gantée, si sa maison est soigneusement et proprement tenue, elle n'est pas femme de lettres, eût-elle enfanté cent in-4°.

Celle qui écrit *desir* avec un accent est femme de lettres; bien plus femme de lettres encore celle qui écrit le français avec l'orthographe de M. Marle et de l'empereur Auguste.

La femme de lettres n'a jamais rien appris, ce qui est pour elle une raison de prétendre tout savoir; pendant toute sa carrière littéraire elle a fouré six feuilletons et cinq morceaux de poésie où elle a pu; un beau jour elle fait imprimer ses onze chefs d'œuvres ensemble sous un titre plus ou moins prétentieux: *Amertumes de cœur*, *Joies inédites*, *Douleurs intimes*, etc; alors, grâce à la multiplicité des blancs, des alinéas et à la fréquence des traits, non pas d'esprit, elle arrive à faire une espèce de volume qu'elle appelle ses œuvres; la moitié du livre (et ce n'est pas la plus mauvaise), est consacrée aux épigraphes; là, depuis le *proscenium* jusqu'au *postscenium* (autrefois préface et conclusion), Victor Hugo, La Mennais, Lamartine, etc., secoudoient avec des passages de la Bible; rien n'est plus à la mode parmi les femmes de lettres que de citer les textes saints. L'ouvrage, tiré à trois cents exemplaires, est envoyé par l'auteur à toutes les sommités littéraires, qui répondent à cette délicate attention par la circulaire obligée, que l'heureuse femme fait orgueilleusemont insérer dans les journaux de son endroit.

Se considérant comme l'expression directe et précise des besoins et des idées de son époque, la femme de lettres croit devoir se manifester de temps à autre au vulgaire, et reçoit une fois par mois en hiver. On consomme à ses réunions beaucoup de romances, forces nocturnes et une livre de bougies de l'Etoile. Toutes les célébrités littéraires et artistiques re-

Digitized by Google

çoivent toujours des invitations pour ces solennités, mais elles ne s'y rendent jamais; en revanche, on est sûr d'y rencontrer toutes les femmes libres et émancipées, des rédacteurs de feuilles qui ne paraissent jamais, et, dans les grandes occasions, un sectateur de l'abbé Châtel, et un humanitaire *fragmentaire*, d'une forme *caractérielle* tout à fait inédite.

La femme de lettres a été saint-simonnienne, aujourd'hui elle est fouriériste; elle ne lit guère que les écrits de l'Ecole sociétaire et ses propres œuvres; lorsqu'elle veut reposer son cerveau fatigué par ses graves travaux, elle étudie le chinois, ou feuillette MM. Cousin et Ballanche; tout autre écrivain est mis à l'index comme trop frivole. La littérature, dit-elle, doit être un mythe, un symbole, au moyen duquel, en se plaçant au point de vue synthétique, on fera marcher l'avenir social de l'humanité avec le trombone cabalistique et le tamtam passionnel (Voir les œuvres de ces dames pour le développement de la pensée). Si, trop pressée pour atteindre la métamorphose des mers en sirop et en limonade, et l'œil promis par Fourier aux vrais croyants, elle déserte la Phalange, alors elle marque de son nom une chaise à sa paroisse, achète un livre d'heures illustrées, à fermoirs de chrysocal, et suit pour le reste les préceptes du néochristianisme.

Enfin, quand la femme de lettres entre dans la catégorie des femmes mûres, c'est à dire à soixante ans, puisque M. de Balzac assure qu'à cinquante-neuf ans une femme est très jeune encore, elle renie tous ses travaux poétiques, et commet avec préméditation un livre mystique du plus gros format. En mourant, elle laisse sur la tête de son mari ses lauriers et ses œuvres posthumes.

REQUIESCAT IN PACE.

Mlle J. D.

AVIS AUX JOURNAUX REPRODUCTEURS.

Ledit article, propriété de la Revue du Lyonnais, peut être reproduit sans encourir les foudres judiciaires de la Société des Gens de Lettres, à laquelle nous n'avons pas le malheur d'appartenir.

Digitized by Google

Économie politique.

DE L'INTRODUCTION EN FRANCE DE BESTIAUX ÉTRANGERS (1).

M. de Lamartine a écrit à tous les journaux pour déclarer que, membre du conseil général de Saône-et-Loire, il a protesté contre la délibération prise par ses collègues, relativement à l'introduction des bestiaux étrangers. L'honorable député de Mâcon profite de cette occasion pour lancer quelques aphorismes d'économie politique « contre ces malheureuses ten-
« dances à l'enchérissement systématique qui, *pour favoriser*
« *quelques producteurs privilégiés Français,* APPAUVRISSENT EN
« RÉALITÉ LE SOL, ENLÈVENT DES INSTRUMENTS A L'AGRICULTURE, et
« forcent les classes laborieuses ou à des exagérations de sa-
« laire qui nuisent au travail, ou à des privations alimentaires
« dont elles souffrent... L'économie politique n'est pas une
« science si mystérieuses qu'on veut bien le dire ; l'enché-
« rissement et le crime de cette science ; le *bon marché* est
« sa vertu. A ce signe, on peut toujours reconnaître qui a tort
« ou qui a raison. Je suis pour le *bon marché* ; car je veux que
« le pauvre vive, et que la terre *multiplie des hommes au lieu*
« *d'engraisser des bestiaux vendus plus cher*, et par conséquent
« moins consommés. »

Une protestation de cette nature contre un *prétendu pri-*

(1) Le *Courrier de l'Ain* a publié, sur cette question à l'ordre du jour, de fort judicieuses réflexions que nous nous plaisons à reproduire ici.

Digitized by Google

vilége, sortie de la bouche d'un homme comme M. de Lamartine, pourrait avoir une dangereuse gravité, et ne tendrait pas à calmer la surexcitation actuelle des esprits.

S'il était bien reconnu que l'abaissement du droit d'entrée sur les bestiaux étrangers dut amener dans les prix de vente une diminution profitable à ceux qui consomment, sans nuire à ceux qui produisent, on ne verrait aucune raison de s'obstiner à maintenir des tarifs presque prohibitifs; on ne comprendrait pas comment un conseil général, composé d'hommes que très-certainement leur intérêt privé ne domine pas au point de les aveugler complétement sur l'intérêt de la masse, aurait été pour ainsi dire unanime à demander la continuation des tarifs.

Mais il est parfaitement établi au contraire que l'industrie agricole qui élève le bétail perdra toutes chances de bénéfice, si on la met aux prises avec la concurrence écrasante de l'étranger placé à divers titres dans de plus favorables conditions que nous ; l'immense extension qu'a prise chez nous la culture des fourrages artificiels et des fourrages-racines s'efforce de compenser cette différence de condition ; mais elle n'y est pas encore parvenue. — Or, la privation de bénéfice sur le bétail, ce sera forcément la restriction de la production pour le bétail comme pour toutes choses : ce sera tuer la poule aux œufs d'or avant qu'elle n'ait pondu. — Ce n'est pas tout. Restreindre la production du bétail, c'est réduire toute production agricole, parce que l'agriculture repose en définitive sur l'emploi d'engrais abondants. Sans bétail, point d'instrument de travail pour les cultivateurs d'abord, point d'engrais ensuite : cela est clair et n'a pas besoin de démonstration. Or point d'engrais, point de récolte et sol appauvri. Quoiqu'on fasse, on ne pourra jamais sortir de ce cercle révélé à l'homme dès qu'il a cultivé la terre. Ainsi la réduction du bétail et de l'engrais entraînera forcément la stérilisation du sol, la reduction des céréales et du pain, par conséquent la disette.

Une économie pratique et qui n'a rien de mystérieux a con-

Digitized by Google

sacré ces vérités par une formule énergique: A côté d'un bœuf naissent dix pains; à côté d'un pain naît un homme.

Ainsi, tout ce que dit M. de Lamartine, qui veut que *la terre multiplie des hommes au lieu d'engraisser des bestiaux vendus cher*, est parfaitement dénué de sens, révérence parler; car ce sont les bestiaux qui donnent les moyens de nourrir et de multiplier les hommes; et si les hommes n'étaient pas multipliés, il n'y aurait pas moyen de vendre les bestiaux cher.

La disette, dit un agronome distingué, serait le résultat fatal, inévitable de toute réduction du bétail en France; on peut dire plus, la disette arriverait inévitablement si le nombre des bestiaux n'augmentait chez nous dans la même proportion que la population; car comment fournir aux besoins croissants de cette dernière, si le pays n'augmente proportionellement ses ressources en engrais, et par conséquent son bétail. Or, gagner sur le bétail, c'est toujours en définitive la seule condition admissible pour en avoir, pour en élever, en engraisser, enfin le seul encouragement efficace à en accroître le nombre.

Quant à l'augmentation des salaires, il resterait à savoir si elle serait moins forte avec l'augmentation forcée et habituelle du prix du pain qu'avec celle de la viande. Il n'y a qu'à consulter à cet égard l'hygiène habituelle de la population et ses habitudes de consommation. Nous ne sommes pas en Angleterre où la consommation de la viande l'emporte presque sur celle du pain. Pour la France, au contraire, le haut prix du pain, c'est le précurseur le plus certain du trouble et de l'émeute; c'est le point d'appui le plus solide qui s'offre au levier des révolutions.

Disons en finissant que les sentiments philanthropiques de M. de Lamartine *pour le pauvre* n'appartiennent pas à lui seul. Ceux qui ne partagent pas son opinion sur la question des bestiaux partagent certainement sa sollicitude pour les classes nombreuses de la société. Cette prétention de s'arroger le monopole d'un vif intérêt pour le bien-être du pauvre ne peut pas plus être passée à M. de Lamartine qu'aux journaux dé-

Digitized by Google

mocratiques. Les hommes qui défendent l'état actuel des choses éprouvent tout autant de sympathie pour la classe pauvre que les partisans *du laissez-passer*. Seulement ils pensent mieux comprendre ses véritables intérêts de bien-être et de prospérité.

Ils pensent que si vous veniez à ruiner l'agriculteur, vous n'enrichiriez ni le vigneron, ni l'ouvrier des villes qui vit en fabriquant les produits industriels ; car de toutes les industries, celle dont la prospérité ou la gêne réagissent le plus puissamment sur toutes les autres, c'est l'industrie agricole, parce que la masse des consommateurs qu'elle offre à leurs produits, forme plus des trois quarts de la population nationale.

Ils pensent enfin qu'il y a une impérieuse nécessité à conserver à notre sol la faculté de produire sa viande et son pain, si nous voulons continuer à exister comme nation. Car si nous tirions encore de l'étranger les bestiaux et les céréales, comme nous en tirons déjà les chevaux pour les remontes de notre cavalerie, nous serions à la merci de l'étranger qui n'aurait qu'à fermer ses frontières pour nous mettre dans l'impossibilité de vivre, comme au temps de M. Thiers il nous aurait presque mis par ses mesures douanières à l'égard des chevaux dans l'impossibilité de nous défendre.

Certes, nous respectons profondément le génie poétique de M. de Lamartine ; mais il nous semble difficile de réunir plus de contradictions et d'erreurs en moins de mots. Aussi ne sommes-nous pas surpris du peu de succès qu'a obtenu son opinion dans le conseil général de Saône-et-Loire. Nous espérons que de mures réflexions viendront la modifier.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE. — ALEXANDRE FLACHÉRON.

Mourir à 31 ans, à cet âge où l'on a le sentiment de sa force! emporter avec soi tous ses beaux rêves d'art, tous ses projets d'utilité publique, tout le fruit de ses longues études et de ses nombreux voyages, c'est mourir deux fois! Tel a été le sort de notre ami, de notre collaborateur Alexandre Flachéron. Le 3 octobre 1841, la mort est venue, après six jours de maladie, le saisir à l'entrée de sa carrière d'architecte, au moment où le succès allait couronner de consciencieux travaux. Au lieu de ne laisser que de profonds regrets dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu, Alexandre Flachéron eut légué son souvenir dans quelques beaux travaux à la cité qu'il affectionnait. Ses recherches sur les trois aqueducs romains qui amenaient les eaux à Lyon, recherches que nous avons publiées dans nos 67e et 68e livraisons, resteront comme les meilleurs documents que nous ayons sur ces grandioses monuments de la puissance romaine, monuments qu'il serait facile, dans la pensée de l'auteur, d'utiliser encore sur certains points pour donner à notre ville les eaux dont elle manque.

L'académie de Lyon lui avait déjà, dans un concours ouvert en 1834, décerné une médaille d'or pour un premier mémoire proposant la restauration de l'aqueduc de la Brevenne, comme un des meilleurs moyens de fournir des eaux à Lyon.

Ses cartons, remplis de dessins de nos édifices et de nos antiquités, témoignent de ses constantes préoccupations pour notre ville. Il avait, en effet, le projet de donner en perspective la plupart de nos monuments et de relever les inscriptions lapidaires réunies à Lyon, et celles éparses aux alentours. C'eut été une œuvre curieuse et intéressante pour notre cité.

La modestie la plus grande et la plus sincère venait réhausser le mérite de l'artiste et faire aimer l'homme. Aux plus aimables qualités du cœur se joignait le plus complet dévouement pour son semblable. Ainsi, dans une des crues du Rhône, un malheureux se noyait; déjà il avait disparu sous les moulins de St-Clair, Alexandre Flachéron qui était venu avec quelques amis voir les ravages du fleuve, n'hésita pas un instant, et avant qu'on ait pu s'apercevoir de sa disparition, il disputait aux flots et ramenait sain et sauf l'infortuné qui sans lui périssait. Cet acte lui valut une médaille du gouvernement.

Il ne fallait pas voir longtemps Alexandre Flachéron pour devenir son ami. Aussi la douleur de sa famille a-t-elle trouvé de nombreux échos au dehors. Et le jour des funérailles, dans la demeure mortuaire, chacun de nous a pu entendre les sanglots d'une pauvre servante agenouillée dans un coin obscur de l'appartement. Quel plus bel éloge funèbre peut valoir celui-là.

Digitized by Google

BULLETIN ARTISTIQUE.

Chapelle de la Renaissance, à Saint-Jean. — Chapelle de Mme de Chaponay. à Morancé. — Vitraux de Sainte-Foy. — Christ sur verre, à Saint-Irénée. — D'une tête de Laocoon, à Bruxelles.

Nous nous permettrons d'appeler l'attention de Mgr. l'archevêque sur la chapelle qui est à côté celle de l'horloge dans notre belle métropole; il serait facile, à l'aide d'une restauration intelligente, de conserver ce précieux reste de l'époque de la Renaissance, qui, chez nous, n'en a point laissé de plus pur.

— La chapelle que Mme de Chaponay a fait construire dans sa propriété de Morancé est terminée. Ce monument, dans le style du XVe siècle, a été confié aux soins éclairés de M. Benoit. La sculpture des chapiteaux, clochetons, pendentifs, exécutée par MM. Legendre Heral et Prost, est remarquable par son fini et son élégance; M. Brun, qui s'est chargé de la sculpture sur bois et des divers objets nécessaires au culte, a fait preuve de goût et d'érudition dans le choix des ornements; tout est scrupuleusement de l'époque. Nous avons surtout remarqué un missel à fermoirs et un fort beau lutrin d'un style irréprochable.

— Les vitraux de l'église de Ste-Foy confiés à M. Brun Bastenaire, sont d'une belle couleur si l'on considère l'éclat du verre seulement; mais leur ensemble manque d'harmonie; ainsi les couleurs bleu foncé et violette qui dominent dans l'une de ces verrières, prises séparément, sont d'un fort beau ton, mais font un mauvais effet employées l'une à côté de l'autre. Il faudrait que ceux de MM. les peintres-verriers, qui ne sont pas peintres, voulussent bien s'aider du talent d'un artiste pour leur donner les cartons, et leur indiquer l'harmonie des couleurs; nul doute qu'alors l'art de la peinture sur verre que nous espérons voir revivre en France, ne s'élevât aussi haut qu'aux XVe et XVIe siècles, époque qui nous a laissé des vitraux

Digitized by Google

qui n'ont pas été égalés jusqu'à ce jour. Parmi les tentatives faites récemment pour la régénération de la peinture sur verre, nous citerons, dans l'église de St-Irénée, un Christ qui réunit toutes les qualités de l'art moderne sans en avoir les défauts; nous ignorons le nom de l'auteur de ce morceau remarquable.

— *L'Artiste en Province* qui a pris chez nous la défense des intérêts de l'art, continue sa difficile mission en dépit des obstacles inévitables qu'il rencontre sur sa route. Nous lisons dans son dernier numéro, à propos de la distribution des prix à l'Académie des beaux arts de Paris, de judicieuses réflexions sur le sort qui attend nos jeunes lauréats à leur retour de Rome. Ces réflexions, signées d'initiales assez transparentes pour nous laisser voir un nom compétent, en acquièrent une autorité plus grande encore.

Nous reproduisons ici les observations que M. Martin Daussigny a données au même journal sur une tête de Laocoon dont nous avons révélé l'existence à Bruxelles.

« On se souvient que, dans la séance du 25 mai dernier, M. Chenavard, rendant compte à l'Académie de Lyon des *Observations sur le Laocoon*, par M. Paul Autran, ajouta encore de nouvelles lumières à celles données par l'auteur, au sujet de ce chef-d'œuvre de la statuaire antique. Il prouva, par le témoignage de M. Pierré Ténérani, le plus habile statuaire actuellement à Rome, que la tête et le torse de Laocoon le père étaient absolument d'un seul et même bloc de marbre, sans joints ni rapports aucuns.

Nous avons considéré comme un service rendu aux amis de l'art d'avoir ainsi levé tous les doutes qu'avait fait naître la lettre de Bruxelles, insérée dans la 72e livraison de la *Revue du Lyonnais*, qui affirmait que la véritable tête originale était dans la galerie du prince d'Aremberg, en y répondant par un fait matériel devant lequel disparaissent toutes les suppositions; mais, quoiqu'il y ait cinq mois que cette question ait été entièrement résolue, bien des gens se demandent encore comment on peut expliquer la présence d'une tête antique de

Digitized by Google

Laocoon dans la galerie du prince d'Aremberg. Rien cependant n'est plus facile; car il paraît que le groupe du Laocoon, au Vatican, n'est pas le seul qui ait existé dans l'antiquité.

Pline, faisant la description de ce chef-d'œuvre, nous apprend qu'il était d'un seul bloc (*ex uno lapide*), tandis que celui du Vatican est de cinq morceaux. En supposant que les joints ne fussent pas aussi apparents du temps de Pline, ils ne pouvaient cependant pas se dérober entièrement à l'examen rigoureux des statuaires contemporains de cet auteur, qui ne se serait pas hasardé à avancer un fait matériel de cette importance, et si facile à vérifier, puisqu'il était sur les lieux, si ce fait n'eût pas été avéré de son temps.

D'ailleurs, il se présente à l'esprit une réflexion bien naturelle en faveur de notre opinion, soutenue par celle de Mengs: c'est que, si ce groupe admirable eut existé seul, il serait allé embellir Constantinople avec tous les plus précieux ornements des temples et des palais de Rome, et y aurait péri comme les ouvrages de Polyclète, de Lysippe, de Praxitèle, de Scopas, de Myron, etc. L'ancienne capitale ayant été spoliée à plusieurs reprises pour enrichir la nouvelle, il est impossible qu'à chaque nouveau choix un ouvrage aussi important ait pu être oublié. Croyons donc plutôt à l'existence d'un autre groupe d'un style ancien et plus parfait, qui fut choisi, et qui est certainement celui dont parle Pline.

Enfin, si nous sommes forcés de reconnaître qu'il y a eu dans l'antiquité un autre groupe de Laocoon, dont le nôtre ne serait qu'une admirable copie, pourquoi n'admettrions-nous pas que d'autres artistes anciens, soit de leur propre mouvement, soit pour obéir à des exigences quelconques, aient pu reproduire plusieurs fois ce chef-d'œuvre? On rencontre d'ailleurs des fragments d'un groupe pareil, d'un style bien plus ancien que celui que nous possédons, et par conséquent qui n'ont pu être copiés d'après lui; un d'entre eux se voyait encore, il y a quelques années, au Capitole, dans la seconde cour à gauche, près le buste colossal de la Roma, vis-à-vis du Marphorio.

Digitized by Google

Ainsi, il ne serait pas étonnant que le prince d'Aremberg possédât une tête antique du Laocoon d'une merveilleuse beauté, fragment d'un groupe copié d'après celui dont parle Pline, et dont le style, de la même époque que celui du Vatican, a pu induire en erreur l'auteur de la lettre insérée dans la *Revue du Lyonnais*. Mais, si réellement l'offre a été faite par le premier consul de donner de la tête de Bruxelles le pesant d'or, ce ne peut être pour remplacer celle du groupe du Vatican, qui, comme nous avons été à même de le remarquer pendant notre séjour à Rome, est bien certainement d'un seul et même bloc que le torse, comme l'avaient pressenti MM. Chenavard et Autran, et comme l'a certifié M. Ténérani.

— Un jeune sculpteur, M. Bonnassieux, notre compatriote, a obtenu la plus grande partie des éloges dans le rapport fait, le 20 septembre par le secrétaire perpétuel, M. Raoul Rochette, sur les travaux et les envois des pensionnaires de l'Académie de France à Rome.

— Un littérateur de notre ville, qui, sous le voile transparent de pseudonymes toujours nouveaux, se complaît à initier le public à toutes ses tentatives dans les différentes branches de l'art, vient de publier un recueil de six valses et un galop. Ce joli recueil a pour titre *les Désillusions* et se trouve chez Benacci, marchand de musique, rue Saint-Côme.

— M. Fevrot vient de recevoir cinq romances et ballades de M. Arnaud, jeune compositeur de notre ville, qui, à cette heure obtient à Paris d'honorables succès. Nous recommandons aux chanteurs de salon ces nouveautés musicales, entre lesquelles se distinguent la *Visite à Daniel* et les *Filles de la Chatelaine*.

— M. Castil-Blaze a promis à son passage dans notre ville, de réserver, à notre première scène, les prémices de sa traduction de l'Obéron de Weber.

— La Société des Amis des Arts prévient MM. les artistes, que l'ouverture de l'exposition étant irrévocablement fixée au

Digitized by Google

1er décembre prochain, leurs ouvrages ne seront reçus au secrétariat du palais St-Pierre, que jusqu'au 20 novembre.

— L'ouverture de l'école de chant, fondée par la société pour l'instruction élémentaire du Rhône, sous la direction de M. Maniquet, inspecteur des cours de musique vocale des écoles mutuelles de la société, aura lieu mardi 2 novembre, à huit heures du soir, dans la grande salle du passage Thiaffait, où l'on peut se faire inscrire.

Cette école sera divisée en 4 cours, savoir: deux pour les *adultes hommes*, un pour les *jeunes garçons* et un *cours supérieur*. M. Maniquet est chargé de l'enseignement dans ces trois cours. M. Duplan a la direction du cours supérieur. Les élèves qui obtiendront des succès dans les cours élémentaires, seront admis après examen au cours supérieur. Voilà, comme on le voit, un commencement de conservatoire. Le talent de ces deux artistes nous est un sûr garant du succès réservé à leur enseignement. C'est, selon nous, une utile création que celle d'une école de chant dans notre populeuse cité. La musique peut aussi devenir civilisatrice et morale tout à la fois.

— Les cours de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lyon ont été ouverts le 4 novembre.

— A la prochaine exposition de la Société des Amis des Arts, M. Foyatier doit envoyer un modèle en plâtre, demi-nature, de la statue du major-général Martin, qu'il exécute en ce moment pour notre ville. M. Foyatier a chez nous une revanche à prendre.

— On a reçu à Lyon le tableau peint par Chazal et donné par M. le ministre de l'intérieur en échange du tableau de la *Tabéreuse cassée* qui va prendre place au Louvre. L'œuvre de Chazal représente un groupe de fruits et de fleurs.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

Les noms de nos rues, de nos places ou de nos quais ont été sur plus d'une plaque indicative, étrangement défigurés par l'ignorence de l'adjudicataire auquel est échu ce travail. On ne comprend pas que la voirie au contrôle de laquelle on est obligé de soumettre enseignes et inscrisptions funéraires, n'ait pas, en cette circonstance et à bien plus forte raison, exercé la même surveillance. Que dire de l'incurie et de la négligence qui a présidé à cette restauration! M. Terme avait eu pourtant une heureuse idée en proposant au conseil municipal de faire revivre, par de nouveaux baptêmes donnés à nos rues, les noms et les souvenirs illustres qui se rattachent à l'histoire ou à la prospérité de notre ville. Le conseil avait nommé une commission qui devait présenter un travail: ce travail, confié à M. Chinard, a-t-il été fait, nous l'ignorons. Tout ce que nous savons, c'est qu'on a passé outre, et que la bonne idée sera longtemps encore à réaliser. On n'a donc, en attendant, trouvé rien de mieux que d'accepter la plus basse soumission. Peu importe que l'adjudicataire sache ou non sa langue, que le bon goût, le sens commun soient ou ne soient pas respectés: on a du bon marché, on a des plaques à moitié du prix des anciennes. Oui, mais en échange nous avons pu lire, il y a quelques jours, sous la voûte du collége, *rue des Ménestriers* au lieu de *rue Ménestrier*. Que notre historien le pardonne à nos modernes échevins! On lit encore *rue Lafond* au lieu de *rue La Font,* nom qui lui fut donné par reconnaissance pour Matthieu de La Font, riche négociant qui y demeura et qui

Digitized by Google

remplit tour à tour les fonctions d'échevin, de recteur de la Charité et de l'Hôtel-Dieu, et fit preuve d'un beau dévouement dans la disette de 1694. Passerons-nous sous silence des noms ainsi estropiés : *rue Bon Barde*, *montée du Gourguillion*, *cu-de-sac de St-Charles*, etc. ? Pourquoi n'a-t on pas, pour le coup d'œil et la bonne ordonnance, mis toutes les plaques au même niveau! Pourquoi n'a-t-on pas donné aux lignes des noms de rues de meilleures dispositions comme celle-ci :

RUE DE
PAZZY

au lieu de RUE
DE
PAZZY.

Il serait bien à désirer que les numéros de nos maisons fussent l'objet d'une complète restauration. Les uns sont cachés, les autres effacés, ceux-là illisibles. Cette mesure est urgente.

— Dans la nuit du 2 au 3 octobre, un orage sans précédent pour nous est venu fondre sur notre ville et y jeter l'effroi. Pendant dix heures consécutives, au milieu d'éclairs et de tonnerres non interrompus, des trombes d'eau et de grêle ont changé nos ruisseaux en torrents si impétueux, que deux femmes ont été entraînées à la montée des Carmélites, et auraient infailliblement péri sans le secours de deux citoyens. De nombreux sinistres ont eu lieu sur la Saône. La foudre a coulé bas un bateau de charbon. Et le 6 octobre notre population, encore sous l'impression des inondations de 1840, interrogeait avec anxiété nos deux fleuves parvenus déjà à une hauteur considérable. Les pluies abondantes qui ont eu lieu par intermittence pendant le mois d'octobre, ont fait grossir à plusieurs reprises le Rhône et la Saône, et cette coïncidence avec l'anniversaire de nos inondations de l'an passé, a tenu bien des riverains en alarmes.

Le Rhône, après avoir rompu sa digue sur deux points différents, a envahi les Brotteaux, la Guillotière, et la partie basse de notre ville. Il s'est élevé le 26 au matin, à la hauteur de 5 mètres 10 centimètres, c'est-à-dire à 20 centimètres de plus que dans l'inondation du commencement de ce mois, et à 12 centimètres de moins qu'en 1812.

La Saône est venue aussi deux fois baigner les trottoirs du quai Saint-Antoine et inonder la rue Ecorche-Bœuf. A l'heure où nous écrivons, le 31 octobre, elle s'avance dans la rue Chalamon et gagne la rue de la Préfecture

Digitized by Google

par le canal de la rue Ecorche-Bœuf. Si les travaux du nouveau quai St-Antoine eussent été poussés avec plus d'activité, les boutiquiers n'auraient pas à redouter aujourd'hui un nouvel envahissement des eaux de la Saône.

— Un aréonaute italien, qui prétend avoir trouvé le grand secret de diriger les ballons, vient de faire à Lyon une ascension qui a à peu près réussi. M. Comaschi est parti du Jardin-des-Plantes, dimanche 17 octobre, à une heure. L'ascension a été lente d'abord, droite jusqu'à une hauteur d'environ trois mille mètres. Mais le temps était brumeux; tantôt il disparaissait au-delà des nuages, tantôt il se montrait dans les éclaircies; en décrivant presque constamment une courbe, il a traversé la Saône de l'est à l'ouest, plané au-dessus des principaux points du coteau de Fourvières, retraversé la Saône un peu plus bas que le pont Tilsitt, franchi le Rhône en face du Moulin-à-Vent et a opéré sa descente au milieu de la route de Vénissieux.

Le ballon dans lequel il s'est élevé dans l'air n'a pas la forme sphérique, il est romboïdal et avance comme un bateau que l'on gouverne en suivant le cours d'un fleuve. Son système serait, parmi les divers courants d'air qu'il traverse et qui varient comme on sait à des hauteurs différentes, de choisir celui qui coule comme une rivière vers le point où il veut s'arrêter.

M. Comaschi a, le 1er novembre, fait une seconde expérience où il n'a pu réunir les conditions nécessaires pour déployer toute la puissance de ses moyens, et pour obtenir les suffrages que son invention peut mériter.

— M. l'abbé Lacordaire, sous le costume dominicain, s'est fait entendre à l'Institut catholique. Il a pris pour texte de son discours : De l'avenir de la religion en France.

— L'*Institut catholique* va bientôt faire paraître une publication hebdomadaire, mais nous ignorons sous quel titre.

—Nous constatons aussi l'apparition d'un nouveau journal, intitulé l'*Echo des Paroisses*. Son premier numéro commence par cette merveilleuse phrase : *Depuis longtemps se faisait sentir le besoin de*..... etc., etc.

Digitized by Google

Correspondance.

RÉCLAMATION AU SUJET DU RAPPORT SUR LE PRÉTENDU POISSON-DIEU.

J'ai sollicité la faveur d'être admis au nombre des membres correspondants de l'Académie de Lyon. A l'appui de ma demande j'adressai deux brochures sur lesquelles on fit un rapport qui dut nécessairement être suivi d'un refus. Ce rapport injuste et hostile, je ne sais pourquoi, a été, par exception imprimé dans un journal politique le *Rhône* et dans la *Revue du Lyonnais* (Tome XIV p. 193 à 210) Je n'ai point à examiner si le rapporteur en avait le droit.

Je me bornerai à dire que nulle part on ne traite ainsi les hommes de travail (1) et l'auteur doit l'avoir déjà senti, je l'espère. Mais je vous demanderai la permission, M. le directeur, de relever le plus rapidement possible, quelques-unes des erreurs que contient ce rapport que le mérite de son auteur a dû faire regarder comme un jugement équitable et sans appel.

Page 194. — En déclarant que *le titre de ma brochure* sur l'inscription d'Autun est *bizarre* et *répréhensible,* l'auteur finit par reconnaître que cette critique *est un peu sévère,* moi je crois qu'il est par trop indulgent pour lui-même et par trop sévère pour les autres.

Page 199. — Le rapporteur se trompe bien évidemment lorsqu'il donne comme m'appartenant la traduction qu'il cite de cette inscription. Dès le moment qu'il n'a pas adopté ma restitution du dernier vers, qu'il en propose une autre, il doit en assumer toute la responsabilité. Et lorsqu'il prétend qu'il faut lire Κοπουντος (de Κοπος) au lieu de ιχθυσκοπουντος que j'ai proposé, il est évident qu'il oublie que je dois seul savoir ce que j'ai voulu mettre à la place de ce qui manquait suivant le sens de l'inscription. J'ai voulu dire que le pieux Pectorios *ne perdait point de vue le Poisson-Dieu, qu'il le suivait sans cesse de l'œil* etc,. Je prie le rapporteur de croire que je ne me suis nullement trompé dans ce que j'ai voulu dire, et dès lors je ne saurais adopter sa correction.

Page 200, ligne 17. — Je persisterai à croire qu'il n'existe absolument aucune autre inscription acrostiche jusqu'à ce que le rapporteur ait pris la peine de m'en indiquer.

(1) V. p. 194 lig. 27 et 28.—pag. 195 lig. 4 et 5.—pag. 207 lig. 1 et 2.—pag. 205 lig. 19, —pag. 209 lig. 14 et suiv.

Digitized by Google

Le dernier paragraphe de cette même page, ainsi que le premier de la page 209 contiennent des reproches que je suis convaincu de n'avoir point mérité, puisque, libre de tracer le plan de ma brochure, je n'ai jamais eu en vue d'autre but que la restitution et l'interprétation de la magnifique inscription grecque d'Autun, sur laquelle neuf ou dix antiquaires ont écrit depuis.

Page 201, ligne 9.—pag. 202, lign. 23.—pag. 209, lig. 18.—Malgré l'assertion du savant rapporteur, je persiste également à croire que nous ne savons absolument rien sur l'état de la langue grecque, dans les Gaules, avant et après la domination romaine. J'ai apprécié ailleurs (*numismatique gauloise*) les médailles citées par Bouteroue et bien d'autres et je dis qu'elles ne nous donnent pas la moindre lumière sur cette belle question. Si je suis dans l'erreur, comme le dit le savant rapporteur, je m'estimerais heureux, que mon opiniatreté l'engageât à publier seulement deux ou trois pages de faits positifs à ce sujet.

Quant à l'inscription *gauloise*, en *latin* écrite en *grec*, si ce n'est pas celle découverte à Rome et que je rapporte dans ma *Paléographie celtique*, je ne saurais deviner celle qu'il désigne ainsi.

Page 203, ligne 11. — Je n'entrerai point dans la discussion ascétique soulevée à propos d'archéologie et je me bornerai à faire observer qu'en qualité d'hébraïsant, le rapporteur aurait dû examiner la question sur le terrain où je la portais, c'est-à-dire sous le point de vue philologique. Cela eut mieux valu que d'accuser d'irréligion un homme qui consacre sa plume à la gloire de la religion et qui la défend comme son propre honneur.

Page 204, lig. 19. — Passant ensuite sous silence la longue ironie dont le rapporteur assaisonne cette partie de son travail, il me semble que l'on peut très-bien, sans avoir vu le *Veau d'or* assurer que ce devait être le monument le plus somptueux dont l'histoire ancienne et moderne fasse mention.

Page 206. — Je n'ai rien à dire sur le compte-rendu de ma deuxième brochure. Le rapporteur, prévenu défavorablement, n'a probablement pas daigné la lire, car je ne la reconnais point dans tout ce qu'il dit. Quoiqu'il en soit, je ne crois pas que personne admette avec lui que le monogramme du Christ IHS, soit composé de lettres grecques et ne forme autre chose que l'abrégé du nom de Jésus.

Plein de confiance dans la justice de l'Académie, je ne doute nullement qu'elle veuille bien écouter ma défense et même que le rapporteur ne reconnaisse le premier la justice de toutes mes réclamations.

Dans cet espoir, j'ai l'honnneur d'être, avec respect, M. le Directeur,

Votre très humble serviteur,

PIERQUIN de GEMBLOUX.

Digitized by Google

DU JOURNALISME.

I.

Il n'y a pas de question qui ait été plus souvent agitée que celle de la liberté de la presse et sur laquelle un plus grand nombre d'esprits, si divers d'ailleurs, soient demeurés d'accord. Là sont venus se donner la main les Chateaubriand, les Royer-Collard, les Benjamin-Constant, les de Broglie, les Guizot, les Villemain et toute la génération de jeunes écrivains qu'ils ont formée et toutes leurs écoles politiques ou philosophiques. Tant d'efforts si glorieux d'éloquence, de persévérance et de courage ont porté leurs fruits. Une conviction ardente, invincible, s'est emparée de la société. Elle a réclamé la liberté de la presse comme la condition

Digitized by Google

de son développement et de son existence morale. Ce que la société a voulu, elle a fini par l'obtenir, et aujourd'hui la liberté de la presse est inscrite parmi les clauses fondamentales et inviolables du pacte imposé aux pouvoirs publics; bien plus, à mesure que la marche des évènements et des luttes politiques a amené d'autres catégories de vaincus, elle a aussi produit en faveur de la presse d'autres partisans, jadis ses adversaires, en sorte qu'il n'y a aujourd'hui aucune opinion considérable qui ne soit prononcée ou qui ne se prononce ardemment pour elle.

Ne semble-t-il pas qu'il est parfaitement inutile de revenir sur une question épuisée et de discuter philosophiquement un principe admis et passé dans les faits irrévocables? Eh! bien, il faut le dire. Il semble qu'il se fasse dans la société un travail contraire et qu'il se manifeste dans un certain nombre d'esprits, je ne dis pas encore du repentir, mais de l'hésitation et du doute sur l'utilité de ce qui a été réclamé naguères avec tant de persistance. L'esprit humain est-il condamné à rouler dans un cercle étroit d'idées et en serait-il des opinions qui tour-à-tour s'emparent de la société comme des modes dont la prétendue nouveauté n'est que le retour d'un usage oublié? Si cela était, il faudrait bien le reconnaître, la croyance au progrès serait une erreur. Elle serait elle-même une de ces idées qui ont leur jour pour naître, croître, mourir et renaître encore. Heureusement que la mobilité des opinions ne peut être admise comme une preuve destructive de la doctrine du progrès, si l'on réfléchit que cette loi du monde suppose nécessairement une lutte constante dans son sein entre le passé et l'avenir; lutte où la marche providentielle de l'humanité a d'avance assigné la victoire, mais où le vaincu ne se retire jamais sans combattre.

Digitized by Google

Chaque fait social porte l'empreinte de ces deux puissances, l'une qui cherche à envahir, l'autre qui tend à conserver. Telle est même la nécessité de cette succession lente et graduelle, que si quelque commotion extraordinaire a lancé l'esprit humain dans une espace où cette continuité de transactions paraît interrompue, alors le passé s'arme de nouvelles forces; il saisit les opinions étonnées, inquiètes, effrayées, les ramène à soi et regagne souvent une portion de ce qu'il a perdu. Dans ces réactions, des vérités qui semblaient acquises à l'humanité se voient de nouveau niées; les principes qu'on ne croyait plus contestables sont cependant ouvertement attaqués, en sorte que les esprits troublés ne savent plus si la tendance de tout un siècle, si les efforts de deux générations ne sont pas choses vaines, stériles, de pures illusions.

Nous sommes, je le crois, dans une de ces époques que je viens de décrire et cependant je crains de trop affirmer. Car je me rassure en voyant à la tête de notre organisation sociale des hommes qui, ayant présidé par la seule puissance du talent au mouvement spirituel de notre âge, doivent, quelque position qu'ils aient prise dans les luttes récentes, défendre leur ouvrage. Ils y sont engagés par leur passé, intéressés par leur gloire. Bien plus, je suis convaincu que de toutes parts les intentions sont pures et que les cœurs sont encore animés d'un amour sincère de la liberté; qu'il ne faut pas s'en prendre aux personnes, soit dans le gouvernement, soit hors du gouvernement, mais à l'influence sous laquelle elles sont toutes, à cette irritation des esprits causée par des faits malheureusement trop réels, mais qui aveugle comme toute colère, prend le signe révélateur du mal pour le mal lui-même. Mais enfin cette irritation déraisonnable, à mon avis, existe. Elle réa-

Digitized by Google

git des citoyens au pouvoir. Elle se résume dans une défaveur marquée, dans des accusations journalières contre la liberté de la presse représentée comme complice de tous les désordres sociaux, de tous les crimes les plus odieux qui révoltent le jugement public.

Or, quelle est la portée de ceci? Si l'on se contente, sans conclure, de mettre le journalisme sur la sellette, à quoi bon? si ce n'est à discréditer notre loi fondamentale, dont toutes les parties sont solidaires? Il y a certainement un très grand danger à l'attaquer dans les points favorables à la liberté; c'est autoriser et provoquer des attaques sur les points favorables au pouvoir. Mais si l'on tire la conclusion, fait-on bien attention qu'elle aboutit directement à une révolution? La liberté complète de la presse est, en effet, non seulement hors du mandat, mais au dessus du mandat donné au gouvernement et aux chambres. Il est inconstestable que les trois branches de l'autorité législative ne pourraient, réunies et d'accord, porter une loi de censure. Un tel acte, hypothèse d'ailleurs absurde, n'obligerait pas valablement les citoyens. S'il venait à réussir, ce serait contre le droit et par la force. J'ai donc raison de dire que ce succès serait une révolution, et la pire de toutes, une révolution contre la liberté. Je sais bien qu'on ne s'avoue pas cette conséquence; mais elle est au bout des déclamations contre la presse. Eh! bien, dans de telles circonstances, c'est une bonne action que d'appeler de l'opinion troublée et blessée à l'opinion redevenue calme et saine, et d'essayer de mettre un terme à un mouvement contre nature, qui pourrait entraîner le présent à des mesures dangereuses, mais qui certainement serait suivi, dans un court avenir, d'une réaction terrible.

Digitized by Google

II.

Comme il est dans la nature de l'homme de sentir bien plus vivement le mal que le bien, il n'est pas étonnant que, jouissant de la liberté de la presse, comme d'une conquête ardemment désirée, nous soyons maintenant plus frappés de ses abus que de ses avantages. Ce qu'on ne peut admettre, c'est que les esprits philosophiques qui l'ont préparée et les esprits politiques qui l'ont fait passer dans nos lois, que tant d'hommes, dis-je, si éclairés et si prévoyants, se soient grossièrement trompés en enchaînant la société à jamais, sans relâche, à un principe dissolvant de toute loi, de tout pouvoir, de toute réputation.

Quoi! la liberté, c'est-à-dire, l'usage sans empêchement, soumis à l'empire de chaque volonté et un usage toujours éclairé et prudent!

Quoi! l'instrument le plus rapide de toute propagation mis à la disposition de toute idée, et il n'y aura que les idées justes et utiles qui en profiteront!

Quoi! une arme pour toutes les passions et les passions nobles et genéreuses s'en serviront seules!

Non, comme toutes les facultés de l'homme, celle-ci devait servir et pour le bien et pour le mal; mais comme toutes les facultés aussi, celle-ci ne pouvait être interdite sans tyrannie. Considérée quant aux individus, elle est pour eux un droit; ils répondent de son usage, mais ils en doivent jouir. Considérée vis-à-vis de la société, elle est un des éléments de sa vie. Or, la vie en toute chose humaine se compose de bien et de mal; prétendre extirper le mal, c'est détruire la vie.

Digitized by Google

Les nouveaux accusateurs de la presse périodique en parlent comme si elle était un être moral, qui délibère, se détermine et agit, et pour exprimer cette solidarité, on a inventé le mot *Journalisme*. Il est vrai qu'on avait d'abord parlé avec la même impropriété de langage des bienfaits du journalisme, de la puissance du journalisme, comme maintenant on signale les crimes du journalisme. On en avait fait le roi de la société; maintenant on le détrône, on le poursuit, on le juge comme un tyran. Eh! bien, ce n'est ni un roi, ni un tyran, pas même un être moral, un être de raison; car pour cela, il faudrait qu'il y eut union et société entre tous les hommes qui usent de la presse périodique. Au contraire, il s'en faut tant qu'ils aient les mêmes idées et les mêmes intérêts, qu'ils n'emploient l'instrument qui appartient à tout le monde, que pour se livrer entr'eux des combats dans le domaine de l'opinion et de l'intelligence? Comment répondraient-ils donc les uns pour les autres? Comment surtout l'instrument répondrait-il, lui aveugle, de l'usage si divers qu'on en fait!

Ainsi la presse n'est pas un pouvoir public; son usage n'est qu'un mode de manifestation de l'individu, qu'un développement de sa puissance personnelle. La liberté de la presse n'existe qu'à la condition de servir à tous. Ainsi, il faut s'attendre en l'admettant, qu'il ne s'élèvera pas dans la société une croyance, un parti, un intérêt, une idée, qu'elle ne lui serve de véhicule, d'arme offensive ou défensive. Elle sera employée à l'aide du mensonge comme de la vérité, de la folie comme de la raison. Mais si à la fin la vérité doit l'emporter sur le mensonge, la justice sur l'iniquité, le droit sur l'oppression, la libre manifestation de la pensée aura hâté le jour du triomphe; car elle aura

Digitized by Google

mis la raison publique à portée de se prononcer plutôt et avec plus de certitude.

Telle est la pensée qui animait ces hautes intelligences dont les efforts nous ont conquis la liberté. Elles ont cru à la raison publique, c'est-à-dire, à la loi de perfectibilité, c'est-à-dire encore, à l'ordre constitutionnel qui est l'organisation des pouvoirs sociaux suivant le principe de perfectibilité. Enfin, elles ont consacré la liberté de la presse comme la conséquence rigoureuse et nécessaire de tout cela.

Voici, en effet, ce qu'il faut nier pour soutenir logiquement que les inconvénients de la presse libre en surpassent les avantages : il faut poser en prémisse que la société humaine est telle par sa nature que dans le contact des idées et des sentiments, ce n'est pas le plus juste et le meilleur qui doit prévaloir ; c'est-à-dire qu'il faut nier la prédominance du jugement public sur le jugement individuel, la raison générale, la conscience du genre humain, en un mot, tout ce que les moralistes ont jusqu'ici regardé comme un des caractères apparents de la vérité.

Si l'on veut qu'il en soit ainsi, je concèderai volontiers que, dans cette hypothèse, tout ce qui ajoute au mouvement expansif des intelligences est plutôt un mal qu'un bien, puisqu'il y a plus de probabilités qu'une idée communiquée soit une erreur qu'une vérité. Mais voyez donc où vous vous arrêterez sur cette route. D'instrument en instrument, ne faudra-t-il pas proscrire tous ceux qui tendent au même résultat, sans qu'on puisse logiquement distinguer entre le plus et le moins. De l'usage de la presse, on arrivera, par une déduction nécessaire, à toute autre voie de communication de la pensée, même à la parole ; car il y a absolument les mêmes choses à en dire que de la presse.

Digitized by Google

C'est aussi ce qu'il y a de meilleur et ce qu'il y a de pire ; un moyen aussi puissant pour le mal que pour le bien. Toutes les facultés de l'homme s'enchaînent et dérivent les unes des autres, celles qu'il tient directement de la nature et celles qu'il acquiert par l'industrie. Elles font partie de son moi et les retrancher successivement, c'est retrancher successivement les parties de son être, jusqu'à ce qu'enfin il ne reste qu'un amas de matière, qu'un cadavre.

III.

Heureusement que la nature de l'homme résiste à ces mutilations de son activité, et que sa liberté lutte, malgré toutes les entraves, pour établir son influence et sur le monde physique et sur le monde moral. Si l'on voulait, par exemple, le priver de sa puissance d'action par la parole, on rencontrerait tout de suite une impossibilité si grande, que cette tentative serait une folie évidente. Eh ! bien, je ne crois pas qu'il fut plus sage et plus réellement praticable de lui interdire son mode d'action par la presse.

C'est une véritable révélation que ces grandes découvertes qui viennent, chacune à son moment, dans la marche des siècles, multiplier les forces intellectuelles de l'homme, et influer ainsi sur les destinées de l'humanité, son esprit, sa marche, ses formes d'association et ses lois.

Or, qu'est-ce, je le demande, que ces découvertes mécaniques dont nous sommes si fiers, auprès de l'imprimerie ?

La mécanique multiplie les forces brutes, l'imprimerie multiplie les idées. Sans l'idée, la force n'est rien. C'est l'i-

Digitized by Google

dée qui véritablement dompte la nature et la met au service de l'homme.

La mécanique multiplie par cent et par mille, l'imprimerie par l'infini; car, pour mesurer son effet, il faudrait trouver le produit de sa puissance actuelle par chacun des instants de l'avenir.

L'imprimerie a été dans la succession naturelle des choses et dans la volonté de Dieu, la première de ces découvertes qui, à partir du quinzième siècle, lancent l'humanité dans une ère nouvelle; car elle les contient toutes et les suppose toutes dans l'ordre moral, l'ordre social et l'ordre industriel.

Tout, jusqu'à l'époque de cette découverte, indique sa mission providentielle.

Elle avait échappé à l'antiquité, si active, si éclairée, et dont la civilisation était si avancée à certains égards. C'est que, dans le monde ancien, manquait la condition sans laquelle le progrès réel ne pouvait s'établir par le seul travail de l'humanité. La puissance du droit individuel, la valeur morale de l'homme y était inconnue : à quoi eût servi une découverte destinée par la providence à faire fructifier un principe encore enfoui? Du moment où la semence divine est jetée, où s'opère la réhabilitation du genre humain, du moment, en un mot, où s'ouvre l'ère chrétienne, de longs siècles s'écoulent encore. Les premiers virent la lente et successive transformation du monde payen; vient ensuite l'irruption de la barbarie, le mélange et la superposition des peuples et des races, l'établissement féodal, faits sans doute providentiels qui font table rase pour une civilisation nouvelle, mais où tout est violence et force extérieure. Enfin, le monde s'est assis, les

Digitized by Google

races se sont unies et confondues; alors commence pour l'humanité cette ère d'activité spontanée, à l'aide de laquelle elle doit elle-même marcher à sa destinée, par le développement de sa nature et du germe implanté dans son sein depuis le christianisme. Alors aussi apparaît l'instrument nouveau, à l'aide duquel les intelligences sont si puissamment rattachées, instrument qui relie librement les consciences individuelles à la conscience générale, en établissant de continuels rapports et une légitime influence des unes à l'autre.

Or, Dieu ayant voulu que l'humanité fît une telle conquête, ayant véritablement donné à l'imprimerie une mission providentielle dans le monde, ne fallait-il pas que ce nouvel agent marchât et accomplit sa tâche, sans que rien pût l'arrêter?

Depuis la découverte de l'imprimerie, la circulation merveilleuse de la pensée a été quelquefois encouragée, souvent simplement tolérée, mais le plus souvent persécutée. Les cachots, le fer et le feu contre les écrivains et les imprimeurs, le marteau destructeur contre les presses, des armées de douaniers contre les livres, rien n'a pu y faire. Il se trouvait toujours un coin libre de l'Europe, où la pensée se moulait en caractères et de là se glissait à travers les obstacles, partout où il y avait des intelligences à saisir.

Les doctrines ont accompli leur destinée; elles se sont levées, produites, examinées, combattues, mêlées aux agitations et aux guerres. Chacune est venue, chacune est morte en son jour, mais après avoir laissé comme des traces de son passage sur la terre, des abus détruits, des lumières acquises et l'humanité toujours plus avancée.

Digitized by Google

Chacune aussi a eu son théâtre. Quelle est la terre qui n'a pas en cela porté ses fruits distincts, et payé son tribut au monde des intelligences?

IV.

Il faut pourtant que la liberté dans les communications de la pensée par la presse, qui est, comme je l'ai dit, une extension du moi, s'allie avec les conditions nécesssires de l'association. Autrement, il y aurait une contradiction choquante. Le besoin de se constituer en sociétés résulte aussi du développement du moi; de plus, celui d'agir, par l'idée, sur les intelligences suppose un certain état de civilisation, des formes d'association ayant déjà un certain degré de perfection. Il faut donc que ces deux choses puissent se concilier.

Or, il n'y a logiquement que deux opinions sur les formes des associations humaines qui peuvent rejeter la liberté de la presse.

Suivant la première, l'homme est un être livré par sa nature à un égoïsme sans contre-poids. Il n'y a qu'une force extérieure qui soit capable d'empêcher les effets violents de cet égoïsme, c'est la société; et la société n'a elle-même qu'un lien possible, l'autorité absolue du prince. L'individu s'absorbe dans l'état et l'état dans le prince. Celui-ci, à la vérité, n'est pas d'une nature meilleure que les autres hommes; mais son intérêt, à lui, est de conserver des sujets qui sont sa propriété, dont le travail grossit ses trésors, et dont le sang alimente sa gloire. Par là se main-

Digitized by Google

tient dans la société une sorte de paix, la seule possible parmi les hommes.

On conçoit qu'avec une telle base de l'ordre social, il n'y a pas de droits individuels, de garanties, de liberté de la conscience et de la pensée, par conséquent pas de droit d'examen. Les doctrines, comme tout le reste, appartiennent à l'état et au prince.

Cette catégorie ne comprend pas seulement le despotisme d'un souverain unique, mais aussi toutes les sortes de gouvernement absolu où, vis-à-vis de l'état, il n'y a point de droits individuels, même la dictature populaire et démagogique.

D'après la seconde opinion, l'homme est aussi placé sous une loi extérieure à lui-même, extérieure même au prince et à l'état. C'est le catholicisme en qui naissent, vivent et meurent l'individu, l'état, le prince, tous sujets au même maître et à la même règle, tous ne pouvant agir dans leurs sphères, qu'en reconnaissant la suprématie qui les domine et les juge, arbitre nécessaire non seulement entre les divers états, mais encore entre les sujets et le prince d'un même état. On sent bien que je ne parle pas ici du catholicisme comme fait de conscience, et doctrine spirituelle, mais bien comme transporté hors de sa sphère dans la constitution et la forme sociales, comme gouvernement, comme théocratie. Ici encore, point de liberté d'examen. Les doctrines sont dans le domaine absolu de l'Eglise qui les choisit, les proclame et les impose. Le prince n'est armé du glaive que pour les faire triompher.

Ce que je viens de dire, c'est l'idéal du despotisme et de la théocratie. Sans doute, l'un n'a jamais existé complètement, pas même sous Louis XIV, ni l'autre dans toute sa

Digitized by Google

pureté, pas même sous Grégoire VII. Tantôt ces deux formes sociales se sont mutuellement modifiées ou ont été tempérées par quelque élément existant à côté d'elles dans la société. Tantôt, elles se sont fait la guerre et l'on a vu alors, ici le prince réveiller parmi ses sujets l'esprit d'examen contre l'Eglise, là, la théocratie prêcher des sentiments d'indépendance parmi les sujets d'un prince rebelle à ses lois. Mais qu'importe cela pour ma conclusion? Ce que j'affirme, c'est que la suppression de la liberté d'écrire est la conséquence logique de l'un de ces deux despotismes; en cela point de terme moyen. S'il y a quelque chose dans la société qui puisse avoir un droit à maintenir contre l'état ou contre le prince, il faut à ce droit la plus nécessaire des garanties, la faculté de se défendre, par la parole, si l'on n'aime mieux lui accorder l'épée. Mais l'épée, c'est l'arme du privilège; elle était le droit des anciennes franchises féodales. La parole, la presse, c'est l'arme de la liberté moderne, de la liberté de tous. C'est le droit qui sert à protéger et à défendre tous les droits.

V.

Mais comme on peut très bien concevoir l'autorité religieuse autrement que la théocratie absolue, et l'autorité civile autrement que le pur despotisme, voyons donc comment la liberté de la presse peut se concilier avec ces deux principes fondamentaux des sociétés humaines.

J'aborde tout de suite le point le plus difficile de ma thèse. La religion c'est la vérité absolue, contre laquelle tout ce qui se conçoit dans la pensée est une erreur, contre laquelle toute erreur soutenue avec persistance est un

Digitized by Google

crime. A part cette classe d'idées, toutes les autres vérités ne sont que relatives, c'est-à-dire que si l'assentiment de plusieurs intelligences sur un point doit prévaloir sur celui d'une raison individuelle, si tout un peuple sur quelques individus, si le genre humain tout entier sur un seul peuple, c'est par une présomption fondée sur ce fait, que l'erreur de plusieurs est moins possible que celle d'un seul, et celle de tous que celle de plusieurs, en sorte que l'assentiment de la conscience générale est le signe apparent de la vérité, dans l'ordre humain. Mais ce n'est toujours là qu'une présomption, quelque près de la vérité réelle qu'on la suppose, car il n'est pas absolument impossible que la raison d'un seul ou de quelques-uns ait bien jugé et que l'erreur soit du côté du plus grand nombre. C'est même sur ce fondement que les individus, tout obligés qu'ils sont par les décisions de la conscience générale, ont le droit et sont même soumis au devoir d'agir sur elle autant qu'ils le peuvent, et de porter leur part au faisceau de la lumière commune.

Mais la vérité religieuse existant par elle-même, et indépendamment de l'assentiment que les hommes peuvent lui accorder ou lui refuser, n'a rien à recevoir des raisons extérieures; elle leur commande et n'en subit pas les influences. Elle ne peut donc admettre une liberté qui existerait contre elle, et qui lui disputerait les consciences au profit de l'erreur.

Sans doute l'autorité religieuse est absolue et par cela même intolérante; elle ordonne ou elle défend, elle approuve ou elle condamne; elle promet des récompenses ou des peines, en vertu de son droit et au nom du ciel dont elle est l'interprête. Mais si nous ne la supposons pas théocratie, c'est-à-dire, n'étant plus seulement autorité reli-

Digitized by Google

gieuse, mais autorité civile et autorité religieuse confondues dans le même gouvernement, comment agit-elle? Dispose-t-elle de la moindre parcelle du pouvoir matériel? Peut-elle empêcher un livre, une feuille imprimée, de se répandre et de se propager? Non, à moins d'emprunter un autre pouvoir que le sien et alors où elle domine ce pouvoir, et elle devient théocratie, ou elle en est dominée, et alors elle subit elle-même une influence extérieure, celle d'une autorité humaine et faillible. On a beau chercher, il n'y a pour elle que deux positions dignes de sa hauteur, dominer ou être libre. Dominer! elle en a fait la tentative dans le moyen-âge et elle ne l'a pu qu'imparfaitement. Etre libre! c'est sa seule condition possible dans l'état des sociétés politiques, et il faut bien reconnaître aussi que c'est sa condition providentielle, puisque celui qui dispose des trônes et des dominations n'a pas voulu lui donner la conquête matérielle du monde.

La religion libre n'est pas l'indifférence. C'est toujours un empire entier, absolu, mais c'est un empire tout intérieur. La religion lutte contre l'individualité des consciences pour s'en saisir et se les soumettre, combat dans lequel celles-ci, tant qu'elles ne sont pas domptées, se défendent avec toute l'indépendance du moi, du moi armé de ses forces, et s'en servant pour réagir contre la doctrine qui les attaque. Ainsi, l'emploi du raisonnement mis au dehors par la parole et par la presse, n'est qu'un effet naturel de cette lutte. Si la religion a vaincu, c'est qu'elle a convaincu, et les intelligences envers lesquelles elle ne l'a pas fait sont en droit de résister. Je crois que cela est vrai même religieusement; car s'il y a crime, c'est de ne pas croire; mais ce fait admis, le reste n'en est qu'une conséquence et qu'une manifestation.

Digitized by Google

Entre l'état de la religion dominante et celui de la religion libre, il y en a, sans doute, un troisième, celui de la religion protégée. Mais la religion était protégée en Allemagne et en Angleterre, lorsque la réforme protestante y a éclaté avec tant de furie; elle était aussi protégée en France, le royaume très chrétien, lorsque la réforme philosophique en a fait le théâtre de ses conquêtes. On objectera que le protestantisme a été secondé par la défection des princes régnants en Allemagne et en Angleterre; qu'en France la philosophie du XVIIIe siècle s'est glissée au milieu des divisions de l'Eglise, de l'opposition des parlements, et a été favorisée par la connivence des grands et la corruption de la cour. Mais, enfin, est-ce que la presse était libre à ces époques? Et si l'on veut que les puissances temporelles soient armées du glaive pour défendre la foi, ce même glaive ne servira-t-il pas à la persécuter quand l'erreur se sera assise dans les conseils des princes? Après un Constantin, ne viendra-t-il pas un Constance suivi d'un Julien l'Apostat? Si l'Eglise s'appuie sur l'épée d'un Théodose-le-Grand, elle a aussi à gémir du fanatisme hérétique d'un Valens. Mais dans l'état actuel du monde, où donc aujourd'hui chercherait-elle cet appui extérieur? Les princes les plus puissants sont schismatiques ou hérétiques. Dans les autres états règne l'ordre constitutionnel qui a pour premier principe la liberté de conscience. A peine peut-on citer en Europe un ou deux monarques absolus professant et protégeant la religion catholique, et encore se piquent-ils d'indépendance vis-à-vis de la cour de Rome. Cette cour ressent comme un lourd fardeau et un danger menaçant la protection du plus puissant de ces monarques. Qui oserait assurer que les dominateurs de l'Italie ne se brouilleront pas dans un délai plus ou

Digitized by Google

moins rapproché, avec l'Eglise et la papauté? Quel appui que celui qui dépend de l'inconstance et des passions de quelques hommes!

Le principe des pays constitutionnels est celui-ci : que les agrégations politiques sont composées d'hommes associés non pour professer en commun tel culte, mais pour se garantir et se protéger mutuellement dans la jouissance de leurs droits, dont le premier est l'indépendance de la conscience, la plus précieuse, sans contredit, des propriétés attachées à la personnalité. Or, je dis que cet état de la société est éminemment le plus favorable à la propagation de la vérité religieuse, parce qu'il fait dépendre la foi de sa force propre et immuable, et non d'une force extérieure et accidentelle. S'il ne protège pas la religion, en tant que religion, il la protège dans sa liberté d'exister et de se communiquer par la parole et la presse; il la défend comme droit des citoyens contre tout trouble et attaque violente. Il fait que sa vérité triomphe des sophismes et sa sainteté des blasphèmes. Enfin, il lui permet de s'unir par sa puissance civilisatrice, et sans usurpation dans les pouvoirs, à tous les progrès sociaux, à pénétrer par la morale dans les lois, par l'amour des hommes dans les institutions, à féconder l'égalité par la charité. Le principe de liberté est universel comme la religion elle-même. Il permet de réclamer sans inconséquence le même droit à Dublin, à Varsovie, à Bruxelles, à Berlin. Enfin, à en juger par les faits, nous voyons que si le vieux régime de restriction n'a prévenu ni arrêté le protestantisme du seizième siècle et l'athéisme du dix-huitième, la religion se glorifie avec vérité d'avoir fait de nouvelles conquêtes et étendu son empire spirituel, depuis la consolidation en France du régime constitutionnel.

Digitized by Google

VII.

La morale considérée comme l'idéal des mœurs qui doivent exister dans une société parfaite est immuable, puisqu'elle dérive de la raison absolue. Mais comme la réalité s'éloigne toujours plus ou moins de cet idéal, chaque peuple peut avoir une morale plus ou moins bonne, une morale susceptible de progrès, et cet état constitue l'élément le plus important de la civilisation.

C'est dans ce sens que je me demande si, en fait, la liberté de la presse a été parmi nous nuisible au progrès de la morale.

Cela revient à demander si certaines vertus ont cessé d'être estimées et si l'opinion de la société est devenue, par le fait de la presse, indifférente ou favorable à certains vices. Eh bien! si au lieu de voir les choses dans leur ensemble et leur résultat général, on n'examine encore que les particularités, très certainement on se laissera effrayer par l'active propagation de maximes fausses et immorales dont la presse est l'instrument. Je vais plus loin. Comme la vérité est le patrimoine commun, tandis que l'erreur est le lot des individus, les plus grands génies, ceux qui ont apporté par leurs écrits, à l'humanité, le tribut le plus fécond, y ont aussi mêlé chacun sa part d'idées fausses. Je défie qu'on cite un livre,—je parle d'un livre humain, bien entendu,—dans lequel on ne trouve pas le coin de l'homme peccable, fragile et passionné. S'il en est ainsi des hautes intelligences et des âmes épurées qui ont exercé le rôle d'instituteurs du monde, que dirons-nous de la foule des écrivains qui ne se sont jamais proposé d'autre but que de

Digitized by Google

plaire? Et cependant avec cela, je nie que la presse en général soit corruptrice des mœurs. Toute émanation de l'intelligence, toute pensée mise au dehors s'adresse à la conscience publique qui la juge. Dans ce bouillonnement actif des idées communiquées, dans ce travail des esprits, tout ce qui est faux ou contraire à la nature morale de l'homme est rejeté comme une écume impure; la société ne reçoit que ce qui convient à ses progrès, tout ce qui ajoute quelque chose à la masse des vérités déjà admises par elle. La littérature frivole elle-même ne peut parvenir à son but, qui est de plaire, qu'avec le secours de l'art. Or, l'art n'existe pas sans le rapprochement de l'idéal, c'est-à-dire du type primitif qui est en nous, et le beau ne peut être jamais séparé complètement du bon.

Mon Dieu! qu'on ne dise pas que je fais ici l'apologie des mauvais livres qui nous inondent! J'approuve fort les pasteurs des âmes d'en condamner la lecture, et les instituteurs de la jeunesse de les écarter des mains de leurs élèves. Quand ces livres ne feraient qu'ôter le goût des études sérieuses et consumer le temps qu'on pourrait employer à de meilleures lectures, ce serait assez. Mais j'ose presque dire de la plupart de ces livres, qu'ils ne sont condamnables que sous ce rapport, c'est-à-dire qu'en somme il y a encore, du moins pour un grand nombre de personnes, plus de profit à les lire qu'à ne rien lire du tout. Pour établir ceci, je ferais, si j'en avais le loisir, l'analyse d'un roman quelconque d'un de nos auteurs en vogue, par exemple de George Sand. J'y trouverais sans doute quantité de choses fausses et dangereuses, mais aussi quantité de pensées vraies et bien exprimées qui ont justifié le succès de l'auteur. Après tout, dans ces choses là, le mal est relatif. Pour un jeune homme de quinze ans, quelques scènes de Molière

Digitized by Google

sont obscènes et licencieuses; faudra-t-il proscrire Molière? Pour la classe corrompue, nos plus mauvais romans n'ont plus de mal à faire et ne peuvent plus que corriger. Sont-ils pour cela des livres parfaits? Non, mais cela veut dire qu'un livre bon pour les uns est mauvais pour les autres, par conséquent que la seule censure qui puisse exister dans ces matières, c'est la censure morale qui s'exerce sur la raison et la conscience.

VIII.

On conçoit que l'organisation sociale repose sur certaines bases nécessaires, parmi lesquelles les deux principales sont la propriété et la constitution de la famille. Mais quoi! cette organisation est-elle chose si fragile qu'il faille l'entourer d'une enceinte silencieuse à travers laquelle nul examen ne doit pénétrer? Y a-t-il donc à craindre que des raisonnements réussissent à prouver à la société qu'elle a tort d'exister, et qu'elle doit commencer par se suicider, dans l'espoir de renaître plus belle? Quant à moi, je pense que la société est trop solide sur ses bases pour qu'elle ne résiste pas aux rénovateurs de toutes les sectes qui portent aujourd'hui le nom commun de socialistes. Ces utopistes ne sont pas plus dangereux que tous ceux qui les ont précédés; mais ils ont plus de retentissement, précisément, il faut bien le dire, à cause de la liberté de la presse qui sert de véhicule à toutes les idées et tient continuellement les intelligences en éveil sur le grand problème du progrès de l'humanité. Peut-être aussi y a-t-il quelque chose de particulier dans notre époque, qui attire l'attention sur les questions de cette nature. Je ne sais s'il est vrai que nous soyons dans une ère de transition et d'enfante-

Digitized by Google

ment. Mais je suis convaincu qu'on ne déterminera jamais la société à se transformer contrairement à sa nature, c'est-à-dire, en substituant la propriété générale à la propriété privée, et l'organisation par groupes nombreux à l'organisation par familles. L'active émulation des talents et des travaux, les concurrences et les inégalités qui en résultent, et la transmission par héritage des fruits acquis à l'individu par ces moyens, sont aussi des faits qui subsisteront toujours, et contre lesquels il n'y aura jamais que des tentatives isolées et de peu de durée.

S'il était vrai qu'on pût persuader à la société qu'elle doit se refondre suivant les systèmes des socialistes, et que le bon sens général n'y résistât pas, je dis qu'il n'y aurait point de censure capable d'empêcher une telle idée de se répandre, de germer dans les croyances et de se résoudre en une grande révolution : il ne faut pas exagérer la puissance de la presse; la force qu'elle donne à une idée n'est pas la sienne propre; c'est celle de l'idée reflétée dans les intelligences. Mais, au défaut de l'instrument, vous ne pouvez pas empêcher à l'idée elle-même d'exister, et de se répandre par d'autres canaux, comme un courant d'eau dont on intercepterait le lit se ferait jour par de nouvelles issues. Y avait-il une presse libre, un journalisme libre au seizième siècle, lors de la réforme protestante? Y en avait-il au dix-huitième siècle, lors du travail des esprits qui a préparé la révolution française?

Mais, en fait, les réformateurs socialistes n'ont point fait de progrès. L'organisation saint-simonienne s'est dissoute; le fouriérisme en est à quêter les moyens matériels de son premier phalanstère; et tout cela malgré l'éloquent et courageux apostolat d'une foule d'hommes qui se sont dévoués, avec des talents regrettables, au service de ces chi-

Digitized by Google

mères? Et pourtant ils sont venus dans une époque où tous les esprits étaient occupés des questions de cette nature! Ils ont en leurs mains le grand levier de la presse! Mais remarquons ce qu'il ya de plus général dans les divers systèmes de réforme sociale, ce qui est leur préface commune, et ce qui semble aussi faire une certaine impression sur les esprits, c'est la critique des imperfections nécessaires ou non de la force sociale actuelle; c'est la peinture plus ou moins exagérée, mais pourtant vraie en quelques points, des souffrances et de l'abaissement d'une portion de l'espèce humaine. Ils ont montré la plaie en apportant des remèdes inapplicables, mais enfin ils ont montré la plaie. Eh bien! qu'en faut-il conclure! C'est que si la meilleure organisation des hommes en société ne peut pourtant faire disparaître toutes les douleurs; que si l'inégalité relative qui résulte de la différence entre les capacités naturelles ou acquises, et de la différence entre les moyens ou les aptitudes de travail, si cette inégalité, dis-je, est chose nécessaire, comme dérivant de la nature de l'homme et des vues providentielles de Dieu, le devoir de la société est d'en atténuer les effets autant que possible. C'est là une question toujours ouverte, sur laquelle chacun a droit d'appeler une attention constante.

Ma persuasion est qu'à cet égard on ne doit rien demander d'efficace que la liberté qui protège chacun dans sa lutte individuelle contre le mal, et dans sa recherche du bien-être par l'emploi légitime de ses moyens. Mais puisqu'il y a des personnes qui se sont vantées d'avoir le remède direct et absolu contre le mal lui-même, si on les avait réduites au silence par la censure, elles auraient eu le droit de dire que c'était l'humanité elle-même qu'on voulait condamner à la souffrance. Et qui sait si la société

Digitized by Google

qui juge maintenant tous ces systèmes en connaissance de cause, n'aurait pas cru être opprimée en la personne de leurs auteurs, et n'aurait pas eu foi dans des affirmations dont la justification eut été interdite par la force? Ce qui est favorable à l'erreur, c'est la gène dans la propagation de la pensée, par ce que cette gène est tout à la fois inefficace à empêcher toute diffusion et cependant assez puissante pour que cette communication ne soit pas complète et générale. Il en est de ceci comme des lois de douane prohibitives, qui ne peuvent pas empêcher l'entrée en contrebande, mais qui font qu'à la place d'un commerce libre et honnête, il s'établit un commerce clandestin et frauduleux. La demi puissance de propagation des idées, qui résulte de la censure, livre aussi le monde aux opinions de contrebande. Au contraire, la liberté remet aux majorités et à la conscience générale, l'arbitrage et le jugement souverain de toutes les opinions qui se produisent dans le monde.

IX.

Après la religion, la morale et les principes sociaux, ce qu'il y a sans doute de plus important, c'est l'autorité politique, sanction de la forme et organe de la force sociale. Voyons donc dans quels rapports peut exister l'autorité avec la liberté de la presse, et s'il est vrai que celle-ci soit une source ouverte d'anarchie, nécessairement fatale à tout pouvoir.

Le jeu du régime constitutionnel est ceci : qu'il se forme, par le travail des esprits, une opinion qui passe des électeurs au corps élu et de là dans le gouvernement. Ce n'est pas la souveraineté tumultueuse des masses, principe mort

Digitized by Google

qui ne ressuscite que le jour d'une révolution ; c'est encore moins la domination d'une caste, d'un corps. C'est quelque chose qu'on ne peut ni mesurer, ni compter, qui existe en bas comme en haut, dans toutes les parties de la société, le résultat du jugement public. Les électeurs, placés dans le sein de la société, en sont les témoins, les arbitres, et c'est par eux que ce quelque chose d'abstrait, dans son origine, devient positif, fatal, irrésistible. Les électeurs ne tirent pas leurs droits d'eux-mêmes, comme un corps aristocratique; ils ne sont pas institués dans leur propre intérêt, mais pour rendre témoignage du droit de tous, et de l'intérêt de tous. En un mot, ils sont les jurés de cette opinion, de cette raison collective. Voilà pourquoi la bonté d'une loi électorale ne doit pas résulter de ce qu'elle appelle ou n'appelle pas tous les citoyens, moyen qui très certainement donnerait un résultat très faux, mais de ce qu'elle constitue le corps électoral de façon à représenter plus ou moins fidèlement la pensée nationale.

Or en ceci, quel est le droit de l'individu? C'est de concourir en toute liberté et par tous les moyens possibles, à former cette opinion, et d'agir sur elle, d'essayer de la modifier, et de faire adopter son jugement particulier. Telle est la cause pour laquelle le régime constitutionnel met la liberté de la presse en tête de tous les droits qu'il garantit aux citoyens. Ainsi par la liberté de la presse, le citoyen peut faire prévaloir ce qu'il juge être le vrai, l'utile; sa pensée une fois adoptée devient le jugement public, qui pénètre dans les pouvoirs et domine par la seule puissance morale. Otez ce droit, et vous n'avez plus qu'un gouvernement unipersonnel, si c'est la pensée d'un chef qui prévaut, ou un gouvernement d'aristocratie, si c'est un parlement. Maintenez-le, et vous aurez constitué la souveraine-

Digitized by Google

té de l'opinion, la seule démocratie raisonnable et possible dans les grandes sociétés politiques.

Il résulte de ceci qu'une des formes essentielles du gouvernement constitutionnel, est qu'il existe dans les pouvoirs une partie mobile suivant l'opinion triomphante et passée dans l'ordre des faits; cette partie est celle qui administre et qui gouverne; c'est enfin le pouvoir ministériel. Elle représente donc le principe actif, mais aussi le principe variable, et voilà pourquoi c'est contre elle que se livrent tant de combats, dans le parlement et dans la presse; dans le parlement, où l'opinion est déjà représentée, constituée sous la forme visible et numérable d'une majorité; dans la presse, instrument des efforts individuels qui ont pour but de modifier l'opinion et d'arriver par elle à la modification du système gouvernemental.

Telles sont les conditions du régime constitutionnel, dont je n'ai pas l'intention de faire ici l'apologie; cela me mènerait trop loin. En l'exposant, j'ai voulu seulement établir qu'il ne peut se séparer de la liberté de la presse, et qu'il faut opter entre les vouloir l'un et l'autre, ou ne les vouloir ni l'un ni l'autre.

Je demande maintenant si c'est une condition particulièrement attachée au gouvernement constitutionnel que le monarque y soit éventuellement obligé, dans certaines circonstances, de changer un ministère qui lui plaît, d'en appeler un autre qui lui répugne, enfin, d'organiser un système gouvernemental suivant des idées qui ne sont pas les siennes. Pour trouver des exemples de cette sorte de violence morale envers les souverains, même absolus, il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'à la royauté féodale, opprimée par les barons. Le pouvoir royal avait déjà triomphé en France, lorsque Henri IV est contraint de sacrifier

Digitized by Google

à l'opinion de la France, ce qu'il y a de plus intime et de plus sacré dans l'homme, sa religion. Que de combats, que d'efforts pour obliger Louis XIII à chasser son ministre Richelieu! Plus tard, vient la Fronde contre Mazarin. Après ce dernier, jusqu'en 1789, la France semble être en ère complète de gouvernement absolu. Et cependant que d'exemples on pourrait citer de ministres enlevés à la faveur du monarque, ou placés contre son gré dans ses conseils par des cabales de cour, et des intrigues de la noblesse? Le pouvoir n'est nulle part entier, toujours maître, toujours libre dans son arbitraire. Partout il est obligé de composer avec les résistances et de tenir compte des circonstances qui le dominent. La condition des rois constitutionnels n'est pas à cet égard pire que celle des rois absolus. Seulement ceux-ci subissent des influences bien moins morales, fût-ce celles des prétoriens qui les gardent ou des grands qui peuplent leur cour.

Mais si la liberté de la presse est un des éléments du régime constitutionnel, ne pourrait-on pas la comparer à ces pièces d'une mécanique, dont le jeu mal calculé emporte et détruit tout l'ensemble? Ainsi, la liberté de la presse ne livre-t-elle pas les affaires d'un peuple à un esprit fatal d'inconsistance et de légèreté? Ne le conduit-elle pas à son déclin et à sa ruine? Ne voyons-nous pas chaque jour que rien ne peut durer avec elle, même les pouvoirs incommutables? Enfin, que faite, dit-on, pour le gouvernement constitutionnel, elle ne respecte pas même la forme du gouvernement qui l'a introduite.

La liberté de la presse est, sans doute, une force démocratique. Mais la mobilité même qui en résulte n'est que celle des idées du plus grand nombre, et pourquoi s'imaginer que ces idées varient du jour au jour, et qu'elles ne

Digitized by Google

suivent pas l'impulsion des intérêts communs? Dans les démocraties anciennes, un orateur du haut de la tribune entraînait le peuple souvent par la surprise d'une parole éloquente et passionnée. Il n'y avait point d'intervalle entre les émotions de la harangue et le plébiscite. Si l'on suppose un peuple vif et léger par son caractère, plus artiste que politique, sensible à la beauté de la forme, aux charmes du style et à l'entraînement de l'action, on concevra que ce peuple dans ses délibérations se rende au plus beau diseur, plutôt qu'au plus utile et au plus véridique. Mais la presse n'admet pas cette surprise. Plus générale dans son effet que la parole, elle est aussi plus lente. Elle ne tombe pas vive, passionnée, au milieu d'une foule assemblée qui va délibérer et se résoudre instantanément. Elle ne provoque aucune délibération, aucune décision. Elle s'adresse aux esprits dans le calme et le silence, ne provoque que la réflexion, et attend le mouvement graduel de l'opinion puplique qui se compose ou se modifie.

On dirait, à entendre certaines déclamations, qu'il suffit d'écrire dans un journal pour renverser un pouvoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce pouvoir peut, par le premier venu, être censuré, critiqué, (à tort ou à raison, car j'examine ici le fait et non le droit); qu'on peut abuser contre lui de l'instrument de discussion, le diffamer, le calomnier. Témoins tous les jours de ces abus de la presse et peu habitués encore à ces nécessités de notre forme sociale, nous sommes portés à plaindre ce pauvre pouvoir et à le croire mort parce qu'il est attaqué. Mais rassurons-nous; il faut plus que cela pour le faire tomber. Les écrivains ne disposent ni des portefeuilles des ministres, ni des votes des chambres. L'opinion publique seule peut s'emparer de l'idée émise, et elle ne la fait pas triompher

Digitized by Google

directement, mais par la filière légale des électeurs et des chambres, quelquefois par le concours même du gouvernement. L'opinion ne subit pas tout ce qu'on lui propose ; elle choisit. A-t-elle donc adopté toutes les violences que les partis irrités et armés de la presse ont voulu lui imposer depuis quelques années. La preuve du contraire, c'est la sagesse prudente, et je dirai même un peu tremblante et méticuleuse, que le corps électoral a montré dans ses choix pendant ces mêmes années. Bien plus, l'irritation même que la presse hostile a causée, qui redouble tous les jours et va même aujourd'hui jusqu'à suspecter le droit, à cause de l'abus, cette irritation, dis-je, montre évidemment que la presse injuste et violente a manqué son effet et qu'elle en a produit un contraire.

Si la presse ne peut pas même renverser un ministère directement et autrement que par la lente modification de l'opinion, et l'infiltration de cette puissance d'opinion dans les pouvoirs légaux, à plus forte raison de la forme du gouvernement et de l'organisation constitutionnelle des pouvoirs. C'est avoir une bien faible idée de la puissance d'un gouvernement, que de s'imaginer qu'il dépend de quelques criailleries ! Un gouvernement contient la société par tant de forces, tant de liens, tant d'intérêts qu'il résiste par sa seule masse. Je ne parle pas seulement d'un gouvernement rationnel et national, comme le nôtre. J'applique ceci à un gouvernement quelconque, même impopulaire dans sa source ou dans ses actes. Eh ! bien, je dis que son renversement est un fait des plus difficiles, et qui, s'il a lieu par une révolution intérieure, suppose un tel concours de volontés et une énergie si ardente, qu'il est absurde d'en voir la cause dans une ligue de journalistes. Et dans le fait, la presse n'a jamais figuré dans ces

Digitized by Google

sortes de révolutions, comme cause directe, mais seulement comme manifestation d'autres causes plus puissantes. Chacun des gouvernements qui se sont succédés en France depuis un demi-siècle a eu son principe de ruine particulier. Le régime constitutionnel de 1791 tombe, parce que sa défense contre l'étranger exige un chef qui ne soit pas intéressé au triomphe de ses ennemis. La Convention qui lui succède est une dictature et n'a rien à démêler avec la liberté de la presse. Le Directoire, au contraire, est en lutte perpétuelle avec elle ; mais en cela la presse marche d'accord avec les corps représentatifs et avec la majorité de la bourgeoisie. Elle ne fait qu'exprimer un fait; la réaction monarchique née des excès du gouvernement conventionnel. Le pays interrogé par le gouvernement dans les élections répondait : Monarchie. Les conseils représentatifs, fidèles à cette mission, répondaient dans le même sens aux communications du gouvernement, et la presse était conséquente à tout cela. Ah! s'il n'y avait pas eu en France l'anomalie d'un gouvernement républicain dans sa forme et d'un pays redevenu monarchique, si la presse hostile n'avait pas eu sa racine dans la bourgeoisie influente et son appui dans les conseils, croit-on que le Directoire n'aurait pas dédaigné une trentaine de journalistes ? Aurait-il eu besoin de s'armer contre eux du coup d'état de fructidor ? Et cependant aux vices de sa position joignant ceux de ses actes, le Directoire, composé d'hommes médiocres et divisés entr'eux, subsiste par sa seule force de gouvernement du pays. S'il succombe, ce n'est pas sous les coups de la presse, c'est devant quelque chose de tout opposé, devant la violence militaire. L'autorité napoléonienne périt à son tour par la force, non la force morale dont la presse est l'organe, mais par la

Digitized by Google

force étrangère. J'hésite à parler ici de la Restauration ; mais, après tout, je pense que ses amis, même les plus fidèles, regretteront qu'elle n'ait pas transigé avec les idées dont la presse était l'organe. Divers essais malheureusement abandonnés ont montré que cette transaction était possible, et que dans cette voie le monarque qui avait ouvert son règne par ces mots : *Plus de censure*, aurait vécu en paix avec cette puissance du temps, ou du moins aurait été inviolable devant elle.

Très certainement, l'adhésion du pays et l'appui de l'opinion publique sont les meilleures garanties de la durée d'un pouvoir ; tout gouvernement qui ne sait pas les acquérir ou les conserver n'a qu'une existence fragile. Ce sont là des vérités banales, des lieux communs. Mais l'esprit public d'une grande nation n'est pas une cire molle, sur laquelle il soit donné au premier essayant de faire une empreinte. On conçoit qu'une minorité ardente, active, ayant à son service des hommes de talent, pourra multiplier ses journaux ; mais on a beau parler haut et souvent, le petit nombre n'est toujours que le petit nombre. Pour la grande masse, il faut des causes d'incompatibilité réelles, générales, profondes, accumulées, fermentant durant de longues années, pour éclater en un fait aussi grave qu'une révolution politique. La presse peut bien constater ces causes, quand elles existent, mais non les produire. Et le gouvernement constitutionnel résiste encore plus que tous les autres, précisément parce qu'il admet et régularise les variations nécessaires de l'opinion et les changements qu'elles appellent dans la direction des affaires, dans la législation et dans l'administration.

Digitized by Google

IX.

Il me reste maintenant à examiner la liberté de la presse sous le rapport de l'honneur et de la réputation des individus.

Eh ! bien, je ne crains pas de défier ici qu'on me cite aucune réputation qui ait été injustement détruite par les attaques de la presse. Je parle ici du résultat, non certes des intentions; car il est vrai qu'il n'y a aucun nom honorable qu'on n'ait voulu dégrader et souiller. Je ne parle pas non plus d'un succès momentané, mais du résultat permanent; car il est vrai aussi qu'il n'y a pas de réputation qui n'ait été un jour ternie sous les efforts de la calomnie; mais la calomnie s'efface devant la vérité, et celle qui a pour instrument la presse bien plus vite que celle qui a toute autre voie de propagation.

La raison en est bien facile à comprendre. Si la calomnie, par la voie de la presse, se propage avec l'éclat et la rapidité qui sont dans la nature de l'instrument, elle acquiert aussi par cette publicité un corps qui permet de l'atteindre, de la saisir et de l'écraser sous les coups de la vérité. N'est-il pas vrai que la calomnie la plus dangereuse est celle qui se glisse dans l'ombre et se colporte sous le sceau des confidences; qu'on ne peut suivre parce qu'elle marche sans laisser de traces; qui a déjà empoisonné une vie, tandisque la victime ne se doute pas de son atteinte; enfin qui n'offre aux réfutations qu'un vague insaisissable ?

On lit, dans quelques mémoires de l'Empire, dans ceux du duc de Rovigo, je crois, de curieux détails sur les soucis

Digitized by Google

que donnait à la police du temps, l'opposition de certains salons de Paris, devenus des fabriques de calomnies contre l'empereur, sa cour et ses grands dignitaires. Jamais l'hostilité de la presse libre n'a tant ému le pouvoir sous le régime constitutionel, que ces bruits de salon, sous le régime de la censure. Et ces inquiétudes étaient trop bien fondées! Précisément, parce qu'il n'y avait point de presse libre, les inventions de la malveillance se répandaient sans contre-poids, sous le voile du mystère, sous la forme de correspondances ou de pamphlets clandestins, et d'étage en étage, des hauts salons à ceux de la bourgeoisie, de la capitale aux départements, tout cela pénétrait jusqu'aux masses populaires. Que les personnes qui ont vécu sous l'ère impériale rappellent leurs souvenirs! Que de calomnies sur le gouvernement et sur le caractère personnel de l'empereur ont trouvé créance, même auprès de la foule de bonne foi et surtout dans cette classe moyenne qui les recevait de seconde main! que de choses ne considérait-on pas comme vraies, qui depuis ont été reconnues fausses, grâce à la liberté des discussions et des témoignages! Mais, dans ce temps-là, les témoignages favorables n'étaient pas accueillis parce qu'il n'était pas permis de porter, autrement que sous le manteau, des témoignages contraires. On ajoutait foi au mal propagé secrètement, parce que l'apologie publique et privilégiée était toujours suspecte de flatterie et souvent de mensonge. Les victoires mêmes de nos armées n'étaient établies que par des bulletins dont la véracité était un mystère d'état; leur autorité était balancée par mille rapports controuvés. Lorsque la malveillance, anticipant sur nos désastres, enterrait nos armées dans leurs lointaines conquêtes, au moment même où elles ajoutaient de brillants fleurons à leur

Digitized by Google

couronne de gloire, il n'y avait aucun moyen de prouver à l'opinion inquiète que le bulletin de la victoire n'était pas une impudente imposture, le *Te Deum* une indigne jonglerie. Et dans les régions même où se forgeaient les armes de la calomnie, on finissait par ajouter foi aux inventions de la haine. De tout cela se formait une sorte d'opinion mal éclairée, mais sincère; qu'on lise le célèbre pamphlet de Chateaubriand : *De Bonaparte et des Bourbons*. Est-ce que notre grand écrivain eût prêté sa plume à cet acte d'accusation si éloquemment faux et son nom à cette publication qu'il désavoue, sans doute, aujourd'hui, s'il n'eût pas été de bonne foi l'écho de cette conspiration morale contre la personne de Napoléon, qui prépara si bien la conspiration de l'étranger contre sa couronne ?

Quelle conséquence à tirer de ces faits? C'est que si la puissance et le génie réveillent toujours des haines, jamais l'instrument ne peut leur manquer pour s'exprimer et se propager ; c'est que lorsqu'elles n'ont pas la presse libre, elles ont les conversations des salons, les correspondances et les pamphlets clandestins, moyens plus dangereux que ceux qui pourraient être empruntés à la publicité légale. Il est incontestable que jamais la liberté des journaux n'eût fait autant de mal à l'empire que les calomnies secrètes, habilement propagées contre l'empereur. Il y a des faits qu'on n'oserait pas même alléguer sous un régime de publicité, et l'étouffement de la censure rend au contraire tout croyable, jusqu'aux absurdes mensonges importés de Londres d'après les Goldsmith.

Les hommes du pouvoir se piquent philosophiquement d'une grande indifférence pour la popularité et d'un superbe dédain pour les attaques des journaux. Ils ont raison, s'il ne s'agit pas d'un mépris systématique de l'opinion

Digitized by Google

publique, mais seulement du sentiment de sa propre dignité et de la conscience d'un droit à maintenir, d'une bonne direction à poursuivre, malgré les erreurs ou les passions momentanées d'un public trompé. Dans cette position, les hommes d'état attendent le retour infaillible d'une estime qui leur est due et qui ne saurait leur manquer. Mais s'irriter misérablement, comme on ne le voit que trop, contre des attaques qu'on doit respecter, si elles sont consciencieuses, qu'on doit examiner même si elles sont passionnées, c'est un tribut payé à la faiblesse humaine. C'est une folie, puisque la presse, après tout, n'est pas l'instrument le plus dangereux dans cette guerre aux personnes. Quoi! donc, vous en prenez-vous à la presse parce que ses coups visibles pour tous, le sont même pour vous, et vous donnent la facilité de vous défendre auprès de ce même public, qui jugera en connaissance de cause et dispensera, comme c'est son droit, le blâme ou l'éloge? Aimeriez-vous des coups secrets que vous ne pourriez parer et qui vous tueraient moralement, sans troubler votre sommeil?

Ne rendons pas la presse responsable de ce qui n'est que l'effet de l'imperfection humaine. Elle n'existerait pas que les petits n'en seraient pas moins jaloux des grands, les sots des gens d'esprit, les faibles des puissants. De tout temps, sous tous les régimes, les supériorités ont éveillé la haine des inférieurs. On porte un regard curieux sur les faiblesses qui peuvent les abaisser au niveau commun. On écoute avidemment et l'on répète le mal qui se dit d'eux. Ce qui est particulier au régime de liberté, c'est qu'il érige cette censure en droit de tous les citoyens à l'égard des actes et du caractère public des dépositaires de l'autorité, mais l'instrument est pour eux comme contre eux. Il sert

Digitized by Google

à la défense comme à l'attaque. C'est la condition que tous les dépositaires du pouvoir, depuis le premier jusqu'au dernier, ont dû accepter. Si elle ne leur convenait pas, que ne restaient-ils dans l'inviolabilité de la vie privée? Et voyons-nous dans la réalité, que cette nécessité éloigne beaucoup de gens des emplois? Sont-ils refusés par les hommes probes et capables? Ont-ils cessé d'être le point de mire d'une foule d'ambitions? Quoi! donc, en se soumettant à la vie publique, il faudrait se résigner à voir une presse envieuse et jalouse travestir vos intentions, mentir sur vos actes, dénigrer ce que vous faites de bien, exagérer ce qui peut vous échapper de mal! L'effet immanquable de ces attaques serait de souiller toute gloire, de perdre toute réputation! Et cependant des hommes honorables, non seulement acceptent, mais briguent tous les jours le pouvoir à ce prix!

Mais il y a une explication à donner de ceci; c'est qu'en vérité chacun sent qu'une vie irréprochable, la loyauté du caractère, le véritable zèle pour le service public, la réalité du talent sont toujours au dessus d'un dénigrement systématique. On compte, en définitif, sur la justice de l'opinion et l'on a raison. Je dis encore une fois que je ne sais point de réputation qui ait été injustement tuée par la presse libre. Et qu'est-ce donc que l'estime, la réputation, la gloire, si ce n'est le jugement du public? Et qu'est-ce qu'un jugement sans la liberté de connaître, de discuter, de choisir? Vous qui aspirez à ces brillantes couronnes que les masses décernent à ceux qui les servent par leurs talents et leurs vertus, sachez donc à quel prix elles peuvent être acquises! Il faut que le public ait pu choisir entre vos détracteurs et vos apologistes, et qu'il ait pesé l'éloge et le blâme. C'est la condition d'un suffrage sincère.

Digitized by Google

X.

J'ai prouvé que la liberté de la presse n'était, en effet, fatale

1° Ni à la propagation et à la défense de la vérité religieuse;

2° Ni au perfectionnement de la morale;

3° Ni aux principes fondamentaux des sociétés humaines;

4° Ni au maintien et à la défense de l'autorité civile et des gouvernements;

5° Ni à l'honneur et à la réputation des particuliers.

XI.

Dans ce que j'ai dit pour établir les propositions ci-dessus résumées, j'ai fait abstraction de la répression des délits dont la presse peut être l'instrument. C'est qu'en effet je reconnais que la répression est une trop faible réparation du mal commis, et un trop faible obstacle au mal possible. La loi punit l'atteinte à la morale religieuse, aux principes sociaux, aux lois et à l'autorité civile, à la réputation et à l'honneur des particuliers; et cependant un livre, une feuille peuvent être dangereux sous chacun de ces rapports sans encourir la vindicte légale. Tout le monde sait qu'il ne faut, pour cela, qu'un peu d'art et de prudence chez un écrivain. Mais c'est qu'aussi, en réalité, la meilleure réparation des effets de la mauvaise presse, c'est la bonne; c'est la vérité mise en face du mensonge,

Digitized by Google

l'injustice démontrée et signalée à la conscience publique, la calomnie convaincue et confondue.

Cependant les consciences timorées s'effraient de l'amnistie accordée par la société à tant d'erreurs funestes. Il leur semble que la société admet pour vrai tout ce quelle ne punit pas. De là vient à leurs yeux le débordement, la confusion d'opinions contradictoires auxquelles la société leur paraît livrée. Plus rien de fixe, de stable, de reconnu. Plus de règle générale pour les esprits; plus de doctrines immuables planant au-dessus de la société pour en maintenir les liens. A leur place, un pyronisme absolu dans l'ordre intellectuel; dans l'ordre extérieur, des faits sans relation aux principes et transitoires comme les nécessités qui les enfantent. Pour les individus enfin, un égoïsme sans contrepoids, l'absence du dévouement et du sacrifice, et l'application exclusive à la recherche des jouissances matérielles.

Mais tout cela est fondé sur cette supposition que la société admet comme vraie ou du moins comme probables toute opinion qui se produit dans son sein, par cela seul qu'elle ne la punit pas, c'est-à-dire, qu'elle lui donne droit de bourgoisie et l'installe dans son Panthéon, ainsi que faisait Rome des Dieux des nations conquises. Eh! bien, il n'est rien de tout cela. La société agit comme les juges qui savent donner raison à qui de droit, sans cependant supprimer le plaidoyer de la partie succombante, parce qu'après tout, le plaidoyer était dans les prérogatives de la défense. De même, la société respecte, tout en rejettant les idées fausses, la liberté de ceux qui les ont émises; elle ne supprime et punit le plaidoyer, que lorsqu'il a excédé certaines bornes, et alors ce n'est pas comme faux, mais comme violant les droits généraux ou ceux des particu-

Digitized by Google

liers. Ce qui est faux, c'est la conscience publique qui le discerne. Ce qui est coupable, c'est la société elle-même, représentée par le jury qui le déclare et le signale. En effet, l'écrivain s'adressant à la société, c'est la société elle-même qu'il prend pour arbitre. Son droit était d'agir sur elle par la communication de sa pensée; il a excédé ce droit lorsqu'il a fait violence à la pensée publique, qu'il a heurté, blessé, insulté cette pensée, soit dans les doctrines admises, soit dans les lois qui en sont résultées, soit dans les pouvoirs établis pour la réaliser extérieurement. Le jury ne déclare pas le faux ou le vrai, sa mission est autre. Il déclare l'abus qui a été fait d'un droit, la violation de la liberté d'autrui, sous prétexte de l'exercice de la liberté individuelle.

XIII.

Je veux parler maintenant du journal proprement dit; car jusqu'ici mes raisonnements ont été applicables également à la grande presse et à la presse périodique. Le journal est quelque chose d'intermédiaire entre la conversation et la grande presse. Il tient à la première par sa spontanéité et sa durée fugitive. Il a de plus la rapidité et l'ubiquité. C'est une conversation par écrit avec le public, qui dure tout un jour et a tout un pays pour auditeur. Sa matière est tout ce qu'il y a d'actif et d'actuel dans la société, et par-dessus tout, les luttes de la politique et l'action de l'opinion publique quant aux pouvoirs. S'occupant ainsi de ce qui passionne le plus les esprits, il n'est pas étonnant qu'il en emprunte un caractère de vivacité, approprié d'ailleurs à sa forme. Ainsi le journal entre natu-

Digitized by Google

rellement dans ce qu'il y a de plus ardent dans les partis; il en exprime les pensées, les espérances, même les préjugés et les passions. Avec eux il aura ses haines et ses faveurs éphémères. Il verra et appréciera les faits, à travers ce voile et rendra au public les impressions qu'il en reçoit. Le journal ne peut être autrement; exiger qu'il soit toujours calme, froid, exact dans les faits, juste dans les appréciations, équitable envers les personnes, sans exception, c'est vouloir l'impossible; le journal n'en a ni les moyens ni le loisir.

Est-ce donc la censure du journalisme que je veux faire ici? Non, je veux seulement constater ce qu'il faut pardonner au journaliste, comme inconvénients nécessaires de sa position. Mais si du reste, élevé au-dessus du commun de son parti, par son caractère et ses lumières, il ne se sert de son talent que pour guider les siens dans les voies de la modération, pour apaiser les passions désordonnées, pour proclamer sans crainte et sans intérêt ce qu'il croit consciencieusement être le juste et le vrai, si, entraîné quelque fois par des préventions, et ayant donné créance à des faits qu'il ne peut vérifier dans son travail rapide, ou à des accusations mal fondées, il est prêt à reconnaître son erreur aussitôt qu'elle lui est démontrée, alors je dis qu'il accomplit une œuvre bonne et utile, qu'il a droit à la considération générale et qu'il est injuste de lui reprocher quelques inexactitudes, quelques appréciations fausses inspirées par les préjugés de l'opinion qu'il professe. Mais le portrait que je viens de tracer n'est point un pur idéal, il a des modèles nombreux. Il est beaucoup plus près de la vérité que cet autre type qu'on lui a opposé du journaliste sans foi et sans conscience, passant d'un camp dans un autre pour un vil intérêt, comme un manœuvre litté-

Digitized by Google

raire, entreprenant à tant la colonne le dénigrement et la diffamation au profit de passions qu'il ne partage pas. Eh! bien, je dis que lorsqu'il s'agit de juger du mérite d'une profession, il est absurde de le faire en prenant pour type les hommes qui la déshonorent. — Autrement les professions les plus hautes par leur objet et qui exigent les hommes les plus purs, seraient les plus dégradées, précisément parce qu'il s'y rencontre quelques hommes indignes.

XIII.

Le journalisme, selon quelques-uns, est dans une si étroite dépendance de son public, que sa liberté est étouffée par le besoin de lui plaire et par les nécessités financières d'un établissement plus commercial que littéraire. En second lieu, on se plaint du monopole des journalistes, réseau qui étend ses chaînes sur toute la France, et qui fait fléchir le genou à trop d'hommes supérieurs. Dans un siècle de liberté comme le nôtre, d'autres trouvent étrange de ne pouvoir se rédiger un symbole en dehors de la dictée de toute coterie, mais d'être tenu de recevoir leurs opinions toutes faites et de courber la tête sous le joug de ceux qui, au nom de la liberté d'examen la plus illimitée, ont organisé contre les gens sans défiance le plus intolérable despotisme.

D'abord je ne nie pas qu'il ne s'établisse une action et une réaction nécessaires du journal qui s'adresse au public et du public qui inspire le journal. Quel est donc l'écrivain, quel est donc l'artiste, qui ne travaillent pas en vue du public qui, en définitif, sera leur juge? L'autorité du journal vient même de ce qu'il exprime une pensée non

Digitized by Google

individuelle, mais commune à un certain nombre de personnes s'unissant aux vues du journaliste, à l'effet de devenir majorité par la propagation de cette pensée. Cet état n'est pas une dépendance du journalisme, mais une association ; c'est la direction d'un effort commun. Si à cette solidarité était substituée une action individuelle, un journal n'aurait plus ni signification ni valeur. Qu'homme de cœur et de talent, le journaliste modifie ou transforme son propre parti, en le guidant, il ne se met pas pour cela hors de lui.

Les nécessités financières sont bien moins influentes qu'on ne le pense, sur l'esprit des journaux, qui, à bien peu d'exceptions près, sont des associations politiques, désintéressées au moins sous le rapport de l'argent, et non des spéculations commerciales. Dans celle-ci, il faut distinguer la propriété qui ne rédige pas et la rédaction qui n'est pas propriétaire; bien rarement ces deux qualités sont confondues dans les mêmes personnes. Il serait plus vrai de reprocher au journalisme un autre assujétissement, celui de la coterie et du patronage. Mais ai-je jamais prétendu que les écrivains ne portaient pas, dans l'usage de la presse, et leurs passions, et leurs intérêts? Non, mais que ces passions et ces intérêts ne vont pas du public aux écrivains, que ce sont plutôt les écrivains qui s'efforcent de les imposer au public.

Et puis il n'est pas équitable de faire un crime à la presse périodique de certaines nécessités que la fiscalité a créées pour elle. Certes, il vaudrait mieux que le journaliste ne fût pas obligé de se faire entrepreneur d'annonces! Qui ne regrette au profit de la critique littéraire et artistique les colonnes que la réclame envahit? Mais ce sont là des inconvénients que le journalisme subit et dont il n'est pas l'auteur.

Digitized by Google

Je demanderai maintenant ce que c'est que ce monopole des opinions, ce despotisme spirituel qu'on impute à la presse périodique. Certes, toute opinion est exclusive; elle cherche à triompher, à dominer, et, dans le domaine des intelligences, c'est son droit. Mais il n'y a pas monopole, quand le même instrument est au service de tous. Il n'y a pas despotisme, quand les intelligences restent dans leur complète liberté, et lorsque la presse ne réclame d'autre puissance que l'assentiment de ces intelligences. Chacun peut se faire un symbole, chacun peut raisonner sa croyance politique en dehors de la dictée des coteries. Chacun peut aussi prêcher son symbole et propager sa croyance par tous les moyens, par la parole et par la presse. Ainsi, parmi tous les symboles si variés que le journalisme exprime, n'en est-il point qui vous convienne; traitez-les commes des hôtes importuns, fermez leur les portes de votre esprit; ce sera un asile inviolable. Cette indépendance individuelle ne vous suffit-elle pas, élevez drapeau contre drapeau; combattez à leur exemple dans la lice intellectuelle; vous y jouirez des mêmes droits et vous vous y servirez des mêmes armes.

XIV.

Quelques voix, dans l'intérêt même du pouvoir, demandent que l'enseignement du droit public, aujourd'hui limité à l'école de Paris, soit étendu, et que par là le pouvoir enlève à la presse périodique le monopole de l'enseignement politique; que du moins il oppose à la critique et à l'examen quotidien de ses actes et de ses déterminations l'exposition sérieuse et raisonnée de ses principes constitutifs, des fon-

Digitized by Google

dements sur lesquels il repose, des conditions réelles et des nécessités de la société qu'il représente. Il ne peut y avoir qu'un grand avantage à tout cela, quoique un enseignement scientifique et théorique donné dans l'intérieur des écoles et limité à quelques milliers, tout au plus, d'auditeurs, ne paraisse guère capable de lutter activement contre la presse périodique. Toutefois celle-ci ne peut avoir et n'a pas la prétention de suppléer à un enseignement scientifique, pas plus que les corps d'avocats plaidant devant les tribunaux ne prétendraient rendre inutile l'enseignement du droit civil. Autre est la théorie pure; autre est la pratique.

Si l'enseignement du droit public était organisé fortement, d'une manière indépendante, il en naîtrait un corps de doctrines qui domineraient par la force de la vérité et la valeur morale de la science. Il serait le séminaire des écrivains périodiques, comme la presse périodique est elle-même une occupation digne des jeunes hommes qui aspirent à une carrière active dans l'ordre politique. C'est de cette façon que la science influerait sur le journalisme et parviendrait, peut-être, à le modifier, tandis que la diffusion des vraies théories parmi la jeunesse instruite, enlèverait au journalisme ignorant ou passionné, le crédit dont il jouit encore, quoique je ne concède pas que ce crédit s'élève jusqu'à séduire la raison publique. Cet enseignement serait avantageux précisément en ce qu'il n'aurait qu'une puissance morale, car si au lieu de théories vraies et de l'exposition sincère et libérale du régime de la charte constitutionnelle, on nous imposait, dans les écoles, un professorat étroit, mesquin, servile, il est certain que son résultat serait nul, et que loin de balancer ou de modifier la presse périodique, il lui fournirait la matière de nouveaux

Digitized by Google

triomphes et des moyens d'une influence plus étendue.

Ainsi constitué, l'enseignement pourrait très certainement servir au pouvoir à l'exposition des principes d'après lesquels il veut se déterminer et agir. Je ne dis pas à la discussion quotidienne de ses actes; cela ne conviendrait pas à l'élévation de la science pure, et le pouvoir a pour cet objet les mêmes armes que l'opposition. Mais ce serait quelque chose de mieux que la presse ministérielle. Celle-ci, en effet, est passionnée, violente, personnelle autant que les adversaires qu'elle combat. Mais elle a un autre inconvénient, c'est qu'elle est variable et mobile comme les cabinets qu'elle défend, comme les nuances imperceptibles que ces ministères représentent au pouvoir. Il en résulte que les droits réels et permanents de l'autorité manquent réellement de défenseurs, ou plutôt que l'autorité est attaquée par tout le monde, par la presse opposante dans la personne des ministres du jour, par la presse ministérielle dans la personne des ministres de la veille. Un enseignement théorique suppléerait en partie à ce défaut, puisque destiné à mettre en évidence les principes stables, il ne pourrait s'embarrasser dans ces luttes de personnes, dans ces subdivisions de coteries, plutôt que de partis, qui existent dans le parlement et dans la presse.

Croyez-vous, que nous, défenseurs consciencieux de la presse, nous ne gémissions pas aussi lorsque cet instrument est mis en usage par l'ignorance, les faux systèmes, l'esprit de violence et d'hostilité ? Nous regrettons cet indigne usage, mais nous ne croyons pas que la religion, la société, les lois, l'autorité soient perdues, parce que leurs principes éternels ou essentiels sont mis en contact avec quelques erreurs partielles et éphémères; nous croyons que le vrai doit toujours triompher, grâce à la liberté qui est

Digitized by Google

un élément acquis à l'état de nos formes sociales, l'instrument nécessaire de tout perfectionnement futur. Il n'y a que les esprits superficiels ou faussés par l'irritation qui puissent en haine de l'abus provoquer le pouvoir à une réaction fatale. Mais pour guérir un mal qui n'est sans doute que trop constant, quel est celui qui oserait demander qu'on mutilât l'esprit humain; au lieu de supprimer une puissance morale, il faut désirer qu'on en crée une autre, afin qu'élevée en face de la presse, elle la modifie ou la combatte, par les mêmes voies sur lesquelles celle-ci fonde son action, c'est-à-dire, par la conviction portée au sein des intelligences. Ce n'est pas renverser la liberté, c'est lui donner de nouvelles armes, et de nouvelles conditions de développement. Oui, que la science élève au-dessus de tous les esprits son empire libre et pacifique. Que devant elle les erreurs se dissipent et que les accents des passions perdent leur empire, que l'autorité protectrice y trouve des moyens de stabilité et cette adhésion des esprits qui est sa condition de force et de durée; enfin, que le gouvernement constitutionnel, réalise la devise inscrite sur les drapeaux de ses défenseurs : *Liberté, Ordre public !*

S. Morin.

Digitized by Google

SUR

UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE

EN VERS ÉLÉGIAQUES,

CONSERVÉE DANS LA PETITE VILLE D'ANSE.

La petite ville d'Anse, dans l'arrondissement de Villefranche, située non loin de la Saône, sur la route de Paris à Lyon par la Bourgogne, et distante de quatre lieues au nord de notre ville, porte un nom entouré de quelque célébrité dans l'histoire ecclésiastique du moyen-âge. Elle doit cette illustration à plusieurs conciles particuliers qui furent tenus en ce lieu pendant le XIe et le XIIe siècles(1).

(1) L'église où fut célébré le premier concile d'Anse, et peut-être d'autres encore, est ainsi désignée par son vocable dans ce qui nous reste de ce concile. (Labbe, *Concil.*, tome IX, col. 859). *Anno* MXXV: *Dominicæ incarnationis, convenerunt apud Ansam in ecclesia sancti Romani*, etc. Cette église n'existe plus aujourd'hui.

Digitized by Google

Le premier s'assembla l'an 1025 : trois archevêques et neuf évêques y furent présents (1) ; le IIe, réuni en 1070, compta au moins deux archevêques, deux évêques et trois abbés (2) ; un IIIe fut célébré, à ce qu'il paraît, en 1076; mais les détails nous manquent à ce sujet (3) ; un IVe, tenu en 1100, se composa de quatre archevêques et de huit évêques (4). Enfin, il dut y en avoir un Ve vers 1112 : il ne nous est connu que par sa convocation (5). On voit que cette petite ville, alors plus considérable sans doute qu'elle ne l'est aujourd'hui, eut ainsi dans l'Eglise un rôle assez important : elle semblerait, sous ce rapport, pouvoir rivaliser avec la ville diocésaine, métropolitaine et primatiale, si Lyon n'avait pas à s'honorer bien plus encore de ses deux conciles généraux.

Mais ce lieu était déjà bien connu (l'on ne peut dire célèbre) à une époque beaucoup plus ancienne, comme station d'une de ces grandes voies romaines qu'Auguste avait fait ouvrir dans notre Gaule, par les soins de son gendre Agrippa (6) ; routes militaires au nombre de quatre, dont le point d'intersection se trouvait précisément dans la ville de *Lugdunum* (7), qualifiée dans la carte de Peutinger de Caput Galliarum. D'après l'analogie du nom ancien avec le nom moderne, et mieux encore d'après les indications topographiques qui nous sont restées de l'antiquité, tous les savants qui font autorité en géographie comparée, s'accordent à reconnaître la ville d'Anse comme occupant la place de l'antique mansion romaine indiquée sur cette voie sous le nom d'Asa (ou Assa) Paulini (8).

(1) Labbe, *loc. laud.*

(2) On ne connaît celui-ci que par un acte important relatif au célèbre monastère de l'Isle-Barbe, et qu'on trouve mentionné aussi par le P. Labbe, *Concil.*, tome IX, col. 1201.

(3) *Op. laud.*, tom. X, col. 359.

(4) *Ibid.*, col. 726.

(5) *Ibid.*, col. 786.

(6) Strabon., *Rer. geogr.*, IV, 208.

(7) *Ibid.*

(8) D'Anville (*Notice de l'ancienne Gaule*) préfère la leçon *Assa;* mais presque tous les éditeurs ont lu *Asa*, et la Table théodosienne ne peut être

Digitized by Google

Pour pièce de conviction, je mets ici le tableau des stations depuis *Lugdunum* jusqu'à *Matisco*, Mâcon, avec les distances évaluées en milles et en lieues gauloises, ainsi que nous les trouvons précisées dans le plus précieux des anciens monuments géographiques, l'Itinéraire qui porte, sans qu'on sache bien pourquoi, le nom d'Antonin (1).

LVGDVNO	
ASA PAVLINI	M. P. XV. LEVGAS X.
LVNNA (2)	M. P. XV. LEVGAS X.
MATISCONE	M. P. XV. LEVGAS X.

Anse ne possède aujourd'hui aucun monument un peu considérable de l'époque romaine, aucune ruine de quelque importance, qui

ici d'aucun secours, cette station y ayant été omise. *Asa* me paraît préférable, non comme offrant plus d'analogie avec le nom moderne, mais comme ayant une de ces significations précises, qui peuvent motiver les noms des lieux. C'est un vieux mot, synonyme d'*ara*, ainsi que le fait voir ce fragment d'une ancienne loi rapportée par Aulugelle (*Noct. attic.*, IV, 3) : PELEX ASAM JUNONIS NE TAGITO : SI TAGET, JUNONI CRINIBOUS DEMISSIS ARNUM FOEMINAM CAIDITO. Cette station pourrait donc avoir été ainsi appelée d'un autel élevé en ce lieu par un *Paulinus* qui nous est inconnu. Je n'oserais toutefois regarder cette interprétation comme certaine, dans le doute si le mot *Ara* avait conservé, depuis Numa jusqu'à la conquête des Gaules, la signification que lui suppose le fragment que je viens de citer.

(1) *Vet. Roman. itinerar.*, ed. Wesseling, p. 359.

(2) La position de *Lunna*, ou *Ludna* comme porte la carte de Peutinger, est demeurée tout à fait incertaine. Quelques-uns ont voulu que ce fût Beaujeu, ce qui supposerait un bien long détour dans la montagne, et ne répondrait pas aux distances indiquées. D'autres l'ont placé à Lurcy, faisant passer la route sur la rive gauche de la Saône, car ce village est dans la Bresse. Il en est enfin qui de *Lunna* ont fait Cluny, ce qui est pis encore. Je ne sais si l'on a pensé à Lugny, village du Mâconnais : c'est le lieu qui offrirait la plus grande analogie de nom, s'il n'était pas au-delà de Mâcon, et beaucoup trop distant d'Anse. D'Anville (*Op. laud.*) a dit fort sensément que, après avoir soupçonné l'emplacement de *Lunna* à Belleville, il pensait que cette station peut être placée plus convenablement vers les confins du Beaujolais et du Mâconnais.

Digitized by Google

puisse aider à se former une idée de ce qu'elle fut autrefois. Seulement sur son territoire, ainsi que dans quelques-uns des lieux environnants, on a découvert, en divers temps, m'a-t-on assuré, un certain nombre de ces petits objets antiques, plus ou moins précieux aux yeux des archéologues, et qui deviennent des témoins non suspects de l'habitation des anciens maîtres du monde sur le sol qui les restitue aux modernes. Avant la première révolution, un chanoine de Villefranche, l'abbé Goyet, possesseur d'une bonne bibliothèque et d'un assez riche cabinet d'antiquités, avait recueilli dans ces cantons plusieurs bagatelles de cette nature, dignes de quelque intérêt (1).

Mais ce n'est point de ces monuments que j'ai l'intention d'entretenir mes lecteurs. Celui qui doit faire l'objet de cette courte notice, occupant dans l'ordre des temps une place mitoyenne entre les antiquités païennes que je viens d'indiquer, et les assemblées ecclésiastiques qui ont illustré plus tard cette petite ville, se lie également aux deux époques; car s'il est encore romain, il appartient aux âges chrétiens, à ces siècles qui voyaient le christianisme, vainqueur de l'idolâtrie et déjà puissant, se répandre généralement dans les Gaules. *Asa Paulini* avait pu de bonne heure recevoir l'Evangile du salut des premiers apôtres qui l'annoncèrent à *Lugdunum;* car on est fondé à étendre, fort vraisemblablement, aux environs de la ville épiscopale ce que saint Grégoire de Tours a dit, des merveilles opérées par le zèle infatigable de notre grand Irénée: *Qui in modici temporis spatio, prædicatione sua maxime, in integro civitatem reddidit christianam* (2). Du moins au VIe siècle, nous voyons des chrétiens en ce lieu, comme on peut le conclure de l'inscription métrique qui est encastrée à l'extérieur de l'église paroissiale, près de la porte, où j'ai pu moi-même en relever une copie, bien plus exacte que toutes celles qu'on en a donné jusqu'ici. A la place

(1) Après la mort du propriétaire, ces collections ne tardèrent pas à être dispersées. Nous avons vu souvent chez les bouquinistes de Lyon des livres avec un cartouche imprimé qui faisait lire : *Ex libris Goyet canonici francopolitani.* Plusieurs des objets d'antiquité existent encore chez des amateurs de notre ville, notamment dans le beau cabinet de M. Lambert.

(2) *Hist. Franc.*, I, 27.

Digitized by Google

que je viens d'indiquer, et dans un encadrement de rinceaux entremêlés de croix et du monogramme du Christ, on lit cette épitaphe, au bas de laquelle est figurée une palme entre deux colombes, symboles caractéristiques et bien connus du christianisme à cette époque, aussi bien que le monogramme et la croix :

GERMINE SVBLIMI PROBA NOMINE MENTE PROVATA
QVAE SVBITO RAPTA EST HIC TVMVLATA IACET
IN QVA QDQVIT HABENT CVNCTORVM VOTA PARENTVM
CONTVLERAT TRIBVENS OMNIA PVLCHRA DS
HINC MESTVS PATER EST AVIAE MATRIQE PERENNIS
*Mes*TITIA HEV FACINVS CAVSA PERIT PIETAS
ACCIPE QVI LACRIMIS PERFVNDIS IVGETER ORA
MORS NIHIL EST VITAM RESPICE PERPETVAM.
QVAE VIXIT ANNIS. V. ET MINSIS. VIII.
OBIIT S. D. III. IDS. OCTVBRIS. PAVLINO. V. K.
CS.

Nous avons donc ici la pierre sépulcrale d'une jeune enfant nommée PROBA, enlevée par une mort imprévue, qui coûta à sa famille des larmes bien amères, et que la manie de jouer sur les mots, particulière au temps de la basse latinité, a qualifiée de MENTE PROVATA (pour PROBATA), quand l'épithète d'INNOCENS, ou INNOCENTISSIMA, que l'on trouve fréquemment ailleurs, convenait bien mieux à son âge, de cinq ans et huit mois. Si l'on en croit des éloges dont les épitaphes sont rarement avares, elle réunissait en sa personne tous les dons que Dieu prodigue aux enfants de bénédiction, tout ce que des parents peuvent désirer pour une fille chérie.

Le ton de cette inscription en vers élégiaques est éminemment religieux. Cette piété qui fait remonter à Dieu tous les dons de la nature et de la grâce, comme l'Apôtre lorsqu'il disait : *Omne datum optimum, et omne donum perfectum de sursum est, descendens a patre luminum*, etc. (1), cette manière d'apprécier la mort, cette ex-

(1) *Jac.*, I, 17.

Digitized by Google

hortation à se rappeler une vie immortelle, à lever les yeux vers le ciel, pour apprendre à se résigner aux peines de la terre; tout cela est parfaitement dans l'esprit de la religion de la croix, et suffirait pour signaler ici une famille chrétienne, lors même que le monument ne porterait pas les indices matériels et incontestables de christianisme que l'on a observés plus haut.

Une seule phrase paraît déplacée dans l'expression de sentiments si religieux, et forme une contradiction avec le reste. C'est celle-ci : HEV FACINVS CAUSA PERIT PIETAS. On pourrait y voir une sorte de murmure contre la Providence; mais surtout elle étonne, rapprochée de la pensée qu'expriment si bien les deux vers suivants, adressés apparemment au père de Proba :

ACCIPE QVI LACRIMIS PERFVNDIS IVGETER ORA
MORS NIHIL EST VITAM RESPICE PERPETVAM.

Les païens, dont la religion sensuelle était toute pour cette vie, et rappelait peu les destinées futures de l'homme, pouvaient bien, dans les maux de la vie et dans la perte de ceux qui leur étaient chers, accuser la justice de leurs dieux. Nous en trouvons des exemples nombreux dans l'histoire, et même sur leurs pierres sépulcrales. Mais les chrétiens n'agissaient pas ainsi envers le Dieu qu'ils adoraient; ils connaissaient trop bien les maximes du divin maître, l'impuissance de la mort, et la félicité du ciel, si formellement rappelées ici. Voilà pourquoi j'ai insisté sur cette phrase, qui peut, au reste, être interprêtée moins rigoureusement.

Sous les rapports littéraires, il y a peu à dire de cette inscription intéressante d'ailleurs. L'enflure et le mauvais goût qui la caractérisent sont les défauts ordinaires du siècle dont elle est l'œuvre. Il y aurait beaucoup plus d'observations à faire sur les fautes d'orthographe, de grammaire et de prosodie qu'on peut y remarquer, lesquelles également sont fort communes sur la plupart des monuments lapidaires de la même époque. Telles sont notamment : QDQ̄VIT, pour QVIDQVID; IVGETER, pour IVGITER; MINSIS, pour MENSIBVS; OCTVBRIS, pour OCTOBRIS; etc. Quant à ce qui concerne l'exécution matérielle, fort imparfaite pour les lettres, comme pour les ornements, je dois signaler la forme particulière de

Digitized by Google

la lettre Q, que la typographie en usage ne saurait rendre, diverses ligatures non moins difficiles à reproduire, et les abréviations indiquées par un trait superposé; mais surtout l'omission, au commencement du sixième vers, des trois lettres que je supplée en italiques. Cette omission est évidemment une erreur du *quadratarius* chargé de graver l'épitaphe : le sens, plus que la mesure, en demande nécessairement la restitution (1).

L'âge de ce monument est déterminé par le consulat de *Paulinus*, PAVLINO V*iro* K*larissimo* ConS*ule* (2). Il eut lieu l'an 534 de notre ère, avec celui de Justinien : ainsi l'inscription appartient au commencement du VIe siècle.

La jeune enfant, dont nous avons ici le tombeau, appartenait à une famille noble et distinguée; son épitaphe n'a pas manqué de nous l'apprendre : GENERE SVBLIMI. Peut-être serait-on tenté de chercher dans le nom de la défunte quelque chose de plus, une donnée historique tendant à nous faire reconnaître cette famille, par quelque rapport supposé avec des personnages illustres qui portèrent le nom de *Probus*. Mais cette donnée unique demeurerait bien vague, lors même qu'on ne regarderait pas *Probus* comme un surnom, ainsi qu'il me paraît l'être communément. Il faudrait donc se jeter dans le champ sans bornes, mais bien ingrat, des conjectures sans fondement, et des suppositions gratuites (3).

(1) Le vers n'en est pas moins faux, l'*a* final étant long dans CAUSA, puisqu'il est ici à l'ablatif.

(2) Il ne peut y avoir que le nom de commun entre ce personnage et celui qui valut à cette station romaine l'appellation d'*Asa Paulini*. Je fais cette observation, puérile peut-être, parce que j'ai entendu quelques personnes supposer leur identité, d'après une coïncidence de nom qui doit être purement fortuite.

(3) Je rappellerai qu'il exista quelque temps auparavant un personnage nommé *Probus*, allié à une famille lyonnaise, puisqu'il avait épousé une sœur de saint Sidoine. Celui-ci lui a adressé une de ses lettres (IV, I), et il en parle encore ailleurs (*Carm.*, IX, v. 229; XXIV, v, 94), comme d'un homme de lettres distingué. L'enfant dont la ville d'Anse possède le tombeau aurait-elle appartenu à cette famille?

Digitized by Google

Je ne terminerai pas cet article consacré à la ville d'Anse, sans faire usage d'une note que je dois à l'obligeance de M. Péricaud, de l'Académie de Lyon, et bibliothécaire de la ville. C'est un extrait d'un manuscrit qu'on a fort vanté, et qui porte le titre de *Lugdunum priscum* (1). Je transcris intégralement ce morceau, pour ce qu'il dit de relatif aux anciens murs de cette petite ville, et surtout pour le fragment d'inscription romaine qu'il rapporte. *Ansa*, y est-il dit, *oppidum distans a Lugduno octo milliaribus, vel circa, in quo adhuc visuntur reliquiæ murorum aperte testantium locum fuisse apud antiquos insignem (2); et puto dici posse id oppidum appellatum Ansam quod esset retinaculum, seu propugnaculum Lugduni; nam quemadmodum ansis, seu manubriis tenentur vasa, ita per hoc oppidum tenetur, seu defenditur civitas, ad quam tutandam nullus alius locus, judicio meo, hoc oppido melior est (3). In quo tamen, ultra dictas murorum reliquias, nichil (4) antiquitatis superesse vidi, præter unum majusculis caracteribus inscriptum lapidis fragmentum, quod efficit partem ostioli, super alveo molendinariorum quæ sunt in fossa ejus oppidi.*

AII. GE
CAI
CATO

(1) Ce manuscrit, qui renferme de nombreuses inscriptions, appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Montpellier; mais celle de notre Académie en possède une copie, léguée par M. Artaud, et qui est, dit-on, fort peu exacte.

(2) Je ne crois pas que l'on puisse reconnaître aujourd'hui aucun vestige de ces constructions.

(3) On a souvent loué la science du président de Bellièvre, auteur du manuscrit que je cite. Ces conjectures sur l'origine du nom de la petite ville font assurément peu d'honneur à la sagacité de notre compatriote, et moins encore à son érudition. On peut s'étonner, à bon droit, que Bellièvre, à une époque où les études classiques étaient infiniment meilleures qu'elles ne le sont de nos jours, n'ait pas eu connaissance des stations indiquées par l'Itinéraire entre notre ville et Mâcon; données géographiques qui décidaient la question, et ne permettaient, ni d'attribuer à ce lieu, sous l'époque romaine, son nom du moyen-âge, ni moins encore de l'expliquer d'une façon aussi ridicule.

(4) *Sic.*

Digitized by Google

Ce fragment d'inscription, qui sans doute n'existe plus, est tout à fait insignifiant. Ce qu'on pourrait y voir de plus séduisant, c'est le nom célèbre que portèrent les deux Catons, lequel ferait perdre la tête à certains antiquaires qui ne l'ont pas très bonne; mais si ce n'était que la fin d'un mot aussi commun que le serait, par exemple, *ædifi*-CATO? Au reste, je ne l'ai rapporté que dans la vue de ne rien ôter au bagage antique, si peu considérable, de la ville d'Anse.

Digitized by Google

Philosophie, Sciences sociales.

DU

VÉRITABLE BUT DE LA PÉNALITÉ,

A L'OCCASION D'UNE BROCHURE INTITULÉE :

ÉTUDE PHILOSOPHIQUE SUR LE DROIT DE PUNIR,

Par Alphonse Gilardin.

On ne saurait trop louer les efforts du magistrat qui scrute la nature et la raison du Droit, et qui, franchissant les principes secondaires dont se contentent les jurisconsultes, veut, sur les traces de la Philosophie, remonter à la source même des choses, et sonder le mystère des origines d'une loi dont il est l'interprête et le représentant. Il est regrettable seulement que, trop préoccupé de la nécessité de la répression matérielle et des souvenirs de la société antique, M. Gilardin, après avoir touché un moment aux doctrines pures du spiritualisme, n'ait pas eu le courage d'en accepter les déductions véritables, et qu'il n'ait pas osé envisager d'un œil ferme la société de l'avenir. Acceptant les prémisses sublimes du Christianisme, il en a, suivant nous, répudié les conséquences fécondes et les applications nécessaires.

Nous allons reproduire une analyse fidèle de sa doctrine sur l'origine et le but de la pénalité. Nous essayerons ensuite de démontrer ce qu'à notre sens, il y a de vrai et de faux dans cette théorie.

Avec tous les philosophes religieux, l'auteur de l'*Etude* prend pour point de départ de ses déductions la justice abso-

Digitized by Google

lue. « Nous ne pouvons imaginer un être moral qui a failli, « sans affirmer en même temps que le mal auquel il s'est « abandonné doit être suivi d'une souffrance et d'une répara- « tion. Tout mal appellera une peine et toute peine consistera « dans une somme quelconque de souffrances.— Mais que « prouvent de semblables données ? Si ce n'est une véritable « nécessité de punir, et une nécessité de punir dérivant de la « justice absolue. »

Or, l'homme isolé ne saurait se constituer le juge ni le vengeur de la faute de son semblable. Ce n'est pas en vertu d'une convention primitive de tous les membres de la famille humaine, ni par suite d'une abdication du droit personnel de chacun en faveur de la société que celle-ci impose aux coupables le châtiment. L'utilité sociale, directe ou indirecte, ne saurait donner naissance au droit de punir. On ne saurait non plus en trouver la raison et le fondement dans le droit de légitime défense. Ainsi, il faut reconnaître que c'est en vertu d'une prédestination divine que la justice est exercée dans les sociétés. Le droit social de punir se puise dans la seule justice absolue ; il en est une dérivation immédiate et directe.

Mais cette délibation de la justice divine aux sociétés humaines, n'ayant eu lieu que parce qu'elle est nécessaire à leur conservation, se trouve bornée dans les limites mêmes de ce besoin. La délibation n'a pas été intégrale, mais seulement partielle. « La justice des sociétés n'a pas pour but le maintien « de l'ordre universel, ou du moins elle n'aura à garantir cet « ordre que dans celles de ses parties qui se rapportent à « l'existence sociale. Cette justice s'exercera uniquement pour « conserver l'ordre dans la société. »

Cette théorie, comme on le voit, si elle n'a rien de bien nouveau en philosophie, est du moins la plus élevée de toutes celles que les publicistes ont essayées, pour expliquer l'origine et le but de la pénalité. La pénalité dérive de la justice absolue; comment et pourquoi en dérive-t-elle? Voilà ce qui reste obscur dans la doctrine de M. Gilardin. Mais, du moins, le principe est nettement posé. L'utilité sociale n'est pas donnée comme l'origine du droit de punir ; mais seulement comme la limite de l'exercice du droit ; ce qui est bien différent. La justice absolue est le point d'appui, le centre duquel rayonne la justice sociale. Seulement dans les vastes sphères du mal moral soumis à l'expiation divine, l'utilité civile et politique trace la circonférence plus étroite dans laquelle doit s'exercer la vindicte des sociétés. Selon que le spirituel et le temporel se mélangeront dans l'ordre social, cette circonférence qui limite le champ de la pénalité humaine s'étendra ou se resserrera. Dans les théocraties beaucoup d'infractions à la loi divine por-

Digitized by Google

tant immédiatement atteinte à l'ordre civil et politique tomberont sous le coup de la pénalité à laquelle elles échapperont dans une société sécularisée où elles n'auront sur les relations sociales qu'un contre-coup plus éloigné.

Qui croirait que M. Gilardin, après avoir donné son assentiment à cette doctrine, s'en écarterait bientôt, et qu'infidèle aux prémisses augustes du spiritualisme, il accepterait les conséquences des doctrines empiriques et sensualistes ? Refutant Bentham, il avait dit : « Le publiciste anglais oublie qu'il faut « à tout droit une origine dans un rapport de justice, et que si « dans la justice il y a la plus grande utilité, c'est que l'utile « procède du juste, mais non le juste de l'utile. L'utilité « n'est qu'une propriété ; la justice est un principe. » — Et quelques pages plus loin il pose comme objet du droit de punir le mal civil et politique indépendamment de tout mal moral. — « Tout en cette matière dépendra de convenances re- « latives qui auront été appréciées par le législateur. Le lé- « gislateur voit juste ou il se trompe ; mais il est certainement « le maître d'apprécier par quel contrefort de récompenses ou « de peines le lien social doit être défendu, et *il suffit, en défini- « tive, à l'exercice légitime du droit de punir, que l'action punie « blesse les intérêts du corps social.* » — Et plus loin : « Exiger « ainsi pour la légitimité du droit de punir une action essentiel- « lement immorale, c'est commettre en cette matière la plus « déplorable des erreurs.....»

Ainsi voilà bien l'utilité sociale que M. Gilardin n'admettait tout à l'heure que comme la limite de l'exercice du droit de punir devenu le principe générateur du droit lui-même. Voilà *des actions dans lesquelles n'entre pas un élément positif d'immoralité*, qui deviennent punissables par cela seul qu'elles nuisent à la société. *Et le législateur peut édicter une peine contre un acte qui n'est réellement pas immoral en soi.* Qu'est-ce à dire ? N'est-ce pas substituer à la justice divine d'où l'on faisait découler le droit de punir l'utilité sociale, directe ou indirecte, dont on avait reconnu la stérilité et l'impuissance à engendrer le droit?

Si le droit d'imposer le châtiment dérive de la justice absolue, il ne peut s'exercer que sur des actes même réprouvés par la justice absolue. Il ne saurait atteindre des actions que celle-ci n'atteindrait pas. Je conçois bien que la justice des hommes n'embrasse pas tout le domaine de la justice de Dieu, mais je ne conçois pas qu'elle en sorte. Parce que la justice des hommes est une dérivation partielle et non pas intégrale de la justice de Dieu, peut-elle mentir à sa céleste origine, et, outre-passant ses limites nécessaires, envelopper dans le cercle de son

Digitized by Google

action des faits que le rayon de l'absolu n'a pas atteint comme mauvais et répréhensibles !

Si, renonçant à ce vieux nom de vindicte, de vengeance qui, dans les sociétés antiques, représentait son origine, la justice humaine s'appelle aujourd'hui une délibation de la justice divine, son objet doit donc être identique. Ce n'est pas tout le mal moral, mais cette partie du mal moral plus immédiatement nuisible à la société, qui sera l'objet de la pénalité. Là donc où ne se rencontrera pas le caractère d'une violation à l'ordre moral, là ne se rencontrera pas non plus le caractère d'un véritable délit.

La justice suprême, éternelle, attribut divin de l'infini qui poursuit le mal partout où il existe, jusqu'à son ombre, qui sonde les reins et les intentions, scrute la vertu même et la lumière, laisserait passer devant elle des actes comme inoffensifs et ne portant aucune altération à son ineffable pureté, et la justice des hommes, qui s'en prétend dérivée, pourrait atteindre ces mêmes actes, et cela parce qu'elle serait la justice de créatures finies et limitées! De deux choses l'une : ou la société veut conserver le titre glorieux de la légitimité du droit qu'elle exerce, et alors elle n'aura pas la prétention impie de punir des actions pures aux yeux de celui de qui elle tient sa divine institution ; ou si elle veut les punir, sous le prétexte de son utilité, elle renie l'origine de la mission qu'elle allait puiser dans le ciel ; ce droit terrible d'infliger le châtiment demeure séparé de sa base, suspendu dans le vide, sans raison d'être ; à moins que pour vous faire illusion, vous n'essayez de fonder un principe sur cette base fragile de l'utile que vous avez vous-même renversée.

Il est curieux d'examiner par quelle idée M. Gilardin, voulant de toute necessité légitimer la punition de délits dénués de tout caractère de violation à la loi morale, a essayé de rattacher cette conséquence de la doctrine de l'empirisme au principe de la justice. Tout mal civil et politique implique, dit-il, le mal moral. Mais si cette maxime est vraie partout et toujours, il ne faut pas en conclure qu'il y a des délits punissables par les lois humaines et qui ne le sont pas par les lois divines. Il y a contradiction à poser d'une part des délits où ne se rencontre pas un élément réel d'immoralité, et à soutenir de l'autre que la raison pour laquelle la société peut pourtant les punir, c'est que le mal social implique toujours le mal moral. « Nul « ne peut porter dommage à la société, sans enfreindre du mê- « me coup la loi morale. Pour peu qu'on sache suivre par une « clairvoyante analyse la production du mal social, on trouve « aisément à justifier *a posteriori* la décision *a priori* qui vient « d'être émise. »

Digitized by Google

Ce raisonnement est parfaitement semblable à celui de Bentham et des autres philosophes dont l'auteur de l'*Etude* a précédemment combattu la doctrine. L'utile, disent-ils, ne peut être qu'essentiellement bon ; c'est le nuisible seul qui est au fond le mal ; d'où ils concluent que l'intérêt bien entendu doit être donné pour base à la morale. Sans doute, aussi, peut-on répliquer à M. Gilardin, le mal civil et politique, lorsqu'il est réel, implique le mal moral. Mais ce n'est pas par la raison qu'il y a trouble dans la société que le mal existe ; c'est bien plutôt parceque le mal existe, qu'il y a trouble dans les relations sociales; c'est la violation aux lois de la justice qui a introduit et qui conserve la douleur dans le monde.

Le mal civil et politique, de même que le mal individuel peut être le signe et le produit du mal moral, mais il n'en est pas le principe même. L'utilité sociale bien entendue peut être pour le pouvoir un guide non trompeur, de même que l'utilité individuelle bien entendue peut être pour le citoyen la révélation du devoir, sinon la loi même du devoir. Mais il y a au fond erreur dans la spéculation, danger dans la pratique à prendre la conséquence pour le principe, l'effet pour la cause, le signe pour la réalité.

Cette théorie a évidemment pour but de démontrer que les délits politiques commis ou tentés, soit par le fait ou seulement par l'usage de la parole, doivent être considérés comme objet légitime du droit de punir, alors même que dans le conflit des époques transitoires on ne distinguerait pas toujours si le pouvoir publique a conservé la tradition du droit social. Dans une semblable doctrine, ce n'est pas par le droit du plus fort que tombe jamais une victime politique ; quand elle monte sur l'échafaud, elle essuye non le sort du martyr ou du vaincu, mais celui du coupable : le bourreau n'exerce pas le droit du vainqueur, mais le droit de punir.

Aussi la plupart des autres délits ou des crimes cités par M. Gilardin, comme exemple de délits dénués de tout caractère de violation à la loi morale, sont-ils assez mal choisis. Pour ne parler que de l'exemple le plus hardi présenté par l'auteur de l'*Etude*, le vol qu'il veut dépouiller de tout élément positif d'immoralité, est évidemment une violation de la justice. Le vol constitue-t-il, de toute nécessité, directement, en lui-même un mal moral ? Non, répond M. Gilardin, attendu que la propriété est d'institution civile. Sans examiner cette question de la propriété, demandez au sens commun, si dans les sociétés où la propriété est la condition, l'extension de la personnalité, le vol est un mal moral ; le sens commun vous répondra affirmativement ; il vous dira que si le vol peut être l'objet du droit de punir, ce n'est pas à cause du dommage

Digitized by Google

qu'il produit, mais parce qu'il est une violation de la loi de justice.

Le caractère de réprobation morale s'attache-t-il aussi à l'action de celui qui, sur le point de manquer du nécessaire, aura enlevé à un autre une légère prélibation de son superflu ? Peut-être répondrons-nous négativement ; mais alors nous n'appliquerons pas la répression pénale que demande M. Gilardin. Il n'appartient qu'au stoïcisme brutal des doctrines qui prennent exclusivement pour guide l'utilité civile et politique, en la séparant de la justice d'où elle dérive, de punir comme criminel le malheureux qui, pour ne pas mourir, aurait dérobé une miette de la table du riche. — Oui, dans de rares exceptions, le vol peut être absous, mais, le plus souvent, il constitue dans nos sociétés une véritable infraction à la loi morale, et s'il occasionne du trouble dans l'ordre social, c'est qu'il est au fond une violation de l'ordre divin.

Il y a des devoirs qui, fondés sur des rapports immuables et des conditions permanentes, sont universels et éternels de leur nature. Il en est d'autres qui, naissant de rapports transitoires et de conditions temporaires, n'existent qu'à certains points de la durée et de l'espace ; mais les uns et les autres n'en sont pas moins imposés aux êtres, au nom de la justice absolue. Ceci n'est point une vaine *subtilité*, mais bien une vérité incontestable, et quoi qu'en ait dit l'auteur de l'*Etude*, un fait postérieur ne peut jamais rendre illicite, dans l'ordre social comme dans l'ordre divin, ce qui était antérieurement légitime. Ce qui est juste *a priori* ne peut jamais devenir injuste *a posteriori*.

M. Gilardin a voulu concilier deux systèmes opposés ; il a pris, d'un côté, les prémisses de la justice pure, absolue, de l'autre les conséquences des principes empiriques ; et il a essayé de greffer celles-ci sur celles-là ; on a vu comment le nœud fragile, avec lequel il avait voulu les réunir, se brisait dans ses mains.

Pour juger jusqu'à quel point le mal civil et politique implique le mal moral, ce n'est pas du point de vue exclusif du pouvoir qu'il faut examiner ce qui est nuisible ou utile à la société, mais du point de vue de l'ordre universel et divin ; de même que pour juger quel est le droit et le devoir de l'individu, ce n'est pas de son point de vue personnel qu'il faut étudier ce qui lui est nuisible ou utile, mais du point de vue de l'ordre social, de l'ordre absolu. — L'intérêt social ou individuel, même bien entendu, n'est pour la société ou pour l'individu qu'un bien particulier, et non pas le bien en soi ; l'idée du bien en soi résume une fin profondément imperson-

Digitized by Google

nelle, la fin universelle de la création, qui est le bien absolu, qui est l'ordre.

Si c'est par nos facultés personnelles que nous vient l'idée de l'utile ou du nuisible, c'est dans la faculté impersonnelle de la raison que repose vivante et obligatoire la notion du juste et de l'injuste. Or, la raison dans la société n'a pas plus d'autorité que dans l'individu. Dans la société comme dans l'individu, la force obligatoire de la justice vient de Dieu même; considérée comme personnalité, la société, c'est-à-dire le pouvoir qui la représente, s'il a des droits, a donc des devoirs.

Aussi M. Gilardin, acceptant toutes les conséquences de sa doctrine, en est arrivé à donner au pouvoir politique l'autorité souveraine d'ordonner quoique ce soit en vue unique de l'utilité, abstraction faite de la justice absolue, et même en violation de ses préceptes éternels, c'est à dire que la société est affranchie de tout devoir. L'auteur arrive ainsi au fatalisme historique. « Il est tout simple que l'évènement juge le mérite de l'entreprise.... Pour les tentatives contre le pouvoir « qui n'ont fait que ronger sa base sans l'abattre, elles restent « nécessairement punissables, car le droit social dont le pouvoir est dépositaire se prononce contre elles.» La maxime sacrée de Cicéron : *Ubi justitia non est, nec jus esse potest,* est reléguée parmi les erreurs de la philosophie. L'auteur de l'*Etude* lui préfère l'axiôme antique de l'oligarchie patricienne : *Salus populi suprema lex esto,* pensée que, dans les temps modernes, le comité de salut public a réalisé aux yeux du monde d'une manière si énergique, au nom de laquelle les iniquités sociales ont toujours été consommées, et qu'invoquèrent toutes les tyrannies pour se couvrir d'une ombre de légitimité.—« Je connais quelque chose de plus odieux et de plus immoral qu'une mauvaise action, c'est de vouloir légitimer ce qui est contre le droit; » a dit M. Royer Collard ; il y a des lois dans les empires contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit, a dit Bossuet. Sonores équivoques, répond M. Gilardin: « Pourquoi Bossuet ajoute-t-il que ce qui est consacré par les « hommes de contraire à l'éternelle justice, sera *nul,* radicalement impuissant et non obligatoire ; n'y voyons qu'une erreur que Bossuet a dangereusement couverte de l'autorité de « son génie. Que quelqu'un monte donc assez haut pour « aller briser dans l'aire de l'aigle l'œuf monstrueux qui y est « déposé. Ce que les hommes établissent par leurs lois, c'est « *le droit,* le droit *qui oblige toujours,* mais qui n'obligent « jamais que dans le rapport des hommes. »

Et plus loin : « La désobéissance à des lois violemment injustes peut s'effectuer à tous périls et risques, en devenant « une affaire de l'homme à Dieu... Mais gardez-vous bien de

Digitized by Google

« dire qu'il y a un droit qui soit nul et non obligatoire, parce « qu'il serait contre le droit; et si, disant cela, vous vous ap- « pelez Bossuet, voilez-vous la face pour la force redoutable « de prosélytisme que vous avez donnée à l'erreur. »

Que répondre à cette apostrophe audacieuse? Elle ne réveillera pas l'évêque de Meaux de son sommeil : s'il avait entendu votre réquisitoire, il ne se voilerait pas la face avec son linceul, il se dresserait sur sa tombe pour répéter au monde ses paroles de vérité.

Avec votre théorie, les esclaves qui ayant acquis la conscience de la dignité humaine, s'enfuient de la servitude, peuvent bien avoir raison devant Dieu, mais devant les hommes, s'ils n'ont pas le bonheur d'échanger les fers pour la liberté, ils sont châtiés légitimement, et le maître a droit de les faire mourir sur la croix de Verrès, ou sous les coups du fouet intimidateur.

C'était le droit social qui faisait monter les martyrs sur les échafauds et sur les bûchers. Ils avaient, à leurs périls et risques, attaqué Jupiter, fondement du Capitole et de la société payenne; et les empereurs qui les envoyaient sentir le baiser du Dieu nouveau dans le tranchant de l'épée et les étreintes de la flamme, exerçaient le droit légitime de punir.

Voilà où aboutit la doctrine de l'auteur de l'*Etude*. Elle a fait descendre la justice de son siége auguste, et lui a arraché son titre sacré de légitimité?

Voici, en effet, toutes les conséquences des théories qui prennent leur point de départ dans l'empirisme et le sensualisme; et cette doctrine a pourtant la prétention de fonder le droit de punir sur la justice absolue. Comme M. Gilardin est courageux dans ses déductions, il combat aussi l'axiôme des jurisconsultes qui veut que tout délit se compose du fait et de l'intention. C'est-à dire que, suivant lui, pour l'existence d'un délit, il n'est pas nécessaire d'une intention criminelle contraire à la loi morale ou à la loi positive; car le mal social doit être réprimé abstraction faite des intentions, et la loi positive est présumée connue de tous, la société reposant sur la fiction de la notoriété universelle de la loi.

Enfin, dans une semblable théorie, quel peut être le but de la pénalité? « Je ne nierai pas sans doute que secondaire- « ment et sous un rapport subordonné, l'expiation et la répa- « ration n'entrent dans les effets des peines dont dispose la « justice sociale; mais il est évident que l'office solennel, « direct et primitif n'est pas d'exiger du coupable une expia- « tion et de guérir la trace du mal qu'il a fait. »

Comme nous ne voulons pas mutiler la pensée de M. Gilardin, nous ajouterons qu'il ne conteste pas non plus qu'il ne

Digitized by Google

faille, autant que possible, faire tourner les peines à l'amélioration morale du condamné; « mais, dit-il, je persiste à tra-
» cer, avec une ferme et entière conviction, cette ligne : *Les*
« *peines ont ici-bas, pour le but le plus directement assignable,*
« *l'alarme, l'intimidation.* »

Voilà l'ensemble de la doctrine de M. Gilardin.

La justice sociale est séparée de la justice divine, elles agissent non seulement dans des sphères différentes, mais même contradictoires. Car, selon l'auteur, le droit social peut contredire le droit divin ; et l'exercice de l'un et de l'autre n'en est pas moins légitime. C'est là l'erreur fondamentale de l'auteur de l'*Etude*. En adoptant contre Platon l'opinion, dit-il, trop complaisamment abandonnée de Clinias : que la justice a pour objet exclusif d'assurer la conservation du gouvernement établi, il ne pouvait, certes, espérer rattacher cette opinion aux principes même de Platon, non moins admirable dans la sûreté de sa logique que dans sa clairvoyante intuition de l'idéal.

En deux mots, M. Gilardin, en admettant leurs principes a rejetté les pures doctrines des philosophes religieux et spiritualistes, pour accepter, sans leurs principes, les conséquences fatales des théories exclusivement utilitaires.

M. Gilardin s'est trop préoccupé de ce qui existait dans les sociétés, pas assez de ce qui devrait y exister ; le droit ne dérive point du fait ; mais le fait doit dériver du droit. Dans les sciences morales l'empirisme ne pouvait conduire qu'à l'erreur. Les lois du monde physique étant fatales, on pourra les induire légitimement du fait lui-même ; mais, dans le monde moral, où les êtres spirituels sont essentiellement libres et perfectibles, on ne saurait découvrir leur loi en concluant de ce qui est à ce qui doit être. La raison porte, dans son sanctuaire immuable et impersonnel, les principes d'où doivent découler les problèmes des sciences morales et sociales. L'humanité conserve dans elle-même la loi qu'elle doit réaliser peu à peu, l'idéal dont elle doit tous les jours se rapprocher davantage.

Laissant donc de côté les souvenirs antiques au sujet de la pénalité, il faut remonter à ce qui est absolu, pour découvrir non pas ce qu'est la pénalité dans la société actuelle, mais ce qu'elle doit être dans le plan divin de la constitution sociale.

C'est de ce point de vue qu'il faut aborder la question de la pénalité. Elle est simple quoique vaste,. Nous nous contenterons de la poser. Cela suffira pour donner à penser aux jurisconsultes et surtout aux criminalistes.

Comment peut-on découvrir le principe de la peine? Ne faut-il pas chercher pour quel motif elle a été voulue de Dieu?

Digitized by Google

Pour cela, ne faut il pas chercher quel rôle elle remplit dans la nature? Premièrement dans la nature corporelle, secondement dans la nature spirituelle?

Ne rencontrons-nous pas la peine dans le corps, sous le nom de douleur? Quand la douleur se manifeste-t-elle dans le corps? Pourquoi s'y manifeste-t-elle? N'est-ce pas pour prévenir l'être physique qu'il est en proie au mal? Aussi, l'intensité de la douleur n'est-elle pas en raison du mal qui existe? Pourquoi? N'est-ce pas, d'abord, pour avertir l'être physique du degré de ce mal; ensuite pour le presser d'y échapper? La douleur n'est donc pas le mal lui même, mais, comme l'avertissement et la voix qui s'en plaint? La douleur est un rappel à la santé. Mais suffit-il que la douleur nous fasse désirer la santé; ne faut-il pas encore qu'elle nous fasse craindre le mal? autrement dit, ne faut-il pas que la douleur agisse comme punition? Pour le corps, la douleur renferme donc trois choses : 1° un avertissement que le mal existe; 2° un besoin pressant d'y remédier; 3° une punition du tort qui a occasionné ce mal. Dans l'ordre corporel, il faut donc que la peine soit une souffrance physique, pour que l'être physique cherche à y échapper; et une punition, pour qu'il prenne les moyens de n'y pas retomber? Si Dieu a établi la peine pour éloigner l'être du mal, c'est-à-dire pour le préserver de la destruction, la peine fait donc partie de la loi de conservation de l'être. Le but de la pénalité est donc le bien ou l'utilité du souffrant.

De l'ordre corporel passons dans l'ordre spirituel.

Ne rencontrons-nous pas la peine dans l'ame sous le nom de remords? Quand le remords se déclare-t-il dans l'ame? Pourquoi s'y déclare-t-il? N'est-ce pas pour prévenir l'ame qu'elle est dans le mal? Car le remords n'est-il pas à l'ame ce que la douleur est au corps? Aussi, l'intensité du remords n'est-elle pas en raison du mal qui a été fait? Pourquoi? N'est-ce pas, d'abord, pour avertir l'ame de la gravité de ce mal; ensuite, pour la presser de le réparer? Le remords n'est donc point le mal lui-même, mais, comme l'avertissement et la voix qui s'en plaint? Le remords est un rappel à la vertu. Mais suffit-il que le remords nous rappelle à la vertu, ne faut-il pas encore qu'il nous fasse repentir du mal? en d'autres termes, ne faut-il pas que le remords agisse comme punition? Pour l'ame, le remords renferme donc trois choses : 1° un avertissement que le mal existe; 2° un besoin pressant de le réparer; 3° une punition des actes qui ont opéré le mal. Dans l'ordre spirituel il faut donc que la peine soit une souffrance spirituelle, pour que l'être spirituel cherche à y échapper; et une punition, pour qu'il prenne les moyens de n'y pas retom-

Digitized by Google

ber. Si Dieu a établi la peine pour éloigner l'âme du mal, c'est-à-dire pour la préserver de la mort, la peine fait donc partie de la loi de conservation de l'ame. Le but de la pénalité est donc le bien ou l'utilité du coupable.

De l'ordre spirituel passons dans l'ordre social.

Ne rencontrons-nous pas la peine dans l'ordre social sous le nom de châtiment? Quand et pourqnoi les châtiments sont-ils infligés? N'est-ce pas lorsque le remords n'a pas été un avertissement assez fort et une punition suffisante pour arrêter la volonté de celui qui fait le mal? La justice ne se présente-t-elle pas pour s'emparer de ceux qui n'ont point écouté leur conscience? La justice est-elle autre chose que la conscience à main armée? Dès lors, la justice peut-elle agir autrement que la conscience? Conséquemment, le châtiment qu'elle impose, qui n'est qu'un supplément ajouté au remords, peut-il se baser sur un autre motif et avoir un autre but que le remords? En un mot, le châtiment n'a t-il pas pour but principal l'utilité du coupable? Car, en joignant une peine corporelle à la peine morale devenue insuffisante pour un être chez lequel l'ame a moins de vie que le corps, ne veut-on pas arrêter cet être dans le mal qu'il faisait? Pourquoi dans ce cas, est-ce la société qui a la charge d'infliger ce châtiment? N'est-ce pas parce qu'elle est attaquée dans le mal que commet le coupable? Dès lors, n'a-t elle pas aussi intérêt à ce que la douleur arrête le bras du coupable? Et même, cet intérêt n'est-il pas si évident que des publicistes ont avancé que l'origine du droit de punir est dans l'utilité de la société?

Une preuve que l'origine du droit de punir n'est point l'intérêt de la société, c'est qu'elle ne pourrait point faire l'application complète d'un tel principe. En effet, comme son intérêt consisterait à se débarrasser de tout ce qui pourrait lui nuire, son intérêt ne l'obligerait-il pas de terminer par la mort les jours de tout jeune malfaiteur qui lui donnerait des craintes pour l'avenir? Pourquoi ne le fait-elle pas? Pourquoi, au contraire, est-elle obligée de proportionner si exactement le châtiment au crime? En cela, la société ne suit donc pas le principe de son utilité, mais bien celui de la justice. Elle se conduit donc avec justice envers le coupable. N'écoutons donc point ceux qui prétendent que la société agit dans son intérêt, ils insultent la société. Sa pratique est au-dessus de leurs doctrines.

Mais si la société trouve aussi son avantage à punir le coupable, où en puise-t-elle le droit? La société fait-elle autre chose que de continuer vis-à-vis de l'homme, un droit qui appartient à la nature? Et, en effet, pour l'homme, la société n'est-elle pas une seconde nature, ou même une plus grande

Digitized by Google

nature, puisqu'il trouve dans son sein des richesses que la première n'a point pu lui fournir? Or, de même que la nature, la société est faite pour l'homme, c'est-à-dire pour le conduire à ses fins. Car l'homme n'est point fait pour la société; l'homme est fait seulement pour vivre dans la société. La société, comme la nature, lui doit donc la vie; et comme la nature, la société lui doit donc toutes les conditions sur lesquelles repose la vie, c'est-à-dire la paix lorsqu'il est dans le bien, pour qu'il y reste, et le châtiment lorsqu'il est dans le mal, pour qu'il en sorte.

De sorte que, le châtiment, comme la douleur, comme le remords, dont il n'est que le supplément, ne peut être infligé, comme la douleur, comme le remords, que pour l'utilité et l'amélioration du coupable. Prenez garde d'user dans un intérêt purement humain d'un moyen que Dieu a établi dans un intérêt purement divin!

Or, la peine ayant été établie par Dieu pour la conservation et l'amélioration de l'être, la peine de mort n'est-elle pas absurde et contradictoire? Un châtiment peut-il être irrévocable? Alors, à quoi servirait-il? N'est-ce pas détruire le principe de la pénalité que d'infliger une peine qui plonge précisément dans le mal contre lequel toute peine a été instituée? La vie successive n'a-t-elle pas été donnée au coupable pour qu'il puisse expier et réparer? Pour lui, le temps est-il autre chose en essence, que cette possibilité même, accordée à l'être successif, de révoquer ses actes? La justice de la terre peut-elle, contrariant la justice de Dieu, ravir au coupable cette possibilité précieuse du repentir? Appartient-il à un autre qu'à Dieu, de lui clore les portes du temps?

L'objet de toute pénalité est de ramener le coupable au bien, conséquemment la règle de toute pénalité est de fournir au coupable le moyen de s'améliorer; si donc vous faites passer le coupable sous l'empire de l'irrévocable, vous détruisez l'effet de la pénalité. La peine de mort n'est point une peine, mais une horrible destruction du principe de toute pénalité.

Voici en deux mots toute la question de la pénalité : Son véritable but? L'utilité du coupable. Sa conséquence? La paix de la société. Telle est la solution à laquelle, malgré toutes les passions politiques du moment, et malgré tous les préjugés qui nous restent de la société antique, la force éternelle du bon sens nous ramènera toujours. Le châtiment ne peut être qu'une pénitence et non un arrêt irrévocable. Au reste la société, que dis-je, la justice elle-même, et ses plus illustres représentants, l'ont avoué, de toute part, ne se préoccupent-ils pas de ce qu'ils appellent si bien *un système pénitencier?* Avez-vous bien compris toute l'admirable étymologie de ce

Digitized by Google

mot profond ? Oui, vous venez de le dire vous-même, vous voulez que le châtiment rappelle à la vie, et non point qu'il soit scellé dans la mort. Vous l'avez dit, *un système de pénitence*! Ne vous repentez point de vos sublimes paroles; vous avez parlé comme Dieu.

Bl. Strausie.

Digitized by Google

LA TOUR DE LONDRES.

La Tour de Londres, considérée sous le triple aspect de forteresse, de prison et de palais, est peut-être le monument le plus orgueilleux du moyen âge. Dans cet immence labyrinthe de tours, fortifications, salles, remparts, souterrains, donjons, boulevards, cachots, chapelles, palais, avec ses royaux habitants, ses prisonniers, ses exécutions et ses meurtres secrets, se lit, en sombres et sanglants caractères, toute la chronique de l'Angleterre; presque tous les évènements qui résument l'histoire politique de ce pays, eurent ces lieux pour théâtre.

En 1078, Guillaume-le-Conquérant jeta les fondements de la Tour de Londres, et chargea Gundulph, évêque d'Exeter, d'en surveiller les travaux. Ce prélat fit élever la Tour Blanche (White Tower) sur l'emplacement d'un mur qui joignait la Tamise. Quelques écrivains ont assigné une date plus ancienne à l'origine de cet édifice, et ont prétendu que ce fut lors de la grande invasion des Romains que cette tour prit le nom qu'elle a porté quelques temps, Cesar's Tower. Cette hypothèse fut confirmée par Fist Stéphen, moine historien du temps d'Henri II, qui dit: « Que Londres avait dans l'est une *Pala-* « *tina Tower*, dont les murs avaient été construits avec du sang « de bêtes, par les Romains. » Sur cette autorité le docteur Stukeley a introduit dans son plan de *Londinium Augusta* un fort qu'il nomme *Arx Palatina*. Quoiqu'il soit assez probable que quelques légions romaines aient campé sur les lieux où s'élève maintenant la Tour Blanche, on ne peut attribuer avec certitude aucune partie de ces bâtiments à Jules César, mais, comme le dit Dulaure dans son histoire du Grand-Chatelet, tous les vieux édifices dont l'origine est douteuse, sont toujours attribués à Jules-César ou à Satan (1).

Quatorze ans après, sous le règne de William Ruffus, la Tour Blanche fut endommagée par une violente tempête qui, entre autres ravages, emporta le toit de Bowchurch, et renversa six cents habitations; peu après elle fut réparée, et une autre tour s'éleva près d'elle au côté sud, près de la rivière. Fortifiée par Mandeville, comte

(1) Quelques médailles et autres objets antiques ont été trouvées en 1777, en creusant les fondations de l'Ordnance office.

Digitized by Google

d'Essex, premier constable de la Tour, elle soutint le siége de l'usurpateur Stéphen, qui s'en empara malgré la vaillante défense de Mandeville. Elle fut réparée de nouveau, en 1155, par Thomas a Beket, alors chancelier d'Henri II. Sous le règne de Richard Cœur-de-Lion, Willams Longchamps, évêque d'Ely et chancelier du royaume abattit le mur de la ville jusqu'à la porte appelée la poterne, anticipa sur Tower-Hill (terrain appartenant à la cité) pour agrandir et augmenter la Tour Blanche et entoura ces nouvelles constructions d'un mur de défense et d'un large fossé. La Tour fut achevée par Henri III qui, en dépit des remontrances des citoyens de Londres et même d'avertissements surnaturels (s'il faut en croire les historiens contemporains), la fortifia complètement. Ces nouveaux travaux furent détruits par un tremblement de terre, recommencés, et détruits de nouveau par la même cause, en 1241, à la grande joie des habitants de Londres, qui voyaient avec peine s'élever une forteresse qui menaçait leurs libertés. La superstition attribua ces accidents à la puissance de Thomas a Beket, le patron de la cité. Sous ce règne la Tour fut blanchie ; c'est de cette époque que date son nom ; on s'occupa aussi des magnifiques chapelles de Saint-Pierre et de Saint-Jean, et un jardin fut planté autour des bâtiments ; le roi établit une ménagerie dans la forteresse et prit une portion du rempart du côté est de l'entrée, depuis appelée Lion's Tower, pour le logement des gardiens. En 1235, l'empereur Frédéric lui envoya trois léopards en allusion à ses armes qui portaient trois de ces animaux, et de cette époque jusqu'à une date assez récente, une ménagerie fut constamment entretenue à la Tour (1). De nombreux travaux furent faits aux tours et aux remparts pendant les règnes suivants. Edward IV empiéta encore sur Tower-Hill, et bâtit une porte extérieure qu'on appella Bulwark Tower. Dans la première année de son règne, un échafaud et une potence furent élevés sur Tower-Hill, mais les citoyens jaloux de leurs priviléges demandèrent leur démolition; pour les apaiser on fit une proclamation qui déclarait: « Que cet « échafaud ne serait compté ni comme exemple ni comme pré- « cédent attentant aux libertés et priviléges de la cité. »

Richard III répara la Tour, et Stowe cite une ordonnance de saisir partout le royaume les ouvriers nécessaires aux travaux. Sous Henri VIII on en dressa un plan qui existe encore, et qu'on voit à Westminster, dans le Chapter-House. Dans la seconde année du règne d'Edward VI, un français logé dans la Middle-Tower mit involontairement le feu à un baril de poudre qui fit sauter l'édifice ; dès ce temps la Tour comprenait dans l'enceinte de ses murailles une superficie de plus de douze acres, et, sans le fossé, une circonférence de trois mille pieds (2). A cette époque la Tour de Londres, consistant seulement en une citadelle, était entourée par deux remparts, l'un

(1) Elle est maintenant au jardin zoologique.
(2) Le pied anglais vaut 3 décimètres 4 millimètres.

Digitized by Google

intérieur, l'autre extérieur ; on y pénétrait par une entrée qui a disparu depuis longtemps. La seconde entrée était fermée par une tour crénelée, appelée Lion's-Gate, conduisant à une autre tour flanquée de bastions, et défendue par une double herse qu'on nommait Middle-Tower. Les ouvrages avancés qui liaient ces tours (dans l'une desquelles était la ménagerie), étaient entourés d'un fossé communiquant avec le fossé principal. Un grand pont levis conduisait à une porte semblable à celle que nous venons de décrire, formant la principale entrée du rempart extérieur, et s'appelait la By-Ward ou Gate Tower. Cette première enceinte était défendue par une forte ligne de fortifications, et à l'angle nord-est s'élevait un bastion circulaire appelé le Mount. Le rempart intérieur était défendu par treize tours liées ensemble par un mur de quatorze pieds de haut et de douze d'épaisseur, au sommet duquel était un chemin de ronde pour la garde. Trois de ces tours étaient situées à l'ouest ; la Bell Tower, la Beauchamp Tower et la Devereux Tower; quatre au nord, la Flint Tower, la Bowyer Tower, la Brick Tower et la Martin Tower; trois à l'est, la Constable Tower, la Broadarrow Tower et la Salt Tower, et trois au sud ; la Well Tower, la Lanthorn Tower et la Bloody Tower ; la Flint Tower a disparu; de la Bowyer Tower il reste à peine quelques vestiges, et la Brick Tower a été tellement *modernisé* qu'il ne reste presque rien de sa construction première. La Martin Tower est nommée maintenant la Jewel's Tower (Tour des Joyaux) ; c'est là qu'est conservé la *Régalia* (1). La Lanthorn Tower a été détruite en même temps que le vieux palais. En retournant au premier rempart, on rencontre un grand bâtiment carré flanqué à chacun de ses angles par une tour crénelée. Cet édifice nommé Saint-Thomas ou Traitor's-Gate, bâti sur le fossé, masque une entrée secrète par la Tamise, qui servait pour les prisonniers d'état ; les réparations successives que cet édifice a subi ont peu altéré son caractère d'architecture ; il a conservé un aspect sinistre qui rappelle profondément les scènes funèbres dont ses voûtes furent témoins; plus loin, à l'est, sur la même ligne, et terminant une aile du vieux palais, s'élevait la Craddle Tower ; à l'angle est du premier rempart était un fortin commandant le fossé qu'un pont-levis traversait, et qui conduisait à l'Iron Gate, petite porte protégée par une tour ; sur le terrain, formant quai entre le fossé et la rivière, s'élevaient les habitations des divers artisans employés dans la forteresse. Au sud de la Byward Tower, une porte voûtée, crénelée, s'ouvrait sur un pont levis qui traversait le fossé et conduisait au principal escalier de la rivière. Toute la forteresse était, et est toujours entourée d'un fossé très profond, alimenté par les eaux de la Tamise, qui y arrivent par l'écluse de la Traitor's Gate.

(1) Les ornements royaux, la couronne, le globe, le sceptre, etc. On montrait aussi, à la tour de Londres, des bracelets ayant appartenu à Mary Stwart, et la hache qui trancha la tête d'Anne Boleyn.

Digitized by Google

Cette description, quoique imparfaite, suffit pour donner une idée de l'aspect extérieur de la forteresse ; nous retournerons maintenant au rempart intérieur où l'on entre par un portail au sud, élevé sous le régne d'Henri III. Ce portail, beau spécimen de l'architecture du quatorzième siècle, est orné de têtes grotesques sculptées avec une délicatesse infinie ; il était autrefois défendu à chaque extrémité par une épaisse porte doublée en fer et une forte herse ; la porte et la herse, à l'extrémité sud, existent toujours, mais celles du côté nord ont été détruites ; cet édifice s'appelait autrefois Garden Tower, mais depuis le meurtre des enfants d'Edward IV, par le duc Gloucester depuis Richard III, on l'a appelé Bloody Tower En montant quelques marches sur la gauche, on parvient devant les anciens logements du lieutenant de la Tour. Construit en bois, dans le commencement du XVIe siècle, cet édifice a été tellement défiguré par les restaurations, qu'il reste peu de son caractère primitif. Ce fut dans une des chambres, appelée depuis Council Chamber, que les accusés du complot des poudres furent interrogés. En mémoire de cet évènement on érigea une table de marbre qui porte le nom des coupables et ceux des commissaires interrogateurs. Immédiatement derrière les logements s'élève la Bell Tower, construction circulaire surmontée d'une petite tour en bois qui contient la cloche d'alarme ; ses murailles sont d'une épaisseur énorme, et le jour n'y pénètre que par d'étroites meurtrières. Dans le rez-de chaussée est une petite chambre dont la voûte est d'une construction fort curieuse ; cette tour a servi de prison à John Fischer, évêque de Rochester qui fut décapité sur Tower Hill, pour avoir nié la suprématie d'Henri III, et à la princesse Elisabeth, emprisonnée par la jalousie de sa sœur Mary qui aimait son amant, Edward Courtenay, fils du marquis d'Exeter, décapité en 1538.

En traversant le préau, on arrive à la Beauchamp Tower, bâtie sous le règne d'Henri VIII. C'est la plus petite de toutes les tours de la citadelle ; les murs sont couverts d'inscriptions, de devises, d'armoiries, etc., etc., tracés par les nombreux prisonniers qu'elle a renfermés. Sur la cheminée de la principale chambre qui sert maintenant de salle à manger aux officiers de la garnison, on voit encore la signature de Phillip Howard, comte d'Arundel, décapité en 1572, pour avoir aspiré à la main de Mary d'Ecosse. A droite de la cheminée ces mots sont gravés en grands caractères :

DOLOR PATIENTIA VINCITUR

G. Gyffort. Août VIII. 1586.

Plusieurs de ces inscriptions expriment la résignation la plus touchante, comme celles-ci :

L'homme le plus malheureux est celui qui n'est pas patient, car les hommes ne sont pas tués parce qu'ils souffrent, mais par l'impatience avec laquelle ils souffrent.

Digitized by Google

Tout vient à poienst quy peult attendre. 1571.

CHARLES BAILLY.

Celui qui a gravé les mots suivants a compté chaque instant de sa captivité :

Close prisoner 8 *mouth*, 32 *wekes*, 224 *dayes*, 5376 *houres*.

Que d'angoisses dans ce peu de mots ! On pourrait faire un volume des tristes souvenirs dont les murs de la Beauchamps Tower sont couverts ; presque toutes ces inscriptions sont tracées en grands caractères fort lisibles. Hélas ! le temps ne manquait pas à cette mélancolique occupation ! On a dit qu'Anna Boleyn avait été enfermée dans cette tour, mais une inscription trouvée depuis prouve que ce fut la Tour Martin qui lui servit de prison. Nous nommerons seulement les deux fortes tours situées à l'extrémité sud-est de la Tour Blanche appelées Coal Horbour Gate, dans l'une desquelles était une prison appelée Nun's Bower, et qui dépendait du vieux palais dont, malheureusement pour les amateurs d'antiquités, il ne reste plus aucun vestige. Construit à diverses époques et consistant dans une masse irrégulière de salles, galeries, cours, jardins, le vieux palais occupait l'emplacement où est actuellement l'Ordnance office; commençant à Coal Harbour Gate, il s'étendait jusqu'à la Lauthorn Tower, et de là se joignait par une magnifique masse de bâtiments appelés Queen's Gallery, à la Salt Tower. Devant cette galerie défendue par Craddle Tower, et la Well Tower était le jardin de la reine ; derrière s'étendait une grande cour carrée terminée par la Wardrobe Tower et la Broad Arrow Tower ; cette cour était fermée à gauche par un bâtiment appelé le logement de la reine, et à droite par le rempart intérieur, qui tenait aussi à la Tour Blanche et à une petite tour crénelée où se gardait alors la *Regalia*, qu'on appelait en conséquence Jewel's Tower. L'ancien palais, le lieu où se passèrent tant d'évènements historiques, la résidence, durant une partie de leurs règnes, de tous les souverains, depuis Ruffus jusqu'à Charles II, a maintenant disparu ; où est la magnifique salle où Henri III fit peindre l'histoire d'Antiochus, où Richard II résigna la couronne à Henri de Lancaster, où Henri VIII amena toutes ses femmes avant ses épousailles ? Où est la chambre où la reine Isabella donna le jour à l'enfant qui fut appelé Jean de la Tour ? Tout a disparu et d'autres constructions se sont élevées sur ce noble sol. Le vieux palais fut démoli sous Jacques II ; un Ordnance office fut élevé sur cet emplacement ; il fut détruit par le feu en 1788, et remplacé plus tard par celui qui existe actuellement.

Ayant exploré le côté sud de la forteresse, nous retournerons au nord où s'élève la chapelle Saint-Pierre construite sous le règne d'Edward Ier ; la petite chapelle Saint-Pierre est le second édifice bâti sur cet emplacement et dédié au même Saint. La première église était beaucoup plus spacieuse, et l'on trouve dans Stow de cu-

Digitized by Google

rieux détails sur les immenses réparations qu'y fit exécuter Henri III. La chapelle actuelle n'a qu'un seul bas côté séparé de la nef par des piliers d'une grande beauté. C'est dans ces caveaux que furent déposés les restes de la plupart des prisonniers mis à mort dans la Tour de Londres. Là resta quelques temps le corps de Fischer, évêque de Rochester, décapité en 1555. «Le Pape, dit Holinshed, l'avait fait cardinal et lui envoya le chapeau jusqu'à Calais, mais quand le chapeau arriva, la tête était partie. » Près de Fischer était enterré Thomas Morus, son ami, de qui Hall le chroniqueur a dit qu'il était le plus fou de tous les sages et le plus sage de tous les fous, et qui plaisanta jusque sur l'échafaud. Là sont aussi les restes de la dernière (en droite ligne) des Plantagenet, Marguerite, comtesse de Salisbury, mère du cardinal Pole. Elle refusa de poser sa tête sur le billot disant « qu'il était fait pour les traîtres et non pour elle.» Herbert de Cherbury raconte « qu'elle défendit sa vénérable tête contre l'exécuteur qui la tua comme il put. » Là repose aussi une des nombreuses victimes d'Henri VIII, Thomas, lord Cromwell, celui qui conseilla la suppression des monastères; fils d'un forgeron, il servit comme simple soldat sous Charles de Bourbon au sac de Rome, entra ensuite au service de Wolsey, et s'éleva jusqu'à la charge de grand-chambellan du royaume. Sous le règne d'Elisabeth, Thomas Howard laissa ses restes mortels dans la chapelle Saint-Pierre, ainsi que l'infortuné Devereux, comte d'Essex. Sous la table de la communion est enterré le malheureux duc de Monmouth, qui tomba victime de son ambition, et, à une époque plus récente, au-dessous de la petite galerie, à l'ouest, furent enterrés les chefs de la rébellion de 1745, lord Kilmarnok, Balmerino et Lovat. Devant l'autel, à l'ouest, une simple pierre porte cette inscription :

EDWARD SEYMOUR, DUKE DE SOMMERSET. 1552.

Près de là est écrit :

CATHERINE HOWARD.

Et sur la pierre à côté :

ANNA BOLEYN.

Ces deux reines, également malheureuses, mais non peut-être également coupables, périrent à cinq ans d'intervalle, l'une en 1536, l'autre en 1541. Près du mur, à droite, une autre tombe porte le nom de Thomas Seymour, baron Dudley ; quelques pas plus loin, une pierre offre ce seul nom :

XIT, 1554.

C'est celui d'un nain accusé de conspiration sous le court règne de Jane Grey.

Immédiatement derrière la chapelle Saint-Pierre s'élèvent les habitations des officiers de l'Ordnance départment et une longue rangée de magasins, ateliers, etc., qui aboutissent à la Tour Martin. Cette Tour, située à l'extrémité nord-est du rempart intérieur, est semblable en proportion à la Devereux Tower ; bâtie probablement

Digitized by Google

à la même époque, à la fin du règne de John ou au commencement de celui d'Henri III, elle consiste en deux étages pleins de cabinets mystérieux, d'escaliers secrets, de passages pratiqués dans l'épaisseur des murs, etc. ; un escalier tournant, bien conservé, conduit à la plate forme qui était autrefois crénelée et défendue par deux petites tours carrées. La façade du côté de l'ouest n'a rien conservé de sa physionomie primitive; un perron appliqué sur la façade masque complètement l'ancien portail qui forme actuellement l'entrée de la chambre des joyaux. Du côté de l'est, l'édifice est à peu près intact quoique caché en plusieurs endroits par les nouvelles constructions. La chambre où sont déposés maintenant les joyaux n'a aucune fenêtre et n'est éclairée qu'artificiellement ; son architecture est remarquable, sa voûte surtout est d'une grande hardiesse. L'étage au dessus, résidence actuelle de M. Swift, gardien de la *Regalia*, a servi de prison à la reine Jane et à Anne Boleyn ; ce fut dans cette tour qu'eut lieu la tentative de Blood (1) et la valeureuse défense du vénérable

(1) L'homme qui montrait au public les joyaux de la couronne était un vieillard, nommé Edward, qui avait au moins quatre vingts ans. Un jour, une dame, accompagnée d'un ecclésiastique, tomba évanouie pendant la courte explication qu'Edward avait coutume de faire au public, il la fit entrer dans son appartement et lui donna des secours. La dame revint lui faire une visite de remerciments, toujours accompagnée de l'ecclésiastique qui se disait son époux. Une espèce d'intimité s'établit bientôt entre l'honnête Edward et le prétendu ecclésiastique, Blood, qui finit par lui demander sa fille en mariage pour son neveu. Ce jour-là, il acheta à Edward, une paire de pistolets qu'il vit pendre à la muraille; c'était un moyen de le désarmer. On convint du jour pour la présentation du neveu de Blood, qui demanda en même temps la permission d'amener deux de ses amis, étrangers à Londres, qui desiraient voir la *Regalia*. Au jour fixé le vieux gardien voit arriver Blood avec trois autres personnes dont l'une s'arrêta au pied de l'escalier ; Edward sans soupçon les conduisit à la chambre des joyaux, mais à peine eut-il, selon l'usage, refermé la porte derrière lui, qu'on lui jetta un manteau sur la tête, on lui passa un baillon dans la bouche et on lui serra le nez avec une pince de fer pour qu'il n'en pût sortir aucun son. Alors Blood l'avertit qu'il voulait emporter les joyaux, mais que s'il ne faisait pas de bruit, il lui laisserait la vie. Edward peu intimidé s'efforça de crier, mais on le frappa rudement et il perdit connaissance. Blood cacha la couronne sous son manteau, un autre voleur nommé Parrot mit le globe dans ses chausses, et le troisième s'efforçait de briser le sceptre pour l'emporter plus aisément, lorsque par un hasard miraculeux, un des fils du vieil Edward qui arrivait de Flandre frappa à la porte. Les voleurs ouvrirent, laissant le sceptre, et sortirent sans se presser, en saluant le jeune homme; mais Edward qui était venu à bout de se débarrasser de son baillon, cria au meurtre. L'alarme se répandit, le jeune Edward et son beau-frère se mirent à la poursuite des voleurs, qui pour détourner les sentinelles criaient au meurtre, à la trahison, au voleur! Leur fuite était presque assurée, lorsque le capitaine Beckman les atteignit. Après un instant de lutte avec Blood, il s'en rendit maître ; lorsqu'il vit qu'il n'avait plus d'espoir d'échapper, il dit avec une assurance étrange : *L'entreprise était belle; on peut bien risquer quelque chose pour une couronne.*

Le roi voulut interroger lui-même Blood et Parrot. Blood avoua tout avec

Digitized by Google

Edward, à qui l'on promit, pour récompense de son courage, 200 liv. qu'il ne reçut jamais, tandisque le voleur eut un poste à la cour et une terre de 500 liv. de revenu en Irlande ; peut-on douter après cela lequel des deux était le coupable aux yeux du monarque? Cette Tour et celle de Devereux passent pour être hantées par une longue figure vêtue de blanc, qu'on assure être l'esprit de l'infortunée Anne Boleyn. Ce fut sous Jacques Ier que les joyaux furent transportés à la Tour Martin, et seulement sous Charles II que le public fut admis à les voir.

Sur l'emplacement des anciens bâtiments attenant à la Tour Martin, s'éleva, sous le règne de Guillaume III, cette horrible bâtisse appelée le *Store House*, qui déshonorait la Tour de Londres, et à laquelle le feu vient de faire justice en en délivrant le sol ; rien de plus incongru ni de plus monstrueux que ce joujou hollandais placé en regard de l'austère architecture normande de la Tour Blanche ; Guillaume d'Orange à côté Guillaume le conquérant !

La Tour Blanche (*White Tower*) s'élève comme une forteresse isolée au milieu de la Tour de Londres ; elle a peu souffert du temps et des restaurations, et a conservé son caractère primitif. Elle est carrée, crénelée, haute de cent pieds, terminée à chaque angle par une haute tour dont trois sont carrées et la quatrième ronde (1) et plus élevée ; elles communiquent entre elles par une galerie voûtée prise dans l'épaisseur des murs , qui aboutit à l'escalier principal. La Tour Blanche et ces quatre tours sont couvertes en plomb et surmontées d'une girouette, ornées d'une couronne. Les murs ont quatorze pieds d'épaisseur renforcés encore de distance en distance par d'énormes contreforts qui divisent la façade en compartiments ; cette massive construction entièrement en pierre occupe une superficie de cent seize pieds du nord au sud, et de quatre-vingt-seize de l'ouest à l'est. A l'angle sud-est, est une projection semi-circulaire qui marque l'emplacement de la chapelle St-John (2). Située au sein de la Tour Blanche, la chapelle St-John, ce précieux reste du plus pur style normand, a conservé toute sa beauté. Il consiste en une nef avec deux bas côtés séparés par douze piliers magnifiques de la structure la plus simple et la plus noble ; ils soutiennent une galerie de pierre

audace, et déclara qu'il avait plusieurs centaines de complices qui rendraient de grands services à sa Majesté, si elle se montrait généreuse. Son discours était plein d'esprit et de force. Après l'interrogatoire, les prévenus furent conduits à la Tour pour y être détenus rigoureusement. Quel ne fut pas l'étonnement général quand peu de temps après ils furent mis en liberté! On apprit bientôt que Blood avait un emploi à la cour, et était en telle faveur qu'un grand nombre de lords ne dédaignèrent pas sa protection.

(1) La Tour ronde sous le règne de Charles II servait d'observatoire au célèbre astrologue Flamstead.

(2) Chaque fois que Jane Grey entrait dans cette chapelle, elle croyait voir, marchant devant elle, un homme enveloppé d'un manteau portant une hache sur l'épaule.

Digitized by Google

de même largeur que les bas côtés. Le sol était couvert autrefois d'un ciment poli ressemblant à du granit rouge ; cette vénérable construction, que tous les souverains se sont plus à orner, est aujourd'hui profanée par les cases et les registres des archives ; dans un des appartements supérieurs est une petite cellule de dix pieds carrés pratiquée dans l'épaisseur du mur, où la tradition affirme que sir Walter Raleyg composa son *Histoire du Monde*. On trouve sur les murs de plusieurs chambres quelques inscriptions à moitié effacées.

C'est aussi dans la Tour de Londres que sont les arsenaux *Small-Arms Armoury*, *Queen Elisabeth's Armoury* et *Horse Armoury*. Le premier de ces arsenaux que le feu vient de détruire contenait assez d'armes pour en fournir immédiatement 150 mille soldats ; ces armes entretenues avec le plus grand soin étaient rangées en trophées. Autour de la salle régnait une corniche faite de vieilles cuirasses, de canons, de pistolets, de balles, etc. Là étaient conservées quelques armes historiques ; le bouclier du comte de Mar, le sabre qui fut porté devant le Prétendant quand il fut proclamé roi d'Ecosse, etc.

Toutes les armes de l'arsenal de la reine Elisabeth appartiennent aux XVe et XVIe siècles. A l'entrée de la salle on voit la reine Elisabeth sur un cheval conduit par un page ; cette figure est d'un assez mauvais goût.

L'arsenal de cavalerie, est une collection précieuse pour ceux qui s'occupent d'art et d'histoire : la salle a environ cent quarante pieds de longueur et trente de largeur. Elle est divisée en deux parties par des figures équestre, auxquels font face des hommes d'armes à pied, des archers, des hallebardiers, etc., etc.; les murs sont chargés d'ornements faits avec des armes de toute espèce. Les figures équestres sont au nombre de vingt-une, rangées par ordre chronologique, et représentent chacune un personnage historique revêtu des armes qui lui ont appartenues, ou du moins de celles en usage de son temps. Voici la liste des vingt-une figures :

Edward Ier	1272
Henry VI	1450
Edward IV	1465
Henry VII	1508
Henry VIII	1520
Charles Brandon, duc de Suffolk	1520
Clinton, comte de Lincolm	1535
Edward VI	1552
Hastings, comte de Huntingdon	1555
Dudley, comte de Leicester	1560
Lea, maître des arsenaux	1570
Dévereux, comte d'Essex	1581
Jacques Ier	1605
Sir H. Vére, capitaine général	1606

Digitized by Google

Thomas Howard, comte d'Arundel 1608
Henry, prince de Galles 1612
Villiers, duc de Buckingham. 1618
Charles, prince de Galles. 1620
Wentworth, comte de Straffort 1635
Charles Ier 1640
Jacques II. 1688

Le cheval d'Henry VII est bardé de fer et cuirassé comme son maître.

L'armure d'Edward VI est d'un ton brunâtre, richement relevée en bosse et dorée.

Le bras droit de Dévereux porte un sabre maltais, d'un travail précieux; son armure, richement gravée et dorée, servit au champion d'Angleterre, au couronnement de George II.

L'armure d'Henry, prince de Galles, fils de Jacques Ier, est dorée et ornée de reliefs représentant des siéges des batailles, etc., etc. Une masse d'acier est pendue à la selle, et un sabre de Tolède s'appuie sur l'étrier gauche.

George Villiers est armé d'un pistolet à roue, tout incrusté d'ivoire et de nacre.

L'armure de Charle, prince de Galles, est celle d'un enfant de douze ans ; elle est curieusement gravée et dorée.

L'armure de Charle Ier avait été donnée à ce malheureux roi par la ville de Londres, alors qu'il n'était que prince de Galles. (1)

Ces détails suffiront sans doute pour faire juger que cet arsenal offrirait une instruction réelle, si l'on pouvait y entrer sans payer et si les Cicérones, aux costumes d'hérault d'armes, n'entraînaient pas les visiteurs au pas de course en entremêlant leurs explications de contes ridicules.

Nous avons parlé ailleurs du passage souterrain et des affreux cachots de la Tour de Londres; privés d'air et de lumières, infestés de reptiles, souvent remplis d'eau, c'est dans les deux plus horribles, le *Pit* et le *litle-ease*, à vingt pieds au-dessous du sol, que périrent des milliers de victimes, par la faim ou par d'autres moyens plus expéditifs.

Voici un rapide aperçu des principaux évènements arrivés dans l'enceinte de la tour, proprement dit : En 1234, Griffith, prince de Galles, en tâchant de s'évader de la Tour Blanche, avec ses draps noués ensembles, tomba d'une grande hauteur et périt horriblement mutilé. Sous Henry III, trois rois furent prisonniers à la tour ; Jean, roi de France, son fils Philippe et David, roi d'Ecosse. Sous Richard II, pendant la révolte de Wat-Tyler, les insurgés s'emparèrent de la tour, quoiqu'elle fut gardée par douze cents vaillants combattants ; ils pénétrèrent dans la tour, et traînèrent Simon Sud-

(1) Il ne serait pas sans intérêt pour l'histoire de l'art militaire chez nos ancêtres de comparer ce musée d'artillerie avec celui que la France possède.

Digitized by Google

burry, archevêque de Canterbury jusqu'à Tower-Hill, où il fut décapité, et sa tête mise sur une pique à London-Bridge, où elle fut remplacée, peu après, par celle de Wat-Tyler. En 1458, des tournois eurent lieu à la tour, devant Marguerite d'Anjou; en 1471, Henry VI, alors prisonnier, fut mis à mort secrètement.

Ce fut dans le Bowyer-Tower que sept ans après le duc de Clarence se noya dans un tonneau de malvoisie. En 1483, le duc de Gloucestre, qui avait juré qu'il ne pourrait pas dîner jusqu'à ce qu'il eût vu rouler sur le pré la tête de lord Hasting, ne put pas attendre la fin de son repas, et le fit décapiter sur le premier morceau de bois qu'on trouva. En 1512, les sculptures sur bois de la chapelle saint Jean, furent détruites par le feu. Sons le règne d'Henry VIII les prisons furent toujours pleines et les échafauds toujours ensanglantés. Sir Richard Empson et Edmond Dudley, le père de John Dudley, duc de Northumberland, ouvrirent la longue liste des victimes de ce roi; après eux, vinrent le duc de Buckingham, John Fischer, Thomas Morus, Anna Boleyn, son frère le marquis de Rochfort, Norris Smeaton, etc., etc., le marquis d'Exeter, lord Montacute, sir Edward Néville, Thomas, lord Cromwell, la courageuse duchesse Salisbury, lord Léonard Grey, Catherine Howard, Lady Rochfort sa confidente, et Henry, comte de Surrey. Sous le règne d'Edward VI, ses deux oncles, Thomas Seymour, baron Dudley, et Edward Seymour, duc de Sommerset portèrent leurs têtes sur l'échafaud. Sous le règne d'Elisabeth, ce fut Thomas Howard, duc de Norfolk; les cachots étaient pleins de sectaires et de prêtres, entr'autres les fameux jésuites Campions et Persons, lord Stourton, dont le cas ressemble à celui plus récent de lord Ferrers, fut exécuté pour le meurtre des Hartgill; Henry Percy, comte de Northumberland, se tua lui-même dans sa chambre; ce long catalogue se ferme par la mort du comte d'Essex. Sous le règne de Jacques 1er, sir Walter Raleigh fut décapité, et sir Thomas Overbury empoisonné. Sous Charles Ier, Thomas Wenworth, comte de Staffort et l'archevêque Laud subirent le même sort. En 1656, Miles Sunderland, condamné pour crime de haute trahison, s'empoisonna lui-même; son corps fut attaché à la queue d'un cheval et traîné jusqu'à Tower-Hill, où il fut jeté dans un trou creusé sous l'échafaud. En 1661, lord Monson et sir Henry Mildmay furent mis à mort, et l'année suivante Henry Vane subit le même sort; après eux ce furent les lords Algernon et Willams Percy. Sous Jacques II, périt le duc de Monmouth; après la rébellion de 1715, lord Derwentwater, et lord Kenmure furent décapités; et après celle de 1745 les lords Kilmarnok, Balmerino et Lovat. En 1760, lord Ferrers fut enfermé à la tour pour le meurtre de son intendant, et fut exécuté à Tyburns. Wilkes fut emprisonné en 1762 pour un libelle, et lord Gordon pour avoir été l'instigateur de l'émeute de 1780. De notre siècle (1810), sir Francis Burdett fut incarcéré à la Tour de Londres, et en 1840 les conspirateurs de Catostreet, Thistlwood, etc., etc., etc. y furent aussi renfermés.

Digitized by Google

On a répété, mais à tort, que la Tour de Londres contenait une bibliothèque ; cette assertion n'est pas exacte, elle ne possède pas une collection de livres, mais elle renferme un grand nombre de pièces manuscrites, relatives à l'histoire de France et d'Angleterre.

L'officier commandant et gardien de la tour (place honorifique qui a été occupée par plusieurs comtes et un duc), est appelé constable de la tour ; le premier fut Geoffray de Mandeville, nommé par Guillaume le conquérant; le dernier, Arthur, duc de Wellington. Les autres employés supérieurs sont sir Edward Switf, esq. gardien de la Régalia, Robert Porret et George Stacey, esqs. gardiens de Store House, Thomas Hardy, esq. archiviste, et le lieutenant Hall.

Mlle Jane Dubuisson.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous avons sous les yeux le discours *Sur l'Individualisme* que M. l'avocat-général Laboric a prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour Royale de Lyon. Ce discours, élégamment écrit, est incontestablent une des œuvres les plus remarquables en ce genre. Les pensées fortes et solides y abondent: nous regrettons seulement d'y rencontrer une critique exagérée de la presse, cette puissance nouvelle dont certains actes peuvent être dangereux, mais qui, en définitive, remplit dans la société de grandes et utiles fonctions. Peut-être, en raison de son importance, consacrerons-nous à ce discours un examen plus étendu.

—M. Bellin vient de publier le discours qu'il a prononcé à la 9e Session du congrès scientifique et dont la 5e section avait voté l'impression. C'est l'exposition des principes de rhétoriqne contenus dans le *Gorgias* de Platon et dans le *Dialogue sur l'éloquence de Fénélon*. Ce travail fait honneur aux sentiments de l'auteur. Il renferme des principes trop souvent méconnus aujourd'hui par les orateurs du barreau, du parlement et de la chaire. Nous ne pouvons qu'encourager M. Bellin à continuer à s'inspirer à des sources aussi pures et aussi élevées.

— M. F.-Z. Collombet a fait paraître ces jours derniers une *Histoire de la Vie et des temps de saint Cyprien, évêque de Carthage et martyr* au IIIe siècle de l'Eglise. Cet ouvrage, traduit de l'anglais de Poole, fait assez largement connaître un des plus illustres pontifes qui ait illustré le sol de l'Afrique par ses vertus, par ses écrits et enfin par un martyre qui effaça dans le sang quelques rares taches d'une vie si belle d'ailleurs.

Dans une *Dissertation préliminaire* de plus de quatre-vingt pages, M. Collombet, posant la règle de foi sur beaucoup de points capitaux où le catholicisme est en différend avec le protestantisme, montre que saint Cyprien est très-formel et très-explicite, quoique la Réforme ait souvent cherché à se prévaloir de son nom et de certains témoignages un peu ambigus. Ainsi, la *suprématie de Rome*, et non celle de la Bible ; la *présence réelle dans l'Eucharistie*, la *confession auriculaire*, l'*intercession des saints*, la *prière pour les morts*, etc. ; voilà tout autant de questions établies d'après saint Cyprien, par un écrivain à qui les matières théologiques sont loin d'être étrangères.

L'évêque de Carthage avait eu pour biographe l'un de ses diacres nommé Pontius. M. Collombet a placé à la fin de cette *histoire* la monographie de ce

Digitized by Google

diacre et a mis le texte latin en regard du français. Enfin, les Actes du martyre de Saint Cyprien terminent le volume. On entend, dans ces actes précieux, l'interrogatoire subi par l'évêque; on assiste à ce dernier drame où se pressait la foule amie des chrétiens de Carthage.

— M. Eichof, bibliothécaire de la reine, qui, pendant quelques mois, avait suppléé M. Fauriel dans sa chaire au collége de France, est nommé professeur de littérature étrangère, à la Faculté des lettres de Lyon, en remplacement de M. Edgard Quinet. — M. Eichof est connu dans le monde savant par ses études sur Virgile, et par ses remarquables travaux de philologie sur les langues slave et orientale.

— Le premier lundi de chaque mois se réunira à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le maire, une commission composée de membres désignés par lui, et chargés de rechercher tant dans la ville de Lyon que dans le département du Rhône, les objets d'antiquité qui seraient de nature à enrichir notre Musée.

Voici les noms des membres de cette commission :

MM. Boué, curé de St-Just;
Breghot du Lut, conseiller à la cour royale;
Comarmond, conservateur du Musée des antiques;
Coste, conseiller honoraire à ladite cour;
Dardel, architecte en chef de la mairie;
Didier-Petit, négociant;
Greppo (l'abbé), grand-vicaire du diocèse de Bellay;
Guerre, membre du conseil municipal et de l'Académie de Lyon;
Lambert, archéologue;
Monfalcon, bibliothécaire du Palais-des-Arts;
Pavy, professeur à la Faculté de théologie;
Péricaud, bibliothécaire de la ville;
De Ruolz (Léopold), professeur de sculpture à l'école des Beaux-Arts.

— La nouvelle église de Ste-Foy-lès-Lyon, dont la construction était presque achevée, et qui était ouverte au culte depuis plusieurs mois, vient de s'écrouler dans la nuit du 14 au 15 novembre, à 2 heures. La grande nef, la voûte en briques et les colonnes sont à bas. Il ne reste debout que les murs extérieurs des nefs latérales, et une partie du chœur. Par bonheur personne n'a été victime de cet accident auquel on était loin de s'attendre; la veille, dimanche, jour de la dédicace, un grand concours de fidèles se pressait dans l'enceinte de l'église.

— On prépare à la mairie de Lyon le projet d'une fontaine à ériger sur la place St-Jean. Cette fontaine serait ornée de pilastres, de chapiteaux et de frises, dans le style de la Renaissance. Elle serait à quatre faces, et la statue de Philibert Delorme serait placée sur la face principale. Il serait temps en effet de faire disparaître cette pompe en bois, qui exige des réparations continuelles, et qui cesse de fournir de l'eau au moment où les besoins se font sentir le plus rigoureusement.

Digitized by Google

Digitized by Google

Façade Nord de l'hôtel-de-Ville.

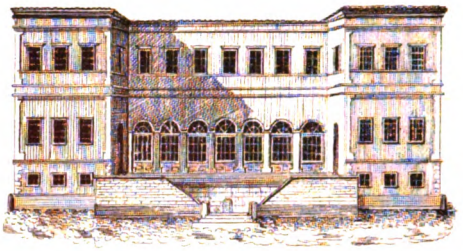

Légende

Abattoir ou de l'attache aux bœufs	Rue de	Rues du Treuil et de la Vigne	21/23	13	1
Amis	Rue de deux	Rues des Jardins et de la Paix	11/12	13/17	2
Amitié	R. de la franche	Eglise St Ennemond et place St Barbe	11/13	12/23	3
André	Rue St	De la petite rue du Chambon à la rue des Creuses	19/21	5/20	4
Armonay	Rue d'	De la rue St Louis à la route du midi	14/20	5/21	
Apparcit	Rue et place et	De la rue Tarentaise et de la Paix au pont d'Arcole	9/10	11/15	5
Badoulière	R. nelle ou p. de la	Entre la rue d'Armonay et celle de St Roch	13/20	20/30	
Balay	Rue	De la place Marengo à la rue St Honoré	19/20	9/11	
Barbe	Rue et place St	De la rue de la Salière au Haut Tardy	10	21/29	6
Barre	Rue de la	De la rue Roannel à la place St Barbe	13	21	
Basseville	Rue	De la place de la Bourse à la rue Mercière	17/18	29/31	7
Beaubrun	Rue	De la place Roannel aux limites S.O. de la ville	8/11	35/36	
Beaunes	Rue des	De la rue Tarentaise à celles des Capucins	10	17	8
Bézilion P	Rue de	Du bas Tardy aux limites S. de la ville	16	15/19	
Bœuf P	Rue du	De la rue St Marc à la Grenette	10/13	22	
Bœufs ou de la Montat	Place aux Bœuf	De la place Chavanel à la route de Lyon	29/30	17/18	9
Bois	Rue du	De la place Marengo à la rue St Roch	22/23	26	
Boucherie	Rue de la ou R.	De la place Marengo à la rue du Treuil	11/21	17/18	
Boulevard	Rue et place	De la place Marguise à la rue Roannel	1/10	34/41	10
Bourse	R. et place de la	De la Grenette aux limites N. de la ville	17	1/20	
Brossard	Rue	De la place Marengo à la rue St Honoré	21/29	16/17	11
Capucins	R. et petite r. des	De la place Polignay à la rue Tarentaise	10/11	17/21	
Caron P	Rue	De la rue de l'Eternité au Cimetière	23/26	7/9	
Catherine	R. et petite r. St	De la rue de Foy à celle de la Bourse	17/18	19/20	12
Chambon	Rue du	De la rue Vallèroide à celle des Gauds	17/22	4/24	
Chantegrillet	R. et impasse de	De la place aux bœufs à la rue du Château	11/12	4/21	
Chapelle	Rue de la	De la rue de Lyon à la place aux bœufs	27/31	17/18	13
Chapelon	Place	De la rue du Verney à celle de Mars	29/31	31/32	
Chappes	Rue des	De la place de la Croix à la rue de l'Eternité	24/25	15/16	14
Charité	Rue de la	De la rue St André à celle de Vallèroide	16/22	26	
Charles	R. et p. de St	De la place Mizardine à la rue du Grand Gonnet	15/17	2/15	
Chavanelle	Place	De la rue du Bois à celle de l'Heurten	23/24	17/21	15
Château P	Rue du	De la rue Chantegrillet à la rue Croix-courette	25/32	18/24	
Cité	Rue	De la place Marguise à la Grenette	15/16	21	16
Clocher P	Rue du	De la rue Polignay aux limites S.O. de la ville	8/11	24/26	
Coin	Rue du	De la place Montbrun à la rue de l'Epparcil	8/10	7/15	17
Comédie	Rue de la	De la place royale à celle de l'Hôtel de ville	10	4/19	
Creuses	R. et petite r. des	De la rue de la Badoulière à celle des Gauds	17/21	9/26	
Croix	R. ou place de la	De la place de l'Hôtel de ville à la rue des Charpes	12/34	15/16	18
Croix-courette	Rue de la	De la rue de l'Heurten en montant la Croix-courette	24/25	15/26	
Cusset P	Rue	De la rue Beaubrun à celle du Clocher	11	22/27	
Donis	Rue St	De la rue du Chambon à la place de la Badoulière	20	24/26	19
Descours	Rue	De la rue du Pré à la rue de la Salière	9/11	27/31	
Desirée	Rue	Du bas Tardy aux limites S. de la ville	16/17	26/32	20
Echuse	Ruelle de l'	De la place Royale au sud, sans issue	17/18	31/33	
Ennemond	Rue St	De la place Polignay à la rue de la Salière	10/11	21/22	
Entrepôt P	Rue de l'	De la rue de l'Infirterie à la rue d'Armonay	18/20	33	21
Epreuve	Rue de l'	De la place Chavanelle à la rue de Mars	24/25	34/35	
Eternité	R. pte et cimetie	De la place aux Bœufs à la rue Tarron	23/25	6/18	22
Ferdinand	Rue	De la rue de Jertier à celle de la Fontaine	31/32	14/17	
Foy	Rue des	De la place Royale à celle de l'Hôtel de ville	14/19	14/20	23
Fontaine P	Rue de la	De la rue Ferdinand à la rue Noyron	31/32	14	
[illegible]	Rue de	De la rue de l'Heurten à la route de Lyon	23/32	15/22	
[illegible]	[illegible]	[illegible] Royale à celle Boulevard	14/16	20	24
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	31	

Digitized by Google

SAINT-ÉTIENNE

ANCIEN ET MODERNE.

TROISIÈME PARTIE (1).

LA France avait résisté avec gloire à l'Europe coalisée. De nombreux enfants de Saint-Etienne s'étaient acquis, comme avaient fait leurs pères (2), une partie d'honneur dans la lutte nationale. Plusieurs s'étaient élevés à des grades plus ou moins éminents. Parmi eux, on a cité les généraux Grézieux et Chapuis. Le premier, après s'être distingué aux combats de Thuir et du Maz de Serre, mourut adjudant-général à Jaffa. Le second, de simple sol-

(1) Voir, pour la 1re partie, tome XI, page 425, et pour la 2e, tome XII, page 179.

(2) M. Alex. Mazas rapporte, dans son cours d'Histoire de France, qu'à la nouvelle de l'envahissement du sol français par l'ennemi, sous Louis XIV, les ouvriers de la manufacture d'armes de Saint-Etienne quittèrent leurs ateliers

Digitized by Google

dat, parvint successivement au commandement de la ville de Nantes, et plus tard fut promu au poste de chef d'état-major de la ville de Turin.

Le commerce et l'industrie avaient été paralysés par l'interruption des communications avec l'étranger, et par les dissensions intestines ; Bonaparte, en s'emparant des rênes du gouvernement, domina tous les partis et fit renaître la confiance.

La physionomie de Saint-Etienne était devenue plus animée depuis les différents traités avec les puissances européennes : si la fabrication des armes de guerre continuait encore à occuper une partie de sa population, la quincaillerie et les armes de luxe n'en reprirent pas moins une grande activité. L'industrie des rubans surtout se releva, et grandit à mesure que les dernières traces des discordes publiques s'effacèrent.

Les administrations civiles et communales se ressentaient de la marche assurée du pouvoir. Les départements avaient à leur tête des préfets qui veillaient à l'exécution des lois. L'Etat trouva en eux des intermédiaires dévoués. M. Imbert, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents, avait été installé dès la création des préfectures dans le chef-lieu à Montbrison. Il a laissé la réputation d'un administrateur éclairé et plein de zéle (1). M. Sauzéas, membre du même Conseil, fut institué sous-préfet de Saint-Etienne.

pour aller combattre à Denain, où ils se firent remarquer par leur intrépidité M. de Pradel, l'improvisateur, s'est emparé de cette heureuse circonstance lorsqu'il s'est écrié :

Car Saint-Etienne aussi, dans les moments d'alarmes,
Aux fiers enfants de Mars sait envoyer des armes.
Il fait plus : aux hasards de la guerre soumis,
Ses jeunes citoyens volent aux ennemis,
Et lui font voir comment la féconde industrie
Peut convertir le fer pour sauver la patrie.

(1) Ce fut lui qui fit publier des tables de comparaison entre les anciennes mesures de la Loire et celles qui les remplacent dans le nouveau système

Digitized by Google

Le tribunal civil de l'arrondissement avait été rétabli. M. Claude Guérin en fut le président et M. Jean-Baptiste Lardon, commissaire du gouvernement.

1804. — Saint-Etienne avait salué avec enthousiasme l'avènement de Napoléon. Le commandant de la garde nationale de cette ville, M. Jourjon-Robert, fut envoyé pour assister au couronnement de l'empereur.

L'administration municipale se composait alors de M. Gabriel Fyard, ancien officier d'artillerie, maire, et de MM. Michel Piégay et Saint-Thiolière-Dutreuil, adjoints, qui s'occupèrent activement de liquider un arriéré de dettes assez considérable. Les ressources de la commune étaient à cette époque très bornées. En 1805, ses dépenses s'étant élevées à 53,000 f. et ses revenus n'ayant été que de. 48,202
il y eut un déficit de. 4,798
qu'il fallut combler par la vente de quelques propriétés de la ville.

L'octroi municipal avait été établi. Mis d'abord en régie, il fut ensuite affermé. Il rapporta la même année 37,675 fr. ; mais en 1804, les revenus augmentèrent sensiblement, l'octroi seul figura pour une somme double de celle de l'année précédente. Cet accroissement était dû à l'activité des travaux dans les diverses branches de l'industrie et aux soins de l'administration.

A cette époque, la ville s'étendait d'orient en occident sur une longueur de 15 à 1,800 mètres, mais n'en comprenait pas plus de 400 du nord au midi, ayant même à l'une de ses extrémités, la rue Saint-André, longue d'environ 150 mètres, qui n'avait des maisons que d'un seul côté. La vente des propriétés de main-morte, principalement des couvents de Sainte-

métrique ; travail ingrat, mais intéressant, qu'ont continué, de nos jours M. Godefin, géomètre en chef du cadastre, et M. Favre, conducteur des ponts et chaussées, dans des tableaux très ingénieux. Voir le *Bul. ind. de l'arrondissement de Saint Etienne*, tome 18, p. 162.

Digitized by Google

Catherine et des Minimes, et le développement du commerce donnèrent lieu à la construction de nouvelles maisons. La ville comptait alors environ 18,000 habitants *intra-muros* et près de 1,200 maisons. La population qui avait décru pendant les années 1792 et suivantes, s'était augmentée successivement et avait atteint de nouveau le chiffre qu'elle possédait avant la révolution (1).

Le culte était entièrement rétabli. M. Cholleton, 33e curé de Saint-Etienne avait remplacé M. Sonier-Dulac, qui avait heureusement traversé toute l'époque révolutionnaire ; mais bientôt nommé grand-vicaire du diocèse de Lyon , il eut pour successeur M. Piron, originaire de Saint-Just-en-Bas. M. Caillé, 9e curé de Notre-Dame, fut nommé en remplacement de M. Thiolière, applé au poste de Saint-Pierre, de Lyon.

Les deux églises paroissiales n'avaient pas suffi à l'affluence des fidèles, une succursale avait été établie depuis 1802 à Saint-Ennemond, où siégera longtemps le bon et vénérable

(1) Si l'on remonte aux temps antérieurs, il est assez difficile d'expliquer les motifs pour lesquels la ville qui était ceinte de murailles, avait un mandement ou territoire de si peu d'étendue, tandis que ceux de Montaud, d'Outrefurens, Valbenoîte, la Métare et Furet-la-Valette, qui n'avaient pour chefs-lieux que des hameaux, embrassaient un espace beaucoup plus considérable.

Dès que la ville, originairement bornée à un espace d'environ 3 hectares, prit de l'accroissement, elle dût d'abord s'étendre du côté de l'occident, sur le territoire de Montaud, qui arrivait à 150 mètres des murs ; plus tard la ville s'accrut vers l'orient, alors elle s'étendit sur le territoire d'Outrefurens qui n'en était éloigné que d'environ 275 mètres.

Au commencement de la révolution, le territoire de Saint-Etienne était borné à l'occident par le ruisseau des villes, c'est-à-dire que la place Roannel, le quartier Polignay et des Capucins, celui de la Pareille et des Beaumes faisaient partie du territoire de Montaud. A cette époque la ville n'était traversée que par une seule grande route; celle de Lyon au Puy avec embranchement sur Montbrison.

Digitized by Google

abbé Peurière. Une deuxième succursale fut aussi créée. Ce fut celle de Sainte-Marie, desservie par M. Recorbet, ancien supérieur du petit séminaire de l'Argentière, depuis grand-vicaire à Lyon (1).

(1) Les noms des hommes qui, pendant cinq siècles, ont successivement occupé la chaire évangélique de cette cité, et qui souvent tiennent un rang honorable dans son histoire, ne peuvent être passés sous silence. En voici la liste aussi exacte que les documents existants ont pu le permettre :

EGLISE DE SAINT-ETIENNE, PAROISSE EN 1195.

AN.		
1296.	Denis Colomb,	1er *curé*
1340.	Josserand Durgel,	2e
1384.	Mathieu Deville,	3e
1407.	Barthelémy Ponceton,	4e
1460.	Ant. Blein aîné,	5e
1463.	Mathieu Blein son frère,	6e
1504.	Ant. Blein jeune,	7e
1518.	Jacq. de St-Priest chanoine et comte de Lyon,	8e
1537.	Ant. de St-Priest, neveu,	9e
1540.	Pierre de Saint-Priest son frère,	10e
1542.	Jean Accarie,	11e
1555.	Jean Accarie nev.	12e
1564.	Léonard Jaunier, théologien docteur forézien,	13e
1575.	Antoine Gery,	14e
1580.	Mathieu Catin,	15
1587.	Pierre Harenc de la Condamine,	16e
1588.	Pierre Coram,	17e
1598.	Antoine de Moravilliers, religieux de St-Augustin,	18e
1628.	Claude Marest,	19e
1632.	Léonard Chovin de Besset, premier curé stéphanois,	20e
1638.	Jacques Toissat, d'Orcival en Auvergne.	21e
1644.	François Romani, provençal, protonotaire apostolique, etc.,	22e
1655.	Barthelémy Laverchère de St-Bonnet-le-Château,	23e
1660.	Claude Bernou de Saint-Etienne,	24e
1661.	*Ex æquo.* Vincent Craponne de St.-Etienne. Pierre Chabanne de Périgneux.	25e
1664.	Guy-Colombet, de St-Amour, le	

Digitized by Google

Sous M. Fyard eurent lieu divers établissements qui prouvent son zèle pour la chose publique. Dès 1805, fut instituée une chambre consultative de manufactures, dont les attributions sont d'éclairer le gouvernement sur les intérêts industriels de la localité. D'autre part, on ouvrit des écoles primaires dirigées par des Frères de l'Ecole Chrétienne, pour l'instruction de la classe ouvrière, ensuite des écoles secondaires pour les enfants dont les études ont été déjà ébauchées, une classe gratuite de dessin, dont le professeur est salarié par la ville, enfin, un collége communal dont l'autorisation a lieu par décret du 23 mai 1806. C'est à cet administrateur que l'on doit aussi la construction d'égoûts dans plusieurs des nouvelles rues. Saint-Etienne est peut-être la seule grande cité en France qui possède un réseau complet d'égoûts dans toutes ses rues (1).

M. Gabriel Fyard décéda au Cluzel, maison de campagne près de Saint-Etienne, le 25 février 1807. Le Conseil muni-

	bienfaiteur des hospices,	26e
1708.	Laurent Boyer, ancien curé de Montbrison,	27e
1729.	Veuillard de St-Nizier,	28e
1732.	Pierre Thevenet de Lyon,	29e
1738.	Jean Ducros de Castres,	30e
1754.	Jacques Turges de Roanne, curé des deux paroisses, en 1756,	31e
1762.	Pierre-Raphaël Sonier-Dulac, curé des deux paroisses, en 1763,	32e
1803.	Cholleton,	33e
1805.	Piron,	34e
1824.	Desheures,	35e
1835.	Froget,	36e

(1) Les anciennes rues aboutissant au Furens versaient leurs eaux dans un égoût public dont l'origine remonte à une époque reculée ; il est reconnu par des anciens titres que jadis, lorsqu'un propriétaire voulait prendre issue dans un conduit commun, il était obligé d'en demander la permission au seigneur qui l'accordait moyennant un écu et à condition que les frais seraient à la charge du demandeur : l'entretien général était supporté par tous les intéressés.

Digitized by Google

cipal, par des honneurs funèbres, rendit hommage à la mémoire d'un magistrat qui avait dirigé l'administration avec autant de lumières que de zèle et de fermeté.

Après lui, M. François Jourjon-Robert fut placé à la tête de l'administration, où il se fit aimer par ses formes agréables et son affabilité. En 1808, eut lieu la translation, dans la maison que la ville possédait rue de Roanne, des bureaux de la mairie qui existaient depuis 1791 dans l'ancien couvent des Minimes. Ceux de la sous-préfecture se trouvaient déjà installés dans une partie de la même maison. A partir de cette époque, la ville s'est portée hors de son enceinte primitive. L'ancienne cité tendra chaque jour à s'effacer.

Vers le commencement de 1809, eut lieu la création d'un journal à Saint-Etienne (1). L'avocat Berger fit paraître une feuille hebdommadaire qui satisfaisait alors à toutes les exigences de la localité. Elle contenait les nouvelles de la semaine, un article littéraire, ou un conte moral et philosophique, quelquefois une pièce de vers, voire même un logogriphe, une charade ou une énigme que les OEdipes du café Thiolier se plaisaient à déchiffrer. Mais la principale matière du journal était la réunion de toutes les annonces judiciaires. Cet avantage ne fut pas assez important pour faire la fortune du rédacteur. Après lui, le sieur Boyer, dont l'imprimerie avait été établie en 1590, continua la seule publication des annonces sous le titre de *Journal de l'arrondissement de Saint-Etienne.*

Cette même année, MM. Dervieux et Piaud obtinrent un brevet d'invention pour une machine propre à fabriquer le fond des dentelles (2) ; il est malheureux que cette industrie

(1) Déjà, en 1791, M. Etienne Dagier avait fait paraître quelques feuilles intitulées : *Journal du District.*

(2) Le premier brevet d'invention délivré à l'industrie stéphanoise est du 13 février 1792, en faveur du sieur Javelle, contrôleur des armes à Saint-Etienne, pour une machine propre à polir et achever entièrement les canons de fusils.

Digitized by Google

n'ait pas pris à Saint-Etienne le développement dont elle était susceptible. L'établissement qui fut créé au bas des Roches, sur la rive de Furens, fut plus tard abandonné. On assure que l'abbé Sauzéas avait déjà inventé un métier pour le même objet.

M. Jourjon exécuta plusieurs projets que ses prédécesseurs avaient conçus et préparés : l'organisation de la voirie et des gardes-pompiers, la continuation des travaux pour les acqueducs et fontaines, la réparation des routes, les plantations de la place Marengo, l'organisation définitive du collége dans l'ancien couvent des Minimes, la couverture de quelques points du Furens, enfin la construction d'une salle de spectacle élevée par les soins de M. Réocreux (1). Le journal de l'époque raconte que les acteurs débutèrent par une comédie, un opéra et un ballet. Malheureusement l'orchestre n'était composé que d'un seul violon gagiste ; les amateurs de la ville, assez nombreux, vinrent seconder de leurs talents les efforts des artistes. Le directeur fit si bien ses affaires qu'en peu de temps il acquit une fortune considérable.

A cette époque, était préfet à Montbrison, M. Ducolombier, qui fit imprimer un annuaire du département de la Loire, où l'on trouve les premiers renseignements statistiques sur le commerce et l'industrie de Saint-Etienne.

Le 15 juin 1810, M. Antoine Neyron fut appelé à remplir les fonctions de maire. En 1811, eut lieu l'établissement du

Il est à remarquer que du commencement de l'institution des brevets d'invention jusqu'en 1829, il n'en a pas été délivré à Saint-Etienne plus de 30, tandis que dans les 10 dernières années on en a compté plus du double. Voyez la *statistique industrielle* de M. A. Peyret, page 190, et le *Bulletin Industriel*, tomes 8, 9, 11 et 17.

(1) La première salle de spectacle élevée à Saint-Etienne fut une barraque en planche, construite en 1765, sur la place Chavanelle. Deux années après un théâtre fut établi par M. Blanc, rue Neuve, où des représentations eurent lieu jusqu'en 1789. En 1796, une troupe ambulante donna des représentations dans un emplacement que possédait M. Molle, rue de Roanne.

Digitized by Google

Conseil des Prud'hommes, dont M. Peyret-Boucharlat fut le premier président. L'année suivante arriva un événement heureusement rare dans les annales de notre cité. Un misérable, coupable de vol, d'assassinat et d'incendie, fut guillotiné sur la place Chavanelle. La vue de cet instrument qui avait servi, il y avait peu d'années, à consommer d'odieux attentats, réveilla de tristes souvenirs dans l'ame de nos concitoyens : c'est la seule exécution à mort qui ait eu lieu à Saint-Etienne depuis 1789. Il ne s'ensuit pas que les crimes y soient moins fréquents qu'ailleurs, bien que les habitants du pays aient des mœurs douces et un caractère pacifique : c'est sans doute le résultat du grand nombre d'individus étrangers qui viennent y chercher du travail et n'y trouvent pas toujours des ressources pour vivre, eux et leurs familles (1).

Le 10 août 1813, M. Antoine Pascal, appelé à remplir les fonctions de maire, se dévoua avec beaucoup de zèle à l'administration de la ville. Cette année, la misère fut excessive, à la suite de la cherté des grains et des charges énormes qu'avait imposé le régime impérial. Toutes les branches d'industrie, à part la fabrication des armes de guerre, étaient en souffrance.

1814. — Les armées étrangères avaient envahi le sol français. Le 21 mars de cette année, un corps de près de 5,000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, sous le commandement du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg (père de la duchesse de Nemours), vint de Lyon pour occuper Saint-Etienne qui devenait un point important à cause de la manufacture d'armes. Tous les employés du gouvernement, un corps de l'armée des Alpes qui était stationné dans cette ville, les officiers d'artillerie et les gendarmes se replièrent sur la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme. Le maire et le conseil municipal restèrent en permanence pour veiller au maintien de l'ordre. Le prince autrichien fit aux habitants une adresse dans

(1) Voyez la statistique criminelle du département de la Loire, par M. * procureur du roi à Saint-Etienne. Bulletin, tome X, page 201.

Digitized by Google

laquelle il les engagea à rester paisibles et à être sans inquiétude, promettant que les personnes et les propriétés seraient respectées. Il ordonna un désarmement général de la garde nationale, exceptant toutefois la compagnie des grenadiers dont il se plut à reconnaître le bon esprit, et déclara qu'il n'était venu à Saint-Etienne que pour y conserver le bon ordre et la tranquillité.

Le 27 mars, sur la nouvelle qu'un corps de troupes françaises avait passé le Rhône à Saint-Vallier et se dirigeait sur Monistrol par Annonay, les approvisionnements de la manufacture d'armes furent évacués. Les bois de fusils furent en partie brûlés ; les canons et autres pièces de l'arme furent dirigés par convois sur Lyon, point central des corps du prince de Schwarzemberg et du maréchal Bubna.

L'occupation de Saint-Etienne fut, sans doute, une calamité publiqeu sous le rapport de l'indépendance nationale, mais nous devons cependant rendre justice au général autrichien pour la conservation de la tranquillité qui régna constamment dans la ville, et pour le maintien de la discipline sur ses troupes.

Nous pourrions ajouter que ce prince montra une affabilité rare : logé chez le maire, servi à sa table, au milieu de sa famille, il témoigna une confiance qui fait autant son éloge que celui du premier administrateur. On cite plusieurs exemples de sévérité envers les soldats, aux moindres plaintes ; d'un autre côté, il fit rendre la liberté à onze habitants de Lafouillouse, accusés sans preuve d'avoir tué un dragon de la Tour.

Un corps de partisans s'était formé dans la plaine du Forez et sur les bords de la Loire, sous le commandement de M. Gustave de Damas. Composé d'hommes généralement peu habitués au maniement des armes, il ne rendit pas tous les services que la patrie en attendait ; néanmoins ses courses ne laissèrent pas d'inquiéter les Autrichiens.

Le 8 avril, on apprit à Saint-Etienne l'entrée des troupes

Digitized by Google

alliées à Paris, la chûte du gouvernement impérial et le rappel de l'ancienne dynastie des Bourbons. Le joug napoléonien avait fatigué la France. Le retour de la paix fut l'objet d'une expression spontanée et presque unanime de satisfaction égale au moins à celle qui avait salué Bonaparte à son avènement au pouvoir, sentiment qui ne peut éclore qu'à la suite de grandes calamités. Ce résultat inattendu provoqua de grandes fêtes publiques que les femmes surtout contribuèrent à embellir.

Après la retraite des étrangers qui évacuèrent Saint-Etienne le 20 avril, le commerce reprit une grande activité. Toutes les branches d'industrie se développèrent, la rubanerie surtout prit un accroissement jusqu'alors inconnu. C'est l'époque de quelques grandes fortunes stéphanoises. On cite plus d'un fabricant de rubans qui, en peu d'années, devint millionnaire.

Louis XVIII, en remontant sur le trône de ses pères avait donné aux Français la charte constitutionnelle, où étaient tracées les bases du gouvernement représentatif. Le nouveau pouvoir mit en général à la tête des administrations des hommes qui souvent avaient plus de dévouement que d'habileté. Le comte Rambuteau était maintenu à la préfecture de Montbrison, où il avait remplacé M. Holvoët, et M. Chovet-de-Lachence continuait ses fonctions de représentant au corps législatif, qu'il occupait depuis 1805.

Le 23 septembre de cette même année, le comte d'Artois (depuis Charles X) visita notre ville. On lui fit une réception magnifique. Arcs de triomphe, ovation, érection du buste d'Henri IV, banquets, bals concerts, rien ne fut oublié dans cette solennité qui coûta 27,000 fr. à la commune. Quelle leçon pour nos neveux que le spectacle toujours renaissant de ces engoûments politiques ! Eut-on pu prévoir alors le changement qui devait bientôt s'opérer ?

1815. — A la nouvelle de l'apparition magique de Napoléon et de sa rentrée aux Tuilleries, les travaux industriels cessèrent spontanément. La France reprit son allure guerrière. Au lieu de tissus de soie, Saint-Etienne ne fut occupé qu'à

Digitized by Google

fabriquer des armes. L'airain retentit et la résistence s'organisa de toutes parts. M. Tribert fut désigné à la préfecture de Montbrison et M. Jean-Jacques Baude, ancien sous-préfet à Roanne, fut appelé aux mêmes fonctions dans notre ville. M. Michel Piégay occupa la mairie et fut nommé député à la chambre des représentants. L'avocat Teste (depuis ministre de la justice) vint seconder le mouvement et faire opérer la fédération. A cette époque, notre cité fut sillonnée par des troupes nombreuses et des bandes indisciplinées de Roannais et de Guillotins conduits par l'infortuné général baron Mouton-Duvernet, à la présence d'esprit et à la fermeté duquel la ville fut alors redevable de sa tranquillité. Logé chez le maire, entouré des personnes les plus respectables, il put rassurer les citoyens, faire veiller, par des patrouilles, à la sûreté publique, et déjouer les projets incendiaires des anarchistes.

Après les désastres de Waterloo, eut lieu la seconde invasion des étrangers. Saint-Etienne essuya la rigueur des réquisitions de vivres et des contributions en argent. Depuis le 31 juillet jusqu'au 31 août, la ville fut en état de siége. Le séjour de ces hôtes incommodes diminua considérablement la fièvre d'enthousiasme qui avait accueilli les Bourbons.

M. Pascal avait repris le timon des affaires, M. Melqiond, un des commandants de la garde nationale, fut installé premier adjoint. Voici le serment qui était alors en usage et qui donne une idée assez exacte des exigences de cette époque : « Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au « Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun « conseil, de n'entretenir aucune ligue qui soit contraire à son « autorité ; et si dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs, « j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je « le ferai connaître au Roi. »

Ce fut l'époque d'une réaction politique, qui quelquefois fut dirigée contre des citoyens inoffensifs; néanmoins les excès n'y furent pas si violents que dans d'autres localités où ils rendirent le gouvernement odieux.

Digitized by Google

Le 1er août, eut lieu la convocation des colléges électoraux. M. Dugas de Varennes fut nommé député et fit partie de la chambre dite *Introuvable*. Le 1er novembre suivant on rétablit sur la pyramide de la fontaine de la place Royale le buste d'Henri IV, qui en avait été déplacé lors des derniers orages populaires ; le nouveau buste en terre, ouvrage du dessinateur Peillon, n'a subsisté que quelques années, vu la fragilité de la matière. C'était une excellente idée, si cette manifestation n'eût pas été élevée par un esprit de parti, mais eut été la consécration d'un souvenir historique tel que celui de ce bon prince visitant ses sujets pour effacer les dernières traces des discordes civiles. Les monuments public devraient être élevés en matières durables et ils intéressent davantage quand ils rappellent quelques bienfaiteurs du pays.

1816. — Si l'œil est attristé parfois par le spectacle déplorable de nos dissensions intérieures, la pensée se reporte avec plaisir sur des créations utiles. Le 13 février eut lieu l'installation des nouveaux membres du tribunal. M. Teyter fut nommé président, en remplacement de M. Claude Montellier, qui occupait ces fonctions depuis 1807, et M. Terme fut procureur du roi (1).

La Restauration sentait le besoin de remplacer les écoles

(1) Avant M. Montellier, avait siégé M. Guérin qui avait remplacé M. Fromage, le dernier juge du marquisat de Saint-Priest. Voici comment se composaient les différentes juridictions de Saint-Etienne avant la Révolution :

1° De l'élection qui décidait de tout ce qui avait pour objet l'assiette et le recouvrement des deniers royaux, les tailles et les taillades, etc. ; créée en 1629 pour Saint-Chamond, elle fut transférée en 1631 à Saint-Etienne ;

2° De la sénéchaussée qui jugeait les affaires criminelles ; elle fut instituée par ordonnance de septembre 1645, et se rendait semestriellement avec Montbrison; mais en 1769 elle fut transférée intégralement dans cette dernière ville ;

3° Enfin, de la juridiction ordinaire du seigneur, qui comprenait toutes les affaires civiles et qui se composait d'un juge, d'un châtelain, d'un procureur fiscal et d'un greffier.

Digitized by Google

pratiques de Pesey et de Geslautern qui venaient d'être enlevées à la France. Elle créa l'école des Mineurs de Saint-Etienne, qui, par sa position auprès d'un des plus riches bassins du globe, est appelée à fournir des sujets aux établissements industriels. M. Louis-Antoine Beaunier, ingénieur en chef des mines, en fut nommé directeur. C'est à lui que l'on doit la publication, en 1812, d'un Mémoire sur la topographie souterraine du département de la Loire, reproduit en 1816 par les *Annales des Mines*, où sont décrits les différents systèmes houillers de notre arrondissement, l'inclinaison, la puissance des couches, enfin, tout ce qui embrasse l'exploitation des mines. Il est à désirer que les connaissances acquises depuis en géologie par la théorie des soulèvements, permettent de faire de nouvelles recherches sur la richesse de notre bassin. Ce serait, sans aucun doute, un travail précieux et d'une grande utilité pour le pays (1).

Le 3 août, le duc d'Angoulême vint visiter notre ville. On lui fit une brillante réception, et il fut logé à Chantegrillet, dans les mêmes appartements qu'avait occupés son père, deux ans auparavant.

Le 22 janvier 1817, M. Salichon fut désigné maire de Saint-Etienne. Cette année les campagnes environnantes devinrent le théâtre de vols nombreux commis par des mendiants étrangers. Un détachement de la Haute-Saône se rendit dans cette ville et parvint à arrêter ces désordres. Le maire obtint la même année le rétablissement des anciennes armoiries de Saint-Etienne. Elles se composent d'un *écu d'azur à deux palmes d'or en sautoir, accompagnées d'une couronne du même en chef, une croix à dextre, l'autre à senestre et la troisième en pointe.* Deux guirlandes l'entourent et il est surmonté d'une

(1) Ce vœu doit être prochainement réalisé. Un des professeurs de l'école des Mines, M. Grunner, s'occupe en ce moment, par ordre du gouvernement, d'une carte géognostique du département de la Loire, où sera sans doute révisé le travail de M. Beaunier.

Digitized by Google

couronne de marquis faisant sans doute allusion à la seigneurie de Saint-Priest, dont Saint-Etienne était jadis une dépendance.

En 1818, eut lieu la démolition de la maison de Midor, au midi de la place Royale, ce qui complèta l'ouverture, dans la traversée de la ville, de la route de Roanne au Rhône, ordonnée par la loi du 12 mai, 1806. L'utilité de cette voie de communication du nord au midi de la France était sentie depuis longtemps. Elle avait été constamment réclamée dès 1791 par l'administration de Saint-Etienne, composée de citoyens aussi recommandables par leurs lumières que par leur véritable esprit patriotique. Dès le mois de mars 1793, la municipalité avait dressé un plan d'aliénation des terrains du couvent de Sainte-Catherine, traversés par la route; et avait fait procéder dans la partie septentrionale de la ville à l'ouverture des différentes rues qui viennent la couper sous différents angles. En 1794, les agents du gouvernement qui dirigeaient la manufacture d'armes de guerre, voulant lui donner une grande impulsion, imaginèrent de faire construire des ateliers dans la partie du terrain que la ville possédait encore.

Dès cette époque, on distingue le quartier de la cité ancienne ville et la ville neuve. La magnifique percée qui traverse Saint-Etienne du nord au midi fut dès-lors arrêtée. Le spectateur placé au centre de la ville put voir avec étonnement la ligne droite de 2,000 mètres qui monte insensiblement jusqu'au coteau de Valfuret, un des chaînons par lequel Pilat correspond aux Cévennes, tandis que du côté opposé sa vue plonge à plus de 3,500 mètres et se repose avec plaisir sur le cône pétro-siliceux de Saint-Priest, antique manoir féodal des seigneurs de Saint Etienne.

Il est à remarquer, à ce sujet, que pendant les trente années qui précédèrent la révolution, il ne se construisit guère que 8 à 10 maisons, tandis que, dans la même période de temps qui a suivi, il s'en est élevé environ 600. L'accroisse-

Digitized by Google

ment de la ville ne s'est pas borné là. A peine la nouvelle percée eut-elle été effectuée que la partie méridionale de la route commença à se garnir de belles constructions. La ville qui auparavant se dirigeait de l'est à l'ouest, prit son développement du nord au midi. Cette dernière circonstance doit être en partie attribuée au cours du Furens qui coule dans cette direction et sur lequel s'est établie une foule d'établissements industriels (1).

(1) Cette rivière a trop de rapports avec l'histoire industrielle, pour ne pas mériter ici une légère mention.

Furens prend sa source au sud du village du Bessat, au dessus d'un hameau appelé le Palais, et au pied des forêts qui entourent les sommités du Mont-Pila. Son point le plus élevé est la scie Matricon qui se trouve à 770 m. au dessus de la Loire, dont 619 de pente jusqu'à Saint-Etienne, et les 151 restant jusqu'à Andrézieux, lieu de son embouchure. Son élévation au dessus de la mer est, à sa naissance, d'environ 1,200 mètres; il a creusé son lit dans le granit, au milieu de gorges sinueuses, dont l'étranglement le plus remarquable est Roche-Corbière. Là, il coule sur le côté occidental de la montagne, tandis que, sur le versant oriental, se trouve Janon qui va tomber dans le Gier à Saint-Chamond; ce qui a fait dire que les eaux du château de Rochetaillée se versaient également dans les deux mers. Puis, Furens coule dans le gneiss et le schiste-micacé jusqu'auprès de Valbenoîte, où il entre dans le terrain houiller.

Beaucoup de rivières peuvent offrir des bords plus riants :

Aucun arbre de son feuillage,
N'embellit ce triste rivage.
L'onde y murmure rarement;
Et, dans ses canaux prisonnière,
Elle s'en va fort tristement
Faire tourner quelque molière,

a dit M. Dumarais; mais on en trouve peu d'une utilité aussi étendue et surtout d'un service mécanique aussi important. Le Furens, joint au Furet qui descend de Planfoy, fait mouvoir un grand nombre d'usines, de scies, d'aiguiseries, de martinets, de moulins à farine, à soie, etc. M. Burdin évalue à 207 le nombre de roues motrices employées dans les divers établissements qui trouvent leur existence sur cette rivière, dont le parcours n'est que de 36 kilomètres. Le volume du Furens égale à peine 40 mètres cubes par

Digitized by Google

Le 1er novembre 1819, M. Hippolyte Royet, fabricant de rubans, fut appelé, à l'âge de 30 ans, à remplir les fonctions de maire. Il y avait alors à la préfecture de la Loire, M. le vicomte Tassin de Nonneville, sous l'administration duquel M. Duplessy, ancien secrétaire général du département, avait publié un essai statistique qui renferme des renseignements intéressants sur toute la contrée.

L'industrie rubanière, qui avait langui au milieu des tourmentes révolutionnaires, avait repris une grande activité.

Saint-Etienne était sans rivale pour les articles façonnées. Bâle seul entrait en concurrence pour les unis, Coventry ne fournissant des taffetas et des satins que pour une partie de la consommation de la Grande-Bretagne.

En 1819 et 1820, la fabrication des rubans de l'arrondissement de Saint-Etienne fut énorme. Les demandes venues de l'Amérique et de l'Allemagne auraient suffi pour occuper le double du matériel existant. Les marchands, ainsi que les maîtres-ouvriers de Saint-Etienne et de Saint Chamond, s'empressèrent de répondre à l'impulsion donnée. De toutes parts on monta des métiers. On dressa des apprentis et l'on chercha des perfectionnements pour simplifier et abréger le travail. Le métier à la barre, ce mécanisme si simple, inventé par un Zurichois et qui tient une page remarquable dans l'histoire de Saint-Etienne, était encore bien imparfait. Implanté

minute; il est réduit même à 6 mètres cubes dans les plus grandes sécheresses. Il devient néanmoins un torrent impétueux dans les temps d'orages. On a calculé que, lors de la grande inondation du mois d'août 1837, il a débité, pendant cinq heures, plus de 4,500 mètres cubes d'eau par minute.

Furens reçoit dans son cours plusieurs ruisseaux qui ont chacun quelques particularités : Merdary qui vient du Mont et sert à alimenter l'école de natation; le ruisseau des Villes, dont les deux branches, sortant des mines de houille, ont des eaux ferrugineuses qui contiennent, dit-on, quelques vertus médicinales; Chavanelet chanté par Min Allard, et qui, d'après Papire-Masson et Coulon, charrie de l'or, et jouit de la propriété de nettoyer le linge sans savon. Son embouchure souterraine a lieu au milieu de Saint-Etienne.

Digitized by Google

depuis 1750 dans nos contrées, il allait subir une heureuse transformation par l'application d'un nouveau mécanisme.

Une révolution venait d'avoir lieu dans la fabrique lyonnaise : la mécanique à la Jacquard avait été adaptée aux métiers d'étoffes. Saint-Etienne ne voulut pas rester en arrière : divers essais furent tentés ; d'abord imparfaits, puis complètement heureux. Plusieurs fabricants, au nombre desquels l'on cite MM. Hippolyte Royet et Thiolière-Peyret, figurent avec honneur à cette époque de la renaissance de l'industrie rubanière ; mais c'est principalement à un simple ouvrier, nommé Burgin, auteur de plusieurs perfectionnements aux métiers de rubans, que l'on doit l'application de la Jacquard sur les métiers à la barre (1).

Depuis quelque temps un ingénieux fabricant de Saint-Chamond, M. Bancel, avait inventé le maraboutage ou crépage de la soie avant d'être tissue. Ce fut une amélioration qui contribua à fixer la fabrication du ruban dans nos contrées. Un autre fabricant, M. Richard-Chambovet, doué d'une grande activité et d'une rare persévérance, était parvenu à conquérir une industrie nouvelle, par l'application et le perfectionnement d'un métier déjà connu, celui des lacets, mis en mouvement par la force de l'eau ou de la vapeur.

Au premier rang figurait alors la maison Dugas de Saint-Chamond, surnommée à juste titre, la *Fabrique Modèle*. Le goût exquis de ses articles, la pureté de sa fabrication et la bonne renommée qu'elle s'était acquise dans ses rapports commerciaux, lui avaient valu jadis de nos rois des distinctions honorifiques, et à ses produits la supériorité sur tous les marchés existants.

Nous arrivons à une époque remarquable de l'histoire stéphanoise ; c'est celle où le génie de l'art métallurgique s'élance dans la carrière plein de force et d'avenir. Ici de modernes obélisques projetant des colones de fumée, d'innom-

(1) *Bull. Ind.*, tome 17, page 165.

Digitized by Google

brables brasiers où se carbonise la houille ; là des forges ardentes, des hauts-fourneaux aux proportions colossales, remplissent les airs de bruit et de vapeur.

Un grand mouvement industriel avait lieu dans l'arrondissement. Des aciéries, formées, dès 1815, par James Jackson, et plus tard par le banquier Milleret, rivalisèrent bientôt avec les établissements d'Angleterre et d'Allemagne. Des ouvriers étrangers vinrent apporter à Saint-Etienne les procédés employés chez nos voisins pour la manipulation du fer et de l'acier. L'auteur de cette notice, alors en séjour à Londres, fut assez heureux pour procurer des sujets anglais aux établissements de ce genre nouvellement élevés à Trablaine et à la Tréfilerie près de Saint-Etienne. Dans un mémoire publié en 1810, et inséré dans les Annales des Mines sur la nature et le gissement des minerais, connus sous le nom de fer *carbonaté lithoide*, M. de Gallois, ingénieur en chef des mines, avait appelé en France l'attention sur le traitement des minéraux des houillères, d'après les procédés anglais. Les espérances qu'il avait fait concevoir ne se réalisèrent pas complètement, dit M. Gervoy (1), le peu d'épaisseur et de continuité des bans de minerai dans la plupart des mines de houille de la Loire n'a pas suffi pour alimenter de grandes usines. La découverte, en 1823, d'une autre espèce de minerai de fer existant aussi en gissement irrégulier, à Latour, près de Saint-Etienne, ne suppléa pas à cette insuffisance, et l'on fut obligé de recourir aux minerais des départements de l'Ain et de la Haute-Saône.

L'existence des grandes forges de la Loire ne date que de 1819, et dès le principe on n'y employa d'autre combustible que la houille. Telle fut la première application en France des procédés anglais de la fabrication du fer.

La forge créée en 1820, à Saint-Julien-en-Jarrêt, par Jo-

(1) Rapport à M. le directeur des ponts-et-chaussées et des mines.

Digitized by Google

seph Bessy de Saint-Etienne, un de nos industriels les plus distingués, fut la première construite en France sur un grand modèle. Elle donna des produits l'année suivante et un succès complet couronna cette entreprise. Celle de Janon, la plus importante que la France possède, fut construite, en 1822, par MM. Roux et Frèrejean de Lyon, au nom de la Compagnie des fonderies et forges de la Loire, de l'Ardèche et de l'Isère, à laquelle appartiennent également quatre hauts-fourneaux, situés à la Voulte (Ardèche). Ceux de Terre-Noire, construits par M. de Gallois, au nom de la Compagnie anonyme des mines de fer de Saint-Etienne, furent achevés dans le courant de l'année 1823. Cette entreprise ne fut pas aussi productive envers les actionnaires qu'à l'égard du pays qui maintenant en recueille les fruits.

La forge de Lorette, près de Rive-de-Gier, date de 1824. MM. Neyrand et Thioliére y créèrent des martinets et des laminoirs pour le travail du fer. On cite, entr'autres produits de cette usine, des rubans de fer pour cercler les tonneaux d'après des procédés particuliers. Les deux hauts-fourneaux de l'Orme, près de Saint-Chamond, ne furent établis qu'en 1827 par MM. Charles Bessy et Ardaillon, et dans le but d'alimenter la forge de Saint-Julien.

L'exploitation de la houille était déjà considérable à cette époque. La création de nombreux établissements soit dans la localité, soit dans les contrées voisines, l'emploi de la vapeur comme force motrice dont la première application à Rive-de-Gier remonte à 1790, donnèrent de l'activité à toutes les exploitations de mines du territoire houiller de l'arrondissement (1).

(1) Ce bassin, sans contredit le plus riche en France, fut divisé en 1826 en 56 concessions ou périmètres distincts. Il présente une superficie de 22,143 hectares ou 221 kilomètres carrés sur une étendue de 46,250 mètres de l'est à l'ouest. Sa plus grande longueur, prise sur la méridienne de Roche-la-Molière, est de 11,000 mètres; elle diminue beaucoup vers Saint-Chamond et se réduit, à Rive-de-Gier, à 2,500 mètres. Ce bassin présente à peu près la forme

Digitized by Google

L'existence du charbon de terre dans cette contrée doit avoir été reconnue très-anciennement ; c'est ce qne prouvent les titres du XIVe siècle, entr'autres la curieuse transaction du 18 février 1321 déjà citée au commencement de cette no-

d'un triangle, dont la base s'étend de Saint-Paul-en-Cornillon sur la rive droite de la Loire, au lieu dit Avernay, et dont le côté droit de Chazeau passe à Solaure, à Janon, à la Grange-Merlin, laissant Château-Neuf en dehors pour atteindre la Fléchelle qui est à son extrémité, tandis que le côté gauche se dirige de la Fouillouse à la Tour pour remonter jusqu'à Saint-Genis-Terre-Noire et toucher le sommet qui est au nord-est de Dargoire.

Le sol houiller est circonscrit de toutes parts par le terrain primitif. Il n'en est séparé que par le grès que recouvrent souvent de faibles croûtes de terrain d'alluvions. Des affleurements viennent même se montrer au jour, selon la direction plus ou moins inclinée des couches. Quelquefois la houille se trouve en grandes masses à la surface du sol où elle est exploitée à ciel ouvert, comme à Firminy ; d'autres fois elle est à 400 mètres de profondeur, comme à Rive-de-Gier. On a remarqué que la plus grande distance verticale de la formation houillère dans cette localité est de 750 mètres. D'une part, Mont-Salson, près de Saint-Etienne, point culminant qui est à 725 mètres au dessus du niveau de la mer, et le fonds du puits du Logis-des-Pères, le plus bas de Rive-de-Gier, qui est à 25 mètres au dessous de l'Océan.

La puissance et le nombre des couches varient suivant les localités. « On en exploite, dit M. Beaunier, qui n'ont que 48 centimètres d'épaisseur, mais le plus souvent les exploitations ont été dirigées sur des couches dont l'épaisseur varie entre un et cinq mètres, et sur certains points, ces mêmes couches éprouvent des renflements subits qui leur font acquérir une puissance beaucoup plus considérable (16 à 20 mètres). M. Landrin pense qu'un même système a recouvert tout le territoire de Saint-Etienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier, mais qu'un vaste mouvement du sol, en élevant cette zone houillère, a établi au point culminant une barrière qui l'a séparé en deux gisements. Il assure avoir reconnu l'existence de treize couches différentes, parfaitement distinctes, dit-il, d'une allure régulière et concordante, mais différant essentiellement par leur manière d'être et par les rochers qui les accompagnent. Une particularité singulière de ce territoire, c'est la présence d'un feu souterrain existant sans interruption depuis plusieurs siècles, notamment à la Ricamarie. M. de Bournon, dans sa lithologie des environs de Saint-Etienne, rapporte une explosion qui présenta l'aspect formidable d'un volcan. C'est, sans

Digitized by Google

tice; mais son exploitation fut long temps restreinte aux besoins des habitants ; elle reçut un peu d'activité par les débouchés que fit naître le balisage de la Loire au commencement du siècle dernier et par l'ouverture du canal de Givors à la fin du même siècle. Ce n'est même que depuis la création des établissements métallurgiques que nos mines ont pris l'importance à laquelle elles étaient appelées par l'abondance et la qualité de leurs charbons et par leur position géographique. L'extraction qui, en 1782, pouvait être évaluée à deux millions de quintaux (1) métriques s'était élevée en 1825 à 5,604,202. Plus de la moitié du périmètre houiller était en exploitation. On y employait 2,708 ouvriers, 289 chevaux et 59 machines à vapeur.

Ce territoire, l'un des plus riches en établissements métallurgiques et manufacturiers, possédant avec profusion la houille, élément indispensable des arts industriels, n'avait à cette époque pour tout débouché vers le Rhône et la Loire qu'une détestable route, continuellement détériorée par la circulation de milliers de voitures. M. de Gallois fut un des premiers en France qui ait fait connaître les chemins de fer. Dès 1817 il avait publié dans les Annales des Mines un mémoire où

doute, à un de ces accidents qu'a fait allusion le poète déjà cité, Jacques Moireau, dans sa pièce de vers intitulée : *Ætna Segusianorum :*

. . . . . .
Hanc urbem juxta flammantibus ignea saxis,
Erigitur rupes, ætnæos æmula nimbos
Quæ vomit, et nebulæ fumantis turbine cœlum
Undatim involvens densa caligine opacat
Culmina, ubi terras ignis percurrit inanes.
. . . . . .

(1) Plusieurs tableaux du mouvement général des exploitations de houille de l'arrondissement de Saint-Etienne, n'évaluent l'extraction qu'à 967 quintaux métriques, qui est le chiffre résultant du rapport de l'ingénieur chargé d'inspecter les mines du bassin de Saint-Etienne, non compris celui de Rive-de-Gier.

Digitized by Google

il faisait ressortir toute l'utilité de ces nouveaux moyens de transport. En 1821, il se rendit avec M. Beaunier et M. Boggio en Angleterre pour y recueillir les renseignements nécessaires à la construction d'une voie de cette espèce. C'est à eux que le pays est redevable de ce nouveau mode de communication. De là l'origine du rail-way de Saint-Etienne à la Loire, et dont M. Beaunier fut le directeur.

Concédé par ordonnance du 26 février 1823, avec le péage de 1 centime 86 centièmes par kilomètre et hectolitre (de 80 kilogrammes) ce chemin ne fut livré à la circulation qu'à la fin de 1827. Il comprend une longueur de 18,273 mètres à partir du Pont de l'Ane jusqu'à Andrézieux (non compris les doubles voies et divers embranchements qui s'y soudent); la pente totale est 142 mètres ou en moyenne 0 m. 0077 par mètre. Son tracé n'offre qu'une suite d'inclinaisons variées, suivant les inflexions du sol. Ses courbes sont en général peu développées, ce qui lui a permis d'éviter les souterrains et les grands terrassements aux points de chargement et de déchargement. Le capital fourni par les actionnaires a été de 1,750,000 francs divisé en 350 actions de 5,000 francs. Les transports se sont élevés dans la première année d'exercice à 53,970 tonnes (de 1,000 kilogrammes) et ils ont toujours été en croissant. Ce chemin a constamment donné des bénéfices.

Cet essai fut bientôt suivi d'une entreprise plus importante, ce fut le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, desservant Saint-Chamond, Rive-de-Gier et Givors. Concédé à MM. Seguin frères et Edouard Biot, par ordonnance royale du 27 mars 1826, au taux de 8 centimes 9/10 par tonne et kilomètres, il fut exécuté par M. Marc Seguin en moins de cinq ans.

Ce grand travail offrit partout de nombreuses difficultés. Saint-Chamond et Rive-de-Gier s'opposèrent à ce qu'il traversât leurs villes. La première obligea les entrepreneurs à faire un long circuit, la seconde à percer un tunnel dispendieux et difficile. La nécessité de ne donner aux courbes moins de 500 mètres de rayon dût multiplier les percements. Seize

Digitized by Google

souterrains de différentes longueurs comprenant ensemble 4,151 mètres furent exécutés. Celui de Terre-Noire, le plus couteux à cause de la nature du terrain très friable et des anciens travaux d'exploitation de mines, a 1,506 mètres; celui de Rive-de-Gier en a 984. Tous deux sont à une seule voie et les voûtes à formes elliptiques, afin de mieux résister aux poussées du terrain. 148 aqueducs, 106 ponts ou ponteaux, un nombre considérable de tranchées de remblais et de terrassements furent exécutés le long des vallées du Janon, du Gier et sur les bords du Rhône. Un beau pont sur la Saône, compléta ce travail qui comprend une longueur d'environ cinquante-huit kilomètres.

Ce chemin, dont le capital social est de onze millions, représenté par 2,200 actions de 5,000 francs, est à double voie et à rails en fer. Une pente d'environ 13 millimètres par mètre de Saint-Etienne à Rive-de-Gier, et de 6 millimètres de ce dernier lieu à Givors permet aux convois de se mouvoir par l'effet seul de la gravitation à la descente; de là jusqu'à Lyon, et pour la remonte on emploie la force des chevaux et celle de la vapeur.

Le troisième chemin de fer qui compléta la ligne des transports de l'arrondissement, est celui dit de la Loire ou de Saint-Etienne à Roanne, adjugé à MM. Mellet et Henri, le 27 août 1828, aux taux de 14 centimes 1/2 par tonne et kilomètre. Une ordonnance, en date du 23 juillet 1833, a approuvé la convention passée entr'eux et la compagnie d'Andrézieux pour la soudure des deux chemins au lieu de la Querillère.

Le tracé de la ligne n'offrit aucune difficulté sérieuse au milieu de la plaine du Forez, où les rayons des courbes sont toutes de 2,000 mètres; mais dans la traversée des montagnes, le long des gorges resserrées du Berneton, de Champagny, du Grand-Val et de Gand il a fallu avoir recours à des rayons plus faibles de 1,000,500 et même 200 m. Il a fallu dans toute cette partie exécuter des remblais et des tran-

Digitized by Google

chées considérables à travers des masses porphyriques très dures (1).

Ce chemin, le mieux confectionné des trois rail-ways du département de la Loire, est à voie triple et comprend une étendue de 67,192 mètres, dont un peu plus de la moitié dans la plaine du Forez, où il se soude avec l'embranchement de Montrond à Montbrison, rameau de 15,540 mètres et le reste au milieu des terrains accidentés de Buis, de Neulise et de Biesse dont les plans inclinés ont 3, 4 et même près de 5 centimètres par mètre de pente.

Cette voie ne transporte qu'environ cent mille tonnes de houille et 40,000 voyageurs ; mais le mouvement s'accroîtra, lorsqu'il pourra se lier sans lacune avec le canal de Roanne à Digoin : ce sera le point de communication le plus direct du midi avec le nord de la France par les bassins du Rhône, de la Loire et de la Seine.

Le commerce, depuis longtemps prospère, était tombé en souffrance par suite de la crise des Etats-Unis d'Amérique : celle qui se manifesta à Paris ne fut pas seulement le résultat malheureux des événements politiques, mais la conséquence inévitable de la trop grande extension des affaires.

La France venait d'accomplir deux glorieux faits d'armes. Elle avait contribué à affranchir la Grèce du joug ottoman et conquis Alger aux yeux de l'Europe étonnée (2). A peine les chants qui célébraient cette seconde victoire avaient-ils cessé, que l'on entendit gronder le canon qui jadis avait signalé la chute de la Bastille.

Les passions politiques avaient repris leur essor. La mau-

(1) Les renseignements qui précèdent ont été en partie empruntés, pour les houilles et les chemins de fer, aux notices de MM. Gervoy et Smith, insérée dans l'ouvrage intitulé : *Lois européennes et américaines.*

(2) Un enfant adoptif de Saint-Etienne a figuré avec honneur à la première de ces campagnes : c'est le colonel Rhullière, depuis maréchal-de-camp à Anvers et lieutenant-général à Alger.

Digitized by Google

vaise direction et la faiblesse du gouvernement de Charles X avaient amené la perturbation dans les esprits. Une crise était imminente, quand parurent les ordonnances. Les habitants de Saint-Etienne observèrent dans un douloureux silence ce dernier acte d'un pouvoir défaillant. Toutes les affaires furent suspendus, les comptoirs déserts, les citoyens se pressèrent sur les places publiques, attendant avec anxiété les nouvelles de la capitale. Le *Mercure Ségusien* (2), un des journaux constitutionnels de province qui se distinguaient par une opposition raisonnée, fut du petit nombre de ceux qui osèrent résister à l'arbitraire. « L'horizon s'assombrit, disait-il, les peuples sont dans l'attente de ces grands événements qui remuent le fond des empires et font trembler la terre politique. » En vain un arrêté du préfet lui interdit-il de paraître : le journaliste fit barricader ses portes, distribua en trois jours 10,000 exemplaires, et déclara qu'il ne céderait qu'à la force et à la violence.

Bientôt se répandit la nouvelle des événements survenus à Paris dans les journées mémorables des 27, 28 et 29 juillet. La majorité des Stéphanois adhéra franchement au nouvel ordre de choses; ils desiraient les libertés publiques entendues dans les limites de la Charte.

Le 31 juillet, quatre jeunes Lyonnais apportèrent dans cette ville le drapeau tricolore, rendu si célèbre par les victoires de la république et de l'empire. Ces couleurs si chères au peuple, remplacèrent aux acclamations d'une foule immense, sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, non encore achevé, la vieille bannière d'Henri IV et de Louis XIV.

Isidore Hedde.

(1) Cette feuille était alors principalement rédigée par deux hommes d'un mérite littéraire reconnu, MM. A. Royet, écrivain érudit, spirituel et élégant, et A. de Loy, prosateur et poète plein d'inspirations passionnées.

Digitized by Google

DES PERFECTIONNEMENTS

QU'ON POURRAIT APPORTER AU BIEN-ÊTRE

DE L'INDIVIDU ET DE L'ESPÈCE,

PAR UNE SAINE APPLICATION

DES

PRINCIPES DE LA PHYSIOLOGIE DE L'HOMME (1).

Je ne vous présenterai pas la solution approfondie et longuement motivée de cette haute question; elle est immense et exige des années de réflexion; elle embrasse des intérêts majeurs et conséquemment elle réclame l'attention soutenue des médecins et des publicistes. Je croirais cependant avoir atteint un but bien honorable, si je parvenais à faire apprécier toute la valeur, toute la légitimité du vœu que forment de nos jours bien des intelligences d'élite, celui de faire entrer certaines applications de la physiologie humaine, une partie de son esprit, dans quelques institutions qui se proposent l'amélioration matérielle et morale de l'individu et de l'espèce. Puissé-je faire sentir la double puissance sur la vie sociale et individuelle de la plus belle et de la plus féconde des sciences qu'il soit donné à l'homme d'étudier!

La physiologie qui est la science continue de la nature hu-

(1) Discours prononcé à la 9e session du Congrès scientifique de France, par le docteur Francis Devay, de Lyon.

Digitized by Google

maine (Lordat), dans ses rapports les plus complets, a rendu, comme l'histoire le témoigne, en dehors de ses applications usuelles ou médicales d'importants services à la cause de l'humanité. Il est juste, et cependant on ne l'a point fait encore, de considérer les développements de la science médicale comme un puissant levier de civilisation. On a beaucoup disserté sur l'influence que telle doctrine philosophique, telle forme de gouvernement, tel événement, tel génie particulier ont exercé sur la marche progressive des peuples; et pour ces destinées on n'a fait nulle part aux vérités nombreuses que la science physiologique a fait éclore, qu'elle a développées dans le silence et jetées ensuite au monde comme d'irrésistibles arguments. C'est ainsi qu'elle a préparé bien des réhabilitations, qu'elle a protesté contre des erreurs préjudiciables au bien être matériel et moral des populations. Pour ne citer qu'un exemple je parlerai du moyen-âge. A cette époque les maladies nerveuses étaient la source de superstitions très dangereuses (1). C'est la médecine qui a mis un frein aux ensorcellements et aux possessions, en démontrant que tous les phénomènes réputés diaboliques étaient les effets naturels d'une maladie nerveuse, et non le résultat d'une influence exercée par le monde spirituel, et en apprenant à les guérir par des moyens naturels. C'est ainsi qu'elle a éteint les bûchers et a mis un terme aux procédures contre

(1) La postérité doit toute sa reconnaissance à l'excellent médecin Jean Wyer qui seul opposa les armes de la raison aux préjugés destructeurs de son siècle (XVIe). Il écrivit sur les prestiges des démons un livre remarquable; dans les épîtres dédicatoires, il s'adresse à l'empereur et le supplie de ne point faire couler le sang innocent des sorciers. Les possédées ne sont, selon lui, que des femmes hystériques ou mélancoliques dont l'esprit est aliéné.. Il faut joindre, aux efforts de Wyer, ceux du célèbre Zacchias, premier médecin légiste, de Jean-Baptiste Porta, esprits fermes et éclairés pour leur époque. (Voy. Kurt Sprengel. *Hist. Med.* t. III. p. 258 et suiv.)

Digitized by Google

les sorciers (Hufeland). On ne peut douter que les saines doctrines médicales aient été étrangères, à l'abolition de la torture, en France. Depuis longtemps d'illustres représentants de la médecine protestaient, au nom de la raison et de la vérité, contre cet horrible supplice. Fernel, un des plus hauts génies de notre nation, que malheureusement on ne lit pas assez, avait stigmatisé, au nom de la science, cette absurde coutume, et le médecin économiste Quesnay exerça, comme on le sait, un grand empire sur la détermination d'un excellent prince. Les sciences médicales se sont toujours associées à ce qui est grand et généreux ; et l'avenir leur devra, sans aucun doute, s'il sait les interroger, de belles et d'utiles améliorations.

De nos jours ne peut-on pas reconnaître, dans certaines de nos tendances philanthropiques, dans nos efforts pour améliorer la situation physique et morale des indigents, le mouvement qu'ont imprimé aux esprits les progrés des doctrines physiologiques issues au commencement de ce siècle ? Je veux parler du livre de Cabanis. L'ouvrage *Des Rapports du Physique et du Moral* renfermait beaucoup de mal, mais il a, d'un autre coté, enfanté beaucoup de bien. Le mal a cessé d'exercer ses ravages, le bien n'a point encore porté tous ses fruits. Dans cet ouvrage où il traite de l'âge, du sexe, des tempéraments, du climat, des exercices et du repos, en un mot de toutes les modifications accidentelles de notre physique, qui nous rendent plus ou moins sensibles, irritables, qui changent nos goûts, nos passions, développent ou déprident plus ou moins les différentes parties de notre système nerveux, nous donnent une intensité de vie plus ou moins considérable, se trouvent des idées bien fécondes pour étudier d'une manière complète la nature humaine. Ce livre a démontré la nécessité de placer l'homme en regard de tous les modificateurs externes, pour apprécier convenablement non

Digitized by Google

seulement l'état de sa santé et de ses forces, mais encore les manifestations diverses de son principe pensant : il a fait ressortir, dans tout son jour, cette vérité capitale suffisant elle seule pour signaler la supériorité de la science physiologique. « Le perfectionnement des facultés intellectuelles et morales par l'amélioration du système organique, et une bonne direction imprimée à celui-ci. » Ce dernier principe peut être accueilli sans danger par tous les esprits, sous quelque bannière qu'ils se rangent; qu'ils soient spiritualistes, théologiens, matérialistes; il ne préjuge rien et tient compte de tous les faits. Car, si les deux éléments qui composent le dualisme humain, le principe du sens intime et de la force vitale sont distincts, dans l'homme, s'ils ont des lois opposées, il ne s'en suit pas qu'ils soient indépendants : les deux vies ne sont point étrangères l'une à l'autre. L'intervention du moi, dit un psychologiste de premier ordre, est indispensable pour assurer la conservation du corps. Enfin, le corps ne peut être malade sans qu'il en résulte du trouble pour le *moi*. Les choses sont arrangées de telle sorte que la force vitale ne saurait aller à sa fin sans l'intervention du *moi*, et que le *moi* à son tour, pour aller à la sienne, a besoin que la mission de la force vitale soit remplie (1). Lorsque ces deux puissances coopèrent, elles doivent être simultanément modifiées, de manière à ce qu'il y ait entr'elles une relation réciproque. Ainsi pour que la pensée soit régulière, il faut que le mode du sens intime imprime à la force vitale un mode relatif, sous peine de rendre la pensée imparfaite. Voilà pourquoi une idée toute intellectuelle est troublée si la force vitale est atteinte d'un état pathétique. Voilà pourquoi encore un phénomène tout moral, peut, par sa fixité, bouleverser l'économie des

(1) Jouffroy, *de la légitimité, de la distinction, de la physiologie et de la psychologie*, mémoire de l'Acad. des sci. mor. et pol. ann. 1839.

Digitized by Google

forces vitales et porter atteinte à la texture de l'agrégation matérielle. Il suit encore de là que l'être qui est *virtuellement* libre dans ses actes, qui possède une lumière intérieure, le dirigeant vers sa destinée absolue, subit cependant l'influence de la matière animale et de ses fluctuations. Elle le conduit en sollicitant ses desirs, en stimulant *sa partie concupiscible*, le dirige par des impressions extérieures; et le plus souvent lorsqu'il croit commettre un acte d'une pleine et entière liberté, il obéit à des motifs extérieurs, ce qui a fait dire à Charles Bonnet : « La liberté est subordonnée à la volonté, la volonté à la sensibilité, celle-ci à l'action des sens, les sens à l'action des impressions. » Cette proposition a été niée, il est vrai, par les spiritualistes purs, mais sa vérité ressort malheureusement trop de l'observation journalière. L'homme est un être qui est fait pour être libre, mais qui ne l'est pas toujours en réalité, parce qu'il trouve dans les conditions du temps, dans les propriétés de son corps, des obstacles qui s'opposent à la franche et indépendante manifestation de sa liberté. Mais n'insistons pas davantage sur ce fait, contentons-nous de l'avoir exposé pour aborder les conséquences qui en découlent. Ces conséquences intéressent la physiologie, c'est-à-dire la science de l'organisation et de ses lois; car il appartiendra à ses applications hygiéniques de réparer, autant que cela est possible, ce mal inévitable. Ce sera à elle d'entretenir l'organisation de l'homme qui se révolte si souvent contre ce libre exercice des manifestations morales, dans un état régulier, dans un rhythme parfait où celles-ci trouvent à se développer conformément à la normalité primordiale. Pour atteindre le but il faut que les justes exigences de cette organisation soient satisfaites, tandis que les besoins factices sont comprimés. Deux écueils sont à craindre, sans cela, pour la liberté morale. Si les vrais besoins du corps, ceux qu'amène l'exercice des fonctions sont gênés,

Digitized by Google

l'agent libre est tyrannisé, par l'état de souffrance de ses organes ; s'il s'habitue à des besoins factices, son *moi* subit l'influence de mille vicissitudes appartenant à la sphère du monde organique et ne peut réaliser sa propre loi. Ce qui importe donc à la santé de l'ame et à la santé du corps, c'est que l'un et l'autre restent dans le domaine de leurs propres attributions.

Les applications de la physiologie à l'éducation peuvent être immédiates et médiates. Sous ces dernières je comprends le résultat probable qu'amèneraient les notions de la physiologie de l'homme, répandues dans l'enseignement universel ; je vous en entretiendrai. Puisque cette science enseigne avec raison que l'intégrité des manifestations morales, leur développement, sont en raison directe de l'intégrité et du développement des organes ou des *substrata* de ces mêmes manifestations, elle doit, dans l'éducation première, préconiser avant tout la mise en action des facultés ; elle veut des actes, car elle sait bien que rien n'est plus propre que les actes et les exercices à augmenter l'énergie fonctionnelle des organes. Mais comme d'une part on ne peut provoquer les actes par le jeu de la *faculté spéculative* qui est, à cette époque, plongée dans l'engourdissement, l'enseignement du premier âge doit pénétrer par la voie des sens et il doit alors être totalement subordonné aux principes de la physiologie. Celle-ci apprend qu'il est de la plus haute importance que les sens des enfants ne soient point excités par de mauvais spectacles. Les sens sont une voie de perversion pour l'ame en même temps qu'un moyen de moralisation. En cela Platon et Aristote ont fait preuve d'une connaissance profonde de la nature humaine, en voulant que les sens supérieurs (la vue et l'ouïe), ne réfléchissent rien de déshonnête dans l'ame. Ils veulent que non seulement on interdise aux jeunes gens, jusqu'à un certain âge, toute lecture de comédie et tout

Digitized by Google

spectacle; mais que toute peinture, toute sculpture qui pourraient offrir aux yeux des enfants quelque image indécente ou dangereuse, soient absolument bannies des villes. Ils desirent que les magistrats veillent à l'exécution de ce règlement, et qu'ils obligent les ouvriers, même les plus industrieux, à porter ailleurs leur funeste habileté (1). L'éducation des sens supérieurs doit attirer l'attention du moraliste, c'est là qu'il faut rechercher de puissants mobiles pour perfectionner, selon ses fins, la créature humaine. C'est l'énergie avec laquelle s'exerce, chez l'enfant, la vie des sens, qui explique sa soumission absolue à l'influence de l'exemple. Si de bonne heure il a de bons exemples sous les yeux, il s'habitue à pratiquer les bonnes actions; et cette habitude contractée devient une seconde nature. La seconde nature, qu'est-ce autre chose si non la fixation définitive vers un but déterminé de tous les éléments qui composent l'homme? Il est donc de la dernière importance de façonner pour le bien, pour les destinées ultérieures de l'individu, le système entier des forces morales et physiologiques : il ne faut jamais perdre de vue que l'état où l'éducation de l'enfance aura placé ces dernières, entrera comme un puissant facteur dans la moralité ou l'immoralité des actes de la vie.

Je crois que l'ami sincère et éclairé de toutes les institutions qui doivent étendre et affermir le bonheur public ne peut former un plus utile vœu qu'en désirant voir adopter, pour le système général d'éducation, un plan étendu et régulier d'études gymnastiques. Il ne faut point user de ces dernières simplement, comme un moyen de distraction pour l'enfance, mais les considérer à bon droit, comme aussi nécessaires que les études qui sont destinées à former le cœur et l'esprit. Rousseau, dont le génie a saisi très souvent les

(1) Plat. *Repub.* liv. 3.

Digitized by Google

points de vues les plus obscurs et les plus féconds des profondeurs de la nature humaine, a parfaitement exposé les raisons physiologiques qui doivent engager à faire prédominer, dans une certaine période de l'existence, l'éducation corporelle sur celle de l'ame. A mesure, dit-il, que l'être sensitif devient actif, il acquiert un discernement proportionnel à ses forces, et ce n'est qu'avec la force surabondante à celle dont il a besoin pour se conserver, que se développe en lui la faculté spéculative propre à employer cet excès de force à d'autres usages. Voulez-vous donc cultiver l'intelligence de votre élève, cultivez la force qu'il doit gouverner, exercez continuellement son corps; rendez-le robuste et sain pour le rendre sage et raisonnable; qu'il soit homme par la vigueur et bientôt il le sera par la raison (1). Les exercices musculaires doivent entrer plus communément qu'on ne le fait, dans l'éducation des filles. Chez elles, la susceptibilité qu'a le système nerveux à contracter des habitudes irrégulières qui deviennent plus tard la cause des vapeurs et des maladies hystériformes de tous genres, les modificateurs dont elles sont environnées pendant la période de l'enfance et de la puberté, rendent indispensables des études gymnastiqnes rigoureusement poursuivies.

La gymnastique envisagée comme une chose sérieuse, appropriée selon ses degrés à chaque âge, jusqu'au développement complet du corps, aurait une influence des plus salutaires sur la santé publique. Les causes qui mettent cette dernière en péril, qui énervent les populations en multipliant dans leur sein les germes de tant de *diathèses* et de *cachexies*, méritent d'être étudiées de haut. Il faut, en présence de la plus triste expérimentation, reconnaître que si tant de sujets débiles, dont l'organisation est demeurée au-dessous du

(1) Emile, t. II. p.

Digitized by Google

degré que comporte le dernier terme de son évolution, sortent de la famille, des écoles et des colléges, la faute en est au peu de soins qu'on a mis à les entourer des modificateurs externes, de l'hygiène physique que la physiologie ne cessera jamais de recommander. La gymnastique n'a pas seulement pour effet de développer le système musculaire, d'élargir la poitrine, de régulariser le jeu des forces nerveuses, mais elle a une action directe sur la constitution chimique du sang. Un physiologiste recommandable, le docteur Brachet, de Lyon, a démontré dans un mémoire lu dans cette assemblée, que les qualités physiques et chimiques de ce fluide nourricier étaient différentes dans un membre frappé de paralysie de celles qui sont ordinaires au sang pris dans des vaisseaux appartenant à une partie non paralysée. Il est facile dès lors de concevoir le rôle que peut jouer la gymnastique dans l'une de nos plus importantes fonctions organiques, la nutrition.

Il serait vivement à désirer que les notions les plus essentielles de la physiologie fussent propagées dans l'enseignement universel ; que les élèves, destinés à recueillir dans leur esprit les plus beaux principes des sciences humaines, reçussent du moins les éléments de celles qui intéressent le plus fortement tout homme qui doit jouer un rôle utile dans la vie sociale. Il n'est aucune science qui puisse autant prêter main forte aux règles de la morale que la physiologie de l'homme. Les grandes vérités qui en découlent ont pour but de faire éviter l'*abus en toute chose*, et de conduire sa personne d'après les lois de la modération. L'étude des forces vitales qui se dépriment si souvent, à la suite des excès, celle de la sensibilité qui se pervertit et s'épuise lorsqu'on la sollicite de mille manières en outrant ses sensations, celle de nos grandes fonctions dont le mécanisme se détériore pour jamais, lorsque nous ne faisons de leur exercice qu'un moyen de jouissances, fourniraient matière à de précieux enseigne-

Digitized by Google

ments. L'élève qui en serait pénétré n'irait pas, comme cela arrive presque toujours, risquer l'avenir de ses forces, de sa vie et de son intelligence au sein de jouissances illicites ou du moins constamment prématurées. Retenu par une intimidation salutaire, il respecterait davantage les facultés de son propre corps et n'emploierait pas à sa ruine les premiers instants de sa liberté. Un des malheurs de notre époque et dont la jeunesse surtout a la triste expérience, c'est la recherche du bonheur dans l'infini de la sensation, dans la variété et la nouveauté des excitations. On pense, en effet, que cette admirable propriété dont l'homme est si richement doué, la sensibilité, recèle des trésors inépuisables; qu'on aura beau y puiser, toujours on y trouvera quelque chose. C'est un préjugé funeste que de saines notions de la physiologie de l'homme auraient pour effet de détruire. Elle démontre que nos sensations s'affaiblissent par leur continuité et qu'elles ne nous laissent à la fin que le souvenir fatigant d'une existence vive qui nous échappe sans cesse et que sans cesse nous cherchons à rappeler. Comme la fermentation aigrit insensiblement les liqueurs, cette disposition altère en nous les dispositions les plus suaves de la nature et nous rend aujourd'hui nécessaire ce dont hier nous aurions frémi. Les jeux du cirque, dit un profond observateur, dans lesquels les gladiateurs se retiraient après avoir reçu quelques blessures, parurent bientôt insipides aux dames romaines. On vit le sexe, fait pour la pitié, poursuivre à grands cris les combattants. On exigea dans la suite qu'ils mourussent avec grâce, dit l'abbé Dubos, et cette barbarie devint nécessaire pour achever l'émotion et compléter le plaisir (1). Cet exemple résume à merveille les accidents inévitables auxquels s'expose la créature humaine qui donne trop d'intensité

(1) G. Leroy. *Lettres sur l'intelligence des animaux*. in-12, p. 213.

Digitized by Google

aux actes de sa vie sensitive, et dépasse les bornes prescrites aux facultés de son organisation. Ces dangers viennent assaillir non seulement les forces corporelles, mais leurs chocs, rompant le système d'alliance de l'ame et du corps, énervent la tonicité de l'intellect et gâtent le cœur. Quel point d'appui solide de telles notions fourniraient-elles aux préceptes de la morale que l'ame rejette souvent parce qu'elle lui paraît trop spéculative!

Ainsi, ce serait déjà un beau résultat obtenu que d'avoir imprimé dans l'ame des élèves cette vérité, savoir qu'ils n'ont pas de plus grand intérêt que de maintenir l'harmonie constante entre leur principe moral et les justes exigences de leur organisation. Mais là ne se borneraient point les bienfaits de cet enseignement. Il les fixerait sur d'autres points, les amènerait à comprendre la haute valeur des préceptes dont se rit un tempérament de feu, et dont l'infraction est la cause de graves périls. Ils seraient convaincus qu'ils ne doivent point céder toujours à la perception organique prédominante, celle qu'entraîne la modification des organes génitaux; que lorsque cette dernière n'est point réglée par la raison et surtout par la morale, dans les actes qu'elle provoque, elle est la principale source de tous les désordres moraux qui se manifestent à cette époque orageuse de la vie. La physiologie, sous des aspects divers, donne la démonstration rigoureuse de la nécessité des bonnes mœurs que le système d'éducation actuelle établit avec tant de peine. Formé aux nobles leçons d'une physiologie appliquée à sa nature spéciale, qui escorterait les autres éléments de son éducation qui validerait les préceptes de philosophie morale, l'élève craindrait sérieusement les jouissances précoces et immodérées; il redouterait de se créer une existence resserrée par les calculs de l'égoïsme, de la composer de sensations et d'impressions qui sont bornées, et serait, une fois pour toutes, bien convaincu

Digitized by Google

qu'il doit s'attacher aux sentiments et aux affections qui sont illimitées et inépuisables, qui sont le principe de la vie de l'homme, et le constituent ce qu'il est.

L'intervention franche et éclairée des principaux dogmes de la physiologie dans le domaine de la science économique, pourrait amener bien des réformes favorables au bien-être de l'espèce. Ne craignons pas de l'avancer, tant que celle-là ne fera consister la principale étude que dans les produits considérés d'une manière abstraite, sans prendre son point de départ dans des notions profondes sur la nature humaine, sur la connaissance de ses besoins primordiaux auxquels on doit tout rapporter, elle sera stérile et trop souvent dangereuse. Si dès le principe on eût suivi cette marche, jamais le système dégradant de Malthus n'aurait vu le jour. C'est, en effet, la science physiologique qui impose le plus souverain démenti aux assertions qui font sa base. Cet économiste, pour prouver que la population croissait en raison inverse des moyens de subsistance, s'est appuyé sur les Etats-Unis où le fait avait effectivement lieu. Mais d'après les lois de la propagation ce fait était temporaire et exceptionnel. Il fallait faire observer que, dans les colonies nouvelles, où une contrée salubre, fertile et favorable à l'industrie, mais jusqu'alors déserte, vient à être cultivée par des hommes entreprenants, la population croît avec une rapidité extrême, de manière qu'il ne lui faut pas un siècle, à beaucoup près, pour doubler ; mais à mesure que les conditions de la vie rentrent dans la balance ordinaire, l'accroissement de la population diminue aussi d'une manière proportionnelle (1). La nature veille avec sollicitude sur les productions; la nature n'a point livré au caprice des hommes la question de savoir si l'espèce la plus noble des êtres qu'elle a placés sur la terre, s'y perpétuerait ou non; elle ne

(1) Burdach, t. V. p. 406.

Digitized by Google

demande pas que nous l'aidions à comprimer la surabondance de la population humaine. Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de couvert mis pour le pauvre, a dit Malthus, telle est la loi. Non, ce n'est point la loi de la nature, ce n'est que la loi d'un état social très factice, qui entasse sur une poignée d'individus une si énorme surabondance, qui leur prodigue les moyens de se livrer à toutes les folles dépenses, à toutes les jouissances du luxe, tandis que d'autres sont condamnés à languir dans l'inaction. Il paraît, d'après toutes les tables de population, que si la race actuelle de femmes et d'hommes arrivés à l'âge mûr ne produisait pas le double de leur nombre d'enfants, l'espèce humaine ne pourrait pas se soutenir. Les mêmes sources de documents attestent que les femmes nubiles, dans une communauté quelconque ou sur toute la surface du globe, n'excèdent pas le cinquième de la population ; que le nombre des naissances annuelles est presque dans le rapport d'un enfant sur cinq mariages; que le nombre des naissances par chaque mariage ne s'élève pas, terme moyen, au-delà de quatre; que les mariages prématurés ne tendent pas beaucoup à accroître la population. Ainsi une telle faculté d'accroissement, si elle existe, est du moins restreinte dans des limites très étroites, et que sous ce rapport, il n'y a rien à craindre pour le bien-être d'une nation quelconque, ou pour celui de l'espèce humaine. Grâce à ces données, la proposition contraire à celle de Malthus est plus conforme à la vérité : « La population reste naturellement au-dessous des moyens de subsistance, et si elle les atteint, si elle les dépasse quelquefois, c'est la faute des institutions corrompues et non la faute de la nature humaine (1). »

Ainsi, on le voit, la physiologie introduite dans le sein de

(1) E. Buret, *de la Mis. en France et en Angl.* t. I. p. 231.

Digitized by Google

l'économie politique, replace cette dernière sur des principes plus élevés et plus moraux; elle ne voit pas des brutes dans les hommes comme le voit l'économie politique absolue.

Qui n'entrevoit tout ce que peut avoir d'utile son influence sur le régime de l'industrie? L'ouvrage d'un médecin économiste a démontré jusqu'à quel point le travail dans les grandes fabriques altère la constitution des ouvriers; jusqu'à quel point le bien-être de ces ouvriers est favorable à l'industrie elle-même. On ne paraît pas, au reste, savoir assez en France, dit M. Villermé, combien un bon régime, dans lequel il entre de la viande est nécessaire aux travailleurs. Et cependant partout ceux qui exécutent des ouvrages de force, font de la viande leur aliment habituel, et y ajoutent une boisson fermentée telle que du vin, du cidre ou de la bière. Ce fait est trop général pour n'être pas la conséquence d'un besoin. Tous ceux qui emploient cette nourriture travaillent davantage (1). Cet exemple, et beaucoup d'autres qu'on pourrait y joindre, prouve combien il est important d'améliorer la condition matérielle des ouvriers, de leur procurer les moyens de faire face à leurs besoins véritables: en même temps que l'humanité est satisfaite, l'industrie y trouve son compte.

Autant qu'elle le peut, la physiologie proteste contre les aberrations de l'industrie cupide. Tandis que celle-ci cherche à exprimer le lucre, de la santé et de la vie du pauvre, le physiologiste veut qu'on l'entoure de bons modificateurs, que l'hygiène soit appelée à adoucir les rigueurs de ses travaux. C'est grâce à ses réclamations que la loi a été obligée de régler les heures de travail des enfants, dans les manufactures. Pourquoi la loi ne veillerait-elle pas à ce que l'un des besoins les plus impérieux de corps et de l'esprit de l'homme, le besoin du repos, fût garanti aux adultes. Le repos du dimanche était,

(2) *Acad. scien. moral. et politiques.* ann. 1839.

Digitized by Google

tion seulement dans la pensée de Moïse, une institution économique d'une haute importance qui mettait la moralité et la santé de l'ouvrier sous la protection de la loi, mais encore une grave institution hygiénique. Les motifs sont clairement indiqués dans la Genèse, la satisfaction d'un des plus pressants besoins est garantie par la religion contre l'avarice et la cupidité de ceux qui sont les dispensateurs du travail : « Tu te reposeras le jour du Sabbat, dit la loi mosaïque, afin que ton serviteur, ta servante et ton bœuf, prennent du repos. » L'hygiène publique réclame donc impérieusement l'observance légale du dimanche. Si vous ne voulez pas, dit à ce sujet un économiste, que le repos nécessaire au travailleur lui soit assuré par la religion, assurez le lui par la loi; substituez, si vous le voulez, la décade révolutionnaire à la semaine génésiaque, mais faites en sorte que le mouvement des machines s'arrête un jour, afin que le corps de l'homme puisse se reposer et son esprit travailler un peu (1).

Mais la physiologie de l'homme est encore loin d'avoir rempli sa tâche, tâche nécessaire, inévitable comme le progrès lui-même. C'est à ses applications futures que l'on devra la suppression de professions essentiellement délétères, essentiellement ennemies de la santé et de la vie de l'homme; que l'on devra d'heureuses modifications apportées à celles qui offrent encore des conditions d'insalubrité. Parlerai-je des théories pénitentiaires? Elles rentrent totalement dans la compétence des médecins, des hygiénistes. J'ai exprimé ailleurs mes vues à cet égard (2). La physiologie est une science dont les applications sont entièrement pacifiques et doivent faire ressentir leurs bienfaits à travers des jours calmes et sereins.

(1) E. Buret. ouv. cit. t. II. p. 304.

(2) *De la phys. hum. et de la méd. dans leurs rapp. avec la relig. la mor. et la société.* Paris. 1840.

Digitized by Google

Elle proclame le bien-être matériel du plus grand nombre, la saûve-garde de l'existence durable des sociétés. Le bien-être des masses les rattache à la patrie; un peuple qui ne peut satisfaire ses besoins essentiels n'en a point, ou du moins n'a aucun intérêt à la soutenir et en a souvent à la bouleverser et à la détruire. C'est l'histoire des cataclysmes de toutes les sociétés antiques où les masses abruties regardaient d'un œil indifférent le chef intrépide qui venait saccager le sol qui les avait vu naître.

Arrivons à d'autres applications sociales des principes de la physiologie de l'homme. Ici nous marcherons sur un terrain brûlant, nous serons aux prises avec des difficultés sérieuses, des préjugés enracinés, et, ce qui est pis que tout cela, nous rencontrerons dans nos mœurs actuelles, dans les éléments de notre état social, une opposition respectable contre laquelle viendraient se briser les efforts des novateurs. Aussi ne doit-on considérer ce qui va suivre, que comme l'expression de vues qui ne peuvent s'accomplir que dans un avenir lointain, alors que l'opinion générale y sera préparée. C'est le cas de dire que la physiologie dévance de beaucoup, par la somme des vérités qu'elle contient dans son sein, la civilisation présente, et que celle-ci, quoiqu'adhérant à demi aux vérités proclamées, ne se sent pas le courage d'en faire l'application. Mais, répétons-le une fois encore, il y aurait de la hardiesse à invoquer cet égard l'intervention directe du législateur, il serait préférable que les esprits, mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, se plaçassent d'eux-mêmes sous la juridiction naturelle des LOIS DE LA PROPAGATION.

Il serait donc à désirer, puisque la physiologie a démontré empiriquement ce fait, savoir, que l'union matrimoniale entre parents, est funeste au bien-être de l'espèce, que l'on comprît l'importance qu'il y aurait à éviter ces alliances. De même que le grain, récolté dans un champ, n'y trouve pas

Digitized by Google

les conditions d'une belle et féconde germination, ainsi l'espèce humaine a besoin d'un sang nouveau pour produire de robustes rejetons. Plus qu'un autre, je suis convaincu qu'il est nécessaire d'étudier les forces spéciales de l'homme, et de leur subordonner la physiologie des animaux, mais je pense aussi que, sous le rapport des faits purement organiques, elles offrent entre elles de grandes similitudes; qu'on peut tirer, au sujet de la physiologie humaine, des inductions légitimes de certains faits de la physiologie comparée, faits qu'il nous est plus facile d'étudier, d'analyser sous toutes leurs faces. Je pense donc que la physiologie vétérinaire peut singulièrement éclairer la question qui nous occupe, et que déjà elle l'a fait. Cette science utile, et qui, par son objet, est bien digne de jouir d'une plus haute considération, a fait, pour ainsi dire, toucher au doigt et à l'œil l'avantage qu'il y a, pour les races animales, à les croiser, à rechercher de temps à autre des étalons étrangers, dont la nouvelle énergie vitale se transmette aux produits. Elle a vu ces derniers perdre peu à peu leurs attributs primitifs de force et de puissance, se réduire aux conditions d'espèces inférieures, lorsqu'on négligeait de recourir à ces accouplements salutaires qui renouvellent le sang et réparent les forces. Il faut convenir que, sur ce point, la physiologie humaine est beaucoup moins avancée que la physiologie comparée qui possède des principes certains, presque invariables pour atteindre le but qu'elle se propose dans le croisement des espèces animales. La physiologie de l'homme doit donc aller à la recherche de ces lois, et c'est là un but digne des plus nobles efforts.

Plusieurs médecins, dont le nom fait autorité dans la science, n'ont point hésité à appeler l'attention du législateur sur les terribles effets, à l'égard de l'espèce, de certaines unions matrimoniales permises par des institutions trop tolérantes. L'un d'eux, doué d'un génie médical peu ordinaire, Pujol de Castres,

Digitized by Google

a formellement reconnu que le seul moyen de resserrer le développement des maladies héréditaires, ce serait d'empêcher les mariages entre les personnes dont l'organisation serait trop profondément détériorée, tandis qu'on unirait celles qui n'auraient qu'une simple prédisposition à des individus doués d'attributs physiologiques contraires (1). Loin de nous sans doute la pensée, dit un physiologiste, de méconnaître ce que la haute dignité de notre espèce réclame de liberté pour les individus mis en état social; mais la législation n'enfreint-elle pas les lois de la physiologie et par conséquent de la nature, quand elle permet, par exemple, les mariages entre les personnes saines et les personnes affectées de maladies héréditaires (2). Ne serait-il pas utile, dit un autre médecin qui toute sa vie s'est occupé de la médecine dans ses rapports avec la législation, que tout individu, prêt à contracter un mariage, produisît un certificat de santé qui lui serait délivré par des médecins judiciairement constitués et assermentés? Ce projet, ajoute le docteur Marc, n'offrira de ridicule qu'à ces esprits à la fois légers et superficiels qui ne pourront ou ne voudront en saisir toute la portée (3). Les législateurs antiques se sont préoccupés de semblables considérations au profit des peuples qu'ils avaient à diriger, et l'on rencontre au milieu des ordonnances les plus dépravées et les plus bizarres de Lycurgue et de Solon, certains indices qui déposent de leur savoir touchant les lois de la propagation. *Maxima ortus nostri vis est*, a dit Fernel, *nec parum felices bene nati;* la source, où l'être prend naissance, exerce sur les destinées de sa vie une influence incalculable, et ceux qui ont puisé cette vie au sein de la vigueur doivent être réputés fort heureux. Il est peu

(1) Voy. *œuvr. compl.* t. III. *maladies héréditaires*. p. 213. et *passim*.

(2) Adelon. *phys. de l'h.* t. IV. p. 105.

(3) *Dict. univ. des sci. med.* t. 6, *art. cop.*

Digitized by Google

de médecins qui n'aient souvent gémi sur l'extension que prennent, au sein des populations, certaines maladies meurtrières et marquées du sceau fatal de l'hérédité. Il en est peu qui n'aient eu l'occasion d'assigner pour cause, soit à la phthysie pulmonaire qui ravage toute une famille, soit à l'épilepsie qui l'attriste, soit à la maladie cancéreuse qui lui fait subir d'horribles tortures, une alliance matrimoniale imprudemment contractée. Si cela est, il serait donc possible de borner les désastres de ces maladies constitutionnelles, de ces *diathèses* qui font le désespoir de l'art médical ! il serait donc possible jusqu'à un certain degré de réformer le régime sanitaire des familles et de la population ! j'avoue que c'est là une question énorme dont l'importance dépasse d'une manière infinie les autres objets de l'économique, et c'est la physiologie qui la pose. Parviendra-t-elle à la résoudre complètement? Assignera-t-elle les moyens les plus faciles et les plus conciliables avec la liberté de l'individu pour parvenir à cette régénération? Du reste on doit beaucoup attendre d'une science qui est parvenue à donner plus de stabilité à la vie humaine et qui chaque jour tend à faire monter le chiffre de la longévité. Sans doute pour un aussi beau résultat il a fallu le concours d'un grand nombre d'éléments d'amélioration, mais il n'en est pas moins vrai que les progrès des sciences médicales tiennent le premier rang. D'après M. Villermé la mortalité relative en France était en 1780 de 1 : 29 ; en 1802 de 1 : 30 ; en 1820 de 1 : 39. MM. Benoiston de Chateauneuf et Odier ont fourni des documents plus étendus et leurs calculs remontent au seizième siècle (1).

Les applications dernières de la physiologie de l'homme sollicitent donc le mélange des familles humaines par l'ex-

(1) Mem. de l'Ac. roy. de med. t. 1 p. 517. — Voy. Odier et Serre Malte, *Biblioth. univer. de Genève*. t. 36 p. 136 — 140.

Digitized by Google

tension des alliances, elle le présente comme fondement du bien-être organique futur de l'espèce. Mais voyez aussi, comme par cela seul, elle se lie à ce mouvement mystérieux qui agite notre civilisation. Les mariages entre les étrangers étendent les relations sociales et font du genre humain un rayonnement de toutes les familles. Ces lois qui tendent à l'unité sont marquées du sceau de la perfection. Le mélange des familles humaines qui présentent toutes quelque chose d'identique, le type constitutif de leur nature commune et quelque chose de divers, les modifications de ce type, doit opérer les innombrables combinaisons de tous les développements effectifs par lesquels se manifestent les puissances virtuelles que renferme le type général, le type essentiel de l'homme. C'est dans cette communion universelle de tous les peuples que l'organisation, successivement modifiée, présentera une série de perfectionnements où s'éteindront les mauvaises aptitudes des types inférieurs, car la victoire reste toujours aux qualités essentielles de la nature humaine, dans ce vaste conflit organique de la propagation. Des économistes de premier ordre aperçoivent, dans cette tendance, le fait culminant de la civilisation moderne. Voici comment s'exprime l'un d'eux : « La mise en rapport des deux civilisations, orientale et occidentale, est sans contredit le plus large sujet dont l'esprit humain puisse s'occuper ; c'est l'évènement qui, aux yeux de l'humanité, est le plus gros d'espérance (1). » De même que, pour l'individu et pour la famille, la loi de la propagation tend à faire rechercher, par un heureux accouplement, deux individus opposés par certains contrastes physiologiques, ainsi pour l'heureux équilibre du monde, pour son enfantement civilisateur, il faut que les races opposées se recherchent et s'unissent. C'est un fait dont la raison, comme

(1) Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*. Introd. 1839.

Digitized by Google

d'ailleurs tout ce qui a trait à la solennelle fonction de la propagation, est environné de mystère, mais qui n'en est pas moins attesté par l'histoire. Ainsi le Nord et le Midi ont toujours réagi l'un sur l'autre. Le Midi a agi sur le Nord, en lui envoyant les germes de sa civilisation sans lui imposer sa race ; et le Nord, pour réveiller la civilisation endormie dans le Midi, lorsque les populations s'y étaient énervées, y a vomi des essaims d'énergiques Barbares, *audax Iapeti genus.* C'est ainsi que s'accomplit la grande prophétie sur Japhet : *Et inhabitet in tabernaculis Sem.* Les qualités de la race des Européens, telle que nous l'observons à présent, ne seraient-elles pas dues en grande partie aux invasions des Celtes, des Cimbres, des Goths, des Vandales, des Danois, des Saxons et des Normands? Force de caractère, énergie d'action, tout se trouve réuni. L'invasion des Barbares mérite d'être étudiée à ce point de vue. Sans vouloir pénétrer l'obscurité qui entoure l'antiquité, sans déchirer le voile qui nous cache les raisons qui l'ont rendue si fertile en grands hommes, ne pourrons-nous pas soupçonner que son plus ou moins d'éclat n'était dû qu'à la communication de certains peuples les uns avec les autres, et aux alliances mutuelles qu'ils contractaient? Peut-être l'empire romain n'aurait pas été si grand dans son berceau, si l'enlèvement des Sabines n'eût contribué à le rendre florissant! Ce qui est certain, c'est que le siècle d'Auguste qui paraît avoir été pour les Romains un siècle de gloire, est celui où Rome avait le plus étendu ses conquêtes, et communiquait avec toutes les nations. A cet égard, on me saura gré de rappeler l'opinion ingénieuse d'un médecin du siècle dernier, Vandermonde, qui attribue l'état florissant des grandes capitales à l'affluence des étrangers dans leur sein. La grande quantité des gens de province qui s'établissent à Paris, dit-il, contribue beaucoup à rendre cette capitale la rivale de l'ancienne Rome. Les grands génies,

Digitized by Google

les gens d'esprits qui s'y trouvent, doivent sans doute leur existence aux mariages fortuits de leurs pères avec des parisiennes. Plus il y a d'étrangers dans une ville, plus elle devient célèbre. C'est en partie pour cela que les villes maritimes qui sont presque toujours florissantes, possèdent plus de génies à proportion que les autres villes. Cette dernière assertion de l'auteur aurait besoin d'être confirmée. Quoiqu'il en soit, tous ces faits attestent qu'un grand avenir est réservé à la mise en pratique des préceptes de la physiologie de l'homme qui ont trait aux lois de la reproduction.

D'après cette esquisse rapide concernant un sujet si riche et si peu étudié jusqu'à ce jour; d'après ces considérations si imparfaites, ne vous semble-t-il pas cependant, qu'un rôle de premier ordre est réservé à la physiologie, pour la solution des plus beaux problêmes de la science sociale? Ne vous semble-t-il pas que celle-ci qui est si complexe soit tributaire dans toutes ses parties, des progrès de celle-là? Elle étend ses applications, comme un réseau, sur tous les points, domine l'éducation, fournit de vrais principes à l'économie politique, ouvre de nouveaux points de vue pour améliorer le sort des ouvriers, des indigents, des criminels; enfin sur quelque terrain qu'on place les questions intéressant la nature humaine, elle revendique toujours pour elle l'étude fondamentale de celle-là. Il n'y a pas un fait dans l'homme dont elle ne cherche à connaître la raison suffisante et les effets. Cette inquisition scrupuleuse, dit le physiologiste le plus profond de nos jours, n'est pas son droit, c'est son devoir (1). La physiologie sera sans reproche seulement quand tout phénomène anthropique pourra lui dire: *quo ibo a spiritu tuo et quo a facie tua fugiam.*

(1) *Ébauch. d'un trait compl. de phys. de l'hom.*, par le profess. Lordat, de Montpellier, *introd.* 1841.

Digitized by Google

SUR

UN MONUMENT FUNÈBRE

QUI PORTE LE NOM

D'UN *VASCULARIUS* LYONNAIS.

Le père Menestrier était fort peu antiquaire. Aussi son autorité est-elle généralement d'un poids assez léger lorsqu'il est question des monuments de l'antique *Lugdunum*. Spon, pour l'ordinaire, est infiniment préférable, comme plus érudit, plus judicieux et plus exact. Le bonhomme Paradin lui-même est souvent plus heureux, peut-être parceque, venu le premier, il a trouvé beaucoup de ces monuments dans un meilleur état de conservation. En conséquence de ce jugement, qui est certainement consciencieux, et qui me paraît incontestable, j'ai peu consulté jusqu'ici l'ouvrage de Menestrier dans mes études sur les antiquités de notre ville. Mais j'ai eu tort en cela, et je le reconnais. Car, si cet historien moins spécial est bien inférieur à Spon, il faut avouer néanmoins qu'il peut avoir sur lui un avantage qui n'est pas sans prix pour les lecteurs studieux, avantage

Digitized by Google

tout opposé à celui que j'ai reconnu au doyen de Beaujeu. C'est qu'il est postérieur à Spon de quelques années, et que, par cette raison, il doit avoir vu un certain nombre de monuments antiques découverts dans ce laps de temps, et inconnus ainsi aux autres écrivains de Lyon (1). Menestrier regrettait que le siècle fut passé où les Du Choul, les Bellièvre, les de Langes, etc., tenaient à honneur de recueillir ou de publier les précieux débris de l'antique splendeur lyonnaise à l'époqne romaine (2). Mais nous plus encore, nous avons lieu de regretter que Lyon, dans le dernier siècle, ait manqué d'écrivains animés pour son illustration du même zèle que Menestrier, n'eussent-ils pas été plus habiles que lui en archéologie : ils nous auraient fait connaître toujours de nombreuses inscriptions trouvées à cette époque, dont nous ignorons l'existence ; et si celles-ci ont été détruites pour la plupart, comme nous avons trop de motifs de le croire, du moins elles ne seraient pas aujourd'hui perdues entièrement pour l'histoire antique de notre patrie (3).

Ces réflexions et cet aveu me sont suggérés par une heureuse rencontre, que je viens de faire fortuitement, en feuillettant l'ouvrage de Ménestrier, celle d'une inscription curieuse par elle-même, intéressante spécialement pour moi, et que je n'aurais pas dû laisser échapper dans l'article que j'ai consacré aux artistes lyonnais de

(1) Il faut reconnaître aussi, pour être juste, que nous devons encore à Menestrier quelques inscriptions dont la découverte paraît antérieure à son époque, lesquelles néanmoins on chercherait vainement chez nos autres historiens : telle est celle dont je vais m'occuper.

(2) *Hist. de Lyon*, pag 52.

(3) Au dix-huitième siècle, de grands travaux, des constructions nombreuses eurent lieu à Lyon, et durent mettre au jour une grande quantité de débris antiques. Mais à cette époque de philosophie, disait-on, les bonnes études étaient en baisse, et avec elle l'archéologie. Suivant les sophistes, les siècles anciens ne pouvaient avoir le sens commun : on reniait ses pères ; quel cas pouvait-on faire des monuments antiques? Aussi, de tous ceux qui furent exhumés alors dans notre ville, ne connaissons-nous qu'un petit nombre d'inscriptions, qui ont été recueillies par les savants italiens Maffei et Muratori, ou par quelques membres de notre Académie des inscriptions et belles lettres.

Digitized by Google

l'époque romaine (1). Notre historien n'y a remarqué qu'un magistrat, un *sevir* augustal; mais elle offre à mon avis quelque chose de plus important, un artiste appartenant à une des professions que j'ai signalées dans l'opuscule que je cite. Je dois m'empresser, en la rapportant, de réparer une omission que je me reproche, et d'ajouter ainsi un nom à ma liste trop peu nombreuse. Qu'on me permette, pour commencer de rappeller textuellement quelques détails de localité, ou autres relatifs à ce monument, lesquels nous ont été conservés par le savant jésuite.

« L'une des (inscriptions les) plus considérables, dit-il, est celle « d'un Augustal, dont il ne reste qu'une partie du nom ; elle était « grande et écrite sur trois quartiers de pierre qui ont été déjoints « et employez à bâtir la Porte du Bourg de Saint-Irenée par où l'on « va à Sainte-Foy.

ONDANIVS COR
IIIIIl VIR AVG
LVGDNI NEGOTIATOR ARGENTARI
VASCVLARIVS SARCOPHAGVM. S. S.
ALVMNO POSVIT ET ARAM INFRA SCRIPT.
VIVVS SIBI INSCRIPSIT VT ANIMAE
ABLATAE CORPORE CONDITO MVLTIS
ANNIS CELEBRARETVR EOQVE FATO

« En un morceau placé plus haut on lit :

IVLIVS NVMIANVS
FRATER POSVIT

« Et au dedans de la porte :

HAEC OMNIA SVB ASCIA DEDICAVIT.

« avec une grande moulure au-dessous, qui marque que ce devait « être un superbe Mausolée d'un jeune homme de qualité élevé par

(1) *Sup.* pp. 157-182.

Digitized by Google

« cet Augustal, et qu'il y avait même un Autel dont il est parlé dans « l'inscription, sur lequel Autel, l'Augustal avait mis son nom, pour « se rendre célèbre après sa mort à la postérité (1). »

Je ne dirai rien du second fragment épigraphique rapporté par l'historien de Lyon. Il n'est pas certain qu'il ait appartenu au même monument sépulcral, d'ailleurs il ne présente par lui-même aucun intérêt, car il ne contient que des noms, et une formule des plus bannales. Mais il n'en est pas ainsi de celui que Ménestrier a donné en premier lieu: celui-là, plus considérable et presque complet, demande quelques observations.

Parmi les anciens artistes lyonnais dont j'ai rappelé les noms conservés sur nos marbres, j'ai signalé deux de ces hommes dont le talent animant les métaux, exécutait ces vases d'argent que nous voyons si recherchés par le luxe romain, deux *vascularii argentarii*, pour employer la dénomination de cet âge : *Potitius Romulus*, connu par le monument que lui éleva la tendresse conjugale (2), et *Claudius Aphrodisius*, que nous trouvons nommé sur celui de sa fille (3). Le marbre du premier ne lui donne point la qualification de VASCULARIVS, souvent jointe dans les inscriptions à celle d'ARGENTARIVS ; et si je l'ai restituée au second, c'est par une conjecture que je regarde comme bien fondée, mais qui peut-être ne s'élève pas jusqu'à l'évidence (4).

Dans l'inscription que je viens de mettre sous les yeux de mes lecteurs, nous retrouvons un artiste négociant qui exerçait la même profession dans la cité de Plancus : c'est donc le troisième connu dans cette ville. Mais celui-ci porte la qualification dont je viens de parler : il est désigné comme LVGDVNI NEGOTIATOR ARGENTARI*us* VASCVLARIVS. Ce nombre de trois est considérable proportionnellement au nombre des marbres conservés à Lyon, et il me semblerait y supposer dans les temps antiques un commerce fort étendu de vaisselle d'argent. Cela ne paraîtra pas étonnant

(1) *Hist. de Lyon.* pp. 53 et 54.

(2) Musée Saint-Pierre n° V.

(3) *Ibid.* n° VI.

(4) *Sup.* p. 164 et seq.

Digitized by Google

si l'on considère que cette ville, opulente et civilisée, comme tant de particularités nous le prouvent, était bien certainement la première des Gaules (1).

Cet argentier était apparemment un étranger établi à *Lugdunum* : du moins nous voyons que les mots exprimant sa profession ne sont pas précédés de l'adjectif ethnique LVGDVNENSIS, mais simplement du nom de la cité où il avait fixé son domicile, LVGDVNI. On pourrait même être tenté de conjecturer que les lettres COR, commencement d'un mot tronqué depuis par les outrages du temps, seraient les initiales du nom de Corinthe, qui fut longtemps dans la Grèce européenne la ville du luxe dans tous les genres, et qui était devenue célèbre dans les arts, notamment par cette espèce d'airain que l'on appellait de son nom (2), dont on faisait, entr'autres ouvrages, des statues et des vases, mentionnés quelquefois sur les monuments lapidaires (3). Mais cette conjecture serait bien légérement fondée, et il y aurait autant de raisons pour ne voir ici que les premières lettres du mot COR*poris* (4).

Notre artiste était revêtu de la dignité de *sevir* augustal, et cette particularité, parmi les autres qui lui sont personnelles, est la seule, comme on l'a vu, qui ait frappé le père Menestrier, toute commune qu'elle est ailleurs sur nos marbres lyonnais. Au reste, elle n'est pas sans intérêt ici ; car elle témoigne de l'estime et de la considération dont les artistes distingués jouissaient parmi nos ancêtres.

(1) Ce n'est pas seulement sur les monnaies archiépiscopales de Lyon, qu'on trouve cette ville appelée PRIMA SEDES GALLIARVM; dans la table théodorienne sa situation est indiquée par ces mots LVGDVNVM CAPVT GALLIARVM. Il est fort vraisemblable qu'elle avait droit à ce titre, bien avant l'époque où fut dressé l'original de cette carte.

(2) Plin., *Nat. Hist.* XXXIV, 2. (3).

(3) Je citerai seulement l'expression A CORINTHIS FABER dans une inscription du recueil de M. Orelli (tom II., p. 251, n° 4181).

(4) Les colléges et les corporations étaient en grand nombre à *Lugdunum*. Au lieu de les indiquer spécialement, je me borne à rappeler notre inscription de *Sextus Ligurius* (Musée Saint Pierre n° XXXVI), où on lit en termes généraux : ET OMNIB*us* CORPORIB*us* LVG*duni* LICITE COEVNTIBVS, etc.

Digitized by Google

Elle semble supposer aussi que le nôtre était réellement habile dans sa profession: et peut être ne faut-il voir que le sentiment vrai de cette habileté dans le desir qu'il manifeste de sauver son nom de l'oubli, et de le transmettre célèbre à la postérité : VT MVLTIS ANNIS CELEBRARETVR.

Il devait jouir encore d'une certaine opulence, si l'on admet les conjectures de Menestrier sur la magnificence du monument funéraire qu'il avait fait élever à son élève, et à ses frais, autant que nous pouvons en juger d'après ces mots de l'inscription : SARCOPHAGVM *Suis Sumptibus* (1) ALVMNO POSVIT. Quant à cette expression ALVMNO, que l'on rencontre assez fréquemment sur les monuments épigraphiques, elle peut bien n'avoir ici que la signification générale qu'on lui trouve ailleurs, pour l'ordinaire, laquelle est assez connue (2). Néanmoins je ne pense pas qu'il y eut invraisemblance à supposer qu'elle pourrait être appliquée dans notre inscription, à un jeune homme que l'artiste lyonnais aurait eu pour apprenti, ou pour élève dans sa profession. Si quelque autre donnée venait confirmer une telle conjecture, nous serions amenés à reconnaître encore sur ce même monument un quatrième *argentarius* dans la ville de *Lugdunum* ; mais nous aurions toujours à regretter l'absence de son nom, compris sans doute dans les premières lignes de l'inscription, lesquelles nous manquent aujourd'hui.

Nous sommes moins malheureux par rapport au nom de celui qui avait pourvu si noblement à la dernière demeure de son élève. Ce nom a souffert aussi une mutilation regrettable, et il ne nous en est resté que la fin, ONDANIVS; mais cette perte n'est pas irréparable, et pour remplir la lacune il n'est peut être pas nécessaire de se torturer longtemps l'imagination. Une seule lettre me paraît manquer à ce nom ; car par la restitution de l'initiale F nous arrivons à une leçon bien naturelle, en retrouvant le nom de FONDANIVS, assez commun, comme on sait, et dans l'histoire et sur les monuments lapidaires. Il est vrai qu'il s'écrivait plus correctement par la voyelle

(1) C'est, à mon avis, la seule interprétation satisfaisante que le sens permette de reconnaître ici aux deux sigles S. S.

(2) Forcellini *Lexic.* ad h. voc.

Digitized by Google

V, FVNDANIVS; mais ce changement de l'V en O n'est pas rare dans d'autres mots où entrait le même son.

Il faut remarquer encore cette phrase de notre marbre : ET ARAM INFRA SCRIPTAM VIVVS SIBI INSCRIPSIT ; elle indique l'existence, dans le voisinage, de la sépulture que Fundanius s'était préparée à lui-même. Ainsi nous avons, dans l'inscription qui nous reste, la désignation des deux genres de monuments funèbres les plus usités chez les Romains, et qui nous ont été conservés en grand nombre, quoique le premier ne se rencontre pas à beaucoup près aussi fréquemment que l'autre, parmi les marbres funéraires que l'antiquité nous a légués. On sait que le nom de SARCOPHAGVS était donné communément à ces grands cercueils de pierre en forme d'auge, destinés à renfermer les cadavres laissés dans leur intégrité, c'est-à-dire qui n'avaient pas été livrés aux flammes du bûcher, comme on le faisait le plus ordinairement à Rome (1). Cette dénomination, toute grecque, que l'on pourrait rendre littéralement en latin par *carnem edens*, convenait parfaitement à des sépulcres dans lesquels la dépouille de l'homme devait se consumer lentement, par l'action spontanée de la nature. Le nom d'ARA, au contraire, désignait les monuments de forme carrée, qui ressemblaient à des autels, les mêmes auxquels on donnait aussi celui de CIPPVS, et d'autres encore. La destination de ceux-ci était de porter, de recouvrir, de renfermer ou d'indiquer les urnes funéraires, *ollas*, d'argile, de verre, de bronze, ou de matières plus précieuses, dans lesquelles on déposait les cendres et les ossements calcinés des défunts, après la cérémonie de la crémation. Les exemples de cette acception donnée au mot ARA, sont fort multipliés dans les inscriptions ; et Fabretti s'est appliqué à en réunir un certain nombre (2).

Il y a plus : et notre inscription nous révélerait, ce semble, l'existence simultanée à *Lugdunum* des deux coutumes diverses, celle de

(1) Quelquefois ces tombeaux étaient creusés pour recevoir plusieurs corps : dans ce cas on leur donnait les noms plus spéciaux de BISOMVM ou DISOMVM, TRISOMVM, suivant le nombre des cadavres; et nous les voyons ainsi nommés dans quelques inscriptions.

(2) *Inscript. Domest.* pp. 107 et 108.

Digitized by Google

brûler les corps, et celle de les inhumer simplement. Cette simultanéité paraît indiquée, en effet, par les dispositions que prend Fundanius, lorsqu'il ne se réserve qu'un cippe, tandis qu'il dépose dans un sarcophage le corps de son élève, celui-ci, sans doute, en ayant exprimé le desir à ses derniers instants. Si l'on en juge ainsi, notre monument présentera un intérêt spécial, comme fournissant une donnée de quelque importance pour la discussion d'une question assez neuve encore, et qui m'a toujours paru difficile. Peut être aussi, cette diversité de sépulture autoriserait-elle à présumer, non sans beaucoup de vraisemblance, que le jeune élève de notre *vascularius* aurait embrassé le christianisme qui fit dans notre ville, au IIe siècle, un si grand nombre de prosélytes (1). Pour donner du poids à ces conjectures, qu'on me permette de rappeler brièvement quelques faits qui se rattachent aux diverses coutumes des Romains dans les funérailles.

On sait que la crémation, c'est-à-dire la coutume de brûler les cadavres, était généralement établie à Rome à une époque fort ancienne : divers écrivains nous l'apprennent (2). Cependant Pline l'ancien a fait aussi cette importante observation qu'elle n'y fut pas universelle ; il cite la famille *Cornélia*, parmi celles qui conservèrent constamment l'ancien usage d'inhumer les défunts, et signale le dictateur Sylla comme le premier de cette illustre race dont le corps fut livré aux flammes, d'après sa volonté manifestée, et dans la crainte, suivant toute apparence, que son cadavre ne fut traité comme l'avaient été par lui les restes de Marius (3). Il en était ainsi pour la Ville, comme on parlait alors. Quant aux provinces, si elles adoptèrent en grande partie les mœurs et les coutumes du peuple roi qui les incorporait à ses états, il paraît néanmoins qu'elles conservèrent aussi une portion notable de leurs usages antérieurs, et cela est vrai no-

(1) Privés aujourd'hui du monument que décrit Menestrier, nous n'avons aucune donnée pour en préciser l'âge, mais il est peu vraisemblable qu'il fut antérieur au II ou au IIIe siècle, époque probable de l'immense majorité des inscriptions lyonnaises.

(2) Notamment Pline, *Nat. hist.* VII, 16 (14), 54 (55).

(3) *Nat. hist.* VII, 54 (55).

Digitized by Google

tamment de l'inhumation des cadavres dans les contrées où elle était anciennement pratiquée (1) : là, en effet, nous en rencontrons chaque jour des traces bien marquées, et infiniment plus nombreuses que dans la capitale de l'Empire. Mais on ne saurait douter que les progrès du christianisme, qui avait conservé des institutions judaïques la coutume d'inhumer les défunts, la plus ancienne et la plus naturelle, n'ait contribué pour beaucoup à la répandre partout, même chez les payens, et finalement à faire tomber complètement en désuétude celle de la crémation. Aussi peut-on observer généralement un fort grand nombre de sarcophages dans les pays où l'Evangile fut annoncé de bonne heure, comme dans notre Gaule, et notamment à Lyon.

Je ne puis passer sous silence le dernier fragment d'inscription recueilli par Menestrier, et qui ne se compose que de cette formule HAEC OMNIA SVB ASCIA DEDICAVIT. Dieu me garde d'essayer le moins du monde de résoudre la question relative à l'*ascia*; après les tentatives inutiles de tant de savants distingués, ce serait vouloir deviner une énigme, et j'aime mieux dire avec le poète : *Davus sum, non OEdipus* (2). Mais, quoiqu'il en soit de l'*ascia*, je puis du moins signaler à mes lecteurs ce que cette phrase présente de curieux ici, où elle applique une dédicace collective à des monuments divers : il n'est pas commun de la trouver ainsi formulée.

En terminant ces quelques lignes consacrées à un *argentarius vascularius* qui fleurit dans notre ville à l'époque romaine, je ne crois pas me livrer à une digression inutile, si je mentionne encore une collection de quelques ustensiles en argent, dont notre musée lyonnais a fait l'acquisition il y a peu d'années, et que l'on peut supposer être sortie anciennement des ateliers de quelque artiste de la colonie de Plancus. Ce petit trésor fut le résultat principal d'une découverte faite dans la commune des Essarts, près de Bourgoin et dans cet ar-

(1) Ceci ne peut guère s'appliquer aux provinces de la Grèce, dont les habitants avaient adopté, dès les temps homériques, l'usage de la crémation des cadavres.

(2) Terent. *Andr.* 1, 3, v. 194.

Digitized by Google

rondissement du département de l'Isère. Il se compose, outre cinq anneaux d'or, de cinq cuillers et de trois vases en argent, plus ou moins ornés, dont l'un sans anse a la forme d'un gobelet, et les deux autres sont de ces petites casseroles profondes, munies d'un manche, auxquelles les archéologues donnent la dénomination plus noble de patères, et que l'on trouve assez communément en bronze. Mais la plus jolie dans ses détails est remarquable surtout par cette courte inscription, gravée en pointillé au revers de son manche, et qui nous fait connaître le nom du soldat que le pillage peut-être en avait rendu propriétaire, à l'époque où Sévère et Albin combattaient entr'eux pour l'empire, sous les murs de *Lugdunum* :

C.DIDI. SECVNDI
MIL. LEG. II. AVG.
7 MARI (1).

H. Greppo.

(1) Dans les inscriptions, un signe assez approchant, pour la forme, de notre chiffre 7 sert ordinairement à désigner les centuries militaires; le nom qui suit est celui du centurion. On sait qu'il fut un temps où, dans nos armées, les compagnies portaient aussi les noms de leurs capitaines.

Digitized by Google

FAUT-IL BATTRE

SA MAITRESSE?

QUESTION DE DROIT GALANT (1).

Vous avez probablement une maîtresse, une brune, grande, élancée, vive, aux yeux noirs, aux passions de feu?

Peut-être une blonde, quelque belle et paisible figure d'ange, pâle et suave comme une inspiration de Raphaël, aux mains blanches et satinées, à la peau douce comme le velours d'un camélia?

Peut-être une demoiselle de compagnie froide et majestueuse comme une reine de cartes?

(1) Sous la légèreté de ce titre, pour lequel nous demandons grâce à la moitié la plus intéressante du genre humain, M. J. Beliard, rédacteur en chef du *Journal de St-Etienne*, a fait preuve d'un assez grande connaissance de nos auteurs anciens pour que, grâce à cette érudition, nous ayons cru pouvoir admettre dans notre recueil un badinage qui pourrait, à de certains yeux, nous faire trouver fort condamnable. Nous prions seulement notre juge, avant de prononcer son verdict, de vouloir bien aller jusqu'à la dernière ligne, si ce n'est pas trop lui demander. Peut-être les détails sauveront-ils le fond de cet article; peut-être la conclusion sauvera-t-elle l'auteur? En attendant nous le remercions de son spirituel envoi, et nous acceptons avec empressement la promesse qu'il nous a faite de nous donner un article sur la *Bibliographie des journaux en France*, et la *Physiologie du provincial*, ce premier contempteur de tout les produits de la province.

(*Note du Directeur*).

Digitized by Google

Peut-être une grisette piquante, à la démarche vive, aux propos joyeux, quelque bonne et coquette fille qui vous conte son amour sous le reverbère du coin, qui vous embrasse de toute son ame, si vous lui avez donné un chiffon ou quelque lambeau de dentelle ?

Peut-être une grande dame qui croit vous honorer beaucoup en se laissant aimer ?

Peut-être une petite femme à la taille extra-orthopédique, à l'œil strabite ou légèrement borgne, sans dents, rachitique et se faisant gloire d'être boiteuse, parceque Mlle Lavallière boîtait ?

Peut-être rien de tout cela ? Qu'importe, pourvu que cette maîtresse soit de votre goût et que vous l'aimiez !

Dans cette dernière hypothèse, ami lecteur, comment vous conduisez-vous envers votre maitresse ? Sans doute, vous l'adorez, vous avez pour elle et ses mille et une fantaisies de femme, mille et une prévenances. Eh ! bien, mon pauvre amoureux, laissez-vous le dire : vous n'êtes qu'un grand imbécille. Vous avez beau lever au ciel des yeux pleins d'amour, battre l'air d'éternels roucoulements, vous n'arriverez jamais à rien ; vous en serez éternellement et pour votre amour et pour ses démonstrations platoniques. Bien mieux, vous croyez aimer et vous ne vous doutez pas de ce que c'est qu'aimer.

Il vient de me tomber entre les mains, un vieux petit bouquin de Grosley(1), philosophe conteur, à l'esprit Rabe-

(2) Grosley (Pierre-Jean), né à Troyes le 18 novembre 1718, et mort dans la même ville le 4 novembre 1785 ; ses principaux ouvrages sont : *Recherches pour l'histoire du droit français ;* Paris, 1752, livre plein d'une érudition solide et d'une critique saine ; *Essais historiques sur la Champagne ; Mémoires de l'Académie de Troyes ; Discours sur l'influence des lois sur les mœurs*, qui concourut avec celui de J. J. Rousseau, et obtint un accessit.

Digitized by Google

laisien et narquois, homme érudit, qui en savait plus long sur cette matière que vous n'en imaginerez jamais. En deux mots, voici sa doctrine:

1° Voulez-vous savoir si vous aimez votre maîtresse? Examinez si vous êtes dans l'habitude de la battre ou de ne pas la battre. Si, par malheur, vous vous trouvez dans le dernier cas, vous n'en êtes pas encore à l'amour.

2° Voulez-vous être aimé de votre maîtresse? Battez-la.

Sans doute ici l'on va se récrier à l'impertinence. Tous les soupireurs d'élégies, jansénistes de la romance, vont fulminer des anathêmes contre mon Champenois. C'est très moral de la part de ces messieurs, mais mon livre est très logique. Faites-moi le plaisir de le suivre dans son raisonnement, et puis vous jugerez après.

« 1° Il est, dit Grosley, membre de l'Académie,—car Grosley étoit académicien, et, qui pis est, Champenois,—il est, dit-il, de toute bienséance et de toute nécessité de battre ce qu'on aime.

2° Les Grecs et les Romains battaient leurs maîtresses. Et certes on a assez invoqué l'exemple de ces gens-là pour que nous les regardions comme des modèles.

3° L'histoire prouve à ne pas laisser de réplique que, chez les peuples les plus civilisés, les amoureux battaient et battaient joliment leurs maîtresses.

4° Etant établi qu'on a battu sa maîtresse seulement dans les siècles polis, et notre siècle étant un siècle poli, la conclusion va sans dire.

Voulez-vous maintenant des exemples, *argumentum ad hominem*, comme on dit à la Sorbonne? Nous en avons les mains pleines.

Pour peu que vous ayez eu le bonheur d'aller au collége et d'ouvrir un livre grec ou latin, vous vous souviendrez

Digitized by Google

sans peine de mademoiselle Cinisque, qui reçoit, au dire de Théocrite, deux soufflets de la part d'Eschine lequel l'aimait à la folie.

Vous vous rappellerez cette profonde pensée d'Aristophane, qui dit : *aimer et battre ne sont qu'une même chose* (1).

Vous n'aurez pas oublié un passage très remarquable des œuvres de Lucien, où l'on voit que Gorgias tendrement épris de Chrysis, sa belle maîtresse, mêle à ses doux tête-à-têtes, un coup de pied par-ci par-là, ou pour le moins une bourrade (2). Il est vrai que la jeune personne qui ne savait pas ce qui lui était avantageux, se plaint de ce traitement à son amie Ampélis. Voici ce que cette dernière lui répond : « O ma chère Chrysis, les assiduités, « les sermens, les larmes, les baisers ne sont que les symp- « tômes d'un amour naissant; mais battre ce qu'on aime, « lui donner des soufflets, lui arracher les cheveux ou dé- « chirer sa robe, *voilà les preuves du grand amour* ! qui- « conque n'est ni jaloux, ni colère, ne mérite pas le « titre d'amant. Puisque le tien t'a donné des soufflets, il « est jaloux, il t'aime. Tu n'as rien à désirer, ô Chrysis, « sinon qu'il te continue le même traitement. »

Ovide, comme vous savez, législateur et maître en l'art d'aimer et de plaire, Ovide était d'avis que l'on battît et il battait lui-même, comme il le confesse au livre de ses amours (3). Cet excellent poète ne se borne point à apprendre à la postérité qu'il battait ses maîtresses, il nous a laissé encore la manière de les battre. C'est une attention très délicate.

(1) *Les Nuées*, acte 5, scène IV.

(2) *Lucia. Dial.* Meretr. Cochl. et Parth.

(3) *Ovide*. lib. 1, el. 7.

Digitized by Google

Quant un amant grec ou romain en était arrivé au moment de donner à sa belle cette vive démonstration de sa tendresse, il commençait toujours par lui déchirer sa robe ; et cela se faisait comme nous le raconte Ovide, depuis le collet jusqu'à la ceinture inclusivement ; c'était la règle.

Aud tunicam summa deducere turpiter ora
Ad mediam, mediæ zona tulisset opem (1).

Ensuite le cher ami tappait à grands coups de poing sur la poitrine de la personne aimée. C'est ainsi que Mopsus bat sa maîtresse dans la troisième églogue de Calpurnius.

Protinus ambas
Deduxi tunicas et pectora nuda cecidi (2).

Je demande mille pardons aux dames qui liront cet agréable article, si je mêle du latin à un sujet aussi éminemment français : « l'art d'aimer sa maîtresse. » Mais pour convaincre il faut des autorités respectables, et il est convenu que les auteurs latins sont ce que nous avons de plus respectable dans toutes les questions de droit français. Et puis ces dernières citations latines sont précieuses encore à d'autres titres : on peut en tirer, pour notre ville manufacturière de Lyon, une curieuse observation d'économie politique, touchant les étoffes des anciens. Quelque supériorité qu'ils aient sur nous d'ailleurs, il paraît que leurs fabriques étaient inférieures aux nôtres. Au moins je connais peu de nos étoffes qu'on pût déchirer si facilement. C'est un plaisir de moins que nous avons.

A juger Tibulle par quelques passages de ses écrits, on serait tenté de croire qu'il ne battait pas sa maîtresse. Cependant ces mêmes passages examinés avec plus d'at-

(1) *Ovide.* amor, lib. 2.
(2) *Tibulle*, lib. 1. eleg. 7.

Digitized by Google

tention sont la preuve du contraire; c'est la remarque que fait l'ingénieux et érudit champenois Grosley. En effet, dans une élégie que Tibulle adresse à Zélie, le poète s'exprime ainsi (1) : « Je ne veux point te frapper, mais si « cette fantaisie me venait, je désirerais que les dieux me « privassent de mes mains. »

Et plus loin, comme s'il se reprochait ce qu'il vient de dire, Tibulle le plus poète des amoureux et le plus amoureux des poètes, s'écrie : « Contentons-nous de déchirer la robe de notre maîtresse, de lui arracher sa coëffure et de faire couler ses larmes. O quatre fois heureux, celui qui dans sa colère a fait verser des pleurs à celle qu'il aime ! »

Et puis viennent tout aussitôt dans la même élégie (2) de très jolis vers sur le plaisir de battre la femme qu'on aime et les *avantages* qu'on en retire « on arrache les « cheveux à ce qu'on aime, dit le charmant poète, on en- « fonce sa porte, on meurtrit ses joues, on fait couler « ses pleurs. Il est vrai que le vainqueur gémit bientôt « de sa victoire, mais l'amour s'en applaudit.... »

Properce avait à cet égard des idées assez singulières : il s'imagiuait qu'il ne convenait point à un poète de battre sa maîtresse (3). Avec ces beaux sentiments, cette délicatesse de procédés, il n'en est pas moins vrai que sa belle Cynthie ayant voulu éteindre sa petite lampe cubiculaire qui brûlait auprès de son lit, Properce, qui aimait à voir clair dans ses plaisirs, se fâcha très fort et il s'en fallut de bien peu que le poète n'oubliât ses préceptes :

(1) *Tibulle*, lib. 1, eleg. 11.
(2) *Ibid.*, lib. 2, eleg. 12.
(3) *Properc.*, lib. 2, eleg. 4.

Digitized by Google

« Cynthie, lui dit-il poliment, si vous ne le savez pas, je suis bien aise de vous apprendre que vos caprices me déplaisent, et que si vous m'irritez davantage, je vous mettrai dans le cas d'aller montrer à votre mère les *meurtrissures* de vos bras (1). »

Quant à Horace, il est très vrai qu'il engagea une demoiselle comme il faut, la blonde Tyndaris, à venir avec lui dans sa maison de Lucrétile, en lui faisant envisager comme une grande faveur que, du moins chez lui, elle ne serait point battue. » Là, lui dit-il, en langage mythologique, si Bacchus vient à susciter quelques débats entre nous, Mars n'y sera point appelé. Tu seras à couvert de la jalousie de l'impétueux Cyrus : tu n'auras point à craindre qu'il porte sur toi ses mains violentes, qu'il arrache de dessus ta tête la couronne de fleurs qui y est attachée, ou qu'il déchire ta robe innocente des crimes qu'il ose t'imputer (2). » — Mais Horace, tout fin poète qu'il était, avait commis là une grosse inadvertance ; son invitation était trop maladroite pour obtenir quelque succès. La belle demoiselle le lui fit bien voir ; elle refusa son rendez-vous.

On ferait un gros volume avec les citations qui militent en faveur de cette assertion que les Grecs et les Romains les mieux élevés battaient les femmes qu'ils aimaient passionément.

Et d'ailleurs les femmes ne jouissaient pas seule et d'une manière exclusive de ce plaisir de l'amour. Ovide conseille aux femmes de ne pas demeurer en reste et d'égratigner leurs amants, surtout quand ils avaient la prétention d'être

(1) *De arte amandé*, lib. 3. v. 605.
(2) *Hor.* lib. 1. od. 17.

Digitized by Google

beaux (1). Par la même raison, Ausone (2) dans le gracieux tableau qu'il fait d'une maîtresse accomplie, exige, entr'autres qualités, qu'elle sache recevoir des coups et en donner; et qu'après avoir été bien battue, elle aille embrasser son amant. — Voici le texte, il est trop précieux pour ne pas le citer :

Sit mihi talis amica velim :
Jurgia quæ temere incipiat,
Nec studeat quasi casta loqui.
Pulchra, procax, petulante manu,
Verbera quæ ferat et regerat,
Cœsaque, ad oscula confugeat
Nam nisi moribus his fuerit :
Casta, modesta, prudenter agens :
Dicere abominor uxor erit.

Les dames romaines mirent souvent à profit les leçons d'Ovide. Il y en a même qui enchérirent sur les préceptes du maître. C'est encore Properce qui nous l'apprend. Un jour, sa maîtresse Cynthie, après lui avoir dit beaucoup d'injures, lui renversa une table sur le corps et lui jeta au visage un gobelet plein de vin. Voici comment le poète nous raconte cet épisode amoureux:

Dulcis ad extremas fuerat mihi rixa lucernas,
Vocis et insanæ tot maledicta tua;
Cum furibunda mero, mensam propillis, et in me
Propicis insana cymbea plena manu.

Remarquez bien que les Latins ne faisaient, en tout ceci comme en tant d'autres choses que copier les Grecs et s'inspirer de leur pur atticisme et de leur goût délicat. Dans un ancien poème grec sur la bataille de Marathon(3)

(1) *Ovide*, liber 3, eleg. 6.
(2) *Ausone*, op. 77.
(3) *Ath. Dipn*, l. 13, p. 570.

Digitized by Google

un des interlocuteurs devisant sur sa maîtresse à peu près comme faisait le preux Joinville dans un combat des Croisades, s'écrie avec ivresse. « *Il faut se battre avec elle,* « *recevoir des soufflets, être accablé de coups et lui* « *en rendre..... dieux! quelles délices!.....* »

C'est là peut-être un des plus beaux monuments de l'antiquité. Il y a dans cette exclamation, *dieux! quelles délices!....* après les soufflets donnés et reçus, un trait de mœurs plein d'une expansive tendresse et très touchant.

Battre ce qu'on aime est donc l'effet le plus naturel de tout sentiment d'affection vive : *irâ mistus abundat amor.* Tous les poètes, tous les philosophes qui ont réfléchi sur l'amour ont unanimement reconnu que les querelles des amants sont une des armes les plus puissantes de ce dieu, C'est ce qui fait faire à Grosley, notre savant Champenois, la judicieuse réflexion que voici. « Si de simples querel- « les produisent d'aussi bons effets, combien doivent-elles « en produire de meilleurs quand elles sont portées jus- « qu'aux coups. »

Il ne serait pas difficile de prouver que cette coutume de battre sa maîtresse fut toujours le privilége des époques de haute civilisation. Il est à croire que, dans les siècles qui suivirent la chute de Rome et qui précédèrent la Renaissance, cet usage fut enseveli sous les ruines de l'empire romain, avec la politesse, les sciences et les arts.

Telle est l'opinion de notre académicien Grosley, lequel à ce sujet divise tous les siècles possibles en trois classes :

SIÈCLES BARBARES ;
SIÈCLES MITOYENS;
SIÈCLES POLIS ;

Dans les siècles barbares on n'aimait point quoiqu'on battît.

Digitized by Google

Dans les siècles mitoyens, on aimait, mais on ne battait plus.

Ce n'est donc que dans les siècles polis qu'on a pu battre sa maîtresse.

Du temps des décemvirs à Rome et de Cécrops en Attique les hommes ne s'occupaient pas assez de leurs maîtresses pour les battre; ce perfectionnement de l'amour était réservé aux siècles de Périclès et d'Auguste, c'est-à-dire au temps où la civilisation florissait le plus. En effet, les époques de décadence ne donnent aucun exemple de cette pratique. Ausone est le seul poète dans toute la latinité du second ordre qui atteste par quelques lignes que l'on n'avait pas encore tout-à-fait perdu le souvenir de cette touchante coutume. Le moyen-âge nous montre partout les hommes aux pieds des femmes. Alors l'esprit commençait à se développer; on ressentit l'amour, mais on ne le connut pas. On ne savait que se battre pour sa maîtresse, on ne savait pas encore la battre. Lorsqu'on a le bonheur d'être né dans un siècle poli, et que, instruit sans efforts par l'exemple de ses contemporains, on bat tout naturellement la personne qu'on aime, on s'imagine que dans tous les temps le cœur seul a dû dicter un procédé si tendre. On ne se douterait pas qu'il eut fallu tant d'expériences pour parvenir à cette découverte, et que réservée aux siècles les plus éclairés, elle eut exigé les plus grands efforts de l'esprit humain.

Le règne de François 1er apporte en France le premier exemple d'un soufflet appliqué par un amant à sa maîtresse, aussi l'a-t-on appellé le *siècle de la Renaissance.* Cent ans plus tard on en était revenu à toute la civilisation du temps d'Auguste. En Angleterre on voit aussi les mœurs se polir. Le célèbre jurisconsulte Francis Bracton

Digitized by Google

publie un excellent livre dans lequel on distingue le chapitre ayant pour titre : « *il y a certaines personnes sous la baguette* (UNDER THE ROD); *telles sont les femmes.* »

A ce propos je me rappelle un fait curieux cité par un historien Anglais, Bracton ayant été consulté sur les proportions de la baguette, répondit gravement : qu'elle pouvait être de la grosseur de son pouce. De là chez le beau sexe de Londres une curiosité bien naturelle de connaître au juste la dimension du pouce de sir Bracton. En conséquence une députation de ces dames se présenta un beau matin chez lui; mais peu satisfaites sans doute du résultat de leur examen, elles saisirent l'illustre jurisconsulte, l'entraînèrent jusqu'à un étang voisin et l'y plongèrent à plusieurs reprises. Quoiqu'il en soit, le droit de la baguette, c'est-à-dire le droit de battre la femme aimée, ne commença à être contesté que sous le règne peu poli de Charles II.

Si nous repassons le détroit, nous voyons les Longueville et autres seigneurs de la cour du grand roi, ne pas se faire faute des galants procédés recommandés par Ovide et Catulle. Tant il est vrai que cet usage seul est capable de prouver le grand amour et de l'imprimer dans un cœur où l'on veut régner sans réserve. Et les coups que l'amour procure sont si délicieux à recevoir que quand la personne qu'on aime est élevée en dignité, elle ne permet pas qu'on l'en prive. On lit dans les mémoires du Cardinal de Retz : « Le duc de Buckingham, lors de son ambassade en France, disait à Mme de Chevreuse *qu'il avait aimé trois reines et qu'il avait été obligé de les gourmer toutes trois*(1)».

Sous l'empire, le maréchal Ney a donné, dit-on, plus

(1) *Mémoires de Retz*, édit. 1751, t. 2, p. 476.

Digitized by Google

d'un coup de pied au derrière de la *Contemporaine.*

Aujourd'hui, beaucoup d'élégants dandys, membres de Jockey-Clubs, qui portent cravache et n'ont point de chevaux, se servent de leurs cravaches sur les femmes qu'ils aiment. La *Gazette des Tribunaux* nous révélait, il y a quelque temps, une de ces scènes de la vie intime du dandy. Et les hommes ont tout à gagner à cela, car c'est encore une observation physiologique de toute vérité que les femmes sont ordinairement folles de ceux qui les battent.

L'amante de Mopsus n'était jamais plus tendre, que lorsqu'elle avait été *un peu battue,* comme cela se pratique ordinairement, dit le poète latin, *ut plerumque fit.* »

Frétillon, la Frétillon de Béranger vend sa jupe pour un homme qui la bat.

Pour un homme qui la battait,
Frétillon, ma Frétillon,
Cette fille,
Si gentille,
Qui frétille,
Qui sautille,
Frétillon
A vendu son cotillon.

Voyez Martine, dans *Le Médecin malgré lui :*

— Doux objet de mes vœux, je vous frotterai les oreilles, dit Sganarelle.

Et ce qu'il dit, il le fait. Arrive M. Robert qui ne connaît rien à l'amour et se scandalise : — Quelle infamie ! s'écrie le bonhomme. Peste soit le coquin de battre ainsi sa femme!

— Et je veux qu'il me batte, moi, répond Martine.

Mot sublime, qui rappelle cette pensée d'un philosophe :

Digitized by Google

« On ne bat jamais ce qu'on aime que pour le caresser (1), et ce vieux proverbe, de la sagesse des nations : *Qui bene amat, bene castigat.*

C'est d'après toutes ces autorités respectables que nous avons cru pouvoir traiter la question : *Faut-il battre sa maîtresse ?* — Oui, dirons-nous, car l'usage d'accord ici avec le raisonnement doit faire loi.

Il ne nous eut pas plus coûté de traiter en même temps de l'usage de battre son amant, et de réunir les deux questions de droit en une seule. Mais comme l'ingénieux Grosley, nous avons pensé qu'il était de la belle galanterie de céder en toutes choses aux dames le partage le plus avantageux.

Ici se présente à l'esprit de tous les penseurs, une autre grave question : A quoi tient ce vif sentiment des femmes pour les hommes qui les battent ? Quelles mystérieuses causes peut-on assigner à ces paroxismes de l'amour?

Pour des amants d'une certaine pruderie, neufs, timides, inexpérimentés, pour d'honnêtes bourgeois au cœur simple, sans excentricité, je conçois qu'il y ait là de quoi renverser toutes les idées qu'ils se sont faites sur l'amour; car le cœur de la femme, comme on l'a dit, est souvent une indéchiffrable énigme et l'amour aussi. Platon a merveilleusement deviné ces deux énigmes-là.

Quand ce philosophe voyait un homme amoureux, il disait : « cet homme-là est mort à lui-même, c'est l'ame de sa maîtresse qui l'anime. Cela posé, dit avec beaucoup de sens le petit livre dont je vous ai parlé, « il n'y a plus à s'étonner de ce qu'une femme fait si aisément la paix avec l'amant qui vient de la battre, puisqu'en quelque

(1) Charles Givard, *Commentaires sur la comédie de Plutus.*

Digitized by Google

sorte c'est elle-même qui s'est battue. Il est vrai qu'elle oublie cela dans l'instant qu'on la bat ; mais dès qu'elle a repris ses sens, elle s'en souvient et alors elle est attendrie et elle ressent un nouvel amour, plus vif encore, en voyant combien elle a de pouvoir sur son amant. »

Le célèbre Alibert, dans son beau livre de la *Physiologie des passions*, n'a certainement rien dit d'aussi profond.

Voilà donc le grand mystère expliqué. Maintenant vous auriez beau vous révolter contre la *doctrine active*, ses preuves et ses bases sont là inébranlables, comme la nature même d'où elles dérivent.

En effet, qu'est-ce que l'amour ? c'est un sentiment de trouble, d'inquiétude, de fureur et d'exaltation qui s'empare de l'âme, la domine et la façonne à son gré. Or, quels sont les signes les plus certains de l'exaltation et de la fureur, sinon les coups? Plus un amant extravague plus il a l'esprit de son métier. Aimer et battre ne font qu'une chose, selon le mot profond d'Aristophane.

Et que faisait notre roi français, le plus galant des rois, Henri IV ? La chanson nous le dit :

Ce diable à quatre
A le triple talent
De boire et de battre
Et d'être un vert galant.

Battre qui ? je vous le demande, quand on est un vert galant !

Les grandes vérités sont populaires. Traversez le Pont-Neuf, à Paris, vous êtes sûr de rencontrer, au pied de la statue du roi vert-galant, un marchand de joncs, qui, en vous offrant sa marchandise, vous criera :

Battez vos chapeaux, vos habits, vos canapés,
Vos maîtresses, vos femmes, si vous en avez.

Digitized by Google

Un jour, ce distique frappa l'oreille d'un membre de l'Académie des Sciences morales, avec qui je cheminais sur le Pont-Neuf ; je recueillis de lui ces notables paroles : « Si, comme les anciens l'ont établi, les amants ne sauraient se dispenser de battre leurs maîtresses, je ne crois pas que les maris soient tenus à la même conduite vis-à-vis de leurs femmes. »

Cet honorable membre de l'Académie des Sciences morales fondait son opinion sur le mot d'Aristophane, déjà cité, « *qu'aimer et battre sont la même chose.* »

CONCLUSION DERNIÈRE.

La conclusion dernière de tout ceci, Mesdames, c'est que l'esprit des poètes, des prosateurs, des penseurs, n'est souvent qu'un audacieux paradoxe, et que l'auteur de cet article ne croit pas un mot de ce qu'il vient d'écrire.

J. Beliard.

Digitized by Google

EXPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

—

ANNÉE 1841.

—

L'art n'est pas une simple imitation de la nature; il doit révéler, sous ce qui frappe les sens, l'idéale beauté que l'esprit seul perçoit.

(ESQUISSE D'UNE PHILOSOPHIE).

Considérations générales sur l'Ecole lyonnaise. — MM. Isidore Flachéron. — Paul Flandrin. — Blanchard. — Laurasse. — Perlet. — Mlle Anaïs Chirat. — Guichard. — Laure. — Dupré. — Compte-Calix. — Auguste Flandrin. — Alexandre Dubuisson. — Frenet. — Janmot. — Lavergne. — Fonville. — Lavie. — Ponthus Cinier. — Poncy.

On a dit qu'en France nous possédions à un point élevé la fertilité d'imagination, la rectitude de jugement, mais que la profondeur et le génie de l'art ne nous étaient accordés qu'à un degré secondaire. Statuaire, peinture, musique, poésie, philosophie même, nous empruntons tout, assure-t-on, tantôt à la poétique Italie, tantôt à cette rêveuse Allemagne, qui,

Digitized by Google

selon l'expression d'Armand Carrel, « ne sait pas tout ce que nous savons, mais sait tout ce que nous ne savons pas. »

Comme nous ne cherchons pas dans la critique un délassement littéraire, et que nous croyons que l'art ni le public n'ont rien à gagner dans la discussion de ces théories, nous nous contenterons de dire que lorsque nous abandonnons ces deux grands foyers d'inspiration, aussitôt l'innovation hardie, aventureuse, pleine d'étrangeté et de courage, envahit les rangs de nos écoles et peuple les ateliers. Se confiant dans sa force, dans sa jeunesse, elle tente de rendre l'expression de sa pensée, sans se préoccuper des générations qui l'ont précédée, et commence l'art à ses risques et périls, comme si l'art n'avait jamais existé; c'est une tendance commune à tout expérimenter, à étendre indéfiniment le domaine de la création; cette fougueuse fantaisie d'exploration, cette recherche inquiète d'un idéal inconnu, conduit peut-être à de singulières erreurs, mais par compensation, produit aussi des chefs-d'œuvres inattendus. Sans doute ceux qui n'ont rien d'artiste ni dans l'imagination ni dans le cœur, et qui voudraient réduire l'inspiration à la perpétuelle reproduction des compositions copiées d'âge en âge, ne comprennent pas ces libres allures de l'art; ils étouffent au berceau toute tentation novatrice; pour peu qu'une toile ou un marbre ait un accent inusité, ils s'indignent et se révoltent; quand un artiste se révèle pour la première fois, il a contre lui, et ces ennemis nés de l'art, et toutes les habitudes exclusives de l'opinion publique; il ne s'agit pas, pour lui, d'égaler ou de surpasser les hommes habiles ou applaudis, il faut qu'il apprivoise l'entêtement et l'ignorance qui ont pris racine sur le terrain étroit de quelques admirations routinières ; pour remporter cette double victoire, le génie et la fécondité sont des armes insuffisantes; dans une semblable lutte, que peut faire l'homme de talent? ou il s'épuise dans cette bataille livrée chaque jour à l'opinion, et meurt sans avoir vaincu, ou, désespérant d'élever le public jusqu'à lui, il descend dans l'ornière, dépouille l'ar-

Digitized by Google

tiste, revêt l'ouvrier, et accepte la lourde chaîne dont le garrotte la médiocrité! N'est-ce pas là l'histoire de notre pauvre école lyonnaise, jadis si décriée et si bafouée? Voulant conserver une popularité si chèrement acquise, longtemps elle a disputé pied à pied la mauvaise route où l'ignorance l'avait égarée; longtemps elle a tâché de faire revivre, dans ses œuvres énervées, les souvenirs éteints et les traditions mortes avec le faux goût qui les fit naître; elle voyait bien qu'elle ne défendait plus qu'un froid squelette, mais elle n'osait pas s'aventurer à la recherche d'une terre nouvelle, et ce n'a pas été sans hésitation et sans jeter plus d'un regard sur la rive qu'elle allait quitter, qu'elle s'est décidée à lever l'ancre; mais enfin, quand elle a vu tant de mains amies tendues vers elle, elle a pris courage, et nous la voyons aujourd'hui marcher franchement vers un nouvel horison; une ère nouvelle commence pour elle!

L'exposition de cette année place les œuvres de nos artistes au-dessus de la plupart de celles que Paris nous a envoyées. Voici le paysage historique qui se présente pour la première fois chez nous, sous des noms chers au pays; le tableau de M. Isidore Flacheron, qui serait mieux compris si le hasard ne l'avait relégué à une place où il est difficile de le juger, est sévère et conçu dans une large pensée. Des masses bien disposées, d'heureux accidents de terrains, une nature bien étudiée et consciencieusement rendue, lui vaudront les éloges de tous les connaisseurs. Cette composition a obtenu une médaille au salon de cette année. Nous classerons dans le même genre le paysage de M. Paul Flandrin. Dans ce site bien choisi, le mouvement des lignes est heureux, les arbres sont massés avec art, l'harmonie des terrains avec le ciel est digne d'attention. Ces qualités réunies révèlent toute la portée du talent de M. Paul Flandrin, et nous prenons ce tableau pour un gage certain des succès décidés qu'il est appelé à obtenir aux prochaines expositions.

Digitized by Google

M. Blanchard qui semble avoir décidément fait retraite dans le portrait, en a exposé trois remarquables sous plus d'un rapport. Ses portraits de femme sont des merveilles d'arrangement et de goût, quoique la nature des modèles ait dû lui présenter plus d'une difficulté. Son pinceau ferme et brillant ne laisse desirer ni plus de force, ni plus de fini dans son excellent portrait de M. G. Un beau portrait est, à notre avis, le chef-d'œuvre de l'art, mais quelqu'heureux que M. Blanchard soit dans ce genre, son *Savonarole* nous ferait vivement regretter qu'il abandonnât tout-à-fait le genre historique.

Nous profiterons largement aujourd'hui du droit qui nous est assuré par les progrès heureux de M. Laurasse, pour parler des portraits qu'il a exposés. Sans doute celui qu'il nous donna l'année dernière, était déjà très remarquable, mais ceux de MM. B. et Al. B. attestent de la persévérance de ses études. Celui de M. Al. B. bien posé, rend avec beaucoup de verve la nature du modèle; il y a dans cette toile quelque chose de vivant, de *crâne*, comme on dit en style d'atelier, qui attire tout d'abord. Le portrait de M. B., traité plus simplement, nous plaît encore davantage; les yeux regardent sans affectation; les chairs sont pleines de souplesse et de vie. Nous ne reprocherons à cette toile que le mouchoir bleu employé sans nécessité aucune; il est une distraction pour les yeux. Son petit tableau de genre, plus sage dans sa couleur que ceux qu'il a exposés les années précédentes, est bien dessiné; la figure de Corneille, bien posée, est d'une bonne et simple expression; l'honnête artisan seul nous paraît dépasser un peu les bornes du trivial. Que M. Laurasse laisse ce genre à ceux qui ne peuvent espérer d'autres succès ; il est appelé à en obtenir de plus sûrs et de plus durables.

Nous citerons aussi avec plaisir l'excellent portrait de M. Perlet, où l'on retrouve à un haut degré la pureté de dessin et la finesse de touche qui caractérisent cet artiste estimable. Il y a du Vendick dans la manière et la couleur de cette toile.

Digitized by Google

Mlle Anaïs Chirat, que nous croyons notre compatriote, nous a envoyé de Paris de délicieux petits portraits qu'on ne saurait trop louer. Sa femme malade est un petit chef-d'œuvre de grace et de simplicité. Mlle Chirat, toute jeune encore, débute d'une manière qui fait bien augurer de son avenir.

M. Guichard nous a envoyé deux têtes d'étude dans lesquelles il y a progrès comme adresse de brosse et comme dessin, mais on sent qu'il y a encore hésitation dans la manière de cet artiste; nous l'avons vu tantôt livrant son pinceau aux grands partis de couleur de Rubens, tantôt se réfugiant dans l'ascétisme du Pérugin. Quel genre adoptera-t-il enfin? Sa *Pensée du ciel* est bien peinte, mais les chairs ont des reflets blafards qui lui donne un aspect froid; on retrouve le même défaut dans son *Marchand juif* qui est d'une couleur terne et peu solide.

Nous connaissons de M. Laure plusieurs ouvrages d'un mérite incontestable, mais nous sommes forcés de lui dire que son *Narghilé* leur est inférieur sous plus d'un rapport. Peinte sans solidité, cette figure a trop de l'afféterie, si souvent reprochée à Court, depuis qu'abandonnant la bonne voie, il s'est jeté dans celle de Dubuffe. Nous ne serions pourtant pas étonné qu'un partisan de M. Laure ne déclara charmante cette odalisque si bien ajustée. Cet artiste est jeune, le temps et les conseils le dissuaderont d'une manière qu'il caresse aujourd'hui, mais qu'il abandonnera demain.

Nous voudrions bien que M. Dupré nous dit à quelle fatalité il faut attribuer la couleur violacée et cadavéreuse de tous ses portraits; nous disons *fatalité* (quoique nous sachions bien que chacun voit la couleur différemment), parce que nous connaissons de M. Dupré certains tableaux faits ou refaits à l'imitation des grands maîtres, d'une exécution tellement adroite, d'une vérité de couleur si parfaite, que même des gens *payés* pour s'y connaître, s'y sont trompés. Nous trouvons, dans les toiles qu'il a exposées cette année, surtout dans son *Antiquaire*, des détails bien faits et des intentions de poses fort louables.

Digitized by Google

M. Dupré est un des nôtres, et nous desirerions vivement lui voir prendre une place distinguée parmi nos artistes; il a peu de chose à faire pour y parvenir.

M. Poncy, qui nous donna l'année dernière une charmante petite toile qu'on n'a peut-être pas assez louée, a été moins heureux cette année; il y a dans le travail de toutes les rides de sa *vieille femme*, d'une bonne expression d'ailleurs, un abus de touche qui fait du tort au reste; c'est, nous en sommes sûr, un sacrifice que M. Poncy s'est imposé à lui-même, dans l'espoir d'attirer les regards; qu'il n'abandonne pas pour le vain desir de produire de l'effet, le délicieux accent de naïveté qu'on remarquait avec tant de plaisir dans sa petite faiseuse de dentelles; son coloris est fin, simple, sans effets cherchés; son dessin est ferme et vrai; il y a dans ces qualités tout ce qu'il faut pour arriver à une réputation que M. Poncy doit envier, et pour laquelle il a déjà fait beaucoup.

Comme, selon nous, la peinture n'est pas faite pour remplacer la lithographie, nous ne dirons rien des deux ou trois insignifiantes vignettes de M. Compte-Calix, pour nous arrêter sur son petit tableau du *Retour des émigrés*, qui annonce un progré sensible sous le rapport du dessin. Les figures bien posées sont pleines d'expression, et le sujet se compose bien; quelques accessoires que M. Compte-Calix a conservé pour rester fidèle à son sujet, nuisent peut-être un peu à l'effet général, mais ceci est de peu d'importance. Que M. Compte-Calix y prenne garde, qu'il ne dépense pas ainsi la monnaie de son talent; si, au lieu de se livrer à des études sérieuses, il s'habitue aux petites compositions qui présentent peu de difficulté, à la petite manière qui satisfait à peu de frais, il ne pourra plus sortir de cette voie.

Nous hasarderons quelques remarques sur la *Prédication à San Miniato* de M. Aug. Flandrin, l'un de nos jeunes peintres de prédilection. L'intérêt de cette composition repose tout entier sur quelques femmes qui occupent très peu de place dans une toile d'assez grande dimension; le prédicateur qui

Digitized by Google

aurait dû, selon nous, être une bonne et sévère étude, est réduit au rôle d'accessoire et n'est là que comme prétexte à l'attitude recueillie de son auditoire. La moitié de la toile à gauche, tout-à-fait dans le vague, est complètement sacrifiée. Sans doute, dans un sujet d'un intérêt vif et dramatique, c'eut été le comble de l'adresse que d'attirer ainsi l'œil sur un point quelque rétréci qu'il fut, mais dans un tableau dont le mérite est seulement dans l'exécution, cette manière devait nécessairement produire un effet un peu mesquin. Le jour est fort habilement ménagé dans toutes les parties de ce tableau. En prenant San Miniato au point de vue où il l'a pris, M. Flandrin s'est procuré un bon effet de lumière, mais il a sacrifié l'aspect de ce merveilleux monument qui, plus développé, aurait donné plus de grandiose à sa composition, et l'aurait laissé libre de disposer ses figures principales autrement que sur une même ligne, arrangement froid et monotone.

Ce ne sera, au reste, que sur l'ordonnance de cette composition que porteront nos observations, car en l'acceptant telle qu'il a plû à M. Flandrin de la concevoir, nous louerons des figures bien dessinées, des poses variées, pleines de naturel et des draperies simples et de bon goût. Notre critique paraîtra peut-être sévère à M. Flandrin, mais c'est un honneur dont il est digne; il ne nous appartenait pas de l'en priver.

Géricault, à qui l'on doit les meilleures études de chevaux que nous connaissions, s'est contenté quelquefois de ne faire que des croupes; M. Dubuisson, adoptant ce système dans son *Intérieur d'écurie*, a peint six chevaux au ratelier; c'est vrai, naturel d'aspect sans contredit; mais cet arrangement, qui a dû coûter plus de peine qu'il n'en aurait fallu dans tout autre parti, frappe son tableau d'un peu de monotonie. A quoi bon se créer des difficultés plus nuisibles qu'utiles à l'art, quand on aurait tout à gagner en restant simple et *bonhomme* dans la meilleur acception du mot?

En examinant cette toile avec attention, on y trouve partout une touche juste et facile. Les chevaux sont d'un excel-

Digitized by Google

lent dessin, d'une couleur solide, et surtout de la nature la plus vraie; on sent que ce sont des études faites avec amour et conscience. Nous savons que l'autorité a jeté les yeux sur ce tableau, et nous la félicitons de son choix. C'est une œuvre qui doit rester à notre Musée, et M. Dubuisson, nous en sommes sûr, tiendra plus à cet honneur qu'à un brillant marché.

Dans son *Retour à la ferme,* M. Dubuisson a enfin abandonné le ciel gris et nuageux qu'il affecte d'ordinaire, pour un ciel d'un ton charmant exécuté sans fatigue, et des fonds légers et brillants; cette rosse est bien rosse; mais il était peu nécessaire, pour rendre la nature de la femme des champs, de la faire ignoble; sans doute il y a des jambes ainsi faites, mais ce ne sont pas celles que l'artiste doit choisir. Si l'on approfondit l'art en lui-même, on trouvera que c'est moins encore l'imitation de la réalité, comme on l'a tant de fois répété, que la science des harmonies, la théorie des proportions. L'art existe dans tout ce qui offre de l'ensemble; tout est de son domaine, depuis le grandiose jusqu'à la charge. Molière s'en est bien permis. Mais l'exagération d'un défaut naturel n'est pas plus de la charge qu'un calembourg n'est de l'esprit.

La *charrette sortant d'une remise* est un des motifs qu'affectionne M. Dubuisson; là, il peut se donner ses coudées franches dans l'allure lourde ou vigoureuse de ses chevaux, de ses rouliers, mais nous lui demanderons si c'est seulement pour les mystères de l'atelier qu'il réserve ses études d'animaux en grandes proportions? Ce genre pourrait peut-être ne pas plaire à la foule, mais ne serait-ce donc rien que de satisfaire les vrais amis de l'art et soi-même?

On ne devrait placer dans nos temples que des images simples, touchantes, expressives, poétiques, telles enfin qu'il les faudrait pour parler à l'ame et à l'imagination, et surtout à peu près irréprochables sous le rapport de l'art. Le peuple est assez disposé à l'incrédulité depuis qu'il voit qu'on fait métier et marchandise des croyances, pour ne pas attirer la

Digitized by Google

dérision sur des choses qui devraient toujours être entourées de respect. Ce n'est donc pas une question de peu d'importance que le mérite des œuvres destinées à la propagation des idées religieuses. Qu'en désespoir de cause les peintres se jettent dans la peinture sacrée, puisque c'est aujourd'hui le seul moyen d'obtenir des travaux du ministère, nous le comprenons, mais nous voudrions que ces messieurs consultassent la nature et la mesure de leurs forces avant d'aborder des sujets où il est presque impossible de n'être ni imitateur ni copiste, et où l'on est ridicule, si l'on n'est pas sublime. Nous ne reprocherions donc pas à M. Frenet d'être tombé dans quelques rapprochements de détails pris à différents maîtres, ni d'avoir copié (Dieu sait comme !) le second plan de la *Transfiguration* de Raphaël, s'il n'avait infligé à l'homme-Dieu son dessin incorrect, sa touche effacée, et son style gauche et lourd. C'est offenser la divinité que de la représenter ainsi ; il ne faudra pas moins que l'absolution du pape pour laver un si gros péché !

Nous ne dirons rien du *Portrait de famille*, comme dit le livret ; dans l'arrangement, la couleur et le dessin, il dépasse les bornes du médiocre. Quant à *Notre-Dame de Bon-Conseil*, évidemment copiée de quelque tryptique byzantin, et ajustée à la façon de M. Frenet, elle nous paraît dessinée d'une manière plus inhabile, si c'est possible, que sa *Transfiguration*.

Rien de plns triste ou de plus burlesque que le groupe que le livret complaisant traite de *sculpture*. MM. de la Commission auraient bien dû user de leur droit pour rejeter cette révoltante niaiserie.

Quelque peu satisfait que nous soyons du *Christ au jardin des Oliviers*, de M. Janmot, à Dieu ne plaise que nous le placions sur la même ligne que M. Frenet ; cependant nous blâmerons sévèrement la vulgarité de cette figure pliée forcément pour qu'elle puisse tenir dans son cadre, dont les mains sont d'un lâché impardonnable, et dont l'une des cuisses est beaucoup trop petite ; on ne trouve dans cette tête que le sen-

Digitized by Google

timent de la douleur physique, mais rien d'idéal, rien de surhumain; on y cherche vainement cette puissance intellectuelle dont les anciens maîtres animaient toutes leurs figures. S'ils ont trouvé une langue à eux propre, ne serait-ce point qu'ils avaient d'abord une pensée? Qu'est-ce que toutes ces figures prétendues allégoriques pour l'explication desquelles il n'a pas fallu moins de deux pages du livret? L'art ne doit pas être métaphysique; réduit à ce point de vue, il trouve peu d'admirateurs et de partisans. Nous aurions soupçonné M. Janmot d'avoir voulu faire oublier l'insuffisance de la forme sous la vaine prétention de la pensée, si nous ne trouvions dans la *Résurrection du fils de la veuve de Naïm*, des figures bien dessinées et bien posées, des draperies simples et dans un bon système, et dans le groupe à droite, des têtes bien étudiées et d'un beau caractère. M. Janmot a trouvé une excellente expression pour la figure du ressuscité, nous voudrions pouvoir en dire autant de celle du Christ, où nous cherchons encore vainement cette essence divine qui manque, comme nous le disions tout à l'heure, à toutes les représentations modernes du Sauveur des hommes.

Pour en finir avec les sujets religieux, nous dirons que le *Martyre de saint Etienne*, de M. Lavergne, est d'une assez jolie couleur et d'un dessin passable pour ses petites proportions; mais on retrouve trop de réminiscences dans la plupart de ses figures, surtout dans celle du premier plan, qui nous semble tout-à-fait copiée d'une gravure de Marc Antoine, sauf erreur de nom.

M. Fonville, toujours très heureux dans le choix de ses paysages, a pris cette année pour motif de son principal tableau, la vallée de l'Azergue et les belles ruines qui dominent le village de Châtillon. Quand on jette les yeux sur ces murs aux contours sévères, et qu'à travers les brèches que les siècles y ont faites, on pénètre dans ces salles dont la disposition est encore si éloquente au milieu des débris et de la végétation qui les encombrent, on se sent pris de l'envie de recons-

Digitized by Google

truire la demeure seigneuriale, de lui rendre ses chevaliers et ses pages, ses trouvères et ses varlets, et de couronner ses murailles de bannières féodales. Le tableau de M. Fonville embrasse une trop grande étendue pour avoir pu donner à ces belles ruines toute l'importance qu'elles méritent; dans le fond, à droite, la vue s'étend jusqu'à Chessy, et sur la rive opposée, on voit le pittoresque château de Courbeville. Il est très facile à un peintre d'élaguer d'un motif quelconque tout ce qui peut gêner l'effet de l'ensemble, sans pour cela nuire à la vérité de l'aspect, et l'on peut remarquer qu'un paysage nous plaît davantage à proportion qu'une masse plus simple en compose les premiers plans ; M. Fonville, pénétré de cette vérité, probablement conçoit d'abord ses tableaux dans un sentiment large ; mais petit à petit, il se laisse aller à les remplir d'une foule de petites choses, et attire ainsi l'attention sur une multitude de détails, qui troublent l'unité de l'impression que le paysage doit produire; ce reproche peut, au reste, s'adresser à la plupart des peintres qui n'ont jamais fait que du paysage.

Au premier aspect, le tableau de M. Fonville paraît d'un ton monté un peu haut, cependant il peut être vrai sous un beau soleil d'été ; les terrains éloignés de la rivière participent du ton vigoureux des ruines du château, mais nous ne croyons cependant pas qu'ils autorisent l'abus des touches rouges qui se trouvent sur les premiers plans. Quoiqu'il en soit, ce tableau plaît par son ciel et ses fonds d'une jolie couleur.

Les deux paysages de M. Lavie attestent de la persévérance de ses études, et de ses progrès ; qu'il soutienne un peu plus ses premiers plans qui sont d'une exécution trop rudimentaire, et qu'il travaille ses arbres qui sont encore un peu lourds. Il y a plus que de l'espérance dans ce jeune artiste.

M. Ponthus Cinier nous paraît inférieur à ce qu'il a été l'année dernière; sa petite toile : *le Chêne et le Roseau*, est d'une crudité de ton, et d'une dureté d'exécution désespérante ; ses arbres, à peu près toujours de la même forme, sont lourds,

Digitized by Google

sans vigueur et peu étudiés ; on retrouve quelques fonds d'une jolie couleur dans ses autres paysages, mais on y cherche vainement ce que nous avions remarqué dans les débuts de cet artiste ; partout M. Ponthus Cinier a substitué le *chique* à l'étude, et la manière à l'intention naïve que nous avons jadis louée en lui. Sans doute, d'autres avant nous ont fait entendre ces vérités à M. Ponthus Cinier, mais nous nous reprocherions comme un tort grave de ne pas les lui répéter.

(*La suite au prochain numéro*).

Digitized by Google

CABINET DE M. DIDIER PETIT.

Nous espérons que le beau cabinet de M. Didier Petit viendra bientôt enrichir notre Musée, si pauvre en objets d'art antique; la ville va traiter pour l'achat de cette précieuse collection unique en province, et qui rivaliserait avec les plus célèbres de la capitale par le goût éclairé avec lequel elle a été composée. De laborieuses recherches ont procuré à M. Didier Petit des tissus de soie, de laine, fort curieux sous le rapport de la fabrication, d'anciennes broderies d'une perfection idéale, et de riches tentures tissées de soie d'or et d'argent avec des figures qu'on croirait dessinées par Raphaël, tant elles sont pures et gracieuses. A ces précieux spécimen d'un intérêt incontestable pour notre cité manufacturière, se joignent des manuscrits rares, des armes, des ivoires d'un travail exquis, des poteries de B. Palissy, des verres de Venise, des petites statuettes moyen-âge ravissantes, de précieux tryptiques de plusieurs époques, d'excellentes peintures gothiques, entr'autres une vierge de Cranach, et une collection d'émaux comme aucun cabinet particulier n'en possède; depuis l'époque bysantine jusqu'à nos jours, toutes les phases de cet art sont représentées dans une suite de coffres, coupes, portraits, tableaux, tryptiques.

Quoique l'art d'émailler ait pris naissance chez les Phéniciens et les Egyptiens, auxquels les Grecs durent toute leur civilisation, et que ceux-ci nous aient laissé assez d'émaux pour juger des progrès de cet art chez eux, ce ne fut pourtant qu'à Rome qu'on commença à entailler le métal, et à y couler de l'émail, et là, s'arrêtèrent les progrès; on peut donc considérer cet art comme tout-à-fait français, puisque au Xe siècle, il y avait déjà dans les Gaules des fabriques d'émaux très importantes; au XIIe, nous les trouvons établies à Limoges, occupant des ouvriers grecs, ainsi que le témoigne une ins-

Digitized by Google

cription gravée sur un calice conservé au Louvre ; c'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer le peu de différence des émaux byzantins avec ceux de Limoges des XIIIe et XIVe siècles. Au XIIIe siècle, la peinture en émail se développa d'une manière remarquable ; le dessin devint correct, et le choix des ornements s'épura ; au XIVe siècle, les émailleurs de Limoges conservèrent leur supériorité, mais ils eurent des rivaux dans les orfèvres de Montpellier, dont les ouvrages furent très recherchés; alors s'accomplit une révolution dans la peinture en émail. Un orfèvre siennois, Ugolino Vieri, peignit avec des couleurs étendues sur le métal, et non plus incrustées dans le métal ; les émailleurs de Limoges s'emparèrent de ce procédé, mais ne produisirent que peu de chose pendant le XVe siècle. Les manufactures souffrirent de la *guerre de cent ans* avec les Anglais, et ce ne fut qu'au XVIe siècle qu'elles reprirent leur ancienne splendeur. Lucca della Robia, Bernard Palissy donnèrent aux terres cuites émaillées une importance considérable. C'est à cette époque, d'après les dessins de Raphaël, Jules Romain, Léonard de Vinci, Albert Durer, Holbein, Jean Cousin, que l'on exécutait ces vases, ces aiguières, ces coupes qui font aujourd'hui l'admiration des amateurs, et dont M. Didier Petit possède un si beau choix. Léonard, dit le Limousin, directeur de la manufacture que François 1er établit, et son élève, Courtois ou Corteys, dit Vigiers, firent faire des progrès remarquables à leur art ; la famille des Courtois, composée de Pierre, Jean et Suzanne Courtois, a produit de fort belles œuvres. Jean Limousin et Pierre Raymond ou Rexmann furent, avec les artistes déjà nommés, les émailleurs les plus distingués de la Renaissance. Au XVIIe siècle, les Laudins soutinrent la gloire de l'art limousin, et au XVIIIe siècle, il ne fut plus pratiqué que par les Nouhaillers, pauvres ouvriers dont les œuvres sont déplorables de dessin et de couleur.

Petitot, de Genève, et Bordier, son associé, donnèrent une vogue justement méritée au portrait sur émail, mais, avec le

Digitized by Google

siècle de Louis XV, ce genre fut à peu près abandonné, et ne se releva que sous l'Empire ; Augustin et Counis lui donnèrent un nouveau lustre; cette époque brillante de l'art ne fut pas de longue durée.

Quelques travaux exécutés récemment semblent annoncer la renaissance de ce genre de peinture. Aux derniers salons, on a vu de jolis portraits sur émail et l'on a orné la cour d'honneur de l'école des Beaux-Arts de quatre médaillons de lave émaillée représentant les quatres grands protecteurs des arts : Périclès, Auguste, Léon X et François 1er. A la manufacture de Sèvres, on a exécuté une coupe en émail, d'après les procédés des anciens Limousins ; l'émail est appliqué sur la coupe en cuivre, et les couleurs, bleu, noir, gris et l'or sont parfaitement obtenus.

Ce brillant résultat permet d'espérer la résurrection d'un art qui appartient exclusivement à la France.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

M. Eichoff a ouvert, le 22 décembre, son cours de littérature étrangère, devant un nombreux auditoire attiré par la réputation du nouveau professeur. M. Eichoff, après avoir rappelé les souvenirs et les regrets qu'a laissés parmi nous l'éclatante parole de M. Edgard Quinet, son prédécesseur, a indiqué l'objet du cours de cette année. Il a tracé à grands traits une esquisse générale de la littérature anglaise, et de ses principales périodes; il a annoncé qu'il rattacherait l'histoire littéraire de la Grande-Bretagne à Shakspeare, Milton et Byron, les trois plus hautes sommités de la poésie anglaise.

Cette première leçon a été accueillie par d'unanimes applaudissements.

— On s'occupe activement de la réalisation du projet de réunir en un seul les différents cercles de notre ville. Déjà un grand nombre de signatures ont été recueillies, et dès que les souscriptions auront atteint le chiffre de 1000, des spéculateurs sont tout prêts à entreprendre, sur des dessins donnés, toutes les constructions nécessaires. Elles seraient élevées sur l'emplacement de la Boucherie des Terreaux, si la ville prend le parti de mettre ces terrains en vente, ou dans l'aile actuelle du bâtiment de la Boucherie, dans le cas où l'on ne se déciderait pas à l'abattre.

Nous avons témoigné assez souvent nos sympathies pour un projet destiné à satisfaire les besoins artistiques et intellectuels de notre jeune génération, pour que l'on ne mette pas en doute nos vœux pour son exécution. Mais nous pensons que, dans l'intérêt de l'œuvre projetée, il ne faudrait pas que son existence fût à la merci des entrepreneurs. L'institution devrait, selon nous, être propriétaire et non pas seulement locataire du vaisseau qu'elle occupera, si toutefois la ville, ce que nous ne pouvons croire encore, reste étrangère à cette fondation ! car autrement à chaque renouvellement de bail l'existence des cercles se trouverait compromise. Nous aimons donc à penser que la cité ne laissera pas à des fortunes privées une exploitation qui dans ses mains peut devenir favorable à ses intérêts matériels autant que féconde en résultats moraux et intellectuels.

—M. Rose Martin, notre compatriote, qui a donné lecture au Congrès scientifique d'une notice sur les *Sébus-Arabes* de la Saône, s'occupe activement à compléter ses recherches. De nouvelles découvertes lui ont donné l'espérance de réfuter victorieusement l'opinion du savant M. Reinaud sur les tribus sarrazines; l'origine des *Chizerots* et des *Burrins* sera, nous l'espérons, définitivement éclaircie. C'est par la connaissance exacte de leurs mœurs antiques, et la comparaison des idiômes que M. Rose Martin pourra parvenir à la solution du problême. Il a recueilli sur les lieux des documents fort précieux

Digitized by Google

et les soumet actuellement à l'examen philologique. Si quelques-uns des membres du Congrès possédaient sur cet intéressant sujet des renseignements inédits, nous les prions instamment de vouloir bien nous les communiquer, pour en faire part à M. Rose-Martin, qui, de son côté, a pris l'engagement de publier sa notice dans notre *Revue*.

— L'Académie de Lyon a, dans un premier tour de scrutin, admis dernièrement au nombre de ses académiciens libres, M. l'abbé Noirot, professeur de philosophie au collége royal, et certes jamais suffrage ne fut mieux mérité. Les autres tours de scrutin n'ont amené aucun résultat.

L'Académie a procédé à la nomination de ses présidents pour les années 1842 et 1843. M. Dumas a été élu par la section des lettres et des arts, et M. Imbert par celle des sciences. M. Dumas a refusé l'honneur qui lui était fait, et M. Léopold de Ruolz a été choisi pour le remplacer.

— Ont été nommés membres correspondants MM. Rossignol et Nicot,

—Notre compatriote et notre collaborateur, M. Tisseur, vient d'être appelé à professer la littérature française à Neufchâtel (Suisse). Un tel choix est aussi honorable pour celui qui en est l'objet que pour ceux qui l'ont fait.

—Une assez forte secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Lyon dans la soirée du 2 décembre, à huit heures moins dix minutes. La commotion a eu lieu dans la direction de la Saône au Rhône, c'est-à-dire de l'ouest à l'est; le mouvement a été double et s'est prolongé durant près de trois secondes. Il y a un grand nombre d'années que ce phénomène météorologique ne s'était produit dans nos climats d'une manière aussi marquée; son apparition est liée sans doute à celle des vents violents et de la chaleur extraordinaire pour la saison qui régnent depuis quelques jours dans nos contrées.

— La ville de Saint-Chamond vient d'éprouver une perte qu'il lui sera presque impossible de réparer. — Dimanche dernier, à huit heures et demie du soir, le feu a pris à la bibliothèque publique, et par malheur à ses tablettes les plus précieuses. — Une armoire de cette bibliothèque, renfermant de 120 à 150 ouvrages de la riche collection léguée par M. Dugas-Montbel, a été en demi-heure dévorée par les flammes. D'autres ouvrages disposés sur des tables à côté ont été plus ou moins endommagés par le sauvetage. La bibliothèque était assurée; mais les 150 ouvrages consumés, de même que ceux endommagés, étaient en partie des unités, des éditions irrétrouvables. A cette perte s'est borné le désastre.

La bibliothèque dépend des bâtiments du collége. C'est de l'étage supérieur que le feu est descendu par une gaîne de cheminée mal close, sans qu'il ait été possible de s'en apercevoir.

Digitized by Google

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE QUATORZIÈME VOLUME.

Archéologie.

H. GREPPO. Notice sur le monument funèbre d'un esclave *Librarius*. 97
J. B. M. NOLHAC, Rapport sur le prétendu *Poisson-Dieu*. . . . 195
ROSSIGNOL. Lettre sur une inscription trouvée à Autun, et où l'on trouve le mot *poisson*. 210
PIERRE DE GEMBLOUX. Réclamation au sujet du rapport sur le prétendu Poisson-Dieu. 367
CHELLE. De l'inscription sépulcrale *Sub Ascia*. . . . 213
JULES RENAUX. De l'origine des colonnes d'Ainay. 286
H. GREPPO. Sur une inscription chrétienne, en vers élégiaques, trouvée à Anse. 414
H. GREPPO. Sur un monument funèbre qui porte le nom d'un *Vascularius* lyonnais. 497

Biographie lyonnaise.

N. RONDOT. J.-B. Say. 107
J. B. SAY. Horace Say. — Louis Say. 116

Etudes sur les historiens du Lyonnais.

H. LEYMARIE. Deville et Pailleu. 17
F.-Z. COLLOMBET. Auguste Bernard. — Les d'Urfé. 298

Philosophie.

FRANCISQUE BOUILLIER. Opinions de Charles Bonnet sur l'état futur de l'homme et des animaux. 178
BL. STRUSIE. Du véritable but de la pénalité. 423

Histoire.

ISIDORE HEDDE. Saint-Etienne ancien et moderne (3e et dernier article). 449
DUBOIS. Recherches sur les Capétiens. 49
Mlle JANE DUBUISSON. La tour de Londres. 436

Economie politique.

BARRILLON. III. De la suppression des octrois. 122
COURRIER de l'Ain. De l'introduction des bestiaux étrangers. . . 334
J. MORIN. Du Journalisme. 369

Littérature.—Légendes.—Traductions.

BARRILLON. Horatio Sparkins. 63
FLEURY LA SERVE. VII. Appréciations littéraires. — Topffer. . . 161
A. COUTURIER. Le Muet de la Croix-Blanche. 313
Mlle JANE DUBUISSON. Mœurs.—Physiologie de la femme de lettres. . 348
J. BELIARD. Faut-il battre sa maîtresse ? 307

Beaux-Arts.

*** De l'ancienne tragédie et du drame moderne. . 220

Digitized by Google

Cabinet de M. Didier Petit. 276
Exposition de la Société des Amis des Arts. . 300
Bulletin artistique. 331-247-259

Industrie.

CASTELLAN. De la fabrication du drap-feutre. 228

Hygiène.

FRANCISQUE DEVAY. Des principes fondamentaux de l'hygiène, contenus dans l'ancien Testament et les antiques traditions orientales. (1er article). . . . 31
(2e article). 329
Des perfectionnements qu'on pourrait apporter au bien-être de l'individu et de l'espèce, par une saine application des principes de la physiologie de l'homme. 473

Nécrologie.

L. B. Alexandre Flachéron. 358

Chronique locale.

De la statue du major-général Martin. . . . 250
L. B. Le Congrès scientifique. 255
BRANCHE. Excursion à Vienne. 260
Faits divers. 96-277-361-447

Poésie.

VICTOR DE LA PRADE. Prologue de Psyché. 5
JEAN STRUSIE. Une larme de fiancée. 9
L. MOLLET. Tristesse. 13
L. JACQUIN. A la Femme. 226
B. RIGAUD. A M. Alphonse de Lamartine. 281
H. A l'ange d'une petite fille. 283

Bulletin bibliographique.

ALEX. FLACHÉRON. Dissertation sur trois fragments en bronze, par M. A. Comarmond. 86
FLEURY LA SERVE. Gerbe littéraire, par M. Servan de Sugny. . . 88
OZANAM. Les petits poèmes grecs. 234
ERNEST FALCONNET. De la Mendicité, par M. L. Bonnardet. . . . 241
P. LORTET. Etudes des fleurs, botanique élémentaire, par Ludovic Chirat. 244
— Le petit Agriculteur, par M. Seringe. . . . 244
— Etude nouvelle des phénomènes généraux de la vie, par Gabillot. 244
— Les parties du discours mises à la portée des enfants, par J. G. Hoffet. 245
Psyché. 246
Discours sur l'individualisme, par M. Laborie. . 447
Exposition des principes contenus dans le Gorgias de Platon et dans les dialogues sur l'éloquence de Fénélon, par M. Bellin. . . . 447
Histoire de la vie et des temps de saint Cyprien, par F.-Z. Collombet. 447

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 881 432

Digitized by Google